



HAL
open science

La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Échelles, enjeux, valeurs

Aude Pottier

► **To cite this version:**

Aude Pottier. La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Échelles, enjeux, valeurs. Géographie. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2012. Français. NNT: . tel-00776816

HAL Id: tel-00776816

<https://theses.hal.science/tel-00776816v1>

Submitted on 16 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR
ÉCOLE DOCTORALE 481, SCIENCES SOCIALES ET HUMANITÉS
UMR SOCIÉTÉ ENVIRONNEMENT TERRITOIRE



THÈSE

Pour obtenir le grade de Docteur

Discipline : Géographie

Soutenue publiquement le 8 décembre 2012 par

AUDE POTTIER

LA FORÊT DES LANDES DE GASCOGNE COMME PATRIMOINE NATUREL ? ÉCHELLES, ENJEUX, VALEURS



Sous la direction de Vincent BERDOULAY et Christine BOUISSET

Composition du jury :

Paul ARNOULD, Professeur de géographie, École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines – rapporteur

Vincent BERDOULAY, Professeur de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour – directeur

Christine BOUISSET, Maître de conférences en géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour – co-directrice

Pierre DÉRIOZ, Maître de conférences, Habilité à Diriger des Recherches en géographie, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse – rapporteur

Lionel LASLAZ, Maître de conférences en géographie, Université de Savoie – examinateur

SOMMAIRE

| | | |
|--|-----|------------|
| REMERCIEMENTS..... | 1 | |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 3 | |
| PREMIÈRE PARTIE. | | |
| VALEURS ET PATRIMONIALISATION DES ESPACES FORESTIERS : MISE EN PERSPECTIVE AVEC LE MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE | | 15 |
| CHAPITRE 1. Forêt et patrimoine : regard sur l'évolution des valeurs..... | 17 | |
| CHAPITRE 2. L'avènement du massif forestier des Landes de Gascogne : émergence des valeurs d'un territoire | 59 | |
| CHAPITRE 3. La montée d'enjeux patrimoniaux au sein du massif forestier des Landes de Gascogne | 83 | |
| DEUXIÈME PARTIE. | | |
| QUELLES VALEURS POUR LA FORÊT LANDAISE ? FAIRE PARLER LES ACTEURS..... | | 129 |
| CHAPITRE 4. Le choix des échelles de la recherche : du massif à quatre terrains locaux | 131 | |
| CHAPITRE 5. Une démarche qualitative pour identifier les valeurs du massif forestier landais pour ses acteurs..... | 159 | |
| TROISIÈME PARTIE. | | |
| VALEURS ET PATRIMOINE : REGARDS CROISES DES ACTEURS DU MASSIF | | 189 |
| CHAPITRE 6. La valeur économique : de la valorisation d'un modèle à sa remise en question | 195 | |
| CHAPITRE 7. La valeur culturelle : une pluralité d'approches autour de l'individu et du collectif..... | 233 | |
| CHAPITRE 8. Des échelles et des visions différenciées autour de la valeur naturaliste | 273 | |
| CHAPITRE 9. Entre esthétique et ambiance : la valeur sensible comme approche personnelle à la forêt landaise..... | 313 | |
| QUATRIÈME PARTIE. | | |
| LES ENJEUX DU MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE À L'AUNE DES VALEURS | | 349 |
| CHAPITRE 10. La tempête Klaus comme catalyseur des valeurs du massif forestier landais. | 351 | |
| CHAPITRE 11. Regards croisés sur les pressions foncières..... | 391 | |
| CONCLUSION GÉNÉRALE..... | 433 | |
| BIBLIOGRAPHIE | 449 | |

| | |
|---|-----|
| TABLE DES FIGURES | 473 |
| TABLE DES CARTES | 475 |
| TABLE DES TABLEAUX..... | 477 |
| TABLE DES PHOTOS | 479 |
| LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES | 480 |
| TABLE DES MATIÈRES | 483 |

REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier chaleureusement mes directeurs, Vincent Berdoulay et Christine Bouisset, patients relecteurs, et c'est peu de le dire, de ce travail. Merci pour votre suivi déterminant dans l'aboutissement de cette recherche.

Mes remerciements vont également aux membres du jury qui ont bien voulu consacrer un « peu » de leur temps à la lecture de cette thèse, et pour l'honneur qu'ils me font en acceptant d'évaluer ce travail.

Un grand merci à toutes les personnes que j'ai rencontrées sur le terrain, au temps qu'elles ont bien voulu m'accorder, cette recherche ne serait rien sans elles, qu'elles en soient profondément remerciées.

J'adresse également mes plus sincères reconnaissances à l'équipe du laboratoire SET, dans lequel j'ai effectué ce travail doctoral, pour l'accueil et les conditions de travail optimales qu'ils m'ont fournis. Je tiens également à remercier le Conseil Régional d'Aquitaine pour son soutien financier.

J'ai également une pensée pour toutes les personnes qui sont, un jour ou l'autre, passées par la salle des doctorants de l'IRSAM : Claire, Ioana, Mara, Hélène, Diego, Vincent, Marion, Aline, Mathieu... Merci à vous tous pour les bons moments passés à débattre de choses plus ou moins sérieuses ou à s'adonner à d'innombrables discussions sur l'aventure déroutante que constitue le doctorat. Une pensée toute particulière à François, infatigable *palomaire*, ainsi qu'à Carole et Etienne, précieux compagnons de route. Enfin, un grand merci à Émeline, ma compagne de bureau, pour nos moments de partage. À tous ceux qui sont passés de l'autre côté de la « barrière » : bravo ! Aux autres, bon courage ... !

Parce que le travail de thèse efface indiscutablement les barrières entre vie privée et vie professionnelle, je tiens également à remercier mes proches qui m'ont accompagnée, voire supportée... durant ces années. À mes parents, qui m'ont permis d'arriver jusque-là sans encombres, soutiens indéfectibles dans cette aventure qui n'a rien d'habituelle. Soyez rassurés, j'y suis arrivée (papa, te voilà vengé... !). Un grand merci également à Joëlle et Pierre pour leur accueil et leur soutien tout au long de ce travail. À mes amis (Florence, Charline, Tib, Cécile, Cyril...), quelque peu délaissés ces derniers temps, ce n'est désormais que partie remise. Enfin, a tu Clamenç. Aqueras annadas passadas a me sostièner e a créder en jo permetèn l'arribada en cap d'aqueth tribalh. Mercés tau ton sostenh indefectible tan dens los bons com los maishants moments – mei nombrós aqueths ! –, la toa paciència e lo ton amor. Aqueras paginas te son a tu dedicadas, shens tu, n'aurén pas nat sens. A nosauts, au nòste avièner, aus nòstes sauneis...

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2011, lors de l'année internationale de la forêt, le programme des journées européennes du patrimoine proposa à tout un chacun de découvrir, selon les mots du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, « *la forêt française, un patrimoine à part entière* »¹. Aller découvrir le patrimoine français semble donc autant passer par la découverte de monuments emblématiques, tel le château de Versailles, que par la visite en forêt partie intégrante de « *notre patrimoine collectif* » pour reprendre les termes de François Mitterrand dans l'avant-propos des actes du colloque « La forêt : les savoirs et le citoyen » (ANCR, 1995, p.11). L'association des deux termes que sont « forêt » et « patrimoine » semble presque être devenue un lieu commun tant leur rapprochement se retrouve fréquemment. Elle illustre pleinement la manière dont la question du patrimoine touche aujourd'hui des pans différents de notre société.

Pour autant, quel que soit l'objet sur lequel il s'applique, l'idée fondamentale du patrimoine est la transmission. C'est ce sens étymologique qui fait aujourd'hui le lien entre l'acceptation première du mot (bien privé familial transmis entre générations) et son extension à la sphère publique (bien commun à un groupe, une nation voire à l'humanité, à transmettre aux générations futures). Par cette ouverture, c'est le changement du titulaire patrimonial que l'évolution consacre : « *Le statut d'un individu physique et privé, inscrit jusqu'alors dans la forme déterminée des comportements d'héritage et fondé sur le droit privé, s'estompe au profit d'un titulaire moral et collectif, fondé sur l'enchaînement des générations, garanti par la continuité de l'État, inscrit dans le droit public, et dont les figures successives épousent les moments de l'histoire nationale* » (Lamy, 1995, p. 65). Après avoir « *encouragé le passage du concept de possession physique à celui d'appropriation morale* » (Desvallées, 1998, p.105), parler de patrimoine c'est « *introduire une référence à l'inscription des individus dans une lignée, dans une histoire qui relie le passé au présent et au futur ; et c'en en même temps spécifier un enracinement dans l'espace, à travers les territoires spécifiques d'existence des diverses communautés patrimoniales concernées* » (Barrère et al., 2005, p.9).

Le lien à l'identité constitue le fondement de l'idée de patrimoine : c'est bien « *pour rendre lisible l'histoire vécue en commun, base de la conscience nationale, que l'on a choisi, au début du XIX^e siècle, de sélectionner des monuments significatifs en ce domaine* » (Claval, 2003, p.49). Mais après avoir construit l'histoire nationale, du moins en France, la crise contemporaine des systèmes sociaux et productifs (Di Méo, 2008), l'uniformisation des sociétés (techniques, métiers, cadre de vie) « *prive[nt] les gens des éléments matériels auxquels ils accrochaient leurs identité. Ils ne savent plus ce qu'ils sont* » (Claval, 2003, p.50). De cette perte d'identité est née l'« *inflation patrimoniale* » (Choay, 1992, p.12) qui

¹ Site du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : <http://agriculture.gouv.fr/La-foret-francaise-un-patrimoine-a> [consulté en septembre 2011].

touche depuis plusieurs décennies maintenant la société française. Dans *L'ère de la commémoration*, Pierre Nora fait référence à cette extension : « *Brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs esthétiques ou culturels obsolètes que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition* » (Nora, 1992, p. 1002). Ainsi, « *on ne protège plus pour se doter d'un passé national à partir de symboles appartenant à la sphère des cultures élitaires ou à celles des cultures populaires. On protège pour maintenir en vie des formes de différenciation matérielle sans lesquelles les identités, à tous les niveaux, du local au régional, au national, à l'europpéen, paraissent menacées* » (Claval, 2003, p.50). Dans cette nécessité de « *conserver des œuvres menacées ou des objets de plus en plus rapidement obsolètes, [qui] répond au principe d'un partage de la culture au sein des sociétés démocratiques, comme à l'exigence de généalogies* », ce sont de multiples formes et de multiples dénominations qui s'adjoignent à l'idée du patrimoine : « *on parle, en effet, d'un patrimoine non seulement historique, artistique ou archéologique, mais encore ethnologique, biologique ou naturel ; non seulement matériel, mais immatériel ; non seulement national ou local, régional mais mondial, universel* » (Poulot, 1998, p.7). La prolifération d'éléments patrimoniaux manifeste dès lors une quête d'identité qui « *patrimonialise les objets, archéologiques ou récents, et les lieux ou les espaces les plus proches de chacun* » (Neyret, 2004, p.236). Le patrimoine intègre ainsi « *continuellement de nouveaux objets, empiétant sur un espace géographique toujours plus vaste et s'étendant sur une chronologie de plus en plus contemporaine* » (Davallon et al., 1997, p.195).

La démarche patrimoniale ne concerne donc plus seulement les œuvres, monuments et sites monumentaux d'intérêts artistique ou esthétique. À la patrimonialisation d'éléments de plus en plus « communs » se surajoute son appropriation croissante par des acteurs multiples. La définition de ce qui prend la qualité de patrimoine ne relève plus seulement d'une élite scientifique, d'experts « *dont le rôle est de choisir, de trier et d'isoler les objets qui méritent d'entrer dans le champ patrimonial* » (Gravari-Barbas, Guichard-Anguis, 2009, p.13) et dont la volonté de préservation de ces éléments aboutit aux politiques publiques de conservation du XX^{ème} siècle. L'intégration de la question du patrimoine par l'intermédiaire du territoire place élus locaux et acteurs du tourisme dans le champ de la protection et de la valorisation du patrimoine, couple désormais difficilement déconnectable (Lazarrotti, Violier (dir.), 2007). Comme a su le noter F. Choay, la notion de mise en valeur « *renvoie aux valeurs du patrimoine, qu'il s'agit de faire reconnaître. Elle contient aussi la notion de plus-value. Plus-value d'intérêt, d'agrément, de beauté, certes. Mais aussi, plus-value d'attractivité, dont il est inutile de souligner les connotations économiques* » (Choay, 1992, p.164). Le patrimoine peut ainsi jouer comme une « *ressource territoriale* » (Gumuchian, Pecqueur, 2007), participant à la construction de projets de territoires et à leur développement économique (Landel, Senil, 2009). De fait, il est aussi devenu « *un outil de propagande, de communication pour tous les acteurs d'aménagement* » (Degrémont, 1996, p.53). La patrimonialisation « *ne s'effectue pas*

forcément dans une optique désintéressée [...] la procédure d'appropriation passe souvent par des territoires singulièrement valorisés par des acteurs privés ou par des acteurs politiques dans des objectifs de développement économique ou de construction identitaire » (Bouisset *et al.*, 2010, p.87). A ces acteurs territoriaux doivent être ajoutés les citoyens ordinaires, des « amateurs » investis dans le milieu associatif (Glevarc, Saez, 2002) puisque chaque individu peut « *déterminer "sa réalité patrimoniale" »* (Jeudy, 1990, p.1). Ainsi, « *l'enchevêtrement des acteurs qui "produisent" du patrimoine dans les sociétés occidentales s'est donc considérablement compliqué »* (Gravari-Barbas, Guichard-Anguis, 2009, p.13). De fait, dans la sélection des représentations sociales que constitue le patrimoine, « *l'État n'est plus l'exécuteur exclusif ; aux grandes opérations nationales de prestige menées hier par l'État succède aujourd'hui une aspiration diffuse à la sauvegarde des valeurs assurant la pérennité du groupe »* (Ost, 1995, p.311).

L'élargissement de l'idée de patrimoine est donc tout autant catégoriel, chronologique que spatial (Di Méo, 2008 ; Heinich, 2009). L'intégration des éléments dits « naturels » dans la « sphère » patrimoniale constitue une des évolutions les plus marquantes de ces dernières décennies. Bien qu'historiquement l'intérêt pour les sites naturels, les « monuments naturels », soit quasiment aussi ancien que le bâti, il faut attendre les années 1960 pour que le terme apparaisse dans un document officiel. C'est en effet en 1967, en France, que le décret instituant les Parcs Naturels Régionaux stipule qu'un territoire peut être classé dans cette catégorie en raison de « *la qualité de son patrimoine naturel et culturel »* (Lefevre, 1990, p.29). Mondialisé en 1972 par le Convention relative à la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de l'UNESCO, le syntagme s'autonomise en France en 1976 dans l'article premier de la loi sur la protection de la nature qui indique qu'« *il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit »*. L'association de ces deux termes pose question dans l'utilisation même de la notion de « nature » (Arnould, Glon, 2005) auquel se surajoute celui attaché à la distinction ontologique entre les termes de « patrimoine » et « naturel » (Héritier, Guichard-Anguis, 2008). Mais cette distinction entre culture et nature tend à s'estomper puisqu'il est généralement admis « *que la nature, comme sa conceptualisation et sa représentation est un construit culturel »* (Héritier, Richard-Anguis, 2008, p.6), point de départ du travail de Philippe Descola (2005) qui s'est attaché à comparer les rapports des sociétés à la nature. Notons néanmoins que « *dénoncer la référence à un état de nature ne saurait signifier que l'on renonce à comprendre les mécanismes "naturels" et leurs impacts »* (Simon, 2005, p.264-265). Quoiqu'il en soit, l'association de ces deux mots pose en creux la problématique de la protection de ce qui, par essence, est évolutif à partir d'un état de référence qui reste théoriquement et opérationnellement difficile à définir (Simon, 2005). Selon la même logique que pour son homologue culturel, l'approche patrimoniale de la nature a ainsi, elle aussi, évolué. La qualité patrimoniale n'est plus l'apanage des éléments naturels institutionnellement conservés : « *On est passé d'une nature artistique et monumentale à des considérations écologiques d'éléments "remarquables" pour aborder aujourd'hui l'idée de la protection de la nature ordinaire »* (Barrère *et al.*, 2005, p.17). Elle

amène également un regard nouveau sur le patrimoine : « *Alors que, pendant près de deux siècles, la question a été de déterminer ce que les sociétés souhaitaient retenir du passé, les dernières décennies du XX^e siècle (en anticipation du XXI^e) ont été marquées par l'obsession de ce que l'humanité devait léguer* » (Héritier, 2009, p.22-23). Les recherches menées sur le patrimoine naturel reflètent cette évolution.

C'est en premier lieu par l'expertise écologique, accompagnant et justifiant la mise en place des espaces protégés dans lesquels biologistes, botanistes et écologues tiennent le haut de l'affiche, que les recherches sur le patrimoine naturel prennent corps (Depraz, 2008). C'est sur ces expertises que se fondent des dispositifs réglementaires qui tendent généralement à penser le patrimoine naturel en fonction de critères essentiellement biologiques qui étalonnent la qualité patrimoniale à l'aune de la richesse, de la rareté des espèces et des écosystèmes et de l'ampleur des menaces qui pèsent sur eux. Dans la grande diversité des espaces protégés au travers le temps et l'espace, la littérature scientifique s'intéresse en premier lieu à la description des dispositifs et aux méthodes mises en œuvre. Mais c'est également par sa dimension conflictuelle, traitant de l'opposition des regards, que la thématique du patrimoine naturel a fait et fait toujours couler beaucoup d'encre, que ce soit sous l'angle des pays européens ou dans l'appréhension de l'acceptation d'une vision que le monde occidental calque sur d'autres cultures (Gravari-Barbas, Veschambre (dir.), 2000 ; Barthod *et al.*, 2003 ; Gravari-Barbas, Guichard-anguis, 2003 ; Depraz, 2008 ; Laslaz *et al.*, 2010). Sous cet angle, la mise en œuvre de Natura 2000 tient une place de choix (Rameau, 1997 ; Milian, 2001 ; Cinotti, 2002 ; Barthod, 2010 ; Fortier, 2010) et notamment autour des questions de négociations comme moyens de résoudre les conflits (Pinton *et al.*, 2005 ; Dubois, Maljean-Dubois, 2005 ; Fortier, 2010). Mais c'est également dans la mise en perspective de cette opposition, entre une nature remarquable reconnue et bien délimitée dans des secteurs qui lui sont spécialement dévolus, et une nature plus ordinaire exploitée qui fait l'objet de nombreuses réflexions scientifiques (Arnould, Glon, 2005 ; Arnould, Simon, 2007 ; Glon, 2009). Celles-ci s'intègrent pleinement dans une relecture des politiques de protection de la nature, dans une réintégration du patrimoine naturel dans le développement local et son accroche conceptuelle avec la notion du développement durable et la gestion de la biodiversité (Rodary *et al.*, 2003 ; Milian, 2004 ; Lepart, Marty, 2006 ; Héritier, 2008 et 2009 ; Larrère *et al.*, 2009). Mais, la thématique des espaces naturels protégés ne constitue pas l'unique angle d'approche de la patrimonialisation. La démarche patrimoniale ne nous semble pas devoir être uniquement envisagée au travers du filtre des institutions (et du rapport de groupes sociaux à celles-ci) et des zonages qui l'accompagnent. La patrimonialisation ne se définit pas seulement par l'outil politique que constitue, avant tout chose, l'espace naturel protégé (Depraz, 2008 ; Héritier, Laslaz, 2008) car « *dans le fond, un espace protégé est avant tout un objet politique puisqu'il résulte d'une idéologie dominante en faveur de la protection de la nature* » (Depraz, 2008, p.5).

La prise en compte de plus en plus croissante de la nature « ordinaire » dans le domaine de la conservation de la nature en est l'illustration : « *Par cette expression, les*

"conservationnistes" (littéralement les scientifiques s'intéressant à la conservation de la nature) souhaitent se démarquer d'une tendance générale dans le domaine de la conservation : l'intérêt quasi exclusif porté aux éléments rares, vulnérables et les plus sauvages de la nature » (Godet, 2010, p.295). A la conservation liée à des situations d'urgence s'oppose ainsi une vision écologique de la protection d'une nature ordinaire sous un angle préventif. Cette prise en compte de la nature ordinaire vise à concilier développement et protection de la nature : « pour maintenir l'ensemble des espèces animales et végétales, une véritable protection de la nature doit désormais s'intégrer à une politique d'aménagement du territoire entièrement revue et rénovée, et aider aussi bien à la gestion de la nature ordinaire qu'à celle de ces territoires d'exception que restent les parcs nationaux et les réserves. Apprendre à protéger et à maintenir en bon état quelques bosquets, quelques bordures de chemin dans la plaine de Beauce [...] a autant d'intérêt, pour le maintien d'une diversité biologique élevée sur l'ensemble de notre territoire, que la multiplication de nos parcs et de nos réserves » (Lefeuvre, 1990, p.65). A la vision écologique s'adjoint également le domaine socio-économique où l'évaluation des valeurs d'usage correspond à une vision de la nature en tant que ressource : la « gestion patrimoniale » des éléments naturels entre dans ce cadre (Montgolfier, Bertier, 1980 ; Montgolfier, 1990 ; Barthod, Ollagnon, 1993). L'intérêt porté à la gestion et à la protection de la nature ordinaire prend également sens dans sa forte valeur récréative - c'est elle qui est la plus pratiquée - et dans sa valeur sentimentale forte car c'est elle, et non la « remarquable », qui fait partie intégrante du cadre de vie quotidien de la population (Godet, 2010). Dans la volonté de préservation de cette nature ordinaire, les aires protégées ne semblent pas devoir jouer de rôle de premier plan, notamment parce que leur emprise spatiale dépasserait l'entendement (Godet *et al.*, 2007). Cette forme de patrimonialisation fait écho à celle des « campagnes » (Micoud, 2004) qui ne passe systématiquement « par le biais de la loi ou tout autre dispositif légal ». Il s'agit alors d' « une patrimonialisation (vécue, représentée et non juridique) des campagnes (pans entiers des territoires), liée à l'évolution sociale contemporaine des espaces ruraux et de leurs usages citadins » (Di Méo, 2008).

Le patrimoine n'existant pas *a priori* (Leniaud, 1992), l'affectation de sens à des éléments relève d'un processus que l'on nomme patrimonialisation, soit « une activité sociale consistant à faire être quelque chose qui prend nom et valeur de patrimoine » (Micoud, 2005, p.81). Le patrimoine est donc le fruit d'une « sélection » et d'une « qualification » (Sol, 2007) qui vise à définir un objet comme porteur de valeurs (esthétique, historique, écologique, etc.). Pour autant, la patrimonialisation ne se construit pas sur « rien », du jour au lendemain un objet ne se pare pas de valeurs patrimoniales. Toute personne possède sa propre « réalité patrimoniale » et tout élément peut, en soi, entrer dans un processus de patrimonialisation. Ce qui importe n'est pas tant l'objet en lui-même, mais son inscription dans un contexte. C'est ce dernier qui permet à un élément, qu'il soit culturel, naturel ou encore immatériel, de prendre le statut de patrimoine. De fait, « la patrimonialisation apparaît comme une forme

particulière de re-socialisation de biens matériels, culturels ou naturels qui est à la fois de l'ordre du politique, de l'économique et du social en affectant à des biens une valeur nouvelle » (Rautenberg, 2004, p.79).

La question de la définition des valeurs sur lesquelles repose la patrimonialisation est donc centrale. Cependant, hormis son évaluation purement économique, il nous semble que c'est un aspect qui a été que peu développé dès lors qu'il est question de patrimoine naturel. Dans le cas présent, ce n'est pas dans son « simple » sens économique que nous entendons ce terme de « valeur ». La valeur est celle attribuée « *au désirable et à l'importance subjective que l'on attribue aux choses* » (Bailly, Scariati, 2004, p.214). C'est bien la question des valeurs spatiales qui nous intéresse, et la manière dont elles sont mobilisées pour donner à un objet la qualité de patrimoine. La valeur d'un espace n'existe pas en soi, chaque espace ne possède pas « *intrinsèquement une valeur immuable et éternelle* », la valeur spatiale « *est celle que les individus, les groupes et les organisations dans un contexte donné, y projettent et y fixent, en raison même de l'état, dans la société donnée, des systèmes de définition et de qualification des valeurs sociales* » (Lussault, 2003, p.973). Elles contribuent ainsi à « *différencier et à structurer l'espace géographique, c'est-à-dire qu'elles règnent, s'affrontent ou s'élaborent au sein des populations dans leur inscription terrestre* » (Berdoulay, 1992, p.385). Or, l'idée de patrimoine « *renvoie directement aux valeurs géographiques. En effet, par-delà ses multiples acceptions, le patrimoine se situe à l'intersection d'éléments environnementaux hérités du passé et de nouvelles constructions signifiantes. C'est ainsi qu'aux monuments historiques ou naturels ponctuels se sont ajoutés des portions d'espace de plus en plus étendues, de sorte que les paysages entrent dans cette nouvelle valorisation géographique où parcs naturels, réserves faunistiques, quartiers anciens et petits pays sont repris dans un système analogique de significations où domine la position éthique de préserver la liberté de choix des générations futures* » (Berdoulay, 1992, p.395).

Aloïs Riegl ([1903] 1984) semble avoir été le premier à mener une réflexion sur les valeurs rapportées aux monuments historiques. Dans le travail qu'il a mené dans *Le culte moderne des monuments*, il a cherché à appréhender la notion de monument historique « *au regard des valeurs de la société à laquelle il appartient* » (Berlan-Darqué, Kalaora, 1991, p.190). Il identifie et oppose deux catégories de valeurs, celles dites de « *remémoration* » et de « *contemporanéité* ». La première catégorie renferme les valeurs liées au passé entre valeur historique et d'ancienneté, tandis que la seconde catégorie fait référence aux valeurs du présent entre valeur d'usage et d'art. Il montre ainsi la manière dont ces valeurs s'agencent et s'opposent dans la conception que ses contemporains ont de cet objet. Cette démarche, qui visait à répondre à l'élaboration d'une législation sur les monuments historiques, il ne nous semble pas qu'elle ait été beaucoup menée sur d'autres types de patrimoine tant culturel que naturel. Notons, tout de même, les travaux de Nathalie Heinich (2012) qui s'intéresse aux émotions patrimoniales au travers de l'analyse des valeurs associées aux éléments bâtis. Dans

son cas, il s'agit principalement d'analyser les valeurs d'objets le plus souvent reconnus institutionnellement, et toujours sous le pendant culturel du patrimoine. Mais en ce qui concerne les objets « naturels », la démarche ne nous semble pas encore avoir été menée, surtout lorsqu'il est question des valeurs qui sous-tendent le processus de patrimonialisation et non l'objet patrimoine officiellement reconnu. Cela ne veut pas dire, pour autant, que le champ des valeurs n'intéresse pas les études scientifiques. Ce sont particulièrement les recherches portant sur le paysage qui ont mobilisé la question des valeurs, dès lors, paysagères. Des auteurs ont ainsi établi des typologies de ces différentes valeurs soit à partir de l'analyse d'entretiens (Droz *et al.*, 2005 ; Bigando, 2006), soit en s'appuyant sur la littérature et leurs propres expériences (Berlan-Darqué, Kalaora, 1991 ; Brown et Raymond, 2007 ; Stephenson, 2007 ; Alessa *et al.*, 2008 ; Cottet-Tronchère, 2010). Dans ces typologies, qui fonctionnent de manière assez similaire, se côtoient valeurs productives, sacrées, historiques, environnementales, esthétiques mais également patrimoniales. Identifiée par certains de ces auteurs, la « valeur patrimoniale » attribuée au paysage est définie comme « *le paysage comme patrimoine à sauvegarder, comme un monument historique, comme un héritage reçu des ancêtres* » (Droz *et al.*, 2005, p.25), ou « *entendue comme bien à conserver et à transmettre* » (Bigando, 2006, p.279). Ces études cherchent ainsi à identifier les valeurs associées au paysage par ses habitants ou usagers, autonomisent la valeur patrimoniale, mais n'interrogent pas les valeurs qui constituent le fondement de la qualité patrimoniale. Les valeurs liées aux patrimoines institutionnalisés, qui jouent désormais le rôle de normes distinguant ce qui prend ou non la qualité de patrimoine, nous semblent devoir être mises en perspective avec celles qui sont mobilisées par des acteurs non-experts mais participant, eux aussi, à la patrimonialisation.

C'est dans la compréhension de ce phénomène de patrimonialisation, son contexte d'émergence, son évolution spatiale et dans la volonté d'appréhender et d'identifier les valeurs spatiales qui le sous-tendent que s'inscrit ce doctorat. Celui-ci s'insère dans un programme de recherche mené au sein du laboratoire SET - « Patrimonialisation et enjeux territoriaux en Aquitaine, une analyse géographique des hauts lieux montagnards et forestiers » - dont l'objectif est de saisir la patrimonialisation de différents lieux aquitains, son évolution et ses enjeux en étudiant la co-influence des savoirs scientifiques, institutionnels et populaires. Car l'Aquitaine renferme un espace qui nous semble particulièrement intéressant à interroger dans cette dynamique de l'évolution patrimoniale vers le commun, l'ordinaire.

Au sein des forêts françaises, il en est en effet une qui se détache tant par son étendue, par la jeunesse de son histoire que par sa forte propension à être justement considérée comme « ordinaire » : le massif forestier des Landes de Gascogne. Cette région correspond à une vaste entité naturelle de forme triangulaire s'étendant sur 1 300 000 hectares. C'est cette entité qui est couverte aujourd'hui, sur près d'un million d'hectares dont près de 900 000 en forêt de production de bois d'œuvre et d'industrie, par le massif forestier des Landes de Gascogne.

Résultat de l'un des plus impressionnants projets d'aménagement du territoire de l'État français (Arnould *et al.*, 2002), la forêt landaise est en grande partie le fruit de la double volonté de fixation du cordon dunaire, et de l'obligation faite aux communes de boiser leurs landes suite à la loi du 19 juin 1857 relative à l'assainissement et à la mise en culture des Landes de Gascogne. Aujourd'hui privée à plus de 90%, cette forêt est façonnée par une exploitation sylvicole intensive où le pin maritime prédomine (92% des surfaces de production) sous forme de futaie régulière (CRPF Aquitaine, 2005).

Conçu pour produire, emblème s'il en est un de la vocation productive de l'espace forestier, le massif forestier des Landes de Gascogne est souvent, et précisément, dénoncé pour cette orientation exclusive engendrant des pratiques sylvicoles intensives (Bouisset, Pottier, 2009 et 2011). De la production de gomme qui a dominé pendant près d'un siècle, l'après Seconde Guerre mondiale va marquer un tournant pour la sylviculture landaise qui va s'orienter vers ce qui n'était qu'un sous-produit de la forêt, le bois, et introduire une nouvelle forme de gestion sylvicole : la ligniculture. La forêt landaise est aujourd'hui visuellement marquée par cette gestion : une forêt en monoculture de pin maritime, bien alignée et calibrée avec un sous-bois souvent peu développé, voire inexistant, s'implantant sur un relief plat. Ce tableau est bien évidemment à nuancer en fonction des propriétés et donc de la gestion souhaitée par le propriétaire (voire de sa non-gestion), mais il n'en reste pas moins un schéma classique, ou du moins, le plus connu de ce massif. À cause du caractère intensif de son exploitation et de sa superficie, la forêt landaise est souvent dénoncée pour son uniformité paysagère et sa faible richesse floristique et faunistique. Car quoi de moins remarquable, de plus quelconque au sein de la diversité forestière mondiale, qu'une forêt artificielle de production gérée intensivement ? Il n'est donc guère étonnant de voir « fleurir » des qualificatifs peu flatteurs à son encontre, insistant sur son caractère « monotone » ou remettant clairement en question son statut même de forêt au travers du dédaigneux « champ de pins » par exemple. Car son statut forestier est loin de faire l'unanimité. Il ne s'agit pas, ici, d'une remise en question de son caractère forestier selon des critères physiologiques et structuraux, mais de son apparente incapacité à être porteuse de valeurs autres qu'économique, telles, par exemple, l'écologie et l'esthétique généralement associées à l'espace forestier. Son caractère artificiel et le paysage qui découle des pratiques sylvicoles vont ainsi bien souvent à l'encontre de l'imaginaire forestier dominant.

Pourtant, derrière l'image archétypale d'une forêt sans charme à pure vocation de production, se révèle une diversité paysagère, à laquelle participe sa frange littorale, qui est le plus souvent méconnue car peu perceptible à petite échelle voire pas toujours évidente à saisir pour le regard profane. Forêt anthropique par excellence, les Landes de Gascogne n'en sont pas moins aujourd'hui devenues pour beaucoup un « patrimoine naturel ». Théâtre, depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle, d'un ensemble d'évolutions, la forêt landaise se caractérise, entre autres aujourd'hui, par des pratiques, des représentations et des appréhensions différenciées : au regard économique s'ajoutent, à présent, des aspects écologiques et culturels

l'inscrivant de plus en plus dans des problématiques patrimoniales. Elle semble de plus en plus investie par d'autres valeurs qui font d'elle un espace à protéger pour des raisons tout à la fois écologiques, esthétiques, voire à « conserver » pour des raisons de loisirs ou encore des motifs identitaires (Bouisset, Pottier, 2009 et 2011 ; Pottier, 2011a et 2011b ; Pottier, 2010a et 2010b). Dans cette évolution des regards, la succession d'évènements climatiques de grande ampleur ne semble pas être anecdotique. La dernière tempête en date, Klaus, survenue le 24 janvier 2009, a ainsi apporté son lot d'interrogations quant à l'avenir de cet objet forestier, révélant des points de vue différenciés mais une même volonté de voir perdurer une forêt landaise largement mise à mal. Une année plus tard, le 21 avril 2010, l'émission de France 3, « Des racines et des ailes », proposa ainsi dans le quatrième numéro de sa série « Passion patrimoine », un documentaire sur le massif forestier landais. Le présentateur présenta en ces termes l'objectif de l'émission : « *la forêt des Landes est un autre patrimoine à préserver, nous suivrons ceux qui se battent pour l'avenir du plus grand massif forestier d'Europe, un véritable laboratoire à ciel ouvert* »². L'ambivalence des regards font de cet objet forestier un espace qui nous semble particulièrement intéressant à analyser pour appréhender la construction, la caractérisation et les valeurs associées à sa potentielle patrimonialisation.

Notre questionnement est, dès lors, double. Dans un premier temps, c'est la présence et la forme que prend ce processus qui nous interroge : Est-ce qu'un processus de patrimonialisation existe sur le massif forestier des Landes de Gascogne ? Si tel est le cas, comment se caractérise ce processus ? Quelle est la part de l'institutionnel et du non-institutionnel ? Par qui est-il porté ? La seconde partie de notre questionnement porte sur les valeurs qui fonderaient la qualité patrimoniale du massif landais, leurs échelles d'appréhension et les enjeux qu'elles sous-tendent : Sur quelles valeurs se fonde le processus de patrimonialisation ? Comment se manifestent-elles dans l'espace et dans le temps ? Ces valeurs sont-elles consensuelles ?

Notre objectif étant de questionner la construction du processus de patrimonialisation et les impacts d'une telle considération sur le massif, nous pensons qu'entrer par ceux qui ont une action directe sur celui-ci, les acteurs de ce massif, est une solution pour appréhender le cœur de ce processus. Ils joueraient un rôle de premier plan en tant que « *médiateurs* » (Leniaud, 1992) ou « *d'agents sociaux (ou acteurs) légitimes* » (Amougou, 2004), de la patrimonialisation. Sous l'angle institutionnel, les acteurs des instances patrimoniales semblent, somme toute, les plus évidents. Mais comme nous désirons questionner la part non juridique de la patrimonialisation, il nous a semblé pertinent de nous intéresser aux regards et approches des acteurs plus traditionnels du massif. Forestiers privés et publics constituent, de fait, des interlocuteurs essentiels de cet objet forestier, sa forme et son évolution étant

²Présentation de l'émission « Des racines et des ailes » du 21 avril 2010. En ligne : http://programmes.france3.fr/des-racines-et-des-ailles/index-fr.php?id_article=710&page=émission. [Consulté en mai 2010].

conditionnées par leurs actions. À l'évidence de l'intégration de ces acteurs, nous souhaitons également prendre en compte ceux qui jouent un rôle de premier plan dans la gestion du territoire, support de cette forêt en grande partie privée. C'est pourquoi élus et agents des collectivités territoriales, ainsi que leurs organismes partenaires (tels les CAUE ou les acteurs touristiques), nous ont semblé intéressants à prendre en compte. Mais le tour d'horizon des acteurs ayant un pouvoir d'action potentiel sur le massif ne nous paraissait pas complet sans le milieu associatif. Qu'ils soient en lien avec des aspects plus récréatifs (chasse, pêche par exemple) ou directement impliqués dans la protection de l'environnement, leurs regards et investissements peuvent influencer, de manière plus ou moins importante et directe, la gestion forestière de certains secteurs. Nous n'estimons pas pour autant que la patrimonialisation du massif forestier landais puisse uniquement se résumer à ces acteurs, et encore moins par ceux que nous avons spécifiquement rencontrés, mais il nous semble offrir un panel assez large et complémentaire pour appréhender le processus de patrimonialisation.

Pour faire « parler » (au propre comme au figuré) ces acteurs, nous avons choisi une démarche d'enquête basée sur des entretiens semi-directifs. Cette approche qualitative nous a semblé la plus adaptée pour répondre à notre questionnement. Notre objectif étant de déceler et d'identifier les valeurs qui fondent l'éventuelle qualité patrimoniale du massif forestier landais, l'entretien nous a semblé être l'outil le plus pertinent à mobiliser : il convient à l'analyse d'un système de cohérence à découvrir, contrairement au questionnaire qui présuppose une connaissance préalable du « monde de référence » des enquêtés (Blanchet, Gotman, 2007). La thèse s'appuie ainsi sur l'analyse d'une centaine d'entretiens semi-directifs effectués auprès de différents acteurs du massif : instances représentatives et de conseils de la forêt privée - SSSO (délégués cantonaux et bureau), CRPF (direction, ingénieurs et techniciens) -, ONF (de l'agent patrimonial à la direction régionale en passant par les responsables des Unités Territoriales), élus (de l'échelle communale à régionale), chargés de mission des Conseils Généraux, Fédérations départementales de chasse et de pêche, acteurs du tourisme (Comité régional, Comités départementaux et Office du tourisme), associations culturelles, de protection de l'environnement et de riverains, associations sportives ainsi que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) et la Direction Régionale de l'Environnement³ (DIREN).

Afin d'appréhender au mieux le processus et d'en comprendre la composante géographique, notre démarche mobilise deux échelles d'analyse : une échelle « massif » et une échelle locale. La première a été choisie pour les caractéristiques mêmes de ce massif. Vaste entité forestière répartie sur trois départements, c'est en tant que bloc forestier que le massif landais est en premier lieu pensé, présenté et représenté. C'est afin de prendre en compte ses différentes réalités territoriales, beaucoup plus diverses qu'il n'y paraît, que nous avons souhaité intégrer une échelle plus locale. Celle-ci a pour but de prendre en

³ La DIREN d'Aquitaine existait encore au moment où les entretiens ont été effectués. Elle est intégrée, depuis 2010, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Aquitaine.

considération la diversité des enjeux qui se profilent sur cet espace forestier allant du littoral à l'intérieur des terres. Quatre secteurs d'étude (deux en zone littorale et deux à l'intérieur du massif) ont été particulièrement ciblés : la Communauté de Communes de Mimizan (Landes), les communes de Sabres (Landes), Sauméjan (Lot-et-Garonne) et de la Teste-de-Buch (Gironde). Leurs enjeux territoriaux distincts ont pour but de permettre d'établir les critères et la composition du processus de patrimonialisation. Ce tour d'horizon se veut concis puisqu'il sera approfondi dans notre partie méthodologique.

Au regard de ce qui vient d'être exposé, trois hypothèses sous-tendent cette recherche. Nous supposons, tout d'abord, que la patrimonialisation du massif landais ne relève pas de l'unique regard institutionnel, mais prend un aspect protéiforme dépassant la vision traditionnelle du processus qui perçoit la sauvegarde des objets par l'outil juridique.

Notre émettons, en deuxième hypothèse, que ce processus de patrimonialisation ne prend pas uniquement pour point d'ancrage des hauts-lieux mais s'appuie également sur des éléments ordinaires. L'exceptionnalité qui constitue la ligne de la patrimonialisation institutionnelle se confronte, ainsi, à l'appréhension d'un patrimoine ordinaire relevant d'une lecture des valeurs différenciées entre instances patrimoniales et acteurs territoriaux.

Enfin, nous supposons que le processus de patrimonialisation se fonde sur un ensemble de valeurs qui sont elles-mêmes composites en fonction des acteurs, et jouent différemment selon les lieux et les moments. La question de l'échelle d'appréhension du massif, mais également celle de la localisation des territoires, nous semblent être des critères importants à prendre en compte pour pouvoir déterminer et définir les valeurs dans ce « jeu géographique ».

La présentation de ce travail de recherche se structure en quatre temps. Notre première partie a pour objectif d'identifier les valeurs généralement associées aux espaces forestiers et la manière dont elles sont mobilisées au sein du massif forestier landais. Notre premier chapitre tentera d'identifier, au travers de la littérature, les valeurs qui ont, au cours du temps, été affiliées à l'espace forestier par et au-delà des espaces protégés. Dans notre deuxième chapitre, nous essaierons de voir comment ces valeurs jouent dans l'histoire de l'avènement de la forêt landaise. Après ces premières valeurs seront abordées, dans le troisième chapitre, celles que la littérature et l'analyse de la patrimonialisation institutionnelle donnent à voir sur ce massif forestier. Afin de les mettre en perspective, ce sont les enjeux territoriaux qui existent à l'heure actuelle sur les Landes de Gascogne que nous aborderons.

Dans notre deuxième partie, c'est l'approfondissement des choix méthodologiques effectués pour cette recherche que nous proposons. Le choix des échelles d'analyse, et ceux ayant abouti à la sélection de nos terrains d'étude, seront explicités préalablement à une présentation détaillée de ces terrains (chapitre 4). Dans un second temps, ce sont les acteurs sélectionnés que nous présenterons, ainsi que les méthodes d'enquête et d'analyse mises en œuvre (chapitre 5).

La troisième partie de cette recherche est consacrée à l'analyse de nos entretiens et se structure autour des différentes valeurs que nous avons pu identifier dans le propos de nos enquêtés. Seront ainsi successivement abordés : le cas des valeurs économiques (chapitre 6), des valeurs culturelles (chapitre 7), des valeurs naturalistes (chapitre 8) et des valeurs sensibles (chapitre 9). Chacun de ces chapitres appréhende la manière dont fonctionnent ces valeurs, comment les différentes catégories d'enquêtés les mobilisent, ainsi que leurs échelles d'appréhension. Nous terminerons chacun de ces chapitres par l'analyse de la place que chacune de ces valeurs prend dans la qualification du massif forestier en tant que patrimoine.

Enfin, la quatrième et dernière partie aura pour but de mettre en perspective les valeurs identifiées dans le discours des acteurs, et la manière dont elles sont mobilisées dans leurs stratégies territoriales. Au travers de l'analyse de la tempête Klaus (chapitre 10) ou de la thématique des pressions foncières (chapitre 11), ce sont les valeurs « dans l'action » qui nous intéresseront particulièrement.

PREMIÈRE PARTIE

VALEURS ET PATRIMONIALISATION DES ESPACES FORESTIERS : MISE EN PERSPECTIVE AVEC LE MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE

Cette première partie vise un double objectif : déceler les valeurs qui sont généralement associées à l'espace forestier et commencer à les mettre en perspective avec notre objet d'étude, la forêt landaise. C'est donc à un aspect central de la définition du patrimoine auquel nous allons nous attacher en tentant d'aborder, dans une logique diachronique, la question des valeurs. En effet, « *toute la question est [...] celle de la valeur que nous accordons à certains objets et qui justifie leur choix. Car c'est nous qui leur reconnaissons cette valeur et en faisons des objets de patrimoine* » (Davallon, 2002). Nous souhaitons ainsi, à l'instar de Nicole Heinich, nous « *détacher d'une interrogation sur "la" valeur d'un bien, selon la perspective économique [...] au profit d'une interrogation sur "les" valeurs attachées à ce bien* » (Heinich, 2012, p.19). Pour ce faire, cette partie se décompose en trois chapitres.

Tout d'abord, nous chercherons à appréhender les valeurs qui ont été généralement associées à l'espace forestier à travers le temps. Quelles sont-elles ? Comment se manifestent-elles ? Par qui sont-elles mobilisées et dans quels objectifs ? Ce questionnement, nous chercherons à y répondre par une revue de littérature. Ces valeurs géographiques, auxquelles la notion de patrimoine renvoie directement (Berdoulay, 1992) trouvent dans les espaces protégés une expression. Si l'on considère que les différentes formes de préservation de la nature sont liées aux idéologies qui les sous-tendent (Cadoret, 1985 ; Depraz, 2008), étudier l'inscription et l'évolution de ces espaces protégés et la place qui est donnée à la forêt dans cette dimension, va nous permettre de comprendre sous quels critères et quelles valeurs cet objet est officiellement considéré comme patrimonial. Pour autant, nous n'estimons pas que les valeurs qui sous-tendent le processus de patrimonialisation passent uniquement par les zonages de protection. Bien que reflétant un partage de valeurs amenant à des dispositifs spatiaux institutionnalisés (Berdoulay, 1992), les espaces naturels protégés ne sont pas

l'unique « version » de la patrimonialisation et les valeurs qui leurs sont affiliées ne leurs sont pas exclusives car « *dans le fond, un espace protégé est avant tout un objet politique puisqu'il résulte d'une idéologie dominante en faveur de la protection de la nature* » (Depraz, 2008, p.5). Nous ne considérons donc pas que la démarche patrimoniale puisse être uniquement envisagée au travers du filtre des institutions (et du rapport de groupes sociaux à celles-ci) et des zonages qui l'accompagnent : « *ce sont l'acte politique et les représentations du territoire concerné qui créent l'espace protégé et non sa "biodiversité", cette dernière ne constituant qu'un inventaire partiel et subjectif des "richesses" et "ressources" biologiques et un argument parmi d'autres retenus pour le classement de l'espace protégé* » (Héritier, Laslaz, 2008, p. 14). Notre premier chapitre aura ainsi pour objectif de déterminer et catégoriser les valeurs associées à l'espace forestier par et au-delà des espaces protégés.

Une fois les différentes familles de valeurs déterminées, nous allons commencer à interroger leurs applications sur notre objet d'étude par une analyse de la littérature qui est lui est plus spécifiquement consacrée.

Notre deuxième chapitre se donne ainsi pour but de voir si certaines valeurs se retrouvent dès lors que l'on questionne l'avènement de la forêt landaise. Dans l'histoire de cette spectaculaire transformation environnementale, de quelles valeurs a été parée cette « *nouvelle forêt* » (Arnould, 1996) ? Une relecture de la littérature portant sur ce grand moment de l'histoire forestière française nous permettra de débiter notre analyse des valeurs affiliées à cet objet forestier. Enfin, le troisième chapitre poursuivra deux objectifs. Le premier est d'identifier les enjeux qui se font jour, à l'heure actuelle, sur ce massif forestier. Nous traiterons ainsi des principales problématiques dont il est l'objet, problématiques qui amènent à prendre en compte les différentes réalités territoriales qu'il renferme, au-delà de l'image du « bloc forestier ». Le second objectif de ce chapitre est de continuer à interroger les valeurs identifiées précédemment en menant une analyse des différents regards (tant professionnels que profanes) que la littérature nous donne à voir sur la forêt landaise. Toute l'ambiguïté de cet objet de recherche se révèle alors.

Chapitre 1

Forêt et patrimoine : regard sur l'évolution des valeurs

Le parti pris de ce chapitre est de faire un tour d'horizon des moments qui, au travers de l'histoire, éclairent l'évolution des valeurs accordées à l'espace forestier. La manière dont est considéré le patrimoine naturel et *a fortiori* la forêt est révélatrice de « *plusieurs strates de sensibilités, de représentations et de légitimités [qui] se superposent à travers le temps et opèrent dans l'élaboration et l'institution d'une nature qui devient patrimoine* » (Vivien, 2005, p.46). Les valeurs associées à la forêt, érigées en critères par les institutions patrimoniales fondant ce qui est, selon elles du patrimoine, ne nous semblent pas néanmoins être les seules. Les valeurs associées à l'espace forestier s'inscrivent ainsi dans le temps long partagées, en premier lieu, entre utilité et sacralité. Cette sacralité, les sociétés d'Europe du Nord comme du Sud ont largement su en parer certaines forêts ou arbres au travers de leurs mythologies (Eliade, 1991 ; Harrison, 1992 ; Brosse, 1993 ; de Foucault, 1993 ; Simon, 1997). Les bois sacrés, considérés comme les plus anciens sanctuaires, constituent un exemple marquant de cette valeur précédant la construction même des temples (Brosse, 1993). Dans la volonté de préserver l'utilité des forêts aux bénéfices des seigneurs et notamment pour la faune qu'elles renferment, les premières « réserves forestières » constituent également un exemple intéressant. Pierre Deffontaines (1969) et Robert Harrison (1992) notent à ce sujet que le terme même de « forêt » est à mettre directement en lien avec la volonté de réglementation de la pratique de la chasse. Le mot « forêt » provient ainsi du latin *foresta*, terme juridique apparaissant pour la première fois dans les lois de Lombards et les capitulaires de Charlemagne « *pour désigner non tant les régions boisées en général que les réserves de chasse royale* » (Harrison, 1992, p.111). Au travers de l'Europe, ce sont, par exemple, la New Forest de Guillaume le Conquérant et la réserve de Bialowieza de Sigismond III en Pologne (Arnould, Simon, 2007). Ce que ces exemples indiquent est bien davantage « *le souci de maintenir une activité qu'une volonté de protéger la nature pour elle-même* » (Arnould, Simon, 2007, p.132). Mais ce que ces deux expériences consacrent est « *le principe de territorialisation d'une protection de la nature. Elles soulignent déjà l'ambivalence de cette notion qui porte à la fois sur des biens matériels et des biens idéels et partitionne l'espace-construit* » (Milian, 2004, p. 6). A ces premières valeurs liées à l'espace forestier, s'en sont ajoutées d'autres au fil du temps, ce sont elles qui vont tout particulièrement nous intéresser dans ce chapitre.

1. Un objet à préserver et admirer : ressource, écologie, identité et esthétique

1.1. Préserver la ressource : les fondements d'une volonté de protection

La forêt est l'exemple type d'espace naturel que le pouvoir royal puis l'État a depuis longtemps voulu protéger (Fromageau, 1985). L'idée d'une protection de la ressource forestière émerge véritablement en France au XIV^{ème} siècle. Le pouvoir royal ne cherche plus simplement à protéger un habitat de faunes mais également la matière ligneuse (Lefeuvre, 1990) et ce, en opposition avec les communautés paysannes. C'est en effet en 1318 que naît en France une véritable administration des Eaux et Forêts rattachées à la couronne, visant à faire respecter les ordonnances royales, rôle plus répressif que porté par des considérations techniques (Boutefeu, 2005). Ce sont d'ailleurs les coupes illégales et le braconnage « *pratiques à haute portée symbolique et à signification sociale contestataire [qui] ont été les principaux corps de délits, jugés des siècles durant devant les tribunaux forestiers, les fameuses Tables de Marbre, à forte connotation biblique* » (Arnould, 1997a, p.119). De la loi de 1318 émerge la notion de rapport soutenu, Philippe le Long interdisant les coupes « extraordinaires » dans les futaies du domaine royal, les coupes ordinaires ne devant être effectuées qu'au sein des peuplements les plus riches (Puyo, 1996).

Il faut attendre le 29 mai 1346, sous Philippe VI, pour que les prérogatives de l'administration forestière née trente ans auparavant, soient véritablement réglementées au travers de l'Ordonnance royale dite « de Brunoy » (commune située au sud-est de Paris, lieu de sa promulgation) (Boutefeu, 2005). Ce texte de référence, base des lois forestières ultérieures, instaure pour la première fois deux principes fondamentaux de l'aménagement forestier : « *planification des interventions et rendement soutenable* » (Boutefeu, 2005). Par son caractère novateur, cette Ordonnance est régulièrement citée par les forestiers eux-mêmes pour affirmer leur inscription temporelle, et donc leur légitimité, dans une gestion soutenable de la ressource (Arnould, Simon, 2007). Les recommandations de cette nouvelle ordonnance n'empêcheront pas la dégradation du domaine forestier à tel point que Charles IX, en 1561, ordonna la mise en réserve d'un tiers des bois domaniaux et ecclésiastiques (Puyo, 1996). Parmi les nombreuses ordonnances prises dans le sens de la conservation de la ressource forestière, celle de Colbert sur « *le faict des Eaux et Forêts* » fait date. Promulguée le 13 août 1669, elle constitue l'acte de référence de l'histoire forestière française en affirmant l'autorité du roi, rationalisant l'administration, unifiant le droit et instaurant le « bon usage » des forêts (Larrère, Nougarede, 1993). Préserver la ressource forestière passe par une réglementation précisant les méthodes d'exploitation dans le but de préserver un patrimoine productif essentiel à la couronne, le renouvellement de la ressource devient la condition de son utilisation (Larrère, Larrère, 2009). Cette Ordonnance consacre la recherche de la pérennité forestière dans un objectif de production au travers de l'aménagement forestier. Pour certains, « *dans le domaine forestier, le processus de "patrimonialisation" remonte aux origines de la profession. Il est lié au principe de gestion "en bon père de famille", formulé pour la première*

fois par l'ordonnance de Colbert en 1669, qui consacre la forêt comme un héritage à préserver et à transmettre aux générations futures » (Boutefeu, 2007, p.10). Bien que cette Ordonnance ne soit pas « la traduction d'une pensée globale sur la nature ni même un espace protégé, mais simplement une mesure de gestion spécifique d'une de ses composantes (le bois), c'est-à-dire une approche utilitariste de la nature » (Depraz, 2008, p.44), elle instaure un important cadre institutionnel autour de la volonté de protection. Pour Pascal Palu, « même si le terme de "patrimoine naturel" n'est pas explicitement prononcé pour qualifier le processus qui va distinguer puis définir le statut particulier des forêts, il prend corps et effet dès l'ordonnance royale d'août 1669 » (Palu, 1996, p.159). Etienne Rodary et Christian Castellanet utilisent le terme de « patrimonialisme » pour désigner ce moment de l'histoire forestière française, soit « une exploitation à finalité de protection, dans la mesure où l'exploitation ne se définit pas uniquement un processus technique mais également un cadre institutionnel et des conventions sociales »⁴ (2003, p.9). Elle inaugure ainsi une véritable approche patrimoniale de la forêt en introduisant une vision nouvelle qui fait d'elle une « noble et précieuse partie du domaine » (Larrère, Nougarede, 1993, p.60). Elle n'arrivera pas mieux que les 17 précédentes à stopper la perte des surfaces forestières mais désormais « déboiser n'est plus, en ce siècle, œuvrer pour la civilisation, mais porter atteinte à la prospérité et au rayonnement du royaume » (Larrère, 1995, p.199).

Cette ordonnance s'inscrit également dans une vision tout à fait nouvelle du rapport de l'homme à la Nature permettant la révolution scientifique du XVII^{ème} siècle. Celle-ci légitime « que l'on se concentre sur l'origine des phénomènes, c'est-à-dire sur leur cause efficiente, dans la mesure où - comme Galilée ou Descartes l'ont souligné- le monde est ordonné de façon rationnelle et descriptible mathématiquement » (Berdoulay, 1988, p.68). La thèse de René Descartes sur la domination, par la connaissance, de l'homme sur son environnement permettant de « nous rendre maîtres et possesseurs de la nature » (Descartes, 1637 [2002], p.78) trouvera sa concrétisation dans l'évolution des méthodes d'exploitations forestières des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles : « les forêts deviennent l'objet d'une nouvelle science où l'État joue le rôle du sujet pensant de Descartes » (Harrison, 1992, p. 167). Afin de prendre ainsi possession de la forêt, « il faut en être le protecteur » (Larrère, Nougarede, 1993, p.61), protection qui passe par sa nécessaire rationalisation : « les lisières complexes, mal délimitées [...] sont remplacées par des lisières droites, géométriques, fossoyées, cartographiées, abornées » (Husson, 1995, p.125). Un important travail cartographique est initié sur les forêts royales : on établit de manière précise les superficies et d'importantes opérations de bornage ont lieu sur le terrain dans l'objectif de conforter voire de récupérer les portions illégalement appropriées par les populations riveraines (Arnould, 1991). Ainsi, est donné à la forêt « l'ordre géométrique que l'on voit triompher dans les jardins "à la française" » (Larrère, 1995, p.199). Bien que parcellaire et s'intéressant plus au « contenant qu'au contenu » (Arnould, 1991, p.20) des forêts du royaume, cette démarche affirme la

⁴Cette notion s'oppose à celle du « ressourcisme » (d'ailleurs généralement attribuée à cette Ordonnance) qui ne prend en compte que la finalité d'exploitation (Rodary, Castellanet, 2003).

volonté de gestion rationnelle de l'espace forestier. Pour Robert Harrison (1992), les Lumières ont affirmé la réduction des forêts à leur plus simple expression : le matériau bois. Il n'est plus question d'usages autres que l'utilisation des sylves comme productrices de matière ligneuse. Dans cette fonction d'utilité publique de la ressource forestière, l'État doit en être le garant et le « metteur en scène » (pour reprendre l'analogie de Benoît Boutefeu (2007)) dont la traduction passe par une vision techniciste de la gestion forestière.

La période révolutionnaire accélère les dégradations et peu avant la Restauration, la forêt ne couvre que 15% du territoire alors que la pression démographique rurale n'en est pas encore à son apogée et que l'extraction de charbon de terre en est toujours à ses débuts (Husson, 1995). Néanmoins, l'après Révolution affirme la volonté de protection de la ressource forestière tout en lui assignant un sens nouveau (Vivien, 2005). Les années de la période révolutionnaire, bien que marquées par une forte confusion législative, sont l'occasion de vifs débats sur le devenir de l'espace boisé (instaurant les prémices d'une réglementation forestière qui prend corps au début du XIX^{ème} siècle) que les agents des Eaux et Forêts « considèrent comme un patrimoine national » (Kalaora, Savoye, 1984, p.131). L'espace forestier de l'État (nationalisant les forêts royales et du Clergé) prennent la dénomination de « forêts nationales » participant ainsi à son établissement (Buttoud, 1983). Comme le souligne Jérôme Fromageau (1995), en réaction au « vandalisme » de la Révolution par la liquidation des biens nationaux et la nécessité de définir un domaine national intangible et explicite, l'édification de la nation passe également par une politique de conservation qui devient « un rouage du dispositif général de la centralisation » (Choay, 1992, p.93). Ainsi, en parallèle de la constitution du Louvre et des Tuileries en tant que Palais national destiné « à la réunion des sciences et des arts et aux principaux bâtiments de l'instruction », l'Assemblée nationale constituante instaure la loi du 6 janvier 1791 sur la « Conservation générale des forêts » réorganisant l'administration forestière (Fromageau, 1995 ; Vivien, 2005). Le début du XIX^{ème} siècle voit l'avènement d'une administration des forêts avec la création de l'École Royale forestière de Nancy en 1824 dans l'objectif de « reconstituer et protéger le patrimoine forestier national » (Nougarède, Larrère, 1993, p.78). En s'inspirant directement des théories forestières germaniques, les cours donnés à l'école nancéenne aux futurs cadres supérieurs du corps forestier national rejettent les modes de gestion de l'Ancien Régime qui avaient pourtant servi de modèle à toute l'Europe durant le XVIII^{ème} siècle (Puyo, 2001a). Une science sylvicole naissante voit le jour s'opposant ainsi au simple rôle de « police » dont le but premier était de garantir l'approvisionnement.

L'enseignement se fonde sur une vision volontairement très pratique et techniciste de la gestion forestière, les sciences naturelles, notamment, n'étant intégrées qu'à partir de 1880. Il s'inscrit dans une philosophie générale : « le respect des dogmes des premiers grands maîtres et une intégration très parcimonieuse des notions issues d'autres disciplines scientifiques » (Puyo, 2001, p.8). Parmi ces grands maîtres, le premier directeur de l'École, Bernard Lorentz tient une place de choix. La publication en 1837 du *Cours élémentaire de*

culture des bois fait de lui l'un des fondateurs de la sylviculture française (Kalaora, Savoye, 1986). C'est à lui que l'on doit cette première orientation très « pratique », dont le « *corps de doctrine* » (Puyo, 2001a) prend le nom de « Culture du Bois » ou « Sylviculture » : « *terme qui correspond à celui d'Agriculture, lorsque par ce dernier on n'entend que ce qui est relatif à la culture des champs* » (Lorentz, 1855, p. VII). L'objectif économique est clair et affirmé, la sylviculture a pour but « *de tendre constamment à améliorer et augmenter la production et par suite les revenus du propriétaire* » (*Ibid.*, p. VII-VIII). Le rapport à la Nature de ce dogme forestier, dont la célèbre citation d'Adolphe Parade (3^{ème} directeur de l'École de Nancy, disciple et gendre de Lorentz) : « *Imitez la nature, hâtez son œuvre* », relève de l'interventionnisme dans l'objectif premier de faire perdurer une ressource utile et rémunératrice pour l'homme. La traduction de cette volonté se retrouve dans l'un des grands conflits forestiers de l'époque : la conversion des taillis en futaie, pratique directement héritée des théories germaniques dont Lorentz fera son cheval de bataille. Véritable orientation idéologique (Kalaora, Savoye, 1986), le traitement en futaie, qui exige permanence et stabilité par l'accroissement du temps des révolutions, ne peut se satisfaire de bouleversements économiques ou politiques (qui vont pourtant émailler tout le XIX^{ème} siècle). La sylviculture doit s'exercer au sein d'une institution stable où le forestier n'a pas pour simple mission de répondre à des problématiques techniques mais doit veiller à la pérennité de la forêt. De fait, « *le forestier n'est pas homme du présent, il travaille pour l'avenir et ses descendants qui devront continuer l'œuvre et l'amener à son aboutissement* » (Kalaora, Savoye, 1986, p.27). Dans cette logique profondément patrimoniale, la valeur productive ne prend alors sens qu'au regard de sa temporalité qui est fondamentalement opposée au court terme du capitalisme. Ce n'est pas sans un certain paradoxe que cette logique apparait car « *pour répondre au besoin de l'économie moderne en bois d'œuvre, [la forêt] doit être exploitée selon un système qui met au centre les valeurs traditionnelles de la permanence, d'autorité et de stabilité* » (*Ibid.*, p.28). De cette nouvelle vision de la forêt s'inscrivant non plus dans une économie de subsistance mais dans une économie de marché, où sont affirmées une législation libérale et une exploitation capitaliste, naissent des conflits de grande ampleur opposant forestiers et communautés rurales dont la célèbre « Guerre des Demoiselles »⁵ (du nom de ces paysans armés et déguisés en femme) (Vigier, 1980).

La reconstitution et la protection du patrimoine forestier français passent également par la promulgation du Code forestier en mai 1827. Il revient à l'administration forestière « *à qui est confiée notre richesse forestière* »⁶ de garantir sa pérennité. Celle-ci se répartit, dès lors, entre conservateurs (le terme est ici intéressant à souligner), inspecteurs et sous-

⁵ L'association conjointe des progrès agricoles et du profit capitaliste engendra une restriction des droits au bois et à la libre circulation du bétail par l'État et gros propriétaires. En réponse, de 1829 à 1848, de véritables batailles rangées, tout particulièrement dans les Pyrénées et dans l'Est, entre communautés rurales, forestiers et les troupes envoyées pour les soutenir (60 000 hommes furent mobilisés par le gouvernement) vont éclater (Vigier, 1980).

⁶ Code Forestier, 1827, p.4. En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5839137x.r=.langFR>[Consulté en octobre 2011].

inspecteurs, gardes généraux et gardes généraux adjoints⁷ qui ont en charge la gestion du domaine forestier divisé en conservations (correspondant à un ou plusieurs départements en fonction de l'importance du domaine) (Kalaora, Savoye, 1986). Les forêts communales, particulièrement visées par le nouveau Code en vigueur doivent se « soumettre » au régime forestier (le terme est fort de sens) en déléguant la gestion aux personnes considérées comme compétentes en la matière : l'administration forestière (Nougarède, 1995). Ce Code Forestier répond également en partie à la problématique de la protection du domaine boisé en établissant de nouvelles règles juridiques face à la propriété privée confortée sous l'Empire par le Code Civil (1804). En effet, bien plus qu'une transformation juridique de l'espace forestier qui se décline désormais en terme de propriété, la Révolution a enclenché :

« un processus de transformation structurelle qui bouleverse la société dans l'ordre politique mais aussi dans l'ordre économique et social et qui modifie totalement le rapport de l'homme à son espace et à la nature. L'usage privatif des ressources naturelles devient la règle de droit et le système d'utilisation collective du territoire se trouve ébranlé. Pour parler rapidement, le rapport individualiste prend la place du rapport communautaire » (Kalaora, Savoye, 1984, p.131).

Or, le regard porté par l'administration forestière sur la propriété privée est empreint de méfiance car elle constitue l'avatar de l'idéologie libérale. Comment faire confiance à des propriétaires pour gérer « en bon père de famille » un bien forestier qui, par définition, ne se conçoit que dans le long terme et non dans une logique de profit immédiat ? L'intervention étatique ne peut être que la garantie de la préservation du patrimoine forestier, ou comme le souligne l'agent forestier Clavé en 1862 dans la *Revue des deux Mondes* :

« L'administration forestière a [...] plus qu'aucune autre, besoin d'esprit de suite, et les principes qui la font agir doivent s'y perpétuer indépendamment des hommes qui la composent [...] L'État est seul capable de conserver le patrimoine forestier [...] [La France] ne peut plus compter, aujourd'hui, sur les forêts particulières, sans cesse morcelées, exploitées sans mesure et devenant de moins en moins productives » (cité par Kalaora, Savoye, 1986, p.29).

À la différence de l'Ancien Régime où le pouvoir royal édictait la ligne forestière à suivre et à mettre en œuvre par le Corps forestier, le XIX^{ème} siècle voit progressivement s'autonomiser les forestiers de Nancy. Se structurant en un corps d'État, l'administration forestière influence largement les politiques rurales (Boutefeu, 2007) diffusant, revendiquant et prônant les valeurs qui la structurent désormais (Kalaora, Poupardin, 1984). Outre l'importance de préserver la ressource forestière, le Code Forestier de 1827 dans sa volonté de défendre le patrimoine forestier français, introduit une nouvelle justification à la préservation : *« Ce n'est pas seulement par les richesses qu'offre l'exploitation des forêts sagement combinée, qu'il faut juger de leur utilité ; leur existence même est un bienfait inappréciable*

⁷ Notons que l'administration ne prendra le nom des « Eaux et Forêts » qu'en 1898 lorsque seront transférés des Ponts et Chaussées la gestion de la pêche dans les voies fluviales et rivières (Kalaora, Savoye, 1986).

pour les pays qui les possèdent »⁸. Les bienfaits liés à l'espace forestier font notamment appel à une valeur nouvelle qui va faire son chemin les années et le siècle suivant : la valeur écologique. La mise en avant de cette valeur est particulièrement explicite dans un moment clé de l'histoire forestière française : la politique de Rénovation des Terrains de Montagne (RTM).

1.2. Reboiser les montagnes : les prémices de la valeur écologique des forêts

La virulence des discours tenus durant une bonne partie du XIX^{ème} siècle par les défenseurs du reboisement s'inscrit dans une vision nouvelle de la forêt où est mise en exergue sa place dans la nature et son influence sur la société. C'est dans « *cette fable* » qu'apparaissent « *les prémices du rôle écologique de la forêt, sa nouvelle utilité sociale* » (Kalaora, 1998, p.43). Cette valeur vient consolider le discours préexistant mais surtout permet de justifier les lois coercitives mises en place jusqu'au lendemain de la Première Guerre mondiale.

La rhétorique développée par le Corps forestier français démontre une sensibilité profonde à la nature côtoyée quotidiennement: « *les forestiers ont ainsi très souvent dépassé leur simple rôle de gestionnaires pour proposer de véritables politiques d'intervention et de protection de la nature* » (Depraz, 2008, p.63). Sans nous attarder sur les impacts de la mise en œuvre de cette politique, nous souhaitons particulièrement traiter ici de la valeur écologique ou, de manière peut-être plus juste, proto-écologique (Gomez Mendoza, 2000), qui a été mise en avant pour la justifier et l'acter. Loin d'être avancée pour la protection de la forêt en elle-même, l'émergence de l'intérêt écologique porté aux forêts a servi de point d'ancrage pour souligner son importance pour le territoire national (sa défense est de l'ordre de l'intérêt général) et son développement économique.

Cette politique fait suite à un constat. Dans les forêts de moyenne montagne des Pyrénées, du Massif central et des Alpes, fortes pressions démographiques et pâturages intensifs sont à l'origine d'importants défrichements. En dénudant un sol devenu incapable de retenir les eaux, ceux-ci provoquent inondations et glissements de terrains. Le phénomène de surcharge pastorale et d'exploitation anarchique des forêts est néanmoins loin d'être récent⁹. Son augmentation associée aux progrès des moyens de communication et la mise en place d'une administration présente jusqu'aux chefs-lieux (reliant l'information et alertant le pouvoir central) sont autant de facteurs qui expliquent cette prise de conscience générale en ce

⁸ Code Forestier, 1827, p.4. En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5839137x.r=.langFR> [Consulté en octobre 2011].

⁹ La question de la pression notamment pastorale sur les forêts de montagne est « vieille comme le monde », les Commissaires Réformateurs les dénonçaient déjà au début du XVIII^{ème} siècle. L'administration forestière elle-même, alors qu'elle se saisira de la question avec force, s'est tardivement préoccupée du phénomène, ne possédant pas d'enseignements bien spécifiques sur la question (Fourchy, 1963). Ce n'est d'ailleurs seulement qu'à partir de 1888 que l'École nancéenne emmène sur le terrain ses étudiants voir les travaux de restauration des versants et de corrections torrentielles (Puyo, 2001a).

XIX^{ème} siècle (Fourchy, 1963). L'originalité du débat qui se met en place tient donc dans la nouvelle ligne de défense de l'espace forestier qui devient garant de la protection du territoire national. Le discours insiste sur l'influence des forêts sur le climat (atténuation des vents et pondération des extrêmes climatiques) ainsi que son importance dans la régulation des eaux et la protection contre l'érosion (limitation du ruissellement et favorisation de l'infiltration) (Kalaora, 1998). Les théories du milieu qui se développent alors mettent ainsi en exergue les rapports de causalité linéaire voire circulaire : une action spatialement limitée pouvant mettre à mal l'équilibre global (Claval, 2000).

À l'origine, cette thèse n'a pas été formulée par les forestiers eux-mêmes. C'est Alexandre Surell, ingénieur des Ponts et Chaussées en poste dans les Hautes-Alpes et auteur de « *Études sur les torrents des Hautes-Alpes* » publié en 1841, qui tient une place importante dans la diffusion de cette thèse accusant les dommages causés par le surpâturage. Les discours vantant les bienfaits de la forêt et les conséquences néfastes des déboisements vont être repris et développés par des forestiers tels Baudrillart ou Lorentz (Larrère *et al.*, 1981).

Avec une forte propension à l'emphase stylistique (Larrère, 1981), les promoteurs du reboisement insistent sur la beauté et l'intérêt écologique des sylves qui peuvent être à la fois « *sources fécondes de tous les biens... monuments nourriciers qui répandent partout la vie et la sérénité* » (Rauch cité par Larrère, 1981) ou « *le plus bel ornement de la nature* » (Baudrillart cité par Larrère, 1981). Cette démarche de « lobbying » est bien résumée par Bernard Kalaora : « *En appelant à un imaginaire de la catastrophe et en jouant sur les ressorts émotionnels, ils vont édifier un discours mythique (à certains égards préfigurateur de l'écologie politique) sur la forêt, son rôle et sa place dans la société. Les forêts de montagne deviennent les grandes régulatrices des équilibres naturels et sociaux (rôle stabilisateur des éléments, éponge régulatrice des eaux)* » (Kalaora, 1998, p. 43).

À une époque où l'intervention humaine est toujours empreinte de philosophie cartésienne, la démarche empruntée par le Corps forestier s'inscrit encore pleinement dans une vision anthropocentrique : pour corriger les dysfonctionnements causés par l'homme aux écosystèmes, son intervention est le seul moyen d'y remédier (Depraz, 2008). Le remède doit alors passer par la mise en place de politiques coercitives imposant la ligne de conduite aux premiers responsables : communautés rurales mais également propriétaires privés. Des inondations particulièrement importantes durant les années 1840, 1843, 1856 et 1959 du Rhône et de la Loire viennent appuyer le propos auprès des instances étatiques (Larrère *et al.*, 1981).

Ayant reçu l'appui de Napoléon III, la loi du 18 juillet 1860 sur le reboisement et le regazonnement des terrains de montagne est promulguée et vise un objectif de reboisement de plus d'un million d'hectares¹⁰. Elle instaure ainsi une gestion étatique de l'espace montagnard au sein de périmètres où le reboisement est nécessaire d'après « *l'état du sol et les dangers qui résultent pour les terrains inférieurs* » (Kalaora, Savoye, 1986, p.23). Sous le credo de

¹⁰ L'évaluation porte sur 560 787 hectares appartenant à des particuliers et 532 846 aux communes (Fourchy, 1963).

l'utilité publique, la loi s'impose aux collectivités locales comme aux propriétaires privés. Celle-ci se fonde également sur un profond mépris des populations montagnardes et de la propriété privée. Animée par la seule valeur marchande, cette dernière est considérée comme incapable de tenir compte de l'importance de l'utilité publique des forêts (Larrère, 1981). La confrontation qui va naître entre forestiers et paysans rajoute une pierre à l'édifice des conflits séculaires opposant ces deux catégories. Les paysans sont toujours perçus comme des tueurs d'arbres, des « *dendroclastes* » par opposition aux forestiers « *dendrolâtres* » pour reprendre la terminologie d'Olivier Nougarède (1995).

Face aux conséquences de la torrencialité et des inondations, le reboisement des montagnes apparaît également, et en particulier pour les ingénieurs des Ponts et Chaussées, comme le moyen de consolider la libre circulation des marchandises et l'unité du marché national (Kalaora, Savoye, 1986). Sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, le territoire devient le support d'une valeur économique émergente en permettant une communication croissante des personnes et des biens. Protéger la montagne a ainsi pour but de « *préservé des équilibres tout à la fois physiques, biologiques mais aussi économiques de la nation française* » (Kalaora, Savoye, 1985, p.9). Nous parlons bien ici sous cette valeur économique des forêts de montagne, les forêts de plaine elles, pour l'État et les libéraux, peuvent être défrichées pour laisser place à une économie agricole¹¹. Il faut noter ici le jeu ambigu des forestiers. Car bien qu'opposés et critiques vis-à-vis de l'industrialisme, ils s'inscrivent dans ce mouvement parce qu'il fait écho à leurs propres objectifs : le reboisement. Celui-ci devient un moyen « *de contrecarrer les effets nocifs de la civilisation moderne, de lutter contre l'égoïsme et l'individualisme triomphants, de dénoncer ceux qui ne voient que leur intérêt personnel et immédiat au détriment des intérêts supérieurs de la nation* » (Kalaora, Savoye, 1986, p.23).

Ce « discours mythique » en explicitant l'importance de la couverture sylvestre s'en réfère également à l'importance de la forêt pour la survie de la Nation. Il s'appuie sur la croyance de la relation entre décadence des grandes civilisations et leur incapacité à avoir su gérer leurs forêts. Ce dogme omniprésent dans le discours de l'Administration forestière (Larrère, 2002) tend ainsi à affirmer l'importance pour la nation d'une gestion réfléchie de son espace forestier. La célèbre citation : « La France périra faute de bois » attribuée à Colbert est ainsi largement exhumée tout autant pour en souligner la pertinence que le caractère visionnaire de l'auteur. D'autres s'adjoignent. Notons par exemple les propos de Fernand Depelchin dans son ouvrage, *Les forêts de la France* :

« Il serait à désirer qu'on se rendît mieux compte, en général, du rôle important que joue les forêts au point de vue de la prospérité ou de la décadence d'un pays. Il faudrait que tous les hommes intelligents fussent convaincus que les forêts doivent être ménagées, comme étant, selon l'expression de Pline, un des plus riches présents faits à l'homme par Dieu : Summum munus homini datum arbores sylvaeque intelligebantur » (1887, p.9)

¹¹ Une loi du 18 juin 1859 permettant de plus aisément défricher les forêts situées en plaine (Fourchy, 1963).

Sous cet angle de la survie des peuples, le discours des forestiers fait écho à celui du géographe Élisée Reclus¹² qui, en 1866, soulignait « *cette harmonie secrète entre la terre et le peuple qu'elle nourrit* ». Par ces propos s'inscrivant dans un discours environnementaliste faisant de l'environnement un « *modèle* » (Berdoulay, 1988), Élisée Reclus se fait, en partie, le relais d'une vision qui a pris son essor outre-Atlantique. Celle-ci se base sur une conception négative des effets de l'activité humaine, fruit de la modernité, sur les milieux. Croissance urbaine et industrielle, destruction des terres arables, érosion, défrichements sont tout autant d'exemples qui font émerger la « *hantise de la disparition* » que retranscrit l'ouvrage *Man and Nature* de J-P Marsh publié aux États-Unis en 1864 (Héritier, Laslaz, 2008).

Cette rhétorique du « *Salut public* » quand la « *patrie est en danger* » (Larrère, 1981) s'inscrit également, après 1870, dans un climat revancharde, certains n'oubliant pas de souligner que la France a été vaincue par un « *peuple forestier* » (Larrère, 2002)¹³. Les forestiers font ainsi de la forêt un révélateur et un critère de l'état social : « *leur leitmotiv, simple, est alors : "à mauvaise forêt, mauvaise société" et "ce qui est bon pour la forêt est bon pour la société"* » (Kalaora, Savoye, 1986, p.15). La fonction morale de la forêt se retrouve donc en toute logique : « *Elle apprend à gérer "en bon père de famille", à user sans abuser, à sacrifier le présent à l'avenir, à transmettre à ses descendants un patrimoine plus riche encore que celui dont on a hérité* » (Larrère, 2002, p.64).

La loi d'avril 1882 sur la Restauration des Terrains de Montagne, constitue une loi plus restrictive que les précédentes¹⁴, plus soucieuse des intérêts des locaux, la République devant désormais ménager l'électeur rural. Notons rapidement que le discours vantant la forêt dans l'équilibre « *cosmologique* » est loin d'être uniquement rattaché à la France. Le cas des reboisements et de l'aménagement de la forêt espagnole à la fin du XIX^{ème} siècle en constitue un autre exemple (Gomez-Mendoza, 2000).

Mais en cette fin du XIX^{ème} siècle, les usages traditionnels de la forêt s'estompent progressivement (utilisation croissante du charbon de terre, abandon de la jachère au bénéfice de la culture fourragère ne nécessitant plus le pâturage en sous-bois du bétail notamment) et « *la forêt va ainsi se trouver dissociée de l'économie rurale, étant de plus en plus gérée en fonction des besoins de l'économie industrielle et de l'urbanisation* » (Larrère, 2002, p.65). Tandis que la première révolution agricole commence à vider le monde rural, un regard et une attente nouvelle des forêts émergent. Cette population, en premier lieu constituée d'élites, qui vient chercher en forêt une source de bien-être et de rêves, constitue l'avènement de ce que Pierre Donadieu (2002) a nommé la « *société paysagiste* ». Issue de la ville, elle « *préfère les*

¹² Nous renvoyons le lecteur à l'article de Jean-Yves Puyo. 1999. La science forestière vue par les géographes français, ou la confrontation de deux sciences « *diagonales* » (1870-1914). *Annales de Géographie*, vol. 108, n°609-610. p. 615-634.

¹³ On notera, d'ailleurs, que les officiers des Eaux et Forêts vont être rattachés à l'armée en 1870 et que l'enseignement militaire deviendra obligatoire en 1874 (Boutefeu, 2007).

¹⁴ Achat à l'amiable ou expropriation des terrains à restaurer par l'État sont toujours d'actualité mais seulement dans les zones où « *la dégradation du sol, et des dangers nés et actuels* » rendent les travaux nécessaires (Nougarède, et al., 1985, p.28).

formes idéalisées de la nature - comme les parcs publics, les campagnes ou les forêts pittoresques - aux réalités de la cité », se refusant « *au désenchantement du monde* » et « *s'alimentant à la critique des ordres établis, à la remise en cause des idéologies envahissantes et à la quête du plaisir et de l'apaisement qu'apporte le spectacle de la beauté du monde* » (Donadieu, 2002, p.9-10). La forêt considérée pour elle-même ou simple élément paysager inscrit dans un espace plus vaste tel le littoral ou la montagne entre dans ce « *désir de paysage* » qui va n'avoir de cesse de se développer. Dans cette évolution, la forêt de Fontainebleau tient une place de choix.

1.3. L'affirmation de la valeur esthétique et artistique: l'emblématique forêt de Fontainebleau

S'arrêter sur l'exemple de la forêt de Fontainebleau n'est évidemment pas anodin puisqu'il concrétise le changement du regard porté sur la forêt en France et plus largement des transformations du rapport de la société française à la nature. La mobilisation du discours esthétique par une élite culturelle pour sa défense et le lien qu'il tisse avec le développement du tourisme forestier fait de la forêt bellifontaine bien plus qu'un cas particulier, elle « *a valeur d'exemplarité, de modèle, de paradigme* » (Kalaora, 1998, p.53).

Situé au sud-est de Paris, à une soixantaine de kilomètres, le massif forestier de Fontainebleau s'étend sur près de 25 000 ha. Comme le note Bernard Kalaora dans le *Musée Vert*, la forêt de Fontainebleau ne prend véritablement de valeurs esthétiques qu'à partir de 1830. Elle remplit jusqu'alors les fonctions traditionnelles dévolues aux espaces forestiers où chasse, pratiques usagères et exploitations se côtoient (Polton, 2007). Mais sa proximité spatiale de la capitale va en changer la « destinée » pour en faire un haut-lieu forestier et touristique (Kalaora, 1998 ; Nougarede, 2010).

C'est à l'établissement, aux alentours de la forêt bellifontaine, de peintres opposés à l'art académique, initiateurs du paysage « littéral » (par opposition aux paysages historiques), qui forment l'École paysagiste de Barbizon, que sa valorisation esthétique et artistique débute : la beauté du paysage forestier devient source d'inspiration pour la création artistique. Théodore Rousseau, Jean-Baptiste Corot ou encore Jean-François Millet restent parmi les plus célèbres de ces peintres qui vont s'intéresser aux chênes centenaires, aux gorges, aux rochers et à la lumière « forestière » (Walter, 2004), véritable « artialisation » du paysage forestier (Roger, 1997). C'est à la bourgeoisie industrielle et d'affaires, premier mécène, que l'on doit la diffusion de ces œuvres « hérétiques » pour l'Académie. Ces mêmes personnes profitent du développement des arts sous Napoléon III et de la reconnaissance officielle de ce mouvement pictural¹⁵. Cette reconnaissance officielle lui donne un poids non négligeable dont il va savoir user pour affirmer sa vision de la forêt. En parallèle, le romantisme littéraire est à la mode.

¹⁵ Rousseau va être décoré de la Légion d'Honneur et de nombreuses œuvres des Barbizon seront présentées lors de l'exposition universelle de 1855.

Des auteurs tels George Sand, Alfred de Musset ou Chateaubriand font, dès 1840, référence à Fontainebleau ce qui contribuera à l'accroissement de sa renommée (Nougarède, 2010). De l'association de ces deux mouvements va naître la « norme de consommation » de la forêt de Fontainebleau qui devient un lieu de « délectations esthétiques », une œuvre d'art désormais immortalisée par les œuvres picturales : « *le paysage appréhendé comme tranche de nature s'y avoue comme objet de culture* » (Kalaora, 1993, p.112).

Cette élite culturelle, en définissant les règles de consommation et d'usage, produit une représentation différente des services que doivent rendre les forêts. C'est ce nouvel esprit, empreint de sensibilité esthétique vis-à-vis du paysage et d'un regard romantique sur une nature amène et protectrice, dont se saisissent les pionniers du tourisme forestier et en premier lieu Claude-François Denecourt, le dénommé « sylvain », considéré comme « *l'instrument essentiel de la propagande touristique de Fontainebleau pendant 50 ans* » (Kalaora, 1993, p.113). Il instaure une pratique où « *la manière artistique d'appréhender la nature, de pouvoir parler de ses impressions et de ses émotions devient la conduite légitime devant le spectacle de la forêt* » (*Ibid.*, p.114). Il entreprend l'aménagement de la forêt qui reflète ce code esthétique par la création de chemins, la construction de grottes, l'aménagement de vues, etc. Ceux-ci ont pour but d'amener le visiteur à ressentir toute la poésie du lieu, de faire également de lui un artiste. Son guide, publié en 1839 détermine ainsi ce qui mérite d'être vu et surtout la manière de voir la forêt. La mise en avant de cette valeur esthétique participe ainsi à la constitution d'un bien marchand. En affirmant la spécificité de cette forêt, elle devient un produit à valoriser, à consommer. L'arrivée du chemin de fer en 1850 et la création des « trains de plaisir » inaugure l'entrée de la forêt dans l'ère du tourisme contemporain (Kalaora, 1993 ; Arnould, 1997a). Pour autant, ce n'est pas pour n'importe quel public que l'œuvre de Denecourt est faite. Seuls les initiés (poètes, écrivains et peintres) sont, selon lui, capables d'appréhender le spectacle esthétique d'une nature ainsi aménagée. La volonté de Denecourt mais également des peintres de sélectionner les personnes capable par leur sensibilité raffinée de pénétrer en forêt n'a, bien sûr, pas abouti. Le développement des pratiques sportives de plein air dans les années 1880 affirme définitivement l'avènement d'un tourisme croissant (Kalaora, 1993).

En effet, l'essor de la forêt de Fontainebleau dans le champ du regard urbain s'ancre dans un contexte où l'espace vert public, avec les grands travaux haussmanniens, se pare d'une vision positive. Celui-ci devient, avec le renouveau urbain de la capitale, un de ses appareils respiratoires (Kalaora, 1981). Dans cette vision hygiéniste, les espaces verts s'inscrivent dans une politique de salubrité mais servent également de lieu de promenade et participent à l'appréciation esthétique de la ville : « *l'Empereur attendait d'eux des effets sociaux sur le corps comme sur l'esprit* » (Kalaora, 1993, p.138). Les bois de Boulogne et de Vincennes ainsi que la création des Buttes Chaumont et du Parc Montsouris, répondent à des préoccupations tout autant hygiénistes qu'esthétiques et récréatives (Kalaora, 1981). Mais à la différence du bois du Boulogne ou de Vincennes, la forêt bellifontaine n'est pas le fait d'une

ingénierie urbaine. Elle ne répond pas qu'à de simples fonctions hygiénistes et récréatives, elle est avant tout un lieu de consommation culturelle.

Ainsi agencée, véritable œuvre architecturale, la forêt, sous la plume de Denecourt, devient tout à la fois un jardin artistique et un monument historique à conserver des méfaits des exploitations (carriers et forestiers). Dans les missives que Denecourt envoie à l'Empereur pour l'inciter à protéger la forêt contre les carriers (l'une d'entre elle s'intitulant « Grâce-grâce pour ce qui reste des beautés les plus intéressantes des forêts »), celui-ci défend la forêt bellifontaine comme un « *musée national* », « *l'un des plus beaux bijoux de la couronne* » (Denecourt, cité par Kalaora, 1993, p.132). Parce qu'exceptionnelle, elle doit être traitée comme telle en soustrayant les lieux concentrant les plus grandes beautés, de toute activité d'exploitation. Ceux-ci doivent être considérés « *comme les galeries du plus précieux musée de sites et de paysages que possède la France et dont la conservation devrait avec raison être assimilée à celles des monuments historiques les plus dignes d'être sauvegardés* » (Denecourt, cité par Kalaora, 1993, p.133). Tout en soulignant son propre mérite dans la constitution de ce musée, ce discours instaure une analogie entre forêt et monuments historiques qui se répète au fil des plaidoyers instaurant Fontainebleau comme « forêt-musée » ou « forêt-monument » de la Nation. On notera, à l'instar de Bernard Kalaora, que c'est une vision « contre-nature » qui s'instaure puisqu'il s'agit ici de protéger l'esthétique d'une œuvre d'art à la fois contre ses exploitants mais également contre le désordre symptomatique d'une nature « sauvage »¹⁶.

À la demande de Denecourt se surajoute celle des artistes avec, en tête, les peintres de l'École de Barbizon. Ces derniers, en s'ancrant dans une vision romantique de l'artiste proche de la nature, se considèrent comme « *plus près de la nature que tous les autres* » (Fritsch, 1997, p.208). La forêt bellifontaine, lieu de solitude, de calme et de paix devient ainsi le symbole menacé des méfaits de la « vie moderne ». Pour Philippe Fritsch, bien plus que la simple défense intéressée de leur lieu de travail et de villégiature, c'est un véritable combat à dimension axiologique qui apparaît : « *défendre la forêt de Fontainebleau contre ceux, qui, chargés de la garder et de la conserver, en font un lieu de production ligneuse, c'est rompre avec le monde des concentrations urbaines et industrielles en développement pour mieux en dénoncer la démesure* » (1997, p. 209). Destruction des valeurs du passé, mythe arcadien, importance de la permanence face aux bouleversements de la société sont autant d'éléments qui fondent le regard critique. Conception monumentale de la forêt et de l'arbre et valeur historique se côtoient dans le discours de défense de la forêt bellifontaine contre les coupes forestières. Celui-ci s'applique tout particulièrement sur les secteurs intéressés par le regard artistique : lieux romantiques, sites immortalisés par les artistes, arbres centenaires et parfois symboles de l'histoire de France (tels le chêne de Sully et d'Henri IV par exemple). Une campagne de presse en 1850 permet aux différents défenseurs de prendre la plume et d'exposer leurs arguments. Notons par exemple les propos de Paul de Musset qui met en

¹⁶ C'est afin d'éviter l'envahissement des sentiers que Denecourt demande également à l'Empereur un cantonnier.

exergue cette conception monumentale de l'arbre dont le plus emblématique d'entre eux, le chêne : « *il serait si juste de considérer les vieux chênes comme des monuments puisque beaucoup d'entre eux ont reçu des noms historiques* » (Paul de Musset, 1850 cité par Fritsch, 1997, p. 210). Ces arbres doivent être préservés pour leur inscription historique, ils sont les « *témoins encore animés des plus grands siècles de notre histoire* », les « *monuments vénérables qui ont couvert de leurs ombrages toujours vivants les plus grandes gloires de notre pays* » (Armand Bertin, 1850, cité par Fritsch, 1997, p. 211).

Dans la continuité de cette analogie entre forêt et monument, comment ne pas citer les célèbres propos de Victor Hugo : « *un arbre est un édifice, une forêt est une cité, et entre toutes, la forêt de Fontainebleau est un monument. Ce que les siècles ont construit, les hommes ne doivent pas le détruire* » (Correspondance, 1872). Cette vision couplant regard esthétique, artistique et historique de la forêt supplante, en ce lieu, le projet économique. Elle est « *admiration et regardée pour elle-même, indépendamment de ses fonctions* » (Kalaora, 1983, p.586). Outre l'importance de cette mise à l'écart de la valeur économique de l'espace forestier par le regard du non gestionnaire qui prendra son essor tout au long du XX^{ème} siècle, l'exemple bellifontain est également emblématique pour la création, en son sein, du premier espace protégé français.

De l'association de la rhétorique de Denecourt à celle des artistes naît une première réserve intégrale de 624 ha, instituée en 1853 avant d'être étendue à 1097 ha en 1861 sous le terme de « séries artistiques ». Par la multiplication des pressions du Comité de défense de la forêt sur les hommes politiques et sur l'administration forestière, la superficie de ces séries artistiques est ensuite portée à 1616 puis 1692 hectares à la suite de la révision des aménagements de la forêt en 1892 et 1904 (Nougarède, 2010). Les séries artistiques mises en place sur Fontainebleau inaugurent un mouvement de la patrimonialisation institutionnelle qui n'a, depuis, cessé de s'amplifier (Micoud, Peroni, 2000). Ces « séries » constituent, de fait, de véritables symboles dans l'histoire de la protection de la nature en étant généralement définies comme les premières formes de sa conservation, précédant de quelques années la constitution aux États-Unis de la réserve de la vallée de Yosemite en 1864 et du premier Parc national en 1872, Yellowstone. L'adoubement de ce « musée vert » passe ainsi par une idée nouvelle : la protection par le zonage et l'interdiction de l'exploitation forestière sur un périmètre. Il introduit les prémices de « *l'incompatibilité entre préservation et production des sites* » (Kalaora, 1993, p.131). L'opposition farouche de certains forestiers à la constitution des séries artistiques est révélatrice de leur ancrage dans une tradition forestière où la non-gestion volontaire est une hérésie : « *ce scénario est perçu comme un abandon et une trahison de la vocation forestière productive. Les forestiers se sentent aussi dépossédés de leur fonction traditionnelle de scénographe, puisque la forêt n'a plus besoin d'eux pour se mettre en scène elle-même* » (Boutefeu, 2007, p. 199). Ces différences de regard sur la forêt, révélant des valeurs distinctes, font de Fontainebleau un lieu précurseur des conflits à venir entre

détenteurs et gestionnaires forestiers et le monde « profane » qui revendique désormais un droit de regard.

Les deux exemples que nous venons de traiter mettent en exergue les nouvelles valeurs affiliées à la forêt durant le XIX^{ème} siècle. Le cas des RTM nous semble emblématique d'une valeur écologique naissante tandis que Fontainebleau instaure l'espace forestier comme lieu où valeurs esthétiques, artistiques et historiques s'associent pour donner naissance au premier « Musée Vert ». Ces deux exemples se recoupent dans leurs finalités en aboutissant à la mise en place d'espaces protégés initiant la constitution des premiers outils de la patrimonialisation institutionnelle.

2. La patrimonialisation institutionnelle comme reflet de l'évolution des valeurs associées aux forêts

2.1. L'institutionnalisation en normes des valeurs

2.1.1. Le cas français

Le discours de défense de la forêt de Fontainebleau inaugure la considération de la forêt, et plus largement de la Nature, comme un monument reflétant le discours patrimonial qui émerge depuis la fin de la Révolution vis-à-vis des monuments historiques (Lefevre, 1990). L'utilisation du terme « monument naturel » n'est pas récente et est généralement attribuée à Alexandre von Humboldt (1769-1859), promoteur de la protection de la nature, qui l'emploie dès 1804 (Lefevre, 1990 ; Walter, 2004). La conception de l'espace forestier bellifontain (ou de ses composantes tels les arbres et rochers) comme monuments fait indiscutablement écho à la volonté de protection d'un patrimoine esthétique monumental. La question de la protection de la nature dans le domaine politique est donc apparue, certes plus en marge, mais en parallèle des préoccupations liées au patrimoine culturel. Le célèbre abbé Grégoire n'a pas simplement souligné l'intérêt de la protection des « monuments des arts » mais également ceux de la science tels les arbres remarquables, les jardins botaniques ou encore les plantes indigènes et exotiques (Lepart, Marty, 2006). Tout comme pour les monuments historiques, la protection s'inscrit sous le signe de l'élitisme¹⁷ (Choay, 2009).

L'association entre tourisme et patrimoine, que ce soit dans la constitution du patrimoine culturel ou naturel, constitue également un point commun dans ce processus (Héritier, 2007). La considération de l'espace forestier comme espace récréatif apparaît simultanément à celle de la protection esthétique, ces « *deux notions sont indissociables, et l'une ne peut se concevoir sans l'autre* » (Kalaora, 1998, p.53). Dans une analyse comparée entre la forêt de Fontainebleau et la forêt d'Orléans, Kalaora (1983) démontre ainsi

¹⁷Dès 1832, Victor Hugo, Prosper de Mérimée et Charles Forbes René réclamèrent une loi pour sauvegarder le patrimoine architectural de la France contre le « vandalisme » de la période révolutionnaire (Selmi, 2009).

l'importance du regard esthétisant et d'une « mémoire touristique » pour que l'espace forestier puisse être socialement investi, devenant ainsi distingué, artistique et monumental.

Tout comme dans le cas bellifontain, la création et la montée en puissance d'associations constituent un facteur déterminant de la volonté de protection de l'espace montagnard. De célèbres associations voient le jour telles le Club Alpin Français (CAF) fondé en 1874 ou le Touring Club de France (TCF) formé en 1890. D'espace effrayant, la montagne devient pour ces associations constituées d'élites urbaines (notables, scientifiques et artistes) « *une œuvre d'art, digne d'être regardée et appréciée pour son pittoresque* » (Kalaora, Savoye, 1985, p.11)¹⁸. L'époque est à la « découverte » des beautés de la nature (Corbin, 1988). La création de guides tels le Guide Joanne, le Guide bleu ou encore les guides régionaux dont par exemple Martel (1889) et la création de ces associations marquent l'avènement du développement des activités touristiques (Lepart, Marty, 2006). Outre la promotion du tourisme, ces associations supervisent également des comités chargés d'inventorier les sites et monuments où figurent « *les paysages, ruines pittoresques, ensembles urbains et beautés naturelles* » (cité par Walter, 2004, p.270). Afin de mobiliser leurs adhérents mais également l'État et l'opinion publique en faveur de la protection de ces sites et leur mise en valeur touristique, ces associations mobilisent des valeurs tout à la fois esthétiques, économiques et patriotiques (Selmi, 2009). Se surajoute l'intérêt croissant pour une sensibilité naturaliste et une volonté de connaissance scientifique de la nature démontrant la convergence entre protection, science et romantisme (Depraz, 2008).

Le discours forgé par les forestiers tout au long du XIX^{ème} siècle trouve un écho important auprès de cette élite intellectuelle et culturelle. En effet, « *la chronique des catastrophes naturelles, la prophétie eschatologique conviennent à la vulgarisation du discours. Artifices pédagogiques et tactiques éloquentes diffusent la doctrine, l'énoncent en des langages accessibles à des auditoires sociologiquement et culturellement différenciés* » (Larrère, 1981, p.144). La volonté des forestiers de faire entrer une élite citadine dans le débat vise à appuyer leur discours sur l'importance des reboisements et la nécessité de la sévérité. L'organisation de congrès, le patronage associatif tels les Sociétés des amis des arbres, la Fédération des sociétés d'économie alpestre, l'Association pour l'aménagement des montagnes participent à cette démarche (Larrère, *et al.*, 1981). Plusieurs associations privées telles la Société forestière de Franche-Comté et Belfort, la Société des amis des arbres et du reboisement des Alpes maritimes ou encore la Société forestière des amis des arbres, se consacrent « *à la promotion du reboisement du sol de la patrie* » (Puyo, 1999, p. 623) en mettant en avant les bienfaits du reboisement et faisant « *pénétrer le culte de l'arbre dans l'esprit des jeunes générations* »¹⁹.

¹⁸ La création à Paris en avril 1898 de la Société des Peintres de Montagne offre une consécration artistique à la montagne. On retrouve dans cette association des personnages emblématiques de la CAF tel Franz Schrader ou le prince Roland Bonaparte (Kalaora, Savoye, 1985).

¹⁹ Paul Descombes. *Le reboisement et le développement économique de la France*. Paris, : Berger-Levrault, 1918. 118 p., cité par Puyo, 1999, p.623.

Se ralliant au discours du Corps forestier, CAF et TFC font ainsi de l'espace montagnard un territoire à admirer et à pratiquer mais également à protéger (Kalaora, Savoye, 1985). Au regard esthétisant (description picturale et littéraire) de la montagne, la *Revue de la CAF* laisse une large place aux rubriques sur la restauration des terrains de Montagne ou sur la faune et la flore. L'appui de ces associations est décisif et fortement apprécié notamment par A. Mélard, chef du Service des Aménagements à la Direction générale des Eaux et Forêts : « *la cause des forêts a trouvé un précieux auxiliaire dans le TCF. Cette puissante association a parfaitement compris que la forêt était pour la France un élément de sécurité, de richesse, et de beauté* » (Mélard, 1908, cité par Larrère, et al., 1981, p.79). En s'alliant à ces deux grandes associations, les forestiers se rendent, de fait, solidaires du développement touristique et sportif des montagnes. Se rencontre alors une protection de la forêt dans son modèle dominant (étatiste et abstrait) et une vision esthétisante de la nature dont la montagne va, en premier lieu, être l'objet : « *ces deux forces vont s'appuyer l'une sur l'autre, trouvant dans cette alliance un élan nouveau pour atteindre leurs objectifs respectifs* » (Kalaora, Savoye, 1985, p.10). Les forestiers, en tant que représentants de l'État, gestionnaires et opérateurs fonciers, jouent un rôle de premier plan dans le mouvement de protection de la nature (Lepart, Marty, 2006). On ne peut que noter l'ambiguïté de leurs actions vis-à-vis du cas bellifontain. Mais à la différence de ce dernier, la « mise en réserve » de l'espace montagnard répond clairement à leur objectif de protection et de contrôle.

À la suite du premier Congrès Forestier International de 1913, la volonté de constituer des parcs nationaux, à l'image de ceux créés aux États-Unis s'affirme. L'Association des Parcs Nationaux de France et des Colonies se constitue sous l'égide du CAF et TCF. Protéger le territoire et ses paysages exceptionnels, tel est le but qu'associations, pouvoir public et Corps forestier décident d'expérimenter dans les régions de haute-montagne (Kalaora, Savoye, 1985). La constitution du Parc de l'Oisans²⁰, sur la commune de Saint-Christophe-en-Oisans en 1914, instaure un modèle qui va s'étendre à l'avenir : « *ce sont la science contemplative et l'amour de la nature paysagère qui deviennent les canons des nouvelles relations à la nature* » (Kalaora, Savoye, 1985, p.21). Au nom des valeurs esthétiques et scientifiques²¹, une portion de territoires est ainsi soustraite aux usages sociaux séculaires, ou tout au plus considérés comme des éléments décoratifs, pour leur en substituer de nouveaux : scientifiques, touristiques et sportifs, considérés comme plus respectueux. C'est cette « *conception asociale [qui] va définitivement s'imposer et constituer le fondement des futures politiques publiques de protection* » (Kalaora, 1998, p.53). La création de ce premier Parc est également marquée par les deux valeurs et, de fait, les deux objectifs qui sont à son origine.

²⁰ Entre 1923-1924, le Parc est agrandi et prend le nom de Parc national du Pelvoux pour devenir en mars 1973, le Parc national des Écrins.

²¹ Notons néanmoins que l'intérêt scientifique de ce premier Parc a été largement questionné car une bonne part se situe au-dessus de la zone subalpine d'écologie forestière (Puyo, 1996) et que, face au manque de moyens financiers et humains, la protection de la faune et des paysages va devenir secondaire face à l'aménagement touristique (Selmi, 2009).

La préservation de la beauté s'associe à la sauvegarde des espèces faunistiques et floristiques, objectifs qui sont loin, depuis, de se combiner (Luginbühl, 1992).

Au-delà de cette première expérience de « parc national », une politique globale s'instaure sur le territoire français (Vivien, 2005).

La considération d'éléments de la nature en tant que « monument naturel » s'instaure et se diffuse en Europe. Cette démarche s'inscrit dans une approche profondément anthropocentrée au sein d'un paradigme « naturaliste sensible » (Depraz, 2008). La volonté de protection des éléments naturels répond alors au besoin de préservation de lieux de ressourcement, de contemplation mais également de la sauvegarde d'une « *nature-témoignage de la nation* » (Depraz, 2008, p.69). A l'instar des monuments historiques, la protection passe également par la volonté d'exalter la Nation : « *quand tel ou tel "sites naturels" en sont venus à devoir être protégés, au milieu du XIX^e siècle (et sur le modèle de la protection inventée pour les monuments historiques), c'était moins en terme de "biotopes remarquables" qu'ils le furent, mais bien plutôt pour illustrer la diversité géologico-géographique du beau pays de France* » (Micoud, 1992, p.28). C'est sous cette idéologie « *esthétique-patriotique* » (Walter, 2004) qu'est créé, en 1901, la Société pour la Protection des Paysages en France. Son président, Charles Beauquier, député du Doubs, a été l'un des initiateurs de la loi du 21 avril 1906 (qui porte son nom), loi considérée comme la base de la protection environnementale française s'inscrivant dans la droite lignée de la protection des monuments historiques régie par la loi de 1887 (Gauchon, 2002).

Cette loi adoube les sites « dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général ». Sur les 459 « sites et monuments naturels » classés par cette première loi, se côtoient jardins, parcs, rochers, cascades, forêts et arbres²². Parmi les ifs et tilleuls qui prennent une grande place dans cette liste, on notera la présence d'arbres historiques tels les nombreux ormes et tilleuls de Sully, des chênes et peupliers dits de la liberté. La mise en avant des arbres passe par leur association esthétique à un tout paysager (généralement associé à l'eau et aux rochers), par leur propre qualité esthétique, par leur âge remarquable («vieux » ou « centenaire ») ou par le caractère singulier de leur forme (« arbre phénomène »). Selon le même procédé que son aïeule, la loi du 2 mai 1930, calquée sur celle de 1913 relative aux monuments historiques, va administrer la protection des monuments naturels et des sites dont la conservation présente un intérêt de par leur caractère « artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Elle va alors agir selon deux degrés de protection : le classement et l'inscription. Nombre de paysages ont ainsi été patrimonialisés selon ce dernier critère (Sgard, 2008). 275 sites classés comportent, aujourd'hui, une partie boisée pour un total de 74 000 hectares (PNRF, 2006).

Le remarquable, l'exceptionnel constitue alors un critère central pour une catégorie patrimoniale voulue comme référence supérieure et ce, en comparaison au reste de l'environnement. Les valeurs auxquelles ces lois se réfèrent s'érigent en normes permettant

²² Listes des sites et monuments naturels classés, *Journal Officiel* du 16 décembre 1930, p.13702-13706.

d'identifier et rendre identifiable cette supériorité. Mais le phénomène en lui-même fait émerger une valeur fondamentale du processus : la conservation de l'exceptionnalité - qu'elle soit d'ordre culturel ou naturel- passe par un arsenal juridique et réglementaire visant à conserver ce qui fonde l'identité de la Nation. Ce « premier moment » de la patrimonialisation institutionnelle « *est faite pour enclore dans un espace l'ensemble des objets emblématiques à même de garantir la pérennité du sujet collectif* » (Micoud, 2005, p.86).

2.1.2. D'autres exemples internationaux

La valeur identitaire et historique de la forêt dans l'imaginaire national est tout particulièrement présente dans le monde scandinave et germanique. En Suède, par exemple, à au XIX^{ème} et début XX^{ème}, alors que se construit un récit national, le monde littéraire et artistique, marqué par des mouvements romantiques et naturalistes, va être le premier codificateurs des « *figures paysagères chargées de l'accompagner, de l'ancrer dans des lieux et des régions* » (Sgard, 2008, p.126). Parmi les motifs utilisés, forêts de pins et de bouleaux, ou uniquement l'arbre, se retrouvent de manière récurrente : « *le pin symbolise la forêt, immense, sombre, "sauvage" mais ressource essentielle, le bouleau, lui [...] est l'arbre familial, l'arbre du jardin ou des clairières* » (Ibid., p.129). Les politiques de protection des espaces naturels qui vont successivement s'instaurer en Suède (on notera que le premier parc naturel national européen y fut créé en 1909) reprennent « *les motifs-clés du paysage suédois* » (Ibid., p.135) où critères naturalistes et culturels s'entrecroisent. En Allemagne, le romantisme fait émerger un discours sur l'attachement identitaire à un lieu de vie, la *Heimat* (la petite patrie) (Depraz, 2008). Associé aux premières constructions politiques de l'idée Nation, le romantisme allemand magnifie ces grands paysages où la forêt va progressivement tenir une place centrale comme archétype de la nation allemande. La transcription des contes populaires germaniques où la forêt tient une place de choix, par Jacob et Whilem Grimm ont également participé à ce que Robert Harrison nomme « *la mystification philologique* » des forêts allemandes (1992, p.241). Comme le soulignent Robert Delort et François Walter (2001), du terme « Wald » vient le mot « wild » (sauvage), le *wildman* désignant positivement le Germain depuis la Renaissance. Avec le romantisme allemand, l'association d'un peuple à sa forêts devient encore plus vivace et Elias Canetti d'écrire : « *aucun pays moderne du monde n'a gardé aussi vivace que l'Allemagne le sentiment de la forêt* » (Canetti, 1966, cité par Delort, Walter, 2001). Cette conception de l'espace forestier constitue, un reflet de la mystique des forêts dans l'imagination romantique : « *à cause de leur présence imposante dans le folklore et les légendes, on s'imagina que les forêts avaient des liens génétiques et symboliques avec la mémoire, les coutumes, le caractère national et la séculaire sagesse populaire* » (Harrison, 1992, p.242). Poèmes, peintures (en premier lieu Caspar David Friedrich), chants et œuvres musicales (le *Siegfried* de Wagner) sont tout autant d'outils glorifiant l'âme germanique par l'évocation sylvestre (Delort, Walter, 2001). Cette vision idéologique se propage notamment chez les forestiers allemands eux-mêmes qui vont inventorier voire protéger des spécimens d'arbres remarquables (Depraz, 2008). Le chêne

trouve une place de choix en Allemagne où il devient une véritable allégorie de l'esprit germanique, tout comme dans l'Angleterre où ces vieux arbres sont célébrés comme incarnant l'immortalité britannique (Delort, Walter, 2001). Outre-manche, l'importance du regard esthétique sur les milieux naturels par une élite intellectuelle et sociale passe également par le rejet de l'urbanisation, de l'industrialisation croissante. Protection du paysage et des monuments historiques constituent également le credo de nombres d'associations anglaises dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle²³, ayant bien souvent servi de modèle à l'ensemble de l'Europe (Selmi, 2009).

Aux États-Unis, le regard porté sur la *wilderness*, cette nature que l'on peut (maladroitement) traduire comme étant sauvage, en-dehors de la société (Arnould, Glon, 2006) est en premier lieu hostile : elle constituait, pour les premiers colons, l'espace à combattre et à aménager. Mais face à leurs fixations progressives et à l'importance des transformations des terres en un laps de temps relativement court, le regard sur cet espace va progressivement évoluer : *« ceux-ci ont fait, en moins de cent ans, ce qu'il avait fallu des siècles aux Européens pour accomplir. Ils ont été ainsi brutalement mis en face des résultats de leurs actions »* (Larrère, 2010, p.405-406). Dès 1830, l'esthétique de la nature gagne l'élite intellectuelle où l'on s'émerveille, entre autres, *« de la taille et de la longévité des séquoias californiens, dont la majesté dépasse la condition d'homme »* (Depraz, 2008, p.51). Mais les trois personnages qui vont en premier lieu rester associés à cette prise de conscience sont R.W. Emerson, G.P. March et H.D. Thoreau. Ils inaugurent, et notamment ce dernier au travers de son ouvrage *Walden ou la vie dans les bois* (1854), le transcendantalisme américain au travers d'une approche philosophique de la nature sauvage, qui témoigne du divin : *« l'extension même du processus de civilisation engendre un sentiment nouveau de menace de ce que l'action humaine pourrait détruire complètement un monde sauvage qui finit par prendre une valeur propre, témoignant de l'activité divine, et qui devient objet de conservation. Ce mouvement prend largement appui sur le fonds religieux protestant qui conduit une vision renouvelée de la relation entre l'homme et la nature divinisée sous une forme radicalement nouvelle »* (Charles, Kalaora, 2008, p.13).

Les valeurs qui sous-tendent la constitution de l'emblématique premier Parc américain, Yellowstone, sont ainsi différentes de celles qui animent aujourd'hui les mouvements de protection de la nature. En se basant sur le récit de l'expédition écrit par Nathaniel Langford (homme politique du Montana), texte fondateur du parc de Yellowstone, Samuel Depraz (2008) démontre comment ce parc « modèle » s'est fondé sur des valeurs qui sont bien loin de celles qui lui sont aujourd'hui affiliées. Face aux splendeurs de la *wilderness*, le récit de l'exploration menée dans le Montana est fortement empreint d'esthétique mais également de religiosité et de mythe. La volonté des membres de l'expédition de préserver les splendeurs du site ne prend pas racine dans une peur de sa

²³National Trust for Places of Historic Interest or Naturel Beauty, National Society for Checking the Abuses of Public Advertising, Common Preservation Society, Metropolitan Public Gardens Association.

potentielle dégradation écologique. Bien au contraire, il vise « à gagner de vitesse les acteurs privés par une bataille juridique destinée à préserver ces espaces de toutes captation par un groupe d'intérêt particulier » et ainsi « d'en protéger les promesses de mises en valeur par un juste partage social » (Depraz, 2008, p.75). Valeur religieuse et esthétique ne sont donc mobilisées que pour affirmer un devoir national de partage rappelant l'esprit des pionniers. « En somme, et malgré son aspect sauvage, le parc national américain doit être envisagé comme modèle fondateur participant du paradigme "naturaliste sensible", avec une forte connotation patrimoniale » (Depraz, 2008, p.78). Car c'est bien « l'exceptionnel que l'on met en valeur, que l'on donne à voir comme élément fondateur de l'identité américaine » (Arnould, Simon, 2007, p.135) répondant ainsi au souhait de Thomas Jefferson (1743-1826) : « si ce n'est sa culture, la nature de l'Amérique doit faire l'admiration du monde » (cité par Arnould, Simon, 2007, p.134). L'approche touristique est également indiscutablement liée à la création des premiers parcs nationaux américains : « Yellowstone est érigé comme "parc public" pour le "bénéfice et l'agrément de la population " » (Héritier, Laslaz, 2008, p.14).

2.2. Le repositionnement contemporain des valeurs : la montée en puissance de la valeur naturaliste

Le cas bellifontain, évoqué précédemment, constitue également un exemple éclairant de l'évolution des valeurs affectées aux espaces forestiers. Les « séries artistiques » de Fontainebleau, par les restrictions d'interventions qu'elles ont induites ont, en toute logique, fait évoluer ces espaces. L'arrêt de l'exploitation sylvicole depuis 1853 sur certaines parcelles (Gros Fouteau et de la Tillaie) a induit une densification du couvert favorisant les hêtres (essence sciaphile) au détriment des chênes (essence héliophile). Le site attire ainsi de nombreux chercheurs venus de toute l'Europe pour étudier l'évolution d'une forêt de hêtres et de chênes sans intervention humaine (Dubois, Glon, 2006). En d'autres termes, la volonté de restriction de l'action humaine sur cet espace forestier l'a fait évoluer de manière bien éloignée de ce que les poètes de l'époque déclamaient (Larrère, 2002). La défense de Fontainebleau passe ainsi désormais par l'affirmation de sa valeur écologique se substituant en partie aux valeurs esthétiques, historiques et paysagères (Kalaora, 1993, p.169). Les réserves artistiques, par leur évolution, ont donc été converties en « réserves biologiques » en 1967 sur 415 ha dont 136 en réserves intégrales (Nougarède, 2010). Cet exemple d'évolution du milieu et de la législation qui l'accompagne est pour le moins emblématique de celle qui a accompagné l'évolution de la valeur écologique et de sa prise en compte par la patrimonialisation institutionnelle de l'espace forestier métropolitain. Alors que le discours esthétique et historique prédomine largement sur l'argumentaire écologique jusqu'au XX^{ème} siècle, celui-ci va acquérir une véritable légitimité à partir de 1920 (Walter, 2004). C'est cette montée en puissance de la valeur écologique tant dans l'étude scientifique des milieux que dans sa prise en compte dans la patrimonialisation institutionnelle que nous souhaitons ici

aborder. Le poids pris par la valeur écologique fait de celle-ci un passage quasi-obligé des définitions mêmes des espaces protégés (Milian, 2004). Dans cette évolution, le scientifique est devenu, dans un premier temps, l'évaluateur et le producteur principal de cette valeur à adouber au sein d'espaces protégés. La prise en compte croissante de cette valeur est marquée par trois temps (Lefeuvre, 1990) : la prépondérance des ressources-espèces (tels les arbres ou le gibier), une stratégie élitiste de l'exceptionnel où une minorité juge nécessaire la protection du remarquable, et l'internationalisation de la problématique de la protection. Ce premier temps tout comme ceux qui vont le suivre s'inscrit dans une éthique environnementale qui va se décliner dans différents paradigmes environnementaux fondant la constitution des outils politiques de la patrimonialisation, c'est ce que nous allons aborder.

2.2.1. Les fondements de la volonté de protection

Les espaces naturels protégés peuvent être abordés sous deux angles, soit sous leur mode d'intervention (réglementaire ou contractuelle), soit sur l'origine de leur conception. Johan Milian (2004, p.41) distingue ainsi la conception « *muséographique (politiques de protection des paysages et politiques de protection de la nature de première génération), technicienne (méthodologies ingénieriques de gestion de l'espace rural et de l'espace naturel), scientifique (politiques de protection de la nature de deuxième génération) ou géonomique (outils relevant de politiques de développement rural)* ».

Chacun de ces espaces protégés instaurés au XX^{ème} siècle sont donc des objets multiples aux définitions variables en fonction du temps et des lieux. Mais chacun de ces espaces protégés s'insère dans une éthique environnementale de la protection de la nature dont ils constituent des exemples géographiquement délimités que nous allons rapidement ici traiter. Nous avons déjà pu aborder l'éthique anthropocentrée au sein du paradigme nommé « naturalise sensible » par Samuel Depraz (2008). Ce même auteur distingue également le paradigme « radical » ainsi que le paradigme « intégrateur ». À la différence de l'éthique anthropocentrique, le paradigme « radical » s'inscrit dans une éthique que Catherine Larrère (2010) nomme « biocentrée ». De cette éthique ressort une appréhension du monde où chaque entité vivante de la nature possède une valeur propre, intrinsèque et acquiert une dignité morale jusqu'alors uniquement affiliée aux êtres humains (Larrère, 2010). Cette éthique appelle donc à un respect absolu des éléments et des individus composant la nature. L'intérêt de leur protection n'a pas à être justifié selon une logique utilitaire, tous les individus vivants sont égaux devant le droit à la vie. L'adoption de la Charte mondiale de la nature en 1982 constitue la première référence par une assemblée internationale politique, d'une réflexion sur la Nature dans un contexte éthique (Barthod, 1996). Le préambule de la Charte précise ainsi que « *toute forme de vie est unique, méritant le respect indépendamment de sa valeur pour l'homme, et [que] pour accorder aux autres organismes une telle reconnaissance, l'homme doit être guidé par un code moral dans l'action* » (cité par Barthod, 1996). La Convention sur la diversité biologique de Rio en 1992 qui affirme, dans son article 1, la « *valeur intrinsèque*

de la biodiversité » ou les textes législatifs réglant la protection des espèces, en interdisant les prélèvements d'espèces comprises dans leur individualité, sont d'autres exemples de la concrétisation politique et réglementaire de cette vision biocentrique (Larrère, 2010). La nature devient ainsi évaluée à l'aune de sa richesse écologique et biologique par une élite scientifique, l'homme étant considéré comme un élément perturbateur et destructeur. Cette vision se développe particulièrement aux États-Unis où l'on retrouve les fondateurs du courant nommé aujourd'hui « *préservationniste* », soit une volonté de protection totale interdisant tout prélèvement (Rodary, Castellanet, 2003). John Muir (1838-1914) constitue l'acteur emblématique de ce mouvement en fondant, notamment, le *Sierra Club* en 1892 (Arnould, Simon, 2007). La *deep ecology* (écologie profonde) constitue généralement l'exemple avancé pour illustrer cette vision du radicalisme. Tout empreint de « *l'angoisse du dérèglement* », le paradigme radical en appelle au « *principe de l'exclusion* » (Depraz, 2008) dont vont se faire écho les espaces protégés. Dans cette approche, les mesures prennent une visée majoritairement « générique », c'est-à-dire plus enclines à protéger des actions humaines un ensemble d'éléments naturels s'inscrivant soit géographiquement dans un zonage, soit considérés à l'échelle planétaire telle les conventions internationales sur la biodiversité ou sur le climat. Notons tout de même qu'au sein des espaces protégés, l'exclusion de l'homme, tenant à la valeur écologique, doit être également perçue comme fortement empreinte d'une idéologie religieuse implicite (purification pour l'homme qui entre dans un espace exclusif, sanctuaire sacré de la nature) et d'une logique hygiéniste (la nature est un espace sain et vital) (Depraz, 2008).

En parallèle émerge l'éthique environnementale dite « *écocentrée* » qui, à la différence de la précédente, insiste sur l'interdépendance des éléments au sein de la « *communauté biotique* » qu'ils constituent et non des individus eux-mêmes (Larrère, 2010). C'est, en premier lieu, la *Land Ethic* d'Aldo Leopold, forestier américain, qui repense l'homme dans la nature mais dont l'action doit s'inscrire dans le respect de celle-ci. L'« *écocentrisme* » amène à une politique de protection dite « *conservationniste* », soit une « *gestion prudente et mesurée des ressources naturelles, c'est-à-dire une utilisation de la nature avec une finalité explicite de protection destinée à assurer les usages futurs* » (Rodary, Castellanet, 2003, p.8). De l'opposition entre conservationnistes et préservationnistes va naître un conflit, désormais célèbre, dont la forêt constitue le théâtre à la fin du XIX^{ème} aux États-Unis. Ces deux courants s'indignent devant le même constat : l'exploitation minière de l'espace forestier. Pour les conservationnistes, à la suite du forestier Gifford Pinchot (1865-1946) (formé à l'École de Nancy) la gestion forestière doit rentrer dans une exploitation raisonnée et des réserves doivent être constituées afin de pérenniser la ressource (Larrère, Larrère, 2009). Les préservationnistes, regroupés autour de John Muir, au contraire, sont scandalisés que l'on puisse concevoir la forêt comme une simple ressource : « *cela équivalait, pour John Muir, à transformer une cathédrale gothique en entrepôt de marchandises* » (Larrère, Larrère, 2009, p.184). Dans son ouvrage paru en 1911, *Un été dans la Sierra*, il écrit : « *Et quelle infinité d'autres arbres solaires, rayonnants ou résineux, on trouve ici et plus haut – le cèdre du*

Liban, le douglas, le sapin argenté, le séquoia. Que notre patrimoine est donc riche dans ces montagnes bénies, au milieu de ces forêts dans lesquelles nous plongeons nos regards » (cité par Vivien, 2005, p.55). Même si Pinchot obtient l'appui du président Roosevelt (il fut nommé ministre de la Conservation et de la gestion des ressources naturelles), c'est cependant la vision de Muir qui va préférentiellement s'imposer dans la société américaine puis, en partie, dans le reste du monde (Arnould, Simon, 2007).

L'influence américaine après la Seconde Guerre mondiale permet une diffusion de cette vision et son internationalisation en actes qui connaissait déjà quelques prémices sur le vieux continent²⁴. Depuis 1854 et la constitution de la Société Impériale Zoologique d'acclimatation, les activités scientifiques s'organisent, en France, autour de l'étude des espèces (Depraz, 2008). Avec la montée en puissance des sciences naturelles en tant que discipline à part entière au cours du XIX^{ème} siècle, classification et identification des espèces, à la suite de Linné et Buffon, deviennent centrales. Botanistes, entomologistes, ornithologues entre autres, « font valoir l'intérêt de protéger des systèmes naturels (paysages, écosystèmes ou populations relictuelles) pour étudier et rendre compte de leur structure, de leur dynamique et de leur fonctionnement naturel » (Lepart, Marty, 2006, p.489). La constitution de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) par exemple, joue un rôle de premier plan dans les projets des réserves des Sept-Îles, du cap Fréhel, de Camargue, instaurant une vision de la protection centrée sur les espèces. Dans cette volonté de protection des espèces, les interventions humaines, hormis les prélèvements scientifiques sont considérés comme perturbatrices et donc bannies (Lepart, Marty, 2006). Ainsi, la protection des espèces passe par une double justification : « on doit protéger des espèces menacées, pour des raisons scientifiques et/ou pour la valeur (patrimoine) qu'elles représentent » (Larrère, Larrère, 2009, p.189). La constitution de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) en 1948 à Fontainebleau, marque l'orientation d'une protection se focalisant en premier lieu sur la protection de la faune et de la flore sauvages comme en témoigne l'instauration de la Liste Rouge des espèces menacées en 1963.

Les outils de cette exclusion trouveront, en France et de manière, finalement, tardive, leur concrétisation au travers des réserves naturelles et des parcs nationaux (loi de 1960 pour ces derniers) (Lepart, Marty, 2006). Sans entrer dans le détail de ces outils, notons que tous deux, et peut-être plus particulièrement le parc national, constituent des dénominations polysémiques à l'échelle mondiale (Héritier, Laslaz, 2008 ; Depraz, 2008). La loi de 1930, par l'instauration du critère scientifique pour le classement de sites, constitue la prémisse des réserves naturelles françaises. Mais ce n'est qu'avec une loi de 1957 que celles-ci sont officiellement instituées²⁵ afin de conserver, dans un but avant tout scientifique, les espaces,

²⁴La Suisse constitue le point d'ancrage avec l'organisation à Berne en 1913 de la première Conférence mondiale sur la protection de la nature (suivront celles de Paris en 1923 et 1931).

²⁵Classées à l'initiative de l'État, sur terrains tout autant public que privé avec ou sans accord du propriétaire, et après intégration du volontariat dans la démarche (loi de 1976), le terme générique de « réserve naturelle » est décliné, en 2002, en réserve naturelle nationale (RNN), instruite par l'État, et les réserves naturelles régionales (RNR) ou de Corse (RNC) où l'instruction et le suivi sont désormais l'affaire des régions (Depraz, 2008).

espèces et objets géologiques « *rare ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France* » (UICN, 2010, p.24).

Outre leur objectif propre de préservation, leur fonction d'emblèmes territoriaux, touristiquement attractifs, les parcs nationaux sont pourvus :

« d'un supplément d'âme [...] En raison de la place qu'ils occupent dans la construction des États ou du rôle que ces derniers leur assignent, certains sont considérés comme de véritables icônes d'un territoire national, soit parce que les parcs servent la préservation d'espèces désormais rares, telles que les tigres du parc national de Virachey [...] soit parce qu'ils permettent de protéger des milieux spécifiques [...] comme des paysages culturels tels que ceux représentés par les moai de l'Île de Pâques » (Héritier, Laslaz, 2008, p.20).

On peut déceler la même logique au sein des réserves de biosphère du « Programme MaB » (*Man and Biosphere*) de l'Unesco. L'objectif affiché en 1970, à la suite des réflexions du Programme Biologique International (PBI), était de coordonner et de promouvoir les recherches en écologie afin de réduire la perte en biodiversité à l'échelle mondiale, non pas, en premier lieu, par le biais de zonages mais dans un but scientifique. Pour autant, le programme va vite s'orienter (1974) dans l'institution de réserves dites « de biosphère » dans le but de constituer un réseau mondial dans un objectif de représentativité. Bien qu'introduisant la volonté de préserver la biodiversité en prenant compte les réalités culturelles et sociales, s'inscrivant dans les principes du développement durable alors en plein essor, les premiers sites ont été prioritairement orientés vers la recherche en écologie et la protection de la biodiversité. Prenant appui sur un statut de protection préexistant, les réserves constituent, de fait, plus une reconnaissance « opportuniste » internationale et préfigurent du mille-feuille administratif de protection (Lepart, Marty, 2006). L'exemple des réserves de biosphère est pourtant emblématique de l'évolution paradigmatique en environnement. La relance du programme en 1995, en reprenant en compte de manière croissante l'impératif du respect des populations locales et la nécessité du développement des conditions de vie, marque l'avènement du paradigme « intégrateur » en environnement qui domine, depuis, la scène internationale (Depraz, 2008).

Symboliquement, le changement de nom de l'UIPN en 1956, en l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), est des plus révélateurs de la réintégration progressive de l'homme (Lefeuvre, 1990). Ainsi, « *si les premiers espaces protégés semblent avoir été conçus en France (sur le modèle américain) comme des sanctuaires, où seule la présence de scientifiques paraissait désirée, les réserves et parcs nationaux sont désormais des lieux où l'on entend concilier certaines pratiques (productives ou ludiques), et la protection du "patrimoine naturel"* » (Larrère, Larrère, 2009, p.195). L'instauration des Parcs Naturels Régionaux (PNR) en France en 1967 est l'exemple le plus emblématique de ce paradigme intégrateur. Initiés par la DATAR à la fin des années 1960, les PNR tiennent une place bien particulière au sein des espaces naturels protégés. Le principe de ces parcs repose sur la volonté conjointe de l'État et d'acteurs locaux de valoriser et de rendre attractif un espace rural tout en y préservant les caractéristiques naturelles, paysagères et le patrimoine

culturel. Ce principe de gestion intégrée doit s'appliquer aux espaces ruraux jugés vulnérables en raison, notamment, des effets d'une déprise agricole ou d'une baisse démographique importante. Le PNR constitue, de fait, un outil de développement et de gestion de l'espace rural (Depraz, 2008). En s'intéressant à des espaces qui « n'ont pourtant rien de proprement extraordinaire. Tout au plus leur est-il demandé d'illustrer la variété des campagnes françaises », les Parcs naturels régionaux introduisent un nouveau regard puisque c'est « la campagne ordinaire - et non plus des réserves de toute sortes - qui acquiert un nouveau statut » (Micoud, 2002/2003, p.83). Les PNR sont également symboliques par l'introduction officielle du terme de patrimoine naturel, associé au patrimoine culturel, qui sera par la suite repris dans l'énoncé de la loi sur la Protection de la nature de 1976 (Lefevre, 1990).

2.2.2. Forêts et espaces protégés

Dans ces multiples types de zonages, l'espace forestier tient une place non négligeable. Nous pouvons, à l'instar de Dubois et Glon (2006), distinguer trois échelles d'appréhension dans la protection des espaces forestiers : de vastes territoires dans lesquels la forêt est incluse, la protection spécifique d'espaces forestiers, et la protection des espèces et des habitats. Le tableau 1, loin d'être exhaustif, résume la place prise par la forêt dans certains de ces zonages en France.

Les sites Ramsar, du nom de la Convention sur les zones humides adoptée en 1971, et ceux du Conservatoire du littoral tiennent, de manière somme toute logique compte tenu des milieux auxquels ils s'intéressent, le bas du tableau. C'est en tant qu'habitat que la forêt s'intègre dans ces zonages (Barthod, 1996). Dans les zonages s'opposant sur de vastes territoires (parcs nationaux et parcs naturels régionaux), l'espace forestier tient une place variable qui est fonction de sa localisation. Les parcs nationaux se trouvant

Tableau 1 : Pourcentage de forêts au sein d'espaces protégés en France (mers et estuaires exclus)

| Type d'espace protégé | Forêts (%) |
|--|------------|
| Parc nationaux | |
| Cœur | 22,9 |
| Aires d'adhésion | 37,3 |
| Réserves naturelles nationales et de Corse | 30,8 |
| Réserves biologiques | 71,3 |
| Sites du Conservatoire du littoral | 15,5 |
| Zone de Protection Spéciale (ZPS) | 34,9 |
| Site d'Intérêt Communautaire (SIC) | 36,3 |
| Parc Naturels Régionaux (PNR) | 40,3 |
| Site Ramsar | 18,1 |

Source : Lévêque, 2007.

majoritairement en zone de haute montagne, les espaces forestiers y sont plus faiblement présents (tout particulièrement dans les zones cœurs). Parce qu'établis en zones rurales et périurbaines, les PNR possèdent de plus importantes surfaces forestières avec un taux de boisement de 40%, soit plus que la moyenne nationale qui est d'environ 27%. On y retrouve également une plus forte proportion de forêts publiques (forêts domaniales, des collectivités et établissements publics) que dans la moyenne nationale (32% contre 28% sur l'ensemble du territoire national) (PNRF, 2006). On peut également ajouter, dans la catégorie des vastes territoires protégés, les réserves de biosphère puisque sur les 10 présentes en France 6 renferment de la forêt dont 5 à plus de 50% (Galochet, 2006). Dans la protection spécifique des espèces et habitats, les Zones de Protection Spéciale (ZPS ; directive Oiseaux-

79/409/CEE de 1979) et les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC ; directive Habitat-92/43/CEE de 1992) constitutifs du réseau Natura 2000 tiennent une place de choix. Le milieu forestier couvre ainsi un tiers du réseau Natura 2000, dont 50% de forêts publiques (Dubois, Glon, 2006). Le processus de patrimonialisation institutionnelle que constitue Natura 2000 est autant connu pour son caractère novateur en terme d'échelle que pour les difficultés et l'importante opposition qui a surgi à son encontre (Rameau, 1997 ; Milian, 2001 ; Cinotti, 2002 ; Barthod, 2010, Fortier, 2010). Les forestiers privés, au travers de leurs principales structures de représentation²⁶ ont tenu une place de choix dans cette confrontation : la forêt privée étant particulièrement présente dans le réseau pressenti. Ces derniers se sont fortement investis dans la défense de leurs intérêts en critiquant la taille des périmètres, les objectifs écologiques et les potentielles contraintes que le dispositif engendrerait, le réseau apparaissant plus restrictif que les précédentes dispositions environnementales. De plus, « *en se déclarant les porte-paroles d'un bien commun (la biodiversité), les scientifiques ont mis l'accent sur la nécessaire redéfinition des droits et des devoirs de chacun vis-à-vis de la propriété privée* » (Fortier, 2010, p.5). La dureté du conflit a été un véritable révélateur de conception divergente « *au point d'être vécue [...] comme un conflit entre une culture urbaine, triomphante et conquérante, et une culture rurale traditionnelle, fragilisée et sur la défensive* » (Barthod, 2010, p. 5). La réalité de la mise en œuvre de ce réseau trouve dans certains territoires toute sa logique. Le département des Pyrénées-Atlantiques, par exemple, est recouvert à 60% par des Sites d'Importance Communautaire pour une moyenne nationale de 12,6%. Malgré l'ampleur spatiale de ces sites, seulement 3% d'entre eux possèdent, à l'heure actuelle, un document d'objectifs qui constitue la base de leur gestion (contre 35% en France) (Lavandier, 2009).

Mais la protection peut s'intéresser plus spécifiquement aux espaces forestiers. Trois statuts font plus directement appel à cette catégorie d'espaces protégés : les forêts de protection, les réserves naturelles et réserves biologiques. Les forêts de protection, comme le nom l'indique, font amplement appel à un des premiers aspects de la valeur écologique. Outil juridique le plus ancien (créé en 1922), il met en exergue le rôle protecteur de la forêt pour le maintien des sols et la défense contre les risques naturels (Dubois, Glon, 2006). Les réserves naturelles insistent plus particulièrement sur le caractère remarquable de certaines espèces animales et végétales (UICN, 2010). Mais c'est tout particulièrement les réserves biologiques qui concernent spécifiquement les espaces forestiers. En effet, bien que l'ONF cogère quelques réserves naturelles, ce sont en premier lieu les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) ou Intégrales (RBI), réserves propres à l'Office, qui sont au cœur de son dispositif de protection. Ce particularisme de l'Office tient notamment au fait que ces réserves s'instituent « *comme riposte permettant aux forestiers de rester gestionnaires d'espaces convoités* » (Drapier, 2004, p.41). Depuis 1953, 200 réserves biologiques ont été créées pour une superficie totale de 17 000 hectares en métropole et 120 000 dans les DOM (UICN, 2010). De

²⁶ Association Nationale des Centres Régionaux de la Propriété Forestière (ANCRPF) et Fédération Nationale des Syndicats des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs (FNSPFS).

l'arrêt de toute sylviculture pour la version intégrale (dans le but de laisser faire l'évolution naturelle des écosystèmes) ou de la mise en place d'une gestion dite conservatoire pour le format « dirigé » (espaces menacés par la dynamique forestière tels les pelouses ou landes), ces RB ont pour objectif de protéger les espaces renfermant espèces ou habitats considérés comme les plus remarquables des forêts domaniales françaises. Notons que les RBI, souvent considérées comme des espaces banals, doivent leur intérêt dans leur seule représentativité de cette diversité forestière française (Dubois *et al.*, 2005).

La définition savante de la nature qui échelonne sous le critère scientifique espèces et peuplements a ainsi progressivement instauré une fracture entre une nature qui vaut la peine d'être préservée et celle qui peut continuer à servir les hommes : « *la définition des "réserves" et des "espaces protégés" contribue à renforcer à la fois la représentation de la vraie nature comme non socialisée et à instaurer une coupure entre nature naturelle et nature ordinaire* » (Fabiani, 1985, p.85). Pour autant, attribuer des valeurs à la nature, et en ce qui nous concerne plus spécifiquement aux espaces forestiers, ne se cantonne pas aux zonages. Cette hiérarchie instaurée par le monde scientifique, certains voyant dans l'idée d'espace naturel protégé « *avant tout un instrument des écologues scientifiques pour légitimer leur place et leur importance ainsi que leur autonomie* » (*Ibid.*), se voit largement dépassée dès lors que l'on interroge la littérature sur d'autres thèmes que les uniques espaces protégés.

3. Des valeurs qui dépassent les instances patrimoniales

3.1. Une volonté de préservation généralisée de l'espace forestier

De l'association d'une connaissance scientifique croissante de l'espace forestier, de l'appropriation de la thématique forestière par la population, d'une médiatisation progressive des problématiques environnementales va naître une représentation de la forêt dans laquelle nous nous inscrivons toujours : « *les forêts ont fini par acquérir un puissant statut symbolique dans notre imaginaire culturel : elles convoquent le paradigme d'une terre vue comme un seul écosystème intégré et complexe. Les forêts suscitent un intérêt écologique qui les dépasse, dans la mesure où elles sont devenues les métonymies de la terre entière* » (Harrison, 1992, p. 285).

L'arrivée des questions environnementales sur la scène internationale dans les années 1970-80 marque un tournant important du regard porté sur l'espace forestier et notamment, le regard « profane ». Cette époque se caractérise par le début d'une inquiétude vis-à-vis des forêts, non plus simplement pour une minorité d'experts mais pour l'ensemble de la population. Celle-ci s'ancre dans une peur généralisée du devenir de la Terre face aux actions humaines. Des travaux dénonçant la destruction irréversible des milieux par la dilapidation des ressources par une population humaine en pleine croissance démographique et

économique trouvent un important écho : le naturaliste Fairfiels Osborn Jr. avec son essai, daté de 1948, *Our Plundered Planet (La Planète au pillage)* ou l'écologue William Vogt dans son ouvrage *A Road to Survival (La faim du monde)* ou encore les travaux de la biologiste Rachel Carson dont *A Silent Spring (Printemps silencieux)* en 1962 dénonçant l'usage des pesticides (Depraz, 2008).

En Europe, les « pluies acides » entraînant le dépérissement des forêts et la peur du « Waldsterben » font les gros titres sous-tendus par un discours d'experts depuis considéré comme catastrophiste (Barthod, 1996 ; Dubois, Glon, 2006). À l'échelle internationale, les pays occidentaux s'inquiètent de la réduction des surfaces des forêts tropicales appuyés par des données chiffrées provenant, notamment, de la FAO (Arnould, 1999a). La médiatisation de la problématique passe par l'appropriation de la thématique par les ONG. Le discours mis en place par certaines d'entre elles, notamment Greenpeace avec sa campagne contre l'exploitation forestière commerciale, joue particulièrement sur l'émotion et sur le mythe moderne de la forêt vierge participant ainsi au renforcement de l'image édénique de la forêt où l'Homme devient un élément nécessairement perturbateur voire destructeur (Chartier, 2003)²⁷. Les comparaisons effectuées rendent parlante à tout un chacun cette perte de surface comme celle régulièrement utilisée : l'équivalent de la surface d'un terrain de football disparaissant à chaque seconde (Arnould, 1999a). « *La protection des forêts tropicales, véritable "patrimoine commun de l'humanité" devient ainsi un enjeu mondial* » (Arnould, Simon, 2007, p.76-77). L'inquiétude du devenir des forêts tropicales est d'autant plus importante qu'elles étaient considérées comme l'archétype d'un milieu stable et peu affecté par la pression anthropique²⁸ dans la droite lignée du mythe de la forêt vierge (riche et luxuriante) diffusé par les premiers colons (Arnould, Simon, 2007). La diffusion d'images marquantes, bien que parfois manipulées par les médias eux-mêmes pour impressionner les lecteurs (Arnould, Da Lage, 1993) rendent les problèmes forestiers concrets ou du moins visibles pour l'ensemble des ménages.

La première conférence des Nations-Unies sur l'environnement humain, tenue à Stockholm en 1972, bien que constituant un moment clé de l'histoire du droit international de l'environnement, n'a au final donné qu'une faible place à la thématique forestière (Barthod, 1993). Les grands pays forestiers du Sud, et en premier lieu le Brésil, ont réussi à faire en sorte que les problématiques forestières n'entrent pas dans le giron de l'international (Smouts, 2001). La problématique de la dégradation des forêts est alors encore vue comme un problème national où est mise en avant sa valeur écologique (protection contre l'érosion) sous-tendant l'importance économique des territoires (perte de productivité des surfaces agricoles en résultant).

Avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations-Unies de la Charte mondiale de la nature en 1982 et la présentation du rapport Brundtland, *Notre avenir à tous*, lors de la

²⁷ Denis Chartier (2003) souligne tout de même que le discours de Greenpeace a su évoluer vers une prise en compte croissante des communautés locales.

²⁸ Idées remises en question par les recherches archéologiques et climatiques sur l'évolution du couvert végétal (Arnould, Simon, 2007).

Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) en 1987, la question de la protection de la nature devient un débat politique mondial. Or, *« la forêt étant, au côté de la mer, la grande figure de la nature pour les sociétés développées industrialisées et urbanisées, il était à peu près inéluctable de voir émerger un débat international sur l'action des hommes sur la forêt »* (Barthod, 1996). À la suite du CNUED, ce n'est pas un traité qui va naître mais une déclaration de principes communément appelés « Principes forestiers »²⁹. Cette déclaration considère, en ces termes, l'objectif de la gestion forestière : *« les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures »*³⁰.

La position prise par le G7, se tenant en 1990 à Houston, va faire écho à une opinion publique désormais sensibilisée au problème de la déforestation (médias et ONG) en se prononçant en faveur d'une convention internationale sur les forêts et tout particulièrement, sur les forêts « naturelles », sous-entendu les forêts tropicales (Barthod, 1993). Le premier sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992 marque véritablement la mondialisation de la question forestière (Arnould, 1999a). La question de la gestion des ressources planétaires entre dans une perspective de développement durable. Par effet boomerang, la volonté d'imposition de la gestion durable aux pays tropicaux (contrôlée et certifiée par des organismes internationaux), mis en cause par la polémique sur la déforestation et la dégradation de leurs forêts, se retourne contre leurs énonciateurs : *« les pays tropicaux imposèrent l'extension à toutes les forêts du monde de cette gestion durable »* (Bonneau, 2005, p.232). Trois points sont mis en avant par ces derniers pour justifier la démarche : la fragilisation croissante des forêts tempérées dont les « pluies acides » constituent la « preuve », la disparition rapide de forêts naturelles tempérées présentes dans l'hémisphère Nord ainsi que l'inquiétude face aux projets d'exploitation de la forêt boréale du Canada et de la Russie (Barthod, 1996). *« Ces trois questions ont d'autant plus facilement trouvé un écho dans les médias occidentaux et les Organisations non-gouvernementales (ONG) qu'elles mettent directement en cause la conception de la naturalité des forêts qu'en ont les sociétés développées urbanisées, ainsi que les contradictions que manifeste la pratique de leurs relations avec des forêts qu'elles considèrent à la fois comme une nature à protéger absolument et comme une ressource à valoriser »* (Barthod, 1996, p.14).

En Europe, les Conférences ministérielles pour la protection des forêts s'instaurent et inaugurent les principes de la gestion durable appliquée aux espaces forestiers européens. La deuxième Conférence ministérielle pour la protection des forêts d'Europe à Helsinki, en 1993, a ainsi affirmé l'engagement des états participants à l'application des Principes forestiers instaurés par le CNUED et a établi les premiers critères forestiers de gestion durable.

²⁹ Dans sa version longue : « Déclaration de Principes sur la Forêt, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts ».

³⁰ En ligne sur le site des Nations-Unies: <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol3f.htm> [Consulté en octobre 2010].

Désormais, « chaque État est [...] confronté à la nécessité de se justifier et de prouver la pertinence de ses orientations forestières » (Bianco, 1998, p.24). Au final, « le débat sur la gestion durable a donc en partie créé, mais surtout légitimé, une mobilisation internationale sans précédent, intergouvernementale et non gouvernementale, autour de la forêt » (Barthod, 1996, p.14). Elle devient l'objet par excellence sur lequel doit s'appliquer la gestion durable car « patrimoine de l'avenir » pour reprendre les termes du X^{ème} Congrès forestier mondial tenu à Paris en 1991. Ce n'est donc plus seulement le bois qu'il faut désormais protéger face aux risques mais l'ensemble des composantes de l'écosystème forestier comme la qualité de l'air et des eaux, les sols, la diversité faunistique et floristique etc. (Dubois, Glon, 2006). Ainsi, « l'écologie et la protection de la nature sont désormais institutionnalisées au travers de congrès forestiers mondiaux et européens dans lesquels les forestiers sont impliqués » (Arnould, Boutefeu, 2006, p.63).

Cette volonté de préservation de l'espace forestier se distingue des « simples » espaces naturels protégés en apposant à l'ensemble des forêts la nécessité de préserver ses valeurs : elle ne se contente plus simplement d'une gestion soutenable de la ressource mais prend en compte la valeur avant tout écologique, puis sociale de la forêt. Dans ce schéma, ce n'est plus seulement le remarquable qui doit être préservé, mais aussi la nature ordinaire au travers d'une gestion quotidienne. Le regard se fait, dès lors, de plus en plus exigeant car l'intérêt scientifique pour le fonctionnement des forêts « naturelles et subnaturelles en Europe comme en Amérique du Nord a par ailleurs donné des nouveaux outils conceptuels pour critiquer certaines pratiques forestières en forte expansion au cours du dernier siècle (coupes rases et replantation de peuplements résineux monospécifiques, extension de l'emploi des essences exotiques, purification spécifique de peuplements existants,...) » (Barthod, 1996, p.14). Les recherches remettant en question la logique productiviste des espaces forestiers ont eu, du moins en France, un écho d'autant plus fort qu'elles émanaient du monde forestier lui-même et non plus seulement de personnes extérieures.

3.2. Confrontation des valeurs : la valeur économique et ses détracteurs

Le début du XX^{ème} siècle est, sur le plan forestier, marqué par un certain immobilisme. Les deux guerres mondiales qui ont ravagé l'espace forestier en sont une des causes, ce qui fera dire à Jean Pardé que « les années 1900-1945 ne méritent que l'oubli » (2000, p.175). L'après Seconde Guerre mondiale marque un renouveau pour la forêt française : « l'administration forestière et les agents économiques gérant la ressource et la transformation du bois se sont regroupés pour affirmer la prédominance de la production forestière » (Buttoud, 1979, p.12). Les besoins des industriels, le déficit national de bois d'œuvre et de pâte à papier fondent une volonté d'aménagement toujours plus rationnel et le reboisement des surfaces considérées comme improductives. Les outils successivement mis en place par l'État (sous la IV^{ème} et la V^{ème} République) visent à faire entrer la forêt française dans l'ère de la modernité en faisant produire davantage, à la manière des modèles agricoles

de l'époque (Degron, Husson, 1999). C'est bien la production ligneuse, la production de bois et la recherche de l'attractivité de l'investissement forestier qui sont au centre de l'intérêt (Larrère, 1981). En ce milieu du XX^{ème} siècle se met en place ce que Paul Arnould nomme les « nouvelles forêts » de l'après-guerre (Arnould, 1991, p.26). Telles que définies par l'auteur, ce sont les forêts créées *ex nihilo* de façon volontaire par la politique de reboisement sous l'égide du Fond Forestier National (FFN) à partir de 1947 ainsi que les forêts spontanées, nées des friches issues de l'abandon de terres dû au développement de l'agriculture intensive et de la marginalisation de certains territoires (Arnould, 1991).

Principal outil économique de la politique forestière française pendant plus d'un demi-siècle (1946-1999), le FFN s'inscrit dans une politique forestière ambitieuse qui vise deux objectifs : répondre aux besoins du marché, et en premier lieu celui de la reconstruction, et réduire les importations de bois afin de diminuer le déficit commercial extérieur en mettant du bois à disposition des industries (Dodane, 2009). Reconstitution des forêts par boisement et reboisement, mise en valeur et conservation des terrains boisés et une meilleure utilisation des produits forestiers constituent les trois axes principaux de cet outil (Dodane, 2009). Le FFN a ainsi permis le reboisement de près de 2,2 millions d'hectares de forêts (Arnould, 1992). Délivrance gratuite de plants, subvention en espèces ou en octroi de prêts sont, entre autres, les moyens mis en œuvre par le FFN pour inciter au boisement et reboisement (Arnould, 1992). De ces incitations pour le développement de la valeur économique de l'espace forestier métropolitain nous retiendrons principalement ici le débat lié à « l'enrésinement ». En effet, en parallèle du financement des reboisements, le FFN a également instauré un contrôle génétique des arbres utilisés ainsi qu'une liste des essences pouvant bénéficier des aides financières. En se basant sur l'analyse des principales essences de reboisement depuis les années 1970, Paul Arnould (1992) souligne l'importance prise par les résineux (notamment entre 1969 et 1974 : ils représentent plus de 90% des espaces reboisés).

Bien que ne répondant pas uniquement à des considérations économiques mais également à des effets de mode (Arnould, 1992), le choix des essences forestières sous le FFN reflète cette volonté d'intensification de la productivité forestière, étant entendu qu'on ne fait pas « *de politique de reforestation uniquement avec les philanthropes* » (Gadant, 1982, p.68). Les résineux coûtent moins cher en boisement, ont une croissance plus rapide, permettent des produits d'éclaircies plus rémunérateurs pour un revenu final moins différé. Afin d'éviter que ces reboisements réalisés ne produisent que « *des peuplements infirmes et sans avenir* » (Gadant, 1982), sélection génétique³¹ et amélioration des techniques forestières vont se diffuser en s'inscrivant dans la lignée des méthodes agronomiques déjà en vigueur. De cette évolution de la sylviculture où l'« *on s'est mis à cultiver des arbres* » (Gadant, 1982, p.63) vont notamment naître popucultures et lignicultures.

Alors que la science se met au service de la rationalisation forestière s'instaure, en quelques années, un ensemble de structures modernes dont la fonction est d'animer et

³¹ Une loi du 22 mai 1971 instaure un dispositif de contrôle de la qualité génétique des graines et boutures utilisées dans les reboisements (Gadant, 1982).

d'œuvrer pour une politique forestière dynamique (Boutefeu, Arnould, 2006). C'est afin de pouvoir appréhender au mieux l'état des forêts françaises et donc, la ressource disponible, que l'Inventaire Forestier National a été créé en 1958. Au sein de l'Administration forestière, l'importance environnementale de la forêt « *passé de mode* » (Larrère, 1981, p.120). La logique économique de la forêt française est affirmée par la création, en 1964, de l'Office National des Forêts (ONF). L'ONF ainsi institué prend la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial. Tel que le directeur général de l'époque, Christian Delaballe, l'affirme, sa constitution doit permettre « *de produire plus, produire mieux, produire et récolter moins cher, vendre mieux* » (cité par Boutefeu, Arnould, 2006, p.62). Symbole de cette évolution, le terme de conservateur des Eaux et Forêts est abandonné pour celui, plus moderne et empreint de technicité, d'ingénieur (Boutefeu, Arnould, 2006). Les Centres Régionaux de la Propriété forestière (CRPF), établissements publics administrés par un conseil d'administration associant les propriétaires forestiers et l'État, créés en 1963, ont pour objectif d'améliorer la gestion en forêt privée par le développement de la coopération, le regroupement des petites forêts et la vulgarisation des techniques forestières (Buttoud, 1979). La création de l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) en 1968 s'inscrit, comme son nom l'indique, également dans cette logique.

Pour autant, cette orientation productive de l'espace forestier français va rapidement trouver des détracteurs. L'ONF, fraîchement institué, va notamment rencontrer nombre de résistances relatives à sa gestion et ce, au sein même des forestiers. Le célèbre pamphlet *France, ta forêt fout le camp !* (Cauwet et al., 1976), fruit de la contestation de forestiers syndicalistes, constitue le symbole du « schisme » entre les forestiers dits « environnementalistes » et l'orientation productiviste de l'Office durant les années 60-70 (Boutefeu, Arnould, 2006). Cet ouvrage dénonce les méfaits de la surexploitation forestière et de ses conséquences pour les milieux. Les peuplements de résineux, issus du Fonds Forestier National, ne sont perçus que comme des « usines à bois » qui « *ne laiss[ent] guère au promeneur, qui s'y ennue vite, que le bonheur de contempler l'accroissement du P.N.B.* » (Cauwet et al., p. 49). Cette distension interne se retrouve aisément, dans la *Revue Forestière Française*. L'ingénieur forestier Pierre Rivaillon, sans véritablement laisser de doutes sur son propre positionnement, parle en ces termes de cette dichotomie :

« *D'un côté nous avons les tenants de la productivité à tous crins, de l'usine à bois, de la rentabilité sèche et impérative, et de l'autre ceux plus nuancés qui, sans être des contemplatifs, s'accrochent avec moins de foi à la technique pure, au petit jeu du calcul de probabilités que la distance de l'échéance en vue de laquelle nous travaillons peut faire paraître chimériques* » (Rivaillon, 1964, p.869).

Pour les opposants de la productivité à outrance, la critique du capitalisme et du profit à court terme, dont nous avons pu voir qu'elle était déjà présente au XIX^{ème} siècle, se retrouve. La spécificité du travail du forestier, son inscription dans une véritable tradition forestière qui fait la part belle à l'amour de la pratique tout autant que de l'objet et au respect du temps long est un argumentaire avancé. Au chapitre des mouvements contestataires, la création d'une *Union*

européenne pour une sylviculture plus proche de la nature qui prendra le nom de *Pro Silva* à la fin des années 1980 constitue un autre exemple d'une vision différenciée de la gestion sylvicole. En remettant au goût du jour une démarche « globalisante » (Puyo, 1996), l'association considère que la forêt est « *un organisme global, théâtre de multiples actions et interactions souvent inconnues, et non une juxtaposition de carrés équiens, comme un jardin potager* » (Turckheim de, 1990, p. 482). L'objectif de cette association est de promouvoir une « *sylviculture à but économique* » (*Ibid.*) par la prise en compte de l'écologie.

Aux conflits internes, les forestiers vont également devoir faire face aux critiques extérieures. Ils peuvent être pointés du doigt pour leur gestion intensive et parfois même, assimilés aux exploitants sans vergogne des forêts tropicales. On peut par exemple, citer l'emblématique discours du WWF, dans son rapport de 2001 sur la protection des forêts en Europe. La forêt européenne n'y est vue, au final, que sous l'angle d'un « paradis perdu » (WWF, 2001, p.6) faisant ainsi référence aux reconquêtes forestières postglaciaires. L'accroissement des surfaces forestières n'est là que pour cacher « *la disparition des forêts naturelles ou à caractère naturel* » (WWF, 2001, p.8) de fait, « *il est temps de protéger les forêts européennes !* » (WWF, 2001, p.26). Pour Paul Arnould et Laurent Simon (2007) ce discours caricatural exprime une vision préservationniste de l'espace forestier toujours très présente. Il n'est donc pas étonnant de voir surgir dans le discours des forestiers, les grandes références historiques (Ordonnance de Brunoy et de Colbert, politiques des RTM par exemple). Elles jouent le rôle de légitimation d'une institution tout autant que du savoir-faire de ses membres face aux attaques en tout genre. Un article-réquisitoire du forestier Jean Gadant contre la vision considérée comme simpliste et ignorantes de certains mouvements écologistes (et plus précisément ici Greenpeace) paru dans la *Revue Forestière Française*, constitue un exemple éclairant de cette démarche. L'auteur aime ainsi à rappeler que ce qui est nommé aujourd'hui « gestion durable » est une préoccupation ancienne dans les pays de traditions forestières telle que la France (Gadant, 1996).

Outre les controverses internes et internationales, l'Office est largement pris à partie de manière localisée sur sa nouvelle orientation. Les reboisements en résineux, même s'ils ne concernent que peu les forêts domaniales, vont être particulièrement attaqués (Arnould, 1996). Selon Clément Dodane (2009), la contribution du FFN dans l'augmentation des forêts de conifères en France équivaut à 1,5 millions d'hectares, ce qui correspondrait aux trois-quarts des nouvelles surfaces résineuses apparues en France depuis la moitié du XX^{ème} siècle. Bien que, dans les faits, la part des résineux dans l'espace forestier français reste modeste, on a assisté à un véritable rejet des résineux et tout particulièrement de ceux relevant des nouveaux boisements (Moriniaux, 1999). Accusés de détruire les paysages, d'être plus sensible au feu, d'acidifier et de dégrader les sols, d'appauvrir le milieu ou encore d'éliminer la faune, les boisements de résineux ont été passés au crible de la critique à partir des années 1970 (Moriniaux, 1999 ; Gadant, 1982). L'ONF, en tant que responsable des forêts publiques,

va constituer une cible privilégiée en étant perçue comme le bras armé du capitalisme. Derrière le motif écologique, ce sont également des valeurs bien plus sensibles, touchant à la fois à l'affectif (regret de voir des essences feuillues « locales » disparaître face aux résineux), à l'esthétique et à l'ambiance qui fondent l'argumentaire des opposants (Moriniaux, 1997 et 1999). Ainsi, le combat mené contre les résineux introduit deux points fondamentaux dans l'évolution du rapport de nos sociétés à la forêt. Le droit de regard de la société civile sur la gestion de la forêt s'instaure et avec lui les valeurs que la société, désormais majoritairement citadine, lui transfère.

3.3. De la forêt récréative à la forêt « archétype de la nature » : des valeurs sensibles ambivalentes

Nous avons pu voir à travers l'exemple de la forêt bellifontaine que la forêt assume une fonction d'accueil déjà ancienne, affirmée sous le Second Empire. Cette fonction qui a commencé à prendre de l'ampleur dans l'Entre-deux-guerres va largement s'amplifier dès la fin de la Seconde guerre mondiale. Celle-ci se nourrit de l'essor urbain, de l'avènement des congés payés, de la diminution du temps de travail et du développement progressif de l'automobile (Larrère, 2002). Les Trente Glorieuses sont ainsi marquées par une « demande sociale » croissante vis-à-vis de la forêt. C'est le moment « où l'homme n'a plus besoin, en certaines zones, de la forêt pour assurer sa subsistance, mais où elle constitue un refuge nécessaire à l'équilibre physique et moral menacé par les excès de la civilisation concentrationnaire. La forêt a été de longue date aménagée en certains secteurs dans un but esthétique, c'est maintenant à l'aménagement touristique de massifs entiers qu'il faut songer » (Huré, 1963, p.6). Devenue objet de consommation, les décideurs publics vont se questionner sur le rôle social de la forêt, et en premier lieu, sous l'angle des loisirs (Deuffic *et al.*, 2004). Ce n'est qu'à partir de 1964 et l'avènement d'une circulaire du ministre de l'Agriculture, alors en charge des forêts, sur « Premières instructions sur le rôle des forêts dans la civilisation des loisirs » que l'État s'engage dans une véritable politique d'accueil du public en forêt domaniale. Celle-ci pose le constat de cet attrait grandissant pour l'espace forestier comme lieu de récréation mais également le caractère problématique que sa gestion pose aux forestiers : « Des masses humaines toujours plus nombreuses recherchent chaque année davantage les bois et les forêts pour y trouver une distraction et une détente [...] Accueillir chaque année davantage de promeneurs de plus en plus motorisés, leur procurer des possibilités de distraction et de détente, tout en sauvegardant le patrimoine forestier [...] tel est le problème qui se pose [...] au service forestier » (cité par Granet, 2005). C'est donc plus en terme de problèmes que ces nouveaux venus sont perçus dans la chasse-gardée du forestier. La gestion de ces « masses humaines » plus subies que souhaitées doit néanmoins être prise en compte. Cette nouvelle approche de l'accueil du public en forêt marque un tournant important par rapport aux précédents textes dont la logique était plus de l'ordre de la tolérance sur un espace considéré comme avant tout producteur et protecteur (Husson, 1995, p.195).

Routes et aires de stationnement sont ainsi, dans un premier temps, créées pour permettre et favoriser l'accès à la forêt (Deuffic *et al.*, 2004). Pour autant, la pratique de l'espace forestier dépasse le simple cadre du loisir.

L'éloignement de la société de la réalité du monde rural et sa sensibilité accrue envers tout ce qui touche à l'environnement depuis les années 80 n'est pas sans conséquences sur la manière dont elle perçoit la forêt (Breman, 1995 ; Deuffic *et al.*, 2004). Les logiques dites paysannes qui structuraient auparavant les rapports entre les communautés rurales et leurs territoires ont été, petit à petit, remplacées par des logiques de type urbaine (De Montgolfier, Bertier, 1980). La forêt ne porte plus guère de valeur vitale pour la population citadine mais elle s'est chargée d'une valeur symbolique en tant que « *symbole par excellence de la Nature* » (Deuffic *et al.*, 2004). Il est désormais impossible de passer à côté de cette donnée devenue essentielle : « *On est passé d'une peur de la forêt ancestrale à une peur pour la forêt contemporaine. Par rapport à l'espace urbain qui évolue vite (percé, détruit, réhabilité) ou par rapport à l'espace agricole (remembré, labouré, cultivé), la forêt apparaît permanente, immuable, éternelle, donc rassurante. Et comme si elle était vierge de toute intervention humaine* » (Bianco, 1998, p.23). L'enquête BVA pour l'ONF de 1991, *Les français et la forêt*, officialise le changement de regard de la population française sur la forêt et sera confirmée par les enquêtes suivantes (Deuffic *et al.*, 2004). La production de bois passe en arrière-plan, derrière sa fonction de réserve naturelle et de lieu de détente (Kalaora, 1993). S'appuyant sur une de ces enquêtes d'opinion sur les représentations de l'environnement, Nicole Eizner (1995) établit un constat : la nature, c'est d'abord la forêt. La forêt en tant que prototype de la nature s'opposerait ainsi aux lieux où l'action anthropique est davantage visible. Ainsi, en tant que support et décor de différents loisirs elle « *crystallise le désir de détente dans la nature d'une population toujours plus urbaine* » (Schmithüsen, 1999, p.497). L'enquête nationale, commanditée par l'ONF, de 2004 (*Les Français et la forêt*) permet d'aller un peu plus loin dans la compréhension des représentations et pratiques associées à la forêt. Deux types de représentations à l'origine de la sortie en forêt dominant : « la forêt comme espace d'évasion hors la ville » et « la forêt comme espace de sociabilité et de partage ». L'idée de retrouver un espace de nature est toujours dominant : sortir en forêt c'est aller chercher le contrepoint à l'environnement et au mode de vie urbains. Ainsi, aller en forêt ne relève pas de l'unique quête de « *canons esthétiques propre à l'œuvre, au tableau pictural et à l'édifice* » (Kalaora, 1998, p.136) qui nécessite de solliciter l'intellect, comme ce qui a pu être mis en avant dans le cas particulier bellifontain. Cette perspective, comme le note B. Boutefeu (2007), est trop intellectualisante car elle dénie tout autre type d'émotions et de sensations. Or, « *le calme, le silence, les rythmes lents, l'air pur..., ces éléments de la naturalité perçue en forêt, procurent bien-être, détente physique et psychique, génèrent des sensations et des émotions* » (Granet, 2011, p.276-277). Dans le cas présent, cette recherche de la naturalité « *n'a que peu de rapport avec la biodiversité* » (Granet, 2011, p.277). Il n'est donc guère étonnant que les exigences à l'égard de sa gestion se multiplient. De fait, l'aménagement forestier ne peut plus se concevoir sans une véritable concertation et adhésion

d'une majorité d'acteurs « *qui, en l'espace d'un siècle, sont passés du statut de ruraux à celui de citadins – ou néoruraux* » (Arnould, 2002, p.9). Ainsi, et bien que les espaces boisés soient depuis longtemps, voire depuis toujours, le lieu de pratiques diversifiées, y compris récréatives, l'enjeu, aujourd'hui, est « *la hiérarchisation des différentes pratiques, et la remise en cause au niveau symbolique de la suprématie de l'activité sylvicole, y compris sur les espaces de propriété privée* » (Dehez (coord.) et al., 2009, p.89). En effet, la sylviculture, et tout particulièrement la sylviculture intensive, « *se heurte à une nouvelle conception de l'espace : le discours patrimonial [...] À ce titre, on considère que la gestion du paysage, donc de la forêt qui est une des composantes visuelles, relève de l'attention générale et non plus du propriétaire* » (Marty, 2004, p. 344). Comme le note Andrée Corvol, « *la forêt, inestimable cadeau fait aux hommes, ne saurait être vendue ou confisquée* », « *tout ce qui marque l'exercice de la propriété* » (Corvol, 1992, p.708) est difficilement admis. Néanmoins, cette mise en exergue de ce qui est considéré comme un bien collectif ne doit pas non plus être perçu comme un phénomène datant uniquement des dernières décennies. Bien que l'attente envers cet objet se soit transformée, son usage social a révélé que le caractère privatif de la forêt a toujours eu du mal à être accepté : « *l'usage social d'à présent vaut bien l'usage économique d'antan : les citadins au bois, en revendiquant une jouissance pleine et entière, ne diffèrent guère, au fond, de leurs aïeux paysans, qui entendaient y puiser à leur gré. D'une époque à l'autre, court ainsi l'idée que le besoin fonde le droit. Hier, c'était le chauffage du foyer et la nourriture du bétail. Maintenant, c'est le plaisir esthétique et l'entretien corporel. La certitude qu'aller au bois est un mouvement normal ne varie pas* » (Ibid.).

Au-delà du constat de la valeur naturaliste symbolique que constitue la forêt et de la volonté toujours plus croissante de voir sa gestion préserver sa naturalité, « *l'analyse reste tronquée si elle évacue systématiquement les dimensions symboliques, sacrées, voire spirituelles du rapport aux sylves* » (Boutefeu, 2007, p.112). En tant qu'objet paysager à part entière, la forêt est pourvue d'une « *charge symbolique* » qui « *pèse d'un poids important et complexe sur l'imaginaire des individus et des groupes* » (Wieber, 1988, p.173). Héritage du romantisme, elle est fortement porteuse d'ambiguïtés : « *La forêt parle encore à notre imaginaire. Elle lui dit une chose et son contraire. L'ombre et la lumière, l'angoisse et la sérénité. On la sait bénéfique, on la pare de toutes les vertus de la nature, mais elle fait encore peur. On va s'y détendre lors de promenades dominicales, mais la plupart des usagers se gardent bien de trop s'éloigner de leur véhicule et des chemins balisés. Si l'image édénique s'est imposée à nous et nous fait déplorer tout ce qui porte atteinte au patrimoine forestier, les forêts n'ont pas encore perdu leurs sortilèges et c'est aussi ce qui en fait le charme* » (Larrère, 1995, p.201-202). Cet ancrage profond des forêts dans l'imaginaire européen semble expliquer, pour partie, les réactions « *souvent passionnelles et parfois dépourvues de rationalité qui entourent l'activité sylvicole. Que l'on songe aux critiques que suscite une simple coupe à blanc, même justifiée, ou que l'on pense aux visions catastrophiques colportées à propos des fameuses "pluies acides", ou lors de la querelle des résineux,*

coupable de tous les maux, on se trouve confrontée à des prises de position qui échappent en partie à la réflexion logique » (Simon, 1997, p.151).

Mais la forêt n'est pas nécessairement et uniquement porteuse de ressentis positifs. La peur et l'angoisse qu'elle peut susciter, et que nombres de contes de l'enfance insufflent, en font partie. Elles se manifestent principalement, selon Benoît Boutefeu, sous deux formes : « *la peur des déviances humaines (mauvaises rencontres, insécurité, chasseurs), la peur du sauvage (animaux, reptiles, insectes)* » (2007, p.149). Ces deux aspects n'étant, en réalité, que « *deux facettes d'une seule et même angoisse originelle, celle de perdre le contrôle de soi* » (*Ibid.*). Elle peut être également vécue comme un lieu d'enfermement, perçue alors, non plus de l'extérieur, comme un simple décor dans lequel on ne fait que s'aventurer, mais de l'intérieur par l'habitant qui le vit au quotidien. L'enfermement implique ainsi « *un processus de fermeture paysagère et d'enserrement des habitations et sa conséquence : la sensation d'en être prisonnier* » (Labrue, 2011, p.98). Les travaux menés sur le plateau de Millevaches sont en cela exemplaires. Passant d'un taux de boisement de 2% au début du XX^{ème} siècle à 40% en un siècle (avec une majorité de résineux), le plateau de Millevaches a vu ses boisements se multiplier, se densifier et se rapprocher des espaces habités. L'extension spatiale de la forêt est ici le fait de l'exode rural et de l'abandon des terrains agro-pastoraux, mais aussi des incitations financières du FFN. Par son omniprésence, la forêt vient fermer le paysage ne laissant que peu d'échappées visuelles. La sensation d'enfermement est également accentuée par la proximité de forêts, souvent résineuses qui, tout particulièrement en Hiver, bloquent le soleil et imposent leurs ombres sur les habitations. A ces aspects sensoriels et émotionnels s'ajoute un ressenti d'autant plus négatif que certains habitants ont connu un paysage autre. La forêt devient alors le symbole de l'évolution socio-économique « *ce n'est pas tant le peuplement qui enferme que ce qu'il représente, c'est-à-dire une identité étrangère au plateau, [...] un nouveau paysage qui submerge le paysage agro-pastoral d'autrefois* » (Labrue, 2011, p.107).

Les valeurs sensibles qui ressortent du contact avec la forêt peuvent donc être ambivalentes et nécessitent la prise en compte de la multiplicité des points de vue et des attentes. Entre le regard de l'utilisateur temporaire, qui est préférentiellement celui abordé par les études sur la question, et celui de l'habitant permanent, la perception de l'objet n'est pas identique.

4. Retour sur les valeurs

Notre société est aujourd'hui le réceptacle de ce « mille-feuille » de valeurs s'agencant, se superposant, se confrontant à travers le temps. Il est d'ailleurs surprenant de voir à quel point celle-ci ne disparaissent jamais totalement. Dans ce dernier point, nous souhaitons mener un exercice de synthèse des différentes familles de valeurs que nous avons pu déterminer. La définition que nous donnerons ici nous servira tout au long de cette recherche.

Tout d'abord, la valeur économique. La valeur utilitaire est, bien entendu, un aspect qui lie toujours les sociétés aux forêts. C'est dans la prise en compte de cette ressource que sont nées les premières exigences de préservation de l'espace forestier et de sa nécessaire gestion « en bon père de famille ». Aujourd'hui, la forêt est un produit économique à l'instar de n'importe quelle autre ressource. L'intérêt de sa gestion tient tout autant à son utilité que dans la valeur d'échange par son entrée dans une économie de marché. Valeur d'usage centrale, elle est à l'origine des transformations physiologiques de l'espace forestier répondant ainsi à ses nouvelles utilités au cours du temps. Nous prenons en compte dans cette valeur l'usage lié à l'exploitation de l'espace forestier, soit les revenus qu'elle permet d'obtenir pour ses détenteurs-exploitants ainsi que la filière industrielle elle-même pourvoyeuse d'emplois, que cette exploitation, permet. Néanmoins, à cet aspect « traditionnel » de l'économie forestière s'adjoint, de manière croissante, l'évaluation monétaire d'autres « services » forestiers. Certains travaux (Chevassus-au-Louis, 2009) cherchent ainsi à donner une valeur monétaire aux écosystèmes, paysages voire à certaines espèces afin d'attirer l'attention des décideurs et des populations sur l'importance et l'intérêt de l'enjeu (Brédif, Bailly, 2009).

La deuxième catégorie de valeurs est celle dite naturaliste. Nous incluons dans cette catégorie deux valeurs. La première est la valeur écologique qui est appréhendée ici sous l'angle scientifique en fonctionnant à deux échelles. À grande échelle, c'est la question de l'évaluation et de la gestion de la biodiversité tant faunistique que floristique qui s'est érigée au rang des préoccupations mondiales majeures (tant dans son intérêt intrinsèque que dans sa prise en compte pour optimiser le potentiel d'adaptation et de résilience des forêts aux changements environnementaux). Elle constitue ainsi le fondement de nombre de zonages de protection, dans lesquels l'espace forestier peut tenir une place de choix. Elle s'insère également de manière croissante dans la logique du gestionnaire forestier qui doit ainsi prendre en compte « *la protection de la diversité actuelle mais aussi prendre en compte l'émergence de la diversité en devenir* » (Rameau, Olivier, 1991, p.19). Mais la valeur écologique s'appréhende également à plus petite échelle au travers le rôle de protection que joue la forêt pour la société. Cette valeur « proto-écologique » (Gomez Mendoza, 2000) est loin d'avoir disparu et la protection des forêts tropicales entre toujours dans cette vision : « *Un tel discours n'est pas nouveau. [...] C'était déjà au nom de l'intérêt général que l'Administration forestière de l'époque justifiait les mises en réserve et les reboisements* » (Arnould, Simon, 2007, p.77). Le rôle de protection prend, de manière plus récente, une nouvelle utilité en tant que « poumon » répandant l'oxygène et « captant » les effluves nocives de l'humanité. A ce premier aspect de la valeur naturaliste s'ajoute également l'aspect symbolique de l'espace forestier en tant qu'archétype de la Nature. Alors que l'environnement, en tant que système biophysique, peut être considéré comme une donnée extérieure au système social (mais le conditionnant et interagissant avec lui) (Emelianoff,

2003), la référence à la Nature, qui présuppose le regard de l'homme sur son environnement, est avant tout un produit social (Arnould, Glon (dir.), 2009). C'est donc l'imaginaire, le mythe que nos sociétés contemporaines affectent à la forêt en tant qu'espace de Nature par excellence qui constitue le second pendant de cette valeur.

La valeur culturelle constitue la troisième valeur que nous avons pu aborder. Au cours du temps, cette valeur a pris des aspects divers. La valeur sacrée de la forêt, loin de s'être cantonnée aux « bois sacrés » perdure toujours même si elle prend des formes plus laïcisées telle l'édification « des arbres de la liberté » à la Révolution. Au XX^{ème} siècle, l'utilisation symbolique de l'arbre est loin de s'être atténuée. Pour exemple, en 1940, personnalités politiques et forestiers se retrouvèrent en forêt de Tronçais pour baptiser le « Chêne Maréchal Pétain » marquant ainsi l'appropriation idéologique de la forêt par le régime de Vichy, symbole de l'enracinement, de l'authenticité et de tradition au cœur du discours nationaliste (Pearson, Poncharal, 2012, p.41). Il fut rebaptisé en 1944, « Chêne de la Résistance ». De manière plus actuelle l'exemple du « chêne Jupiter » en forêt de Fontainebleau est éclairant de la sacralité toujours accordée à l'arbre. Si l'arbre est mort après 680 ans de vie, la « relique » est toujours visible sur l'emplacement. L'élagage du chêne, même après sa mort, a suscité une importante polémique (Simon, 1997). Cet exemple parmi tant d'autres ne fait qu'illustrer le rôle symbolique plus ou moins laïcisé de l'arbre. L'intérêt toujours bien présent pour des forêts telles Brocéliande constitue d'autres exemples du caractère légendaire, parfois mystique, associé à la forêt.

L'arbre ou la forêt peut également prendre un sens identitaire lorsque se dessine à travers eux une adéquation entre un groupe et un territoire dont ils constituent une « figure paysagère » (Walter, 2004 ; Sgard, 2008) collectivement reconnue et appropriée. Le cas de l'Allemagne ou de la Suède, par exemple, en sont des exemples éclairants. Dans cette catégorie de la valeur culturelle se retrouve le lien à l'histoire et à la mémoire : la magnification toujours bien présente de la forêt de Tronçais par exemple, de ce « patrimoine d'exception »³², tient ainsi dans son affiliation à une partie de l'histoire française. La Grande-Bretagne offre un autre exemple intéressant de la valeur culturelle associée à l'histoire des forêts. Dans ce pays marqué par une évolution sylvicole bien particulière en Europe, un intérêt croissant est porté aux vestiges des anciennes pratiques sylvicoles. La reprise du *pollarding* et d'une taille importante des arbres dans certaines forêts « découle directement de l'approche patrimoniale des ancient trees, dont la valeur biologique [...] ou esthétique n'est pas méconnue, mais dont l'intérêt patrimonial réside d'abord dans l'importance historique de l'étêtage en Grande-Bretagne » (Rochel, 2008, p.8). Cet exemple illustre parfaitement l'intérêt croissant envers les vestiges d'une exploitation passée, de « ces vestiges "naturels" du passé [qui] constituent l'héritage bioculturel » (Granet, Myrdal-Runebjer, 2003, p.42) mélangeant ainsi les genres entre patrimoine écologique et culturel.

³² Site Internet de l'ONF : http://www.onf.fr/centre_ouest_auvergne_limousin/sommaire/onf/domaine_gere/2010_0914-144444-683253/@@index.html [Consulté en août 2010].

Enfin, la dernière valeur est celle dite sensible. Cette valeur fait référence aux éléments qui participent à la qualité du ressenti face à l'environnement forestier. Cette qualité peut être exercée par l'esthétique participant ainsi au pittoresque des paysages, critère fondateur des premières pratiques récréatives de l'espace forestier et de la patrimonialisation institutionnelle. Mais cette sensibilité ne relève pas uniquement de l'esthétique, qui établit une hiérarchie de fait entre les forêts, mais également au travers de l'ambiance forestière. Ces autres sensations qui émanent de l'espace forestier font à la fois appel aux différents sens (ouïe, odorat notamment) et aux ressentis qui en émanent tel le calme, le bien-être par exemple. Cette sensibilité traditionnellement prise en compte et magnifiée par les artistes, peintres et monde littéraire ne doit pas pour autant s'y cantonner. Au sein des instances de gestion forestière, la part du sensible est un élément qui intéresse de manière croissante (Boutefeu, Arnould, 2006 ; Boutefeu, 2007) tout comme sa compréhension et sa prise en compte constituent un leitmotiv de recherche sur le rapport des usagers de l'espace forestier (ONF, 2004 ; Granet, 2011) et d'habitants (Labrue, 2001).

* * * * *

Même si pour la lisibilité de notre recherche nous différencions chacune de ces valeurs, il est important, dès à présent, de souligner qu'elles peuvent interagir, s'associer, ne prendre sens qu'au regard de chacune d'elle, preuve de leur interaction et interdépendance. Une fois ces différentes familles de valeur identifiées, il nous faut, dès lors, commencer à voir si elles jouent sur notre objet d'étude : le massif forestier des Landes de Gascogne. Que nous donne à voir la littérature sur ce massif ? Quels regards ont été portés sur cette forêt et sur son avènement ? Pour y répondre, il nous faut, tout d'abord, revenir aux sources de cette forêt pour appréhender les valeurs qui lui ont été, dans un premier temps, assignées.

Chapitre 2

L'avènement du massif forestier des Landes de Gascogne : émergence des valeurs d'un territoire

La fin du XVIII^{ème} siècle, mais surtout le XIX^{ème} marquent l'avènement d'une des plus importantes mutations paysagères et environnementales que le territoire métropolitain français ait connu : la constitution du massif forestier des Landes de Gascogne (Arnould, 1999). Exceptionnelle dans la taille, l'afforestation des Landes dans l'étendue que nous lui connaissons aujourd'hui s'inscrit dans une volonté étatique qui vient entériner et généraliser un processus préexistant. Il n'est pas dans notre propos de faire ici une historiographie exhaustive de ce grand moment de l'histoire forestière française. Nous souhaitons simplement, dans ce chapitre, aborder les valeurs qui ont prévalu à la création de cette immense forêt implantée sur un espace aux caractéristiques physiques et sociales bien particulières. Ces particularités sont à l'origine de l'image généralisée et stéréotypée d'un pays miséreux sauvé et magnifié par les bienfaits de la forêt. Nous traiterons dans un premier temps des aspects tant physiques que sociaux des Landes de Gascogne avant l'apparition de la grande pinède pour, dans un second temps, analyser le discours qui fonde leur « mise en valeur ».

1. Aux origines d'une « nouvelle forêt »

Bien que marquant un tournant radical dans l'histoire de la région, la forêt landaise n'en reste pas moins déterminée par le milieu naturel sur lequel elle s'est développée. Implanté, en majorité, en lieu et place de la végétation dont elle a conservé le nom- la lande- le massif forestier des Landes de Gascogne se caractérise par la pauvreté de son sol et un régime des eaux particulièrement contraignant. Malgré des conditions physiques peu « bienveillantes », les Landes de Gascogne n'en sont pas pour autant restées un territoire vierge de toute activité humaine et de tout développement forestier avant la généralisation de sa destination forestière.

1.1. Des caractéristiques physiques bien particulières

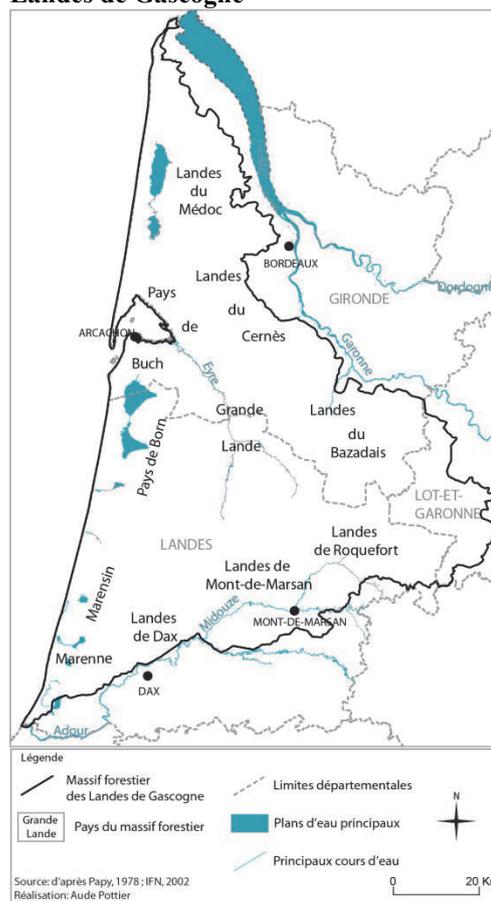
Les Landes de Gascogne correspondent à une vaste entité naturelle de forme triangulaire s'étendant sur un 1 300 000 hectares, inclinée du Sud-est au Nord-ouest d'une altitude allant de 160 m dans sa partie la plus orientale, jusqu'au niveau de la mer. C'est cette entité que couvre aujourd'hui, sur près d'un million d'hectares le massif forestier des Landes de Gascogne (cf. Carte 1).

Ce chiffre fait de lui le plus grand massif forestier résineux artificialisé d'Europe Occidentale (Jolivet et al., 2007). Outre leur dimension et leur si caractéristique forme triangulaire, les Landes de Gascogne sont également marquées par des particularités topographiques et géologiques. Comme le démontre Henri Enjalbert (1960) dans sa thèse sur les *Pays Aquitains*, on peut difficilement trouver en France de régions naturelles qui se définissent aussi clairement, et aucune ne peut prétendre à une aussi évidente uniformité de sols et de reliefs. La couche superficielle de sable, qui recouvre la totalité de ce plateau, en a pris la dénomination le « Sable des Landes », reflet d'un inextricable lien entre cette formation géologique et cette région naturelle. Cette entité lithostratigraphique uniforme caractéristique du Bassin centre-aquitain est composée de sables fluviatiles et « éolisés » dont la mise en place s'échelonne du Pléistocène supérieur à l'Holocène (période climatique préboréale) sous l'effet des vents d'ouest dominants

(Barrère, 1994). Dans des conditions climatiques marquées par un climat froid et aride, l'action du vent va étaler, sur 10 000 km², cette couche de sable recouvrant ainsi le réseau hydrographique et la topographie préexistante. Les seules accumulations de cette époque sont constituées par les premières dunes continentales situées à proximité des vallées (Maizeret, 2005). Conséquences directes de cet épandage sableux, le sol est pauvre et le drainage incomplet à cause d'un réseau hydrographique peu développé sur un relief relativement plat (Enjalbert, 1960).

C'est durant la période postglaciaire que les dunes du littoral apparaissent. Le réchauffement climatique entraîne une remontée du niveau de la mer poussant les sables qui s'accumulent en bordure de la côte grâce à un climat tempéré. Deux générations de dunes littorales se succèdent. Les premières, dites « dunes anciennes », sont majoritairement créées 5 000 ans B.P. et possèdent un profil de type parabolique (pointes tournées vers l'Ouest) grâce à l'humidité du substrat présent près du sol permettant leur fixation³³ (Maizeret, 2005). La

Carte 1 : Présentation du massif forestier des Landes de Gascogne

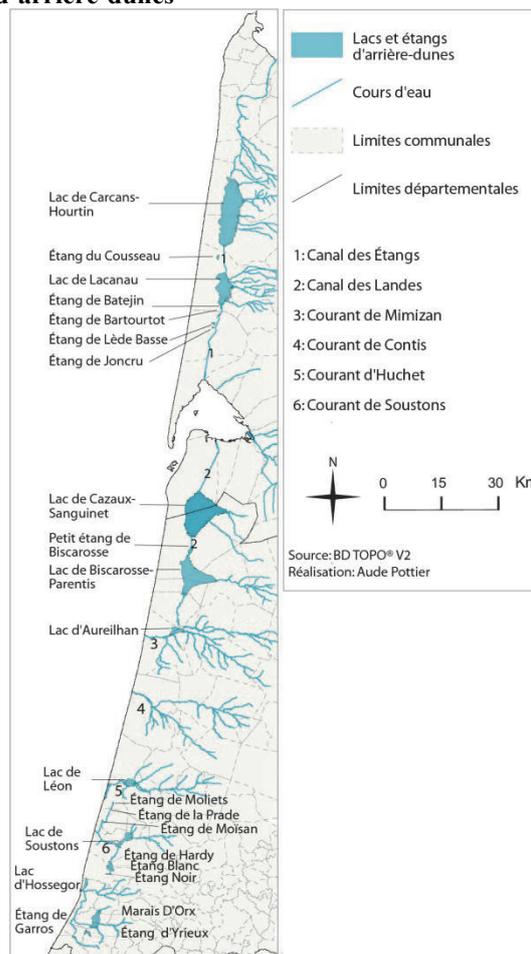


³³ La répartition des dunes anciennes n'est pas uniforme le long du littoral. Dans le Nord du massif, dans sa partie médocaine, ne subsistent que celles situées aux abords du lac d'Hourtin tandis qu'un massif de 7 km s'étend de Maubuisson au Moutchic entre le lac de Carcan et celui de Lacanau. Au Sud du Bassin d'Arcachon, en Pays de Buch, se trouve le massif de dunes anciennes de la Teste-de-Buch qui se prolonge jusqu'en Pays de Born à Biscarosse. C'est dans le Marensin que les dunes anciennes tiennent une place prépondérante où, sur une cinquantaine de kilomètres, elles couvrent près de 15 000 hectares (Barrère, 1994).

seconde génération de dunes, dites « dunes modernes », sont, quant à elles, apparues durant le dernier épisode de la période de la transgression postglaciaire (entre 3 000 et 2 000 ans B.P. selon les experts). Bénéficiant d'un climat plus chaud, ces dunes prennent un profil en barkhanes (pointes tournées vers l'Est) : le sable n'étant plus humidifié à la surface du sol, leur mobilité devient maximum (Maizeret, 2005). Présentant une continuité Nord/Sud, le grand cordon des dunes modernes constitue l'essentiel du barrage dunaire entre la côte et le réseau hydrographique d'arrière-dune (Barrère, 1994). En effet, de l'édification du cordon dunaire littoral va naître la chaîne des étangs³⁴ et marais liés à l'obstruction récente (souvent postérieure à la période gallo-romaine) des vallées, des estuaires de petits fleuves landais et de l'écoulement de la nappe phréatique de la lande humide (Klingebiel, Legigan, 1985) (cf. Carte 2). Le système des étangs du Sud du massif se caractérise par la présence de « courants » exutoires qui percent le barrage dunaire moins puissant et moins complet qu'au Nord (Barrère, 1994).

À l'intérieur des terres, sur le plateau landais, l'eau est omniprésente et stagne. Bien que souvent avancée, ce n'est pas la pente qui constitue un frein à l'écoulement des eaux mais la jeunesse du réseau hydrographique (Enjalbert, 1960). Aucune grande rivière ne vient traverser ce vaste domaine des sables permettant son drainage : la Garonne passe au Nord-ouest, attirée par une gouttière d'origine structurale et l'Adour, après une série de décrochements, au Sud (Papy, 1973). Parmi les cours d'eau d'importance, seuls l'Eyre³⁵ (jonction de la Grande et de la Petite Leyre), le Ciron, la Midouze (union de la Douze et du Midou), « affectent » le plateau laissant la place à de vastes interfluves mal drainés.

Carte 2 : Répartition du réseau hydrographique d'arrière-dunes

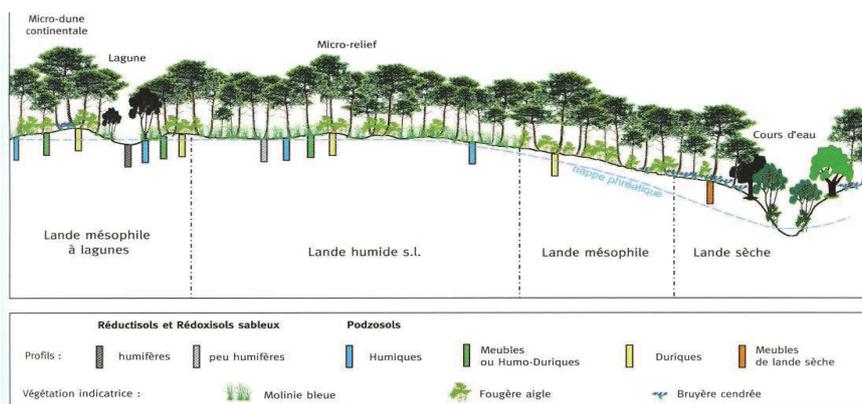


³⁴ Les terminologies d'étangs et de lacs se côtoient dans le vocabulaire courant tout comme sur les cartes (ou plus précisément selon leurs échelles). Pour autant, on notera que c'est le terme d'étang (*estanh* en gascon) qui est originellement utilisé pour les désigner.

³⁵ Louis Papy dans son ouvrage sur les Landes de Gascogne et la Côte d'Argent souligné en 1978, l'ambiguïté de l'orthographe de ce cours d'eau. Selon lui, « l'Eyre » constitue l'orthographe la plus anciennement attestée et utilisée par les érudits locaux tels Félix Arnaudin. Ne rejetant pas pour autant l'écriture « Leyre », particulièrement répandue, il s'oppose, par contre, à la distinction départementale qui veut que L'Eyre se situe en Gironde et la Leyre dans les Landes. C'est pourtant désormais la distinction fréquemment utilisée entre un val de l'Eyre constitué de la Grande et de la Petite Leyre qui se rejoignent à la limite départementale de la Gironde.

À cela s'ajoute une nappe phréatique, principalement alimentée par l'infiltration des précipitations, souvent particulièrement proche de la surface (d'une épaisseur allant de 10 à 130 m) et drainée par le réseau hydrographique (Jolivet *et al.*, 2007). De l'addition de ces différents facteurs naissent les trois situations géographiques des landes. Trois grands types de landes sont généralement définies au sein du plateau landais en fonction de la profondeur de la nappe à l'étiage préfigurant les associations végétales, le type de sol ou association de sols : les landes dites sèches, mésophiles ou humides (cf. Figure 1).

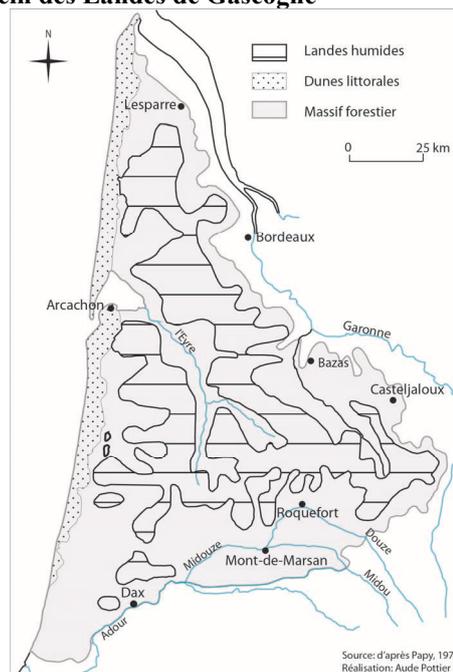
Figure 1 : Représentation schématique de l'organisation des principaux pédopaysages des Landes de Gascogne



Source : Jolivet *et al.*, 2007.

Les landes dites sèches correspondent aux secteurs les mieux drainés du massif : au niveau des bordures méridionales et occidentales ainsi qu'en bordure de cours d'eau, à « l'abri » des fluctuations de la nappe phréatique. Les landes mésophiles (aussi appelées semi-humides), sont situées sur la partie supérieure des versants des vallées ou, au cœur du massif, associées aux microreliefs liés aux lagunes. Elles se caractérisent par un battement de la nappe phréatique important (jusqu'à 2 mètres). Elles constituent, de fait, un niveau transitoire entre landes sèches et humides et représentent la partie la plus propice à l'établissement de la forêt et des cultures. Ces landes couvrent à peu près la moitié de la superficie des Landes de Gascogne, soit environ 5 000 km², là où la nappe phréatique est rarement à plus d'un mètre ou deux en dessous du sol (Papy, 1977). Enfin, les landes humides se situent au niveau des grandes surfaces d'interfluves ainsi qu'en arrière des massifs dunaires (cf. Carte 3). À la suite des pluies automnales et hivernales, l'eau affleure sur un sol sableux saturé et recouvre ainsi de vastes surfaces.

Carte 3 : Répartition de la lande humide au sein des Landes de Gascogne



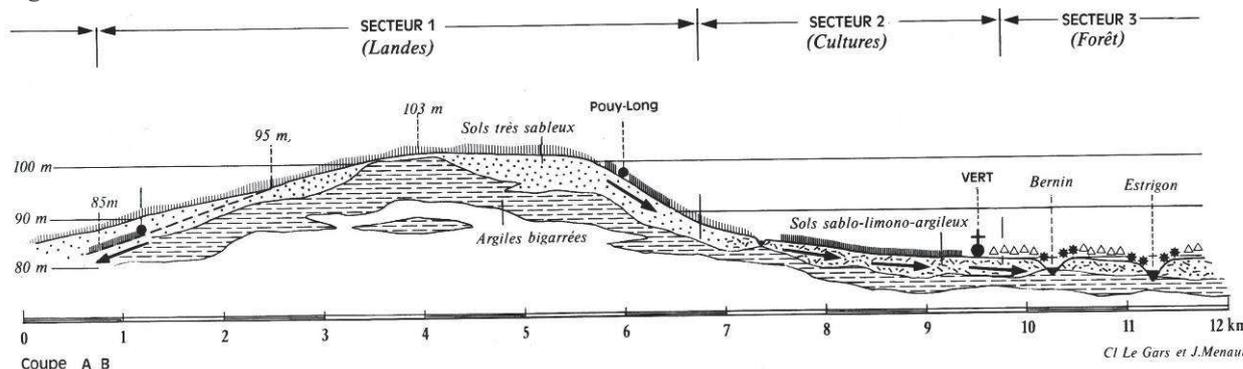
Ce n'est qu'au printemps, avec la baisse des précipitations, que la « vidange » débute pour, en été, voir le niveau de la nappe s'abaisser par écoulement vers le réseau hydrographique et évapotranspiration (Papy, 1977). À la problématique du régime des eaux s'ajoute celle de la présence d'aliôs³⁶. Ce banc de grès ferrugineux est également souvent incriminé pour expliquer le mauvais drainage du pays. Présent à une faible profondeur il peut, certes, ralentir l'abaissement du niveau des eaux, mais il est également perméable et fractionné, ne couvrant pas la totalité du plateau landais³⁷ (Papy, 1973).

La problématique de l'eau, et tout particulièrement de son drainage, constitue de fait un facteur essentiel de l'organisation du paysage landais (Gonot, 2004), point que nous allons maintenant rapidement aborder.

1.2. La société agro-pastorale

La répartition traditionnelle des populations sur le plateau landais est particulièrement liée aux potentialités des sols en lien direct avec son drainage. Des trois catégories de landes sont nées des utilisations différenciées mais complémentaires de l'espace par la société agro-pastorale. La distribution géographique des villages landais est en cela éclairante puisque c'est en toute logique que l'homme a installé son habitat et ses cultures à proximité des cours d'eau, sur les marges du plateau, en surplomb des vallées, là où le sol est naturellement drainé par les cours d'eau situés en contrebas (Dupuy, 1996). L'exemple de la commune de Vert (Landes) est représentatif (Le Gars, Menault, 1985). La figure 2 illustre l'importance de la morphologie et des conditions du drainage naturel comme facteurs essentiels de l'occupation du sol.

Figure 2 : Le milieu naturel et l'habitat de la commune de Vert en 1760



Source : Le Gars, Menault, 1985.

³⁶ Horizon d'accumulation ferrugineuse en forme de croûte se formant lors de la podzolisation des terrains sableux sous un horizon à humus acide correspondant à l'horizon B des sols de Sable des Landes (Gelpe, Gourdon-Platel, Legigan, 1985)

³⁷ Sous l'aliôs se trouve également un grès à ciment ferrugineux, nommé *garluche* ou « pierre des landes », qui fut utilisé pour la métallurgie et pour la construction.

Le secteur 1 est le domaine de la lande humide. Inondée en hiver, asséchée en été, ces hautes terres (dont l'altitude dépasse ici les 100 m) correspondent à la Haute Lande, désignée ainsi par opposition aux vallées (Papy, 1973) qui apparaissent ici au niveau du secteur 3. La Haute Lande était dédiée aux parcours des moutons où les désormais emblématiques bergers landais venaient faire pacager leurs troupeaux après le retrait des eaux au printemps et l'incinération de la lande. Ainsi, la végétation de la lande dominée par les bruyères, ajoncs et molinie, était-elle entretenue en tant que telle par les bergers eux-mêmes pour répondre aux besoins de leurs bêtes³⁸ (Dupuy, 1996). Ces landes, ce qui fait la grande caractéristique de cette société agro-pastorale, étaient en majeure partie communales. Nommée « communaux », « vacants » ou « *padouens* » en fonction des lieux et des époques et bien que possédant des statuts variables en fonction des secteurs des Landes de Gascogne, « la lande » se caractérise par la faiblesse, voire l'absence totale de système féodal. Elle constituait, de fait, de vastes réserves de ressources où chacun pouvait puiser (Dupuy, 1994). Cet aspect a constitué une problématique centrale lors de la mise en place du massif, nous y reviendrons. Disséminée au sein de cette lande rase, les seuls habitats étaient constitués de parcs où troupeaux et bergers s'installaient à la belle saison (l'hiver, ces derniers menaient leurs troupeaux vers des zones mieux drainées). Le secteur 2 correspond, quant à lui, aux zones de cultures : drainage naturel assez bien assuré durant l'hiver, qui peut être aidé par la constitution d'un réseau artificiel nommé « crastes », et une réserve d'eau suffisante pendant l'été (Le Gars, Menault, 1985). L'habitat de la société agro-pastorale, les quartiers avec leurs *airials*³⁹ s'y retrouve autour des champs cultivés en billon pour préserver la culture des eaux (Papy, 1973). Enfin, aux vallées de l'Estrigon et du Bernin (secteur 3), correspondent la lande sèche. Sur les rebords supérieurs des versants bien drainés poussent les pins maritimes. Le fond de vallées est, quant à lui, colonisé par la forêt-galerie où saules, chênes pédonculés et aulnes, caractéristiques des régions atlantiques, trouvent les conditions favorables à leurs développements (Le Gars, Menault, 1985).

Bien que l'on puisse partitionner le sol landais en fonction du régime des eaux et attribuer à chacun d'eux une fonction dominante, il ne faut pas en oublier l'inextricable lien entre ces fonctions et en premier lieu, entre l'agriculture et l'élevage⁴⁰. Dans les années 1850, le cheptel ovin est estimé entre 800 000 et 1 000 000 de têtes (Dupuy, 1996). Bien

³⁸ Ajoncs (*Ulex Europaeus*) ou les bruyères à balais (*Erica Scoparia*) peuvent atteindre des hauteurs de 3 m, devenant, de fait, inexploitable par le cheptel (Dupuy, 1996).

³⁹ Un quartier est composé de l'ensemble des exploitations dépendant d'une même clairière. L'*airial* est constitué de pelouses, plantées de chênes (pédonculés), qui entourent les maisons landaises sur lesquelles sont distribuées les dépendances (le poulailler haut-perché (contre les renards), l'étable, la borde, le four à pain, etc.) (Lerat, 1984). On notera qu'au pluriel le terme d'*airial* est souvent écrit de manière différenciée : « *airials* » ou « *airiaux* », preuve de la difficile francisation des termes gascons.

⁴⁰ Étudiée par Francis Dupuy (1996), cette agriculture se caractérise par une étonnante intensivité : sur des parcelles, jamais en jachères, allant de 3 à 5 hectares en moyenne était réparti une céréale dite de base, le seigle, à laquelle était ajouté une céréale secondaire, le millet, le panis ou le maïs (après son introduction à la fin du XVIII^{ème} siècle). Sur un sol aussi pauvre que le sable landais, une telle prouesse est à mettre en lien direct avec l'élevage ovin, pilier du système par le fumier qu'il fournissait. Le caractère extensif de cet élevage se résume dans les chiffres suivants : « pour fertiliser 1 ha de champ, il fallait le fumier de 20-30 moutons ; pour nourrir 20-30 moutons, il fallait 20-30 ha de lande (1 mouton/ha) » (Dupuy, 1996, p.61).

qu'emblématique et exemplaire par la forme de mise en valeur d'un sol ingrat, élevage extensif et agriculture intensive ne sont pas les seules activités au sein des Landes de Gascogne. A ces deux pendants complémentaires et essentiels s'ajoute une troisième activité : l'exploitation forestière.

1.3. Les forêts d'avant « la » forêt

La présence de forêts au sein des Landes de Gascogne est loin de dater du XIX^{ème} siècle. Les vestiges de ces forêts implantées réapparaissent au détour du creusement des dunes, de l'abaissement des étangs ou tout simplement au pied de la dune du Pilat⁴¹. Ces paléosols, dont le premier date d'environ 10 000 ans, sont constitués d'anciens sols forestiers laissant voir les vestiges, en fonction des horizons, de pins maritimes et sylvestres, d'aulnes, de saules et de sorbiers par exemple (Jacques, 2010). Toujours selon le régime des eaux, la végétation dite primitive des Landes de Gascogne se différencie « entre une forêt mixte de Pin maritime et Chênes atlantiques (tauzin et pédonculé) dans les milieux secs, à une dominante de chênes en milieu mésophile et une lande acide marécageuse à bouleaux et molinie en terrain humide » (Loustau et al., 1999, p.572). C'est à Pline l'Ancien (23-79) dans son *Histoire naturelle* que l'on doit la première référence à la forêt gasconne, la *saltus vasconiae*, désignant ainsi sous ce terme de *saltus* une forêt servant de parcours à bétail (Toulgouat, 2002 ; Maizeret, 2005). Ce seraient donc les reliques de ces forêts, situées principalement sur le littoral, que l'on retrouve au sein des zones dunaires les mieux drainées (Loustau et al., 1999).

Bien que souvent approximatives, les cartes de Claude Masse, des Cassini (cf. Carte 4) ou Pierre de Belleyme permettent de faire émerger la distribution géographique des boisements d'avant la grande pinède que nous connaissons aujourd'hui. Christian Maizeret (2005) distingue, en plus des boisements se situant à proximité des cours d'eau, cinq grands massifs : celui de Casteljaloux, du Pays de Buch, du Marensin, des Leyres et de la haute vallée du Ciron. Bien que le travail des champs et l'exploitation des parcours aient permis la mise en place d'une économie de subsistance, la récolte de la résine et les produits qui en sont dérivés (poix, goudron, brais, colophanes, essence de térébenthine par exemple), la présence de suberaies sur certains secteurs et l'extraction de fer, ont également été sources de revenus et le point d'ancrage d'industries et d'un commerce qui est loin d'être négligeable (Papy, 1978 ; Maizeret, 2005 ; Puyo, 2010). L'utilisation des produits dérivés de la résine dans les Landes de Gascogne est notamment attestée depuis le début de notre ère. Les habitants de la Teste-de-Buch sont d'ailleurs nommés en 310 par Ausone *piceos Boïos*, Boïens noirs de poix (Toulgouat, 2002) : « tout poisseux, les gens de la forêt venaient de faire leur entrée dans la littérature... » (Sargos, 2004, p.110).

⁴¹ Le lecteur sera amené à voir l'écriture de ce terme sous deux formes : pilat et pyla. « Pilat » vient du gascon *pilar* qui signifie hauteur, monticule et correspond bien à la dune. « Pyla » est l'écriture instaurée par un promoteur immobilier, pour donner du « style » au mot, dans les années 1920. Cette forme ne se rattache donc qu'aux quartiers résidentiels situés à proximité de la dune.

En effet, la forêt est en premier lieu productrice de résine pouvant être exportée par les ports de Bordeaux et de Bayonne. Il n'est donc pas étonnant de voir les premières plantations de pins émerger dès le XVII^{ème} siècle dans le but de les gemmer (Papy, 1978). Le massif du Marensin constitue en la matière, l'un des rares secteurs des Landes de Gascogne avec une véritable tradition sylvicole ancestrale (Maizeret, 2005). L'exploitation industrielle y est attestée dès le Moyen-âge, l'implantation de boisement étant favorisée par le milieu et la commercialisation par la proximité du port de Bayonne. La qualité des sols évolués des dunes anciennes, associée à une pluviométrie plus favorable qu'au Nord, sans pour autant craindre un excès d'humidité sur un sol accidenté, se ressent fortement sur la croissance des arbres et leur rendement (Barrère, 1994). La forêt du Marensin serait ainsi « certainement la plus riche de Landes avant les grands boisements du XIX^{ème} siècle, grâce au gemmage et à la fabrication du goudron » (Cassou-Mounat, 1977, p.543). De fait, la majorité de ses habitants étaient des résiniers. L'exploitation du pin passait également par la vente des bois pour la fabrication du charbon qui alimentait les forges environnantes (Castets, Abesse, Saint-Paul) (Cassou-Mounat, 1977).

Outre le pin, le Marensin et la Marenne se distinguent également par la forte présence de suberaies dont la présence est attestée dès le début du XVI^{ème} siècle (Puyo, 2010). Bien que l'origine de ces peuplements de chêne-liège ne soit pas encore clairement déterminée - reliques climaciques ou introductions volontaire (Timbal, Maizeret, 1998) - l'utilisation du liège pour les arsenaux militaires (bouées notamment) mais surtout pour l'industrie bouchonnière donna naissance à un tissu artisanal au début du XIX^{ème} siècle (Cassou-Mounat, 1977). Disséminée dans l'ensemble du massif forestier landais, un autre grand « pôle » de suberaies datant du XVII^{ème} siècle, se situe au niveau du massif de Casteljaloux. Ce secteur a vu se développer l'exploitation du pin mais également du chêne-liège permettant l'établissement d'une industrie de bouchons (Maizeret, 2005 ; Puyo, 2010). Les grands froids de l'hiver de 1830, la concurrence avec le pin maritime en Marensin et, par la suite, la loi du 19 juin 1857 vont lentement faire décroître les superficies gasconnes en chêne-liège (Puyo, 2010). Le chêne, ce « Landais de toujours » pour reprendre les mots de Jacques Sargos (2004, p.46), est bien « l'autre » arbre des Landes. Pédonculé, il pousse spontanément dans les

Carte 4 : Carte général de la France n°137 : dunes boisées en Pays de Buch et de Born



Source : César-François Cassini de Thury (1780-1790). Bibliothèque nationale de France, <http://gallica.bnf.fr/> [Consulté en août 2011].

forêts-galeries ou est installé dans les airials ; tauzin, il apprécie les landes sèches et apparaît notamment en boqueteaux à l'époque pastorale sur les vastes étendues de landes ; vert, on le retrouve dans les forêts dunaires du Nord du Bassin d'Arcachon.

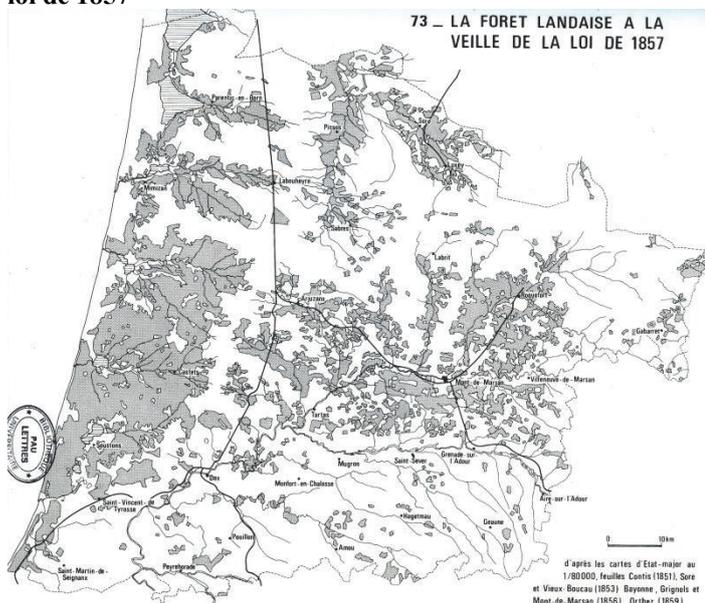
Enfin, le dernier des secteurs boisés précèdent la constitution du massif tel que nous l'entendons aujourd'hui est la haute vallée du Ciron. Elle futensemencée dès le XVII^{ème} siècle pour deux raisons : sa proximité à Bordeaux et sa connexion avec la Garonne permettant d'acheminer le bois jusqu'à la ville. En 1769, la proche commune de Saint-Symphorien possédait déjà une pinède de 3 401 hectares soit 54,5% de la surface globale arpentée (Pijassou, 1985). Les communes de Préchac ou Villandraut étaient, quant à elles, déjà boisées à plus de 50%⁴² comme l'atteste le cadastre napoléonien, (Maizeret, 2005). Sur l'ensemble des Landes de Gascogne, dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, on estime que l'ensemble de ces forêts occupaient 200 000 à 250 000 hectares. La carte 5 en donne un exemple pour le département landais.

Les dunes, et tout particulièrement la zone de la Marenne et du Marensin ainsi que les environs des cours d'eau ressortent particulièrement bien.

L'intérêt économique de ces forêts permet à la propriété privée de s'accroître. Elle est, en effet, loin de dater de la loi de 1857. Sur toute la moitié ouest du département des Landes (appartenant à la coutume de Dax) par exemple, tout individu possédait le droit dit de « perprise ». Celui-ci permettait de convertir en possession privée un bout de terres communales sans rien payer mais en s'engageant à le mettre en valeur (Dupuy, 1994).

La Révolution qui laissa aux communes la gestion des communaux (auparavant gérés par les paroisses), supprima néanmoins ce droit de perprise, pour imposer désormais l'achat des terres convoitées. Balbutiante au XVIII^{ème} siècle, la propriété privée se développe dans la première moitié du XIX^{ème} siècle, grignotant de plus

Carte 5 : La forêt du département des Landes à la veille de la loi de 1857



Source : Lerat (dir.), 1984.

⁴² En traversant d'Est en Ouest (d' Agen jusqu'au Bassin d'Arcachon pour remonter ensuite vers Bordeaux) au début du XIX^{ème} siècle, le naturaliste Jean Florimond Boudon de Saint-Amans décrit l'importance de l'exploitation de ces forêts proches de Bordeaux. On retrouve dans ces mots une critique qui fait la part belle à la valeur sensible de l'espace forestier mise à mal par l'exploitation : « Gouffre immense dont la sphère d'attraction s'étend à vingt lieus de rayon, cette ville épuise, à cette distance au moins, tous les produits de l'industrie, et dévore tous ceux de la nature [...] Ces espaces dénués, d'arbres, étoient transformés en vastes chantiers, où s'élevoient des piles de planches, de bûches, de fagots, qui n'attendoient que le moment de leur expédition prochaine. Ici, le cri des scies, le bruit des haches, les voix des bûcherons, nous retiroient de l'assoupissante rêverie où nous plongeait insensiblement le voyage dans la forêt» (Saint-Amans, 1818, p. 29-30).

en plus la lande, notamment à la suite de la vente des Biens Nationaux : « l'accroissement de la population, les progrès de l'industrie de la résine renforcent la pression qu'exercent sur les terres communales les propriétaires fonciers, notables de village, maîtres de forges, homme de loi, médecins, paysans aisés » (Papy, 1978, p.55). Les annexions continuent avec l'établissement du cadastre au début des années 1830 qui officialise quelques précédentes « usurpations » et accélère les demandes de ventes de terres communales (Dupuy, 1996). À côté des notables locaux, la potentielle manne commence à faire envie à quelques « étrangers » au pays qui, tout particulièrement en Gironde, achètent de vastes terres communales tel le célèbre Émile Péreire, fondateur de la compagnie des chemins de fer du Midi (Papy, 1978).

Pour autant, malgré cette diversité de situations et une très bonne adaptation des populations aux milieux les plus ingrats, le regard extérieur porté sur Landes de Gascogne est sans complaisance.

2. Retour sur la « mise en valeur » des Landes de Gascogne

La mauvaise réputation des Landes de Gascogne et de ses habitants est un sujet qui a été amplement traité dans les travaux de Bernard Traimond (1983, 1986), Olivier Nougarede (1995), Francis Dupuy (1994, 1996), Jacques Sargos (2004), Marie-Dominique Ribéreau-Gayon (1997, 2001) et Julien Aldhuy (2006, 2010). Pourtant, revenir sur cet aspect en sollicitant les travaux précédemment cités, est essentiel car il sert de point d'ancrage et de légitimation à la « mise en valeur » du territoire landais. L'afforestation landaise répond ainsi à la considération d'un espace perçu comme un dysfonctionnement tant d'un point de vue écologique, économique et social que la forêt, par ses bienfaits, doit remettre en ordre.

2.1. Aux fondements : un « mauvais pays »

Comme l'avait souligné Julien Aldhuy (2006), la volonté d'aménagement des Landes de Gascogne est profondément liée à une vision du rapport de l'homme au milieu encore dictée, au milieu XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle, par la théorie des milieux issue de la conception Hippocratique. Celle-ci intègre la « *correspondance entre les cadres au sein desquels se déroule la vie et la composition des humeurs que renferme le corps des êtres vivants et conduit à envisager le milieu comme un tout : il est responsable des humeurs, de leurs équilibres, et donc de la santé comme des inclinations et des comportements* » (Claval, 2000, p.43-44). La théorie des milieux trouve dans les Landes de Gascogne une expression à la hauteur de son étendue spatiale. Le regard porté par des personnes majoritairement extérieures (administrateurs, ingénieurs, voyageurs et écrivains entre autres) s'inscrit ainsi dans une vision corrélant, sous une forme la plus souvent déterministe, « *le milieu et ce qu'il conditionne* » (Claval, 2000, p.43). Or, ce milieu se caractérise comme un gigantesque « *mauvais pays* ». Cette expression et notion qui « *semblent venir du fond des âges* » se définit

comme « *grosse modo, une contrée impropre à produire des denrées agricoles, un milieu dont les conditions naturelles sont hostiles à l'homme* » (Ozouf-Marignier, 2000, p.74). Comment ne pas voir dans ces territoires marécageux en hiver et asséchés en été le stéréotype même du « mauvais pays » ? Bien que ne correspondant qu'à une partie du territoire landais, « *l'arrière-boutique du pays landais [...] la partie la plus ingrate* » (Dupuy, 1996, p.42), c'est cette portion de territoire qui va devenir référence pour caractériser l'ensemble du territoire, fondant ainsi la « *légende noire* » (Nougarède, 1995) des Landes de Gascogne.

Loin d'être récente, la réputation peu flatteuse du territoire landais aurait débuté au Moyen-âge sous l'impulsion des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle dont le Guide du Pèlerin (1139) propose une description de la Grande Lande peu encourageante :

« Puis, pour travers les Landes bordelaises, il faut trois jours de marche à des gens déjà fatigués. C'est un pays désolé, où l'on manque de tout ; il n'y a ni pain, ni vin, ni viande, ni poisson, ni eau, ni sources ; les villages sont rares dans cette plaine sablonneuse qui abonde cependant de miel, millet, panic et en porcs. Si par hasard, tu traverses les Landes en été, prends soin de préserver ton visage des mouches énormes qui foisonnent surtout là-bas et qu'on appelle guêpes ou taons ; et si tu ne regardes pas tes pieds avec précaution, tu t'enfonces rapidement jusqu'au genou dans le sable marin qui là-bas est envahissant » (Vieillard, 1963, p.19).

Bien que devant être apprécié avec prudence, ce témoignage n'en est pas moins représentatif de l'opposition entre bon et mauvais pays. Comme toute appréhension de ce qui est « mauvais », c'est à l'aune du « bon » que la comparaison et la qualification s'effectue (Ozouf-Marignier, 2000). Ici, l'opposition se fait par comparaison aux contrées se situant au Nord (« *le Bordelais où le vin est excellent, le poisson abondant* ») et au sud, la Chalosse (un territoire « *riche en pain et en excellent vin rouge [...] couverte de bois et de prés, de rivières et de sources pures* » (Vieillard, 1963, p.19)). Salubrité des lieux, démontrant l'importance des réflexions hygiénistes à cette époque, fertilité des sols, abondance des ressources et des productions sont des critères de premier plan dans l'appréhension de l'environnement en France dont les plaines constituent l'apanage (Ozouf-Marignier, 1992). Elles s'opposent notamment aux régions de marais, de bruyères et de landes. Ces dernières « *demeurent exclusivement connotées péjorativement, même dans leurs terrains de prédilections (Sud-Ouest, Poitou). Régions pauvres par excellence, elles sont universellement reléguées au rang des zones défavorisées* » (Ozouf-Marignier, 1992, p.80).

Pas de surprise donc à ce que le territoire landais ait été décrit de manière extrêmement péjorative puisqu'il ne correspondait pas, loin s'en faut, aux critères esthétiques, hygiénistes et productivistes de l'époque. La relation entre le milieu et la population qui y vit est aisée. Au XIX^{ème} siècle, alors que les hygiénistes traquent les miasmes, un territoire marécageux n'avait bien entendu pas bonne presse : « *le marais est pensé comme une plaie ouverte qui met la surface de la terre en contact permanent avec la putréfaction du sous-sol, par des émissions de vapeurs fétides* » (Ribéreau-Gayon, 1997, p.63).

L'imaginaire géographique lié aux Landes de Gascogne (Aldhuy, 2006 et 2010) va émerger au travers de l'image du désert (Traimond, 1986). Voltaire serait à l'origine de cette analogie en écrivant dans son *Dictionnaire philosophique* (1769) à l'article « Judée » : « Le désert du Sinaï est le pays entre Bordeaux et Bayonne » (cité par Traimond, 1986, p.221). C'est ainsi que « *Voltaire aura caractérisé le pays pour un siècle et l'image du désert, aussi inadaptée soit-elle, sera chaque fois reprise dans les descriptions de la région* » (Traimond, 1986, p.222). Par exemple, le naturaliste Bory de Saint-Vincent dans la rubrique Landes du *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* (1826) bien qu'affirmant que les Landes de Gascogne ne sont pas « *ce qu'en géologie ainsi qu'en géographie physique on appelle un désert* », il aime à utiliser l'analogie : « *la surface de la Grande Lande est sujette à un mirage qui ne cède point par ses effets les plus extraordinaires à celui des déserts d'Égypte ou d'Arabie* » (cité par Aldhuy, 2006, p.45). Espace de transition entre la France et l'Espagne, parées d'une densité peu importantes, éloignées et difficilement traversables, les Landes de Gascogne répondent ainsi bien à cette image de désert (Traimond, 1986). Comme le souligne Aldhuy (2010), le philosophe Hyppolyte Taine⁴³ rend bien compte de cette impression de vide : « *au-dessous de Bordeaux un sol plat, des marécages, des sables, une terre qui va s'appauvrissant, des villages de plus en plus rares, bientôt le désert* ». La référence au Sahara constitue une analogie également des plus parlantes. On peut, entre autres, citer Théophile Gautier qui utilise la métaphore en évoquant les Landes de Gascogne comme « *vrai Sahara français* » dans son célèbre poème *Le pin des Landes*. Or, « *si les Landes de Gascogne sont un désert et ses habitants des victimes d'un milieu ingrat qu'ils ne peuvent mettre en valeur, il ne fait pas longtemps pour que les images du sauvage et de l'Orientalisme apparaissent* » (Aldhuy, 2010). Il est clair que pour les voyageurs de l'époque la surprise devait être de taille

à la vue de bergers affublés de sa peau de mouton ou de leur manteau à capuchon plantés sur ses échasses (cf. Figure 3). Ainsi, pour le médecin et botaniste Jean Thore⁴⁴, les bergers « *diffèrent peu des animaux dont ils ont emprunté la peau* » (cité par Sargos, 2004, p.60). Jacques Grasset de Saint-Sauveur en 1798⁴⁵ estime que « *les paysans landais sont peu civilisés ; le genre de vie qu'ils mènent les rend tout à fait rustiques et presque sauvages. Ils vivent seuls et comme igno-*

Figure 3 : Les emblématiques bergers de la lande



Source : Félix Arnaudin, *Bergers à la Maloueyre*, Commune de Commensacq, in Sargos, 2004.

⁴³ *Voyage aux Pyrénées*. Paris : Hachette, 1860.

⁴⁴ *Promenade sur les Golfe de Gascogne ou aperçu topographique, physique et médical de la côte occidentale de ce même Golfe*. Bordeaux : Brossier, 1810.

⁴⁵ *Voyage à Bordeaux et dans les Landes où sont décrits les moeurs, les usages et costumes du pays*. Paris : Pigoreau, 1798.

-rés du genre humain » (cité par Aldhuy, 2006, p.49). À la frontière du genre humain, le résinier du Marensin n'était pas mieux loti. Certains savants du XIX^{ème} siècle, avec en tête d'affiche le naturaliste bordelais Bory de Saint-Vincent, crurent que l'agilité des résiniers provenait de leurs doigts de pieds identiques à ceux des mains, le *quadrumane* du Marensin était né (Sargos, 2004). L'ensemble des connotations péjoratives associées au territoire et aux hommes est bien résumé par Saint-Amans :

« nous rentrons dans ces landes, ces immenses landes à perte de vue, où rien ne repose les yeux, si ce n'est la bruyère, où rien ne les fixe au loin, si ce ne ce sont quelques troupeaux décharnés, conduits par des bergers à demi sauvages. Affublés de peaux d'agneaux, la laine en dehors, coiffés d'un berret brun, ces bergers portent le manteau des moines de la Thébàide ou de la Haute-Égypte, et la toque des anciens Grecs [...] Excepté ces bergers, qui portent l'uniforme de leurs troupeaux, rien n'animoit pour nous ce paysage triste et monotone » (Saint-Amans, 1818, p. 34-36).

Notons, à l'instar de Jacques Sargos (2004), que le caractère prolix et la diffusion de ces représentations tournant toujours autour des images du sauvage, du désert et de l'ailleurs tire son origine dans la pratique courante du plagiat de la part d'auteurs n'ayant jamais posé un pied dans le pays mais qui aiment à retranscrire les propos les plus « croustillants » de trois ouvrages de base : *le Voyage à Bordeaux et dans les Landes* de Jacques Grasset Saint-Sauveur (1798), *la Promenade sur les côtes du Golfe de Gascogne* de Jean Thore (1810) et *les Considérations sur les Landes* du baron d'Haussez. Or, loin d'être innocente, l'intégration de cet imaginaire géographique à « *la reproduction socio-spatiale de la société française et aux idéologies qui la sous-tendaient pour justifier d'une action colonisatrice [...] va durablement et profondément modifier les Landes de Gascogne* » (Aldhuy, 2006, p.50). Cette colonisation intérieure qui vise à faire rentrer dans ce territoire le progrès technique amenant avec lui la civilisation française et la prospérité économique s'exprime bien dans le tableau brossé par l'ingénieur J.B. Billaudel, auteur d'un ambitieux plan d'aménagement des Landes, en 1837⁴⁶ :

« Si l'on entend par civilisation l'état d'une société dont tous les membres jouissent de l'aisance que comporte leur capacité morale et physique et au milieu de laquelle l'industrie et l'agriculture ont reçu tous les développements dont elles sont susceptibles, ... il faut convenir que le peuple des Landes est bien loin de cet état de prospérité, et qu'il est resté en arrière des progrès qu'on a remarqués dans le reste de la France » (cité par Ribéreau-Gayon, 1997, p.64-65).

L'installation et la diffusion de cette légende noire sert ainsi à « *persuader l'opinion qu'une telle région, avec de tels habitants, doit être colonisée de l'extérieure ou ouverte au progrès et à la civilisation grâce à l'intervention de l'État* » (Nougarède, 1995, p.45). Dans une logique physiocratique, il faut en premier lieu se débarrasser d'un droit faisant la part belle aux propriétés communes et non à la propriété privée, considérée comme un frein au progrès. Francis Dupuy résume cette idéologie qui engendra tant de débats au XIX^{ème} siècle : « *si la lande reste ainsi dans son misérable état c'est parce que son statut communautaire l'empêche*

⁴⁶ *Les Landes en mil huit cent vingt-six ou esquisse d'un plan général d'amélioration des Landes de Bordeaux à joindre au projet de canal proposé par M. Deschamps*. Bordeaux, 1837, p.23.

d'être défrichée et cultivée par des hommes entreprenants qui n'auraient pas peur de bousculer une terre récalcitrante [...] le régime de la propriété commune est source de grands maux, rajoutant aux handicaps infligés par la nature » (Dupuy, 1994, p.56). Le Baron d'Haussez, préfet des Landes (1817) puis de la Gironde (1823), étaye, en 1819⁴⁷, la position des instances étatiques (ces successeurs poursuivront le « combat ») : « les causes d'improductions [...] ne pourroient être combattues que par le plus puissant des intérêts, l'amour de la propriété » (cité par Dupuy, 1994, p.57). Au final, il faut privatiser la lande et apporter en ces lieux la richesse, la population et la santé en la valorisant par la culture : « comme dans tous les mythes de peuplement, transformer la lande en zone de culture reviendra à humaniser la nature, commuer le désordre en ordre, transformer le sauvage en civilisé et finalement le païen en chrétien » (Ribéreau-Gayon, 1997, p.64).

2.2. De la rhétorique de la forêt « salvatrice » : émergence des valeurs de la pinède

Des projets pour rendre la lande fertile, habitable et habitée, l'histoire en est émaillée. On tenta à maintes reprises de faire venir des hommes, des plantes, des animaux et de concevoir des projets d'aménagements rendant le tout viable. Certains n'y ont vu que d'inutiles tentatives tant la tâche paraissait ardue :

« on a beaucoup parlé de cultiver les Landes ; aujourd'hui même ce projet semble se renouveler. Mais connoît-on bien la nature de cette région maudite ? [...] Ce ne peut-être l'ouvrage des hommes [...] il faudroit que le Créateur séparât une seconde fois les eaux des eaux, qu'il affermît la terre, qu'il enchaînat les vents, qu'il élevât des montagnes, et fit jaillir des sources ; il faudroit une nouvelle création » (Saint-Amans, 1818, p.43).

Des plus chimériques au plus réalistes, tous ont été de cuisants échecs, ruinant au passage quelques notables (le banquier Nézer entre autres à la fin du XVIII^{ème} siècle), car ignorant la réalité du milieu landais. Pour ne garder que les plus cocasses, on peut aborder les tentatives d'implantations de dromadaires (ou chameaux selon les auteurs) et de buffles. Les pauvres bêtes n'ont tenu le coup ni face au climat, ni face à la population... Encouragé par les Sociétés d'Agricultures des Landes et de Gironde, on tenta également d'acclimater, entre autres, arachide et pavot (Traimond, 1983) mais, au final, « le style retour d'Égypte ne nous convenait pas » (Manciet, 2005, p.17). Dans l'objectif de fertiliser le sol, on peut également citer le projet de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Adolphe Duponchel pour son caractère grandiose. Dans son *Avant projet pour la création d'un sol fertile à la surface des Landes de Gascogne* de 1864, il propose la création de « canaux d'amendements » entre les Pyrénées et les Landes de Gascogne visant à transporter argile, calcaire et pierre : « Il serait donc possible de recouvrir, dans un délai de 60 ans au plus, la surface totale des Landes, comprenant 1 200 000 hectares, d'une couche [...] de limon argileux » (cité par Traimond, 1983, p.42). Mais c'est l'appréhension des techniques de drainage et la plantation généralisée des pins qui

⁴⁷ *Considérations sur l'agriculture et l'industrie dans les Landes*, 1819, in *Études administratives sur les Landes*. Bordeaux, 1826.

permet « la plus grande entreprise d'aménagement régional et de maîtrise de l'environnement mené en France à la fin du XIX^{ème} siècle » (Arnould et al., 2002, p.257). Dans cette entreprise, l'histoire nationale retient surtout les noms de Nicolas-Thomas Brémontier (1738-1809), pour l'aménagement des dunes littorales et Jules Hilaire Chambrelent (1817-1893) pour le plateau landais bien que les méthodes qu'ils préconisent s'appuient largement sur des études précédemment menées tout autant que sur l'expérience locale⁴⁸. Parmi les précurseurs, Guillaume Desbiey (1725-1785) tient une place de choix (Dupuy, 1994 ; Nougarede, 1995 ; Sargos, 2004 ; Aldhuy, 2006). Fin connaisseur du territoire dont il est originaire, il reçut le premier prix, en 1776, du concours organisé à l'Académie des sciences de Bordeaux sur la mise en valeur la plus efficace des Landes de Gascogne. Dans son *Mémoire sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux quant à la culture et à la population*, il propose, en préalable, la constitution d'installation de routes, de canaux navigables et de fossés d'assainissement, puis préconise la création de domaines comprenant 1/3 de cultures et de 2/3 de forêts de feuillus et de pins pour la résine. Il est le premier à estimer que la mise en place d'une forêt est un préalable indispensable à toute mise en valeur agricole (les racines des arbres étant seules capables de casser la couche d'aliôs). Son projet vise ainsi à mettre en œuvre un véritable système agro-sylvo-pastoral fondé sur un équilibre idéal : l'habitant continue de produire son alimentation tandis que la pinède apporte les revenus monétaires. Grâce à ce système, le maintien de la population locale est assuré tout comme le développement démographique du territoire. Ces travaux, et notamment l'adéquation entre agriculture et sylviculture, trouveront de multiples échos par la suite.

D'un point de vue chronologique, les deux grands aménagements des Landes de Gascogne que sont la fixation des dunes littorales et l'afforestation du plateau ne sont pas concomitantes et s'étalent, au final, sur plus d'un siècle. Pour la frange littorale, il s'agit alors de résoudre la problématique de l'envahissement des terres par des dunes en mouvement, certains secteurs littoraux tels Lège, la Teste-de-Buch, Mimizan ou Bias subissent des avancées de barkhanes qui menacent les lieux habités⁴⁹ (Barrère, 1994). L'ensevelissement du village de Soulac, dans la pointe Nord du Médoc, « fut largement utilisé pour illustrer avant

⁴⁸ Rétablir la vérité historique quant à l'invention des techniques et des surfaces forestières préexistantes est devenu pour beaucoup un devoir. Avec son incomparable verve, Bernard Manciet (1923-2005) dans son *Triangle des Landes*, nous propose ce réquisitoire : « Ce M. Chambrelent [...] chargé des dunes et marais, n'est qu'un vaniteux, tous vous le diront. À l'entendre, son administration a inventé notre forêt dans toute son étendue. C'est lui qui a découvert, dans nos landes, le puits filtrant. Mais il existait avant lui. C'est lui qui, pour les fixer, a dessiné le profil de nos dunes. Mais il les a dessinées à l'envers. C'est lui qui a instauré notre système de drainage. Mais son système n'a pas d'effet durable. [...] voilà des reproches qui sentent fort le légitimiste. Nullement. Car Brémontier, qui appartenait, lui, à l'administration de Louis XVI, n'est aussi qu'un vaniteux. N'a-t-il pas écrit au conseil municipal de la Teste qu'il avait sauvé le territoire de « plus de 30 communes » et fixé nos dunes, parce qu'il avait mis quelques fagots pour protéger les plantations de pins ? [...] La vérité, c'est que la loi de 1857 était préparée par des générations d'autochtones » (2005, p.37).

⁴⁹ D'illustres témoins, tel Michel de Montaigne (1533-1592) ont pu apporter leurs témoignages. Il écrit dans ses *Essais* : « En Medoc, le long de la mer, mon frere sieur d'Arsac, voit une siene terre ensevelie sous les sables que la mer vomit devant elle ; le feste d'aucuns bastiments paroist encore ; ses rentes et domaines se sont eschangez en pasquages bien maigres. Les habitans disent que, depuis quelques temps, la mer pousse si fort vers eux qu'ils ont perdu quatre lieuës de terre. Ces sables sont des fourriers : et voyons des grands montjoies d'arène mouvante qui marchent d'une demi lieue devant elle, et gagnent pais » (1580, Livre I, chapitre 30).

l'heure la notion de risque écologique » (Arnould, 1996, p.145). La fixation des dunes répond également à une problématique économique : l'établissement d'une voie d'eau d'arrière-dunes pour relier les étangs jusqu'à Bayonne, projet à risques si les dunes, poussées vers l'Est, n'étaient pas stabilisées (Papy, 1978 ; Arnould, 1996). Le roi confia la mission à Brémontier d'établir un plan général de fixation qui parvint à effectuer des premiers essais au Moulleau en 1786 (à l'époque située à la Teste-de-Buch). La méthode préconisée par Nicolas Brémontier est largement inspirée par celle de l'abbé Desbiey de 1772 et de Charlevoix de Villiers (ingénieur de la Marine) de 1776 qui, eux-mêmes s'appuyèrent sur des méthodes expérimentées par les gens du pays et notamment dans le Captal de Buch (Papy, 1978, Sargos, 2004). Après les vicissitudes de la Révolution, c'est finalement sur la base de son *Mémoire sur les dunes* de 1797 qu'il put obtenir, après campagne, la publication du décret du 2 juillet 1801 requérant de « *prendre des mesures pour continuer de fixer et de planter en bois les dunes des côtes de Gascogne* » (Barrère, 1994, p.33). À la suite de la création de la Commission en charge de « l'exécution et du boisement des dunes de Gascogne », plus de 4 300 hectares sont ensemencés en 1815. En 1840, la superficie atteint 16 000 hectares puis 56 000 en 1863 pour s'achever à plus de 100 000 hectares en 1876 (Papy, 1978 ; Barrère, 1994). La méthode utilisée, plantations de gourbets ou oyats sur les dunes les plus proches de l'océan permettant grâce à leur système racinaire la fixation et semis de graines de pins maritimes et d'espèces arbustives, tels le genêt et l'ajonc, protégés par des branchages et des clayonnages, était au point (Arnould, 1996). Une dune de protection fut également créée, semée de gourbets ou boisée. Parce qu'il avait été le maître d'œuvre, l'État pris possession de la plus grande partie des dunes ce qui n'a pas été sans causer de vifs conflits pour le contrôle du foncier entre État, communes et particuliers (Sargos, 2004).

À l'intérieur des terres, Chambrelent s'attache à titre personnel, et non professionnel comme Brémontier, à mettre en valeur le domaine de Saint-Alban qu'il a acheté en 1849 (situé sur la commune de Cestas, Gironde). La réussite de son travail lui vaut la médaille d'Or de la Société d'Agriculture de Gironde en 1854 et ce sont ces idées qui prévaudront à la loi du 19 juin 1857.

S'impliquant personnellement, souhaitant donner l'exemple, Napoléon III installe, en mars 1857 un domaine de plus de 7 000 hectares au sein d'un espace particulièrement « déshérité » entre les communes de Labouheyre, Lüe, Sabres, Commensacq, Onesse, Escource et Morcenx. Le domaine de Solférino⁵⁰, qui deviendra une commune en 1863, est ainsi constitué devenant le lieu d'expériences multiples conduites sous l'égide d'Henri Crouzet (Lerat, Lescarret, 1984). Napoléon III, veut prouver que l'homme par le libéralisme économique peut dominer la nature tout en maintenant la stabilité sociale grâce à l'intervention paternaliste de l'État : « *Au cœur du "désert landais", Solférino est conçue pour être la preuve qu'une société agraire idéale et moderne n'est pas une utopie* » (Nougarède, 1995, p.127). Le domaine conçu comme une véritable colonie de peuplement se partage entre

⁵⁰ L'empereur donnera ce nom en hommage au 34^{ème} régiment de Mont-de-Marsan qui se serait illustré pendant la campagne d'Italie (Papy, 1978).

élevages, cultures agricoles et landes semées en pins. Véritable « *berceau de la forêt landaise moderne* », le domaine de Solférino « *inverse la hiérarchie du système économique local en donnant la primauté à la forêt et rétrogradant l'agriculture et l'élevage (sur prairies et non plus en libre parcours) au rang d'activités secondaires. On ne saurait être plus clair quant aux intentions des autorités politiques et économiques sur l'avenir des Landes* » (Dupuy, 1994, p.61).

Quelques mois plus tard, la, très courte (à peine composée de neuf articles laconiques), loi du 19 Juin 1857 « sur l'assainissement et la mise en culture des Landes de Gascogne » est promulguée obligeant les communes à boiser leurs landes⁵¹. Deux points sont ici à souligner. Tout d'abord, et comme nous avons pu le voir précédemment, tout ne commença pas avec cette loi. Cette dernière vient entériner plutôt que créer le développement de la forêt et de la propriété privée. Deuxièmement, l'objectif final de cette loi n'est pas la constitution d'un immense bloc forestier homogène. En effet, sur les 408 000 hectares de communaux concernés par la loi, celle-ci prévoit d'en semer 300 000 en pins, 25 000 en chênes, 20 000 en chêne liège et d'en défricher 30 000 pour des cultures diverses, le reste restant consacré aux pacages, chemins, fermes etc. (Nougarède, 1995). L'exposé des motifs de la loi par les Conseillers d'État, Heurtier et Denjoy, en avril 1857, est explicite quant à ce rôle intermédiaire dévolu à l'afforestation :

« Dans les projets de l'administration, la plus grande place est réservée à la création de forêts de pins maritimes ; c'est qu'en effet ces forêts paraissent l'intermédiaire obligé entre l'état de dépeuplement actuel des landes et leur colonisation. S'il est vrai, en général, qu'en créant des forêts on crée la solitude, cela n'est pas exact pour les plantations de pins dont l'exploitation exige la présence constante de l'homme [...] Dès qu'un nouveau massif arrive à l'âge d'être résiné, il faut qu'une famille vienne s'établir dans son enceinte, ce qui entraîne a conséquence d'un défrichement autour de la nouvelle habitation à créer. Or, 300 000 ha de pins maritimes produiront à peu près 5000 fermes nouvelles, ce qui représentera une population d'environ 30 000 âmes. C'est là le système de colonisation le plus rationnel qu'on puisse imaginer pour faire un jour de la véritable agriculture dans les landes » (cité par Hirigoyen, 1958, p.44).

De fait, comment expliquer l'hégémonie prise par la forêt ? C'est à la conjoncture temporelle que ce développement unilatéral doit être dévolu. La guerre de Sécession qui éclata en 1861 et qui priva cette même année, le marché européen des produits résineux, fit exploser le cours de la résine : le prix de la barrique de 340 litres passa ainsi de 68 francs en 1857 à 340 francs en 1864 (Papy, 1978). De même, en cette fin de siècle, de nouveaux débouchés du bois arrivent sur le marché grâce au développement de l'industrie minière en Grande-Bretagne et ses besoins de poteaux de mine, de l'essor de la communication avec l'arrivée des poteaux télégraphiques et de l'extension du chemin de fer nécessitant des traverses. Or, « *la production de produits forestiers uniformément calibrés est en parfaite adéquation avec les besoins de matériaux standardisés liés aux nouvelles logiques de la révolution industrielle* »

⁵¹ L'article 1^{er} de la loi l'annonce comme suit : « Dans le département des Landes et de la Gironde, les terrains communaux actuellement soumis au parcours du bétail seront assainis et ensemencés ou plantés en bois au frais des communes qui en sont propriétaires ».

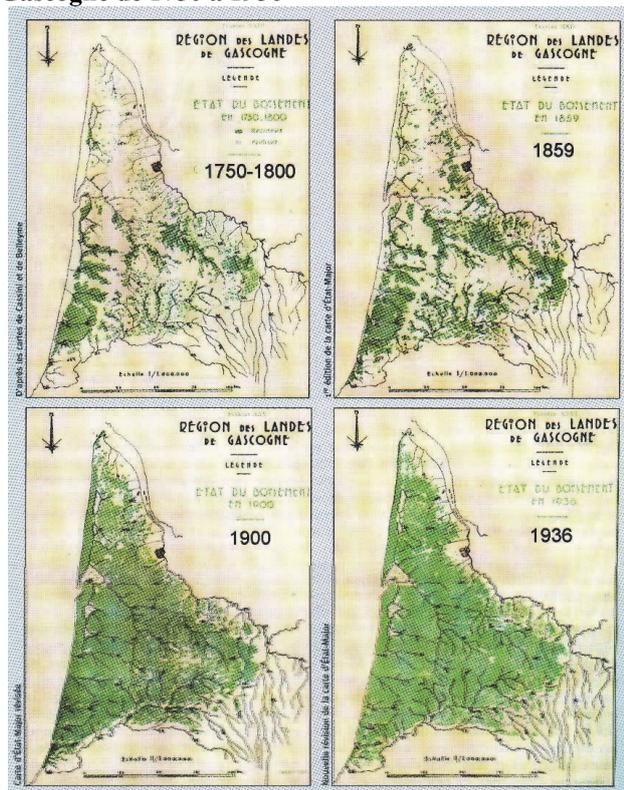
(Arnould et al., 2002, p.257). L'époque est au développement de l'économie marchande induisant une spécialisation régionale et condamnant les systèmes agropastoraux vivriers qui existaient un peu partout en France. La manne financière ainsi que la transformation de l'économie explique que le sens de la loi de 1857 a pris une tournure nouvelle : « *les moyens sont devenus des fins* » (Nougarède, 1995, p.180) et la forêt s'impose comme « Le » moyen de mettre en valeur les Landes de Gascogne.

Outre la prescription du boisement, c'est également l'obligation de ventes qui est faite aux communes lorsqu'elles n'ont pas les moyens de les mettre en culture⁵². Le processus de mise en valeur de la région intérieure va ainsi prendre pour point d'appui la privatisation des landes communales (Dupuy, 1994). On va donc assister à une vente massive de terrains auprès de notables landais et girondins. Leur boisement va avoir pour conséquence la rétraction des pâturages, la diminution des clairières agricoles et des troupeaux d'ovins (Lerat, Lescarret, 1984). Les nouveaux propriétaires interdirent l'accès à leurs forêts aux troupeaux, et les bergers se virent exclus d'un espace dont ils étaient jusqu'alors les uniques bénéficiaires (Dupuy, 1996). L'incendie fut l'arme des bergers mais leur colère ne changea rien à l'avancée du nouveau système sylvicole (Traimond, 1980).

De 1853 à 1873, ce sont près de 276 000 hectares de communaux (dont les trois-quarts dans les Landes) qui sont semés en pins. Si on ajoute les forêts anciennes et dunaires ainsi que les forêts privées créées avant cette période, ce sont 64 9000 hectares de forêts qui, au début de la Troisième République, recouvrent les Landes de Gascogne (Nougarède, 1995) (cf. Carte 6).

À la même époque, le regard porté sur les Landes de Gascogne s'est radicalement transformé (Nougarède, 1995). La forêt devient la clef de voûte de la transformation d'un mauvais en bon pays. Nombre d'auteurs écrivant sur les Landes de Gascogne à cette époque ventent les mérites d'une forêt bienfaitrice jouant sur une vision manichéenne d'un « avant/après », l'épo-

Carte 6 : Évolution du boisement des Landes de Gascogne de 1750 à 1936



Source : Jolivet et al, 2007.

⁵² Article 4 de la loi du 19 juin 1857 : « Les parcelles des terrains communaux qui seront susceptibles d'être mises en cultures seront après avoir été assainies, vendues ou affermées par la commune. Les avances qui auraient été effectuées par l'État, seront prélevées sur le prix ».

-que pastorale servant en négatif au regard porté sur une forêt salvatrice. Prenons l'exemple du landais Elio Samanos, membre de la Société d'Agriculture des Landes, qui écrit dans son *Traité de la culture du pin maritime* en 1864 :

« Le besoin de créer des forêts de pins maritimes s'était depuis longtemps fait sentir dans nos contrées, et pourtant quelques années à peine nous séparent de l'époque où les landes de Gascogne, véritables savanes françaises, n'offraient à l'œil du voyageur attristé que l'image de la désolation et de la mort. Aussi loin que son regard pouvait porter, tout lui apparaissait navrant de tristesse et de monotonie : il semblait que sur cette terre nue la nature ingrate eût jeté sa pesante malédiction. [...] à l'heure qu'il est, les quatre cent mille hectares de ces landes désolées sont devenus de jeunes et vigoureuses forêts. Presque partout la charrue a tracé ses sillons, et la main de l'homme a peuplé ces sauvages déserts de pins maritimes qui deviendront pour le pays une source féconde de richesse, et alimenteront un jour les besoins de la France entière » (Samanos, 1864, p.7-8).

Les propos du géographe Élisée Reclus sont tout autant explicites quant aux bienfaits forestiers du pin maritime :

« La facilité de culture, l'utilité du bois, l'abondance de la résine qui en découle durant plus d'un siècle, expliquent la faveur dont jouit cet arbre précieux. [...] Des communes jadis environnées d'immenses solitudes sans valeur, ont pu dans l'espace de quelques années s'entourer de magnifiques forêts, qui sont à la fois un ornement et une richesse inestimable. [...] Naguère toute la région des landes, avec ses cultures, ses bois, ses villages clairsemés, était menacée d'envahissement par les monticules de sable qui s'élèvent à l'ouest de la plaine au bord du littoral océanique [...] Les grandes plantations faites sur la côte des landes ont eu encore d'autres résultats que l'enrichissement de la contrée et la sécurité des villages de l'intérieur : le climat local a été heureusement amélioré » (1881, p.102-107)

Hormis Reclus qui attribue l'entrée dans l'ère du progrès des Landes de Gascogne aux landais eux-mêmes, la plupart des auteurs rendent hommage à l'État, personnifié par des hommes de génie (Chambrelent pour le plateau et Brémontier pour le littoral), qui a permis de « sauver » ce territoire insalubre grâce aux bienfaits de la forêt. Les précurseurs antérieurs au Second Empire, les premières transformations effectuées par les propriétaires landais ainsi que les conflits sociaux qui ont émergé à la suite de la prise de pouvoir tant spatiale qu'économique de la forêt sont occultés. L'« Hymne à la gloire » de la forêt et de ses concepteurs s'ancre dans le premier écrit, datant de 1877⁵³, sur l'afforestation des Landes de Gascogne dont l'auteur n'est autre que Jules Chambrelent lui-même ! Véritable auto-apologie de son œuvre, cet ouvrage va servir de référence pendant 70 ans à tous les écrits portant sur l'histoire de la mise en valeur des Landes (Nougarède, 1995). Prenons l'exemple du géographe J. Blayac :

« depuis lors, quelle métamorphose s'est produite dans ce désert d'autrefois, d'il y a soixante ans à peine ! Grâce au succès des plantations de pins et de chênes préconisées par Brémontier dans les dunes du littoral, puis par Chambrelent dans la Lande elle-même, grâce aux méthodes de drainage, d'assainissement et de culture appliquées avec une remarquable ténacité par ce dernier, cette vaste région des Landes, si longtemps méprisée,

⁵³ Jules Chambrelent, *Les Landes de Gascogne-Leur assainissement-Leur mise en culture-Exploitation et débouchés de leurs produits*, Librairie polytechnique Baudry et Cie, Paris-Liège, 1877, 111 p.

est rapidement devenue l'une des plus productives de la France. Les marécages ont disparu pour faire place à la forêt de pins vigoureuse, clairsemée de champs de seigle et de maïs ; aux misérables chaumières isolées, aux pauvres villages déshérités se sont substituées de nombreuses, solides et coquettes maisons aux toits roses et aux murs blancs. L'aspect généralement désolé du pays s'est subitement transformé ; malgré la monotonie qui se dégage de la forêt sans fin imprégnée de saines senteurs de la gemme, la Lande respire la richesse et la fécondité dans presque toute l'étendue de son immense plaine. » (1916, p.23-24).

La valeur économique née de la richesse que procure la forêt au territoire et à ses détenteurs, est magnifiée : le pin devient « l'arbre d'or ». Protection du territoire, assainissement, « pompe à eau » et, par ricochet, une meilleure santé des habitants fondent les vertus écologiques de la forêt. Le rôle d'assainissement de la forêt particulièrement mis en avant à cette époque, l'élève au rang de purificatrice « *s'alimentant des miasmes corrupteurs qui prospèrent dans les sols humides [...les arbres] produisent un air pur et vivifiant. Puisant l'eau dont le sol est imbibé, ils la transpirent et peuvent contribuer à l'assainissement des marais* » (Larrère, Nougarède, 1993, p.84). Dans son rôle de purification, l'odeur du pin gemmé tient une place de choix car « *si le berger puait, le résinier, quant à lui, est en odeur de sainteté* » (Ribéreau-Gayon, 1997, p.64). Double valorisation du gemmeur tout à la fois porteur de richesse que d'une odeur des plus saines : « *par son travail il diffuse dans l'air ambiant les bonnes odeurs de la résine, de la sève de pin, de l'essence de térébenthine qui ont de nombreuses fonctions thérapeutiques et ce, tout en rapportant de l'argent [...] car l'argent ici a une bonne odeur, celle du pin* » (Ribéreau-Gayon, 1997, p.64). La valeur esthétique se fait également par opposition aux paysages de landes désolées, la beauté de la sylve venant la remplacer. La description faite par le forestier Émile Cardot dans le *Manuel de l'Arbre* (ouvrage de vulgarisation à destination des écoles) en 1907 résume particulièrement bien tous ces aspects :

« Là où l'on ne voyait ni un arbre, ni un buisson, ni touffe d'herbe, s'étendent aujourd'hui les ondulations verdoyantes d'une immense pineraie. Là où la gorge desséchée ne respirait que la poussière sableuse soulevée par le vent, règne maintenant une atmosphère humide, tout imprégnée de parfums de résine. Là où l'homme voyait avec terreur le sable stérile s'avancer chaque jour, menaçant d'ensevelir ses cultures, ses vignes, sa demeure, se trouve pour lui une inépuisable source de profits [...] Au désert sablonneux et aride du littoral succédait la steppe humide et malsain, presque désert aussi ; rien de plus triste que l'aspect de cette vaste plaine inculte, en hiver à demi envahie par les eaux [...] Ici encore l'homme a triomphé de la nature- après avoir vaincu le désert, il a vaincu le marais. [...] à la forêt bienfaisante des dunes, s'ajouta l'immense forêt landaise, plus bienfaisante encore : car si l'invasion des sables faisait reculer l'homme, le chassait de son pays, de son habitation, le marais faisait pis, il le tuait, lui infusait le lent poison de la fièvre. [...] Or la forêt, complétant les résultats des canaux d'écoulement et d'évacuation des eaux, fit bientôt de cette région l'une des plus saines du globe. [...] Plus de 4 ans d'existence gagnés par chaque citoyen de la patrie landaise ! Et quelle transformation plus merveilleuse encore dans son existence elle-même ! Quel prodigieux accroissement d'aisance, de bien-être, de prospérité ! [...] C'est qu'il vient de l'argent maintenant dans ce pauvre pays ! L'argent semble sortir de terre, et il en sort bien, en effet. Ce sont ces bois

de pins qui le produisent, qui le font jaillir du sol et le répandent sur toute la contrée, comme ils répandent leur graine et leur parfum de résine » (Cardot, 1907, p.51-53).

L'intérêt de la forêt est donc multiple : la richesse économique côtoie les valeurs d'esthétique et d'ambiance d'une forêt qui joue un rôle écologique majeur en assainissant, stabilisant et protégeant ainsi la population (cf. Figure 4 et sa légende).

Ces valeurs sous-tendues par la création de cet espace forestier ont, depuis, été régulièrement mobilisées. 100 ans après la loi de 1857, la *Revue Forestière Française*, sous la plume de Jean Pardé rendait hommage au grand homme qu'était Chambrelent : « *Au milieu du siècle dernier encore, les Landes de Gascogne n'étaient que marécages ou sables. Seuls quelques troupeaux faméliques permettaient à une population misérable - la plus pauvre de France- de subsister difficilement. C'est alors qu'un ingénieur des Ponts et Chaussées, CHAMBRELENT, se passionna pour ce problème souvent abordé et jamais résolu : la mise en valeur de ces tristes contrées [...] La loi en cause [...] est maintenant dénommée "Loi CHAMBRELENT". Elle fut appliquée avec enthousiasme et dynamisme » (1957, p.901-902).*

Figure 4 : Illustration tirée du *Manuel de l'Arbre*



LA CÔTE D'ARGENT.

Les Landes, restaurées par Brémontier et Chambrelent, pays fiévreux et désert, il y a cinquante ans, sont aujourd'hui, grâce au boisement, une des contrées les plus saines et les plus riches de France

Source : Cardot, 1907.

À la fin des années 1970, Georges Plaisance parle d'« *un magnifique exemple de valorisation par les arbres d'une région très pauvre et qui, malsaine, a été assainie par eux » (1979, p.308). Plus loin, il nous dit : « En se promenant, on respire un air embaumé par les émanations térébenthiniques, dont les effets sur les muqueuses sont très favorables, qui, en tout cas, sont aseptisées par ces émanations, surtout au moment du gemmage et par forte chaleur » (1979, p.325). Pierre Deffontaines fait également référence à ces « *pauvres villages d'autrefois [qui] sont devenus des bourgs coquets ; l'aisance règne partout [...] il est peu de forêts qui aient été à ce point source de vie et de richesse » et de conclure : « Durant tant de siècles, le bétail avait repoussé et abrouiti la forêt ; nous assistons de nos jours à une sorte de revanche de l'arbre conduite par l'homme » (1963, p.163-164).**

Dans cet hymne à la forêt, rares sont les voix discordantes. Une d'entre elles trouve aujourd'hui un écho particulier. Elle est le fait d'un homme, Félix Arnaudin, dont le colossal travail ethnographique constitue toujours une mine d'informations sur la société agro-

pastorale, voire la référence pour ceux qui regrettent la disparition complète de la lande et/ou remettent en cause le caractère bienfaiteur de l'économie forestière et la manière dont s'est constituée la propriété privée. Folkloriste landais, né à Labouheyre, amoureux de la lande et de ses habitants, il entreprend (de 1875 à 1910 environ) une collecte ethnographique du monde pastoral de la Grande Lande (contes, légendes, superstitions, chants, proverbes jusqu'aux simples devinettes) qu'il voit inexorablement disparaître sous un couvert forestier grandissant. C'est à lui que l'on doit également nombres de clichés de la Grande Lande qui servent aujourd'hui de témoins visuels d'un paysage et d'une société dont on oublie l'intérêt jusqu'aux années 60⁵⁴, suite à l'investissement de passionnés et l'adoubement par la patrimonialisation institutionnelle (cf. Chapitre 3). Son ressenti face à l'avancée de la pinède, il l'exprime de la sorte :

« Au désert magnifique, enchantement des aïeux, déroulant sous le désert du ciel sa nudité des premiers âges, à l'étendue plane, sans limites, où l'œil avait le perpétuel éblouissement du vide, où l'âme, élargie, enivrée, tantôt débordait de joies neuves et enfantines, tantôt s'abîmait dans d'ineffables et si chères tristesses, a succédé la forêt, - la forêt industrielle ! avec toutes ses laideurs (la culture intensive, « pour le maximum d'argent », la plantation en allées, en ligne droite, écœurante de banalité, irraisonnée au surplus, violente accélératrice qu'elle peut être du feu et du vent destructeurs), dont l'étouffant rideau, partout étendu où régnait tant de sereine et radieuse clarté, borne, implacablement la vue, hébète la pensée, en abolit tout essor » (Arnaudin, [1912] 1995, p. XXXIV).

Ces propos qui détonnent dans les louanges généralisées, inaugurent un regard critique vis-à-vis de la pinède (qui ne sera pas toujours mis en perspective avec la disparition de la lande, mais portera plutôt sur la forêt elle-même), sur sa physionomie et sur l'absence de valeurs autres qu'économiques qui peuvent lui être affiliées (cf. Chapitre 3).

A ce discours empreint de regrets s'adjoint, au début de la Quatrième République, celui des propriétaires privés eux-mêmes sous la plume de Roger Sargos. Il ne s'agit pas alors de remettre en question les bienfaits apportés par la forêt, mais de contester l'histoire officielle et notamment l'hégémonie de Chambrelent et de Brémontier. Auteur d'un important ouvrage nommé *Contribution à l'histoire des Landes de Gascogne* en 1949, écrit durant les grands incendies (cf. Chapitre 3), Roger Sargos remet en question le rôle de Chambrelent en réhabilitant le travail de Crouzet et positionne les propriétaires privés comme les véritables initiateurs de la réhabilitation du territoire. Ce qui nous intéresse particulièrement dans son propos est le discours sur la propriété privée qu'il introduit. Avec lui, l'échelle de valeur fluctue car il n'est plus seulement question de l'apport de la forêt sur le territoire, mais de la valeur culturelle qu'elle tient pour les propriétaires privés. Il va ainsi mettre en place un véritable hymne à la propriété privée :

« La constitution de notre patrimoine paternel, comme celle de notre patrimoine maternel est bien une preuve concrète de la création de la forêt landaise par les propriétaires landais au cours du XIXe siècle. Cette forêt est bien le fruit de l'abnégation et de l'épargne

⁵⁴ Félix Arnaudin (1844-1921) ne publia de son vivant que trois ouvrages (*Contes populaires* en 1887, le tome 1 des *Chants populaires* en 1912 et *Choses de l'Ancienne Grande-Lande* en 1920) reflétant que très partiellement l'immense travail de collecte qu'il réalisa et probablement un certain inintérêt de l'époque vis-à-vis du travail de mémoire qu'il effectuait. L'ensemble de son œuvre est aujourd'hui publié.

de plusieurs générations. [...] non seulement ils travaillaient et économisaient, plaçant toutes leurs économies en pins, mais ils achetaient généralement à crédit, payant à tempérament, et n'hésitant pas à emprunter, même sur hypothèques, pour accroître le patrimoine qu'ils comptaient laisser, après eux, à leurs enfants. Ils y consacraient leur vie entière, et leur fils, favorisés dans les partages autant que la loi le permettait, faisaient comme eux. Aussi, sous le second Empire, ces paysans, tenanciers des seigneurs du XVIII^e siècle, étaient-ils devenus les plus riches bourgeois » (cité par Nougarede, 1995, p.237).

Il inaugure ainsi le « discours-type des grands propriétaires sur la forêt landaise » (Nougarede, 1995, p.236) où l'attachement patrimonial au bien tient une place de premier plan.

Enfin, entres autres résultats de l'afforestation des Landes de Gascogne, il nous faut aborder, également l'évolution sociale qui en découle. Les gemmeurs (ou résiniers) ont remplacé les bergers et les agriculteurs dans l'espace et dans l'économie. Dans une société jusqu'alors faiblement hiérarchisée et qui n'avait que peu connu de régime féodal, la privatisation généralisée des terres a massivement développé une classe de grands propriétaires terriens et celle des métayers-gemmeurs (Ribéreau-Gayon, 2001). Grâce à la richesse née de la forêt, les propriétaires « s'embourgeoisent » de la fin du XIX^{ème} au début du XX^{ème} siècle, et adoptent un comportement qui repose « sur la distanciation et la distinction de classe » reprenant « tous les canons de la société bourgeoise nationale » (Dupuy, 1996, p.286). Édification de maisons « cossues » comme symbole de l'ascension sociale, abandon du gascon au profit du français, envoi des enfants dans des collèges prestigieux où ils sont orientés vers des professions libérales, endogamie de classe fondent cette prise de distance (Dupuy, 1996). En parallèle, se développe la classe des métayers-gemmeurs. Car « avant d'être gemmeur, celui qui parcourt la forêt inlassablement est souvent un métayer qui exploite ou a exploité des terres agricoles » (Lafargue, 2001a, p.76). Cette structure sociale particulière partageant la société en deux ensembles, les propriétaires et les non-propriétaires, bien que préexistante, s'est considérablement développée avec l'afforestation. Telle qu'étudié par F. Dupuy (1996), cette structure sociale fonctionnait, dans les grandes lignes, de la manière suivante. Le propriétaire, autrement nommé le maître (*lo meste* ou *lo mossur* en gascon) possède une métairie – composée des terres, bâtiments, cheptels et outils – qu'il donne en jouissance en échange d'une partie de la production qui en est issue (une partie de la production, des redevances – paiements en nature - et des prestations – journées de travail obligatoire et non rémunérées). Le propriétaire est tenu de fournir au métayer tous les moyens de production nécessaires au fonctionnement de la métairie – terres, pins, animaux, outils agricoles – mais en garde le contrôle et le pouvoir de décision. Le métayer, lié par contrat au propriétaire, est donc un paysan qui possède pour tout capital sa force de travail et celle de sa famille ainsi qu'un indispensable attelage⁵⁵. Mais comme l'association des deux termes

⁵⁵ La possession d'un attelage qui lui permet de travailler la terre, le distingue du brassier, qui est une sorte de « sous-métayer ». Au plus bas de l'échelle se trouve le domestique qui ne possède que « ses bras », louant ses services auprès de différents employeurs (Dupuy, 1996).

« métayers-gemmeurs » l'indique, le métayage est ici bien particulier et porte en lui de profondes contradictions, tant socio-économiques qu'idéologiques, qui vont être la source des conflits sociaux qui émergeront durant la première moitié du XX^{ème} siècle (Dupuy, 1996).

Sous l'angle socio-économique, le métayage au sein des Landes de Gascogne cumule deux bases matérielles qui en fondent l'exception : une agricole qui sert à l'autosubsistance, héritage de l'ancien système déclinant, et une sylvicole orientée vers la production marchande : la résine dont le métayer tire l'essentiel de ses revenus monétaires, les autres travaux effectués en forêt et le charroi des denrées forestières pour lesquels il reçoit également une rémunération. Or, avec le développement continu de la sylviculture, la spécialisation est croissante et fait des métayers-gemmeurs « *une catégorie socio-professionnelle essentiellement industrielle* » mais qui, au final, « *ne sera jamais reconnu comme telle* » (Dupuy, 1996, p.278). Sous l'angle idéologique, la fracture est grandissante entre les groupes sociaux. Alors que les métayers-gemmeurs développe progressivement un discours sur les différences entre classes sociales, acceptant de plus en plus mal l'opulence de leurs « maîtres », les propriétaires eux portent avant tout un discours paternalistes – ils donnent le logement et le travail aux métayers –, qui rend lisible la cohabitation de deux mondes qui ne se comprennent plus. Le clivage ne peut qu'apparaître : « *la société n'est plus un conglomérat, mais la confrontation de deux classes antagonistes* » (Dupuy, 1996, p.288). Ainsi, en hiérarchisant de manière beaucoup plus affirmée la société landaise, en instaurant la rente en argent et en distendant les rapports sociaux entre propriétaires et métayers-gemmeurs, le développement du système sylvicole bouleverse le fonctionnement social. Cette évolution entre groupes sociaux fait ainsi dire à certains auteurs qu'avec la sylviculture se sont « *instaurés des rapports de dépendance individuelle et idéologique vis-à-vis du propriétaire qui incitent à penser que l'Empire a produit ici ce que la Révolution avait cherché à abolir ailleurs* » (Ribéreau-Gayon, 2001, p.14).

* * * * *

Avec l'afforestation des Landes de Gascogne est né le discours d'une forêt bienfaitrice pour le territoire. Bien que l'objectif « technique » de la mise en œuvre du boisement soit différent de celui abordé dans le cas des RTM (cf. Chapitre 1), il nous semble entrer dans la même veine. Ici aussi la forêt est là pour sauver un territoire déficient par ses bienfaits économiques et écologiques. Néanmoins, cette hymne à la forêt oublie, voire méconnaît les différentes réalités historiques et notamment la présence ancienne de forêts exploitées, et passe sous silence des conflits sociaux engendrés. Quelques temps après la constitution du massif, aux vertus de la forêt s'ajoutent celles de la propriété privée. Émerge alors un discours vantant le caractère patrimonial de cette forêt qui n'aura de cesse de s'affirmer avec le temps. Ainsi, au travers de la littérature, nous avons pu voir que les valeurs écologiques, économiques et culturelles fondent le discours des acteurs de l'afforestation des Landes de Gascogne. Mais ces derniers ne sont pas les seuls à porter un regard sur cette forêt qui, au cours du XX^{ème} siècle, va connaître de profondes transformations.

Chapitre 3

La montée d'enjeux patrimoniaux au sein du massif forestier des Landes de Gascogne

Au travers de ce chapitre, nous souhaitons faire un état des lieux de ce qu'est, aujourd'hui, le massif forestier des Landes de Gascogne. Le temps des gemmeurs est bien révolu, la moitié du XX^{ème} siècle marque un tournant important qui se fonde sur une problématique de grande ampleur, le feu, et sur la naissance d'un nouvel objectif économique, le bois. Derrière la dénomination de « massif forestier des Landes de Gascogne » se cachent des réalités spatiales multiples qui nous semblent bon de spécifier. Événements climatiques, pressions foncières et diversité forestière sont tout autant d'éléments à prendre en considération pour appréhender géographiquement au mieux cette entité. Mais c'est également toute l'ambiguïté du regard porté sur cette forêt que nous souhaitons aborder. Forêt critiquée (mais est-ce bien une forêt?), tout autant que magnifiée (mais quelle(s) forêt(s) ?), ces regards mettent en perspective les valeurs que la littérature nous donne à voir à son sujet.

1. Enjeux territoriaux d'une forêt sous pression

Le massif forestier landais tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'est pas identique à celui qu'il était lors de sa constitution. L'après Seconde Guerre mondiale marqua un tournant tant d'un point économique, physiologique que social. Aujourd'hui implantée sur le territoire dont il constitue un pan économique de premier ordre, il n'en reste pas moins sous le joug d'évolutions territoriales modelant sa prégnance.

1.1. Les mutations du massif forestier landais : le tournant des années 1940-1950

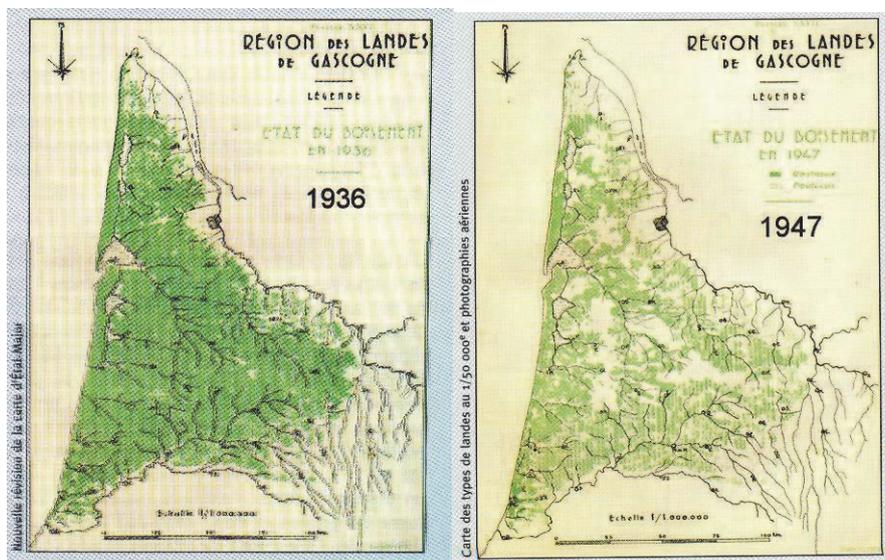
1.1.1. Les « grands incendies » et l'arrivée de l'agriculture

L'euphorie du début du XIX^{ème} siècle - le prix de la barrique atteint durant l'année 1920 le prix de 1 268 francs (Papy, 1978)-, prit un coup d'arrêt avec la crise économique de 1929 qui marque un premier recul de la commercialisation des produits forestiers (Maizeret, 2005). Le début du XX^{ème} siècle marque également la montée en puissance de conflits entre métayers-gemmeurs et propriétaires qui viennent entacher le tableau idyllique brossé précédemment. En effet, à partir de 1907, les gemmeurs se regroupent en syndicats et organisent la lutte revendicative qui trouvera une prolongation politique notamment au travers de la jeune fédération landaise du parti socialiste (Cailluyer, 1973). La protestation, en se coordonnant et en s'institutionnalisant autour des syndicats, « fait de la forêt un enjeu non plus seulement économique mais véritablement social » (Lafargue, 2001b). L'acmé de la

contestation aura lieu dans les années 30 et d'importantes grèves marquèrent le massif entre 1934 et 1936. Durement touchés par la crise et la baisse des cours de la résine qui impactent directement leurs revenus, les métayers-gemmeurs revendiquent un véritable statut d'ouvriers : « ceci s'explique d'abord par les réalités mêmes de leur condition économique et aussi parce que l'ouvrier représente à la fois un modèle prestigieux - surtout dans les années trente - et un statut privilégié par rapport à celui de paysan (salaire assuré, protection sociale, etc.) » (Dupuy, 1996, p.272). Ainsi, en voulant s'affranchir des comportements et de l'idéologie paternaliste instaurés par les propriétaires, « les métayers-gemmeurs révèlent les réalités de la production : des rapports d'exploitation, dans toute leur nudité » (Dupuy, 1996, p.288). Outre l'importance de ces conflits sociaux, l'Entre-deux-guerres marque également l'arrivée des produits de synthèse, issus de la distillation du pétrole, et la concurrence des résines étrangères, notamment portugaises. Le croisement de ces facteurs porte un important coup d'arrêt à la croissance de l'industrie de la résine des Landes de Gascogne (Papy, 1978).

Dans le même laps de temps, la forêt du plateau démontre qu'elle a besoin d'une attention constante. Le mauvais entretien du réseau de drainage, creusé au siècle précédent, a pour effet d'étendre les zones submergées durant l'hiver : un mauvais réensemencement naturel, de mauvaises poussées de semis et une extension de la végétation arbustive et herbacée (molinie, fougère et brande) en sont des conséquences. Cette dernière, en se desséchant durant l'été, favorise la propagation d'incendies imputables à des phénomènes naturels (foudre) ou humains (accident, imprudence ou encore malveillance de l'occupant) (Laplana, 1990). À cela s'ajoute une activité résinière moindre dans un pays qui s'est largement dépeuplé réduisant, de fait, les capacités d'intervention des sauveteurs bénévoles alertés par le tocsin. Autant de facteurs qui expliquent les « grands incendies » qui, entre 1939 et 1952, ont détruit environ 450 000 hectares (Papy, 1978) (cf. Carte 7).

Carte 7 : Évolution du boisement du massif landais entre 1936 et 1947



Source : Jolivet *et al.*, 2007

Entre 1940 et 1950, les surfaces incendiées (à l'exception de 1948), atteignent une moyenne annuelle de 50 000 hectares (Laplana, 1990). Le point d'orgue de cette dévastation fut le mois d'août 1949 durant lequel un incendie ravagea en une quinzaine de jours 35 000 hectares dans la lande girondine plongeant la ville de Bordeaux dans un épais nuage de cendre. Le 20 août, dans la région de Cestas, 83 pompiers et civils périrent⁵⁶. En une quinzaine d'années, l'activité centrale du pays, déjà fragilisée, voit sa ressource en grande partie détruite. Difficile alors pour les propriétaires d'embaucher des métayers pour gemmer des pins qui n'existaient plus. À la catastrophe économique, s'ajouta alors une catastrophe sociale et démographique (Dupuy, 1996).

Face au découragement général et au constat que « *la forêt landaise est en train de périliter, bien que, dans sa majeure partie, elle ne date pas plus de quatre-vingts ans* »⁵⁷, l'État promulgue, par l'Ordonnance du 28 avril 1945, un plan général de sauvegarde du massif landais. Une fois encore, sous la terminologie de « mise en valeur des Landes de Gascogne », l'État invoque l'« intérêt moral » du secours à apporter à la région face au risque d'un retour en arrière dont on a vu tout le dédain qui lui était porté :

*« L'existence de ces étendues désertiques de dizaines de milliers d'hectares pratiquement abandonnées par leurs propriétaires à la suite d'incendies ou de coupes non régénérées, est indigne d'un grand pays comme la France [...] L'État doit suppléer immédiatement à l'impuissance des propriétaires landais »*⁵⁸.

Il est donc du devoir de l'État d'intervenir sur le massif pour « *maintenir puis augmenter son apport dans l'économie française* »⁵⁹. Une liste de travaux d'intérêts généraux est établie : aménagement et établissement de routes, pistes, pare-feu, points d'eau et achat de matériel de défense contre les incendies, constitue le premier axe de la remise en état. L'obligation est faite, pour l'ensemble des communes forestières, de créer une Association Syndicale de Défense de la Forêt contre l'Incendie (DFCI) en charge des travaux prévention, de cloisonnement et d'aménagement de la forêt. La lutte contre l'incendie fut complétée par le décret du 27 mars 1947, instituant trois corps de sapeurs-pompiers professionnels départementaux en charge de la surveillance et de la lutte active (Laplana, 1990). L'ouverture et la remise en état des canaux et fossés d'assainissement constitue le second axe : la remontée du plan d'eau dans la lande humide est l'autre problème majeur à résoudre. L'ouverture et la remise en état du réseau de drainage, considérés d'intérêt privé mais participant à l'intérêt général, peuvent ainsi être bénéficiaires de subventions (Laplana, 1990). La création du FFN en 1946 arrive à point nommé pour le massif, véritable « *bouée de sauvetage* » (Arnould et al., 2002, p. 257), pour les propriétaires qui vont largement utiliser

⁵⁶ S'en suivit également une invasion de criquet qui, de 1945 à 1947, trouvèrent dans la molinie en plein essor suite à la perte de surface forestière et à des hivers particulièrement pluvieux, de quoi largement se sustenter (Papy, 1978).

⁵⁷ Ordonnance n°45-852 du 28 avril 1945 relative à la mise en valeur des Landes de Gascogne, Journal officiel du 29 avril 1945. (Laplana, 1990, Annexe V).

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

les possibilités du système faisant du pin maritime la première essence subventionnée pendant une dizaine d'années (Arnould et *al.*, 2002).

Les grands incendies marquent un autre tournant pour le massif landais. L'ordonnance de 1945 introduit, dans son article 4, la possibilité d'une mise en valeur du territoire autre que forestière, une mise en valeur agricole : la création et l'aménagement de domaines ruraux exécutés par des particuliers peuvent faire l'objet de subvention. Ce point, ainsi que les principes de l'ordonnance précédente, prit véritablement de l'ampleur à la suite du meurtrier incendie du mois d'août 1949. Un plan de sauvegarde de la forêt landaise et de remise en valeur des Landes de Gascogne, ou « Plan de Labouheyre », établi par la Commission Régionale des Landes de Gascogne (CRLG)⁶⁰ est promulgué le 21 novembre. Celui-ci se donne un double objectif : renforcement de la lutte incendie avec le corps des sapeurs-pompier forestiers et organisation préventive d'un réseau de pare-feu pour préserver la forêt encore épargnée et remise en valeur des zones dévastées. Cette remise en valeur introduit alors deux nouveautés importantes : les plans de reboisement ne doivent pas dépasser une limite de 75% des surfaces replantées en pins tandis que l'aménagement agricole, considéré comme le seul moyen de maintenir la main d'œuvre, est favorisé⁶¹ (Laplana, 1990). Ce ne sont pas moins de 250 000 hectares voués à l'exploitation agricole qui furent préconisés, la monoculture sur lande humide étant accusée du désastre des deux dernières décennies. La question d'un équilibre agro-sylvo-pastoral est une fois de plus posée et souhaitée⁶².

Quelques « pionniers » s'installent avec l'aide des Services Agricoles dans la Grande Lande en 1949 et notamment, de manière toute symbolique, sur le domaine de Solférino. Vendéens, ils symbolisent l'arrivée d'agriculteurs extérieurs au massif car, au final, bien peu de landais se sont lancés dans l'aventure (Cailluyer, 1983 ; Laplana, 1990 ; Dupuy, 1996). Face au succès de l'entreprise est fondée, en 1956, la Société d'aménagement des Landes de Gascogne qui deviendra, deux ans plus tard, la Compagnie d'Aménagement des Landes de Gascogne (CACG). L'objectif de cette compagnie est de créer des clairières agricoles au sein du massif, jouant ainsi le rôle de pare-feu, et d'implanter une nouvelle population pour

⁶⁰ Née avec l'ordonnance de 1945, elle est majoritairement constituée de fonctionnaire de l'État, ce qui nuira à sa considération par les propriétaires qui n'y sont pas représentés.

⁶¹ L'Ordonnance prévoit une subvention de l'État jusqu'à 60% des dépenses nécessaires à la création d'un domaine agricole.

⁶² Dans *La carte de la végétation de la France* de Bordeaux et Mont-de-Marsan (respectivement dressées en 1962 et 1953) les auteurs soulignent également le risque de voir renaître l'hégémonie spatiale de la forêt : « Dans la région landaise, à l'ancienne économie pastorale, s'est substitué une économie forestière dont le caractère trop exclusif a provoqué un déséquilibre biologique qu'il est urgent de supprimer. Il ne saurait être question d'abandonner la culture du Pin maritime, très heureusement adaptée aux conditions du milieu, mais il est certain que le maintien de sa monoculture intensive constituerait une hérésie (cordon des dunes excepté). La restauration des Landes de Gascogne implique une solution nuancée tenant compte des exigences et des possibilités du milieu (drainage modéré, création d'un humus doux, compartimentage du boisement). Rénovation pastorale, développement des feuillus, rotation du Pignadar, cultures aux endroits favorables, doivent contribuer à l'établissement d'un équilibre agro-sylvo-pastoral garant de la sauvegarde du massif forestier, qui doit rester la richesse essentielle du pays ».

contrecarrer l'exode rural. Seuls 25% de ces nouveaux agriculteurs sont, au début des années 1970, originaires des Landes de Gascogne. Les exploitants sont majoritairement des rapatriés d'Afrique du Nord (55,6%) ou provenant d'autres régions françaises (19,4%), généralement du Nord de la France (Bassin Parisien ou Normandie) (Laplana, 1990). Ces nouveaux exploitants se lancent dans la céréaliculture qui laissera rapidement place à la maïsiculture particulièrement rentable : les surcoûts en assainissement, irrigation et fertilisation étant amplement compensés par le faible niveau d'investissement et les économies d'échelle qu'ils réaliseront sur la main d'œuvre et le matériel (Laplana, 1990). Les progrès scientifiques faits sur les hybrides et les amendements, les progrès de la mécanisation et des techniques d'irrigation (aspersion par rampe pivotante), permettent de décupler les rendements et marquent le territoire d'une agriculture capitaliste bien éloignée de celle traditionnellement pratiquée (Dupuy, 1996).

Aujourd'hui, au sein du territoire des Landes de Gascogne, ce sont près de 221 650 hectares de surface agricole utile (SAU) qui sont mises en valeur par l'agriculture au sein de 5 656 exploitations (représentant 15% de la SAU régionale et 13% des exploitations de l'Aquitaine) (Mora *et al.*, 2012). 74% de la SAU sont constitués de terres labourables principalement dévolues à la culture du maïs et de légumes de plein champ (carotte, asperges, haricot, petit pois), suivie à 14% par les cultures permanentes telle la vigne puis les prairies à 12% (Mora *et al.*, 2012). Sans être exclusives, les grandes cultures constituent tout de même une caractéristique des Landes de Gascogne et tout particulièrement au travers de la culture du maïs : le département landais étant le leader national de la production de maïs (grain, semence et maïs doux)⁶³, tandis que le maïs représente plus des trois quarts de la surface en céréales, oléagineux et protéagineux de Gironde (Lecomte, 2008). Avec 95 000 ha irrigués, les Landes sont le premier département français en surface irriguée. Les plus importantes parcelles de maïs irrigué se localisent dans les Grandes Landes et dans le Médoc (cf. Photo 1 et Carte 8).

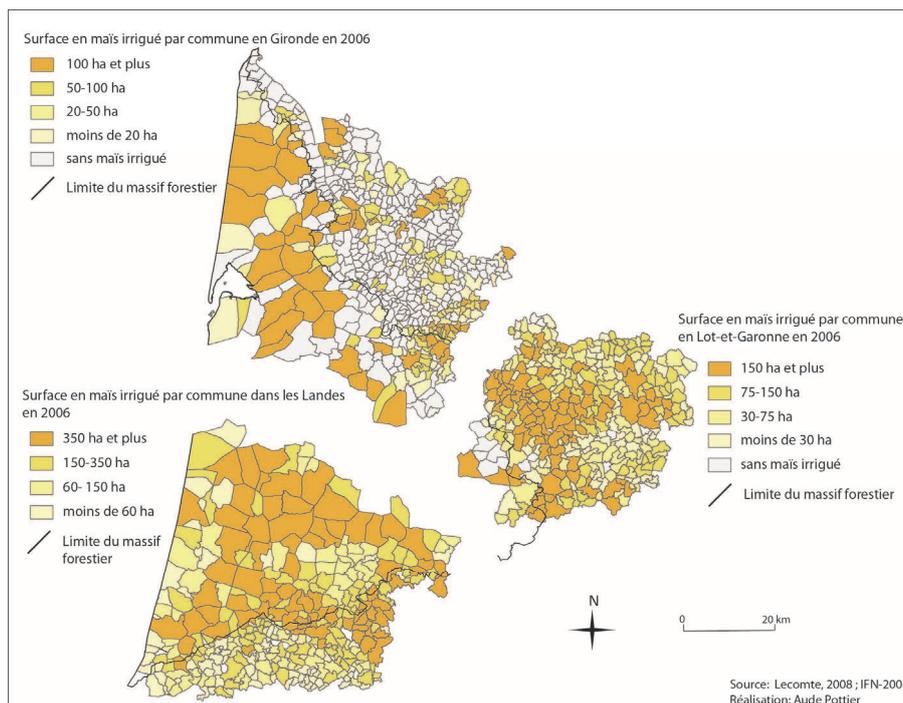
Photo 1 : Maïsiculture au sein de la forêt landaise



Photo : Aude Pottier, juillet 2010.

⁶³ Ce n'est pas sans raisons que les Landais sont parfois surnommés « croque-maïs »...

Carte 8 : Surfaces en maïs irrigué dans les départements des Landes, Gironde et Lot-et-Garonne



Ainsi, entre les grands incendies, la disparition des activités traditionnelles, la crise de la résine et l'arrivée de l'agriculture intensive, les années 50 marquent un véritablement tournant pour les Landes de Gascogne. Cette transformation trouve dans la mutation de la forêt elle-même et de ses débouchés, une autre concrétisation.

1.1.2. Intensification, débouchés et emplois d'une « forêt industrielle »

La fin de la Seconde Guerre mondiale et les grands incendies vont marquer un tournant pour la sylviculture landaise. Jusqu'alors, la gestion sylvicole était de type « traditionnel », dirigée vers la production de gemme et, de manière moins affirmée, vers le bois de sciage (environ 250 pins/ha avec des rotations de 80-90 ans) (Trichet *et al.*, 1999). On dénombrait, en 1946, 18 000 gemmeurs. En 1985, ils n'étaient plus que 150 (Dupuy, 1996), pour définitivement s'éteindre au début des années 1990, ce qui est explicite quant à la réorientation radicale de la forêt. L'ouverture du marché français des produits de la gemme (provenant essentiellement du Portugal, de l'Espagne et de la Grèce), fit chuter les cours de la résine tandis que l'introduction d'une nouvelle méthode de gemmage (gemmage à l'acide sulfurique) entraîna une baisse du besoin de main d'œuvre déjà largement entamé par les incendies. Ainsi, les années 50 marquent une totale réorientation de la forêt landaise vers ce qui n'était alors qu'un sous-produit, le bois : « *la monoculture est devenue monoproduction* » (Dupuy, 1996, p. 68). Pour répondre aux nouveaux marchés, les années 60-70 marquent le massif par l'introduction d'une nouvelle forme de gestion sylvicole : la ligniculture. Cette période signe ainsi l'avènement et/ou l'approfondissement de méthodes sylvicoles : amélioration physique des sols par un meilleur contrôle du drainage et une préparation des

parcelles par labour, amélioration chimique par fertilisation ainsi qu'amélioration génétique sont autant de recherches alors lancées pour perfectionner quantitativement et qualitativement la production (Pinaud, 1973). La volonté de rénovation du massif dans un objectif de production ligneuse a ainsi instauré des liens importants entre propriétaires, monde de la recherche et techniciens. Une annexe de la station de recherche forestière s'est, par exemple, installée à Bordeaux dès 1950 et se déplacera en 1966 au domaine de l'Hermitage à Pierroton (Gironde). Les résultats spectaculaires obtenus par la ligniculture appliquée dans un premier temps par certains grands propriétaires, a convaincu pour bonne part les sylviculteurs du massif : en 10 ans, la quasi-totalité des reboisements a été réalisée avec cette méthode (Thivolle-Cazat, Najjar, 2001). La diffusion des progrès techniques a notamment été permis par la création en 1959 du Centre de Productivité et d'action forestière initié par le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO). Les Groupements de Productivité Forestière (GPF) en sont aujourd'hui le prolongement (Pinaud, 1973). Outre l'accroissement de production, passée de 4m³ par hectare et par an dans les années 1950 à 10m³ aujourd'hui (CRPF Aquitaine, 2008), la diffusion de la ligniculture a également fait évoluer la physionomie du massif. La densité des peuplements a été augmentée et l'âge d'exploitabilité raccourci (400 pins/ha avec des rotations de 40 à 50 ans) (Trichet *et al.*, 1999). De fait, la mise en œuvre de la ligniculture, pour satisfaire les nouveaux débouchés de la forêt, n'a pas uniquement induit une transformation économique mais également une mutation du paysage forestier. La forêt landaise est aujourd'hui visuellement marquée par cette gestion : une forêt en monoculture de pins maritimes, bien alignée et calibrée avec un sous-bois souvent peu développé, voire inexistant, s'implantant sur un relief plat (cf. Photo 2). Ce tableau est bien évidemment à nuancer en fonction des propriétés, et donc de la gestion souhaitée par le propriétaire (voire de sa non-gestion), ou encore des caractéristiques pédologiques et topographiques, mais il n'en reste pas moins un schéma classique ou du moins le plus connu de la forêt landaise.

Photo 2 : La géométrie comme « marque de fabrique » de la forêt landaise



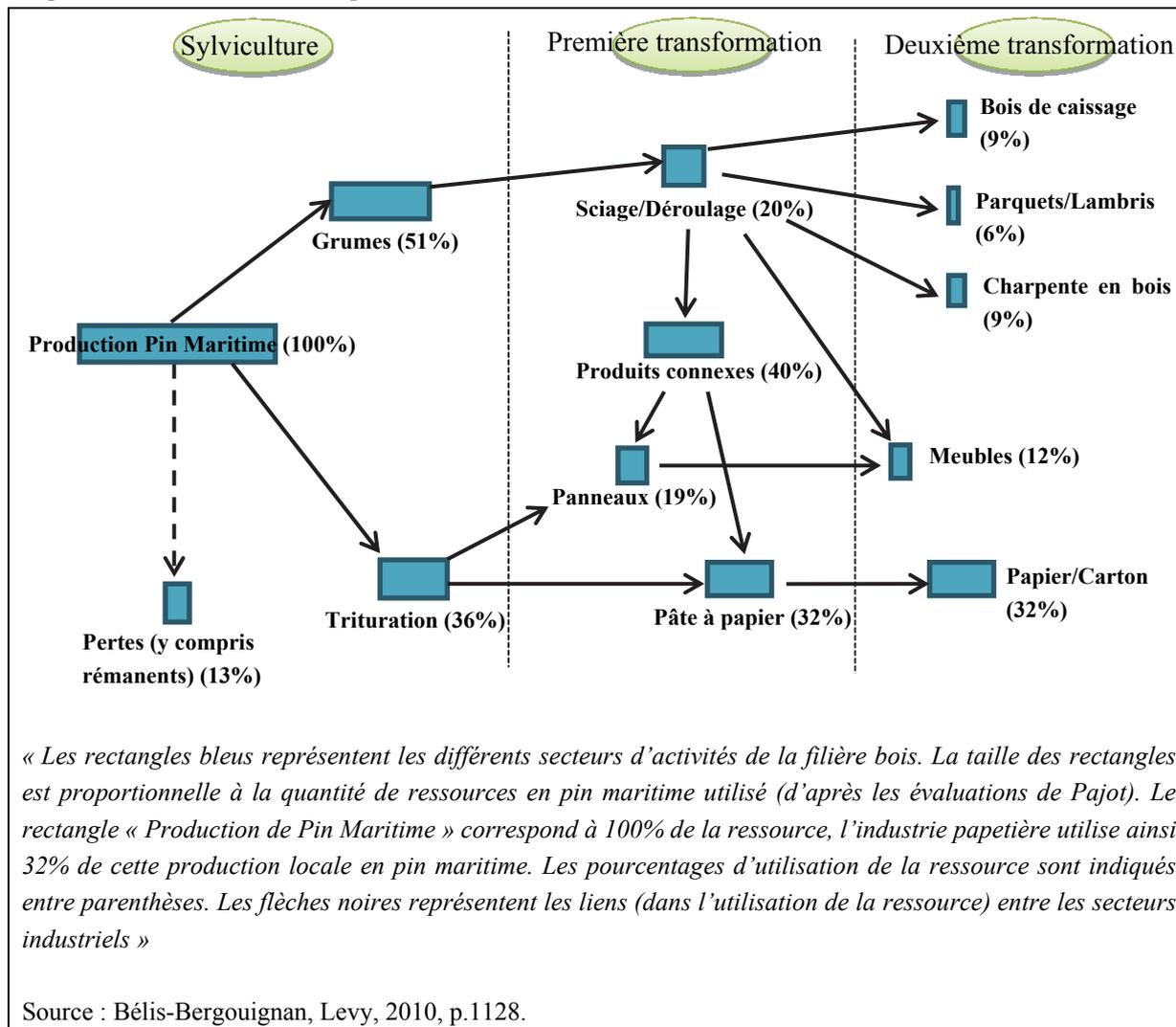
Photo : Aude Pottier, mars 2010 et mai 2009.

Ce massif constitue la clef de voûte de la filière forêt-bois-papier de la région Aquitaine, filière qui regroupe à la fois les activités de la sylviculture et de l'industrie, les

exploitants forestiers et les scieurs côtoyant les industries papetières, du travail du bois ou du meuble par exemple (SESSI, 2008). À l'échelle régionale, cette filière, prise dans ce sens large, permet d'employer pas moins de 34 000 personnes (salariés ou non) (Cabadie *et al.*, 2006). Si on ne considère que l'emploi salarié⁶⁴, celui-ci concerne, en premier lieu, les activités traditionnelles de la filière (21 000 salariés) : sylviculture et activités de transformation du bois de l'amont de la filière (sciage, rabotage, panneaux, papier et carton) à son aval (imprégnation du bois et fabrication de meubles). À ces secteurs, en lien direct avec la forêt, s'ajoutent d'autres activités industrielles de production telle la production de dérivés chimiques (huiles essentielles par exemple), le charbon de bois ainsi que la fabrication des machines-outils à bois ou pour l'industrie papetière générant près de 900 emplois. Mais c'est également le secteur de la construction, des travaux de charpente et de menuiserie (3 350 emplois), ainsi que du commerce (4 000 salariés au sein du commerce de gros bois et des produits dérivés ou du commerce de détail de meubles), qui sont concernés auxquels s'ajoutent les emplois (environ un millier) liés aux organismes professionnels, de recherche et de formation (Cabadie *et al.*, 2006). La particularité de cette filière en Aquitaine, et tout particulièrement au sein des Landes de Gascogne, est qu'elle regroupe au sein du même territoire des industries de première transformation (industrie des panneaux, et de pâte à papier, scieries) et de deuxième transformation (industries des charpentes et menuiseries, emballage, papier-carton et fabrication de meubles) (Levy, Bélis-Bergouignan, 2011). Ces mêmes industries se distinguent entre celles dévolues à la filière du bois d'œuvre (scieries, parquets-lambris, charpentes, meubles) et celles utilisant du bois d'industrie (papiers, cartons, panneaux, chimie) (cf. Figure 5).

⁶⁴ L'emploi non salarié sur l'ensemble des activités de la filière forêt-bois-papier en Aquitaine est estimé à 3 800 personnes (Cabadie *et al.*, 2006).

Figure 5 : La filière bois en Aquitaine



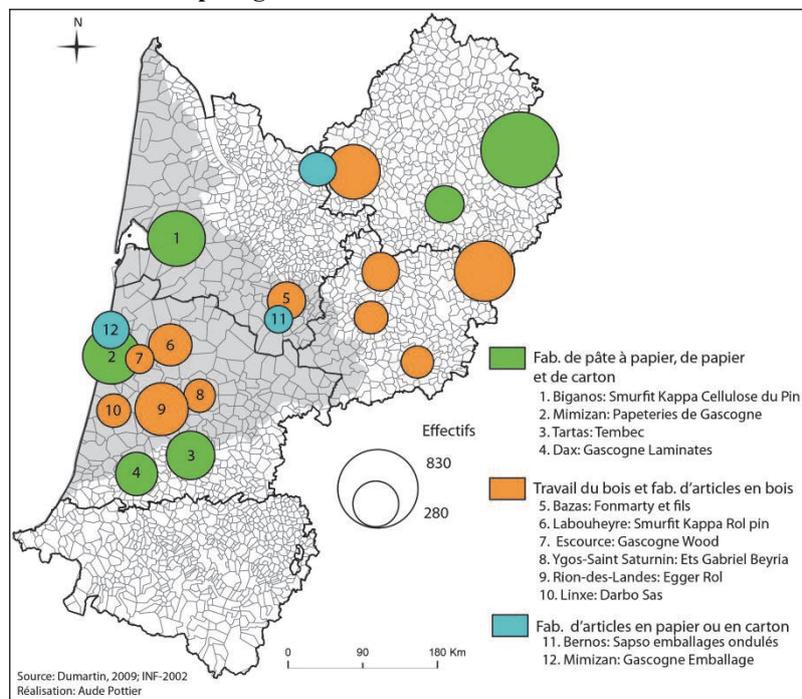
Cette distribution, qu'illustre la figure précédente, entre bois d'œuvre et d'industrie reflète parfaitement la complémentarité industrielle que permet l'essence même du pin maritime où chaque composante de l'arbre trouve une valorisation, un débouché.

Les dix dernières années marquent pour ces deux types d'industrie des évolutions différenciées. Depuis 1999, la consommation du bois d'industrie (regroupant les usines de pâtes à papier et de panneaux) a progressé de 22%. Investissements sur les sites industriels et croissance constante, bien que modérée, du marché expliquent ce chiffre (GIP Ecofor, 2010). Dans le même laps de temps, la consommation du bois d'œuvre dans les industries du sciage, après une augmentation constante durant les années 1990, a, elle, diminué de 20% (GIP Ecofor, 2010). L'incapacité des industries du sciage à absorber les bois tombés suite à la tempête Martin de 1999, le bleuissement de ces bois devenant impropre à leur utilisation en tant que bois d'œuvre et la perte de vitesse des marchés traditionnels du bois d'œuvre en pin maritime (charpente, caisse et lambris), ainsi que le manque de positionnement des industries sur les nouveaux marchés du bois d'œuvre, tel l'écoconstruction, sont autant de causes

expliquant cette régression. De fait, « la complémentarité des filières autour des différentes qualités de bois a évolué dans les Landes de Gascogne ces dix dernières années dans le sens d'une augmentation des filières liées au bois de trituration et d'industrie, et une diminution du sciage » (Mona et al., 2012, p.54). Cette orientation semble devoir s'accroître avec l'arrivée du bois énergie dont les besoins devraient passer de 460 Kilotonnes en 2010 à 2 Millions de tonnes en 2015 (GIP Ecofor, 2010). Ces fluctuations, loin d'être anecdotiques, ne sont pas sans poser problème : « As a result, it is difficult to modify the existing balances because the nature of the resource leads to predetermined uses that have slowed the emergence of alternatives. In return, any processing that affects one element of the system is likely to affect its functioning as a whole » (Bélis-Bergouignan, Levy, 2010, p.1129). La dernière tempête Klaus constitue une parfaite illustration de ce phénomène.

Mais l'idée de « filière », pourvoyeuse de milliers d'emplois, doit être perçue sous un angle spatial (cf. Carte 9).

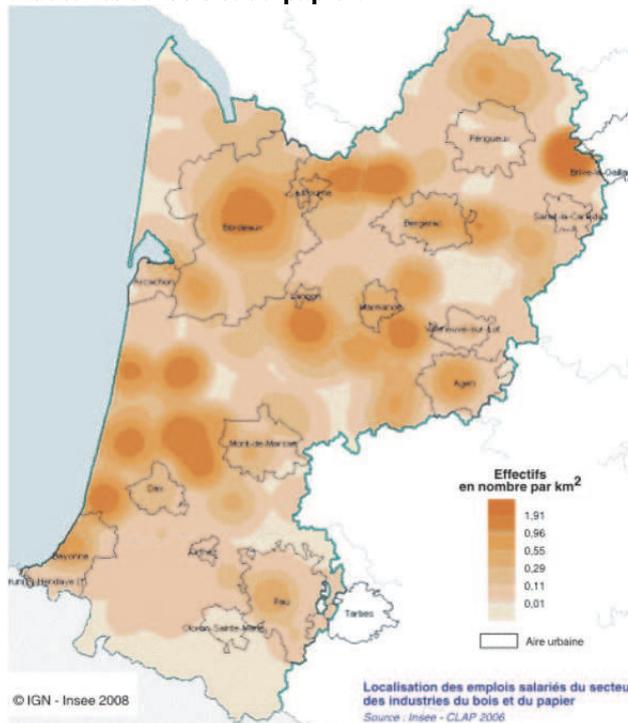
Carte 9 : Les 20 plus grands établissements selon l'activité



En effet, derrière les chiffres imposants se cache une réalité géographique qui distingue les territoires des Landes de Gascogne. Dans le département landais, environ 9 emplois sur 10 se situent dans l'espace à dominante rurale. Les grands groupes industriels y tiennent une place importante puisqu'ils concentrent 44% des emplois de ce secteur à l'échelle départementale (Dumartin, 2009) (cf. Carte 9). Les différences spatiales sont également parfaitement visibles au travers de la carte suivante qui localise la question des emplois (cf. Carte 10).

Nous le voyons, localisé, l'emploi ne se répartit pas de manière homogène au sein des Landes de Gascogne. C'est au sein du département landais que se concentrent véritablement les lieux pourvoyeurs d'emplois. Entre chaque « tâche », l'apport de cette industrie se fait nettement plus ténu notamment dans la partie médocaine et Est du massif landais. De fait, parler de l'impact économique de la forêt landaise et tout particulièrement lorsqu'il est question d'emplois, nécessite une prise en compte des réalités géographiques afin d'en appréhender au mieux les réalités. L'échelle est donc ici déterminante et doit permettre de faire la part entre intérêt macro et micro-économique.

Carte 10 : Localisation des emplois du secteur des industries du bois et du papier.



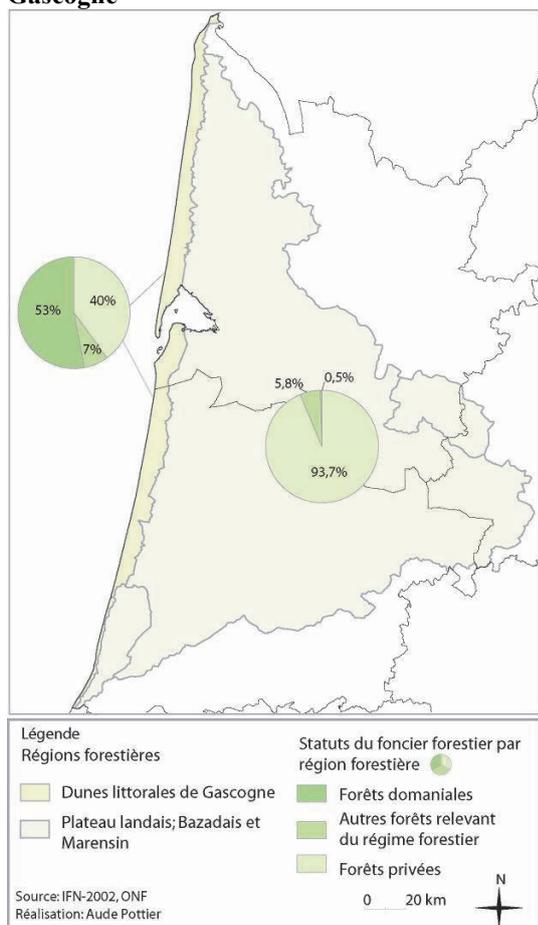
Source : Dumartin, 2009.

Mais outre l'importance de la filière au sein de cette véritable « forêt industrielle » (Arnould, 1999b), un autre élément en constitue sa particularité : sa structure foncière.

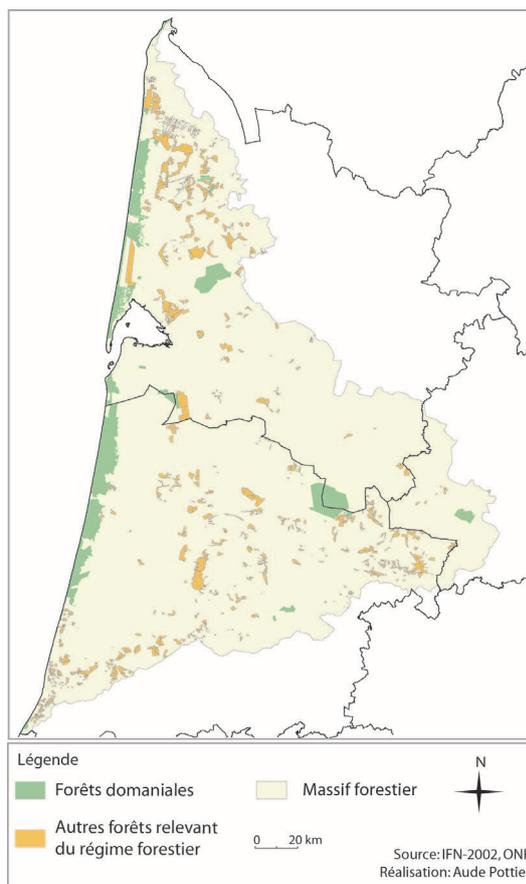
1.2. Le statut foncier du massif forestier landais comme reflet de l'histoire

En 1857, les Landes de Gascogne possédaient environ 400 000 ha de landes communales (Dupuy, 1994). Aujourd'hui, 92% du massif forestier landais relève actuellement de la propriété privée (CRPF Aquitaine, 2005). Derrière l'importance de ce chiffre global, se cachent des distinctions importantes qu'il nous faut souligner. En effet, outre les distinctions physiques entre la partie littorale et le plateau (cf. Chapitre 2), le massif forestier landais est également divisé en deux par le statut de la propriété (cf. Cartes 11 et 12).

Carte 11 : Répartition du statut foncier au sein des régions forestières du massif des Landes de Gascogne



Carte 12 : Répartition des forêts relevant du régime forestier sur le massif des Landes de Gascogne



Sur les 96 000 ha que constitue la région des dunes littorales de Gascogne, 45 800 ha appartiennent à l'État (ONF, 2006a). La prédominance sur ce secteur des forêts domaniales est à mettre directement en lien avec l'histoire de la fixation du milieu dunaire et de sa nationalisation survenue non sans heurts (Sargos, 2004). Au total, 60% de cette région forestière est publique puisque que près de 6 100 ha de forêts relèvent également du régime forestier (ONF, 2006a). Ainsi, la particularité de la propriété communale au sein des Landes de Gascogne est la forte proportion de communes qui n'adhèrent pas au régime forestier et entrent, de fait, dans la catégorie des propriétaires privés. Bien que constituant une forte caractéristique, il n'existe pas, à notre connaissance, de chercheurs s'étant encore penchés sur la question. Notre connaissance se base, dès lors, sur ce que nous avons pu entendre ou lire au détour de quelques articles journalistiques. La non-adhésion des communes des Landes de Gascogne au régime forestier semble avoir toujours été revendiquée depuis l'afforestation. La production de la forêt landaise étant originellement et préférentiellement de la résine et non du bois, les élus avaient fait valoir qu'elle n'avait pas à se soumettre au régime forestier et être régie selon ses règles sylvicoles. Le plaidoyer fut entendu. Néanmoins, en 1940, le régime de Vichy impose la soumission au régime pour l'ensemble des biens forestiers communaux. Après la libération, nombres de communes et d'élus se battent pour la distraction au régime,

possibilité que l'État, entre 1947 et 1948, autorise par arrêté ministériel. Cette particularité historique se voit cependant aujourd'hui, de plus en plus remise en question et le nombre de forêts communales n'adhérant pas aux régimes forestiers tend à diminuer. Cette baisse s'explique, entre autres, par les difficultés économiques de nombre de communes suite à la tempête Martin de 1999 : pour pouvoir obtenir les aides de l'État, l'adhésion au régime était obligatoire. Plus de 19 000 ha sont ainsi passés sous régime forestier dans le Médoc suite à cette tempête. Au total sur le massif landais, en 2006, la forêt sous régime représente 57 800 ha (ONF, 2006a et 2006b). La dernière tempête en date, Klaus (cf. 1.3), a opéré la même évolution. 2 742 ha de forêts communales sont passées au régime depuis cette dernière tempête, les aides étant, là encore, tributaires de ce choix. Néanmoins, tous les élus ne comptent pas, malgré les aléas, « laisser la main ». Deux importantes associations nommées « Association des communes forestières non soumises », sur le département des Landes et de la Gironde, concrétisent toujours cette volonté d'indépendance forte de sens (cf. Chapitre 7).

La partie intérieure du massif, constituée des régions forestières du plateau landais, Bazadais et Marensin est quant à elle, privée à 93,7%. Derrière l'importance des chiffres et le terme générique de propriété privée, se cachent en fait de grandes disparités. Les données du cadastre 2003 sont explicites sur le caractère protéiforme de la propriété privée (hors forêts communales non soumises et hors landes), au sein du massif landais (cf. Tableau 2 et Figure 6).

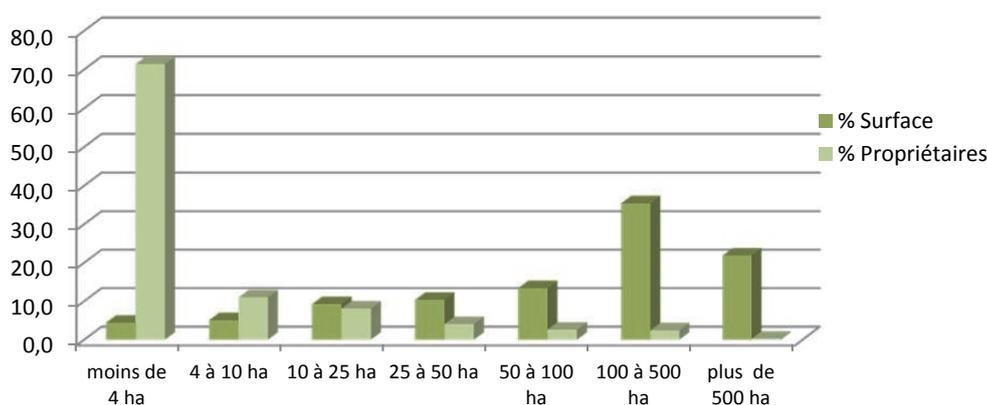
Sur les plus de 58 000 propriétaires du massif, près de 50%, possèdent entre 0 et 1 ha. La petite propriété est, ici comme partout en France, particulièrement présente (FPF, 2008/2009). Ce sont ainsi plus de 71% des propriétaires landais qui ont moins de 4 ha mais ceux-ci ne représentent que 4,5% de la surface totale. Seuls près de 1 500 propriétaires possèdent entre 100 et 500 ha, près de 120 entre 500 et 1 000 ha et seulement 39 plus de 1 000 ha. Ces sont ces grandes propriétés qui, au final, possèdent la majorité de la surface forestière landaise. Près de 3% des propriétaires (plus de 100 ha) possèdent ainsi plus de 57% de la surface totale. La figure suivante propose une manière plus « visuelle » d'appréhender la situation de la propriété privée sur le massif.

Tableau 2 : Surfaces et propriétés privées (hors landes) au sein du massif forestier landais

| Classes de surfaces | Surface (ha) | Nombre de propriétaires |
|---------------------|--------------|-------------------------|
| 0 à 1 ha | 9 698 | 29 141 |
| 1 à 4 ha | 26 559 | 12 594 |
| 4 à 10 ha | 41 445 | 6 435 |
| 10 à 25 ha | 75 333 | 4 745 |
| 25 à 50 ha | 84 307 | 2 386 |
| 50 à 100 ha | 109 041 | 1 544 |
| 100 à 500 ha | 288 043 | 1 446 |
| 500 à 1000 ha | 81 497 | 119 |
| plus de 1000 ha | 96 300 | 39 |
| Total | 812 223 | 58 449 |

Source : Cadastre 2003 - CRPF Aquitaine.

Figure 6 : Caractéristiques de la structure de la propriété forestière privée (hors landes)



Source : D'après cadastre 2003 - CRPF Aquitaine.

Au-delà de la répartition spatiale et du nombre de propriétaires, reste à connaître un point éminemment central dans une forêt de production : leur choix de gestion. Cette question se frotte aux difficultés liées aux caractéristiques même du massif : sa taille et le grand nombre de propriétaires qu'il renferme. Deux récentes études - la première menée par le CRPF Aquitaine sur un territoire ciblé du massif⁶⁵ (CRPF Aquitaine, 2006), et la seconde (Enquête CEFIL) basée sur un échantillon de propriétaires forestiers privés du massif des Landes de Gascogne⁶⁶ (Agreste Aquitaine, 2012), permettent d'apporter néanmoins quelques éléments de cadrage.

La question des revenus liée à l'exploitation de la forêt constitue un point fondamental dans l'appréhension de l'évolution de la propriété et tout particulièrement dans un contexte économique délicat d'après-tempête (cf. 1.3). Il est à l'heure actuelle assez convenu de dire que pour vivre de sa forêt, il faut posséder entre 300 et 500 hectares, un hectare de forêt rapportant entre 100 et 150 € par an. De fait, l'exploitation de la forêt est, pour la majorité des propriétaires, une ressource d'appoint. L'enquête CEFIL détermine ainsi que pour 90% des propriétaires possédant entre 4 et 25 ha, la forêt représente moins du quart de leurs revenus. Elle totalise plus de la moitié des revenus pour seulement un propriétaire de plus de 100 ha sur dix (Agreste Aquitaine, 2012). La taille de la propriété constitue, de fait, un critère déterminant dans l'intérêt porté à la gestion et à l'orientation productive que les propriétaires souhaitent lui donner : le très faible taux de réponses aux deux enquêtes aux propriétaires de

⁶⁵La zone d'étude correspond à 29 communes (zone atelier de Pontenx-les-Forges (Landes)) couvrant une surface de 220 786 ha pour 334 propriétaires ayant répondu à l'enquête (propriétaires de plus de 4 hectares et hors personne morale). Cette étude a été menée dans le cadre du projet FORSEE visant à tester et améliorer les indicateurs de gestion durable des forêts (et tout particulièrement l'indicateur « Propriété forestière » a été ajouté aux indicateurs paneuropéens à la suite de la IV^{ème} Conférence Ministérielle sur la Protection des Forêts en Europe (CMPFE) de Vienne en avril 2003). L'étude permet de donner des éléments de connaissance sur le comportement de gestion des propriétaires privés, un élément clé pour appréhender les facteurs qui influencent leur gestion présente et à venir.

⁶⁶ Commandée par la DRAAF et le CRPF d'Aquitaine, l'enquête menée par questionnaires envoyés à près de 3 000 propriétaires n'a obtenu qu'un taux de réponse de 28% (soit environ 840 propriétaires répondant). Bien qu'assez décevants dans le taux de réponse obtenu, les résultats présentés (portant sur les propriétaires de plus de 4 ha) permettent tout de même de faire sortir quelques éléments de cadrage.

moins de 4 ha est révélateur du peu d'intérêt porté à la question de la gestion. Pour les autres, l'enquête du CRPF Aquitaine (2006) a permis de faire émerger une typologie des comportements. On y trouve les sylviculteurs dits « de pointe » (plus de 25 ha) et dont l'objectif de production de bois est prioritaire ou important. Assumant seuls ou avec un autre membre de leur famille la gestion de leur bien, ce sont généralement ceux qui s'investissent dans le milieu forestier (DFCI et Syndicats notamment), participant activement aux réunions et menant une veille technologique importante. La principale différence entre cette catégorie et celle des « séniors » (plus de 80 ans) est une réactivité moindre de ces derniers aux nouvelles données du marché (telle la certification forestière PEFC). A ces deux catégories qui concentrent les personnes les plus investies et qui possèdent les plus importantes surfaces forestières (près de 57% pour les premiers et 10% pour les seconds), s'ajoutent les « non-résidents » (propriétaires de plus de 4 ha ne résidant pas dans le département landais mais en Aquitaine) et les « délégateurs » (propriétaires de plus de 4 ha résidant hors Aquitaine) qui, bien que moins investis dans la gestion (allant jusqu'à confier la gestion aux coopératives pour plus de 50% pour les derniers), recherchent également de manière importante une valorisation économique de leur bien. Seule la catégorie des « hédonistes » (près de 11% des propriétaires de plus de 4 ha possédant moins de 4% de la surface forestière) voit plus dans leur bien forestier un intérêt utilitaire (bois de chauffage, agrément) qu'économique.

Dans tous les cas, et dans ces deux enquêtes, est mise en exergue l'importance d'une forêt familiale, d'une forêt patrimoniale. Pour 80% des enquêtés pour l'une (CRPF Aquitaine, 2006) et 90% pour l'autre (Agreste Aquitaine, 2012), la volonté de transmission du bien forestier est clairement affichée : « *les propriétaires privés restent fortement attachés à leur forêt [...et] tiennent à conserver ce patrimoine, à le mettre en valeur pour le transmettre aux générations futures* » (Agreste Aquitaine, 2012, p.1). Le massif forestier landais est ainsi analysé d'après les enquêtes comme une véritable « *forêt familiale* » où est mis « *clairement l'accent sur l'attachement filial vis-à-vis de la propriété de famille tout en renvoyant à une forêt en prise avec la dimension économique de la gestion et avec sa filière* » (CRPF Aquitaine, 2006, p.30). Pour autant, cette mise en avant de forêt familiale ne doit pas être vue comme une généralité et en tout premier lieu pour les personnes morales propriétaires et tout particulièrement les grands groupes financiers (généralement grands propriétaires⁶⁷) qui, s'ils cherchent la rentabilité économique (les personnes morales entrent dans la catégorie des sylviculteurs « de pointe »), voire l'unique investissement financier, n'entrent pas dans une logique de transmission : « *La forêt constitue un investissement substituable en cas de revirement de la conjoncture comme cela a été le cas pour certaines institutions bancaires qui se sont séparées de leur patrimoine forestier au cours de la dernière décennie* » (Mora et al., 2012, p.50).

⁶⁷ La donnée relative à ces personnes morales et à la taille de leurs biens forestiers est bien plus délicate à connaître de manière exhaustive.

Ces données de cadrage permettent ainsi de nuancer la réalité du statut foncier de la forêt landaise. Au-delà de son statut majoritairement privé, la multitude de profils de propriétaires est un élément important dans la prise en compte de sa gestion, voire de sa non-gestion. Dans une forêt de production porteuse d'une importante filière, la gestion mise en œuvre par ses propriétaires constitue un enjeu central. L'analyse et la compréhension de leurs comportements, bien que de plus en plus investies par la recherche - notamment au travers des travaux menés par le Cemagref (Deuffic, 2010 ; Deuffic *et al.*, 2010) -, restent néanmoins un champ d'étude qu'il serait intéressant de mener plus avant, tout particulièrement dans un contexte d'incertitudes né de la succession d'évènements d'ampleur.

1.3. La tempête Klaus : un nouvel aléa climatique dans un contexte économique particulier

Afin d'appréhender au mieux l'émotion et la forte mobilisation nées de la tempête (cf. Chapitre 10), un état des lieux des conséquences et une remise en contexte de cet important évènement météorologique s'imposent.

Le premier point à soulever est que, malgré sa jeunesse, le massif landais est loin d'en être à sa première expérience « catastrophique » du genre, les incendies de la décennie 1940 en ont été une bonne illustration (cf. 1.1.1). Au feu (qui a pu être tout autant instrumentalisé que d'origine naturelle), doivent être ajoutés d'autres risques : la sécheresse, mais aussi le gel, les attaques parasitaires et, bien entendu, le vent. L'ensemble forme un cortège événementiel à l'impact spatial varié, tout autant que les conséquences sur la forêt. Sans faire la litanie de ces évènements relevons ceux qui ont le plus « marqué » la forêt landaise. Les grands froids des hivers 1956, 1963 et 1985 restent importants dans les mémoires car ils ont particulièrement affecté les reboisements des années 1950-1955 effectués avec des plants et graines de pins maritimes provenant essentiellement du Portugal moins adaptés au gel et implantés sur la lande humide (Le Tacon *et al.*, 1994). 100 000 ha de reboisement ont ainsi été affectés par les gelées de 1963 et entre 30 000 et 50 000 ha de reboisements ont été détruits ou gravement atteints pour celles de 1985. Concernant le vent, deux importantes tempêtes ont touché le tout nouveau massif forestier, le 21 février 1883 et le 25 février 1915 (Bouisset, Puyo, 2005 et 2011). À ces premières tempêtes d'importance s'ajoutent celles du 1^{er} et 2 décembre 1976 et du 27 décembre 1999 (Bouisset, Puyo, 2005 et 2011). Cette dernière a détruit plus de 23 millions de m³ de bois (99,3% des volumes abattus sont constitués de pins maritimes) au sein du massif (IFN, 2003). Enfin, la sécheresse, telle celle de 2003, constitue un autre évènement climatique qui a pu le fragiliser. Dans cette succession d'évènements, le plus récent est donc la tempête de 2009.

Dans la nuit du 23 ou 24 janvier 2009, la tempête baptisée « Klaus », a traversé le Sud de la France affectant les régions d'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon et une partie de l'Espagne. Avec des vents allant jusqu'à plus de 180 km/heure, c'est, sans grande

surprise, que l'espace forestier aquitain et particulièrement la forêt landaise ont été touchés. Alors que les tempêtes de 1999 avaient été désignées comme « tempêtes centennales », la surprise de revoir surgir, moins de 10 ans après, un évènement du même acabit a été entière. La tempête Martin de 1999 avait balayé le Nord de l'Aquitaine, tout particulièrement la partie médocaine du massif. Avec Klaus, c'est le cœur forestier qui est touché (cf. Carte 13). Avec près de 600 000 hectares affectés sur le million que compte le massif, dont plus de 200 000 détruits à plus de 40 %, Klaus a induit des bouleversements économiques et paysagers de grande ampleur (cf. Photo 3).

Carte 13 : Taux moyen de dégâts par commune en pin maritime

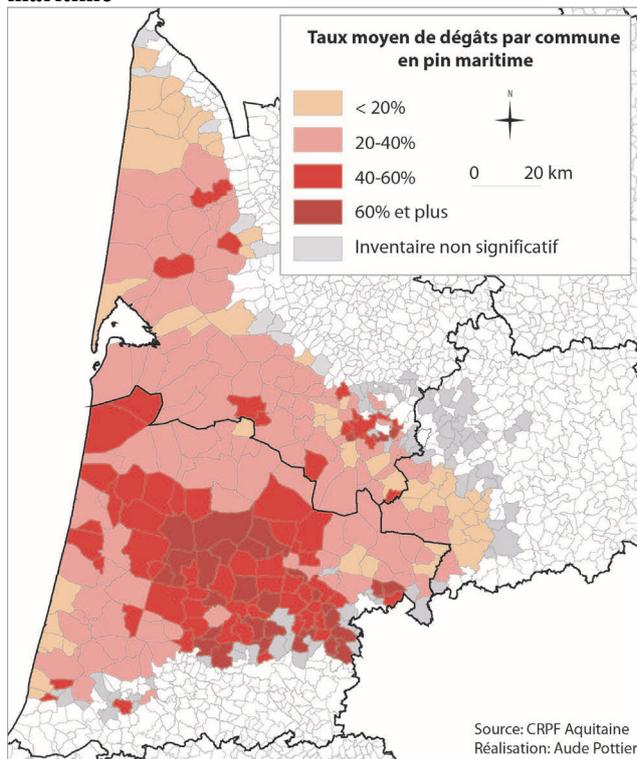


Photo 3 : Un paysage dévasté entre chablis et volis

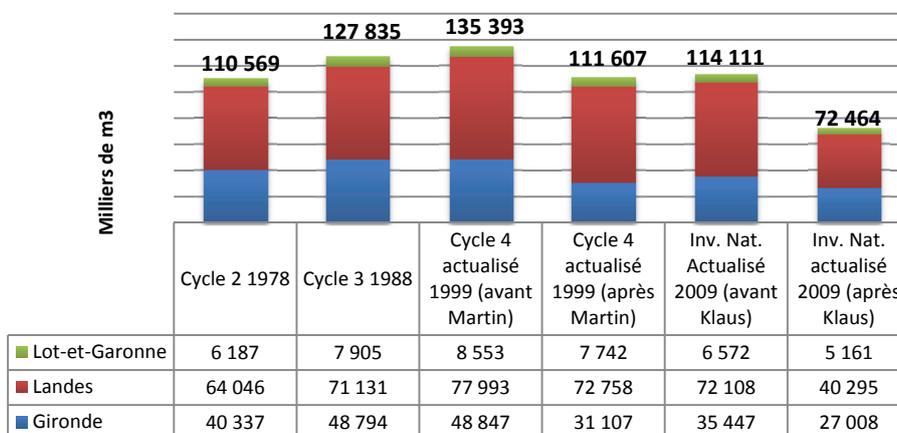


Photo : Aude Pottier, janvier 2009.

Toutes les classes d'âge ont été touchées avec une forte prédominance de chablis (62% du volume). Au final, la quasi-totalité de la surface du massif a été affectée par la tempête de décembre 1999 et celle de janvier 2009. Ces deux dernières tempêtes ont entraîné avec elles une chute vertigineuse du volume sur pied. Jusqu'en 2004, l'Inventaire Forestier National (IFN) menait des inventaires départementaux tous les dix ans. Les cycles 2, 3 et 4 de ces inventaires réalisaient, pour l'ensemble du massif landais, en 1978, 1998 et 1999 (avant tempête), permettent de voir que le volume de résineux sur pied est passé sur cette période d'environ 110 500 milliers de m³ à plus de 135 000 milliers de m³. Descendu à environ 111 600 milliers de m³ après la tempête Martin, et malgré une « reconquête » de près de 2 500 milliers de m³ (selon la nouvelle méthode de l'IFN qui, désormais, effectue des inventaires annuels et nationaux), le volume de résineux sur pied après Klaus atteint un peu plus de 72

400 milliers de m³. Ainsi, en dix ans, le capital productif sur pied du massif landais a été réduit de près de moitié (cf. Figure 7).

Figure 7 : Volumes de résineux sur pied entre 1978 et 2009



Source : d'après Colin *et al.*, 2010.

La tempête, en mettant le bois à terre, impose une exploitation des forêts affectées sous peine de perdre intégralement la ressource. Pour gérer cet afflux massif de bois mais également tenter d'éviter l'effondrement des prix du bois, de multiples aires de stockage sous aspersion ont vu le jour (le bois, au-delà d'un taux de 100% d'humidité est inerte et conserve ses propriétés mécaniques) (cf. Photo 4). En septembre 2010, les aires de stockage du département des Landes renfermaient plus de 3,5 millions de tonnes de bois (Conseil Général des Landes, 2010a).

Photo 4: Aire de stockage sous aspersion



Photo : Aude Pottier, juillet 2010.

Au vent s'est, peu de temps après, substitué un autre ennemi : le scolyte. De l'espèce des sténographes, insectes sous-corticaux, il fait partie du cortège des ravageurs d'après-tempête. Il s'installe dans le bois mort pour ensuite migrer vers les arbres encore sur pied, pénétrant le tronc, le mitant de l'intérieur. Le houppier des arbres encore sur pieds, se teinte alors de marron, comme « grillé » sur place. (cf. Photo 5)

Photo 5: Attaques parasitaires suite à la tempête Klaus



Photos : Aude Pottier, juillet 2010.

À l'automne 2010, les dégâts liés aux scolytes étaient estimés à 3,9 millions de m³ (DSF Aquitaine, 2010). La pullulation des scolytes a été d'autant plus importante que les actions pour tenter de les éradiquer se sont faites largement attendre. Ce n'est qu'à partir de mars 2011 qu'un « plan scolyte » a été mis en œuvre dont les deux actions principales consistent à exploiter prioritairement les parcelles touchées et à broyer les rémanents ainsi qu'à traiter systématiquement les piles de bois en bordure de route. Outre la perte de la ressource, c'est également dans les prix de vente du bois que la tempête a sévi. La vente de bois de 50 ans (sur pied), sur une parcelle d'un hectare (220 arbres pour 200t de bois), rapportait à son propriétaire, avant tempête, plus de 9 000€ avec une moyenne de 32 €/m³. Après tempête, le bois de cette même parcelle totalement détruite s'est vendu à 1,5 €/t pour la qualité papier, 5€/tonne pour la qualité caissage et 9€/t pour la qualité sciage, pour un total de 900 €, soit 10% du prix avant tempête ! La même équation vaut, bien entendu, pour du bois plus jeune. Une parcelle de 25 ans rapportant à son propriétaire 4 140 € avant tempête (avec un moyenne de 25 €/m³), pour se réduire à 306 € après Klaus (Conseil Général des Landes, 2010a).

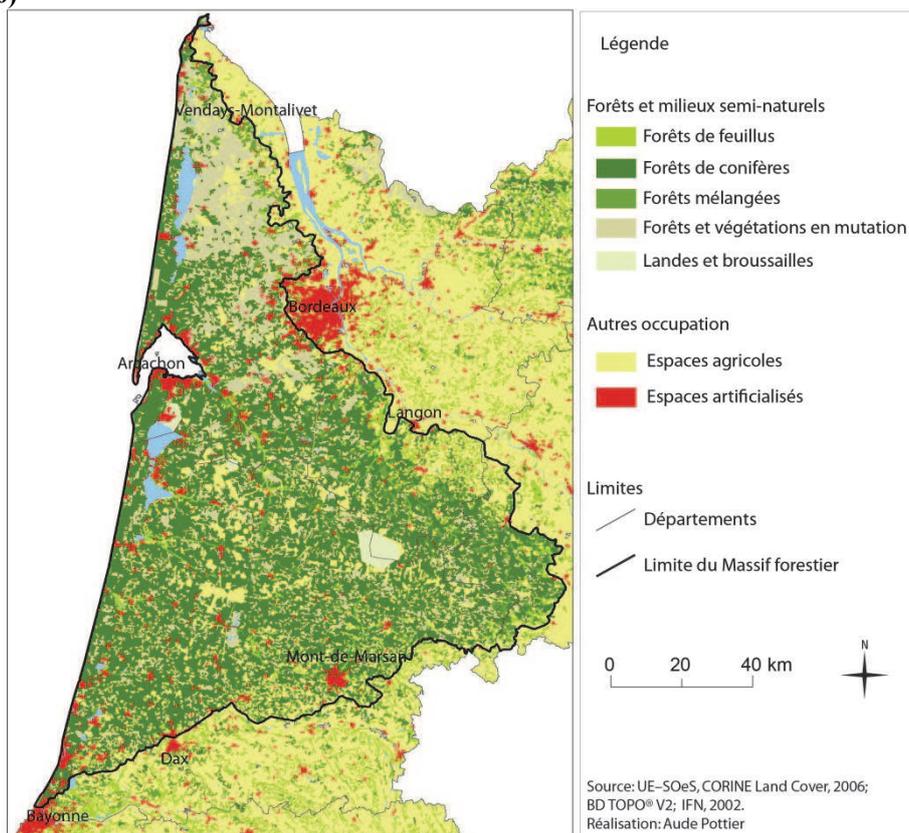
1.4. Un massif qui n'en porte que le nom ? Occupation du sol et pressions foncières

Derrière ce titre qui sonne un peu comme une provocation, nous souhaitons rapidement aborder la question de la constitution de cette forêt aujourd'hui. Ce vaste triangle forestier, si aisément repérable sur les photos satellites de la France ou de l'Europe tout autant par sa taille que par sa forme caractéristique, peut, quand on s'attache à le regarder de plus près, prendre des formes plus variées qu'il en a l'air. Certes, l'essence, le pin maritime, fait l'indiscutable lien de ce million d'hectares. Pour autant, des nuances, tant sur les essences que sur l'orientation de l'occupation du sol doivent être apportées.

1.4.1. Un massif plus diversifié qu'il n'y paraît

La carte suivante, effectuée à partir de la base de données 2006 de CORINE Land Cover⁶⁸, permet de rendre lisible la diversité des sols des Landes de Gascogne.

Carte 14 : Occupation du sol au sein des Landes de Gascogne (CORINE Land Cover, 2006)



En premier lieu, c'est une certaine diversité de situations forestières qu'il faut ici noter. Les forêts de conifères prédominent et correspondent, bien entendu, au pin maritime. Mais il faut

⁶⁸ Les données de CORINE Land Cover sont basées sur la photo-interprétation d'images satellitales.

tout de même noter une importante surface de forêts de feuillus et mélangées (principalement en bordure et à proximité de cours d'eau et des étangs). Cet aperçu doit être complété par les données de l'IFN qui fait état d'une modification des peuplements. En 2008, les surfaces de pin maritime ont diminué de 88 000 ha depuis les 4^{ème} Inventaires départementaux (échelonnés entre 1998 et 2000) tandis que les surfaces de feuillus ont augmenté de 69 000 ha (passant de 73 000 à 142 000 ha), principalement en chêne pédonculé (52 000 ha) (IFN, 2010). L'essentiel de cette ressource feuillue préexistait sur ce massif en mélange plus ou moins riche avec le pin maritime. Cette importante augmentation est à mettre en partie au compte de la tempête Martin qui a principalement affecté les pins au sein des peuplements mélangés, laissant ainsi les feuillus investir la plus grande partie du couvert (IFN, 2010). Une partie des parcelles touchées par la tempête de 1999 n'a pas non plus été replantée (30 000 ha selon la SAFER) ce qui a favorisé les accrues de feuillus (Mora *et al.*, 2012). L'impact de la tempête sur la partie médocaine est d'ailleurs parfaitement lisible sur cette carte en concentrant les plus importantes surfaces de forêts en mutation. De plus, le développement des lisières feuillues en bordure de parcelles et l'arrêt de leur systématique coupe lors de l'exploitation des parcelles initié dans le cadre de la Charte PEFC (lancé en 2002 en Aquitaine) semble porter quelques fruits (Brockerhoff *et al.*, 2008).

Outre l'évolution de la composition de la forêt, ce sont les pressions foncières qui semblent agir sur l'espace forestier qui nous intéressent plus spécifiquement. En effet, depuis quelques dizaines d'années le massif fait l'objet de multiples pressions : selon les données de CORINE Land Cover, il a en effet perdu près de 11 000 hectares de surface forestière entre 1990 et 2000, dont 7 600 hectares pour le seul département landais. Depuis le début de la décennie 2000, la pression ne se dément pas si bien qu'on estime qu'entre 2006 et 2007, 10% des surfaces de forêts vendues sont sorties de la fonction forestière. L'artificialisation des sols pour l'urbanisation (visible en rouge sur la carte) constitue le cœur de cette pression.

1.4.2. Les évolutions démographiques et foncières

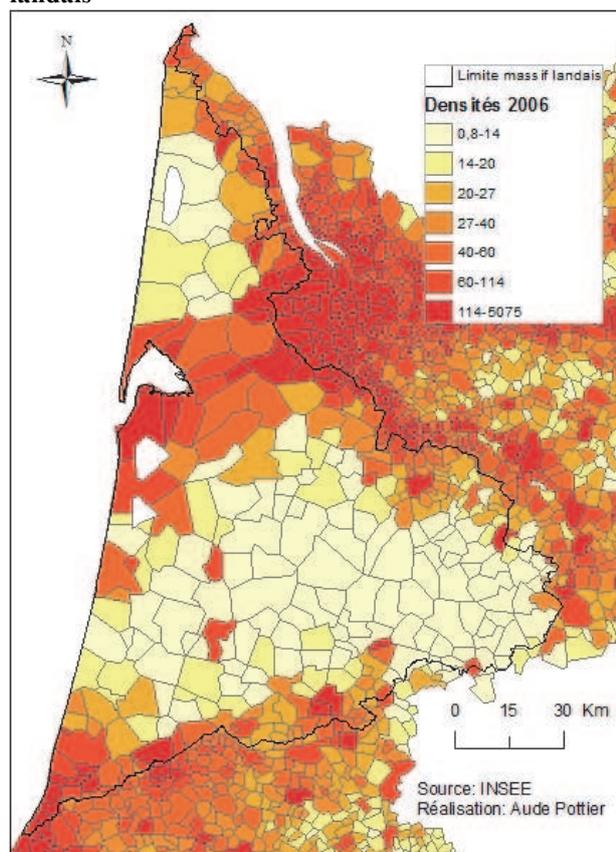
Avec une densité moyenne de 59 habitants/km² (Mora *et al.*, 2012), le territoire des Landes de Gascogne pris dans son ensemble se pare d'une densité bien inférieure à celles de l'Aquitaine (75 hab./km²) et de la France métropolitaine (115 hab./km²). Pour autant, derrière ce chiffre très général, se cachent des réalités spatiales diverses qu'il est impératif de prendre en compte. Une carte des densités en 2006 (effectifs égaux), permet de faire émerger ces différences (cf. Carte 15).

Les communes situées sur le Bassin d'Arcachon et de l'agglomération bordelaise concentrent les plus fortes densités dans la partie Nord du massif. Entre Arcachon et Bordeaux, les communes possèdent des densités comprises entre 70 et 350 hab./km². Certaines communes peuvent atteindre des densités très importantes telles Arcachon (1607 hab./km²), Pessac (1473 hab./km²) ou encore Gradignan (1457 hab./km²). La partie Sud-Ouest du massif, de Vieux-Boucau à Tarnos, concentre également les plus importantes densités (comprises entre 70 et 370 hab./km²). À ces deux blocs s'opposent une partie du Médoc, le cœur et la partie Est du massif landais qui se caractérisent par des densités faibles, voire très faibles, s'inscrivant souvent en-dessous du seuil des territoires à faibles densités (30 hab./km²) tel que définie par

l'INSEE. Environ 2/3 des communes des Landes de Gascogne ont des densités égales ou inférieures à ce seuil. Ce constat doit être néanmoins étoffé par une analyse temporelle pour véritablement faire émerger les dynamiques de ce territoire. En effet, la segmentation entre espaces de fortes densités et espaces plus faiblement peuplés est certes ancienne (Pailhé, 1995) mais a de plus en plus tendance à se résorber.

Les Landes de Gascogne renfermaient, en 1968, une population d'environ 534 000 habitants. Près de 40 ans plus tard, en 2006, ce sont plus de 839 000 personnes qui résident sur ce territoire soit une croissance de 57% (Mora *et al.*, 2012). Durant la même période, le nombre de logements est passé d'environ 205 000 logements à près 483 000, soit une augmentation de 157%, croissance très largement supérieure au reste de l'Aquitaine (88%) et de la France métropolitaine (70%) (Bergouignan *et al.*, 2011). Les raisons de cette croissance tiennent en premier lieu aux mouvements migratoires qui fonctionnent selon une double logique : la littoralisation et la périurbanisation (Besserie, 2007). Bien que loin d'être récentes (Pailhé, 1995), ces deux tendances ont depuis peu pris un nouvel essor.

Carte 15 : Densités en 2006 au sein du massif forestier landais



À l'instar de l'ensemble des façades littorales françaises, le littoral aquitain⁶⁹ fait l'objet d'une attractivité touristique et résidentielle qui n'a cessé de s'affirmer ces 40 dernières années. Considérant l'afflux touristique croissant (en Aquitaine, depuis la fin de la guerre, l'accroissement était de l'ordre de 5% par an (Vlès, 2006) l'État va largement s'investir dans la problématique, y percevant un enjeu d'aménagement et de développement économique. La création, en 1967, de la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA) en est le résultat. La ligne de conduite de la MIACA se traduit par la volonté d'éviter le développement anarchique et linéaire des aménagements touristiques sur le littoral en les concentrant au sein d'Unités Principales d'Aménagement (UPA), séparées par des Secteurs d'Équilibre Naturel (SEN)⁷⁰. Pour autant, l'équilibre promu par cette politique se confronte à l'évolution urbaine de la façade littorale qui tend à le faire disparaître. Avec une population, en 2006, de près de 449 000 habitants (soit plus de 14% de la population régionale), la population de la façade littorale aquitaine a augmenté de 54% depuis 1968. Preuve de cette attractivité, alors que le solde naturel est, en moyenne, négatif depuis les années 1970, ce sont les excédents migratoires qui contribuent à eux seuls, dans la majorité des communes, à l'augmentation de la population. En trente ans, les communes de la façade littorale ont ainsi attiré deux fois plus de population que le reste de la région Aquitaine, avec une importance accélérée depuis 1999 (Beoutis, Willm, 2008).

Néanmoins, derrière cette évolution globale se cachent des disparités géographiques majeures : la moitié de la population littorale réside dans seulement 11 communes de 10 000 habitants (cf. Tableau 3). Ces communes correspondent à deux grands pôles démographiques qui se distinguent en terme de densité, nous l'avons vu, de population, d'évolution démographique et de poids économique : le secteur basquo-gascon de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB), dont les communes constitutives tiennent le haut du tableau, et le Bassin d'Arcachon dont les communes Sud de la Teste-de-Buch et Gujan-Mestras prennent directement la suite. Nous retrouvons également dans ce dernier secteur deux autres communes : Arcachon et Andernos.

Tableau 3: Les 11 communes les plus peuplées du littoral aquitain

| Communes | Population en 2006 | % de la population littorale |
|--------------------|--------------------|------------------------------|
| Bayonne | 44 406 | 9,9 % |
| Anglet | 37 646 | 8,4 % |
| Biarritz | 26 690 | 5,9 % |
| La Teste-de-Buch | 24 911 | 5,5 % |
| Gujan-Mestras | 17 031 | 3,8 % |
| Hendaye | 14 041 | 3,1 % |
| Saint-Jean-de-Luz | 13 579 | 3 % |
| Arcachon | 12 153 | 2,7 % |
| Biscarrosse | 12 031 | 2,7 % |
| Tarnos | 11 413 | 2,5 % |
| Andernos-les-Bains | 10 278 | 2,3 % |

Source : INSEE, RGP 2006.

⁶⁹ Nous entendons dans le cas présent par façade littorale, « les communes maritimes et riveraines d'étangs (champ d'application de la loi littorale du 3 janvier 1986 pour la région Aquitaine, hors communes riveraines d'estuaire), étendues aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) les englobant » (INSEE, 2008). Ce découpage prend en compte à la fois les communes côtières *stricto sensu* (au nombre de 47 sur la façade Aquitaine) et l'arrière-pays composé des communes non-côtières des EPCI pour un total de 105 communes, de la pointe de Grave à la Bidassoa.

⁷⁰ 9 UPA ont été créées du Nord au Sud : le Verdon et Soulac ; Hourtin et Naujac ; Carcans et Lacanau ; trois au niveau du Bassin d'Arcachon ; Biscarrosse et Sanguinet ; Mimizan ; Léon, Moliets, Messanges, Vieux-Boucau, Soustons, Azur, Seignosse, Soorts-Hossegor, Capbreton, Tosse.

À l'attractivité de ces secteurs s'ajoute également leur positionnement à proximité des pôles urbains régionaux, Bordeaux et Bayonne, accentuant la pression urbaine sur ces territoires.

Le Sud-Ouest des Landes, dont l'économie traditionnelle est rattachée à la pêche, exploitation agricole et forestière (Cassou-Mounat, 1977) a connu, au travers de Capbreton et Hossegor, un premier essor de sa population au début du XX^{ème} siècle sous l'influence d'un groupe d'artistes (nous reviendrons sur leurs motivations ultérieurement). Mais c'est surtout à partir des années 1960 que la mutation de cette partie landaise s'accélère entre l'urbanisation touristique (Capbreton, Hossegor, Seignosse, Vieux-Boucau) et l'influence résidentielle du pôle bayonnais pour les communes les plus proches (Ondres, Tarnos, Labenne) (Laborde, 1973). Les dernières décennies marquent l'extension vers le Nord de cette influence et des communes qui couplent désormais attractivité touristique et résidentielle. Au cœur de l'agglomération bayonnaise, la baisse de surface constructible et, conséquence directe, l'augmentation du coût du foncier explique cette tendance à l'éloignement des ménages augmentant ainsi l'étalement urbain, le mitage et les déplacements. Ceux-ci ne se font pas spécifiquement qu'au niveau du Sud Landes, il en va de même pour le littoral situé au Sud de l'agglomération (Saint-Jean-de-Luz, Ciboure, Bidart) mais ce dernier propose des prix de 30 à 40% supérieur au littoral sud landais, les revenus les plus modestes n'ont donc peu de choix (Insee Aquitaine, 2010). Plus d'1/3 des actifs occupés du Sud-Landes en sortent ainsi pour aller travailler dont près de 68% vers le BAB, les autres allant vers le pôle dacquois (Mouhali, 2005). Outre l'attractivité pour les actifs, le secteur sud-landais l'est également pour le tourisme. Les communes côtières du Sud Landes ont ainsi quintuplé leur parc de résidences secondaires entre 1968 et 2006. Celles-ci représentent ainsi près de 60% des logements, loin devant les 11% régionaux et les 26,3% de l'ensemble de l'aire urbaine de Bayonne et de son aire d'influence (Insee Aquitaine, 2010). L'attractivité résidentielle du Sud-Landes et l'étalement de l'urbanisation qui en découle ont un impact direct sur l'espace forestier. Près de 320 hectares sur les cantons de Saint-Vincent-de-Tyrosse, du Seignanx et de Soustons sont ainsi partis à l'urbanisation entre 1998 et 2009 (Conseil Général des Landes, 2010a).

Les dix communes qui bordent le Bassin d'Arcachon sont également exemplaires de l'attractivité dans un premier temps touristique puis résidentielle du littoral des Landes de Gascogne. De 21 116 habitants en 1876, la population était en 2006 de près de 105 000 habitants. Les cartes suivantes rendent bien plus parlante cette évolution.

Carte 16 : Évolution du bâti sur le Bassin d'Arcachon entre 1935 et 2005

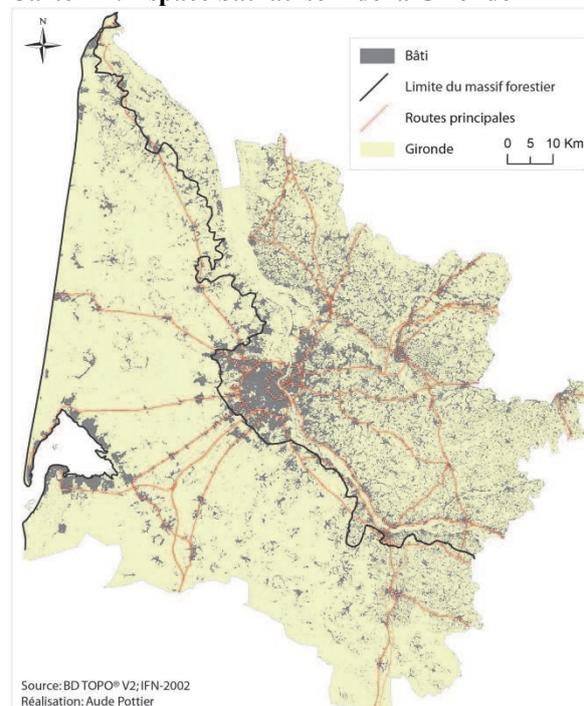


Source : Meyer, Ballesta, 2010.

La tradition de villégiature de ce territoire, connu et reconnu pour ses aménités et en premier lieu pour les bordelais qui ne se trouvent qu'à 60 km, se traduit dans le taux des résidences secondaires des deux communes phares du Bassin : 66,5% pour Lège Cap-Ferret et 55,7% pour Arcachon en 2006. Le tropisme exercé par le bassin ne se limite pas à sa vocation touristique et récréative puisque se développent les migrations résidentielles émises depuis l'agglomération bordelaise : entre 1982 et 1999, le nombre de flux pendulaires entre les dix communes riveraines du bassin et le pôle urbain de Bordeaux a été multiplié par deux (Meyer, Ballesta, 2010).

Périurbanisation et littoralisation se croisent ici, faisant progressivement naître un tissu urbain reliant les deux secteurs (cf. Carte 17). L'évolution du bâti se fait ainsi le long des axes de communications reliant le Bassin au pôle bordelais. La hausse des prix a tendance à faire migrer les nouvelles populations vers l'arrière-pays et notamment le long de la Leyre. Le Pays Val de l'Eyre enregistre ainsi une moyenne de 300 nouvelles constructions par an entre 2004 et 2007 (SYBARVAL, 2009). À ces deux ensembles littoraux s'opposent des territoires nettement moins peuplés (Médoc et Nord-Landes) mais dont l'évolution démographique a particulièrement augmenté ces vingt dernières années.

Carte 17 : Espace bâti au sein de la Gironde

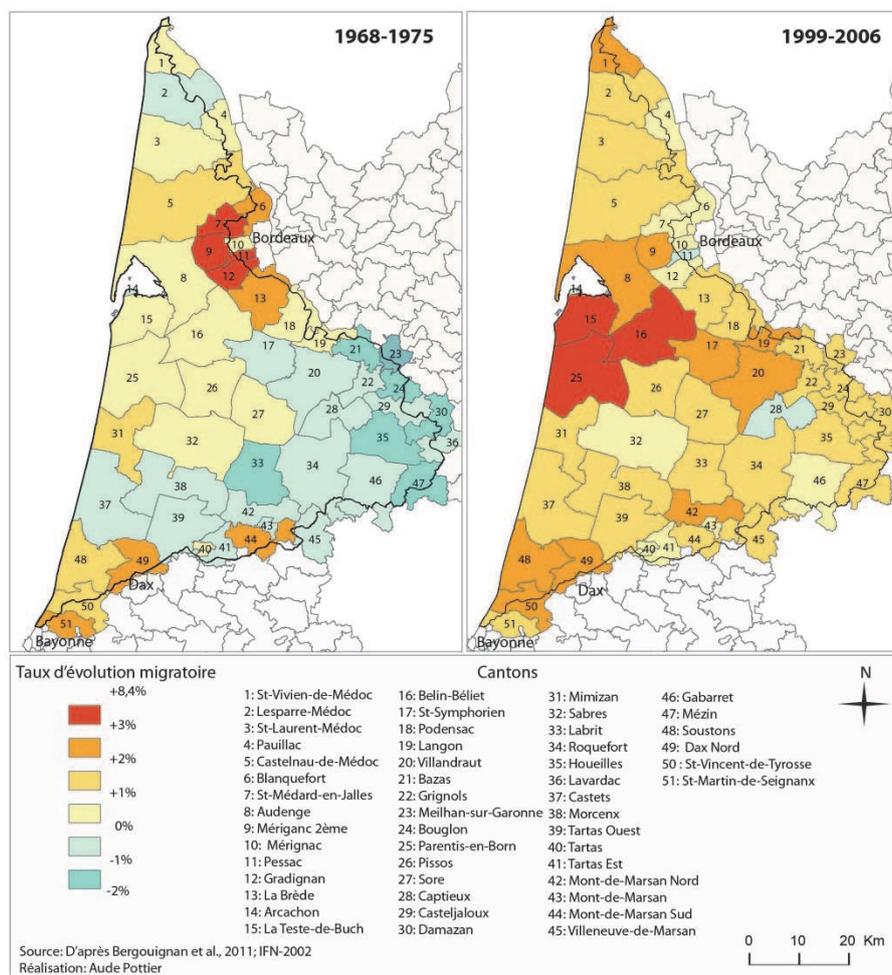


Source: BD TOPO® V2; IFN-2002
Réalisation: Aude Pottier

Ainsi entre 1990 et 2005, le taux annuel moyen d'accroissement a triplé dans le Médoc et quadruplé dans le Nord des Landes (Mouhali, 2005). Bien que des différences apparaissent entre les différents secteurs littoraux, l'augmentation de la population en

constitue le point commun. Celle-ci ne se limite d'ailleurs plus à ces espaces. La comparaison entre l'accroissement des migrations dans les différents cantons du massif entre 1968-1975 et 1999-2006 caractérise ces deux tropismes et révèle les différentes dynamiques spatiales qui se font jour sur les Landes de Gascogne (cf. Carte 18).

Carte 18 : Accroissement migratoire des cantons des Landes de Gascogne entre 1968-1975 et 1999- 2006

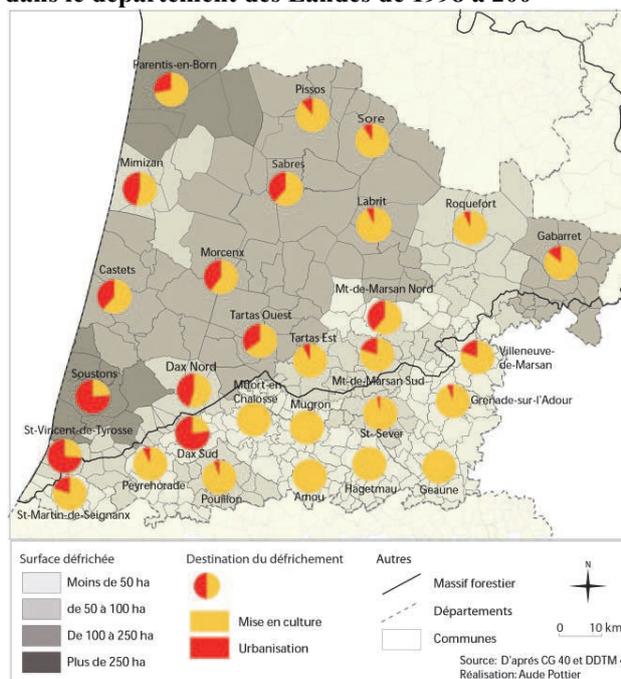


La carte présentant la tendance entre 1968-1975 montre les cantons « traditionnellement » attractifs : le Bassin d'Arcachon, le sud-Médoc, les extrémités du littoral landais, Bordeaux et sa zone d'influence, Bayonne, Dax et Mont-de-Marsan et leurs périphéries. À l'inverse, durant cette période, apparaît clairement un cœur forestier et une partie Est en importante perte de vitesse, reflet explicite de la désertification de ces territoires ruraux et de l'avènement d'une « forêt inapte à retenir beaucoup de monde » (Papy, 1978, p.81). La seconde carte frappe par l'intensification du phénomène sur certains cantons et montre également une certaine généralisation. L'aire d'influence de Bordeaux s'étend vers le Médoc, le long de la vallée de la Garonne et rejoint celle d'Arcachon qui elle-même s'étire vers le canton de Biscarosse au Sud et le long de la vallée de la Leyre à l'Est. L'aire d'influence de l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz s'étend au Nord, touchant le Sud-Ouest des Landes

et rejoignant ainsi celle de Dax. Le « cœur » et la frange Est du massif voient également leur population augmenter profitant de la périurbanisation autour des épacentres tels Mont-de-Marsan ou Bazas. Rares sont ainsi les cantons qui ne profitent pas de ces mouvements migratoires. Au final, rien que sur le département landais, entre 1998 et 2009, ce sont plus de 3 000 hectares qui, sur une dizaine d'années ont changé d'affectation (Conseil Général Landes, 2010a) (cf. Carte 19).

Sur ce total, plus de 86% sont à rattacher aux cantons entièrement situés au sein du massif forestier des Landes de Gascogne. Dans cette évolution, la destination des défrichements est fortement fonction de la localisation géographique des parcelles forestières. Aux pressions agricoles (sur certains secteurs) et urbaines, s'ajoute la multiplication de projets et d'infrastructures : autoroute Langon-Pau (A65), projets de LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, etc.). Tout ceci contribue à un morcellement toujours croissant. La pression semble même s'étoffer avec la floraison de projets liés aux énergies renouvelables puisqu'en septembre 2009, les DDEA recensent 40

Carte 19 : Surface et destination des défrichements dans le département des Landes de 1998 à 200



projets de panneaux photovoltaïques pour un total de 2 000 hectares en zones forestières dans le département des Landes et 15 projets pour 600 hectares en Gironde. Projets à l'occasion desquels les opérateurs profitent de la désorganisation de la filière bois et des incertitudes liées aux effets de la tempête Klaus, pour faire miroiter aux propriétaires forestiers de substantiels revenus.

Ainsi, immense dans son étendue, la forêt landaise n'en reste pas moins sujette à un mitage qui ne cesse de s'accroître. Celui-ci a peu de raisons de diminuer à l'avenir compte tenu des pronostics d'évolution de la population en Aquitaine. Dans les Landes, ce sont ainsi pas moins de 126 000 nouveaux arrivants qui sont attendus d'ici 2040 et 373 000 pour le département girondin (Diel, 2010). L'idée de bloc forestier homogène, au final, s'effrite dès lors que l'on y regarde de plus près. La récente tempête pose clairement la question de la forme que prendra la reconstitution de ces milliers d'hectares détruits, tandis que la pression urbaine liée à l'arrivée de nouvelles populations pose celle de la destination de ces forêts au plus près des pôles attractifs. Ces données de cadrage, qui pointent les enjeux qui se font jour sur le massif landais, ne suffisent cependant pas à véritablement appréhender cet objet

forestier. Nous avons pu, dans notre deuxième chapitre, commencer à déterminer les valeurs qui ont accompagné l'afforestation. Loin de s'arrêter à ce moment de l'histoire, les regards portés sur la forêt landaise durant le XX^{ème} siècle se sont multipliés. Les points de vue à l'égard de cette forêt de production se font, dès lors, variés venant parfois se contredire. Ce sont les valeurs mais également les regards critiques, dont s'est paré le massif landais durant cette période, que nous allons maintenant aborder.

2. Du stéréotype de « l'usine à bois » à la patrimonialisation institutionnelle : les ambiguïtés du massif forestier landais

Le point que nous souhaitons traiter ici vise à faire émerger les différents regards portés sur cette forêt landaise. Ceux-ci se caractérisent par leurs ambiguïtés. Tantôt archétype de la forêt de production critiqué pour cette orientation exclusive, tantôt lieu magnifié pour le cadre de vie et de vacances qu'il offre ou les milieux qu'il renferme, le massif forestier landais possède une image double qui se contredit. Valeurs et points de vue critiques vont donc être ici appréhendés. Dans la compréhension de ce paradoxe, l'appréhension spatiale de la forêt landaise constitue un critère déterminant.

2.1. Le massif forestier des Landes de Gascogne : l'anti-patrimoine naturel ?

Nous souhaitons débiter cette partie par une anecdote qui nous semble révélatrice d'un regard extérieur souvent peu amène à l'égard de la forêt landaise. Lors de la « Semaine du Développement Durable » de 2011, la forêt a été mise à l'honneur pour cause d'« Année Internationale de la forêt ». Dans le cadre d'une conférence de vulgarisation autour de cette thématique organisée par une association paloise, un intervenant du CRPF, exerçant en forêt pyrénéenne, a ponctué son propos de la remarque suivante : « *Heureusement qu'il existe des forêts comme celle des Landes, ça nous permet chez nous de faire de la vraie forêt !* ». Remarque saisissante qui résume bien le regard quelque peu négatif porté sur la forêt landaise. Rarement posée de manière vraiment « frontale » (les reproches sont plus faciles à dire qu'à écrire, nos entretiens s'en feront l'écho), la critique émerge le plus souvent par insinuation ou par comparaison avec d'autres espaces forestiers dont elle constitue, le plus souvent, le pendant négatif. C'est ce regard peu avenant à l'égard du massif forestier landais que nous allons tenter de décrypter ici au travers d'extraits issus de la littérature.

En passant de landes à une forêt de production de pins maritimes tout aussi étendue, le paysage du plateau landais n'a pas forcément gagné, pour certains, en plus-value : les pins étant venus rompre « *les landes véritables, paysage de platitude et de monotonie [...] pour en instaurer une autre* » (Lafargue, 2001b). Crouzet avait lui-même recommandé de diversifier les essences lors de l'ensemencement pour ralentir les incendies mais également pour embellir

« le paysage si dénudé, si monotone de la lande et du pignadar⁷¹ » (cité par Sargos, 2004, p.47). En effet, même si la forêt a succédé au « désert », elle apparaît au premier regard comme une succession de parcelles d'âge homogène, monospécifiques seulement interrompues par les coupes rases et les champs de maïs qui rythment le paysage et ouvrent des perspectives. Loin d'être récente, la remise en question de l'esthétique paysagère de la forêt de production émerge dès la Belle Époque. Sans occulter les bienfaits de la forêt régénératrice, le constat du peu d'intérêt esthétique pour la forêt de plateau apparaît notamment dans les propos du géographe P. Jousset qui, en 1911, écrit : « Si l'on va de Bordeaux à Bayonne, par le "chemin de fer du Midi", on traverse la forêt, monotones alignements de fûts immobiles et sombres, toujours les mêmes à perte de vue » (cité par Nougarède, 1995, p.209). Sous un angle plus touristique, le même genre de propos émerge dans cet extrait du Guide Joanne :

« Les Landes, le vaste plateau presque horizontal s'étendant entre la Gironde et l'Adour, apparaissent au voyageur qui les traverse en chemin de fer, de Bordeaux à Bayonne, comme une région d'une extraordinaire monotonie, une forêt de pins noirs, plate et continue [...] Attristé par ce spectacle, le voyageur n'a d'autre souci que d'y échapper par le sommeil et il emporte des Landes la plus désagréable des impressions » (Guide Joanne, 1899/1900 ; cité par Yelles, 1997, p.173).

Aujourd'hui, l'œil extérieur, notamment celui du voyageur qui, pour rejoindre les plages de la côte, les Pyrénées ou l'Espagne, ne fait que traverser, par voie routière ou ferrée, la forêt de production, y perçoit toujours une grande monotonie liée à cette monospécificité, à l'espacement régulier d'arbres bien calibrés et à l'absence de relief. Nous avons vu précédemment le peu d'enthousiasme que les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle avaient à traverser la Grande Lande. On ne peut que souligner l'analogie, toute proportion gardée, avec l'ennui du voyageur actuel qui, comme l'a souligné F. Dupuy (1996) ne fait, au final, qu'emprunter le même itinéraire. L'actuelle Nationale 10, menant de Bordeaux à Bayonne (cf. Photo 6), suivant à peu près le tracé de la voie dite de Tours.

Photo 6 : Pinède aux abords de la N10



Photo : Aude Pottier, mai 2009.

Omniprésence et uniformité paysagère conduisent à ce que « dans cette immense mer d'arbres, il n'y a pas de raisons de décrire l'une plutôt que l'autre des forêts [...] C'est l'armée en bataille, l'usine à bois, l'usine à gemme » (Plaisance, 1979, p.101). L'analogie militaire, permise par son impressionnante régularité, constitue une figure métaphorique fréquente, notamment utilisée par Julien Gracq pour désigner la Grande Lande : « on

⁷¹ Le terme de « pignadar » ou également écrit « pignada » (le genre est masculin) est le mot gascon pour désigner la pinède.

circulerait comme dans une Sparte forestière et ségrégationniste [...] c'est ici la Cité des Pins, marquée par quelque chose de conquérant, de régulier et de militaire-élevée, recensée, régentée, embrigadée pour lancer ses cohortes et ses manipules à la conquête du pays des sables... » (1984, p.29). Ainsi, bien cadrée dans son objectif de gestion, cette « forêt-régiment » (Arnould, 1991), constitue le modèle de l'objectif productiviste des « enrésinements de la seconde moitié du XIXe siècle [qui] demeurent surtout des usines à bois » (Degron, Husson, 1999, p.599). Benoît Boutefeu (2007), dans la classification anthropologique des forêts qu'il effectue selon leur gradient de naturalité, de sacralité et de sociabilité, introduit la forêt landaise comme archétype de la « forêt utilitaire de production : espace profane, humanisé, sans contrainte sociale » (Boutefeu, 2007, p.368). Placée au bas de cette classification, « elle offre peu d'intérêts aux yeux des visiteurs » et « ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique et les pratiques sociales sont rares » (Boutefeu, 2007, p.368). Ainsi, la forêt landaise se voit dépourvue de toute autre caractéristique, uniquement résumée par sa fonction économique, archétype même d'une forêt gérée selon les principes de la ligniculture qui, en plus, s'appliquent sur une étendue spatiale hors normes. Il n'est donc pas étonnant de voir fleurir des qualificatifs peu flatteurs à son endroit. Dédaigneusement, elle peut prendre le qualificatif de « champ de Pins maritimes » (Gausсен, 1964) ou de « plantations d'arbres » (Couderc, 1988), remettant en cause son statut même de forêt⁷². En tant que « champ d'arbres » (Galochet, Simon, 2003), elle s'oppose, par exemple, aux « hêtraies cathédrales de Normandie aux chênaies multiséculaires de l'Île-de-France » (Galochet, Simon, 2003, p.29). Un bel écho à cette approche critique peut être trouvé dans les entretiens menés par Boutefeu (2007). Il transcrit le témoignage d'un agent spécialisé en environnement du massif de la Chartreuse qui exprime son aversion pour le massif landais en ces termes : « Il y a des forêts qui me font chier ! Par exemple les Landes, c'est mortel ! C'est monotone, tout droit ! Même les forêts intensives finlandaises ou les horribles plantations réalisées en Ecosse avec leur privatisation par Thatcher, je trouve ça encore moins pire que les Landes [...] j'aime bien la futaie irrégulière, ça doit être parce que je suis bordélique ! » (Boutefeu, 2007, p.307).

Du point de la diversité écologique, la critique n'est pas en reste et inscrit la forêt landaise dans la même lignée que l'ensemble des autres « champs » : « A common perception of plantation forests is that they are ecological deserts that do not provide habitat for valued organisms » (Brockhoff et al., 2008, p.929). « Désert écologique », pire, destructrice de diversité, l'arrivée de la ligniculture est accusée d'avoir fait perdre une bonne partie de l'intérêt écologique de la forêt. Cette perte globale repose sur trois facteurs : la raréfaction des zones humides, surtout des lagunes, liée à la généralisation de l'assainissement pour le développement des plantations forestières (et plus récemment des fossés de drainage pour le développement de l'agriculture et de la maïsiculture) ; la réduction de la proportion des

⁷² Critiques qui s'opèrent pour le massif landais tout autant que pour les autres forêts gérées selon les principes de ligniculture. Mais son étendue spatiale fait bien souvent de ce massif l'archétype même de cette orientation sylvicole.

feuillus ainsi que les conséquences d'une pratiques sylvicole intensive qui, par le travail du sol et les débroussaillages réguliers, a conduit à une uniformisation et une banalisation de la végétation accompagnatrice (Timbal, Maizeret, 1998).

On ne peut que souligner le caractère visionnaire de Pierre Deffontaines, lorsqu'en évoquant l'arrivée de la ligniculture, il annonce: « *Ces forêts se distingueront de plus en plus de celles qu'on destine à donner des bois de qualité, qui continueront à être gérées en conservant certaines méthodes de la sylviculture traditionnelle et qu'on pourrait appeler les forêts de grands crus* » (1969, p.152). Artificialité, uniformité et intensivité opposent ainsi le massif landais aux « grands crus » forestiers. Il ne correspond pas, loin s'en faut, aux canons traditionnels de la « belle » forêt, voire même à ceux de la forêt tout court. Lorsque Paul Arnould nous parle de cette « *nouvelle forêt du XIXe siècle* », c'est également pour souligner que « *plus d'un siècle d'existence [ne l'a] pas encore rendu véritablement forestière* » (1991, p.28). Son caractère anthropique, artificiel et le paysage qui découle des pratiques sylvicoles vont à l'encontre de l'imaginaire forestier dominant. Elle ne semble pouvoir s'élever au niveau des haut-lieux forestiers : « *Fontainebleau et Brocéliande sont des forêts mythiques qui parlent plus à l'imagination que la forêt landaise ou ardennaise* » (Arnould, 1997, p.119). Ce que l'ensemble de ces propos montrent est la remise en question du caractère forestier de la forêt landaise non pas selon une logique structurelle ou physiologique, mais par son apparente incapacité à être porteuse de valeurs autres qu'économiques. À ce regard critique extérieur, professionnel ou profane, s'ajoute, selon certains, celui des Landais eux-mêmes. C'est ainsi que F. Dupuy affirme :

« il n'y a pas de forêt dans les Landes aux yeux des Landais, étant entendu que pour eux les pins ne sont que des pins, c'est-à-dire pas exactement des arbres... On les sème ou on les plante, on les élève, on les récolte. Dès lors, ce que par convention appelons "forêt" serait plutôt de l'ordre du champ [...] Un champ certes un peu particulier, où la récolte par coupe rase serait bi-séculaire au lieu d'être annuelle ! » (2005, p.11-12).

La même idée se retrouve dans les propos de Jérôme Lafargue (2001b) :

« la question fut sérieusement posée de savoir si les pins étaient des arbres : les pins, quasiment au même titre que le maïs ou le blé, sont des produits d'une culture spécifique. Les pins sont à la fois plus qu'une simple forêt et moins respectables qu'une véritable forêt. D'ailleurs, on ne dit pas "je vais en forêt" mais plutôt "je vais dans les pins" ou même, pour les anciens, ce qui en dit long, "je vais dans la lande" ».

La prédominance donnée à la valeur économique donnant forme à cette forêt industrielle, la rendrait ainsi intolérante à toute autre considération.

Le caractère peu respectable de la pinède est dénoncé, sans grande surprise, avec virulence par le vice-président de Pro Silva France. En lien direct avec la remise en cause des méthodes de la ligniculture appliquées au massif forestier, son propos vise à souligner une autre approche critique que l'on retrouve régulièrement, la déshumanisation du massif :

« Le Massif Landais actuel (celui de 2008, juste avant l'ouragan Klaus), ce n'est en réalité que de vulgaires champs d'arbres tordus et boursoufflés, des lignes de pins à croissance forcée, d'une exécration qualité technologique, où le moindre feuillu est exterminé d'office

et d'où, d'ailleurs, toute vie est absente. Il y a une collusion – le fameux « couplage forêt-industrie » – qui, en un demi-siècle, a transformé notre belle pinède vivante et habitée en une machine à fabriquer de la pâte à papier, en un univers déshumanisé qui ne produit plus qu'une biomasse sans nom et sans valeur »⁷³.

La critique serait-elle sans appel ? La forêt landaise irrévocablement reléguée au plus bas de l'échelle forestière ?

À l'échelle nationale, et comme le soulignent P. Arnould, P. Marty et L. Simon (2002), on aurait pu s'attendre à un réquisitoire bien pensé à l'égard de la forêt landaise de la part des auteurs de *France, ta forêt fout le camp !* (Cauwet et al., 1976). Or, aucune critique acerbe ne ressort de cet ouvrage. Bien que la coupe rase soit considérée comme une technique « imaginée et mise au point par un rustre juché sur un engin lourd » (*Ibid.*, p.40) et que les peuplements de résineux issus du FFN ne sont vus que comme des « usines à bois » qui « ne laisse[nt] guère au promeneur, qui s'y ennuie vite, que le bonheur de contempler l'accroissement du P.N.B. » (*Ibid.*, p. 49), la forêt landaise échappe étonnement à la sentence. On y décrit une « forêt de production » où sont exploitées « la gomme et la pâte à papier », mais où les seuls « légers inconvénients » (*Ibid.*, p.130) relevés sont relatifs aux nuisances liées aux usines papetières et non à la gestion forestière. Les auteurs du pamphlet insistent uniquement sur l'histoire de la fixation des dunes et la méthode employée. Devant l'insistance dont fait l'objet la forêt littorale, P. Arnould, P. Marty et L. Simon concluent, entre autres, que l'ensemble du massif landais bénéficie, pour bonne part, de la bonne image de cette forêt littorale : « sa "vitrine" de protection » (2002, p.260). Sa vocation de fixation du milieu dunaire, et donc de protection de l'arrière-pays, ainsi que la technicité de cette réalisation ayant servi de modèle à travers le monde sont tout autant d'éléments positifs qui servent de « masque et d'alibi face aux excès » (Arnould et al., 2002, p. 253) de la forêt de plateau.

Or, si l'on en revient rapidement aux reproches abordés précédemment, on notera leur caractère profondément a-géographique : on y aborde la forêt landaise en général comme une vaste étendue sans aucune spécificité territoriale. Ces exemples sont, selon nous, révélateurs d'une représentation extérieure au massif qui procède de la synecdoque géographique. Ce terme, définie par le Littré comme « figure de rhétorique procédant par extension ou restriction de sens d'un terme : l'espèce pour le genre, la matière pour l'objet, le particulier pour le général et inversement » (dictionnaire TLF), appliqué à la représentation géographique du massif, nous semble particulièrement adapté. En effet, dans le cas de ces regards critiques, c'est bien une partie du massif, en l'occurrence la forêt de plateau, qui devient le porte étendard de l'ensemble. Sa domination spatiale par rapport à la frange forestière dunaire est telle, son mode de gestion est si spécifique, voire « extrême » pour certains, que même les plus évidentes variations de gestion et de milieux sont occultées. Le même procédé mais dans sa version inverse, c'est-à-dire omission de la forêt de plateau pour

⁷³ Hazera Jacques dans son blog Pijoul's : <http://www.pijouls.com/blog/jacques-hazera/sylviculture/pin-maritime/category/poil-a-gratter> [Consulté en septembre 2011].

uniquement aborder la particularité de la forêt littorale, semble également sous-tendre l'ouvrage précédemment évoqué : la plus-value de la frange forestière déteindrait sur le reste du massif landais. Ainsi, dans l'appréhension de cet objet forestier que constitue la forêt landaise, ce « *modèle ambigu, tantôt référence, tantôt rejet* » (Arnould *et al.*, 2002, p. 257), la prise en compte des références géographiques est un élément d'analyse qui nous semble essentiel.

Ces considérations spatiales qui structurent les regards scientifiques et techniciens trouvent, dans ceux plus profanes de la valorisation touristique et résidentielle, un bel écho.

2.2. Un écrin forestier pourtant valorisé

Autant en matière forestière, la surface du plateau landais a majoritairement tendance à effacer les réalités de gestion de la forêt dunaire, autant, du point de vue de l'appréciation sensible de la forêt, le schéma est inverse. Au-delà de la symbolique et de la prouesse technologique, la valorisation de la forêt littorale passe également par sa capacité à générer une valeur sensible qui lui a valu ses lettres de noblesse dès le début du XX^{ème} siècle.

La fin du XIX^{ème} mais surtout le début du XX^{ème} siècle marquent également un tournant important pour le massif forestier landais ou plutôt, pour la forêt littorale landaise : l'essor touristique. Le littoral, tout comme la montagne, de lieux répulsifs vont devenir attractifs : « *Représentée par les peintres et les photographes, autant que par les écrivains, la nature littorale, esthétisée, devenait accessible au public curieux d'univers restés inconnus ou hostiles* » (Donadieu, 2002, p.84).

Certains secteurs de la côte aquitaine ont ainsi vu leur intérêt touristique se développer au début du XIX^{ème} siècle. Outre la célèbre station de Biarritz qui connut son heure de gloire grâce à l'impératrice Eugénie qui, sous le Second Empire, en fit sa station de prédilection, la côte sableuse a, elle aussi, su très tôt attirer. La proximité du pôle bordelais aux rivages du Médoc et du Pays de Buch a été une aide précieuse. Arcachon tient une place toute particulière puisque dès 1823 un petit hôtel accueillant les premiers bordelais vit le jour (Métayer, 1994). Détachée de la commune de la Teste-de-Buch dans une année des plus symboliques, 1857, la construction de la « Ville d'Hiver » d'Arcachon en 1862 sur la petite montagne d'Arcachon, illustre pleinement l'association entre médecine et tourisme (Rauch, 1995). À une époque où cures thermales et bains de mer connaissent un grand intérêt, la promotion faite par des médecins sur les bienfaits « *qu'un air marin tamisé et parfumé par les pins pouvait apporter aux tuberculeux* » (Papy, 1978, p.114), fit débiter l'afflux des Bordelais et des Parisiens amenés à bon port par la ligne de chemin de fer prolongé jusqu'à Arcachon par Émile Pereire. Comme le note justement Ribéreau-Gayon : « *les Landes de Gascogne non contentes de s'être délivrées de leurs propres maux peuvent même désormais soigner des malades venus d'ailleurs* » (2001, p.50). De la promotion d'un air marin mélangé aux essences balsamiques des pins gemmés, va également naître une valorisation esthétique et

d'ambiance de la forêt dont Hossegor (commune de Soorts-Hossegor, Landes) constitue l'emblématique exemple.

Hossegor a connu, en définitive un processus qui trouve quelques similitudes avec la mise en tourisme de Fontainebleau. En effet, ici aussi ce sont les artistes et tout particulièrement les poètes et écrivains qui ont participé à sa renommée. C'est autour de Justin Boex, alias Joseph-Henri Rosny (entré à l'académie Goncourt en 1896), que l'épopée débuta au début du XX^{ème} siècle. Lorsqu'en 1900, ce dernier vint sur le lac d'Hossegor, il fut marqué par l'esthétique et l'ambiance d'un site jusqu'alors inconnu (Cassou-Mounat, 1977). Celui-ci est encadré par les dunes anciennes pourvues d'une mixité végétale (pins maritimes, arbousiers et chênes lièges) : « *Tout de suite le pays me prend le cœur, non seulement par sa sauvagerie, mais par son harmonie dans les tons de jaune, de bleu, de vert, par la disposition de ses arbres qui s'avancent sur des promontoires et forment autant de bois sacrés* » (Rosny, 1926, *Hossegor*). En quête de quiétude, d'une vie « *simple et calme, dans un décor favorable à l'inspiration artistique* » (Cassou-Mounat, 1977, p.569), un groupe d'écrivains et d'artistes se constitue, fondant la Société des Amis du Lac et les premières villas autour du lac. Ces artistes et hommes de lettres récusent les stations mondaines, telle Arcachon, ou aristocratiques, telle Biarritz, « *refus[ant] le prétexte médical ou l'excuse hygiéniste pour fréquenter la côte* », ils se réclament d'une « *fréquentation touristique fondée sur l'admiration du paysage et le contact intime avec la nature* » (Yelles, 1997, p.179). L'invention d'Hossegor « *foisonne de "connotations rousseauistes"* » (Chadefaud, 1988, p.698). Il s'agit, selon Rosny d' « *une contrée vierge, presque une forêt vierge* » (in Martin, 2005 [1906], p.12). Ainsi, sous l'angle artistique mais aussi élitiste, est né un regard sur la forêt littorale landaise. Celui-ci est empreint de romantisme et fait la part belle à l'idée de nature. Il ne s'agit pas ici de la forêt landaise pour elle-même ni même dans son ensemble mais de la forêt littorale en tant qu'indispensable écrin à l'océan et aux étangs. Loin d'en rester dans le cadre de parisiens en mal d'authenticité et de contact avec la nature, les promoteurs touristiques vont « sentir » le filon pour une destination en devenir. Car entre Arcachon et Biarritz, l'essentiel de la côte du département landais est encore sous « exploitée » touristiquement parlant. Très mal desservie par le choix de Napoléon III de faire passer la ligne de chemin de fer (Paris-Bayonne-Biarritz-Espagne) en 1852 par la Haute-Lande, elle laisse de côté de la bordure littorale où sont pourtant installées deux petites stations balnéaires Biscarosse-plage et Mimizan-les-Bains (Cassou-Mounat, 1977). Pour défendre et « mettre en appétit » investisseurs et potentiels touristes, un discours vantant les qualités nécessairement sauvages et préservées d'un territoire « coupé » des grandes voies traditionnelles émerge (Yelles, 1997). Dans le Guide Joanne (*De la Loire aux Pyrénées*) de 1899/1900 que nous avons vu enclin vis-à-vis des qualités esthétiques de la pinède de plateau, le discours, désormais géographiquement rattaché à la frange littorale du massif, va prendre une toute autre saveur, vantant un territoire aux valeurs esthétiques et d'ambiance où la forêt tient une place de choix :

« on découvre des Landes inconnues, d'un aspect tout autre que ce que l'on avait vu ; des villages aux maisons propres et gaies [...] des fabriques de produits résineux, disséminés dans d'admirables futaies de pins, de chênes verts, de chênes liège, des arbousiers géants, des sous-bois superbes de genêt à fleurs d'or, des étangs qui sont de véritables lacs et qui dorment dans la solitude de la forêt réunis par des rivières ou courants [...] il faut franchir les dunes, descendre dans leurs profonds vallonnements, voir la beauté et la variété des vieilles montagnes usagères telles que celles de la Teste et de Biscarosse, et arriver jusqu'à l'Océan atlantique, où les vagues s'acharnent avec une extrême violence sur plus inhospitalière des côtes françaises [...] et l'on conviendra alors que ces Landes tant décriées sont une terre d'élection pour celui qui aime et comprend la nature en ses manifestations de silence et de recueillement austère dans la forêt, d'horreur et de majesté sinistre sur le rivage de l'Océan » (cité par Yelles, p.173-74).

De cette association forêt, lacs et océan va naître ce que Maurice Martin, écrivain poète et journaliste à *La Petite Gironde*, nomme le « triptyque » (nom d'un de ses recueils publié en 1906). Il fut un promoteur infatigable de la côte landaise, de ce « *pays ignoré* » pour faire connaître et visiter un « *nouveau territoire* » forestier qui mérite, tout autant que les plus célèbres forêts françaises, une reconnaissance artistique et touristique :

« il y a eu le refuge classique – trop classique peut-être – dans la forêt magnifique. Fontainebleau où, jusqu'à la périphérie chère aux disciples de Corot, Diaz, de Millet et de Rousseau, chaque arbre porte déjà sinon une étiquette sur son écorce, du moins un nom dans la pensée artiste. Barbizon ! Barbizon ! Ta gloire est grande mais elle est suffisante. L'Art réclame autre chose [...] la lande, rappelez-vous-le bien, vous qui faites aujourd'hui à ces lignes l'honneur de les lire, la lande aura un jour plus d'admirateurs peut-être qu'il ne lui en faudrait dans l'intérêt même de l'Art » (Martin, 2005 [1906], p.23)⁷⁴.

C'est lui qui donne le nom de Côte d'Argent à la côte gasconne à Mimizan en 1905 : « *La "Côte d'Argent", parce que, sur ces 228 kilomètres de plage, de l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour [...] la vague éternelle [...] vient déposer sa frange argentée au pied des dunes immaculées ! [...] enfin, parce qu'il faut un mot imagé pour mieux fixer l'attention du touriste sur certaines régions* » (Martin, 2005 [1906], p.27). Démarche publicitaire aboutie, la Côte d'Argent est, bien entendu, la petite sœur de la Côte d'Azur, terme popularisé par le roman éponyme de Stephen Liégeard paru en 1887 (Bertho-Lavenir, Latry, 2007). Ainsi, ces véritables « noms de marques », loin d'être innocents, participent à la valorisation touristique de la côte landaise. Les descriptions poétiques des guides ou des récits de voyage parfois appuyés par des grands noms littéraires de l'époque (c'est Rosny qui préface l'ouvrage de Maurice Martin) font également partis de ce mouvement :

« Recueils de poèmes ou récits de voyages, la fonction de ces textes est de construire un regard : de dire pourquoi ces rivages sont beaux et quel plaisir esthétique et sensible on peut tirer d'un séjour en ces lieux. Au sens propre, ces textes apprennent à leur lecteur à

⁷⁴ Tour comme pour Fontainebleau, notons que Maurice Martin aurait également souhaiter « sélectionner » ceux qui viendront goûter, non pas à une œuvre créée de toute pièce, mais la nature sauvage où la contemplation est autant affaire de sensibilité que de concessions physiques : « *Envoyer des touristes, c'est bien ; mais pas tous, cependant ; les purs seulement, ceux que charmera toujours et quand même, en leur âme éprise de réelle beauté, la nature demi-vierge encore des coins les plus ignorés de France ; ceux qui, au besoin, savent payer de quelques petites souffrances les saines contemplations* » (2005 [1906], p.39).

voir le paysage. Ils identifient des endroits particuliers où la beauté du littoral et l'esprit du lieu sont particulièrement manifestes. Au futur touriste ou villégiateur, ils proposent une anticipation de l'expérience du séjour » (Bertho-Lavenir, Latry, 2007, p.112).

Sur la nouvellement nommée Côte d'Argent, des hauts-lieux touristiques s'affirment tel le bassin d'Arcachon ou le courant d'Huchet (popularisé par les écrits de l'écrivain et poète Gabriele D'Annunzio). Des images, largement diffusées par le biais d'affiches de chemins de fer ou de cartes postales par exemple, deviennent emblématiques. L'eau (océan ou étangs), vue à travers les pins fait partie de celles-là, participant à la création de « sites privilégiés [...] l'objet même du voyage, les lieux de l'expérience esthétique et sensible promise » (Bertho-Lavenir, Latry, 2007, p.112). Cette expérience sensible prend également des tournures de conquête et d'expérience exotique. Rosny, ne dit-il pas lui-même qu' « il reste à la France un Far-West qui est le Sud-Ouest » (in Martin, 2005 [1906], p.11). Mais à la différence des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les attributs péjoratifs des Landes de Gascogne, à savoir l'image du désert peuplé de sauvages, se pare désormais d'un caractère séduisant et pittoresque (cf. Figure 8).

Figure 8 : Dépliant touristique de 1937 : le « Far-West Français »



Source : Georges de Sonnevill (1889-1976). Photographie prise au Pavillon des Landes du PNRLG (Sabres, Landes).

COMME IL Y A 100 ANS...

Qui ne rêve de ces pays lointains où la nature, dans l'éternelle pureté de sa beauté première a échappé aux exigences factices de l'homme civilisé ?

Qui du fond de sa quotidienne prison, ne soupire après ces contrées sans barrières où il connaîtra enfin, devant des horizons infinis, le souffle puissant du large, la sereine poésie des lacs, le silence embaumé de la forêt ?

Ne cherchez pas au loin le pays de votre rêve !

Il est ici, tout près, mais si loin de tout, sur les bords du littoral du Sud-Ouest, le long de ces 200 kilomètres de dunes où accompagnent à perte de vue la sombre houle des pins et la frange argentée de l'écume océane.....c'est la lande.

Il y a 100 ans, Théophile Gautier, surpris par la grandeur imprévue des Landes écrivait : « On ne dirait pas que l'homme ait jamais passé par là... On n'y rencontre que quelques cahutes dans le goût des Wigwams Indiens... »

Cette étrange et mystérieuse atmosphère d'aventure que discerna si bien le poète, vous allez la retrouver vous aussi aujourd'hui en face de cette solitude captivante et magnifique, comme il y a 100 ans.

EXPLOREZ LE « FAR-WEST FRANÇAIS » !

Cette brochure répond bien aux codes de l'époque dont les choix de destination sont « souvent choisis en fonction de leur capacité à nous plonger dans la rêverie ; « l'exotisme » est ainsi pris comme contre-valeur onirique de la civilisation technique, celle dont le niveau de vie précisément autorise ce dépaysement » (Rauch, 1995, p.122-123). Inutile donc de partir bien loin pour que « l'homme civilisé » sorte de sa « quotidienne prison » puisque les Landes de Gascogne répondent aux critères d'exotisme et de dépaysement. Dans ce mythe, désormais, l'immensité est valorisée, l'ambiance forestière (le calme et l'odeur) est là pour répondre aux

besoins de l'homme en quête d'authenticité et d'aventure. L'isolement et l'accès peu aisé participent ainsi à l'épopée qui doit amener l'homme moderne au plaisir d'une introspection aidée en cela par cette atmosphère forestière. L'esquisse suivante vient appuyer le propos (cf. Figure 9).

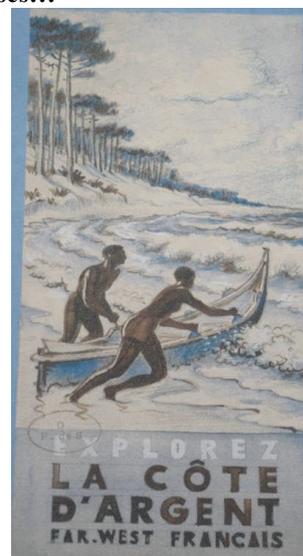
On y apprendra donc qu'il existait des pirogues et des personnes à la peau particulièrement bronzée dans les Landes de Gascogne. Mais, une fois encore c'est la transformation d'un autre mythe landais, le sauvage, que l'on retrouve ici dans une version des plus exotiques. Celui-ci est également appuyé par la physionomie donnée à la plage dont les pins affleurant l'océan, font immédiatement penser aux plages d'îles éloignées (comme les Seychelles par exemple). L'exploration est, là encore, de mise puisque c'est toujours bien toujours un paysage « sauvage » et dépayçant qui est proposé. Pour autant, ces images et discours archétypaux du début du XX^{ème} siècle, sont-ils si dépassés ? Bien entendu, la question du sauvage n'est heureusement plus de mise. Mais certains critères d'appréhension ont amplement laissé leurs marques, pour participer, encore aujourd'hui, à la valorisation de la côte landaise, nous y reviendrons.

Vecteur puissant d'une affiliation territoriale, la pinède peut également devenir un élément essentiel dans un cadre de vie des plus prisés. À Hossegor, dès l'origine, les sociétés lotisseuses définirent un parti pris en termes d'aménagement, la création d'une « cité-parc » :

« tous les cahiers des charges renfermaient des clauses esthétiques. Le premier souci des lotisseurs fut de créer un parc desservi par des avenues qui, telles les allées d'un jardin anglais, contournent mollement les dunes boisées, laissant aux villas les parties hautes. [...] Les acquéreurs de terrains, lorsqu'ils désiraient construire – ils n'en avaient pas l'obligation- devaient autant que possible respecter les arbres. De même, la limitation des murs de clôture (0,80 mètre) avait pour finalité de conserver au paysage sa nature sylvestre, un aspect auquel veillaient jalousement les "Amis du lac" » (Chadefaud, 1988, p.702).

À l'exemple de la « cité-parc », véritable « espace-nature » (*Ibid.*, p.704), que constitue la ville d'Hossegor, on peut également citer le développement résidentiel d'Arcachon. Celui-ci a promu un type d'urbanisme particulier : le lotissement forestier où « l'essentiel est bien ce tissu végétal de l'urbanisme, constitué de grands arbres (essentiellement des pins) qui dominent les villas et assurent la cohésion urbaine de l'ensemble » (Folléa, Gautier, 1997) (Cf. Photo 7).

Figure 9 : Esquisse de 1937 : des pirogues landaises...



Source : Georges de Sonnevill (1889-1976). Photographie prise au Pavillon des Landes du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (Sabres, Landes).

Photo 7 : « Lotissement forestier » au pied de la dune du Pilat



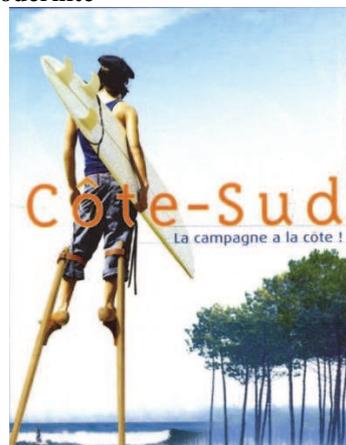
Photo : Aude Pottier, août 2009

L'omniprésence de la végétation, des boisements denses des dunes apporte ainsi tout « *le romantisme du décor* » (Cassou-Mounat, Barrère, 1986, p.494). L'importance de cette image de naturalité et de sa préservation dans et hors de la ville est peu dissociable, du moins dans la volonté, de la valorisation du littoral de Gascogne. Les principes d'actions de la MIACA dans la fin des années 1960 et début 1970 ne peuvent se défaire de cette lecture où la préservation de la naturalité des lieux constitue un pendant essentiel de la valorisation. Les principes d'aménagements, tels que conçus dans un premier temps par le premier président de la MIACA, Philippe Saint-Marc, reposent sur une volonté de préservation affirmée de l'espace naturel où l'homme doit prendre sa place sans pour autant s'y imposer. Remplacé par Émile Biasini en 1970, jugé plus enclin aux concessions face aux promoteurs (Préfecture de la région Aquitaine, Mission littorale et Conseil Régional d'Aquitaine, 2002), ce dernier engagea plus fortement la construction touristique mais reprit les grandes lignes avancées par Saint-Marc notamment en terme de protection de l'environnement (Noailles, 2010), dont il explique en ces termes sa motivation :

« Dans cette fin d'après-midi radieuse, je découvris avec émotion un pays nouveau, paisible et sauvage. De loin en loin, des fermes isolées. À mille lieues de tout, je me sentais à l'aube du monde, avec une sensation de plénitude extraordinaire, d'une autre respiration, de joie physique calme et sereine. J'étais là à Navarosse, à quelques kilomètres de Biscarosse [...] quelques années plus tard, j'ai compris (en revenant) que le tourisme pouvait devenir aussi dangereux qu'une exploitation pétrolière ou minière. Il est certes nécessaire à une prospérité économique, mais il aboutit à une corruption profonde du pays visité : devenus des milliers, les jouisseurs d'un site exceptionnel finissent par détruire ce qu'ils venaient y chercher. Pour chaque situation, il existe une zone létale de tourisme » (Préfecture de la région Aquitaine, Mission littorale et Conseil Régional d'Aquitaine, 2002, p.8).

Enfin, deux autres images liées à l'histoire du pays et à la forêt ont participé et participent toujours à l'identification et à la valorisation touristique du territoire : le gemmeur et le berger (cf. Figure 10). Contes populaires, poésies et romans régionalistes, récits de voyage ont instauré ces deux figures emblématiques (et plus tardivement le chasseur), comme figure de proue de l'imaginaire des Landes de Gascogne (Ribéreau-Gayon, 2001). L'un « victime » de la forêt, l'autre « fleuron » de son développement (bien que le berger soit souvent devenu lui-même un gemmeur) coexistent ainsi dans la valorisation touristique. La saison touristique et autres événements saisonniers (« Printemps des Landes » et « Journées du Patrimoine » par exemple), sont l'occasion de « ressortir » démonstration de gemmage et de danses sur échasses. Nombre de stations balnéaires proposent ainsi de faire découvrir l'activité du gemmage au travers d'expositions et/ou de sentiers découverte guidés par d'anciens gemmeurs

Figure 10 : Inscrire le territoire dans son histoire et dans la modernité



Source : CC Marenne Adour Côte-Sud

devenus « agents touristiques » pour quelques semaines.

On ne peut que noter ici la contradiction entre le discours technicien et scientifique qui a plutôt tendance à dévaloriser le massif à cause de sa gestion, et celui de la promotion touristique qui intègre, à ses débuts, la forêt comme composante essentielle du lieu. Cette contradiction n'est au final, qu'apparente, puisque la forêt sur laquelle ces regards se posent n'est, au final, pas la « même ». Pour les uns, c'est la forêt de plateau qui fait l'objet de la « vindicte », pour les autres, la forêt littorale concrétise l'idée d'un espace de nature mêlant esthétique et ambiance dont la plus-value, affirmée dès l'origine, tient dans sa jonction avec les éléments attenants : étangs et océans. Dès lors, traiter du massif forestier landais ne peut se faire sans une véritable approche géographique qui prend en compte l'ensemble de ses composantes. L'importance de la prise en compte de l'échelle dans l'appréhension de cet objet forestier trouve au regard de la patrimonialisation institutionnelle, une illustration des plus parlantes.

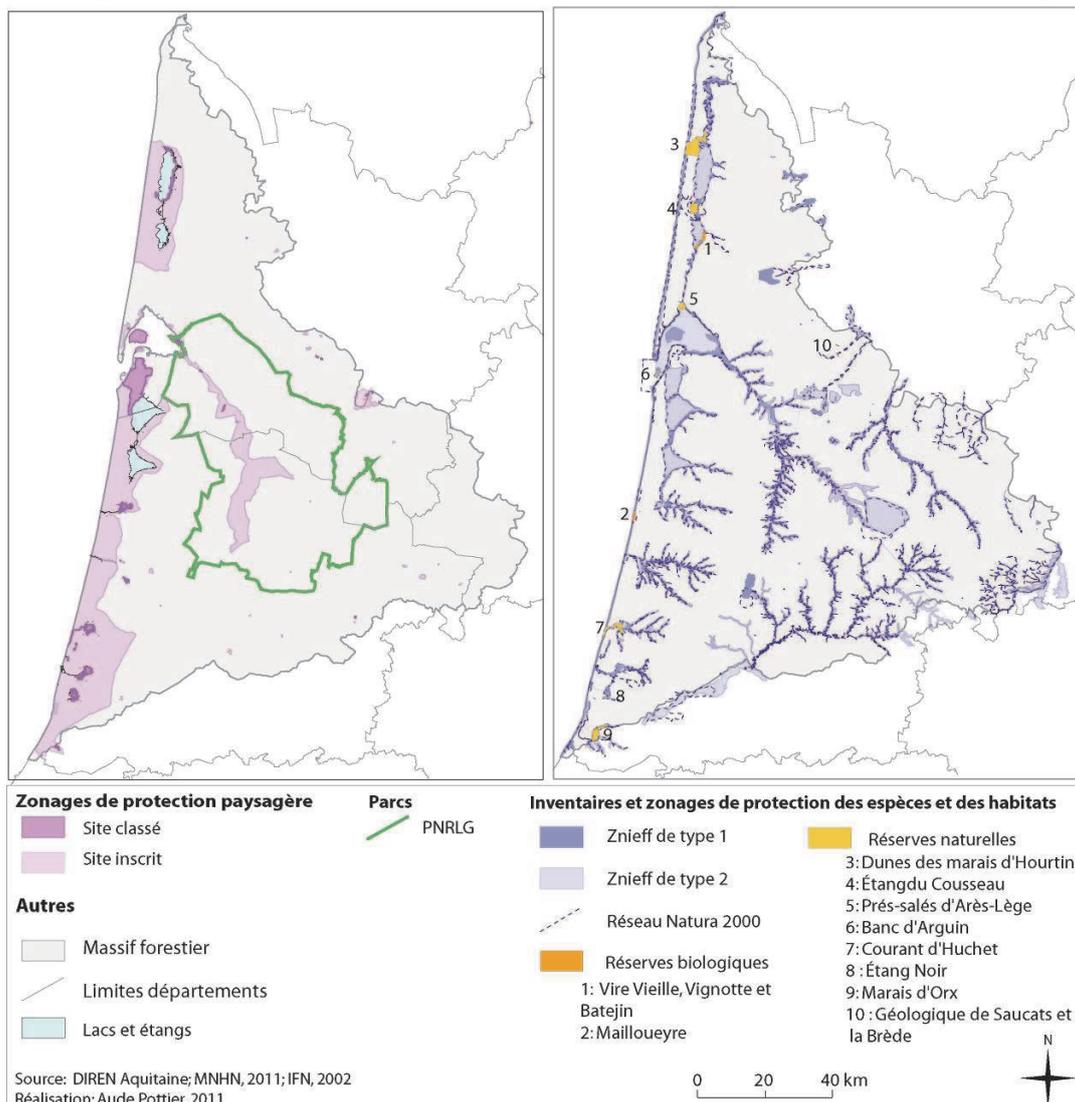
2.3. La diversité comme point d'ancrage de la patrimonialisation institutionnelle

Nous l'avons vu, certains regards portés sur la forêt landaise mettent en exergue son peu d'intérêt autre qu'économique. Pourtant, derrière l'apparente uniformité de la forêt du plateau landais, se cache une diversité de milieux souvent méconnue car imperceptible depuis un regard extérieur et peu perceptible si on ne fait que regarder le massif à petite échelle. Cette diversité n'est néanmoins pas toujours évidente à saisir pour le regard profane qui, le plus souvent, se contente de traverser le massif :

« Sans doute faudrait-il écrire l'histoire, non de la forêt mais des forêts landaises. Tendue le long de nos autoroutes, un monotone rideau de pins dissimule à des conducteurs blasés la diversité du couvert forestier. Pourtant ceux qui ont exploré les forêts usagères de la Teste, de Biscarosse, ou les forêts-galeries qui entourent les rives de la Leyre ou du courant d'Huchet, ceux qui ont chassé dans les jungles qui bordent les marais, savent qu'ici peut s'épanouir une végétation exubérante et baroque, bien contraire à l'image de triste uniformité qui caractérise les Landes » (Sargos, 2004, p.44)

Ainsi, pour « l'observateur moins pressé », la forêt landaise recèle des « évolutions du paysage, bien marquées lors d'un voyage de l'intérieur du massif vers la côte » (Favennec, 1994, p. 100). Or, ce sont justement ces éléments de diversité que privilégie la patrimonialisation institutionnelle (cf. Carte 20).

Carte 20 : La patrimonialisation institutionnelle au sein du massif forestier des Landes de Gascogne



Ainsi, on ne peut que s'étonner de voir la place que tient la patrimonialisation institutionnelle au sein d'une forêt qui, à première vue, n'a rien de remarquable (Pottier, 2010 ; Bouisset, Pottier, 2009). On retrouve dans ces aires protégées les forêts littorales, souvent des portions de forêts naturelles ou sub-naturelles, des forêts de feuillus, des ripisylves riches en biodiversité qui répondent à des critères d'exceptionnalité et de rareté qui justifient les mesures de protection. Ce que la patrimonialisation met en exergue, ce sont donc des espaces que l'on pourrait considérer comme non représentatifs de l'espace forestier landais, mais qui, en fait, soulignent une diversité dont l'étendue spatiale est loin d'être négligeable. Cette diversité forestière est ainsi bien éloignée des stéréotypes de la pinède monotone de pin maritime.

Les principaux zonages nationaux ou européens y sont représentés, des plus anciens au plus récents, tout comme les valeurs qui les sous-tendent. De la loi Beauquier de 1906 sur les monuments naturels, le chêne de Saint-Vincent-de-Paul de la commune du même nom, constitue le vénérable témoin (il aurait plus de 800 ans), et le premier site classé du

département des Landes (1925), sous le critère artistique pour l'ampleur de son huppier et son importance symbolique (DIREN Aquitaine, 2010).

Les sites classés et inscrits intéressent en premier lieu l'image de marque du massif forestier landais : sa frange littorale pour son caractère esthétique et pittoresque. Les dates de classement et d'inscription témoignent de cet intérêt premier. Ce sont les emblématiques courant d'Huchet et lac d'Hossegor (respectivement classés en 1934 et 1942), qui constituent, pour le département landais, les premiers sites classés pour leurs caractéristiques esthétiques. En Gironde, le Bassin d'Arcachon tient également le haut de l'affiche chronologique puisque c'est le Parc des Abatilles, situé sur la très prisée commune d'Arcachon, qui ouvre le bal en 1936, puis la célèbre dune du Pilat classée selon un premier périmètre en 1943 (étendu en 1994). De ces hauts-lieux touristiques du littoral aquitain, les politiques de la démarche patrimoniale vont ensuite « glisser » vers le réseau hydrographique d'arrière-dunes. Ce n'est pourtant qu'à partir des années 1960 que lacs et étangs landais et girondins sont officiellement adoubés par un classement pour être ensuite insérés dans des sites inscrits de plusieurs milliers d'hectares⁷⁵, initiés par la MIACA. La démarche de recensement débuta dès 1952, répondant au souhait du secrétaire d'État aux Beaux-Arts qui demanda de dresser la liste des étangs landais dans l'ordre de leur intérêt pittoresque et leur potentiel de développement touristique (DIREN Aquitaine, 2010). C'est ainsi que le « *lieu paisible* » du lac d'Aureilhan est protégé pour « *son caractère naturel et pittoresque* » (DIREN Aquitaine, 2010), que l'étang de Laprade fut qualifié de « *petit joyau* » par la commission départementale des sites (DIREN Aquitaine, 2010) ou que le site classé de l'étang de la Forge (commune d'Uza, Landes) fut étendu (en 1981 après classement en 1964) pour, entre autres, protéger ses rives escarpées recouvertes « *d'une végétation très variée dans laquelle dominant les chênes* » et où « *à l'automne, c'est une vraie féerie de couleurs* » selon les mots de l'inspecteur régional des sites (DIREN Aquitaine 2010). La politique d'inscription des sites, encouragée par la MIACA, entre pleinement dans sa volonté de préservation d'espaces naturels contre l'urbanisation anarchique, faisant ainsi du site inscrit un outil complémentaire à sa démarche de sectorisation des fonctions (zones dévolues aux aménagements touristiques et zones préservées de son impact).

La caractéristique de ces zones humides, sous un angle esthétique, a peu de rapport avec le caractère grandiose des vues panoramiques (comme celle de la dune du Pilat par exemple), « *avec ce caractère "sublime", un peu effrayant qui est en principe associé aux confrontations violentes de la terre et de l'eau, du solide et du liquide* » (DREAL Aquitaine, 2011, p.3). Le paysage s'apprécie ici « de pied », mais c'est justement le caractère intimiste de ces espaces qui en fait la force et touche la sensibilité : « *c'est la profusion des espaces intimes, dans lesquels on s'enfonce, qui nous font sentir notre appartenance première au*

⁷⁵ Du Nord au Sud, les lacs et étangs d'arrière-dunes s'insèrent dans le site inscrit des étangs girondins (1967) qui s'étend sur 39 362 hectares, celui des étangs landais Nord (1977) sur 43 900 hectares, et celui des étangs landais Sud (1969) sur 67 736 hectares.

monde vivant » (DREAL Aquitaine, 2011, p.4). La fonction de ces sites est de protéger la qualité esthétique de ces lieux pour bonne part encore « sauvages » où s'exprime une diversité floristique induite par la présence de l'eau. Ils ont aussi pour but d'en préserver l'ambiance marquée par la « quiétude » et l'« enchantement » pour reprendre les termes de Bertrand Gonot et Thao Tran (2010, p.78). La préservation de ces sites démontre également le glissement d'une patrimonialisation institutionnelle avant tout fondée sur le remarquable vers une beauté intimiste : « Ici, peu de "vues panoramiques", tout au plus une perception du massif dunaire depuis les rives orientales des deux lacs, qui permet de "voir loin", sans pour autant assister au "grand spectacle" des lacs alpins, ou même vosgiens : la ligne verte des dunes, dont la plantation en pinède a dompté les assauts il y a deux siècles, est ici continue, imposante par sa longueur mais modeste dans son altitude » (DREAL Aquitaine, 2011, p.4).

Au sein du plateau landais, le premier site intéressé par la patrimonialisation institutionnelle est le secteur du Val de l'Eyre. Inscrit en 1973 et d'une superficie de 27 625 hectares, sur ce site l'eau joue, là encore, un rôle de premier plan. Reconnus pour leurs qualités esthétiques, les différents milieux aquatiques ont également intéressé pour leurs valeurs naturalistes. La concentration du réseau Natura 2000 (ZPS et SIC), mais également des inventaires ZNIEFF sur les cours d'eau du massif, les étangs et, à une plus grande échelle, sur les lagunes, montrent l'importance écologique pour les instances patrimoniales de ces milieux d'autant plus « exceptionnels » qu'ils s'insèrent au sein du tissu de la forêt de production. Notons que les landes relictuelles qui existent toujours au sein des Landes de Gascogne, essentiellement des landes humides, se retrouvent dans les camps militaires : celui de Souge sur la commune de Martignas-sur-Jalle (Gironde), de Cazaux sur la commune de la Teste-de-Buch (Gironde) et du Poteau sur la commune de Captieux (Gironde) démontrant comment, de manière involontaire, ce statut du foncier a préservé des zones aujourd'hui valorisées (Timbal, Maizeret, 1998). Car les zones humides, dans leur polymorphie, ne seraient-ce qu'à l'échelle du massif (lagunes, tourbières, marais, prairies humides etc.), entrent désormais dans la catégorie naturelle du patrimoine depuis la loi sur l'Eau de 1992 (Gonot, Tran, 2010). Le Delta de la Leyre en Gironde a été récemment inscrit au sein du label international Ramsar, faisant la fierté de la région : « dans l'immédiat, le label Ramsar fait du Delta de la Leyre l'égal de la Camargue, de la Baie du Mont Saint-Michel, ou de la Grande Brière, ou, plus loin de nous, du Delta du Danube ou du Lac Titicaca »⁷⁶. On ne peut que souligner ici l'évident paradoxe, qui se vaut pour l'ensemble du territoire français mais qui, « au pays des eaux », est d'autant plus flagrant : le passage de la vision « de la putréfaction et du répulsif à la patrimonialisation » (Kalaora, 2010, p.362).

Bien souvent, la forêt de pin maritime se trouve incluse dans ces périmètres protégés moins pour sa valeur écologique ou esthétique intrinsèque, que pour son rôle de protection (forêt dunaire), sa fonction de coupure d'urbanisation ou encore du fait de sa proximité avec

⁷⁶ DREAL Aquitaine. Remise du diplôme Ramsar pour le Delta de la Leyre. Communiqué de Presse, février 2012.

des éléments jugés remarquables comme les étangs et les zones humides encadrées par les feuillus par exemple (Bouisset, Pottier, 2011). L'association de la pinède aux éléments de diversités joue un rôle particulièrement ambigu, tantôt attractive, tantôt répulsive. Elle peut être tantôt un élément favorisant la qualité esthétique des lieux comme par exemple en bordure des grands lacs tels ceux de Carcans-Hourtin et Lacanau : « *Les rives orientales des lacs et le pourtour des crastes et des marais présentent, parce qu'on a précisément affaire à des plantations régulières, un paysage forestier d'une précieuse transparence, la régularité des grands fûts permettant au regard de porter loin, et encadrant les lignes d'eau d'une sorte de colonnade temporaire* » (DREAL Aquitaine, 2011, p.5). Le site classé de la « Dune du Pyla et forêt usagère » constitue un autre exemple éclairant de l'importance que prend l'espace forestier en tant qu'élément constitutif du décor « Bassin d'Arcachon ». Le classement s'est fondé sur le caractère paysager qu'offre la vue depuis la dune, de cette association exceptionnelle d'eau, de sable en mouvement et de forêt. Le « spectacle forestier » que l'on embrasse depuis le sommet de la dune n'est donc qu'une composante du paysage classé, mais une composante indispensable dans la mise en valeur même de la dune car elle constitue également l'écrin de verdure sublimant sa vue depuis le pourtour du bassin (notamment le Cap-Ferret). Outre son rôle d'écrin, la forêt, voire l'arbre en lui-même, et en premier lieu le pin, peuvent jouer un rôle dans la mise en valeur du paysage. Ainsi, au sein du site « Zone littorale du Parc des Abatilles » classé pour son caractère pittoresque pour la vue qu'il offre sur l'entrée du bassin et le Cap-Ferret, le pin maritime joue le rôle de premier plan, filtre boisé contribuant à rendre remarquable « *une séquence où le paysage du bassin [...] se découvre au travers des troncs de pins* »⁷⁷. Mais lorsque la pinède est unique, prise de « plain-pied », sans recul pour l'aborder et non implantée sur un relief marqué, elle se pare de connotations bien plus négatives. Son omniprésence joue même, par effet miroir, un rôle central dans la valorisation de ce qui est autre. C'est ainsi, que le Val de l'Eyre doit également sa reconnaissance patrimoniale dans l'importante distinction des forêts-galeries qui la bordent, du reste de leur environnement. C'est par opposition à la forêt de production de pin maritime qui l'entoure que la protection se justifie : « *dans une région où domine l'exploitation du pin et les champs géométriques de l'agriculture intensive concentrés sur les plateaux, la ripisylve feuillue des cours d'eau dans les vallons est remarquable* »⁷⁸.

L'appréhension par les instances patrimoniales du massif forestier landais est indiscutablement liée à un jeu d'échelle déterminant les valeurs affiliées à chacune de ses composantes. La pinède productive va tenir une place ambiguë sous ce regard institutionnel qui va être fonction de sa localisation géographique et de son implantation. Il n'en va pas de même pour les forêts présentes au cœur des vallées qui sont centrales dans les politiques de protection et de valorisation de la nature.

⁷⁷ DIREN Aquitaine. Fiche site classé : Zone littorale du Parc des Abatilles. En ligne : <http://www2.aquitaine.ecologie.gouv.fr/sites1930/index.html> [Consulté en mai 2009].

⁷⁸ DIREN Aquitaine. Fiche site inscrit : Val de l'Eyre. En ligne : <http://www2.aquitaine.ecologie.gouv.fr/sites1930/index.html> [Consulté en mai 2009].

En 1970, la construction du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) a fait de la vallée de la Leyre sa « colonne vertébrale » (Pottier, 2011a). Son premier nom, Parc Naturel Régional des vallées de la Leyre et du val de l'Eyre (jusqu'en 1972), révèle l'intérêt initial porté au réseau hydrographique du territoire. À l'image des autres PNR français, il constitue avant tout un outil de développement et de gestion de l'espace rural. Le principe de ces parcs repose sur la volonté conjointe de l'État et d'acteurs locaux de valoriser et de rendre attractif un espace rural tout en préservant ses caractéristiques naturelles, patrimoniales et paysagères (Depraz, 2008). Ce principe de gestion intégrée doit s'appliquer sur des espaces ruraux jugés vulnérables en raison, notamment, des effets d'une déprise agricole ou d'une baisse démographique importante. Tel était le cas du cœur du massif en cette fin des années 60. L'arrêt de l'activité résinière induit un exode rural d'une telle ampleur que la densité démographique des communes landaises du Parc tomba à 4/5 habitants au km² (Casteignau, Dupuy, 1995). C'est à Philippe de Saint-Marc, alors à la tête de la MIACA, que l'on doit l'idée de développer l'arrière-pays par le tourisme en s'appuyant sur le réseau hydrographique qui se verse dans le très connu et fréquenté Bassin d'Arcachon. Le périmètre initial du PNR se fonda donc sur le bassin versant de la Leyre. S'échelonnant le long des cours d'eau et du delta, halte-nautiques, parc ornithologique, centre d'information entre autres, sont là pour attirer, informer et canaliser la population touristique. L'eau dans toutes ses déclinaisons (lagunes, marais, tourbière, cours d'eau et bordure) constitue, ou plutôt constituait (cf. Chapitre 10), le principal centre d'intérêt du Parc dans son pendant naturel mais également touristique. Mais c'est en premier lieu au travers de la valorisation de la société agro-sylvo-pastorale du XIX^{ème} siècle que le PNR trouve originellement ses lettres de noblesses par la création de l'écomusée de Marquèze, un des premiers écomusées de France. Marquèze « symbolisait à la fois la volonté d'inverser le cours d'une fuite sans avenir et en même temps de conserver un patrimoine que, localement on voulait à toute force oublier avec son histoire » (Casteignau, Dupuy, 1995, p.39). Cette prise en compte de l'histoire des Landes de Gascogne, de cette société brutalement disparue reflète ainsi l'intégration, à l'instar des autres PNR, de la « campagne ordinaire » (Micoud, 2002/2003, p.83) dans le champ patrimonial et avec elle, une relecture du passé (ce qui engendra quelques « tensions » entre le Parc et la sphère forestière privée) qui ne mystifie plus l'arrivée de la forêt mais donne des jalons de compréhension de l'évolution du territoire.

* * * * *

Ainsi, derrière la fonction productive prédominante connue de tous, le massif forestier des Landes de Gascogne « cache » une pluralité d'enjeux et de valeurs que l'analyse de la littérature et documents statistiques et institutionnels commence à révéler. Le rapide état des lieux de la situation actuelle du massif forestier nous a ainsi permis d'introduire la question de l'évolution de ce vaste espace forestier. En effet, les problématiques ne manquent pas sur cet objet forestier : forêt profondément affectée, une fois de plus, par une tempête de grande

ampleur, pressions foncières en tout genre qui viennent miter l'entité forestière sont autant d'enjeux qui posent la question de son avenir du moins en tant que « vaste bloc forestier ». De même, derrière l'apparente monotonie des champs de pins bien alignés et calibrés, vus comme un paysage plat, uniforme et sans intérêt, fruit d'une gestion intensive qui fait l'objet de vives critiques, le massif landais recèle une diversité forestière largement ignorée. L'importance de la patrimonialisation officielle en est un excellent révélateur et marque un regard institutionnel qui promeut les valeurs naturalistes et sensibles de certains secteurs. Les apparents paradoxes qui émergent entre un discours des instances patrimoniales et touristiques qui valorisent l'écologie, la naturalité, l'esthétique et l'ambiance de milieux forestiers et celui qui insiste sur le caractère peu remarquable, voire respectable, de cette forêt en ligniculture, sont tout à fait significatifs quant à l'importance de la prise en compte de l'échelle dès lors que l'on aborde cet objet forestier.

CONCLUSION DE PARTIE

Cette première partie avait pour objectif de poser les jalons de l'analyse des valeurs associées au massif forestier des Landes de Gascogne. Notre premier chapitre, au travers de l'identification des valeurs généralement affiliées aux espaces forestiers, nous a permis d'identifier quatre familles de valeurs. Valeur économique, culturelle, naturaliste et sensible sont ressorties de cette analyse. Notre deuxième chapitre avait ainsi pour but de commencer à interroger la présence de ces valeurs sur notre objet d'étude. Au travers de l'histoire de l'avènement de la forêt landaise, nous avons pu voir que certaines d'entre elles se retrouvaient dans la littérature. En remplaçant un milieu paré de tous les défauts, dysfonctionnant tant d'un point de vue écologique, économique que social, la forêt est venue apporter nombre de bienfaits : la richesse économique côtoie les valeurs d'esthétique et d'ambiance d'une forêt qui joue un rôle écologique majeur en assainissant, stabilisant et protégeant ainsi la population. A ce discours, qui porte aux nues une « forêt salvatrice », est venu, au cours du temps, s'adjoindre un propos bien moins avenant à son égard qui est profondément lié à l'évolution de sa gestion. Le regard que portent certains scientifiques et forestiers sur ce « champ de pins » est révélateur du faible statut accordé à cet immense exemple de la sylviculture intensive. Pourtant, en parallèle et de manière apparemment quelque peu paradoxale, s'est développé un discours touristique qui fait la part belle aux valeurs naturalistes et sensibles et qui fonde la réputation de la Côte d'Argent. Ainsi, comme le souligne également la présence de la patrimonialisation en son sein, l'échelle constitue ici un critère déterminant dans l'appréhension de cet objet forestier et donc, des valeurs que l'on peut, ou non, lui assigner. La remise en question de ce qui pourrait, de prime abord, ressembler à un immense « bloc forestier », se traduit bien au travers des enjeux, et tout particulièrement fonciers, que l'on y retrouve. La diversité spatiale, tout comme celle des points de vues, semble bien plus prononcée qu'il n'y paraît, dès lors que l'on commence à se détacher d'une représentation archétypale. Ainsi, pour aller plus avant et pour que le massif landais ne reste pas « voué aux clichés et aux images simples » (Arnould, *et al.*, 2002, p. 262), ce sont ces acteurs et les valeurs qu'ils associent à cet espace qu'il nous faut interroger. Car si la production patrimoniale « *cherche incontestablement à s'appuyer sur des légitimités historiques ou géographiques, [...] elle n'a pas un caractère d'automaticité : la production n'a lieu que s'il y a des producteurs : aujourd'hui, encore plus que dans le passé, ce sont eux qui élisent les éléments à patrimonialiser et non pas la qualité intrinsèque (esthétique, date, histoire) des éléments en question* » (Gravari-Barbas, 2002, p. 86). Or, pour faire parler ces acteurs que nous considérons comme potentiels « producteurs » du champ patrimonial, il nous a fallu mettre en œuvre une démarche méthodologique. C'est cette démarche et son explicitation qui constituent le cœur de notre deuxième partie.

DEUXIÈME PARTIE

QUELLES VALEURS POUR LA FORÊT LANDAISE ?

FAIRE PARLER LES ACTEURS

Dans notre premier chapitre, nous avons identifié quatre catégories de valeurs qui nous semblaient associées à l'objet forestier au travers et au-delà de la patrimonialisation institutionnelle : les valeurs économiques, culturelles, naturalistes et sensibles. Ces valeurs, nous avons pu commencer à voir qu'elles « fonctionnaient » plus ou moins sur notre objet forestier mais de manière différenciée en fonction des individus, des époques et des lieux. Pour aller plus loin dans l'analyse, revue de littérature, documents statistiques et institutionnels ne suffisent plus. Nous avons donc décidé de décortiquer plus en profondeur les discours de ceux qui « font » le massif. Pour cela, nous avons sélectionné des échelles d'approche pour nous permettre de cerner, à la fois le massif dans sa globalité et des espaces locaux aux caractéristiques différentes. Ces deux aspects vont être traités dans les deux chapitres qui composent cette partie. Nous expliciterons dans un premier temps notre choix d'échelle d'analyse et les terrains d'enquête retenus. Chacun d'entre eux sera présenté afin de donner au lecteur des éléments de cadrage. Dans un second temps, ce sont les orientations prises dans la sélection des acteurs que nous étayerons. Tout en présentant les enquêtés, nous expliciterons la démarche d'enquête mais aussi d'analyse qui structure cette recherche.

Chapitre 4

Le choix des échelles de la recherche : du massif à quatre terrains locaux

La prise en compte des différentes échelles géographiques constitue un angle d'approche indispensable de l'objet forestier landais. En effet, nous émettons l'hypothèse que la patrimonialisation du massif forestier des Landes de Gascogne s'effectue à différentes échelles s'appuyant sur des valeurs qui sont fonction du niveau géographique. De fait, la considération de cet espace forestier en tant que bloc homogène ne reflète aucunement la diversité des réalités historiques et territoriales qui l'animent (cf. Chapitre 2 et 3) et ne peut permettre une analyse de la diversité des valeurs qui le sous-tendent. Afin d'identifier et de caractériser le processus de patrimonialisation dans sa dimension géographique, d'en comprendre le fonctionnement au travers des valeurs qui le sous-tendent et les niveaux géographiques auquel elles se rattachent, nous avons ainsi choisi de « jouer » dans notre démarche de recherche sur les échelles et sur les localisations. Pour ce faire, nous avons opté pour deux échelles d'approche du massif forestier des Landes de Gascogne : une échelle « massif » et une échelle locale. Pour cette dernière, une sélection de terrains d'étude a été opérée se basant sur leur localisation géographique ainsi que sur les enjeux territoriaux qui s'y exercent. Quatre terrains d'étude ont émergé de cette démarche :

- Deux en zone littorale : la commune de la Teste-de-Buch (Gironde) ainsi que la Communauté de Communes de Mimizan (Landes)
- Deux à l'intérieur du massif : les communes de Sabres (Landes) et de Sauméjan (Lot-et-Garonne).

Ce sont en fonction de ces deux échelles et de la localisation des terrains que nous avons sélectionné nos enquêtés que nous présenterons, de manière plus fine, dans le chapitre suivant.

1. Entre échelle massif et locale : le choix de l'approche du massif forestier landais

Compte tenu de l'étendue du massif forestier des Landes de Gascogne, les paysages, les dynamiques et les pressions territoriales qui existent sur cette forêt sont bien évidemment variées (cf. chapitre 3). C'est afin de prendre en compte les réalités de son fonctionnement que nous avons choisi de l'aborder selon deux angles d'approches.

1.1. Les échelles de l'enquête

Comme précisé en introduction de chapitre, nous avons opté pour une approche qui croise une échelle « massif » et une échelle locale. La première, somme toute évidente, a été choisie pour les caractéristiques mêmes de ce massif forestier. Malgré la diversité des situations historiques et géographiques, c'est en tant que vaste entité forestière que la forêt landaise est en premier lieu pensée et présentée tant pour sa dimension spatiale que pour sa vocation économique. L'inscription spatiale du massif sur trois départements rend obligatoire une démarche d'enquête prenant en compte la diversité de ces territoires administratifs tout en les dépassant pour l'englober dans son ensemble. En tant que massif, les réflexions et orientations sylvicoles, privées ou publiques, sont pensées selon cette même unité. C'est donc un tour d'horizon d'acteurs dont l'échelle d'action se situe sur tout ou partie du massif forestier que nous avons ciblé. À cette échelle, nombreux sont ceux qui se situent à proximité de la capitale régionale qui centralise le pouvoir décisionnel en concentrant les instances de gestion privées ou publiques, les pôles de recherche, et les centres des groupements industriels. Néanmoins, rester à cette échelle ne nous semblait pas satisfaisant.

C'est afin d'affiner notre analyse et de prendre en compte les diversités territoriales du massif que nous avons choisi de porter notre regard sur des secteurs géographiques plus précis. La « simple » analyse à petite échelle n'aurait pas suffi à saisir la diversité et la richesse des situations territoriales s'y exerçant car, comme l'a dit si justement F. Dupuy : « *la partie, ici comme ailleurs, fait référence au tout, mais les disparités sont telles entre les parties qu'il serait illégitime de les amalgamer de façon systématique* » (1996, p.22). Des terrains d'étude ont donc été ciblés dans cette optique. L'intérêt de cette démarche est qu'elle permet de faire entrer dans notre champ d'analyse des acteurs territoriaux qui ne seraient pas nécessairement apparus lors d'une analyse à petite échelle. Élus municipaux, petites associations locales sont tout autant d'acteurs à l'action très localisée que nous avons pu, ainsi, intégrer à notre démarche. De plus, en agrandissant notre échelle d'analyse, et en sélectionnant des territoires d'étude aux caractéristiques variées, ce sont les critères de la considération patrimoniale dans sa composante géographique que nous souhaitons ainsi appréhender.

1.2. Les critères de sélection des terrains d'étude : tenter de rendre lisible la diversité du massif forestier landais

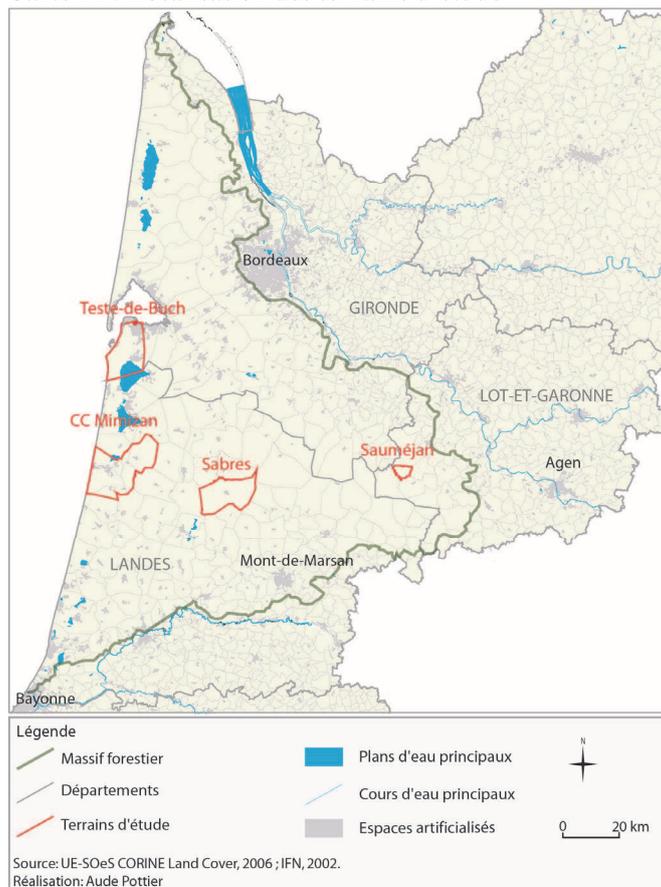
Nous souhaitons choisir des terrains d'étude qui reflètent autant que possible la diversité territoriale des communes du massif forestier landais, ainsi que les différentes dynamiques spatiales qui s'y exercent à l'heure actuelle. Le chapitre 3 a permis de présenter les principaux enjeux qui se font jour sur le massif. C'est à partir de cette connaissance que nous avons sélectionné nos terrains d'étude au travers de deux critères principaux.

Le premier est un critère géographique répondant à la division généralement opérée entre les deux parties du massif forestier landais : la façade littorale et l'intérieur du massif. Au-delà du découpage des régions forestières définies par l'IFN (dunes littorales de Gascogne d'un côté, plateau landais, Marensin et Bazadais de l'autre), nous incluons le découpage administratif territorial tel que défini par l'INSEE⁷⁹. La fracture entre forêt littorale et de plateau en termes de propriété forestière, d'objectifs de gestion ainsi que les dynamiques territoriales propres au littoral (attractivité résidentielle et touristique) est assez importante et marquée pour constituer le point d'ancrage de notre sélection (cf. Chapitre 3).

Le second critère est relatif à l'agencement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur les différents territoires qui composent cet espace forestier. Ces enjeux sont en lien avec les différentes pressions qui touchent le massif, qu'elles soient d'ordre anthropique ou le fait de phénomènes naturels : pressions urbaines et touristiques, grands projets d'infrastructures, agriculture, tempêtes. À ces pressions s'ajoute la patrimonialisation institutionnelle qui s'implante, de façon plus ou moins importante selon le type de zonage, au sein du massif. En définitive, nous avons sélectionné quatre terrains d'étude se répartissant sous forme de transect entre la zone forestière littorale, le cœur et la frange Est du massif forestier (cf. Carte 21). De manière volontairement équilibrée, nous avons choisi deux terrains sur la façade littorale et deux à l'intérieur de terres se répartissant entre les départements de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

⁷⁹ La façade littorale répond à la définition suivante : « les communes maritimes et riveraines d'étangs (champ d'application de la loi littorale du 3 janvier 1986 pour la région Aquitaine, hors communes riveraines d'estuaire), étendues aux EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) les englobant » (INSEE, 2008).

Carte 21 : Localisation des terrains d'étude



Les secteurs d'étude situés sur le littoral sont la commune de la Teste-de-Buch (Gironde) et la Communauté de Communes de Mimizan (Landes) tandis que les deux localisés à l'intérieur des terres sont les communes de Sabres (Landes) et de Sauméjan (Lot-et-Garonne). Chacun d'entre eux voit se combiner des enjeux économiques, sociaux et environnementaux mais avec d'importantes variations selon leur localisation.

Notre premier terrain d'étude, et certainement le plus particulier, correspond à la commune de la Teste-de-Buch en Gironde. Dans le cadre de recherches bibliographiques, ce secteur nous a rapidement intéressé par la présence sur son territoire d'un espace forestier « descendant » des forêts originellement implantées sur certaines dunes anciennes. En plus d'être « canonique », cette partie de l'espace forestier testerin possède comme autre particularité d'être toujours régie selon des droits d'usage. Au sein d'un massif artificiel de production, on ne peut qu'être interpellée par la description d'une forêt d'origine naturelle où de tels droits sont toujours d'actualité ! C'est donc la spécificité de cette forêt qui nous a conduit, dans un premier temps, à nous pencher sur cette commune testerine. Mais nous avons validé ce terrain pour son inscription sur une frange de la façade littorale particulièrement attractive : le Bassin d'Arcachon. Sa proximité de l'agglomération bordelaise, sa croissance démographique soutenue ainsi que son attractivité touristique (avec l'un des « haut-lieux » du tourisme aquitain : la dune du Pilat), étaient pour nous des critères pertinents pour traiter de la place de la forêt au sein d'un territoire sous forte pression touristique et urbaine. Enfin, cette a

également aiguisé notre intérêt par l'omniprésence de la patrimonialisation institutionnelle où l'espace forestier (forêt usagère mais également forêt domaniale et privée) joue un rôle de premier plan.

Le second secteur sélectionné pour la façade littorale est la Communauté de Communes de Mimizan (CCM) dans le département des Landes. Nous souhaitons enquêter sur un territoire qui, à la différence de la Teste-de-Buch, se situe en dehors des secteurs où se trouvent les plus fortes pressions urbaines du littoral forestier aquitain (à savoir le Sud-Landes et le Bassin d'Arcachon). C'est donc sur le secteur Nord-landais que nous nous sommes penchés. L'intérêt de cette collectivité territoriale mimizannaise est qu'elle croise deux profils : elle renferme à la fois l'une des plus importantes stations balnéaires de la côte (Mimizan-Plage) et est également le support de nombreuses industries liées à la filière forêt-bois-papier. On y retrouve, entre autres, l'une des plus importantes papeteries du massif (groupe Gascogne). De fait, ce secteur nous a paru pertinent à traiter par l'agencement de deux enjeux économiques certes centraux (industries et tourisme) mais quasi-antinomiques. La manière dont cette intercommunalité communique, développe et gère la double logique de son espace forestier (cadre de vacances et de loisir tout en étant le support de l'économie industrielle locale) constitue une démarche originale au sein des territoires littoraux. Or, cette valorisation à part entière de la forêt ne se fait pas à l'échelle communale mais au niveau de l'intercommunalité qui possède, notamment, la compétence du développement économique et de la communication. Il nous semblait, de fait, peu adéquat de nous arrêter à la simple échelle communale, alors qu'une telle valorisation était le fruit d'une volonté intercommunale.

La sélection des terrains se situant sur le plateau landais suit une logique complémentaire à leurs pendants littoraux. Notre choix s'est porté sur la commune de Sabres car elle croise des enjeux tout autant économiques, démographiques que patrimoniaux. Le premier, et non des moindres, est relatif aux effets de la tempête Klaus. Très fortement touchée, la commune se situe en plein cœur de la zone la plus affectée par ce dernier phénomène météorologique posant ainsi la question de l'avenir du foncier communal et de son fonctionnement budgétaire à court et moyen terme. Sabres est aussi emblématique de la dévitalisation que le cœur du massif a connu après la Seconde Guerre Mondiale et les grands incendies (cf. Chapitre 3). Cette commune est toujours, à l'heure actuelle, en pleine mutation démographique, partagée entre une population vieillissante et l'arrivée de nouveaux habitants. Son inscription au sein du Pays des Landes de Gascogne, structure territoriale héritière de l'AIRIAL (Association Interdépartementale pour le Renouveau, l'Industrialisation et l'Aménagement de la Haute Lande) en fait un territoire pertinent à analyser pour appréhender la place attribuée à la forêt au sein d'un territoire bouleversé par la dernière tempête, en quête d'attractivité et de relance démographique. Enfin, commune du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) depuis sa création, elle en accueille le fleuron : l'écomusée de Marquèze.

Selon notre volonté d'aborder les différentes réalités territoriales du massif forestier des Landes de Gascogne, nous souhaitons que notre dernier terrain ne soit pas concerné par l'un des enjeux précédemment abordés dans nos trois autres terrains d'étude (pression foncière et touristique, tempêtes, infrastructures, patrimonialisation institutionnelle importante). En d'autres termes, nous cherchions un territoire forestier « ordinaire », sans aucune problématique particulière. Notre choix s'est porté sur la commune de Sauméjan dans le Lot-et-Garonne, à la frontière entre le plateau landais et la vallée de la Garonne. Située à l'écart des pressions urbaines et touristiques, plus faiblement affectée par Klaus que ses communes voisines landaises, Sauméjan offre un profil de commune rurale où l'espace forestier joue un rôle économique et de cadre de vie de premier plan. Bien qu'à l'écart des problématiques traitées dans nos terrains précédents, notons que Sauméjan est néanmoins concernée par la bande des 1000 mètres définissant le tracé de la future LGV Bordeaux- Toulouse.

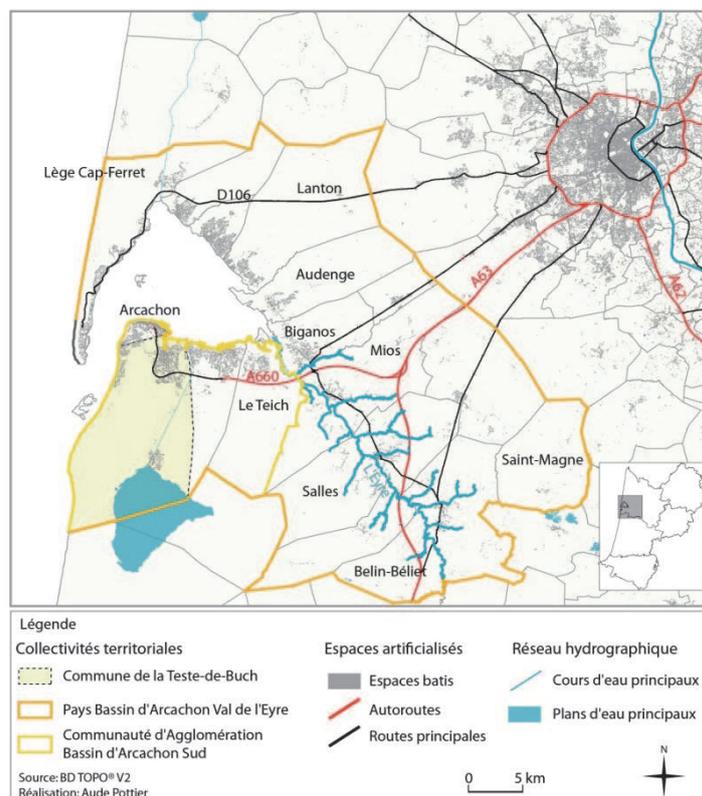
2. Présentation des terrains d'étude

Chacun des terrains sélectionnés est donc porteur de caractéristiques assez différenciées que nous allons ici présenter.

2.1. La commune de la Teste-de-Buch : l'exceptionnalité forestière au sein d'un territoire sous pressions

La commune de la Teste-de-Buch se situe dans la partie Sud du département girondin et du Bassin d'Arcachon. Elle s'inscrit au sein du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS) (cf. Carte 22). Parfaitement desservi depuis le pôle bordelais qui se trouve à proximité (68km séparent le centre de Bordeaux à celui de la Teste-de-Buch), le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre et ses 128 290 habitants (SYBARVAL, 2009) possède une dynamique démographique très importante, faisant de lui le second secteur le plus densément peuplé du littoral aquitain après le Pays Basque (Mouhali, 2005) (cf. Chapitre 3). Avec une augmentation de sa population de plus de 85% depuis 1968, il connaît la plus forte croissance démographique du département de la Gironde grâce à des flux migratoires intra et extra-girondins particulièrement importants (SYBARVAL, 2009).

Carte 22 : Inscription territoriale de la commune de la Teste-de-Buch au sein du Pays Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre



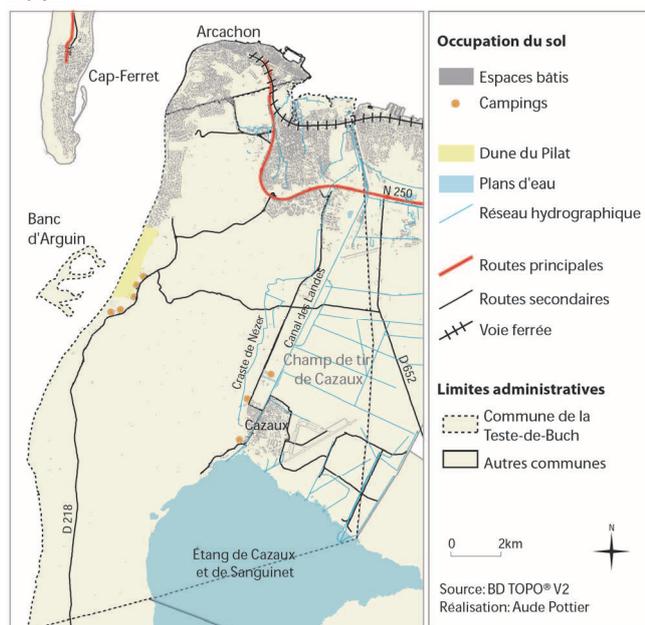
La forêt constitue une des grandes dominantes paysagères du Pays Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre. L’espace forestier n’est pourtant pas ici seulement le résultat de l’ensemencement des dunes du littoral et de la lande puisqu’il préexistait en bordure des cours d’eau et sur les dunes anciennes. L’espace forestier occupe 66% du territoire du Pays Bassin Arcachon Val de l’Eyre, soit près de 100 000 ha (CRPF Aquitaine, 2007). À l’image du reste du massif forestier landais, le pin maritime prédomine, la propriété privée est largement majoritaire (88% de la surface) et les forêts publiques soumises au régime forestier et domaniales ne concernent qu’une faible part de la surface (12% soit 12 200 ha). L’omniprésence de la forêt de production n’induit pas pour autant une homogénéité complète de la physionomie forestière. Le relief dunaire, les cours d’eau et les zones humides permettent la présence d’essences feuillues (par exemple : chêne pédonculé, chêne tauzin, aulne) qui vont s’immiscer dans les résineux au sein de ces secteurs bien particuliers. La pinède possède un rôle affirmé de production : son exploitation est à l’origine de 22% du total des emplois salariés industriels du bassin d’emploi « Bordeaux-Arcachonnais » (CRPF Aquitaine, 2007). Actuellement, on dénombre 103 établissements liés au travail du bois, à l’industrie du papier et du carton, dont la papeterie Smurfit-Cellulose du Pin implantée à Factice-Biganos qui est pourvoyeuse, selon la Charte du Pays, de 3000 emplois directs et indirects. Cependant, le rôle productif de l’espace forestier est concurrencé par une autre fonction depuis plusieurs décennies : celle de réserve foncière. Souvent perçue comme « un bien à consommer, un espace en attente sans intérêt particulier » (BKM *et al.*, 2006, p.19), la

forêt a été la première victime de l'urbanisation. Pour autant, le Pays est loin d'être homogène, deux grandes entités sont à différencier : le secteur du Val de l'Eyre, territoire rural en pleine expansion et le Bassin d'Arcachon lui-même qui concentre population et centres économiques du Pays. C'est cette seconde entité qui nous concerne plus spécifiquement.

Le Sud-Bassin, qui correspond actuellement à la COBAS - Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud comprenant les communes d'Arcachon, la Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et le Teich - constitue le principal pôle économique et démographique du Bassin d'Arcachon. Historiquement, l'exploitation des produits résineux issus des forêts originellement présentes sur ce secteur et la commercialisation des produits de la mer, ont constitué l'un des moteurs du développement économique de ce secteur Sud-Bassin (Pajot-Tauzin, 1995). Cette partie Sud constitue la centralité historique du Bassin. Le tissu économique se base actuellement sur l'ostréiculture, la pêche, le tourisme, le commerce, la construction navale et le camp militaire de Cazaux (commune de la Teste). Cela a permis à cette Communauté d'Agglomération d'acquérir une certaine autonomie par rapport à l'agglomération bordelaise (DDE Gironde, 2006). L'attractivité de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) se fait tout de même ressentir puisque 2 300 salariés (soit 16% de ceux résidant dans la COBAS) font quotidiennement la navette domicile-travail entre les deux entités administratives (Mouhali, 2007)⁸⁰. La Teste-de-Buch tient une place de choix au sein de la COBAS en concentrant plus de 40% de ses 60 000 habitants.

Commune côtière, limitrophe de la très réputée ville d'Arcachon (cf. Carte 23) qui en est une émanation⁸¹, la Teste a connue, à l'instar du reste du Bassin une importante évolution démographique. Également la plus vaste de ces communes (180 km²), elle présente une densité de 138 habitants/km², ce qui est bien peu comparativement à la commune d'Arcachon qui occupe le haut du tableau avec près de 1600 habitants/km² (sa très faible superficie, à peine 7,6 km², explique pour bonne part l'importance de ce chiffre).

Carte 23 : Présentation de la commune de la Teste-de-Buch



⁸⁰ La Communauté de Communes Bassin Arcachon Nord (COBAN) est, elle, plus directement liée à la CUB et plus généralement à l'aire urbaine de Bordeaux : 33% de ses salariés vont ainsi travailler dans la CUB (Mouhali 2007).

⁸¹ C'est en 1857 que la commune d'Arcachon, jusqu'alors partie intégrante de la commune de la Teste, est créée. Le Cap-Ferret faisait également parti de cette commune testerine avant qu'il ne soit rattaché à celle de Lège en 1976.

Tableau 4 : Effectif et densité (hab./km²) de la population de la commune de la Teste-de-Buch (1876-2006)

| Année de Recensement | Population | Densité |
|----------------------|------------|---------|
| 2006 | 24911 | 138,2 |
| 1999 | 22970 | 127,5 |
| 1990 | 20331 | 112,8 |
| 1982 | 18038 | 100,1 |
| 1975 | 15831 | 87,9 |
| 1968 | 15064 | 83,6 |
| 1946 | 9066 | 50,3 |
| 1926 | 7815 | 43,4 |
| 1901 | 6840 | 38,0 |
| 1876 | 5314 | 29,5 |

Source : INSEE, Recensement de la population.

particulièrement consommateur d'espace : la maison individuelle. Comparativement à d'autres communes situées sur le Bassin, la part de résidences secondaires, 22,9% en 2007, est certes importante (largement supérieure à la moyenne régionale (12,5% en 2005) et départementale (8,8% en 2007)), mais « relativement » peu élevée par rapport à d'autres communes de la COBAS (Arcachon avec 57,4%) ou du Bassin dans son ensemble (Lège Cap-Ferret avec 66,2%). Cette commune testerine s'inscrit ainsi au croisement de différents profils territoriaux : pôle économique pourvoyeur d'emplois, mais également lieu d'attractivité balnéaire et résidentielle.

Outre la position géographique avantageuse de la commune, cette attractivité est également à mettre en lien avec l'importante variété paysagère qu'elle renferme et la présence du haut-lieu touristique que constitue la dune du Pilat (1,5 millions de visiteurs par an). Aux caractéristiques paysagères propres au Bassin d'Arcachon, tels les ports ostréicoles, s'ajoute l'importance du rôle d'écrin joué par l'espace forestier. Ainsi, la forêt bordant le Bassin et l'océan Atlantique associée à la plage, à la dune du Pilat, ainsi qu'à l'étang de Cazaux constitue un élément clé d'attractivité à la fois touristique et résidentiel de ce territoire (Cf. Photo 8 et 9).

Le poids démographique historique du territoire testerin ainsi que sa croissance continue est parfaitement lisible dans le tableau 4. Avec une hausse annuelle de sa population de 1,33%, sur la période 1968-2006, le nombre de testerins a plus que doublé entre 1946 et 2006. Preuve de l'attractivité de ce territoire, près de 10% de la population est originaire (en 2006) d'une autre région de France métropolitaine. En lien direct avec cette évolution démographique, le nombre de logements a également fortement augmenté. 80% du parc résidentiel correspond à un type d'habitat

Photo 8 : Vue sur la dune du Pilat depuis un quartier installé en forêt dunaire



Photo 9 : De l'océan atlantique à l'océan forestier, triptyque depuis la dune du Pilat

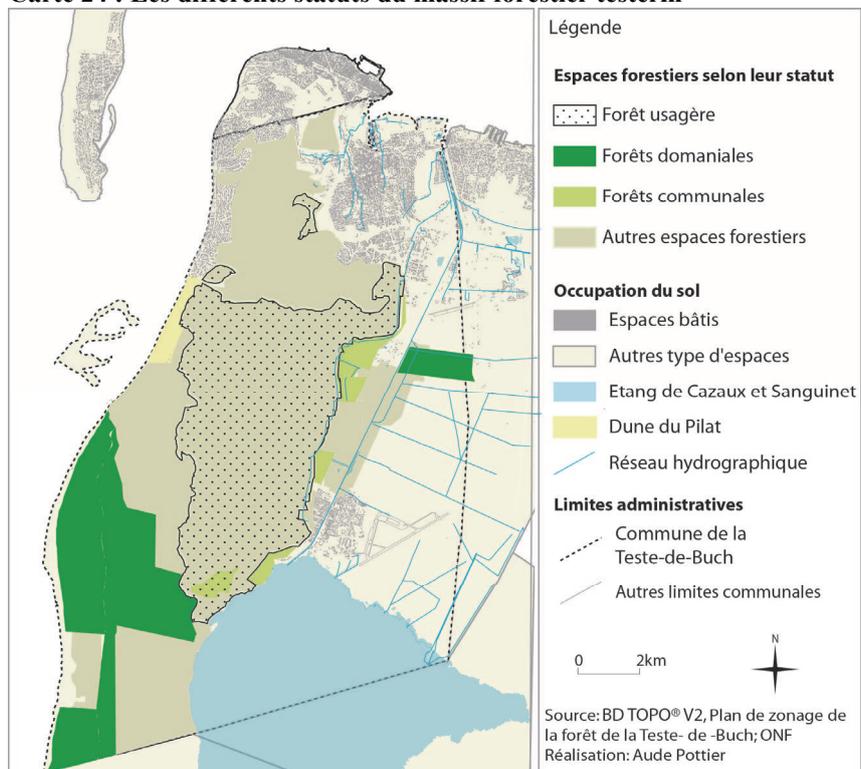


Photos: Aude Pottier, juillet 2009 et mai 2010.

Recouvrant 67% de la commune, l'espace forestier est omniprésent et « subit », de fait, les assauts de l'urbanisation et de la fréquentation touristique.

Pour autant, derrière l'uniformité apparente de l'espace forestier, ici, plus que partout ailleurs sur le massif, sa distinction statutaire est de mise. En effet, le massif testerin se décompose principalement en trois secteurs distincts en fonction de leur statut : une forêt domaniale gérée par l'ONF, une forêt privée artificielle de production, ainsi qu'une forêt privée usagère. À cela s'ajoutent des surfaces plus modestes appartenant au Ministère de la Défense, au Conservatoire du Littoral, aux départements ainsi qu'à la commune (cf. Carte 24).

Carte 24 : Les différents statuts du massif forestier testerin

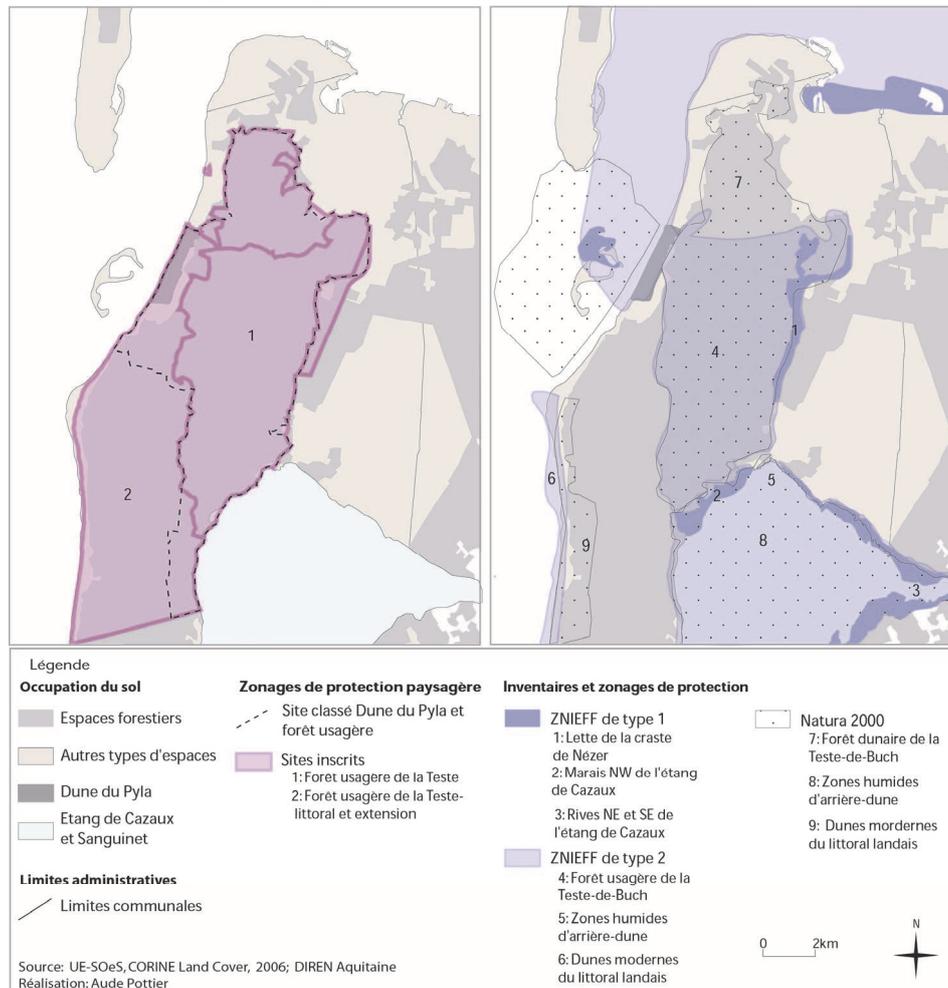


La grande spécificité du massif testerin tient donc à la présence d'une forêt privée usagère qui se démarque des forêts « ordinaires » par son implantation, son origine, sa physionomie et son histoire. Nommée « la grande montagne »⁸², elle s'étend sur huit kilomètres au sud de la Teste. C'est une des rares forêts d'origine naturelle du massif des Landes de Gascogne. Elle est implantée sur des dunes paraboliques anciennes au relief accidenté, ce qui lui donne une physionomie particulière et explique pour une bonne part l'originalité de sa végétation (Aufan, 2009). Sa physionomie est également à mettre en lien avec son mode de gestion : des droits d'usage s'y appliquent toujours. Elle bénéficie d'un statut désormais unique en France en étant toujours gérée par des « baillettes et transactions », actes notariés dont les premières traces écrites remontent à 1468. Les droits, octroyés par le seigneur local - Captal de Buch - permettaient aux habitants la récolte du bois de feu, du bois d'œuvre ainsi que l'exploitation de la gemme contre le versement d'une redevance (Ragot, 1985). Ces droits ont été confirmés et maintenus au fil des siècles et les usages de la « grande montagne » se sont répartis au sein de la population créant, de fait, deux catégories d'habitants : les « ayants-pins » qui ont fait de l'exploitation de la résine leur activité principale en se partageant la forêt en parcelles, et les « non ayants-pins », correspondant au reste de la population qui gardait sur la forêt un droit de pacage, de glandage et le droit de prélever des arbres. La ressource économique et vivrière induite par l'exploitation de la forêt est donc indissociable de l'histoire testerine, elle en constitue l'un des fondements. Droits toujours en vigueur, la question de la forêt usagère constitue une problématique centrale au sein du territoire testerin qui est marqué par des conflits particulièrement durs et incessants – à proprement parler séculaires - entre les ayants-pins et les usagers puis les associations de défense des droits d'usage. Les premiers cherchant à se défaire de ses droits qui ne leur donnent pas la possibilité d'exploiter comme bon leur semble leur propriété, les seconds combattant « mordicus » toute remise en cause de leur droit (Pottier, 2011 ; Bouisset, Pottier, 2009).

Outre cette spécificité forestière, la Teste est également exemplaire par le nombre de zonages de la patrimonialisation institutionnelle que l'on trouve en son sein, allant du site classé à Natura 2000. On comptabilise pas moins d'une vingtaine de zonages de protection sur le territoire testerin, dont 12 affectent de manière plus ou moins directe l'espace forestier. On peut aisément dire que la Teste est « recouverte » par des sites faisant l'objet de mesures réglementaires, contractuelles ou recensés au titre des inventaires scientifiques (cf. Carte 25).

⁸² Les « montagnes » sont le nom gascon attribué aux vieilles dunes boisées du littoral.

Carte 25 : Principaux zonages de la patrimonialisation officielle au sein des espaces forestiers testerins

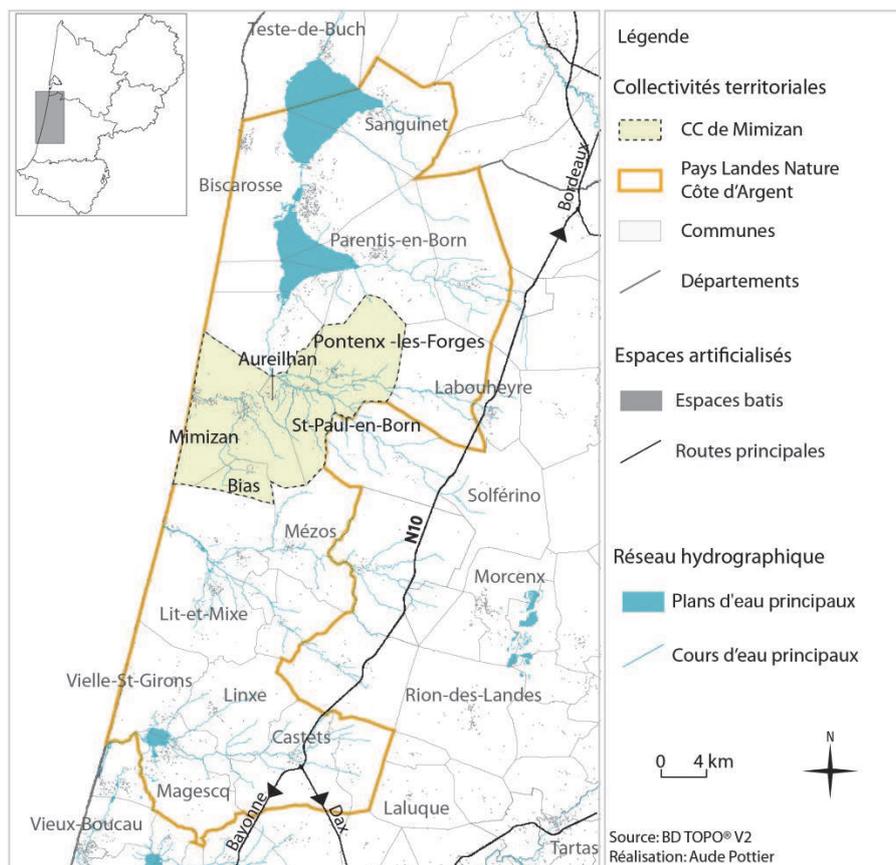


Les principaux zonages qui sont représentés sur les cartes précédentes mettent en avant l'importance que prend la forêt usagère dans la valorisation patrimoniale de ce territoire. Que les critères de sélection de la patrimonialisation officielle se basent sur le pittoresque ou sur des critères écologiques, l'espace forestier, et tout particulièrement la forêt usagère, joue un rôle de premier plan dans la patrimonialisation institutionnelle de ce territoire. Notre second terrain d'étude littoral offre, quant à lui, un profil bien différent.

2.2. La Communauté de Communes de Mimizan : une intercommunalité au double visage

La Communauté de Communes de Mimizan (CCM) constitue notre second choix de terrain « littoral ». Située sur la frange littorale nord-landais, cette collectivité s’inscrit depuis décembre 2002 au sein du Pays Landes Nature Côte d’Argent (cf. Carte 26).

Carte 26 : Localisation de la Communauté de Communes de Mimizan



La Nationale 10 (reliant Bordeaux à Bayonne) constitue la principale voie rapide desservant le territoire. Créée en 1999, cette collectivité regroupe actuellement cinq communes : Mimizan, Aureilhan, Saint-Paul-en-Born, Pontenx-les-Forges et Bias depuis 2001. L’intercommunalité est recouverte à 85% de forêt et, ici comme ailleurs, la propriété privée prédomine les communaux ayant été en grande partie vendus après 1857 (cf. Carte 27).

Notons tout de même l'importance que prennent ici les forêts domaniales (environ 400 ha sur Bias mais surtout près de 5 500 ha sur Mimizan), du fait de l'exceptionnelle étendue des dunes modernes, larges en moyenne de 6 à 7 km (Cassou-Mounat, 1977).

L'intercommunalité renferme un ensemble d'activités basées en lien étroit avec la filière forêt-bois. De la préparation des sols à la sélection des essences jusqu'à la transformation du produit : papier, sacs, parquet, lambris, meubles, chimie fine etc., ce territoire concentre une structure industrielle de premier choix. On comptabilise 32 entreprises

dont 17 en sylviculture et 15 en transformation. L'autre pendant économique de l'intercommunalité est le tourisme. Elle renferme une station balnéaire d'importance, Mimizan-Plage, située en aval du bourg. Tourisme et industries sont donc les deux caractéristiques économiques de ce territoire.

Du point de vue démographique, la population totale des cinq communes a connu des évolutions opposées liées en grande partie à celles de Mimizan : diminution de 1995 à 1990, augmentation entre 1990 et 2006.

Carte 27 : Présentation de la Communauté de Communes de Mimizan

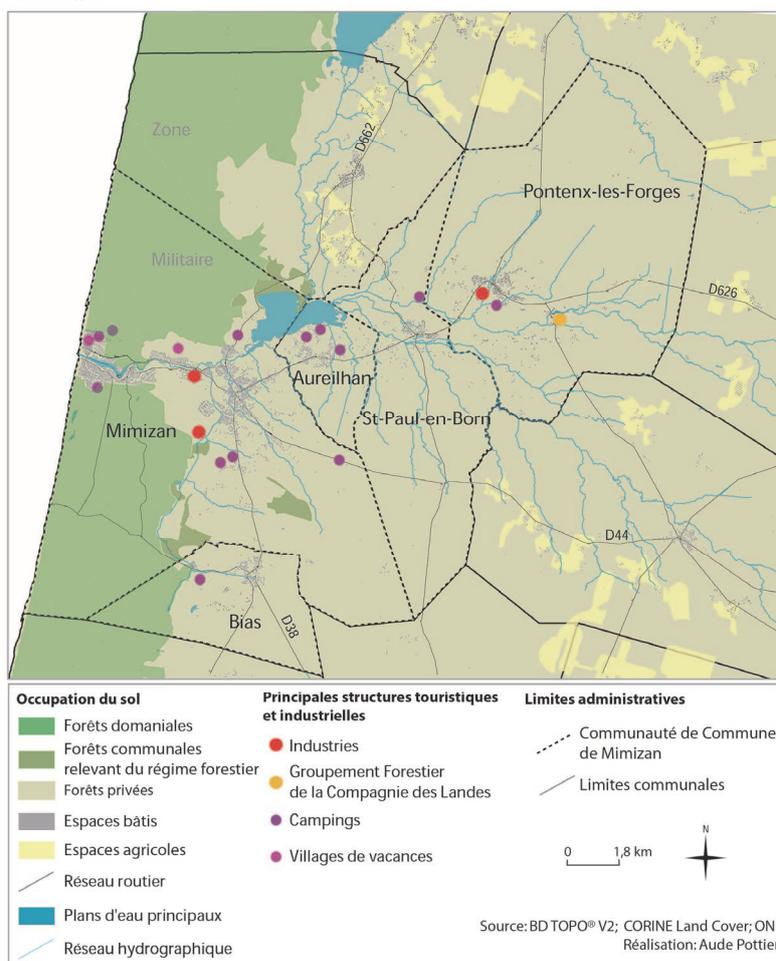


Tableau 5 : Effectif de la population (1968-2006), superficies et densité de population (2006) de la Communauté de Communes de Mimizan

| CC de Mimizan | Années des recensements | | | | | | Densité de population en 2006 (hab. /km ²) | Superficie (km ²) |
|----------------------|-------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|--|-------------------------------|
| | 2006 | 1999 | 1990 | 1982 | 1975 | 1968 | | |
| Aureilhan | 831 | 640 | 562 | 504 | 482 | 452 | 72,3 | 11,5 |
| Bias | 673 | 514 | 505 | 395 | 320 | 269 | 32,0 | 21 |
| Mimizan | 6707 | 6864 | 6710 | 7409 | 7511 | 6502 | 58,4 | 114,8 |
| St-Paul-en-Born | 693 | 602 | 597 | 460 | 477 | 433 | 15,9 | 43,5 |
| Pontenx-les-Forges | 1326 | 1086 | 1138 | 1192 | 1223 | 1218 | 16,5 | 80,6 |
| CC de Mimizan | 10230 | 9706 | 9512 | 9960 | 10013 | 8874 | 37,7 | 271,4 |

Source : INSEE, Recensement de la population.

En moins de quarante ans, certaines communes se sont particulièrement développées. Aureilhan et Bias ont ainsi respectivement enregistré une augmentation de leur population de 83,8 et 150,2%. Bien que nettement moins peuplées que le pôle mimizannais, elles possèdent des densités importantes avant tout dues à leurs tailles restreintes. Saint-Paul, Pontenx et Mimizan ont, quant à elles, connu une évolution démographique moins linéaire. Dès le milieu des années 1970, Pontenx et Saint-Paul ont commencé à perdre de la population et il a fallu attendre le début des années 2000 pour la première et le début des années 1990 pour la seconde pour voir la tendance s'inverser. L'évolution de la commune de Mimizan est plus chaotique, augmentation et diminution de population se succédant. Pour cette dernière, la perte de l'emploi liée aux plans sociaux au sein de l'industrie est un des facteurs explicatifs (Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2003a).

La commune de Mimizan constitue le cœur des deux facettes économiques de la Communauté de Communes : tourisme et industries. À la fois la plus vaste (près de 115km²) et la seule de ces communes à posséder une façade océanique, Mimizan constitue le territoire moteur de l'intercommunalité et un pôle de services intermédiaires⁸³ du département landais (Mouhali, 2005). Pour autant, historiquement, Mimizan n'est pas la seule commune à avoir joué un rôle économique d'importance. La vocation industrielle de ce territoire, historiquement marquée, est aussi diversifiée.

Intercommunalité située en plein cœur du Pays de Born, son histoire est marquée de manière ancienne par l'espace forestier grâce à la présence avant l'afforestation de forêts implantées sur les sols les mieux drainés : en bordure des cours d'eau et sur les rives orientales des étangs. C'est le long du ruisseau de Canteloup de Lüe à l'étang d'Aureilhan et le long du ruisseau de Crabeyron entre Bias et Mimizan que se situaient ces boisements précédant l'afforestation du massif (Cassou-Mounat, 1977). C'est sur ce secteur que la Compagnie des Landes, aujourd'hui filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations pour son volet gestion forestière et, à l'époque, Compagnie d'Exploitation et de Colonisation des Landes de Bordeaux, s'est implantée en 1834 lorsque le fondateur, Boyer-Fonfrède, obtint la concession d'un canal entre le Bassin d'Arcachon et l'étang d'Aureilhan (Thiveaud (dir.), 1992). Il acheta de vastes domaines forestiers dont les surfaces les plus importantes se situent entre Pontenx, Lüe, Saint-Paul-en-Born et Escource⁸⁴. La construction du canal de la Hume qui s'avéra prohibitive, tourna la Compagnie vers la seule exploitation sylvicole. Aujourd'hui, la Compagnie des Landes est toujours établie à Pontenx-les-Forges. Cette commune, comme son nom l'indique, constitue le symbole de ce qui a contribué à une partie de la richesse des Landes durant deux siècles : les forges⁸⁵. Sous l'impulsion des efforts de modernisation de la

⁸³ Les commerces, les services financiers, les services locaux de l'État et certaines professions de santé constituent les services intermédiaires tels que définis par l'INSEE.

⁸⁴ En Gironde, la Compagnie des Landes possède également des surfaces forestières sur les communes de Langon et Saint-Jean-d'Illac. Au total, la Caisse des Dépôts et Consignations détient plus de 15 000 ha de forêts au sein du massif.

⁸⁵ S'ajoutent aux forges qui ont avant tout marquées l'histoire communale, la présence sur ce territoire des poteries et tuileries ainsi qu'une porcelainerie particulièrement réputée (Thiveaud (dir.), 1992).

Compagnie, Pontenx devient un centre métallurgique d'importance. Le bâti de la commune reflète particulièrement bien le poids pris par la « pierre des Landes » dans son histoire (cf. Photo 10).

Photo 10 : La garluche comme marque du passé métallurgique de Pontenx-les-Forges



Photos : Aude Pottier, novembre 2010.

Les forges du Pays de Born disparurent avec la naissance de la grande industrie et l'épuisement du minerai landais (le haut-fourneau de Pontenx s'est éteint en 1911). Tandis que les forges déclinent les distilleries de produits résineux et les scieries, elles, s'accroissent (Papy, 1978). La construction locale de voies ferrées (la ligne Labouheyre-Mimizan date de 1890, quarante ans après la construction de la ligne Bordeaux-Bayonne) a été un facteur important du boisement du Pays qui était jusqu'alors mené de manière peu dynamique (Cassou-Mounat, 1977). En lien évident avec le développement de l'espace forestier, la commune de Mimizan va accueillir ce qui constitue toujours un des fers de lance économique de son territoire : les Papeteries de Gascogne. Fondée à l'initiative de sylviculteurs landais souhaitant utiliser le pin des landes dans la fabrication du papier d'emballage, le « kraft », la papeterie fut construite en 1925. Située au bord du courant de Mimizan, il lui fournit à l'époque l'eau nécessaire à la fabrication et le lieu de rejet de ces effluents. Une usine de fabrication de sac d'emballage vit également le jour en 1952 tandis que la création de la Forestière de Gascogne en 1976 permit à l'entreprise de se doter de sa propre société d'approvisionnement. Aujourd'hui filiale papier du groupe « Gascogne », les Papeteries de Gascogne devenues depuis 2006 « Gascogne Paper » constituent le premier producteur mondial de papier kraft. Elles sont de loin l'usine la plus importante du Pays de Born et un des symboles de la vocation papetière du massif (Cf. Photo 11).

Photo 11 : La papeterie du groupe Gascogne à Mimizan



Photo : Aude Pottier, mai 2009.

Le groupe constitue donc un acteur économique historique central de Mimizan et des communes environnantes : la papeterie comptabilisait, en 2004, 591 salariés et 205 pour Gascogne Emballage (Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2003a). Parmi les autres industries liées à la forêt, on trouve également sur le territoire des industries de fabrication de parquet et lambris dont l'entreprise FP Bois (210 salariés en 2004), établie depuis 1953 sur la commune de Mimizan, est la plus importante (l'ancien directeur est d'ailleurs l'actuel maire de la commune).

Outre l'aspect industriel lié à l'espace forestier, c'est également le pendant touristique de la commune de Mimizan qui a marqué le territoire. Le littoral du Pays de Born, éloigné des voies de communication, construites au cours du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, et des pôles urbains n'a pas bénéficié de l'afflux d'une clientèle de proximité comme cela a pu être le cas pour Arcachon par exemple⁸⁶. L'après Seconde Guerre mondiale et le développement du tourisme de masse vit véritablement l'essor de la station de Mimizan-plage qui peut aujourd'hui accueillir jusqu'à 100 000 visiteurs par jour⁸⁷. L'étang d'Aureilhan constitue également un pôle attractif, comme l'ensemble des étangs d'arrière-dune de Gascogne, pour des touristes en quête de plages plus intimistes et de plans d'eau considérés comme moins dangereux. Mais étant peu profond, il n'est pas favorable aux activités nautiques et accueille préférentiellement des pêcheurs qui côtoient les tonnes traditionnelles.

Les espaces les plus touristiquement attractifs, à savoir Mimizan et Aureilhan, concentrent, sans surprise, les plus importants taux de résidences secondaires (toutes deux sont au-dessus du taux moyen landais de 22,6%). Mimizan confirme sa vocation touristique avec plus de la moitié de son parc de logement occu-

Tableau 6 : Nombre total de logements et part des résidences secondaires en 2008 sur la Communauté de Communes de Mimizan

| CC de Mimizan | Total logements | dont secondaire |
|--------------------|-----------------|-----------------|
| Aureilhan | 611 | 24,1% |
| Bias | 402 | 13,4% |
| Mimizan | 7343 | 52,9% |
| Pontenx-les-Forges | 716 | 13,1% |
| Saint-Paul-en-Born | 439 | 18,2% |

Source : Insee.

pé de manière saisonnière. L'intérêt central de cette intercommunalité tient ainsi dans la liaison qu'elle a réussi à créer entre la forte présence sur son territoire d'industries de poids et une fréquentation touristique dont le cadre forestier constitue, à l'instar du reste du littoral de Gascogne, un des éléments centraux. Cette liaison prend d'autant plus de sens que le fleuron de cette industrie, la papeterie du groupe Gascogne, est certes reconnue pour son importance mais également pour les nuisances, notamment olfactives, qu'elle engendre sur le territoire. La valorisation touristique de l'espace forestier tient donc à la fois dans une volonté de démarcation, dans une logique de concurrence des territoires littoraux, et dans l'approche pédagogique des nuisances de la papeterie et de la gestion de la pinède (dont le prélèvement par coupes rases avait pu provoquer quelques émois). La forêt, le bois et le tourisme s'associent de manière réfléchie dans la politique intercommunale de développement. Depuis

⁸⁶ C'est à Mimizan que Maurice Martin baptisa le littoral de « Côte d'Argent ».

⁸⁷ Source : Office Intercommunal du Tourisme de Mimizan.

la fin des années 80, un ensemble d'évènements, d'équipements à l'intention des entreprises et d'outils de communication touristique ont été mis en place. La démarche de la CCM s'inscrit de manière cohérente au sein du Pays Landes Côte d'Argent. Car l'importance accordée à l'espace forestier se lit également au travers de la Charte du Pays qui en a fait le « fil vert » de son projet de territoire.

L'idée centrale est de faire de la Communauté de Communes de Mimizan la vitrine de la forêt et du bois, « *le territoire qui en fait plus pour le pin des Landes* », partant du postulat que pour développer un territoire, « *il faut être identifié comme la référence créer et innover continuellement* »⁸⁸ (cf. Figure 11).

Figures 11 : Communication sur le pin landais par l'intercommunalité mimizanaise



Source : CC de Mimizan

Le logo même de l'intercommunalité marque cette intention. Associant les couleurs du fameux triptyque eau/sable/forêt, l'aiguille de pin à cinq branches symbolise l'ensemble des communes engagées dans cette action (cf. Photo 12).

La valorisation touristique du territoire, forte d'un des premiers Office Intercommunal du tourisme (OIT), croise la promotion de la forêt en tant que cadre de vacances, lieu de pratiques sportives et de découverte de la faune et de la flore, tout comme elle table sur la découverte du pan industriel de la forêt par le biais de visites des industries locales et notamment de la papeterie Gascogne. Ces visites sont tout autant vouées aux vacanciers qu'aux étudiants et professionnels de la filière bois. Dès l'entrée de la commune, chacun est ainsi invité à découvrir « la forêt vivante », axe central de l'économie locale à la fois touristique et industrielle (cf. Photo 12).

Photo 12: Logo de la CC de Mimizan et promotion touristique de la forêt industrielle



Photo : Aude Pottier, mai 2009.

⁸⁸ Source : Communauté de Communes de Mimizan. *Les actions 2007-2008 de la Communauté de Communes de Mimizan pour le développement de la filière forêt-bois*. En ligne : http://www.cc.mimizan.fr/docs/communiqués/communi_2008-10-19.pdf [Consulté en février 2009].

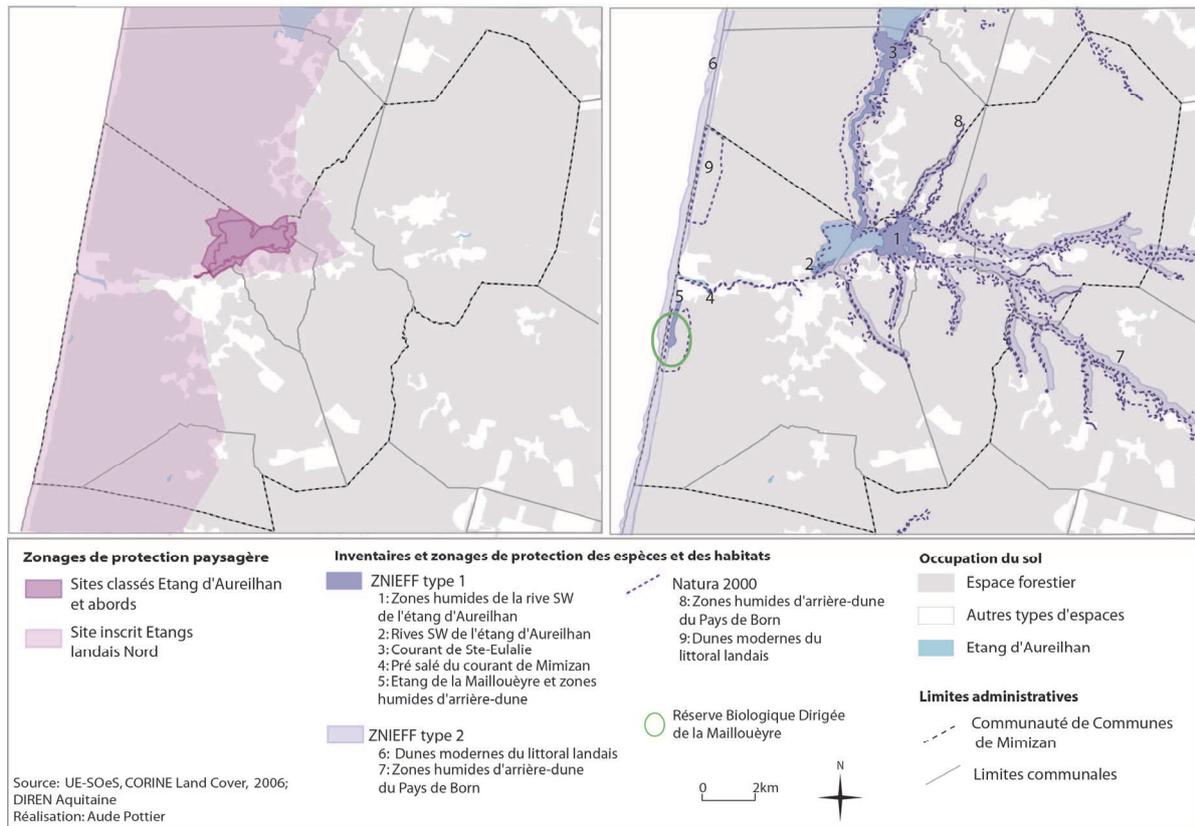
Trois ensembles muséographiques en lien avec l'espace forestier jalonnent également le territoire : la maison du pin à Pontenx, la maison de l'airial à Bias et la maison du patrimoine à Mimizan. Ils présentent respectivement la fabrication et les produits issus de la pinède, la découverte du bois au travers des cinq sens et l'histoire de la société rurale traditionnelle landaise au travers des bergers et résiniers. C'est donc à la fois comme cadre de vacances mais également pour transmettre l'histoire du territoire tout en expliquant les raisons de la présence d'industries, que l'intercommunalité s'est lancée dans cette valorisation touristique.

Outre ce dernier aspect, les élus ont également souhaité participer de manière active à la valorisation de la filière : création, de manière toute symbolique, de la première aire de stockage sous aspersion en 1999, d'un site Internet « Médiaforest⁸⁹ » à la fin des années 1990, d'une pépinière d'entreprise -nommée « Sylvicole Valley »-, projet d'une « Cité du bois » sont autant d'exemples démontrant la volonté politique de valorisation de la ressource forestière. Mais cet état des lieux est désormais à nuancer. En effet, le « changement de main » de la municipalité de Mimizan, après les élections municipales de 2008, voit le territoire s'orienter vers un développement économique nettement plus « classique » (sports d'eau notamment). Le projet de la Cité du Bois, considéré comme financièrement beaucoup trop lourd pour la collectivité, s'est vu clairement réorienté à la baisse.

En termes de patrimonialisation officielle, la CC n'est pas en reste (cf. Carte 28) et englobe, comme sur l'ensemble du littoral de Gascogne, les éléments de diversité environnementale: forêt dunaire, cours et plans d'eau. Mais à la différence de la commune de la Teste, la forêt est dans une bien moindre mesure concernée. Le site inscrit contient certes une grande part de l'espace forestier mais il ne constitue pas une réglementation particulièrement contraignante à la différence du site classé. Les espaces forestiers les plus productifs se trouvent ainsi en dehors des zonages et inventaires. L'étang d'Aureilhan constitue ici l'élément central de la patrimonialisation institutionnelle. Classé en 1964 pour son caractère pittoresque, c'est notamment pour protéger ces rives de l'urbanisation et répondre à la volonté de la MIACA d'accentuer la préservation des étangs landais, que le site englobe également depuis 1978 les abords de l'étang. C'est d'ailleurs selon la même logique de préservation paysagère contre l'urbanisation des rives que l'important site inscrit « Étang landais Nord » (43 900 ha) a été créé en 1977 après les réflexions menées par la MIACA (DIREN, 2010).

⁸⁹ À une époque où les différentes entreprises et instances de la filière ne possédaient pas encore de pages Internet, « Médiaforest » se proposait de mettre en relation les différents acteurs de la filière par le biais d'un site innovant valorisant l'intercommunalité comme porteuse de dynamisme économique.

Carte 28 : Principaux zonages de la patrimonialisation institutionnelle au sein de la Communauté de Communes de Mimizan

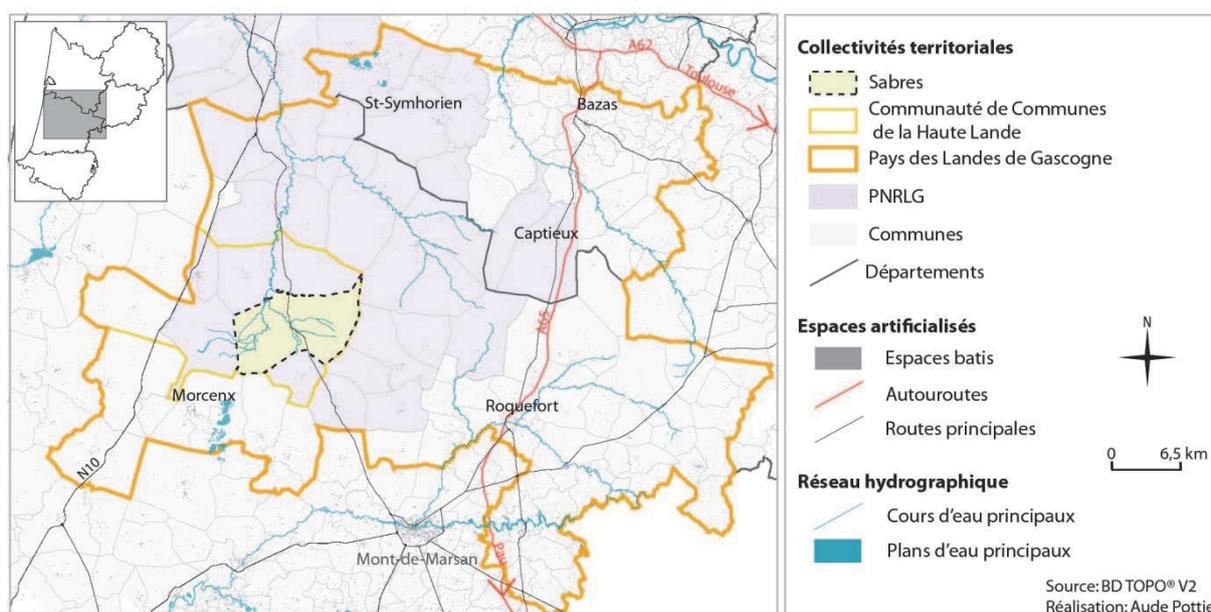


Bien que le risque d'urbanisation soit à l'origine des principaux zonages de préservation, il n'est pas la seule cause des défrichements du secteur. Sur le canton de Mimizan (comptant en plus des communes de la Communauté de Communes, celle de Mézos) entre 1997 et 2009, ce sont 73 ha de forêts qui ont été défrichés. La vocation de ces défrichements se répartit de manière quasi identique entre la vocation agricole (39 ha) et urbaine (34 ha). Ces chiffres placent le canton en-dessous de la moyenne pour le département landais sur la même période (soit environ 102 ha) (Conseil Général Landes, 2010) et positionne l'agriculture comme tout autant concurrentielle pour l'espace forestier que l'urbanisation.

2.3. La commune de Sabres : une collectivité en quête de renouveau

La commune de Sabres est emblématique d'un cœur forestier en perpétuel changement tant foncier que démographique : afforestation bien entendu, mais également importance de l'agriculture, tempête et variation démographique caractérisent ce secteur. Située en plein cœur de la Grande Lande, Sabres s'insère au sein de la Communauté de Communes de la Haute Lande (CCHL) depuis sa création en 1998⁹⁰ mais également dans le plus grand Pays d'Aquitaine, créé en 2004, dont elle accueille le siège. Composé de 118 communes, ce dernier se répartit entre les départements landais et girondin (74 communes landaises et 44 girondines) et porte un nom évocateur : le Pays des Landes de Gascogne (cf. Carte 29).

Carte 29 : Localisation de la commune de Sabres en Aquitaine



Ce Pays, malgré son étendue, est marqué par un ensemble de caractéristiques (histoire, démographie, occupation du sol) qui reflètent bien celles de cette commune. La taille de ce Pays (4 798 km², soit pas moins de 12% de la superficie régionale, ce qui équivaut à nombre de départements métropolitains) est à l'image d'une bonne partie des communes qui le constituent. 11 communes font ainsi plus de 100 km² dont Sabres (160 km²), tandis que 72 autres sont au-dessus de la moyenne régionale (18 km²) pour une superficie communale moyenne de 41 km². L'étendue spatiale parfois considérable pour les communes « cœur » constitue, de fait, une donnée essentielle dans l'appréhension des dynamiques territoriales de ce territoire.

La transformation radicale du territoire par l'arrivée de la pinède généralisée a abouti à un taux de couverture forestière qui est aujourd'hui de 79,2%. La nouvelle pinède côtoie désormais la maïsiculture industrielle qui constitue la majorité des 19,5% des surfaces

⁹⁰ La Communauté de Communes de la Haute Lande comprend également les communes de Labouheyre, Commensacq, Trensacq, Escource, Luglon et Solférino.

agricoles. Seul un peu plus 1% de l'espace est aménagé⁹¹. L'immensité spatiale s'oppose ainsi à la faiblesse démographique caractérisée par une population de 62 446 habitants en 2006, soit à peine 2% de la population totale de l'Aquitaine (de 3 119 757 habitants la même année). Sur les 118 communes constitutives du Pays en 2006, 83 comptent moins de 500 habitants (soit 70,3% du total des communes), et seulement deux plus de 4 000 (Morcenx et Bazas)⁹².

Depuis le début du siècle, l'abandon successif de l'agriculture traditionnelle, de l'élevage puis du gemmage, la mécanisation forestière ainsi que la Seconde Guerre Mondiale et les grands incendies ont induit une baisse démographique vertigineuse. Pour exemple, les cantons de Sabres, Pissos, Sore et Labrit (constitutifs, grosso modo, de la zone de la Grande Lande) avaient en 1876 une population totale de 25 998 habitants (Dupuy, 1996). Celle-ci tomba à 21 263 en 1926, pour atteindre son seuil le plus bas entre 1975 et 1982 : 12 885 habitants. En d'autres termes en un siècle la Grande Lande a perdu plus de la moitié de sa population. À cela s'ajoute la problématique d'une population vieillissante. En 1975, 20% de la population du canton de Sabres avait plus de 65 ans, 22,6% pour le canton de Pissos, 25,4% pour le canton de Labrit et pas moins de 32,3% pour celui de Sore (Hays, 1981).

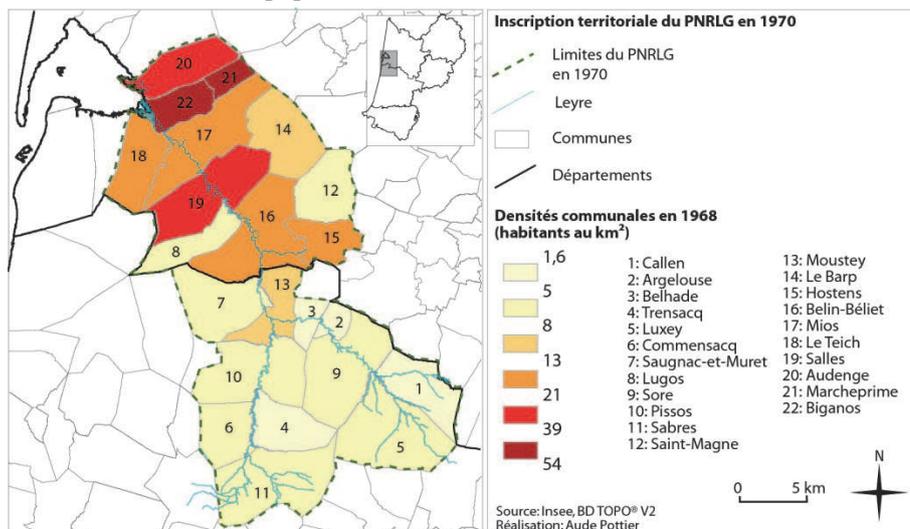
Ce que ce vaste phénomène de désertification et de vieillissement de la population a induit est également la volonté affirmée des élus locaux de lutter contre cet état de fait. Bien avant la loi Voynet de 1999 constituant les Pays, une association de développement local au nom symbolique d'AIRIAL (Association Interdépartementale pour le Renouveau, l'Industrialisation et l'Aménagement de la Haute Lande) regroupant des élus soucieux de redynamiser de manière collective le territoire fut ainsi créée en 1980. L'actuel Pays des Landes de Gascogne en constitue l'émanation et l'aboutissement institutionnel. L'objectif affirmé dans son diagnostic territorial de 2003 est clair : « *la création du Pays des Landes de Gascogne est une étape primordiale dans le long processus de développement démarré sur ce territoire il y a plus de vingt ans. Elle ouvre une ambition nouvelle et forte, inscrire ce territoire dans un cycle durable de reconquête démographique* » (Pays Landes de Gascogne, 2003b, p.7).

C'est la même volonté de revitalisation qui est à la base de la constitution du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) en 1970. À l'image des autres PNR français, il constitue avant tout un outil de développement et de gestion d'espaces ruraux jugés vulnérables de part, entre autres, les effets d'une déprise agricole ou d'une baisse démographique importante (Depraz, 2008). C'est à Philippe Saint-Marc, alors à la tête de la MIACA (cf. Chapitre 3), que l'on doit l'idée de développer l'arrière-pays par le tourisme en s'appuyant sur le réseau hydrographique qui se verse dans le Bassin d'Arcachon (Casteignau, Dupuy, 1995). Le périmètre initial du PNR se fonda donc sur le bassin versant de la Leyre incluant, dans un premier périmètre 22 communes aux densités de population variées mais dont les plus faibles se concentrent toutes dans le cœur forestier landais (cf. Carte 30).

⁹¹ Source : Pays des Landes de Gascogne.

⁹² 18 communes ont entre 500 et 1 000, 13 entre 1 000 et 2 000 et 2 entre 2 000 et 4 000 habitants.

Carte 30 : Densités de population communales au sein du PNRLG lors de sa création



La commune de Sabres est partie intégrante de cette histoire, son évolution est emblématique de ces transformations démographiques et économiques.

L'exode rural de la commune se lit clairement dans le tableau 7 présentant l'évolution de la population de la commune sur 130 ans. Sabres comptait ainsi en 1876 une population de plus de 2 500 habitants pour atteindre son minimum démographique au début des années 1980. Aujourd'hui, avec près de 1 200 habitants, elle regagne progressivement un peu de population même si sa densité a été divisée par deux en 130 ans. Le regain d'attractivité du secteur, dont l'évolution démographique est exclusivement due aux migrations, est lisible dans le nombre d'hectares défrichés. Entre 1997 et 2009, ce sont ainsi 70 ha qui ont été dévolus à l'urbanisation sur le canton de Sabres. L'évolution démographique est néanmoins moins importante sur le canton de Sabres que sur les cantons limitrophes qui profitent d'une plus grande proximité géographique par rapport aux agglomérations se trouvant en marge du massif comme Mont-de-Marsan, et de pôles d'emplois plus locaux tel Morcenx par exemple.

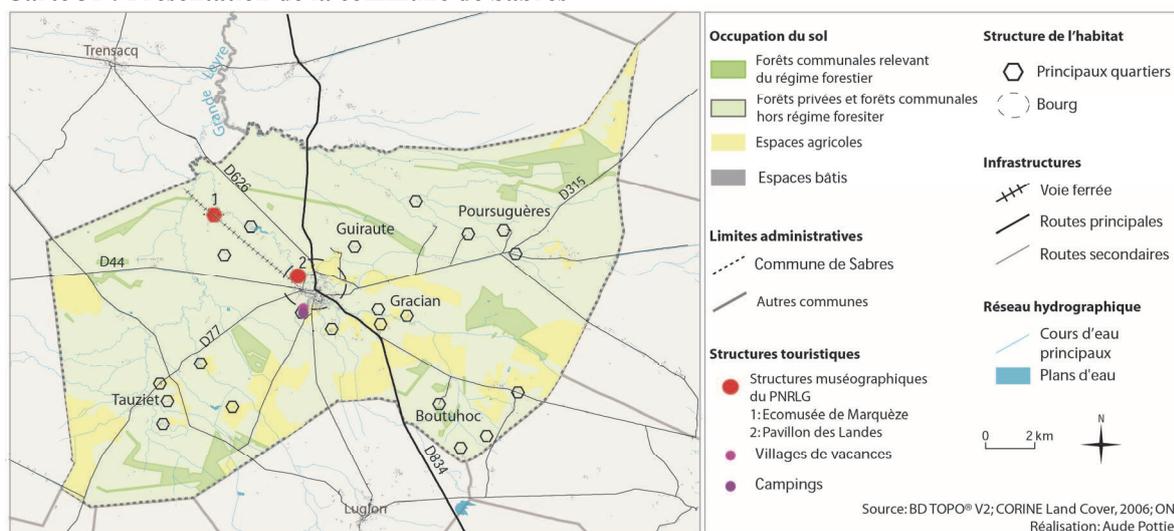
Tableau 7 : Effectif et densité de la population de la commune de Sabres (1876-2006)

| Années de Recensement | Population | Densité |
|-----------------------|------------|---------|
| 2006 | 1189 | 7,4 |
| 1999 | 1107 | 6,9 |
| 1990 | 1096 | 6,8 |
| 1982 | 1058 | 6,6 |
| 1975 | 1105 | 6,9 |
| 1968 | 1143 | 7,1 |
| 1962 | 1309 | 8,2 |
| 1946 | 1590 | 9,9 |
| 1926 | 2057 | 12,8 |
| 1901 | 2506 | 15,6 |
| 1876 | 2554 | 15,9 |

Source : INSEE, Recensement de la population

En termes d'occupation du sol, la carte suivante présente la physionomie de la commune à l'heure actuelle :

Carte 31 : Présentation de la commune de Sabres



Sur les 18 276 ha que comptait la commune en 1852 (avant la constitution du domaine de Solférino, érigée par la suite en commune), 3 210 ha étaient déjà dévolus à la forêt (Dupuy, 1996) soit 17,6% de son territoire. Aujourd'hui, ce sont 85% de ses 16 013 ha qui sont couverts de forêts. Dans le cas présent, nous devrions plutôt utiliser le passé. Après le passage de Klaus en 2009, c'est plus de 60% de l'espace forestier de la commune qui a été touché. La forêt communale, couvrant plus de 1 100 ha - dont près de 993 ha soumis au régime forestier - a été affectée à 51% (Pays Landes de Gascogne, 2009). Ces chiffres prennent d'autant plus d'ampleur quand l'on sait que cette forêt rapportait entre 250 000€ et 300 000€ par an au budget de la commune⁹³. La perte sèche de revenu est de fait une problématique centrale pour la municipalité.

Les grandes surfaces agricoles constituent l'autre pendant économique et paysager de la commune passant de 1 476 ha en 1988 à 2 217 ha en 2 000. Cette attractivité du territoire sabrais pour l'agriculture est à l'image du reste du canton : avec un total de 112 ha défrichés pour cette activité entre 1997 et 2009, le canton de Sabres se place au-dessus de la moyenne landaise (Conseil Général Landes, 2010).

Enfin, Sabres constitue une commune phare du PNRLG par la présence en son sein de l'écomusée de Marquèze (cf. Chapitre 3). La physionomie de l'habitat sabrais est caractéristique de la Grande Lande avec la présence d'un bourg central et de quartiers⁹⁴ (cf. Carte 31). Sa bonne conservation a, entre autres, conduit le jeune Parc à s'intéresser à cette commune. C'est en effet le quartier de Marquèze qui a servi de point d'ancrage à l'écomusée dont on doit la réalisation à Georges-Henri Rivières. Le site fut choisi à partir de trois critères

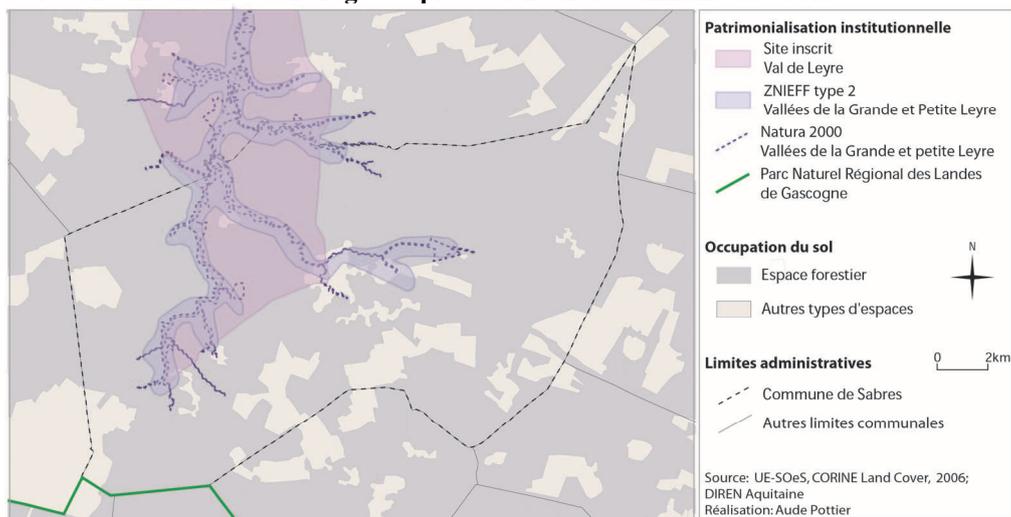
⁹³ Source : Mairie de Sabres.

⁹⁴ Lieux centraux de la vie socio-économique jusqu'au début du XXème siècle (date à partir de laquelle ils commencèrent à se vider), ils pouvaient constituer des ensembles aussi importants que les bourgs eux-mêmes, tels les quartiers de Tauziét ou de Poursuguères sur la commune de Sabres (Dupuy, 1996) (cf. Carte 31).

principaux : la présence de bâtiments représentatifs du bâti traditionnel, une voie de chemin de fer et un positionnement au carrefour routier d'importance desservant Bordeaux au Nord, Pau au Sud et Mimizan à l'Ouest (Dupuy, Casteignau, 1995).

La Leyre, outre d'avoir constituée la « colonne vertébrale » du PNR, intéresse tout particulièrement la patrimonialisation institutionnelle pour son intérêt naturaliste et pittoresque qu'illustre la carte suivante :

Carte 32 : Inventaires et zonages de protection sur la commune de Sabres



Une dernière caractéristique doit être évoquée : le tissu associatif présent sur la commune. Celui-ci est particulièrement actif et prend pour point d'ancrage l'arbre et la forêt. Deux grandes manifestations ont lieu chaque année : « Les Automnales de Sabres » et « Auprès de notre arbre ». Ces manifestations marquent de leur empreinte l'espace public de la commune au travers d'œuvres d'art où le bois et l'arbre constituent la trame (cf. Photo 13).

Photo 13 : Des œuvres d'art « forestières » au cœur de l'espace public sabrais



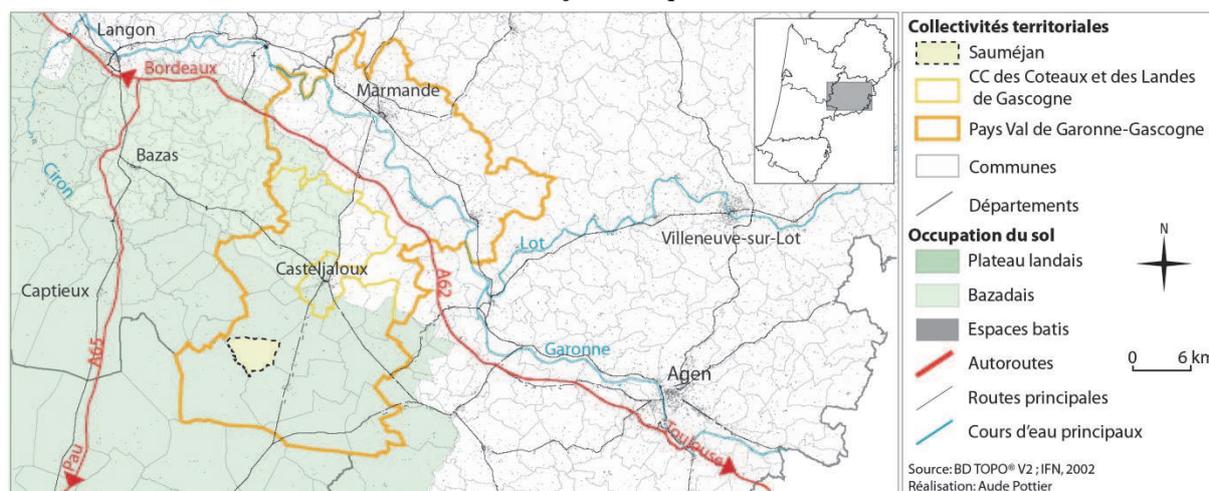
De manière toute symbolique, l'arbre en métal (photo de droite) a été couché par la tempête Klaus de 2009.

Photos : Aude Pottier, juillet 2010.

2.4. La commune de Sauméjan : un territoire rural en situation d'interface

La commune de Sauméjan constitue une des dernières communes composant la frange Est du massif forestier des Landes de Gascogne. Sa situation géographique d'interface entre la fin de la région naturelle du plateau landais et celle de la vallée de la Garonne se traduit bien dans les noms des collectivités territoriales dans lesquelles elle s'insère : le Pays Val de Garonne-Gascogne (créé en 2003) et la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne (cf. Carte 33).

Carte 33 : Localisation de la commune de Sauméjan en Aquitaine



Du point de vue démographique et de l'emploi, le Pays Val de Garonne-Gascogne se trouve pris en tenaille entre le pôle bordelais – qui se trouve à une heure par autoroute - et le chef-lieu départemental, Agen, dont les cantons limitrophes sont les seuls à avoir enregistré d'importantes augmentations de population entre 1990 et 1999 (Gatto *et al.*, 2003). Avec une densité de 52 hab. /km² en 2005 (pour une population de près de 63 000 habitants à la même époque), le Pays possède une densité inférieure à celle du département du Lot-et-Garonne (59 hab. /km²) et de l'Aquitaine (75 hab. /km²). Néanmoins depuis 1999, et comme nous avons pu le voir dans le chapitre 3, les migrations ont tendance à pallier un solde naturel quasiment négatif partout, faisant croître les cantons situés dans les Landes de Gascogne entre 1 et 2% entre 1999 et 2006. Le Pays est polarisé autour de trois entités urbaines : Casteljaloux, Tonneins et Marmande qui regroupent 79% des actifs (Gatto *et al.*, 2003). La commune de Sauméjan se trouve dans la frange la moins peuplée du Pays. Tout comme pour la commune de Sabres, la problématique démographique est ici aussi centrale mais nettement plus marquée. La dualité de cette interface entre région forestière et vallée de la Garonne se lit parfaitement dans les données démographiques. Alors que la Communauté de Communes du Val de Garonne possède une densité de près de 72 hab. /km², celle des Coteaux et Landes de Gascogne, dans laquelle s'insère la commune de Sauméjan, atteint à peine 14 hab./km².

Sauméjan possède elle-même une densité inférieure à la moyenne de sa CC avec 3,9 hab. /km² en 2006. Cette petite commune (19,5 km²) des Landes de Gascogne offre ainsi un profil de territoire rural à très faible densité qui a subi de plein fouet la désertification : la commune compte aujourd’hui 76 habitants alors que sa population, en 1876 atteignait 334 (cf. Tableau 8). Néanmoins, depuis les années 80, la situation a tendance à se stabiliser et Sauméjan regagne des habitants depuis le début des années 90.

Intégrée au bassin d’emploi Marmande-Casteljaloux, l’évolution de sa population est à mettre en lien

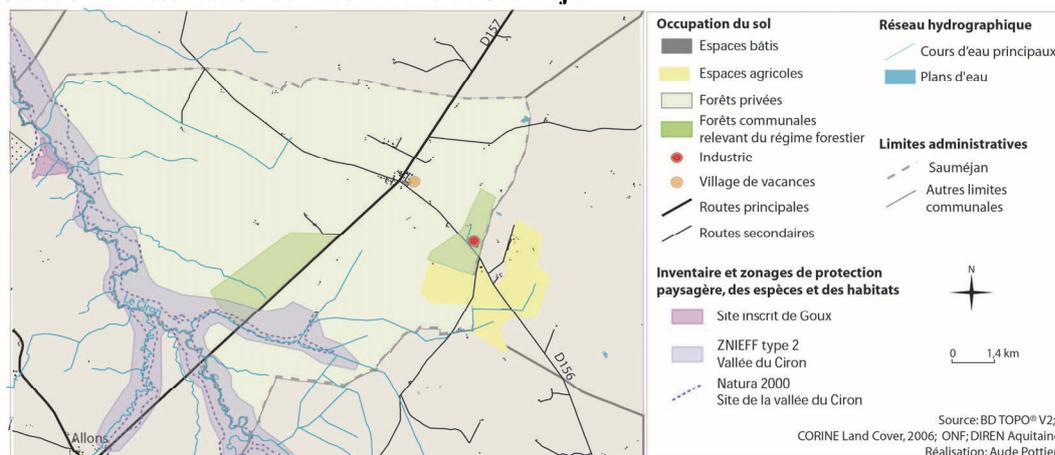
avec sa proximité à la ville de Casteljaloux (située à 12 km). Au niveau communal (cf. Carte 34), les sources d’emploi proviennent à la fois d’un village de vacances (créé il y a 30 ans) et d’une entreprise spécialisée dans la transformation d’écorces de pins maritimes qui permet de faire vivre 14 ouvriers.

Tableau 8 : Évolution de la population de la commune de Sauméjan (1876-2006)

| Années de Recensement | Population | Densité |
|-----------------------|------------|---------|
| 2006 | 76 | 3,9 |
| 1999 | 68 | 3,5 |
| 1990 | 68 | 3,5 |
| 1982 | 52 | 2,7 |
| 1975 | 52 | 2,7 |
| 1968 | 58 | 3 |
| 1962 | 86 | 4,4 |
| 1946 | 134 | 6,9 |
| 1926 | 222 | 11,4 |
| 1901 | 314 | 16,1 |
| 1876 | 334 | 17,1 |

Source : INSEE, Recensement de la population

Carte 34 : Présentation de la commune de Sauméjan



La dominante forestière est ici particulièrement lisible puisque 84% de la commune est occupée par de la forêt dans laquelle l’habitat s’insère en petit îlots. Seul le cœur de la commune (situé à l’intersection de deux départementales) forme une poche urbanisée, le reste de l’habitat fonctionnant sur le principe de l’airial disséminé au sein de l’espace forestier. Un d’entre eux est d’ailleurs classé au titre des monuments historiques (cf. Photo 14).

Photo 14 : L'airial classé de « Bernine » à Sauméjan



Photo : Aude Pottier, mars 2011.

À l'écart des fortes pressions urbaines, le territoire sauméjanais se caractérise par la préservation et la cohérence de son bâti. A l'instar du reste du massif, en plus des vestiges de l'époque agro-pastorale, la patrimonialisation institutionnelle intéresse tout particulièrement le cours d'eau principal de la commune, le Ciron, et ses forêts galeries (cf. Carte 34).

* * * * *

Afin de prendre en compte les différentes réalités territoriales du massif forestier landais, nous avons sélectionné des échelles d'approche qui nous permettent de cerner à la fois le massif dans sa globalité et des espaces locaux aux caractéristiques variées. De cette démarche sont ressortis quatre terrains d'études qui fonctionnent sous forme de transect, du littoral à l'intérieur des terres. Cette sélection de terrains a ainsi pour but de rendre mieux intelligibles les diverses problématiques auxquelles le massif forestier landais est confronté. La présence, sur ces territoires, d'enjeux territoriaux distincts doit nous permettre d'établir les critères de la considération patrimoniale et ainsi comprendre le processus dans sa dimension géographique. Pour appréhender les valeurs qui sous-tendent ce potentiel processus, s'intéresser aux acteurs de ces territoires nous paraît essentiel. Ce sont les choix méthodologiques effectués pour les identifier et les « faire parler » qui vont maintenant nous intéresser.

Chapitre 5

Une démarche qualitative pour identifier les valeurs du massif forestier landais pour ses acteurs

Comment analyser le regard que portent les acteurs du massif landais sur cet espace forestier ? Comment saisir les valeurs qu'ils lui accordent à la fois dans leur approche professionnelle et personnelle ? En d'autres termes, comment déceler si le massif forestier des Landes de Gascogne entre dans un processus de patrimonialisation ? Pour répondre à ce questionnement, un certain nombre de choix méthodologiques ont dû être faits, et ce sont ceux-ci que nous allons ici expliciter.

Les enquêtés ont été ciblés à la fois pour leur fonction à une échelle globale du massif (il s'agit alors de personnes travaillant sur des secteurs forestiers prédéfinis par leurs institutions ou de personnes ayant une action à l'échelle départementale ou régionale) ainsi que par leur rôle à une échelle locale (agents de terrain, élus locaux et associations par exemple). Un total de 108 personnes (entretiens d'une durée moyenne d'une heure et quarante minutes⁹⁵) ont ainsi été rencontrées se répartissant de manière homogène entre nos deux échelles d'analyse. C'est afin d'appréhender au mieux le regard de ces acteurs du massif, par et au-delà « l'uniforme », que nous avons choisi une méthodologie essentiellement basée sur une démarche qualitative. Cette approche du terrain nous a semblé la plus pertinente au regard de nos objectifs. La démarche qualitative nous a ainsi permis d'aborder nos enquêtés à la fois en tant que porteurs d'un discours institutionnel, mais également comme sujets sensibles. Ce sont ces deux « strates » que nous avons tenté de mettre à jour par le biais d'entretiens semi-directifs. Bien que l'entretien ait été l'outil le plus largement utilisé, d'autres techniques ont également pu être mobilisées telles l'observation lors de réunions, des sorties terrains avec des acteurs, mais également l'étude de documents institutionnels tels les Chartes de Pays ou des documents d'aménagement forestier par exemple. Nous proposons dans ce chapitre de détailler notre démarche d'enquête, la manière dont nous avons sélectionné nos enquêtés, leur présentation pour terminer sur la méthodologie mise en œuvre pour identifier et analyser les valeurs ainsi que leur conception du patrimoine.

⁹⁵ En tant que moyenne, cette durée ne reflète pas véritablement la diversité temporelle des entretiens. Des journées entières ont pu être passées avec certains enquêtés, tandis que d'autres ont duré moins d'une heure principalement en raison de leur emploi du temps assez chargé. Au total, ce sont 167 heures d'entretiens que nous avons pu obtenir.

1. L'entretien semi-directif comme méthode d'enquête auprès des acteurs du massif forestier des Landes de Gascogne

Il existe différentes techniques méthodologiques, en géographie tout comme dans d'autres disciplines des Sciences Humaines et Sociales, visant à collecter les informations dont le chercheur a besoin pour répondre à son questionnement. Tel que la définit de manière métaphorique Claude Bataillon, la collecte d'informations par le géographe « *ressemble davantage à la nourriture du chasseur-collecteur, diverse et imprévue, qu'à celle normalisée et standardisée, des grands élevages industriels* » (Bataillon, 1999, p.100). Cette diversité d'approches, dans lesquelles le chercheur en géographie vient puiser l'information nécessaire, se décline en quatre grandes méthodes. L'observation directe, l'étude documentaire, l'expérimentation (ou observation provoquée) et l'enquête de terrain (Berthier, 2010) sont ainsi le plus souvent utilisées de manière combinée, pour permettre au chercheur d'acquérir la donnée souhaitée. Bien que notre démarche de recherche croise trois de ces grands procédés : observation directe, étude documentaire et enquête de terrain, c'est cette dernière qui prédomine dans notre collecte d'informations.

L'enquête de terrain, qui peut être simplement définie comme la « *production d'un matériau empirique pour la recherche* » (Haegel, 2003a, p.311) a été, dans notre cas, essentiellement basée sur des entretiens. Cette méthode nous a semblé être la plus pertinente au regard de notre questionnement. Cherchant à définir et analyser les valeurs qui, potentiellement, fondent la considération patrimoniale des acteurs du massif landais, l'utilisation d'un questionnaire nous semblait contre-indiquée pour cette recherche. Car à la différence de ce dernier qui est un outil qui présuppose une connaissance préalable du « monde de référence » des enquêtés, l'entretien convient à l'analyse d'un système de cohérence à découvrir (Blanchet, Gotman, 2007). Or, c'est bien dans la compréhension du système des valeurs associées à la forêt landaise, les raisons de leur apparition et les modalités de leur mobilisation que se positionne notre recherche. L'entretien constitue, de fait, la méthode la plus apte à initier ce discours permettant ainsi de saisir « *les éléments contenus dans les phénomènes étudiés, leurs composants, et non pas leur contenant, ni leur enveloppe* » (Blanchet, Gotman, 2007, p.37). L'entretien par sa capacité à « *mettre en évidence des processus ou des principes de fonctionnement* » (Bigando, 2006, p.87) a donc pris une place prépondérante dans notre recherche.

Parmi les différentes techniques d'entretien de la démarche qualitative (entretien non-directif ou libre, semi-directif et directif) qui ne sont rien d'autre qu'une « *méthode de recueil de la parole d'individus* » (Haegel, 2003b, p.316), nous avons opté pour l'entretien semi-directif. Intermédiaire entre la directivité stricte et le libre propos, l'entretien semi-directif permet d'être modulé par l'enquêteur en fonction de ses besoins tout en apportant une structuration aux propos de l'enquêté. Il est ainsi « *invité à répondre de façon exhaustive, dans ses propres termes et avec son propre cadre de référence, à une question générale (le*

thème) caractérisé par son ambiguïté⁹⁶. Mais s'il n'aborde pas spontanément un des thèmes que l'enquêteur connaît, celui-ci pose une nouvelle question (le sous-thème) dont la caractéristique n'est plus l'ambiguïté, afin que le sujet puisse produire un discours sur cette partie du cadre de référence du chercheur » (Ghiglione, Matalon, 1998, p.79). L'entretien semi-directif, « système d'interrogation à la fois souple et contrôlé » (Guibert, Jumel, 1997, p.102) donne ainsi une importante latitude à la prise de parole de l'enquêté mais à partir d'un cadre préétabli que constitue le guide d'entretien. Cette démarche qualitative vise donc à aller au plus près de notre terrain, à se « froter » à la réalité des lieux et des personnes pour tenter d'appréhender au mieux le rapport, tout à la fois professionnel et sensible, des acteurs du massif à cet objet forestier. Notre démarche s'inscrit pleinement dans une enquête de terrain visant à « "être avec" ou, mieux encore, "faire avec", pour comprendre quoi que ce soit. [...] L'oublier, c'est croire qu'on peut sortir un poisson de l'eau pour mieux observer comment il nage. [...] L'enquête est active, elle court le risque des interactions et des malentendus pour éviter celui des contresens et des surinterprétations » (Beaud, Weber, 2010, p.33).

Ainsi, la démarche de l'entretien ne doit pas être envisagée comme une simple collecte de données. Sous ses airs d'évènement banal, qui fait penser à une conversation ordinaire, il est en fait bien singulier, réunissant artificiellement et exceptionnellement deux individus aux caractéristiques (âge, statut social, culture, idéologie) souvent bien différentes (Guibert, Jumel, 1997). L'entretien constitue ainsi une situation sociale d'échange et de rencontre où la relation enquêteur/enquêté établie est au cœur de sa réussite. La pratique de l'entretien et la mise en œuvre de discours ne pouvant être « produits dans un vide social qui en garantirait l'objectivité » (Ghiglione, Matalon, 1998, p.6), nous souhaitons donner au lecteur les clés de notre recherche. Étant entendu que les données recueillies ne peuvent être « analysables en dehors de leur contexte de production » (Beaud, Weber, 2010, p.17), c'est à la fois notre choix des enquêtés et les conditions de la « collecte » de leurs discours que nous allons dans un premier temps expliciter, essayant ainsi de dissiper le « "flou" du terrain » (Olivier de Sardan, 1995, p.72).

⁹⁶ Tel que définie par ses auteurs, la notion d'ambiguïté doit être comprise ici comme « la présence d'un thème qui introduit la discussion, mais permet au sujet de l'interpréter à partir de son propre cadre de référence » (Ghiglione, Matalon, 1998, p.75)

2. Le regard de l'acteur

Nous avons positionné notre démarche de recherche sur le regard des acteurs du massif forestier landais. Nous avons fait le choix de nous pencher sur les détenteurs et gestionnaires de la forêt, des acteurs politico-administratifs et les membres de la société civile s'exprimant au travers d'associations avec pour objectif de croiser les points de vue entre ces différentes catégories. Nous allons ici aborder les raisons de nos choix méthodologiques et la présentation des acteurs rencontrés.

2.1. Le choix des enquêtés

Notre objectif étant de questionner la construction du processus de patrimonialisation et les impacts d'une telle considération sur le massif, il nous a semblé pertinent de nous pencher sur ceux qui ont une action directe sur celui-ci. Nous n'estimons pas pour autant que ce processus puisse uniquement se résumer à ces acteurs, et encore moins à ceux que nous avons spécifiquement rencontrés (il aurait pour cela fallu une enquête de terrain totalement exhaustive, fantasme difficilement réalisable). Néanmoins, nous émettons l'hypothèse que ces catégories d'acteurs jouent un rôle de premier plan en tant que « médiateurs » pour reprendre le terme de Jean-Michel Leniaud (1992) ou « d'agents sociaux (ou acteurs) légitimes » selon Emmanuel Amougou (2004), de la patrimonialisation. Notre démarche de recherche vise donc à identifier les valeurs que ces acteurs accordent au massif forestier et à déterminer si elles sont uniquement de l'ordre du discours, ou si elles se retrouvent dans leurs actes. S'intéresser au regard de l'acteur n'induit pas que nous souhaitions pour autant rester à la « simple » analyse du discours officiel. C'est également l'acteur en tant que sujet, « *individu considéré dans sa complexité [...] personne capable d'initiatives et de décisions [...] qui contribue à forger sa propre vie* » (Berdoulay, Entrikin, 1998, p.113), et la manière dont il discourt de son rapport à l'espace que nous avons tenté d'appréhender.

Ces acteurs nous les définissons comme les personnes dont l'engagement professionnel, politique ou associatif induit une action, plus ou moins directe, sur le massif forestier landais. Cette définition a pour but de faire entrer dans notre panel des catégories volontairement diversifiées. Certains groupes d'acteurs tombent « sous le sens » : gestionnaires privés ou publics de l'espace forestier (ONF, CRPF), délégués et bureau du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO), délégués de la DFCI sont des catégories incontournables tant le massif est sous-tendu par leurs actions. À cette base nous ajoutons les administrations étatiques qui orientent et réglementent la gestion de l'espace forestier. Les collectivités territoriales, aux travers de leurs élus ou de leurs instances de gestion, par l'importance qu'elles donnent à l'espace forestier dans leurs politiques de promotion territoriale, les aménagements ou encore l'aide financière qu'elles peuvent apporter sont des interlocuteurs centraux d'une forêt qui ne peut être détachée de l'espace sur lequel elle s'inscrit. Et c'est justement parce que ce massif est, le plus souvent, perçu en termes de filière

que de territoire que nous avons choisi d'introduire ces acteurs territoriaux. Le PNR des Landes de Gascogne, par son inscription spatiale, sa vocation de promotion et de valorisation des caractéristiques patrimoniales de son territoire constitue également un acteur territorial du massif. Sous l'angle associatif, il faut bien évidemment différencier celles qui ont pour but de promouvoir ou de défendre des intérêts spécifiques (associations d'élus par exemple), celles qui agissent au nom de la défense de l'environnement et les associations dites « de riverains ». Ces deux dernières ont bien souvent un pouvoir d'action et de pression qui peuvent complètement orienter la gestion de certains espaces forestiers. Enfin, nous n'avons pas voulu exclure les usagers centraux de l'espace forestier, tels les chasseurs et pêcheurs, car ils participent, à leur manière, au fonctionnement général de la forêt landaise (régulation des « nuisibles » pour les premiers et entretien des cours d'eau pour les seconds par exemple). La forêt landaise constitue, à un moment ou à un autre, le centre d'intérêt et d'action de chacun d'entre eux.

Les regards directs des touristes, des habitants et des propriétaires en tant qu'individus sortent donc de notre démarche. Pour autant, l'entrée par la fonction que nous avons choisie ne doit pas faire oublier que chacun de nos enquêtés peut être également un habitant, un propriétaire et un usager de cet espace forestier. Cette donnée, essentielle, doit être prise en compte pour appréhender les discours personnels vis-à-vis de la forêt landaise, l'attachement à certaines valeurs et l'analyse qui en est faite par eux. Nous avons donc entrepris d'interroger directement nos enquêtés sur leur rapport personnel à l'espace forestier. Dans le cas plus particulier de la propriété privée, notons que même si nous n'avons pas ciblé cette catégorie en tant que telle mais plutôt ses représentants, il est évident que certaines instances en renferment bon nombre. Le regard du propriétaire forestier ne nous est donc pas parfaitement étranger puisqu'une partie de nos enquêtés, 26 pour être précise, possèdent une propriété forestière. Ce sont ainsi des enquêtés à « double-casquette ». Dans la majorité des cas, il s'agit des délégués ou membres du bureau du SSSO, ou de la DFCI, et les présidents de Groupements de Productivité Forestière (GPF). D'autres personnes rencontrées pour leur fonction ou leur investissement dans le massif landais, ont également introduit d'eux-mêmes le fait qu'elles étaient propriétaires (toutes possédant moins de 15 ha), appuyant ainsi leur propos au travers de leur propre expérience personnelle. C'est là tout l'intérêt de la démarche qualitative, la relation créée avec l'enquêté a souvent permis de rentrer dans des aspects beaucoup plus personnels, et c'est bien ce que nous cherchions.

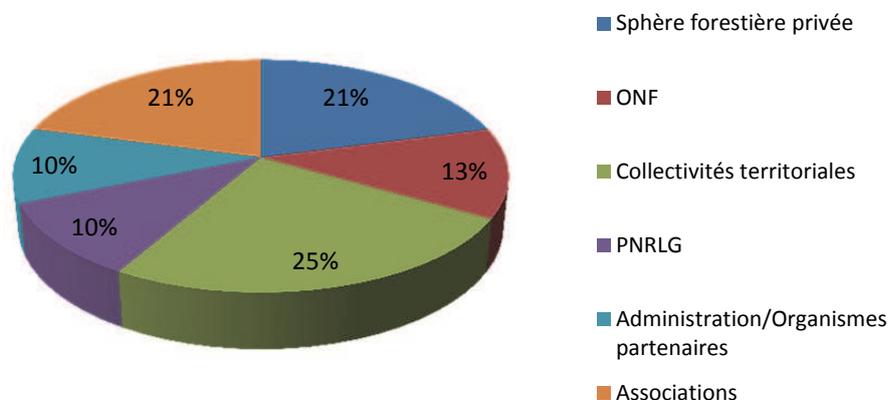
L'originalité de notre démarche réside donc dans sa dimension transversale tant dans les catégories d'acteurs rencontrés qu'au niveau des territoires plus spécifiquement ciblés. Notre objectif est bien de croiser les regards de chacune des catégories établies pour faire émerger les potentielles concordances et dissonances autour des valeurs affectées au massif forestier landais. De fait, et suivant cet objectif de transversalité des points de vue, le nombre d'enquêtes effectuées est assez conséquent (108 entretiens menés) en particulier dans le cadre d'une démarche d'analyse qualitative. Nous aurions pu effectuer un nombre bien plus restreint d'entretiens mais, compte tenu de notre objectif, une certaine représentativité nous semblait

nécessaire. L'appropriation des problématiques actuelles du massif liée à des recherches bibliographiques mais également à des entretiens exploratoires, nous a permis d'identifier des personnes « incontournables ». Certains enquêtés ont également pu jouer le rôle de personnes ressources, « *alliés* » (Beaud, Weber, 2010) permettant la prise de contact. Nous avons ainsi essayé de « coller » au mieux au système d'acteurs qui interagit sur notre objet d'étude, afin d'obtenir un « échantillon » des détenteurs et gestionnaires, de la sphère politico-administrative et des associations qui soit significatif pour notre analyse. Ce sont ces acteurs que nous allons maintenant présenter en donnant des informations complémentaires à leur sujet.

2.2. Présentation des enquêtés : les acteurs du massif forestier landais rencontrés

Le découpage de la présentation des acteurs enquêtés est structuré selon les différentes grandes catégories auxquelles ils appartiennent : « Sphère forestière privée », « ONF », « Collectivités territoriales », « PNRLG », « Administration et Organismes partenaires » et « Associations ». Ce découpage quelque peu « arbitraire » a pour but de rendre plus lisible dans notre analyse le positionnement de ces différents types d'acteurs. Avant de les détailler, la figure suivante précise la répartition de nos enquêtés en fonction de ces catégories :

Figure 12 : Répartition des entretiens en fonction des catégories d'enquêtés



La catégorie « Sphère forestière privée » renferme l'ensemble des enquêtés dont le lien avec la forêt privée est de l'ordre de la gestion, du conseil ou de la défense des intérêts privés. À l'échelle du massif, nos entretiens ont été menés auprès de membres de la direction du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SSSO), de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF). Au sein de cet organisme, des ingénieurs forestiers ont également été interrogés (ceux-ci travaillent plus par thématique que par localisation : ingénieur en charge de l'environnement ou de la communication par exemple). Sur chacun de nos terrains d'études, nous avons rencontrés les représentants communaux ou cantonaux des Syndicats et

de la Défense des Forêts contre l'Incendie (DFCI), les présidents des Groupements de Productivité Forestière (GPF) ainsi que les conseillers forestiers (rattachés aux Chambres d'Agriculture – CA – ou au CRPF) qui intégraient nos secteurs dans leur territoire d'action. C'est au sein de cette catégorie que se trouve, sans surprise, le plus grand nombre de propriétaires. Ceux-ci ont un profil bien particulier et correspondent à la catégorie des sylviculteurs « de pointe » (CRPF Aquitaine, 2006) (cf. Chapitre 3). Personnes investies dans la gestion et dans la défense des intérêts de la forêt privée, ils possèdent d'importantes superficies forestières: de 80 à plus de 1 000 ha.

Comme son nom l'indique, la catégorie « ONF » regroupe l'ensemble du personnel de l'Office enquêté. À la direction du bureau d'étude territorial et les ingénieurs forestiers pour l'analyse à petite échelle, s'ajoutent les responsables d'Unité territoriales (UT) dans lesquels se trouvent nos terrains ainsi que des chefs de projets et agents patrimoniaux.

Sous la dénomination de « Collectivités territoriales », sont comptés les élus (communaux ou départementaux) ainsi que les personnes directement salariées de la région Aquitaine, des départements, d'un Pays, d'une Communauté de Communes ou d'une commune. Ces derniers correspondent à des fonctions telles que la direction d'un Pays ou d'une Communauté de Communes, la direction d'un service départemental ainsi que des chargés de mission. À l'échelle locale, cette catégorie renferme les élus de nos quatre terrains d'étude, ainsi que des salariés de ces collectivités territoriales. À l'échelle « massif » s'ajoutent les salariés rencontrés au sein des conseils généraux (service tourisme, environnement et forêt) ainsi que des élus investis dans une association visant à défendre les intérêts de leur collectivité (telles les associations des communes forestières par exemple). On retrouve également, à cette échelle, des élus communaux qui ont été sélectionnés pour leur volonté d'adhésion au Parc Naturel Régional.

Bien que constituant également une collectivité territoriale, le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne (PNRLG) a été différencié. Compte tenu de sa spécificité d'action en tant qu'instance patrimoniale, il nous a semblé important de le distinguer. Nous retrouvons au sein de cette catégorie la direction et l'ensemble des missions du Parc (patrimoine culturel et naturel, tourisme, urbanisme-paysage) auxquelles se joignent deux personnes en charge de la révision de la Charte du Parc à l'œuvre actuellement.

La catégorie « Administration et organismes partenaires » renferment les instances administratives telle la Direction Régionale de l'Environnement⁹⁷ (DIREN) d'Aquitaine ainsi que les organismes partenaires des collectivités territoriales, principalement financés par elles. Il s'agit dans le cas présent des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) des départements ainsi que des institutions touristiques : Comité Régional de Tourisme d'Aquitaine (CRT Aquitaine) et les Comités départementaux du Tourisme (CDT). À l'échelle locale, ce sont les offices de tourisme (OT).

⁹⁷ La DIREN d'Aquitaine existait encore au moment où les entretiens ont été effectués. Elle est intégrée, depuis 2010, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Aquitaine.

La dénomination « Associations » mérite que l'on donne de plus amples précisions. En effet, derrière ce terme générique se retrouvent de grandes disparités quant aux objectifs de celles-ci. À l'échelle du massif, cette catégorie renferme les associations au rayonnement régional et/ou départemental : fédérations de chasse, de pêche et de cyclotourisme. On y trouve également les associations environnementales de « poids » telles la Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO) ou les Amis de la Terre. Sur nos terrains d'étude, cette catégorie renferme également les associations environnementales et riveraines locales, ainsi que des associations culturelles qui placent la forêt comme axe central de leur démarche.

Bien que nous ayons effectué 108 entretiens, seuls 97 ont été pris en compte dans l'analyse finale. Neuf entretiens, que nous considérons comme mal menés (l'ensemble de nos questions n'ayant pas pu être posées) ont été « écartés ». De manière exhaustive, le tableau 9 présente l'intégralité des enquêtés en fonction de nos catégories, du nom de l'organisation à laquelle ils sont rattachés et de leur fonction. Dans un souci évident d'anonymat, la description de la fonction est réduite au strict minimum. Ce tableau servira par la suite à identifier nos enquêtés lorsque nous les citerons. À la suite d'un extrait d'entretien seront ainsi spécifiés le numéro et le nom de l'institution ou de l'organisme. Par exemple : E.1, CG Landes⁹⁸.

⁹⁸ Les différents acronymes et sigles utilisés pour caractériser les entretiens, et plus généralement ceux présents dans l'ensemble du texte, bien que détaillés précédemment sont recensés dans une « Liste des acronymes et des sigles » à laquelle le lecteur peut se référer si besoin est.

Tableau 9 : Présentation des enquêtés par catégories

| N° | Catégorie | Nom | Fonction | N° | Catégorie | Nom | Fonction |
|----|---------------------------|---|-----------------------|----|---------------------------------------|-------------------|--|
| 1 | Collectivité territoriale | Conseil Général des Landes | Service Tourisme | 25 | Administration/Organismes partenaires | DIREN Aquitaine | Inspectrice des sites |
| 2 | Collectivité territoriale | Conseil Général des Landes | Service environnement | 26 | Administration/Organismes partenaires | DIREN Aquitaine | Chargée Natura 2000 |
| 3 | Collectivité territoriale | Conseil Général des Landes | Chargé de mission | 27 | Administration/Organismes partenaires | CAUE Landes | Paysagiste |
| 4 | Collectivité territoriale | Conseil Général de Gironde | Chargée de mission | 28 | Administration/Organismes partenaires | CAUE Gironde | Paysagiste |
| 5 | Collectivité territoriale | Pays des Landes de Gascogne | Direction | 29 | Administration/Organismes partenaires | CAUE Gironde | Ingénieure écologue |
| 6 | Collectivité territoriale | Communauté de Communes de Mimizan | Direction | 30 | Administration/Organismes partenaires | CRT Aquitaine | Direction |
| 7 | Collectivité territoriale | Mairie d'Arue (Landes) | Élu | 31 | Administration/Organismes partenaires | CDT Landes | Direction |
| 8 | Collectivité territoriale | Mairie de Cazalis (Gironde) | Élu | 32 | Administration/Organismes partenaires | CDT Landes | Chargée de mission |
| 9 | Collectivité territoriale | Mairie de Maillères (Landes) | Élue | 33 | Administration/Organismes partenaires | CDT Gironde | Chargé de mission |
| 10 | Collectivité territoriale | Mairie de Giscos (Gironde) | Élu | 34 | Administration/Organismes partenaires | OIT Mimizan | Direction |
| 11 | Collectivité territoriale | Mairie de la Teste-de-Buch (Gironde) | Adjoint | 35 | Parc | PNRLG | Direction |
| 12 | Collectivité territoriale | Mairie de Gujan-Mestras (Gironde) | Adjointe | 36 | Parc | PNRLG | Mission Patrimoine Naturel |
| 13 | Collectivité territoriale | Maire de Sabres (Landes) | Élu | 37 | Parc | PNRLG | Mission Urbanisme Paysage |
| 14 | Collectivité territoriale | Mairie de Mimizan (Landes) | Élu | 38 | Parc | PNRLG | Renouvellement Charte |
| 15 | Collectivité territoriale | Mairie de Mimizan (Landes) | Ancien élu | 39 | Parc | PNRLG | Renouvellement Charte |
| 16 | Collectivité territoriale | Mairie de Bias (Landes) | Élu | 40 | Parc | PNRLG | Mission Patrimoine Culturel |
| 17 | Collectivité territoriale | Maire d'Aureilhan (Landes) | Élue | 41 | Parc | PNRLG | Mission Tourisme-Filière Randonnée |
| 18 | Collectivité territoriale | Mairie de Saint-Paul-en-Born (Landes) | Élu | 42 | Parc | PNRLG | Mission Tourisme de pleine nature- Filière Randonnée |
| 19 | Collectivité territoriale | Maire de Sauméjan (Lot-et-Garonne) | Élu | 43 | Parc | PNRLG | Chargé Natura 2000 |
| 20 | Collectivité territoriale | Association communes forestières des Landes | Présidence | 44 | Parc | PNRLG | Direction écomusée |
| 21 | Collectivité territoriale | Association communes forestières de Gironde | Présidence | 45 | Sphère Forestière Privée | CRPF Siège social | Direction |
| 22 | Collectivité territoriale | Association communes forestières non soumises | Présidence | 46 | Sphère Forestière Privée | CRPF Siège social | Ingénieure |
| 23 | Collectivité territoriale | Pour l'avenir de la forêt landaise | Présidence | 47 | Sphère Forestière Privée | CRPF Siège social | Ingénieure |
| 24 | Collectivité territoriale | Forêt Art Contemporain | Présidence | | | | |

Partie2. Ch.5. Une démarche qualitative pour identifier les valeurs du massif forestier landais pour ses acteurs

| | | | | | | | |
|----|--------------------------|--|---|----|--------------|---|---|
| 48 | Sphère Forestière Privée | CRPF/GPF | Conseiller forestier CRPF / Animateur GPF | 73 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Responsables Unité Territoriale (UT) |
| 49 | Sphère Forestière Privée | CRPF/GPF | Conseiller forestier CRPF/ Animateur GPF | 74 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Responsables Unité Territoriale (UT) |
| 50 | Sphère Forestière Privée | CA/GPF | Conseiller forestier / Animateur GPF | 75 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Agent patrimonial |
| 51 | Sphère Forestière Privée | CRPF/GPF | Conseiller forestier CRPF / Animateur GPF | 76 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Agent patrimonial |
| 52 | Sphère Forestière Privée | CA / GPF | Conseiller forestier Chambre d'Agriculture / Animateur GPF | 77 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Chef de projet |
| 53 | Sphère Forestière Privée | CA/ GPF | Conseiller forestier Chambre d'Agriculture / Animateur GPF | 78 | Associations | Fédération de pêche de Gironde | Présidence |
| 54 | Sphère Forestière Privée | GPF | Président GPF | 79 | Associations | Fédération de pêche des Landes | Présidence |
| 55 | Sphère Forestière Privée | GPF | Présidente GPF | 80 | Associations | Fédération de chasse de Gironde | Présidence |
| 56 | Sphère Forestière Privée | DFCI | Président ASA DFCI | 81 | Associations | Fédération Française de Cyclotourisme (FFC) | Présidence Ligue Aquitaine et Landes |
| 57 | Sphère Forestière Privée | DRAAF | Direction | 82 | Associations | Fédération Française de Cyclotourisme (FFC) | Présidence Comité Départemental de Gironde |
| 59 | Sphère Forestière Privée | SSSO | Présidence | 83 | Associations | Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) | Présidence |
| 60 | Sphère Forestière Privée | SSSO | Direction | 84 | Associations | Les Amis de la Terre Landes | Présidence |
| 61 | Sphère Forestière Privée | SSSO | Déléguée cantonale | 85 | Associations | SEPANSO LANDES | Présidence |
| 62 | Sphère Forestière Privée | SSSO | Délégué communal | 86 | Associations | Landes Nature | Chargée de mission |
| 63 | Sphère Forestière Privée | SSSO | Déléguée communale | 87 | Associations | Graine de Forêt | Présidence |
| 64 | Sphère Forestière Privée | SSSO | Délégué cantonal | 88 | Associations | Les Amis du Lac d'Hossegor | Présidence |
| 65 | Sphère Forestière Privée | Syndicat des propriétaires forêt usagère | Trésorier | 89 | Associations | SEPANSO | Direction |
| 65 | Sphère Forestière Privée | Pro Silva | Expert forestier | 90 | Associations | Bassin Arcachon Écologie (BAE) | Présidence |
| 66 | ONF | Bureau d'étude territorial | Responsable Unité de Production littoral | 91 | Associations | Association de Défense des Droits d'Usage de la Forêt Usagère (ADDU-FU) | Présidence |
| 67 | ONF | Bureau d'étude territorial | Mission Études Paysage | 92 | Associations | Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer (ADPPM) | Présidence |
| 68 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Chef de projet aménagement | 93 | Associations | Les riverains de la Pinède de Conteau | Présidence |
| 69 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Responsable Unité Territoriale (UT) | 94 | Associations | Culture et Loisirs | Direction |
| 70 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Responsable Unité Territoriale (UT) | 95 | Associations | Les Automnales | Présidence |
| 71 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Responsable Unité Territoriale (UT) | 96 | Associations | Association cyclo de Sabres | Présidence |
| 72 | ONF | Agence Landes Nord-Aquitaine | Responsable Unité Territoriale (UT) | 97 | Associations | Vive la forêt | Présidence |

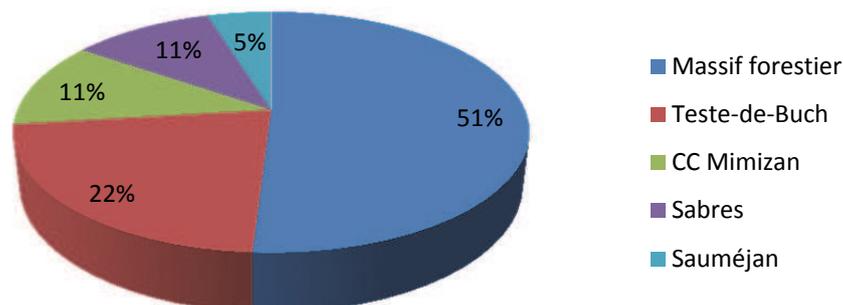
À lecture de ce tableau, certaines instances peuvent paraître bien peu présentes. Ces manques s'expliquent en partie par le nombre de nos enquêtés qui possèdent plusieurs « casquettes ». Outre les enquêtés également propriétaires (hors de la sphère forestière privée, 15 autres enquêtés possèdent également de la forêt), certaines personnes, généralement des individus « clés » du massif, cumulent les fonctions. Dix-neuf de nos enquêtés réunissent ainsi plus de deux fonctions. Ce sont les élus qui, en la matière, tiennent le haut du tableau. Investissement associatif, casquette de conseiller général, sans compter la présidence ou la vice-présidence d'autres collectivités territoriales comme les Pays ou les Communautés de Communes (CC), six d'entre eux cumulent plus de quatre fonctions nous intéressant particulièrement. C'est ainsi que n'apparaissent pas toujours dans notre liste globale tous les conseillers généraux ou les présidences des Pays ou intercommunalités dans lesquels s'insèrent nos terrains d'étude. Ces personnes ont été rencontrées mais par une entrée autre (mairie généralement). De même, la DFCI peut paraître peu présente mais, là encore, la réponse se trouve dans le cumul des fonctions. Le tableau 10 présente les enquêtés « multi-casquettes ». La « fonction 1 » est celle par laquelle nous les avons rencontrés. Les fonctions 2 à 7 détaillent, quant à elles, les autres « casquettes » de ces enquêtés.

Tableau 10 : Les acteurs « multi-casquettes »

| N° | Fonction 1 | Fonction 2 | Fonction 3 | Fonction 4 | Fonction 5 | Fonction 6 | Fonction 7 |
|----|--|--|--|---|-----------------------|-------------------------|------------|
| 1 | Délégué SSSO | Élu municipal | | | | | |
| 2 | Maire | Présidence CC | | | | | |
| 3 | Maire | Vice-présidence CC | | | | | |
| 4 | Maire | Vice-présidence CC | | | | | |
| 5 | Chargé de mission CG | Élu municipal | | | | | |
| 6 | Conseiller CAUE | Ingénieur écologue | | | | | |
| 7 | Présidence Fédération Française de Cyclotourisme d'Aquitaine (FFC) | Présidence Comité départemental de Gironde | | | | | |
| 8 | Maire | Présidence Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) | | | | | |
| 9 | Conseiller forestier CRPF | Animateur GPF | Centre d'Études Techniques et Économiques Forestières (CETEF) Landes | | | | |
| 10 | Présidence Association des Communes forestières des Landes | Membre du Conseil d'administration de l'ONF | Maire | | | | |
| 11 | Présidence Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) | Président Protection Aménagement de Lège Cap-Ferret | Délégué Coopérative Agricole et Forestière du Sud-Atlantique (CAFSA) | | | | |
| 12 | Présidence Association Forêt Art Contemporain | Maire | Membre commission Révision Charte PNR | | | | |
| 13 | Présidence Association Pour l'avenir de la forêt landaise | Maire | Écrivain | | | | |
| 14 | Présidence Fédération de chasse Gironde | Présidence de Pays | Présidence de CC | Maire | | | |
| 15 | Maire | Conseiller général | Vice-présidence de CC | Présidence Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 47 | | | |
| 16 | Présidence Association des Communes forestière de Gironde | Co-présidence de Pays | Présidence de CC | Maire | | | |
| 17 | Délégué SSSO | Présidence GPF | Vice-présidence DFCI Landes | Présidence Association Syndicale Autorisée (ASA) DFCI | Élu municipal | | |
| 18 | Présidence Association des communes forestières non soumises | Conseiller Général | Présidence de Pays | Présidence de CC | Maire | Directeur d'entreprises | |
| 19 | Présidence SSSO | Présidence CRPF | Présidence DFCI Aquitaine | Présidence DFCI Gironde | Co-présidence de Pays | Présidence de CC | Maire |

Notre objectif étant également d’appréhender les valeurs du massif forestier dans sa dimension géographique, l’ensemble de ces entretiens est affilié à une échelle d’analyse. Rappelons que celle-ci se répartit entre une échelle « massif » et une échelle locale au travers de nos quatre terrains d’étude. La figure 13 présente la répartition des personnes interrogées en fonction de ces échelles d’analyse. Notons que la démarche d’enquête a été, bien entendu, identique entre ces deux échelles d’approche.

Figure 13 : Répartition des enquêtés par échelle d’analyse



On remarque, au travers de ce graphique, que notre panel d’enquêtés se répartit de manière cohérente. Pour autant, on peut noter d’importantes différences entre nos quatre terrains d’étude. Cette disparité numérique s’explique par la composition des acteurs des terrains, tels que nous avons pu les définir. Ce sont tout particulièrement les associations qui influencent, par leur présence plus ou moins importante, le poids donné aux différents terrains à travers le nombre d’enquêtés. Inexistantes (dans le sens où nous n’avons recensé aucune association riveraine, culturelle ou environnementale en lien avec la forêt, en dehors des associations « forestière » types DFCI) sur la commune de Sauméjan, le tissu associatif est *a contrario* particulièrement dense sur la commune de la Teste-de-Buch. Notons qu’aucune association répondant à nos « critères » (lien direct avec la forêt) n’a été recensée sur la Communauté de Communes de Mimizan, différence qui prendra sens dans l’analyse. Au gradient associatif doit être ajoutée la densité d’acteurs. Sur la commune de la Teste, le croisement des problématiques liées à la forêt privée, domaniale et usagère, aux zonages de protection et son inscription spatiale dans un tissu associatif particulièrement important explique la prédominance de ce terrain. *A contrario*, la commune de Sauméjan renferme un nombre beaucoup plus limité de personnes. Les acteurs rencontrés dans cette petite commune à l’écart de grosses pressions urbaines et touristiques sont essentiellement en lien avec la sphère forestière, privée et publique, et la collectivité territoriale. Le maire cumule d’ailleurs bon nombre de caquettes : conseiller général, vice-président de CC, président du SDIS, ce qui réduit de manière drastique les personnes à voir !

3. Préparation et déroulement de l'enquête de terrain

Avant de présenter la méthode d'analyse de nos entretiens, il nous faut faire un détour par les conditions d'énonciations des propos qui sont, pour bonne part, le fondement de cette recherche. La présentation du guide d'entretien et les conditions de l'enquête de terrain structurent ce point.

3.1. Le guide d'entretien

Le guide d'entretien se différencie de la grille du questionnaire par son caractère non directif mais structurant le discours (Blanchet, Gotman, 2007). Il s'organise en thèmes où se déclinent les points à aborder. L'ordre d'énonciation des thématiques à aborder peut fluctuer s'adaptant ainsi à la situation de l'entretien (contexte et personnalité de l'enquêté). Notre guide se construit autour de trois grands thèmes contenant des séries de questions qui ont pour but de dégager le regard tout à la fois « officiel » mais également personnel de nos enquêtés (cf. Tableau 11).

Tableau 11 : Présentation du guide d'entretien

THÈME 1 : VALEURS ET ENJEUX

- Définition du massif forestier des Landes de Gascogne (pour vous, qu'est-ce que le massif forestier des Landes de Gascogne ? rôle à différentes échelles)
- Image emblématique
- Valeurs attachées au massif forestier (actuelles, évolution dans le temps ?)
- Enjeux du massif forestier (économiques, environnementaux, sociaux...)
- La tempête Klaus (quel regard ? Choses révélées ?)

THÈME 2 : RAPPORT SENSIBLE AU MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE

- Pratique personnelle du massif (balade, pêche, chasse...)
- Présence d'éléments appréciés au sein du massif (quelles sont les choses préférées ? pourquoi ?)
- Présence d'éléments moins appréciés au sein du massif (quelles sont les choses les moins appréciées ? pourquoi ?)
- Endroits les plus appréciés/ Endroits les moins appréciés
- Sensibilité particulière à certains éléments du massif

THÈME 3 : PATRIMOINE ET MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE

- Définition du patrimoine (qu'est-ce que le patrimoine pour vous ?)
- Critères associés au patrimoine (quels sont les critères qui font qu'une chose est du patrimoine ?)
- Association du terme patrimoine au massif forestier (terme adapté ? si oui, pourquoi ? si non, pourquoi ?)
- Qualificatif du massif en tant que patrimoine

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Âge/ Origine géographique /Depuis combien de temps à cette fonction

Le premier volet aborde des thématiques larges dont le but est de faire émerger le point de vue des personnes à l'égard du massif forestier, les valeurs qu'ils lui accordent, les problématiques et enjeux qui, pour eux, sont aujourd'hui essentielles à traiter sur ce massif. Une fois le contact établi et les premiers éléments d'analyse abordés, le deuxième thème entre un peu plus dans « l'intimité » du sujet au travers de questions plus personnelles abordant le rapport sensible de l'interviewé à cet espace forestier. Enfin, la troisième partie de l'entretien traite directement de la thématique patrimoniale et sa possible adaptation au massif forestier. C'est évidemment pour éviter de biaiser le discours que ce terme, souvent fort de sens, a été introduit en fin d'entretien. Son énonciation en début de discussion aurait eu pour effet d'orienter le propos de l'enquêté, influencé par « *une représentation trop étroite qu'il pourrait se faire des attentes de l'enquêteur* » (Ghiglione, Matalon, 1998, p.83). Les questions en lien direct avec la thématique patrimoniale ont donc été posées en fin d'entretien en deux temps. La première question vise à ce que l'enquêté nous livre sa définition du patrimoine au sens large, ce qu'il entend sous ce terme et les critères qu'il fixe pour distinguer les éléments relevant du patrimoine. Une seconde série de questions concerne l'adaptation de ce terme à l'objet forestier. En d'autres termes est-ce que l'enquêté estime que « patrimoine » est

approprié pour décrire le massif forestier landais et les raisons de cette (non-) adaptation. Outre l'intérêt de ne pas le biaiser, l'introduction de la thématique patrimoniale en fin d'entretien permet :

1/ de voir si le terme a été spontanément utilisé par l'enquêté et dans quelle circonstance ;

2/ de mettre en parallèle les valeurs précédemment avancées au sujet du massif forestier à sa définition en tant que patrimoine (si l'interviewé l'estime) ;

3/ de confronter les critères définissant le patrimoine dans un sens général à ceux du massif landais en tant que patrimoine (si l'interviewé l'estime).

Une comparaison peut ainsi être menée révélant concordances ou incohérences.

Notons tout de même que ce guide doit être vu comme un cadre, certes structurant, mais qui n'enlève rien à l'adaptation du chercheur à l'entretien. D'autres questions ont, bien entendu, pu être posées au cours des différents entretiens en réaction aux propos de notre enquêté. Il ne faut donc pas voir dans ce guide un carcan enfermant le discours, ce qui reviendrait à assimiler cette démarche à celle d'un questionnaire.

3.2. De la prise de contact à la retranscription : cadrages autour de la pratique de l'enquête

Toute la difficulté de la prise de contact a été de donner assez d'éléments à la personne que l'on souhaite rencontrer pour susciter son intérêt, et ainsi pouvoir « décrocher » un rendez-vous, et rester assez vague pour ne pas l'orienter dans notre requête. De fait, le terme de « patrimoine » n'a pas été introduit dans notre demande, nous nous contentions d'expliquer que nous travaillons sur les valeurs liées au massif forestier landais. Mises à part pour les personnes « haut placées » où le passage par le courrier électronique a été obligatoire voire exigé par le secrétariat afin d'explicitier notre demande, nous avons préférentiellement utilisé le téléphone pour la prise de contact. Travaillant sur les acteurs, il n'a pas été particulièrement difficile de trouver par le biais d'Internet les numéros idoines. Si tel n'était pas le cas, nous profitons d'un entretien avec une personne du même milieu pour obtenir l'information. Mais c'est aussi un choix de notre part d'appeler directement les personnes. Ce premier contact établi avec les enquêtés, s'il n'était pas en premier lieu physique, a pour lui le mérite d'établir une première relation bien plus directe et « humaine » qu'une demande de rendez-vous par mail. De plus, humaniser ainsi la requête peut, d'une certaine manière, aider à l'obtenir : une demande dans une boîte mail aura plus facilement tendance à se fondre dans la masse et ainsi être oubliée, tout comme il est beaucoup plus délicat de refuser un rendez-vous formulé de manière orale et directe, que de manière écrite et informatisée. L'appel téléphonique a également l'avantage de pouvoir plus facilement s'adapter à son interlocuteur et à sa demande de précisions quant à notre requête : ton, choix du vocabulaire et explicitations peuvent ainsi se moduler en temps réel pour permettre d'arriver à nos fins et créer ainsi un premier contact. De plus, autant certaines personnes trouvent indéniablement une légitimité à répondre

positivement à une demande d'entretien, autant d'autres peuvent ne pas se sentir à la hauteur, comme cela a été le cas pour certaines associations voire certaines petites mairies. Il faut alors déployer une argumentation visant à réduire le caractère formel de la requête tout en explicitant l'importance que le point de vue de la personne a pour nous. Nous n'avons, sur la centaine de personnes enquêtées, essuyé qu'un seul refus. L'importance du taux de réussite de la prise de contact tient, selon nous, au fait que les personnes rencontrées sont avant tout des personnes travaillant dans le domaine public. Certaines d'entre elles sont largement sollicitées et habituées à ce genre de demande (qu'elles proviennent de journalistes ou d'étudiants) mais ce qui peut parfois susciter quelques réticences : « ça à l'air intéressant, mais, voyez-vous, j'ai l'impression de passer plus de temps à répondre aux questions qu'à travailler ! » a ainsi pu nous dire l'un d'entre eux. De plus, il est évident que se présenter comme « étudiante », enlève du caractère formel, et donne un aspect « inoffensif » à la demande.

Au final, les entretiens ont été menés sur plusieurs lieux de rencontre que présente le tableau suivant :

Tableau 12 : Contexte de rencontre des enquêtés

| Lieux de rencontre | Nombre de personnes |
|------------------------------------|---------------------|
| Sur le terrain | 5 |
| Sur le lieu de travail | 73 |
| Au domicile | 17 |
| Sur le terrain/Sur lieu de travail | 1 |
| Sur le terrain/ Au domicile | 1 |

En mairie ou au sein des locaux de leur instance de rattachement, les personnes rencontrées l'ont été majoritairement sur leur lieu de travail. Ce sont généralement les individus interviewés pour leur engagement associatif que nous avons rencontré à leur domicile. Certains de nos interviewés nous ont proposé de les accompagner directement sur le terrain afin de partager avec eux leurs problématiques quotidiennes. Cette situation d'échange particulière, tout en établissant une relation plus personnelle entre l'enquêteur et l'enquêté par le partage d'expérience et de la passion du métier, est souvent l'occasion de rencontres informelles. Une conversation avec deux propriétaires venus faire l'état des lieux de leur propriété après le nettoyage post-tempête de leurs parcelles, un sylviculteur se joignant à la conversation après une rencontre fortuite au détour d'un chemin ou une échauffourée entre un agent patrimonial de l'ONF et des vacanciers sont tout autant de moments qui permettent au chercheur de s'approprier son terrain d'étude. Mais le lieu de travail, tout comme le domicile, permettent également des situations d'interactions particulières. Du collègue qui souhaite lui aussi répondre à nos questions, intrigué qu'il était par la discussion, à celui invité à partager son expérience par notre enquêté lui-même, de la femme ou du mari qui finit bien souvent par s'intégrer à la discussion, le travail d'enquête est toujours empli d'imprévus, de situations inattendues mais qui viennent, au final, questionner et enrichir l'information récoltée.

Toute la difficulté de l'exercice de l'entretien tient dans la position que doit tenir l'enquêteur : être tout à la fois acteur en facilitant l'expression de l'enquêté (adaptation de son

langage à celui de la personne, intérêt porté à son propos, relancer ou inviter à poursuivre le propos par des reformulations), se placer dans une situation d'écoute, d'attention, d'empathie à l'égard de l'interviewé pour réussir à créer une véritable situation d'échange, mais en veillant à garder une certaine distance et ainsi éviter des positionnements trop personnels qui pourraient imposer le point de vue de l'enquêteur. En d'autres termes, la pratique de l'entretien se fonde sur une écoute active, « celle qui consiste à éviter les jugements (paroles et attitudes) et qui s'appuie sur la reformulation » (Guibert, Jumel, 1997, p. 101), véritable jeu d'équilibre pour l'enquêteur, qui doit être « confident tout en contrôlant une méthode d'investigation » (Guibert, Jumel, 1997, p. 104). Nous avons mobilisé cette démarche dans le but de faire parler librement nos enquêtés, d'éviter qu'ils ne s'abritent derrière un discours officiel et convenu (ce qui est souvent le cas des institutionnels), d'arriver à faire tomber certaines barrières pour créer une relation favorisant l'émergence de leurs véritables ressentis. Pour atteindre cet objectif, la démarche de l'entretien nécessite une grande adaptabilité de la part de l'enquêteur qui doit savoir s'ajuster aux différentes personnes avec qui il se retrouve « confronté ». Interroger un élu, un ingénieur forestier ou le président d'une petite association locale nécessite une évidente adaptation de l'approche, et notamment de l'univers langagier. Au final, la pratique de l'entretien relève certes de méthodes formalisées, mais également et surtout de beaucoup de bon sens.

Ces entretiens, nous avons fait le choix de les enregistrer sur dictaphone. Nous ne l'avons, bien entendu, jamais imposé. La question de pouvoir enregistrer l'entretien a toujours été posée à l'enquêté, tout en explicitant que l'enregistrement n'avait aucune vocation à être diffusé en tant que tel. De fait, nous n'avons pas essuyé de refus, la large majorité de nos enquêtés ne se sont ni inquiétés de son introduction, ni de sa présence, l'outil semble s'être largement démocratisé. L'objectif de cette thèse étant d'analyser le contenu des discours, la simple prise de notes ne nous semblait pas adaptée à une analyse fine du propos. L'enquêteur ne peut pas être « au four et au moulin » : la prise de notes monopolise l'attention et réduit fortement la capacité d'interaction de l'enquêteur, rajoutant ainsi un caractère artificiel à la situation. De plus, l'information recueillie par l'enquêteur pourra être analysée de manière d'autant plus fine que la façon dont elle a été donnée (ton, hésitation, silence) pourra entrer dans l'analyse. L'enregistrement de l'intégralité de l'entretien nous permet ainsi d'avoir le discours « réel » et intégral des acteurs, le contexte dans lequel il s'inscrit et non une retranscription obligatoirement lacunaire. Son écoute permet également d'avoir un regard critique sur notre rôle d'enquêteur, la manière dont nous avons posé nos questions et nos relances. Le propos de l'enquêté est ainsi analysé au regard de la question telle qu'elle a été réellement posée, et non telle qu'elle est schématiquement introduite dans le guide d'entretien.

L'analyse qui va être faite et les citations qui vont être utilisées tout au long de cette thèse se fondent sur la retranscription intégrale de l'ensemble des entretiens que nous avons effectués. Mais l'utilisation du dictaphone possède, d'une certaine manière, « les défauts de ses qualités ». L'exhaustivité de l'entretien ainsi en notre possession constitue une masse

d'informations importante à déchiffrer. Le temps considérable passé à la retranscription est certes fastidieux, mais nécessaire pour s'imprégner de l'entretien, « Transcrire, c'est déjà interpréter » (Beaud, Weber, 2010, p. 214), et mener l'analyse fine que nous souhaitons en faire. Bien que le passage de la formulation orale à l'écrit nécessite une certaine adaptation, nous avons toujours souhaité rester au plus près de la parole de nos enquêtés, ne cherchant pas nécessairement à « corriger » les fautes de syntaxe ou grammaticales à partir du moment où le sens du propos restait compréhensible en l'état. Les effets de parole, tels les silences, les hésitations ou le rire, éléments parfois tout autant porteurs de sens que les propos eux-mêmes, sont également spécifiés.

Enfin, un autre outil d'enquête de terrain mobilisé pour notre travail fût l'observation dite « extérieure » (Berthier, 2010) ou « externe » (Loubet del Bayle, 2000) puisque nous n'avons pas nécessairement cherché à interagir, mais plutôt à nous tenir en retrait pour observer la situation. Cette démarche convient bien à l'observation « *d'activités sociales discontinues* » (Loubet del Bayle, 2000, p.39) telles les réunions. L'observation ne peut pas produire à elle seule une donnée centrale. Pour autant, elle constitue un excellent moyen de nous positionner en tant que témoin de la situation comme par exemple : visites guidées en forêt avec des agents de l'ONF lors de la fête de la nature, réunions d'après-tempête des associations des communes forestières, manifestation des sylviculteurs, assemblée générale de la Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique (CAFSA), réunions et restitution du GIP-Ecofor⁹⁹, etc. Ces observations nous ont permis d'être au fait des problématiques des milieux enquêtés mais également d'observer les sujets litigieux, le positionnement et l'argumentation de chacun. Ces informations nous les avons systématiquement consignées dans notre carnet de terrain. Mais au-delà de l'emmagasinement de données, l'observation est, et peut-être avant toute chose, un moment d'imprégnation pour le chercheur. Cette « *connaissance sensible* » (Olivier de Sardan, 1995, p.80) qui naît de ces observations mais également des discussions informelles autour d'un repas, sont autant de moments et d'éléments acquis, plus ou moins inconsciemment, qui guident le questionnement et l'interprétation des résultats de l'enquêteur (Olivier de Sardan, 1995). Certaines situations peuvent en cela jouer un rôle prédominant, tel fut le cas de la tempête du 24 janvier 2009. Assister à des réunions et rassemblements les mois qui ont suivi la tempête Klaus (dans la limite de leur caractère public et donc de leur accessibilité), saisir, au détour d'un café, les discussions d'habitants ou volontairement interagir avec eux, nous ont permis de « prendre le pouls » et de recueillir certaines paroles « à chaud » d'un milieu et d'une population alors encore sous le choc et en pleine période de crise.

⁹⁹ Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecofor a pour objectif de développer des programmes de recherche et des études en lien avec le fonctionnement et la dynamique des écosystèmes forestiers, ainsi que la gestion durable des forêts. Après la tempête Klaus, l'État a commandé au GIP une étude prospective portant sur le devenir du massif forestier landais. L'étude scientifique et technique a été menée par différents experts et groupes de travail intégrant les principaux acteurs du massif autour de la thématique de la filière, des itinéraires sylvicoles, de l'eau et de la biodiversité ainsi qu'autour du volet « Patrimoine et société ». Un site Internet est dédié à l'expertise : <http://landes.gip-ecofor.org/index.php>.

4. Identifier et analyser les valeurs du massif forestier landais : une démarche d'analyse

L'objectif central de cette thèse est d'identifier et d'analyser les valeurs que les acteurs du massif forestier landais accordent à cet objet forestier pour tenter d'appréhender si un processus de patrimonialisation est à l'œuvre, et ainsi le caractériser. Notre démarche d'analyse répond alors au questionnement suivant :

Est-ce que les valeurs identifiées à l'égard de la forêt dans la littérature sont présentes dans le discours de nos enquêtés ? Quelles formes et quels sens prennent-elles ? Qui les portent, comme sont-elles énoncées et à quelles échelles sont-elles affiliées ? Y a-t-il des différences dans l'énonciation de ces valeurs par nos différentes catégories d'enquêtés et entre nos terrains d'étude ? Comment ces valeurs fonctionnent entre elles : en s'opposant, en s'associant, en interagissant ? La deuxième partie de notre questionnement porte plus spécifiquement sur la définition du « patrimoine » par nos enquêtés et la mise en relation de ce terme avec le massif landais. De fait, nous nous demandons quelles places prennent les valeurs énoncées dans la définition donnée par nos enquêtés du patrimoine ? Qu'est-ce qui fait pour eux « patrimoine » ? Quelles définitions et critères donnent-ils de ce terme ? Quelles sont les valeurs mobilisées par nos enquêtés dans la définition qu'ils donnent du massif en tant que patrimoine ? Y-a-t-il des différences entre nos différentes catégories d'enquêtés ? Entre nos différents terrains d'étude ? Enfin, le troisième temps de notre analyse vise à appréhender la manière dont les valeurs énoncées par nos enquêtés fonctionnent dans leur approche des enjeux territoriaux. Il nous faut d'abord commencer à évaluer ce qui fait, pour eux, « enjeu » : quels sont ceux identifiés par nos enquêtés ? Quels regards portent-ils dessus ? Comment les appréhendent-ils tant d'un point de vue discursif qu'opérationnel ? À cette première phase d'interrogations face aux enjeux territoriaux s'adjoint celle qui questionne le rôle dévolu aux différentes valeurs dans leur appréhension de ces enjeux.

L'ensemble de ces questionnements doit procéder d'une méthode d'analyse. La « *compréhension des phénomènes ne tomb[ant] pas des nues* » (Guibert, Jumel, 1997, p.123), pour faire « parler l'entretien », il est nécessaire d'en effectuer une étude sélectionnant et extrayant la donnée nécessaire pour répondre à notre questionnement. Cette démarche est d'autant plus importante que l'utilisation d'une méthode par entretiens semi-directifs, enregistrés et retranscrits, donne au chercheur une masse de données particulièrement importante. Il faut donc construire une méthode capable de « débroussailler » cette jungle d'informations pour en faire ressortir les éléments centraux. Faire émerger l'information ne peut se faire sans un cadre fixe et préétabli permettant de produire des résultats répondant à notre questionnement, tout en stabilisant les modalités d'extraction du sens de notre entretien (Blanchet, Gotman, 2010). Quelle méthode utiliser pour l'analyse de nos entretiens ? Comment faire ressortir l'information nécessaire pour répondre à notre questionnement et

ainsi confirmer ou non nos hypothèses ? C'est notre choix d'analyse que nous allons ici présenter et expliciter.

Le travail d'analyse des entretiens a pour but de faire émerger les singularités des sujets rencontrés, tout en proposant une synthèse de ces regards en fonction de l'affiliation des enquêtés à une catégorie d'acteurs donnée. Deux méthodes ont été utilisées pour faire ressortir l'information : une analyse de contenu et une analyse lexicale.

L'analyse du contenu, qui n'est autre qu'un sous-ensemble de l'analyse du discours, a pour but de mettre « à jour les systèmes de représentations véhiculées par ces discours » (Blanchet, Gotman, 2010, p.89). L'analyse de contenu se définit donc comme une « technique de codage ou de classification visant à découvrir d'une manière rigoureuse et objective la signification d'un message » (Dépelteau, 2010, p.295). Ces « messages », peuvent tout aussi bien provenir d'entretiens, comme dans notre cas, de textes ou encore de documents iconographiques. Ainsi, traiter des entretiens passe nécessairement par une classification, un codage qui vise à découper la donnée brute du texte pour obtenir « une représentation du contenu, ou de son expression, susceptible d'éclairer l'analyste sur des caractéristiques du texte qui peuvent servir d'indices » (Bardin, 2007, p.134). Le traitement appliqué aux entretiens implique que l'émergence du sens du discours soit considérée comme une production et non pas une donnée, car « après avoir fait parler l'interviewé, l'enquêteur fait parler le texte par l'analyse des discours » (Blanchet, Gotman, 2010, p.90).

De fait, et comme le soulignent Joël Guibert et Guy Jumel, la nécessaire démarche d'objectivation de nos entretiens ne saurait être totalement réalisable, « ce serait oublier la complexité des phénomènes linguistiques qui interviennent dans la construction du sens chez le locuteur, d'une part, et la place de l'interférence dans la recherche de la signification, chez l'opérateur, d'autre part » (Guibert, Jumel, 1997, p.139). L'interrelation qui s'établit lors de l'entretien est, nous l'avons dit, artificielle et provoquée. L'enquêté ne dévoile, « consciemment ou non [...] que ce qu'il peut et veut nous dire [...] déterminé par la représentation qu'il se fait de la situation, par ses propres objectifs, qui ne coïncident pas nécessairement avec ceux du chercheur » (Ghiglione, Matalon, 1998, p.6). Bien que l'utilisation de l'entretien donne l'impression d'un matériau spontané, il n'en reste pas moins structuré par les hypothèses du chercheur et co-construit par l'interaction entre intervieweur et interviewé. Ces biais ne doivent pas pour autant dénier l'intérêt et la richesse des propos récoltés car « la reconnaissance d'un biais fondamental n'est pas la marque de l'invalidité de la méthode mais, au contraire, la condition nécessaire pour que cette méthode atteigne un statut scientifique. Une méthode étant précisément caractérisée par la maîtrise des distorsions auxquelles elle soumet les faits » (Blanchet, Gotman, 2010, p.115).

Nous avons choisi de traiter nos entretiens par une analyse thématique. Cette démarche a pour objectif de « repérer des "noyaux de sens" qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif

analytique choisi » (Bardin, 2007, p.137). Appréhender ainsi les grands thèmes de l'entretien en tant qu'« *unité de signification qui se dégage naturellement d'un texte analysé selon certains critères relatifs à la théorie qui guide la lecture* » (Bardin, 2007, p.136) permet « *de le ramener à des proportions utilisables d'une part, et à permettre sa comparaison avec d'autres textes traités de la même façon d'autre part* » (Ghiglione, Matalon, 1998, p.185). Cette analyse thématique, nous la menons selon une double démarche. Une analyse dite « verticale », ou par entretien, et une analyse dite « horizontale » croisant l'ensemble des entretiens.

L'analyse verticale considère l'entretien en lui-même, le replace dans son contexte d'énonciation et le décortique. Cette démarche nous a permis d'analyser le discours de chacun de nos enquêtés répondant aux grands thèmes définis dans notre grille d'entretien et ainsi mettre en évidence le système de valeurs, le rapport particulier à la forêt landaise, la définition donnée au terme « patrimoine » et son adaptation au massif forestier landais pour chacun d'entre eux. Chaque entretien fait ainsi l'objet d'une analyse détaillée, par fiche thématique, passant en revue les thèmes abordés, et le positionnement de l'acteur face à ces thèmes mettant ainsi en lumière les singularités propres à chacun d'entre eux. Il s'agit donc de rendre compte, pour chaque entretien, de la logique référentielle présente dans le discours par rapport à nos hypothèses. Après avoir ainsi analysé une partie de notre corpus, nous avons pu repérer les valeurs dominantes dont la réitération signifiait l'importance, ainsi que la manière dont elles sont énoncées. À partir de cette première étude, nous avons pu construire une grille d'analyse qui s'est appliquée sur la totalité de nos entretiens. La mise en place de cette grille permet de garantir la stabilité de notre analyse car, face aux biais liés à la méthode même de l'entretien, la validité scientifique tient dans « *la recherche de la rigueur et l'application systématique du traitement à l'ensemble des objets analysés* » (Guibert, Jumel, 1997, p.139).

Notre démarche d'analyse s'appuie donc sur la grille de lecture suivante :

- Présence ou absence de valeurs affectées au massif (valeurs hypothétiquement attendues et valeurs effectives présentes dans le discours).
- Manière dont sont évoquées les valeurs (spontanément introduites ou provoquées).
- Fréquence d'apparition des valeurs et importance de leur évocation.
- Portée des valeurs (valeurs introduites dans le cadre du discours « officiel » de l'enquêté ou dans une approche personnelle du massif).
- Échelle d'affectation des valeurs (massif forestier dans son intégralité ou certains lieux précis).
- Temporalité des valeurs (présentes, passées, futures)
- Présence spontanée ou provoquée de la notion de patrimoine (si spontanée, référence par laquelle elle est introduite).
- Références et valeurs relatives à la définition de la notion de patrimoine.
- Comparaison des valeurs affectées au massif par l'enquêté et celles définies dans le cadre de la définition du patrimoine.

- Comparaison entre la définition du massif forestier landais en tant que patrimoine et les valeurs précédemment introduites à son égard dans le discours (contradiction, stabilité du propos, apparition de nouvelles valeurs).
 - Identification des enjeux et place des valeurs dans leur appréhension par nos enquêtés.
- Enfin, pour chacun des enquêtés, le résultat de cette grille d'analyse est croisé avec leur profil (âge, origine géographique, temps d'implantation au sein de la fonction et du territoire).

Le second temps de notre démarche, l'analyse horizontale, vise donc à confronter les discours au sein d'un même groupe d'acteurs et entre les différentes catégories. Les thèmes sont repris et comparés entre les divers entretiens relevant ainsi les formes sous lesquelles ils apparaissent. Cette démarche comparative permet de faire émerger les singularités, les concordances voire les oppositions entre nos différentes catégories d'acteurs. Pour nous aider dans l'analyse, et rendre ce travail lisible, nous avons créé plusieurs tableaux sous Excel pour chaque catégorie d'acteurs. Chacune des valeurs identifiées, les enjeux, la définition donnée du patrimoine ainsi que les réponses fournies sur le massif forestier en tant que patrimoine font ainsi l'objet d'un tableau synthétique. Le tableau 13 donne un exemple de ce travail pour notre catégorie « Collectivité territoriale » vis-à-vis de la valeur écologique. Il fonctionne de la manière suivante :

Chaque entretien est identifié par son numéro dans notre liste globale (cf. Tableau 8). La colonne « Valeur » est « cochée » dès lors que celle-ci apparaît dans le discours. Une fois tous les entretiens analysés, le total de cette colonne nous donne le nombre de personnes par catégorie qui l'ont énoncée. Afin de rendre ce résultat plus compréhensible et lisible pour le lecteur, nous avons fait le choix de convertir cet effectif en pourcentage, ce qui rend bien plus parlante la donnée. La colonne « Énonciation de la valeur », créée à partir de notre première phase d'analyse, permet de rentrer un peu plus dans le détail en sélectionnant la manière dont cette valeur est énoncée. Cette colonne est essentielle car elle permet de distinguer les approches différenciées ou, au contraire, les aspects qui font consensus. Enfin, la dernière colonne renferme les citations sur lesquelles se basent l'identification de cette valeur¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Notons que le tableau suivant constitue une présentation synthétique de ceux effectués sous Excel, les citations que le lecteur peut lire ici ont été volontairement réduites pour rendre le tableau moins volumineux.

Tableau 13 : Exemple de tableau d'analyse du contenu effectué sous Excel

| N° | Valeur | Énonciation de la valeur | | | | Citations |
|----|--------|-------------------------------------|-------------------|---------------------------|---|---|
| | | Protection physique/ Assainissement | Captation carbone | Valeur écologique globale | Diversité forestière/ Milieux spécifiques | |
| 1 | 1 | | | 1 | | -« y a un enjeu national de préserver, je crois, 1/3 des espaces littoraux de tout aménagement et là c'est vraiment un atout des Landes du fait de l'histoire de la création de la forêt domaniale, on a quand même des superficies considérables boisées sur le littoral » (E.1, CG 40) |
| 2 | 1 | | 1 | | 1 | -« c'est un massif qui compte énormément, qui compte pour le rôle qu'il pourrait jouer dans le cadre du développement des énergies renouvelables, dans le cadre des Plans Climat et émission de gaz à effet de serre en tant que puits de carbone » - « on est en train donc de créer des supports d'explication de l'intérêt de ces zones humides et de l'inintérêt pour la production sylvicole » (E.2, CG 40) |
| 3 | 1 | | 1 | | 1 | - « sur le milieu forestier mis à part des choses relatives, j'imagine, au remembrement foncier, aux lisières feuillus, y a tout ce qui est paysage, biodiversité, carbone, il y a quelque chose à faire » -« sur les enjeux de biodiversité, financer les lisières de feuillus sur le massif forestier des Landes de Gascogne ce serait quand même prévisible parce que la sylviculture elle est quand même dynamique donc on pourrait voir des résultats et puis très porteurs en disant " on essaye d'influer sur la sylviculture en la rendant un peu moins intensive et en prenant soin de ne pas se cogner des invasions de ce type parce qu'avec un peu plus de diversité, on aura un peu plus de concurrence entre les insectes etc." enfin un discours qu'on peut tenir très simplement et que les sylviculteurs entendent très simplement » (E.3, CG 40) |
| 4 | 1 | | 1 | | | -« Bon après bien sûr y a l'environnemental avec le stockage carbone qui est assez important » (E.4, CG 33) |
| 5 | 1 | 1 | 1 | 1 | | -« valeur écologique, c'est une nouvelle chose aujourd'hui... à l'époque on parlait pas d'écologie mais la forêt a été plantée pour assainir un territoire jugé comme malsain » -« y a des éléments nouveaux qui montrent que cette forêt, et non plus seulement le pin, à d'autres valeurs que la simple valeur de matériau parce que c'est un pompeur d'eau, c'est un capteur de carbone et tout ça, ça prend, ça commence à parler aux gens » -« d'abord la forêt c'est un espace naturel, qui se régénère, qui vit, c'est un espace vivant, un bois ça vit, ça meurt, c'est pas éternel » (E.5, Pays Landes de Gascogne) |
| 6 | 1 | | 1 | | | -« Après la dernière tempête on a bien vu... quel est le revenu du sylviculteur ? Est-ce qu'ils vont réussir à faire acter un revenu pour le stockage du CO2 ? » (E.6, CC Mimizan) |
| 7 | 1 | | 1 | | | -« la valeur écologique entre guillemets, le gaz à effet de serre, la réserve de CO2 etc. c'est extrêmement important et en plus ça va dans les argumentaires que l'on peut développer dans la prise en compte par l'État de la valeur du massif forestier, avec le Grenelle de l'environnement et toutes ces choses-là et à un moment donné dire que la forêt c'est un puits de carbone » (E.7, Mairie Arue) |
| 8 | 1 | | | 1 | 1 | -« Pour moi le premier enjeu c'est que c'est évidemment un de nos poumons, si nous n'avons plus de forêt, on va être mal un jour, je pense. Donc effectivement le premier enjeu c'est le poumon, le poumon vert » -« si on parle de biodiversité et de feuillus, moi je suis pour le feuillu parce qu'effectivement peut-être que si tous ces problèmes arrivent sur notre forêt, c'est parce que les propriétaires actuels ne respectent plus les feuillus » (E.8, Mairie Cazalis) |
| 9 | / | | | | | |
| 10 | 1 | | | | 1 | -« Ensuite... un aspect important pour tout ce qui est environnemental, pour tout ce qui est zones humides à conserver comme un trésor... oui comme un trésor j'ose le dire » (E.10, Mairie Giscos) |
| 11 | 1 | | | | 1 | -« Donc concernant la partie communale, j'ai demandé à un expert forestier [...] qui est de l'association Pro-Silva qui est un peu... passionné de la forêt de l'écologie, et je crois qu'il prône comment... un développement écologique de la forêt mais économiquement viable [...] Pour nous commune, moi je cherche pas à faire faire des bénéfices à la commune, moi je cherche à montrer que nous on gère notre patrimoine communal convenablement et dans un souci d'écologie » (E.11, Mairie de la Teste) |
| 12 | / | | | | | |
| 13 | 1 | | 1 | | 1 | -« on parle aujourd'hui de la taxe carbone, la forêt elle joue au niveau du carbone un rôle très important » |

| | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|--|
| | | | | | | -« l'écologique aussi c'est important. Comme je vous le dis en plantant du chêne, et en le gardant » (E.13, Mairie Sabres) |
| 14 | 1 | 1 | 1 | | | -« c'est une forêt qui a été un bienfait, qui est cultivée qui date de l'époque de Napoléon III. Elle a permis d'assécher les marécages » -« elle est aussi un poumon... un poumon en terme écologique quoi, elle a son intérêt écologique important en tant que pompe à eau mais aussi permettre de pouvoir respirer un air pur, capter le CO2 etc. elle est donc importante pour notre territoire et pour l'Aquitaine, une importance économique et écologique » (E.14, Mairie Mimizan) |
| 15 | 1 | 1 | | 1 | | -« Que deviendrait cet espace si on abandonnait la sylviculture, si on laissait pousser, ils pousseraient même pas les pins sur certains terrains, ils pousseraient plus » -« la forêt c'est à la fois une richesse environnementale qu'il faut préserver, après tout notre territoire qu'est-ce qu'il serait sans la forêt ? » (E. 15, Ancien élu Mimizan) |
| 16 | / | | | | | |
| 17 | 1 | | | 1 | | -« Ben ça apporte ... je sais pas... une certaine touche écologique quoi [...] c'est un plus la forêt, je veux dire la forêt c'est un peu comme la mer, comme l'océan, pour les loisirs on a aussi la forêt » (E.16, Mairie Aureilhan) |
| 18 | 1 | | | | 1 | -« tout ce qui est associé aux zones humides, ça fait l'objet d'une vigilance de tous les instants. Ça c'est bien rentrée dans les mœurs et ça se traduit bien dans nos PLU où on a une forte connotation à préserver les zones humides et de ne plus les faire reculer, ça c'est évident. [...] Y a une volonté politique forte je crois de toutes les municipalités d'aller dans ce sens de conservation, on se rend compte que c'est un véritable patrimoine quoi » (E.17, Mairie St-Paul-en-Born) |
| 19 | 1 | | | | 1 | -« les bordures du Ciron moi je dis qu'il faut pas les esquiner, c'est joli ce cours d'eau. Y a beaucoup de choses, beaucoup d'espèces à protéger là-dedans » (E.18, Mairie Sauméjan) |
| 20 | 1 | | | | 1 | -« Mais tout jeune comme on était chasseur on savait que c'était pas le milieu le plus intéressant, la biodiversité, autour des baradaeux y avaient les girolles et les cèpes. Quand je leur ai parlé de biodiversité, je leur ai dit qu'ils en faisaient sans le savoir depuis fort longtemps. Quand un proprio est pas trop con, il va pas laisser abattre tous ces petits chênes par les maquignons » (E.19, Association Communes Forestières Landes) |
| 21 | 1 | 1 | | 1 | 1 | -« Et ces pins que beaucoup n'aiment pas, je trouve que ils ont beaucoup apportés, y a plus de maladies, y a plus...[...]Moi je pense que si on ne poursuit pas dans 20 ans vous vous retrouvez en zone marécageuse comme sous Napoléon III ! » -« Je suis devenu maire d'une commune en rurbanité mais je pense que cette forêt a préservé ce territoire » -« les lagunes, je lutte pour les conserver » (E.20, Association Communes Forestières Gironde) |
| 22 | 1 | 1 | 1 | 1 | | -« Économique et écologique aussi parce qu'au départ y avait quand même le problème des marécages. Donc au départ c'est pas l'écologie comme on l'entend aujourd'hui le piège de carbone et tout ce qu'on veut mais c'était quand même une zone particulièrement insalubre les Landes, malaria... » -« aujourd'hui la forêt elle permet de sauvegarder la quantité de nos eaux souterraines qui est énorme, et la qualité qui est très bonne, la forêt quelque part la préserve et ça c'est important. [...] je suis plus stressé par l'eau, la qualité de l'eau et ce qu'on va laisser aux générations futures. Pour moi en tout cas la forêt c'est très important qu'on la conserve sur le territoire pour protéger cette ressource. Le jour où on fera autre chose, j'ai peur qu'on oublie ça et qu'on se réveille trop tard » (E.21, Association Communes Forestières non soumises) |
| 23 | 1 | 1 | 1 | 1 | | -« on va pas revenir 150 ans en arrière et nos grands-parents qui étaient bouffés par les maladies, ils étaient bien content de l'évolution » -« Mais il faut replanter parce que c'est quand même un poumon vert, ça pompe le CO2 et ça rejette l'oxygène c'est d'abord ça ! » -« Moi je suis scandalisé de voir le blocage au niveau départemental et au niveau médiatique, les gens ne veulent pas entendre parler de ça, des problèmes de forêt alors qu'à côté on veut avoir une bonne conscience écologique. [...] le thème de la forêt c'est le thème des conférences de Rio, de tout ça. » (E.22, Association Pour l'avenir de la forêt landaise) |
| 24 | / | | | | | |
| T. | 20 | 6 | 10 | 8 | 10 | |
| T. | 83 | 30 | 50 | 40 | 50 | |
| % | | | | | | |

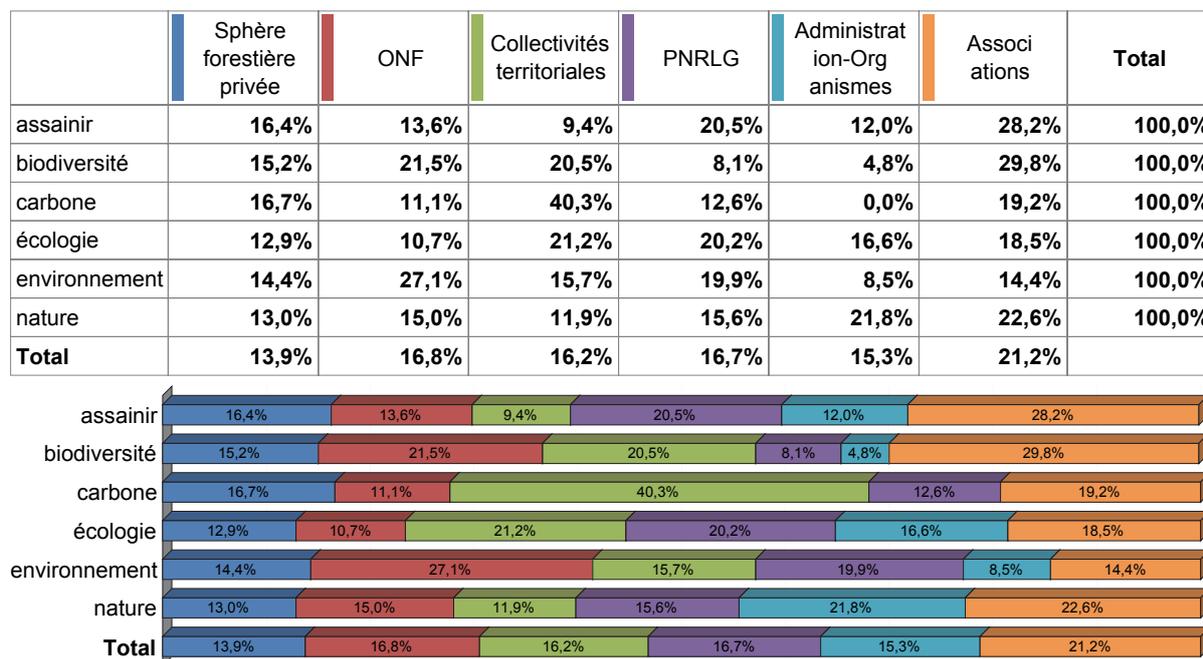
Les dernières colonnes grisées nous permettent de dire que dans la catégorie « Collectivité territoriale », 83 % des enquêtés ont énoncé la valeur écologique dans leur discours. Pour 50% des personnes ayant abordé cette valeur, elle se décline, par exemple, par l'importance donnée aux éléments de diversité écologique.

C'est le même principe que nous avons utilisé pour l'ensemble des valeurs identifiées, mais également dans l'analyse que nous avons faite de la thématique patrimoniale et des enjeux. Bien qu'aide précieuse, cette analyse ne s'est jamais véritablement détachée des textes bruts de nos entretiens. Pour appréhender au mieux le sens donné aux propos de nos enquêtés, leur remise en contexte dans le discours global est toujours indispensable.

Nous avons, ensuite, choisi de compléter notre approche par une analyse lexicale menée avec le logiciel « Sphinx Lexica ». La mobilisation de cet outil ne constitue pas le cœur de notre analyse, mais il a été considéré et employé comme une aide à l'approche des données textuelles qui, dans notre cas, sont assez conséquentes. Cet outil lexical vient donc en complément de notre analyse de contenu. L'ensemble des entretiens a été intégré dans le logiciel. Pour pouvoir mener une analyse lexicale, il nous a fallu réduire le texte par lemmatisation. La lemmatisation « *permet d'opérer des regroupements intelligents en utilisant les règles de la syntaxe (singulier, pluriel, formes verbales ramenée à l'infinitif)* » (Le Sphinx, 2006, p.19). Une fois lemmatisés, les mots porteurs de sens similaire ont été manuellement regroupés, comme par exemple : assainir et assainissement ou environnement et environnemental. Cet exemple nous permet de souligner que les termes polysémiques, comme peut l'être le mot « environnement », ont été préalablement identifiés et codés différemment dans le texte. Ainsi, lorsque nous nous servons du terme « environnement », dans une vision naturaliste, sont bien comptabilisés les termes porteurs de ce sens « écologique ». Ils sont ainsi distingués de ceux faisant référence à son acceptation en tant que cadre de vie par exemple. Une fois cette base de travail préparée, nous l'avons interrogée au regard de notre analyse de contenu. Une fois identifiés les termes que nous considérons comme les plus représentatifs des valeurs énoncées, nous les avons sélectionnés au sein du logiciel et les avons croisés par type de catégorie. L'objectif de cet exercice est de nous permettre de voir le poids pris par ses différents termes dans les discours de nos enquêtés, et ainsi d'affiner l'analyse. En effet, une valeur peut être énoncée par un individu mais, au final, ne tenir que peu de place dans l'ensemble de son discours. Ainsi remis en perspective dans l'ensemble des textes, ces mots-clefs donnent des indications quant à l'importance de la thématique dans le discours de nos enquêtés. Prenons un exemple toujours en lien avec la valeur écologique. Les termes clefs identifiés sont : assainir, biodiversité, carbone, écologie, environnement, nature. La figure suivante présente les résultats. Prenons l'exemple d'« assainir ». Le total (100%) représente l'intégralité des occurrences du terme au sein des entretiens toutes catégories confondues. Ainsi, on peut se rendre compte que sur l'ensemble de l'énonciation du mot, il relève, par exemple, pour plus de 16% de la sphère privée. En

termes de proportion, c'est le milieu associatif qui prédomine avec plus de 28% d'utilisation du mot.

Figure 14 : Exemple de l'utilisation faite de l'analyse lexicale



On peut ainsi voir apparaître des termes préférentiellement utilisés par certaines catégories ainsi que l'importance qu'ils tiennent dans leur discours total. Une place particulière a été donnée aux questions portant sur le patrimoine qui ont été distinguées dans le logiciel. Notons que les résultats présentés ici ont été pondérés. En effet, nos catégories d'enquêtés ne formant pas des groupes aux effectifs identiques, nous avons choisi d'établir la proportion en pondérant les résultats avec le logiciel.

* * * * *

Le contact direct auprès des acteurs du massif forestier landais constitue le cœur de notre démarche. Ceux-ci ont été choisis pour leur rôle au sein de la forêt landaise qui constitue soit l'objet central de leur action, soit un espace avec lequel ils sont amenés à un moment ou un autre, à interagir. L'intérêt de notre démarche d'enquête tient dans une approche volontairement transversale en ne se contentant pas des acteurs « traditionnels » de cet espace forestier. Sortent de notre sélection des acteurs qui, pourtant, sont centraux au sein des Landes de Gascogne : les industriels et les coopératives. Notre volonté de cibler avant tout des acteurs territoriaux et non uniquement « de filière » explique ce choix. De plus, il apparaît nécessaire de « savoir s'arrêter » dans la démarche de terrain et l'exhaustivité n'était pas non plus notre but, même si nous avons cherché à « coller » au mieux au réseau d'acteurs de ce territoire. L'entrée par la profession ou la fonction de nos enquêtés ne doit pas faire oublier que notre recherche vise également à appréhender l'acteur comme sujet sensible. Nous souhaitons ainsi cerner le discours tout autant professionnel que personnel afin de comprendre au mieux les

valeurs qui sont associées à la forêt landaise et la place qu'elles tiennent dans sa dimension patrimoniale. L'entretien semi-directif nous a semblé être le plus à même à répondre à ce souhait. Cette démarche qualitative nous a permis de « récolter » une donnée particulièrement riche qui nécessite une analyse rigoureuse pour faire émerger les valeurs liées au massif forestier landais pour nos enquêtés et comprendre leur fonctionnement en fonction des acteurs et des lieux. Pour ce faire, nous avons choisi une analyse de contenu complétée par une analyse lexicale. Des données quantitatives ressortent pour partie de ces analyses. Celles-ci ont pour but de rendre plus lisible et compréhensible la place des valeurs entre les différents acteurs. Éléments de cadrage qui nous semblent indispensables, ces résultats chiffrés ne prendront véritablement sens qu'au travers de notre analyse qualitative qui laissera, dans le corps de notre travail, une place importante à la parole de nos enquêtés.

Il nous faut, enfin, souligner que travailler sur les valeurs spatiales ne doit pas faire oublier qu'elles rentrent « en résonance » avec celles du chercheur, « *elles renvoient aussi à celles qui animent les géographes en tant que scientifiques cherchant à affiner leurs méthodes d'analyse, de saisie des valeurs des autres ou de mise en application de leurs idées* » (Berdoulay, 1992, p.385). La démarche d'entretiens engagée ici a nécessairement amené les enquêtés à se questionner sur des aspects qu'ils n'auraient peut-être pas formalisé d'eux-mêmes, rendant lisible une vision sous-jacente mais peut-être aussi en renouvelant leur vision sur les valeurs liées à l'espace forestier landais. L'interaction entre enquêteur et enquêtés ne doit donc pas être niée et ce biais, inhérent à toute démarche qualitative, malgré la rigueur à laquelle nous avons pu nous tenir, nous préférons l'assumer plutôt que de feindre une fausse objectivité.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Cette deuxième partie avait pour but principal d'exposer nos principes méthodologiques essentiellement basés sur la mise en œuvre d'une démarche d'enquête qualitative auprès des acteurs du massif forestier des Landes de Gascogne. Celle-ci s'inscrit dans une approche géographique jouant sur les échelles du massif, afin de le cerner dans sa globalité et dans la diversité des territoires qui le composent. Notre première partie (cf. Chapitre 3) nous a permis de cerner les grands enjeux territoriaux qui existent aujourd'hui sur la forêt landaise et leur localisation. Nos terrains d'étude ont donc été sélectionnés pour rendre compte au mieux de cette diversité. Ces quatre terrains se répartissent sous forme de transect, allant de la zone forestière littorale à la frange Est du massif. Une présentation détaillée de ces terrains a été proposée dans cette partie. Si ces territoires offrent des profils variés, il est un point qu'il nous faut ici aborder pour conclure cette partie : l'omniprésence de la référence à la forêt comme patrimoine au sein des Chartes de Pays dans lesquels ils s'inscrivent. L'intérêt de souligner ici l'apparition et la redondance de ce terme est qu'il ne fonctionne pas exclusivement en référence aux zonages de la patrimonialisation institutionnelle mais intègre également la pinède productive. En effet, chacun de ces Pays introduit la forêt de production comme composante de son patrimoine qu'il faut valoriser, préserver contre des attaques multiples (urbanisation, tempêtes) ou, de manière plus réfléchie, questionner afin de tenter d'appréhender les valeurs qu'il sous-tend.

Le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre s'est ainsi donné comme priorité de « continuer à préserver un environnement exceptionnel, et notamment la forêt » car « fragile et soumis à de fortes pressions du fait de la croissance démographique » (Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, 2004, p.17). Grâce aux bénéfices des « actions entreprises au XVIII^{ème} siècle par Brémontier et sous Napoléon III par Chambrelent, transformant un paysage de landes et de marécages en une superbe pignada » (*Ibid.*, p.7), cet « héritage » (*Ibid.*, p.7) serait ainsi composante essentielle du « patrimoine rare » de ce territoire à « transmettre aux générations futures » (*Ibid.*, p.3). Le Pays Val de Garonne-Gascogne porte, lui aussi, un discours patrimonial à l'égard de la forêt de production. Celui-ci prend également source dans la « peur de la perte ». Dans le cas présent, ce n'est pas la mutation démographique qui pose question, mais l'inquiétude née de la tempête de 1999 qui a amplifié une « dégradation alarmante du patrimoine forestier » (Pays Val de Garonne Gascogne, 2003, p.50). La crainte du Pays face à l'évolution de la pinède s'explique par la place qui lui est accordée au sein du territoire. Elle constitue une des composantes de son « identité géographique et paysagère » (*Ibid.*, p.4) et un élément de son patrimoine naturel : « le patrimoine naturel du Pays est constitué de deux éléments structurants tels la forêt (les pins, le peuplier, le chêne liège, certains chênes centenaires des airiaux, etc.) et les cours d'eau (la Garonne, le Canal Latéral, l'Avance, etc.) » (*Ibid.*, p.53).

Dans la droite lignée de la dynamique engendrée par la Communauté de Communes de Mimizan, le Pays Landes Nature Côte d'Argent souhaitait, en 2003, continuer à valoriser la

forêt productive en informant « *le public vis-à-vis du bois : animations sur des thèmes comme la fonction de la forêt et du bois et le pin comme patrimoine* » (Pays Landes Nature Côte d'Argent, 2003b, p.19). Dans une démarche plus portée sur son « auto-analyse », le Pays des Landes de Gascogne porte une orientation forte : « *Identifier et s'accorder précisément sur les différentes composantes de notre patrimoine (forêt, milieux et sites naturels, airiaux, ressources en eau, patrimoine bâti...), et en reconnaître ses valeurs* » (Pays Landes de Gascogne, 2003, 17). Cette démarche questionnant ce qui fonde les valeurs du territoire et qui compose son patrimoine est considérée comme d'autant plus importante que, face à la relance démographique, « *des paysages composés d'éléments bâtis ou "naturels" disparaissent entraînant une uniformisation de l'espace* » (*Ibid.*, p.17). Le Pays s'est donc donné pour ambition, « *pour éviter un appauvrissement du patrimoine du Pays et garder toute son attractivité* », de « *transmettre un espace aussi riche qu'aujourd'hui aux jeunes générations* » (*Ibid.*, p.17). La démarche analytique souhaitée par le Pays, sans être réalisée, vise ainsi à appréhender ce qui constitue la base commune de son patrimoine : « *cet acte collectif de transmission exige de reconnaître ce qui fonde la valeur du patrimoine* » (*Ibid.*, p.17).

Il est ainsi intéressant de noter que chacun de ces territoires intègre la forêt de production dans un discours patrimonial prenant pour point d'appui ses propres enjeux. La présence d'un tel discours nous semble à la fois valider l'intérêt porté à ces territoires et à leurs différences, tout en aiguisant notre curiosité quant à sa composition en termes de valeurs. Pour accomplir cette démarche, s'intéresser aux acteurs de ces territoires nous paraît essentiel.

En effet, pour identifier les valeurs associées à ce massif forestier, nous avons fait le choix de nous pencher sur le discours de ceux qui « font » le massif. La présentation des choix méthodologiques de l'enquête de terrain, la description des acteurs rencontrés ainsi que la méthode mise en œuvre pour analyser les données recueillies ont été abordées dans le second chapitre de cette partie. L'ensemble de cette méthodologie a pour objectif de nous permettre de répondre à notre questionnement sur les valeurs : Quelles sont-elles et comment fonctionnent-elles ? Par qui sont-elles portées ? Sont-elles unanimement avancées ou des différences peuvent-elles être observées entre nos catégories d'enquêtés et entre nos terrains d'étude ? Quelles places tiennent ces valeurs dans la définition du massif forestier comme patrimoine ? Telles sont les questions auxquelles notre troisième partie a pour but de répondre.

TROISIÈME PARTIE

VALEURS ET PATRIMOINE :

REGARDS CROISES DES ACTEURS DU MASSIF

Avant de nous lancer dans l'identification et l'analyse des valeurs associées par les enquêtés au massif forestier landais, il nous faut apporter ici quelques éléments relatifs aux définitions qu'ils donnent du patrimoine. L'objectif des différents chapitres de cette partie étant de relever les valeurs présentes dans le discours, nous montrerons en parallèle de chacun d'entre eux la concordance de chacune des valeurs identifiées avec leur place tenue dans la définition du massif en tant que patrimoine. De fait, nous proposons rapidement d'exposer en introduction quelques éléments de cadrage sur le sens donné au terme par nos enquêtés ainsi que des informations quant à la définition et la considération du massif en tant que patrimoine.

Rappelons que pour ne pas orienter le discours des personnes interrogées, les questions relatives au patrimoine (la définition qu'en donnent les enquêtés et son association au massif forestier) ont été posées en fin d'entretien. De fait, nous pouvons rendre compte de l'utilisation spontanée du terme par l'ensemble des personnes rencontrées. Ce ne sont pas moins de 64% des acteurs du massif rencontrés qui ont utilisé d'eux-mêmes ce terme en association avec le territoire des Landes de Gascogne. Le tableau suivant, effectué à partir de notre analyse de contenu¹⁰¹, récapitule, pour chaque catégorie d'enquêtés, le pourcentage de personnes ayant introduit spontanément le terme de « patrimoine » dans leurs discours.

¹⁰¹ Rappelons que la méthodologie mise en œuvre pour effectuer les tableaux d'analyse de contenu est détaillée dans le chapitre 5 (cf. point 4). Les différents tableaux synthétisant notre analyse de contenu sont réalisés selon cette méthode.

Tableau 14 : Énonciation spontanée du terme de patrimoine par catégorie d'enquêtés

| Catégories d'enquêtés | % |
|-----------------------------|-----------|
| Sphère forestière privée | 63 |
| ONF | 67 |
| Collectivités territoriales | 67 |
| PNRLG | 90 |
| Administration/Organismes | 90 |
| Associations | 35 |
| Total enquêtés | 64 |

D'importants écarts sont à noter entre les différents types d'acteurs. Le terme est particulièrement présent, et de manière somme toute logique, auprès des catégories renfermant les instances patrimoniales (le PNRLG et l'Administration et organismes). Le terme est également régulièrement employé, et de manière quasi-similaire, par la sphère forestière privée, l'ONF et les collectivités territoriales. Seul le milieu associatif se trouve en retrait dans l'expression spontanée du terme qui semble, dès lors, faire préférentiellement partie du vocabulaire des professionnels. Outre l'utilisation du terme, un autre point doit être aussi précisé : sa polysémie et sa polymorphie. En effet, sur l'ensemble des enquêtés employant spontanément le mot, 41 % d'entre eux l'utilisent en faisant référence à au moins deux acceptions différentes, c'est-à-dire en donnant au mot des sens non similaires (cf. Tableau 15).

Tableau 15 : Patrimoine, un terme spontanément associé à des références multiples

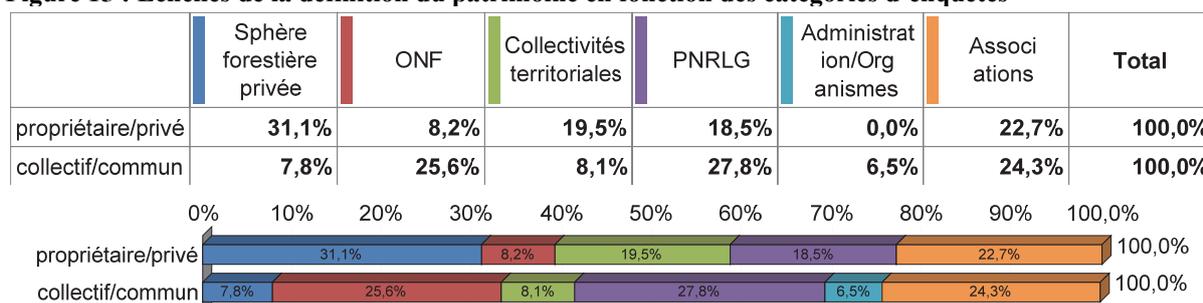
| Catégories d'enquêtés | 1 acception (%) | 2 acceptions (%) | 3 acceptions et + (%) | Total (%) |
|-----------------------------|-----------------|------------------|-----------------------|------------|
| Sphère forestière privée | 83 | 17 | 0 | 100 |
| ONF | 50 | 37,5 | 12,5 | 100 |
| Collectivités territoriales | 63 | 31 | 6 | 100 |
| PNRLG | 33,3 | 22,2 | 44,4 | 100 |
| Administration/Organismes | 55,6 | 33,3 | 11,1 | 100 |
| Associations | 57 | 14 | 29 | 100 |
| Total enquêtés | 59 | 26 | 15 | 100 |

Utilisé spontanément, le terme de patrimoine peut être associé à la possession juridique (le bien privé), à des éléments du bâti, à la culture du lieu, à certaines espèces, certains milieux voire en faisant directement à un zonage de la patrimonialisation officielle. Ces différents aspects de l'énonciation spontanée du terme, nous les introduirons dans chacun de nos chapitres en fonction du sens qui leur est donné. Ainsi, loin d'apparaître dans un terrain vierge, nos questions sur le patrimoine et son association au massif forestier des Landes de Gascogne ont souvent pu prendre appui sur les propos de nos enquêtés.

Mais qu'en est-il des définitions données du terme ? Comment nos enquêtés entendent-ils ce concept, quel(s) sens lui donnent-ils ? Disons-le, cette question a été généralement vue comme difficile à appréhender, et la définition donnée l'est souvent de manière décousue et surtout généralement très courte. Il est intéressant de noter que malgré l'utilisation du terme dans un vocabulaire courant et dans le discours même d'une bonne partie de nos enquêtés, se pencher sur le sens qu'on lui donne est un exercice nettement plus délicat car « *ça fait partie des notions qui sont extrêmement difficiles à définir. Enfin, si on s'écarte de la définition du Petit Robert* » (E.44, PNRLG). Quelques enseignements généraux apparaissent néanmoins.

Le premier élément à souligner ici est la double échelle d'approche du terme qui reflète parfaitement son extension de sens : le patrimoine en tant que possession privée et le patrimoine en tant que bien commun. Si l'on se cantonne à la définition qu'en donnent les enquêtés, une analyse lexicale, qu'illustre la figure 15, autour des termes représentatifs de ces deux échelles permet d'étayer la manière dont ces deux aspects du patrimoine se retrouvent dans leurs propos.

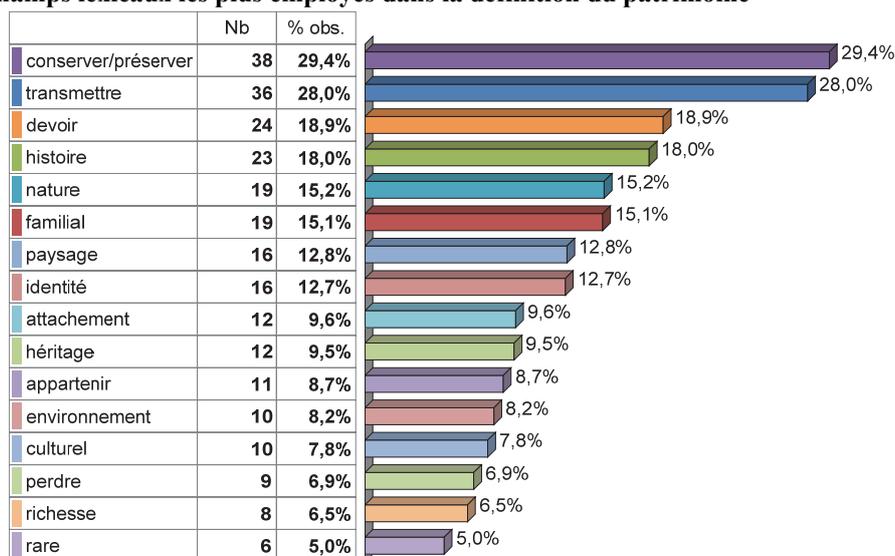
Figure 15 : Échelles de la définition du patrimoine en fonction des catégories d'enquêtés



Hormis pour notre catégorie renfermant les acteurs de l'administration et des organismes partenaires des collectivités territoriales qui donnent une définition uniquement centrée sur la possession collective, les deux acceptions du concept sont présentes. Le premier sens de patrimoine, en tant que bien privée, est tout particulièrement utilisé par la sphère privée et, dans une moindre mesure, par les collectivités territoriales. *A contrario*, c'est le sens collectif qui prédomine à l'ONF, au PNRLG et auprès des associations (bien que de manière moins tranchée dans ce dernier cas). Ce rapide tour d'horizon permet ainsi de percevoir des différences entre catégories dans la manière d'appréhender l'échelle d'acception de ce concept.

Le second élément que nous pouvons introduire ici tient à la définition même du terme : transmission et conservation constituent les champs lexicaux les plus utilisés et ce, selon les deux échelles. La figure suivante donne les 15 champs lexicaux les plus utilisés dans la définition donnée au patrimoine :

Figure 16 : Champs lexicaux les plus employés dans la définition du patrimoine



Outre, la prédominance du vocabulaire lié à la volonté de perpétuation et de la sauvegarde, cette figure permet également d'introduire les multiples références qui sont utilisées pour étayer leurs définitions du patrimoine : histoire, nature, paysage, identité, environnement (au sens de cadre de vie), culturel sont tout autant de références diverses et variées qui insistent sur une acceptation du terme fortement empreinte de polymorphie, reflétant parfaitement son utilisation spontanée.

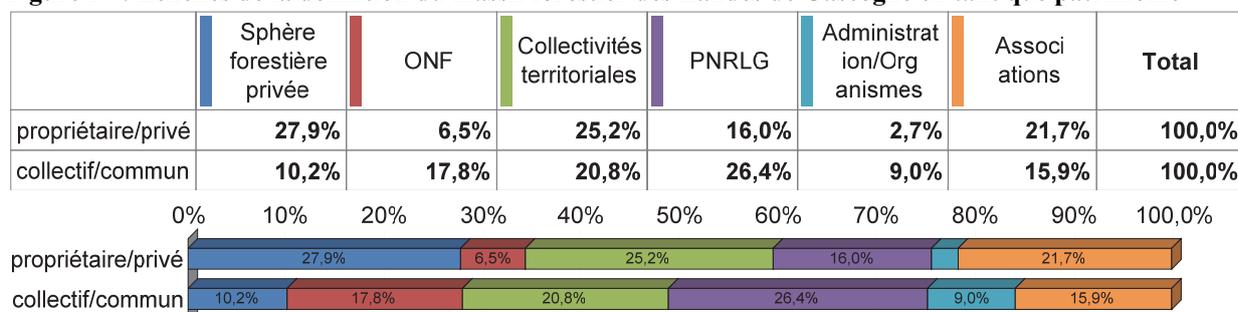
Plus spécifiquement, qu'en est-il lorsque nous avons introduit le terme de patrimoine combiné au massif forestier landais ? Est-ce que, pour nos enquêtés, le massif forestier des Landes de Gascogne est un patrimoine ? Pour la grande majorité des personnes interrogées, 85%, la réponse a été positive et aucune de nos catégories ne descend en dessous des 70% (cf. Tableau 16). Derrière l'importance de ces réponses positives ne se cache pas, pour autant, un consensus sur la manière dont le massif forestier landais est considéré comme un patrimoine, ce que nous verrons dans l'analyse. Mais ce tableau montre également que les réponses négatives franches ne sont pas non plus présentes. Pour les 15% de personnes n'ayant pas donné un « oui » clair, l'hésitation est fortement porteuse de sens quant à l'idée même qu'ils se font du patrimoine. En effet, il ne s'agit pas pour eux d'un déni de valeurs affiliées au massif ni d'une volonté de ne pas le voir perdurer, mais l'hésitation est en lien avec leur propre représentation du patrimoine.

Tableau 16 : Réponses à la qualification du massif forestier en tant que patrimoine

| Catégories d'enquêtés | Oui (%) | Oui et Non (%) |
|-----------------------------|-----------|----------------|
| Sphère forestière privée | 94 | 6 |
| ONF | 90 | 10 |
| Collectivités territoriales | 80 | 20 |
| PNRLG | 90 | 10 |
| Administration/Organismes | 70 | 30 |
| Associations | 85 | 15 |
| Total enquêtés | 85 | 15 |

Tout comme nous avons pu le voir dans la définition du terme, le jeu d'échelle du concept se retrouve aussi lorsqu'il est question du massif forestier des Landes de Gascogne en tant que patrimoine. L'analyse lexicale permet de s'en rendre compte :

Figure 17 : Échelles de la définition du massif forestier des Landes de Gascogne en tant que patrimoine



Nous le voyons, considérer un massif privé à 92% comme un patrimoine commun est loin d'être anecdotique. Les proportions observées lors de l'analyse des échelles de la définition du patrimoine donnée par nos enquêtés concordent avec l'association du terme au massif landais. Collectivités territoriales et sphère forestière privée insistent tout particulièrement sur le bien juridique tandis qu'ONF, PNRLG, Administration et organismes proposent le schéma inverse. Seules les associations changent de proportion ce qui ne prendra sens que dans l'analyse de leurs différences.

Que peut-on faire ressortir de ces éléments généraux rapidement abordés ici ? Le premier point à souligner est le caractère protéiforme du sens donné au patrimoine par nos enquêtés tant dans son échelle que dans sa constitution. Le second point est que, clairement, le massif forestier des Landes de Gascogne est considéré comme un patrimoine par les personnes rencontrées. Ces deux éléments contextuels doivent, de fait, se questionner mutuellement : comment fonctionne et quel sens est donné au massif forestier landais en tant que patrimoine par nos catégories d'enquêtés ? Il nous faut bien évidemment entrer précisément dans l'analyse pour appréhender au mieux ce qui identifie et caractérise ce potentiel processus de patrimonialisation et les valeurs qui le sous-tend.

Les chapitres constitutifs de cette troisième partie vont successivement aborder les différentes familles de valeurs identifiées dans le discours des enquêtés : valeur économique, culturelle, naturaliste et sensible. En effet, les valeurs identifiées dans notre premier chapitre ont toutes été retrouvées dans le propos des acteurs rencontrés. Néanmoins, leurs sens ne sont pas nécessairement similaires. Valeur par valeur nous allons ainsi essayer d’appréhender leur composition et leur fonctionnement en fonction des acteurs et des lieux. Dans les derniers points de nos chapitres, chacune des valeurs seront mises en perspective avec la place qui leur est dévolue dans la définition du massif forestier en tant que patrimoine.

Chapitre 6

La valeur économique : de la valorisation d'un modèle à sa remise en question

La première des valeurs identifiée dans le discours de nos enquêtés est, pour un massif conçu et pensé pour produire, bien entendu la valeur économique. Traiter de cette valeur pour un massif forestier artificiel de production peut paraître flirter avec un truisme. Pourtant, derrière l'évidence du caractère vital de l'importance économique de la forêt landaise, la questionner peut être riche d'enseignements. Tout d'abord, c'est bien l'évidence que nous souhaitons interroger : la valeur économique de la pinède est-elle unanimement connue et reconnue ? Cette question qui peut paraître de prime abord triviale apparaît sous un jour nouveau quand on interroge les différences territoriales du massif. Quelle place prend-elle dans le propos de nos enquêtés, comment se structure-t-elle et se décline-t-elle ? Ce sont tout autant de questions que nous tenterons d'éclaircir. Deux tendances vont structurer ce chapitre dédié à cette valeur centrale de la forêt landaise : son importance mais également sa remise en question tant dans ses limites actuelles que dans la direction sylvicole prise pour la faire vivre. Dans un dernier temps, c'est son rôle dans la considération du massif forestier en tant que patrimoine que nous aborderons.

1. Énonciation de la valeur économique

La valeur économique de la forêt landaise constitue une valeur très présente dans le discours de nos enquêtés puisque 93% d'entre eux l'ont énoncée dans leur propos. Pour apporter les nuances qui s'imposent, il nous faut, dans un premier temps, aborder cette valeur en fonction des différentes catégories d'acteurs rencontrés. Le tableau 17, constitué à partir de notre analyse de contenu, apporte des précisions sur l'apparition de cette valeur par catégorie d'acteurs.

Tableau 17 : Présence de la valeur économique par catégorie d'enquêtés au sein des entretiens

| Catégories | Présence de la valeur économique (%) |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Sphère forestière privée | 100 |
| ONF | 100 |
| Collectivités territoriales | 96 |
| Administration-Organismes | 100 |
| PNRLG | 100 |
| Associations | 70 |
| Total enquêtés | 93 |

Deux points doivent être ici soulignés. Le premier est l'indiscutable importance de cette valeur pour les enquêtés qui constitue un des fondements de l'existence même de cette forêt : 100% des enquêtés de la sphère privée et de l'ONF ont utilisé cette valeur dans leurs propos. Pour autant, derrière l'évidence de cette valeur qui explique pour bonne part sa très forte présence, certaines catégories d'enquêtés viennent nuancer ce qui peut être considéré comme un truisme. Que ce soit au sein des collectivités territoriales ou des associations, la valeur économique n'est pas abordée de manière systématique. Pour les premières, la variation est certes faible (96% des acteurs utilisent cette valeur) mais tout à fait révélatrice car elle introduit une distinction spatiale qui, comme nous le verrons, n'aura de cesse de s'affirmer. C'est en effet auprès des élus rencontrés dans le cadre de notre secteur d'étude de la Teste-de-Buch, que cette absence se trouve. Au niveau associatif, l'écart se creuse. Ce ne sont pas moins de 30% de nos enquêtés qui n'y font pas allusion. Mis en rapport avec le caractère central et originel de la production sur ce massif, ce chiffre peut paraître quelque peu étonnant. Là encore, le territoire de la Teste se distingue puisque c'est en son sein que se retrouvent l'essentiel de ceux qui n'énoncent pas l'économie en tant que valeur. Ainsi, au-delà de ce qui semblerait être une évidence, la qualité économique de la forêt landaise ne constitue pas un point systématiquement avancé. Mais apportons quelques précisions quant à l'énonciation de cette catégorie de valeur.

Différentes manières ont été utilisées par nos enquêtés pour souligner l'importance du caractère économique du massif forestier des Landes de Gascogne. La valeur économique peut ainsi apparaître de façon très générale, c'est-à-dire simplement énoncée en tant que telle. D'autres vont appuyer sur certains points la déclinant : importance de la filière bois-papier et des industries qui lui sont constitutives (papeteries, scieries par exemple), emplois ou encore revenus qu'elle engendre pour les propriétaires et les collectivités, sont tout autant d'éléments utilisés pour la caractériser. Ces divers aspects de l'intérêt économique identifiés au sein de nos entretiens ne sont pas, bien entendu, exclusifs les uns des autres : ils peuvent s'agencer dans le discours d'un même enquêté, même si – nous le verrons – des différences peuvent être soulignées. Le tableau 18, également constitué à partir de l'analyse de contenu, précise ces modalités d'énonciation de la valeur économique pour les enquêtés l'ayant désignée.

Tableau 18 : Modalités d'énonciation de la valeur économique en fonction des catégories d'acteurs.

| | Générale (%) | Emploi (%) | Filière/ Industries (%) | Revenu communes (%) | Revenu propriétaires (%) |
|-----------------------------|--------------|------------|-------------------------|---------------------|--------------------------|
| Sphère forestière privée | 0 | 32 | 32 | 5 | 74 |
| ONF | 0 | 17 | 33 | 33 | 25 |
| Collectivités territoriales | 4 | 42 | 54 | 48 | 30 |
| Administration/ Organismes | 90 | 0 | 10 | 0 | 0 |
| PNRLG | 50 | 10 | 30 | 20 | 10 |
| Associations | 36 | 21 | 43 | 21 | 7 |

Au sein du monde forestier, qu'il soit privé (CRPF, Syndicats, CA, DFCI, experts forestiers, propriétaires) ou public (agents patrimoniaux, responsables d'Unités Territoriales (UT) de l'ONF), cette valeur a été, sans grande surprise, énoncée par l'intégralité des personnes

interrogées. La distinction entre ces deux « familles » du monde forestier des Landes de Gascogne tient donc à des aspects que chacune d'elles ont appuyé. Toujours caractérisée, la valeur économique de la forêt landaise est désignée par l'importance de son industrie de manière quasi identique par la sphère forestière privée et publique. La distinction s'opère, tout d'abord, sur les revenus. L'intérêt financier de l'exploitation de la pinède pour les collectivités territoriales ou les propriétaires privés, loin d'être ignoré par l'une ou l'autre de ces deux catégories « forestières », reste majoritaire auprès des instances auxquelles collectivités et propriétaires se rattachent. Notons, tout de même, que l'importance économique de la forêt pour les collectivités est moins évoquée par la sphère privée que ne l'est celle de l'exploitation pour les propriétaires par l'ONF. Autre élément de distinction, la place donnée à l'emploi qui est bien moindre chez l'ONF (seulement 17%). Au niveau des collectivités, l'emploi, l'industrie et l'intérêt financier pour les communes tiennent le haut du tableau. Ces trois axes de la valeur économique introduisent de manière significative l'intérêt pour les territoires de la vocation productive du massif tant pour le dynamisme économique qu'elle permet d'engendrer au travers de l'emploi et de la présence d'industries, que pour ses propres revenus. Ce dernier point est particulièrement avancé par les communes possédant des superficies importantes, telle la commune de Sabres dont la forêt communale s'étend sur 1 200 hectares. Pourtant et bien qu' « *on en retire, pour notre budget de fonctionnement, des sommes intéressantes* » (E.13, Mairie Sabres), la dernière tempête vient, comme nous le verrons, largement moduler ce point. Celui-ci doit être également nuancé puisque toutes les communes des Landes de Gascogne ne possèdent pas de forêt, critère essentiel dans l'affirmation de cette valeur puisque certains élus se sentent, de fait, extérieurs à cet enjeu économique : « *il faut dire que Giscos n'est pas propriétaire de foncier forêt. Déjà ça me limite dans ma vision des choses parce que je n'ai pas à traiter ce genre d'affaires au quotidien* » (E.10, Mairie Giscos). L'aspect filière et industries doit également être nuancé puisque c'est avant tout au sein de la CC de Mimizan que les élus ont unanimement insisté sur cet aspect. Le poids tenu par la diversité des entreprises au sein de cette collectivité explique pour bonne part cette prédominance :

« La forêt c'est l'atout essentiel de notre territoire. La forêt qui est déclinée de 36 000 façons, depuis le verger à graine de l'INRA, depuis Pontenx avec la Compagnie des Landes forestières avec son massif énorme, les gros sylviculteurs qu'il peut y avoir ici dans le coin, les industries, FP Bois, la papeterie avec ses transformations, les scieries etc. On est entouré par le monde de la forêt et de la transformation de cette forêt » (E.18, Mairie St-Paul-en-Born).

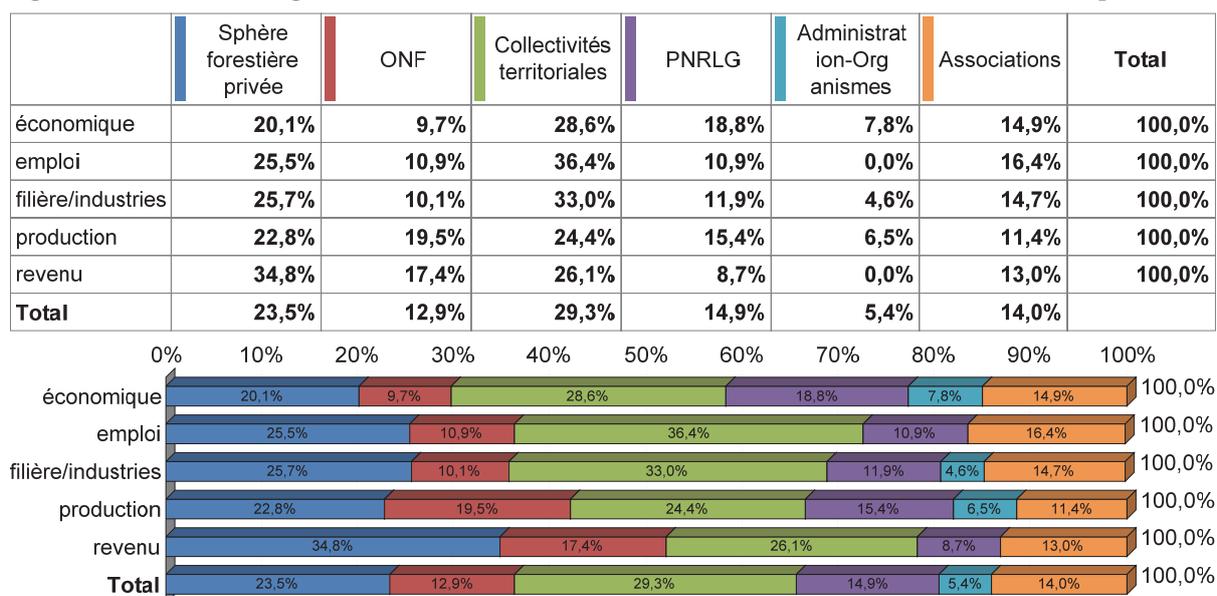
Notons ici que l'emploi a été au final un critère peu employé par les élus de cette Communauté de Communes. Pour autant, il ne faut pas y voir un oubli ou un faible intérêt car ce critère est tout simplement sous-tendu par la présence même des industries.

Les membres de l'administration (DIREN) et le personnel des organismes partenaires des collectivités territoriales (CAUE, CRT, CDT et OIT), possèdent la caractéristique d'avancer cette valeur sans véritablement en préciser le contenu. La place importante prise par la dénomination générique de cette valeur se retrouve, bien que de manière moins prononcée,

chez les enquêtés du PNRLG et du milieu associatif (respectivement 50 et 36%). Concernant le milieu associatif, il faut rappeler ici la diversité des profils qu'il contient. En effet, derrière cette dénomination générique se retrouvent les fédérations de chasse et de pêche, les associations de protection de l'environnement et de riverains, des associations à vocation culturelle et pédagogique ainsi que des associations sportives (cf. Chapitre 5). Cette diversité de profils associatifs explique pour bonne part la plus grande diversité d'énonciations de la valeur économique que nous retrouvons dans notre tableau. Mais, comme pour l'ensemble de ceux étayant quelque peu leur propos, filière et industrie se trouvent majoritairement avancées.

Un autre élément de cadrage doit être également apporté afin d'appréhender au mieux la place de cette valeur au sein de nos entretiens: le poids qu'elle tient dans le propos de ceux qui l'énoncent. L'analyse lexicale constitue ici un outil intéressant à mobiliser. En reprenant les termes les plus utilisés pour qualifier cette valeur économique¹⁰² du massif landais (filiale et industries, économie, production, emploi, revenu), la figure 18 permet d'identifier l'utilisation faite de ces différents mots en fonction des catégories d'acteurs et ainsi, fait apparaître celles qui ont le plus, ou le moins, utilisé cette valeur.

Figure 18: Poids des catégories d'acteurs dans les modalités d'énonciation de la valeur économique



Cette figure apporte d'importantes précisions. En effet, nous pouvons remarquer que la sphère forestière privée et les collectivités territoriales dominent le champ lexical lié à l'économie du massif. L'importance des revenus financiers tout comme de la filière émerge particulièrement bien dans le pendant privé de la forêt. Bien que l'ensemble des personnes de la catégorie collectivité territoriale n'ait pas affirmé cette valeur, le poids tenu dans ce graphique par cet ensemble démontre le caractère non représentatif de cette exception. A l'opposé, associations, administration et organismes ainsi que le PNRLG voient leur proportion s'amoinrir, ce qui,

¹⁰² Ces termes ne peuvent être considérés comme exclusifs de cette valeur et n'ont pas la prétention d'englober l'ensemble de son champ lexical, mais ils nous ont semblé être les plus représentatifs.

comme nous le verrons, est significatif. L'étonnement vient donc de l'ONF qui tient, au final, bien peu de place dans ce champ lexical. Cette « anomalie » ne prendra sens qu'au travers de notre analyse qualitative.

Après avoir rapidement introduit la place et le poids que tient cette valeur économique pour nos différentes catégories d'enquêtés, et les premières distinctions territoriales que nous pouvons formuler avec ces données, il nous faut approfondir l'analyse.

2. Construction et valorisation d'un modèle sylvicole autour de la valeur économique

Nous allons tenter d'appréhender la manière dont se structure le discours autour de la valeur économique. Comment fonctionne-t-elle ? Quelles sont les raisons de sa structure et de son poids fluctuant entre catégories ? Comment joue-t-elle spatialement ?

La valeur économique du massif forestier landais ne peut se défaire de sa spécificité, de son statut de modèle à part entière d'une forêt d'un million d'hectares vouée à produire. C'est dans cette logique que son statut de première forêt de résineux cultivée d'Europe Occidentale est fréquemment utilisée dans la définition que nos enquêtés ont donné du massif forestier landais. Dénomination marquante, bien que scientifiquement demandant d'être étayée – en spécifiant son essence (résineux) et l'Europe que l'on prend en compte (Occidentale) – résume bien l'importance centrale que tient l'économie en son sein. Cette appellation fait, en ce sens, de la valeur économique un élément d'identification et de distinction de premier ordre. Pour cette propriétaire et présidente d'un Groupement de Productivité Forestière, le constat est sans appel : *« pour moi c'est la première forêt cultivée d'Europe, ça c'est clair. [...] Bon après si on rentre un peu plus dans les détails on affine, mais la première chose c'est le plus grand massif européen de forêt cultivée »* (E.55, GPF). Cette première citation nous semble particulièrement révélatrice du jeu d'échelle qui sous-tend l'importance économique de la forêt landaise, car c'est en tant que bloc homogène qu'elle est en premier lieu pensée sous cette valeur.

Cette image des plus symboliques est reprise par de multiples acteurs qui vont appuyer leur définition sur cet aspect. Que ce soit au niveau des collectivités territoriales, des organismes qui leur sont rattachées, des associations ou encore du PNRLG, ce symbole est régulièrement utilisé : *« je dis en général que c'est la plus grande forêt plantée et cultivée d'Europe »* (E.30, CRT Aquitaine) ; *« pour moi, c'est le premier massif européen cultivé, c'est le massif forestier en pin maritime »* (E.34, OIT Mimizan) ; *« je reprends en me l'appropriant : le plus grand massif forestier cultivé »* (E.80, président Fédération chasse Gironde) ; *« on dit que c'est le plus grand massif de forêt cultivée d'Europe, donc voilà ce que je retiens »* (E.40, mission patrimoine culturel, PNRLG) ; *« on est quand même le premier massif industriel d'Europe »* (E.44, PNRLG) ; *« on se rend pas compte qu'on est propriétaire*

du premier massif cultivé d'Europe » (E.31, président, Association Communes Forestières Gironde). Ces quelques citations introductives permettent de mettre en exergue un élément qui structure l'appréhension de cette valeur économique lorsqu'elle est avancée : sa perception et sa revendication à petite échelle.

Cette échelle d'appréhension est particulièrement avancée et lisible dans les propos de la sphère forestière privée et tout particulièrement au sein de ses instances de direction car elle permet de distinguer mais également de valoriser ce massif forestier en insistant sur sa spécificité. À l'échelle mondiale et européenne, ce sont donc ses caractéristiques atypiques qui sont particulièrement mises en exergue :

« c'est probablement l'un des rares massif au monde homogène, cultivé, monospécifique avec une vraie filière derrière au niveau européen. Très différent, enfin, différent des grands massifs américains, sud-américains qui sont eux connectés directement à une industrie, c'est-à-dire que l'industrie possède la forêt. Là on est pas du tout dans ce cadre de figure, ce sont des forêts familiales avec des propriétaires mais globalement ça fonctionne un peu de la même façon avec donc, une forêt monospécifique, des techniques relativement intensives et une industrie assez diversifiée derrière quoi. Voilà donc au niveau européen c'est intéressant d'avoir un exemple tel que celui-là, une forêt qui tourne vite avec une vraie filière derrière, une forêt de production gérée intensivement » (E.45, CRPF).

Mais c'est également à l'échelle nationale que les spécificités économiques sont avancées du point de vue de son poids économique, *« le rôle est quand même très important je pense puisque grosso modo, ça doit représenter entre 20 et 30% du poids de la filière au niveau français »*. À cette échelle, son statut juridique - *« en surface de forêt privée, c'est de très loin la plus importante »* - et la filière qu'elle engendre - *« c'est une forêt très très organisée, au niveau de la filière. [...] y a un pôle de compétitivité, y a 250 chercheurs qui sont connectés à la filière »* (E.45, CRPF) - sont également distinctifs. En poussant la démonstration du modèle sylvicole que constitue le massif, son rôle économique peut parfois surpasser et se substituer à son essence même : *« le massif se définit aussi par son unité géographique mais également par l'unité de sylviculture qu'on y trouve. C'est pas tant sur une essence mais plutôt sur sa vocation, c'est une forêt cultivée destinée à produire du bois »* (E.60, SSSO). Le rôle de production du massif ainsi mis en exergue permet à ce modèle de la « forêt cultivée » de se différencier des autres forêts françaises :

« C'est sa gestion qui détonne par rapport aux autres forêts françaises. Le fait qu'il y ait énormément d'entreprises, une dynamique assez importante liée aux acteurs du terrain, les entrepreneurs de travaux, les pépiniéristes, l'industrie, les coopératives. Cette densité d'intervenants fait que c'est un milieu où les gens connaissent beaucoup de choses techniques et s'ils ne connaissent pas ils ont des relais qui le savent pour eux. C'est ce qui fait cette dynamique et cette gestion majoritairement pour la production de bois » (E.46, CRPF).

Valorisée par ses spécificités, la forêt devient également valorisante pour ses acteurs : c'est bien parce que le massif landais possède une vocation productive sur une vaste étendue qu'

« on a le plus gros syndicat forestier de France et [qu'] on est la plus grosse surface » (E.59, SSSO) que ses détenteurs s'adjoignent une certaine plus-value, notamment financière : « avec un avantage sur les autres, nous nous tirons notre revenu du bois, beaucoup de forestiers en France tirent leurs revenus de la chasse, d'autres activités comme la location de leur terrain » (E.59, SSSO). Cette plus-value permet aussi de différencier ses propriétaires et d'en faire de véritables forestiers à la gestion active, qui tirent leurs revenus de la fonction économique première de la forêt, le bois : « au niveau national c'est très différent de ce qu'on a sur le massif. Pour eux, ils n'imaginent la forêt que sous l'angle patrimonial et pas économique comme c'est chez nous. Nous on fait de la forêt cultivée et on est fier de produire du bois » (E.60, SSSO). Une propriétaire étaye ce point de vue :

« Le sud-ouest est pas forcément bien vu par la fédération nationale! (rire) Parce qu'on est la forêt qui... qui produit le plus en France... on trouve que notre pin à 50 ans ou 40 ans, c'est long mais eux sont sur des forêts, quand c'est du chêne, c'est des centaines d'années, donc c'est un autre niveau et si vous voulez nous **on a l'impression d'un décalage complet entre la fédération nationale, où on a des forestiers, je suis un peu méchante, mais un peu du dimanche quoi. Nous on est sur le terrain, on travaille et on a l'impression qu'ils sont un peu au-dessus de la réalité ... et c'est pour ça que ça accroche pas spécialement**¹⁰³ » (E.55, GPF).

Comme la citation précédente l'introduit, la valorisation du travail de la forêt par de « vrais » forestiers (dans le sens actif dans leur gestion et leur rôle) constitue pour certains, tel ce technicien de la Chambre d'Agriculture, le centre de leur propre intérêt professionnel : « ce qui me plaît ici c'est qu'il y a un potentiel, c'est le massif forestier qui est le plus actif, ailleurs ils traînent des pieds quoi, ça avance à tâtons. Là, au niveau de la forêt privée, ça tourne quoi. Le numéro 1 au niveau du sciage c'est quand même le pin maritime en France, donc que ... ce qui me plaît c'est que c'est un massif qui bouge, qui avance » (E.52, CA).

Pour la sphère forestière privée, la valeur économique nous a été introduite sous le principe de la particularité voire de l'exceptionnalité posant une hiérarchie de fait dans les forêts françaises dont la forêt landaise tient, sous cet angle, le haut du tableau. Mais au-delà de la valorisation du modèle de la « forêt cultivée » supplantant toutes autres entités forestières, tant par sa gestion que par son rôle, la valeur économique peut être également avancée comme facteur même de survie. Elle devient dès lors éminemment centrale, fondement de sa perpétuation.

En ce sens, le discours se colore d'une volonté de justification et d'un souhait de reconnaissance : « on a essayé de faire passer le concept de forêt de production et aujourd'hui c'est reconnu qu'on a une forêt de production qui a un rôle économique sur le territoire [...] si on faisait pas une forêt cultivée, on entretiendrait pas la forêt et ce serait une forêt qui brûle » (E.53, CA). La même idée se retrouve dans les propos du SSSO où l'intérêt

¹⁰³ Ce peu d'accroche entre les « vrais » forestiers et ceux du « dimanche » est particulièrement lisible lorsque l'on sait que le SSSO est tout simplement sorti de la Fédération Nationale des Syndicats forestiers « parce qu'on s'est fâché » (E.60, SSSO).

collectif du rôle d'exploitant des propriétaires commence à se lire : « *parce ce que ce massif est cultivé, il est protégé et parce qu'il est protégé, il y a de l'industrie. Il n'y a pas d'industrie là où le massif est ni protégé et ni cultivé. Si on a pas compris cette théorie, on ne comprendra pas l'avenir de la forêt en général* » (E.60, SSSO). La question de la présence industrielle et de son importance pour le territoire ne peut se défaire de son impact social pour le territoire aquitain. La valeur économique n'est donc pas seulement employée pour porter aux nues un modèle sylvicole, mais également pour en souligner l'intérêt pour la collectivité. Les milliers d'emplois issus des différents aspects de la filière forêt-bois sont notamment appuyés pour souligner le caractère essentiel de la forêt pour le territoire, insistant ainsi sur l'intérêt collectif de la forêt privée et cultivée : « *c'est aussi l'image d'un caractère vital puisque c'est 34 000 salariés et 3 milliards de chiffres d'affaires, c'est plus que les vins !* » (E.60, SSSO) ; « *c'est une forêt artificielle donc elle est cultivée, elle a un rôle économique important [...] y a 34000 emplois et pour vous donner un ordre d'idée, le chiffre d'affaire de la forêt est équivalent au vin de Bordeaux* » (E.56, ASA DFCI).

Avancer l'intérêt collectif de cette forêt privée de production en utilisant des comparaisons qui permettent de prendre la mesure de son importance (comparer les bénéfices de la forêt à ceux du vignoble constitue, en terre d'Aquitaine, une analogie des plus parlantes), dépassant ainsi le « simple » revenu des propriétaires et la production industrielle n'est pas non plus anodin. Cet argumentaire s'inscrit depuis plusieurs années dans une volonté de promotion auprès du grand public des bienfaits collectifs de la « forêt cultivée » par les différentes composantes de la filière. Instances représentatives de la propriété privée et industrielles martèlent ainsi ce discours et tout particulièrement dans leurs documents de vulgarisation et, désormais, sur leurs sites Internet. Pour exemple, dans les années 1990, dans un dossier pédagogique sur les forêts produit par le groupement Forêt Bois Papier d'Aquitaine, et toujours diffusé par le site Internet du SSSO, la « *richesse économique* » de la forêt landaise est développée autour des dizaines de milliers d'emplois auxquels s'ajoute « *un chiffre d'affaire de plus de 15 milliards de francs (supérieur à celui du vin de Bordeaux)* »¹⁰⁴. La même volonté de rendre intelligible les chiffres et de faire comprendre l'intérêt macro-économique de la forêt au regard profane par la comparaison flatteuse avec le chiffre d'affaire du vignoble bordelais, se retrouve toujours. L'entreprise Beynel (scieries et usines d'assemblage) décrit, dans un document de présentation de la filière lié au pin maritime, l'importance économique de l'essence : « *en Aquitaine, le pin a un poids économique indiscutable avec plus de 30 000 emplois directs, soit 16% des effectifs nationaux de la filière bois, générant un chiffre d'affaires équivalent à celui des vins de bordeaux* »¹⁰⁵. L'Union des industries du pin maritime fait de même sur son site Internet dans la page présentant le massif : « *la forêt cultivée des Landes est le support d'un secteur économique dynamique, qui dégage actuellement un chiffre d'affaires équivalent à celui des vins de Bordeaux et génère*

¹⁰⁴ Forêt Bois Papier d'Aquitaine. *Dossier pédagogique sur les forêts*. [n.d.]. p. 14. En ligne, URL : http://maisondelaforet-sudouest.com/MEDIA/DOC/dossier_pedagogique.pdf. [consulté en mai 2008].

¹⁰⁵ Entreprise Beynel. *Faits et chiffres du pin maritime*. [n.d.]. En ligne, URL : <http://www.planetpal.net/Fr/pin-maritime/faits-chiffres-pin.pdf>. [Consulté en novembre 2011].

environ 30000 emplois sur l'ensemble de la région. Elle joue aussi un rôle clé dans l'aménagement du territoire rural »¹⁰⁶.

Cet argumentaire prônant l'importance macro-économique de la forêt landaise vise à promouvoir auprès de l'ensemble de la population l'intérêt d'une forêt cultivée mais joue également un rôle de légitimation. Il vise ainsi à répondre à certaines critiques (point sur lequel nous reviendrons) quant à la vocation avant tout productive de ce massif :

« depuis 20 ans, y a quand même... le monde forestier est déchiré entre les forestiers très sensibles aux thèses environnementales et les forestiers qui sont plus connectés ou orientés vers la production, et donc là il faut quand même qu'on s'aperçoive que tout d'un coup, on a un gisement d'emplois [...] au niveau régional, c'est 42% des territoires de l'Aquitaine qui est boisé, c'est 1 million 800 000 ha, c'est 34 000 emplois permanents, sans compter les sylviculteurs, donc ça fait beaucoup plus si on compte aussi les emplois indirects, etc. » (E.45, CRPF).

Nous l'avons vu, emploi et industries constituent deux pans particulièrement utilisés par les collectivités territoriales pour illustrer la valeur économique. Rien d'étonnant à cela puisqu'il est clair que pour les collectivités, ces deux pendants sont centraux pour leur dynamisme économique et démographique. Mais là encore, ce n'est pas tant dans l'impact réel pour chacun des territoires que l'emploi est avancé mais à l'échelle du massif. C'est ainsi que les milliers d'emplois, bien que souvent utilisés de manière approximative, constituent un argumentaire régulièrement employé par les élus : *« c'est un massif forestier qui au niveau de l'économie est très important au niveau de la région parce qu'il y a 38 000 emplois qui découlent de ce massif forestier. Donc c'est vrai que pour nous ici il est très important »* (E.13, Mairie Sabres) ; *« le domaine économique, ça représente quand même de manière assez pragmatique une masse d'argent assez importante qui permet de faire vivre beaucoup de monde, de moins en moins malheureusement, mais qui représente quand même 35 000 emplois »* (E.7, Mairie Arue). Mais au-delà des chiffres, le poids pris dans l'histoire de l'économie forestière, ne peut pas non plus se détacher d'un certain affect. Ce n'est pas n'importe quelle industrie qui a participé à la vie économique du territoire, c'est une économie qui s'ancre dans une histoire collective et souvent personnelle pour les personnes originaires des Landes de Gascogne. Ainsi à : *« c'est 30 000 emplois quand même »*, l'intérêt économique se teinte également d'affect et d'identité : *« c'est notre vie, notre économie »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise), *« elle est notre vie quoi, elle nous fait vivre en fait tous, même si on en vit pas directement et c'est cette valeur-là quoi »* (E.9, Mairie Maillères).

Outre cet aspect où commence à pointer la dimension plus culturelle liée à la forêt et sur laquelle nous reviendrons par la suite (cf. Chapitre 7), un exemple nous paraît tout particulièrement intéressant à avancer ici pour appuyer l'importance de la perception du massif comme modèle économique où les diversités territoriales s'effacent. Prenons l'exemple des propos d'un élu du Pays Médoc également investi dans la fédération de chasse.

¹⁰⁶ Site Internet de l'Union des industries du pin maritime. *Le massif Gascon : Une forêt cultivée*. URL : http://www.pindeslandes.org/index_uirpm.html. [Consulté en septembre 2012].

Parmi les valeurs énoncées, la valeur économique prend la première place et est avancée au travers de l'emploi : « *la forêt landaise, enfin le massif, d'après moi à 3 fonctions essentielles. La première, la production économique : c'est 30 000 emplois* » (E.80, Fédération Chasse Gironde). Pourtant, à y regarder de plus près, et surtout en localisant la question de l'emploi, ce chiffre prend un écho particulièrement intéressant puisque le Pays Médoc est un de ceux qui renferme le moins d'emplois associés à la sphère productive. En effet, ce Pays est avant tout porté par l'économie résidentielle et seuls 774 emplois sont liés à la filière (scieurs, entrepreneurs, exploitants forestiers) (Pays Médoc, 2003). Ce chiffre montre sa faiblesse quand il est mis en perspective avec la superficie forestière du territoire (135 000 hectares) et ses 90 000 habitants. Cette vérité est loin d'échapper à cet élu, seulement ce n'est que plus tard dans l'entretien que la réalité territoriale émerge : « *après il faut être clair, la richesse du Médoc, c'est la viticulture plus que la forêt* » (E.80, Fédération Chasse Gironde). Cette anecdote nous semble particulièrement bien éclairer la distorsion entre la promotion faite de l'intérêt économique de la forêt et la réalité économique de certains territoires où son poids est devenu, au fil du temps, nettement plus relatif. Les propos d'un autre élu mettent également bien en perspective l'importance de la valeur économique lorsqu'il est question du « tout massif » mais de son intérêt limité pour certains territoires et notamment pour l'emploi : « *je pense que pour l'économie de l'Aquitaine, elle est importante maintenant, pour les populations locales, y a pas d'impact* » (E.21, Association Communes Forestières Gironde). Ces deux dernières citations relèvent les limites de cette valeur économique le plus souvent appréhendée de manière déterritorialisée (il est question de filière et d'emplois régionaux) ainsi qu'une part des enjeux qui la sous-tend. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point car il nous faut encore voir la manière dont cette valeur est mobilisée par nos autres catégories d'enquêtés.

Nos autres acteurs ont, certes, avancé cette valeur mais de manière moins appuyée que la sphère privée et les collectivités territoriales. Peu présente dans le discours des enquêtés de l'administration et des organismes touristiques, la valeur économique n'en reste pas moins avancée par tous, même si c'est de façon très générale et toujours à petite échelle. La pinède est ainsi vue comme « *quand même riche comme ressource économique pour la région* » (E.30, CRT Aquitaine), on y retrouve une « *valeur du bois qui est a priori solide* » (E.33, CDT Gironde) puisqu'il « *y a quand même toute une économie qui s'est basée et qui est encore basée sur le pin* » (E.29, CAUE Gironde). Notons-le, ces enquêtés n'iront pas plus loin dans leur démonstration. Ce peu de poids donné dans leur propos à cette valeur est, selon nous, directement lié au fait que la question de l'aspect productif de la pinède est loin de constituer un aspect quotidien de leurs professions. De plus, ce que dénote ce peu de poids est, par effet miroir, l'importance qui est donnée à d'autres valeurs, et notamment « *d'autres valeurs qui sont moins marchandes* » (E.29, CAUE Gironde). Outre le fait que ces enquêtés ne soient pas en lien direct avec « la forêt cultivée », l'énonciation généraliste de cette valeur ne doit pas être non plus déconnectée de son évidence. Après nous avoir détaillé les valeurs

qu'il associe au massif landais et sur lesquelles il a su s'attarder, cet enquêté du CAUE termine son propos par l'énonciation de la valeur économique, avancée comme une évidence se suffisant à elle-même et ne souffrant pas plus d'explicitation : « *une valeur économique bien entendu...* » (E.27, CAUE Landes). Énoncer l'importance de cette valeur n'induit pas pour autant qu'elle soit véritablement connue. À la fin d'un entretien, une enquêtée a souligné le caractère quelque peu « opaque » et « hermétique » du rôle et du fonctionnement économique de la forêt pour le regard profane auquel, au final, elle se rattache bien qu'originnaire de la région et travaillant dans une de ses instances:

« Juste pour dire moi quand j'étais petite, je me promenais en forêt et on voyait encore des arbres avec des pots, on voit aujourd'hui dans les commerces les mêmes pots avec des bougies, mais quoi qu'il en soit, même moi je ne suis pas capable de vous dire si ça se pratique encore ou pas, je crois que ça se pratique plus mais je suis pas vraiment capable de vous le dire. C'est-à-dire que même pour quelqu'un qui est d'ici on a pas... disons que moi ça m'aurait intéressé de savoir... comment la forêt s'entretient, comment elle est cultivée ? Alors en dehors des moments des tempêtes où on a appris pas mal de choses sur la culture du pin, ce qu'on faisait de cette sève, je sais pas vraiment. Bon après j'ai pas fait d'efforts particuliers mais c'est pour vous dire que c'est peu intermédiarisé et que je trouve ça dommage parce que ça pourrait intéresser un certain nombre de gens » (E.30, CRT, Aquitaine).

C'est bien en partant du principe que « ça pourrait intéresser des gens » et notamment les touristes, que l'Office Intercommunal de Tourisme de Mimizan a mis en œuvre depuis 1998 un programme de visites des industries du territoire (cf. Chapitre 4). Faire comprendre cette forêt, sa physionomie mais également le pourquoi de cette gigantesque papeterie et, peut-être surtout, son odeur sont les axes qui ont structuré l'offre du tourisme industriel de la Communauté de Communes de Mimizan. C'est donc de manière tout à fait logique que la seule personne de cette catégorie ayant le plus détaillé l'intérêt économique de la forêt soit celle rencontrée sur ce territoire. L'importance de l'industrie s'y retrouve, de fait, couplée à une autre valeur marchande de la forêt, son intérêt touristique. C'est ainsi que les premières valeurs énoncées par cette enquêtée concernant le massif sont : « *en plus de la valeur économique avec l'industrie, la valeur touristique* » (E.34, OIT Mimizan) (nous n'étayerons pas ici cet autre aspect économique de la forêt car il s'appuie majoritairement sur un discours vantant une toute autre valeur associée au massif). En insistant tout au long de son propos sur l'industrie, cette enquêtée appuie une distinction spatiale dans l'énonciation de la valeur économique que nous retrouvons pour la majorité des enquêtés de ce territoire mimizanais : l'importance centrale donnée à l'industrie.

Le personnel du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne n'a pas non plus été particulièrement loquace vis-à-vis de cette valeur. Le Parc s'est historiquement positionné sur la valorisation des éléments culturels du territoire et, dans son pendant « naturel », les zones humides, les forêts galeries et leur faune soit tout ce qui est autre que la pinède et qui peut être directement influencé voire dégradé par sa gestion. Son lien et son positionnement vis-à-vis de la forêt cultivée a toujours été particulièrement ténu même si, comme nous le verrons par la

suite, la dernière tempête a largement changé la donne (cf. Chapitre 10). La valeur économique de la pinède ne constitue donc pas, et sans grande surprise, l'élément central de leur propos bien qu'énoncée comme capitale : « *même si on pense que l'activité économique comme telle pose un certain nombre de problématiques, de difficultés, on pense que c'est de loin la préférable* » (E.35, PNRLG). Une économie préférable pour le territoire « *parce que c'est quand même la première filière économique* » (E.42, PNRLG), et que derrière cette industrie « *qui est une industrie avec des enjeux qui sont considérables* » (E.44, PNRLG) se trouve la population qui en dépend : « *on est quand même le premier massif industriel d'Europe, c'est une filière avec 35 000 emplois je crois, donc c'est considérable* » (E.44, PNRLG). Outre l'importance de l'économie pour le territoire, l'échelle « massif » prend ici tout son sens puisqu'elle constitue, en tant que tout, un modèle économique qui fait la spécificité de cette forêt : « *elles [les valeurs économiques] sont développées aussi par rapport à d'autres forêts sur une valeur économique industrielle c'est-à-dire une valeur économique de filière et du coup c'est pas tant le choix quelque fois du sylviculteur en tant qu'individu dans sa gestion forestière mais un choix collectif de massif [...] c'est la forêt industrielle des Landes de Gascogne, comme référence de système économique et de gestion, un modèle qui valorise au maximum tous ses produits* » (E.36, PNRLG). Le propos d'une chargée de mission, récemment arrivée au sein du PNRLG, est éclairant et représentatif du jeu d'échelle qui sous-tend l'appréhension des valeurs liées à ce massif forestier landais et tout particulièrement de la valeur économique : « *une valeur économique, pour moi, c'est la première valeur qui me vient, après, je sais que ça engendre d'autres valeurs mais à l'échelle du massif, c'est la valeur économique* » (E.38, PNRLG). Et c'est bien parce que ce sont avant tout sur ces autres valeurs qu'appuient nos enquêtés que la valeur économique tient peu de poids dans leur propos. C'est ainsi un choix, de la part de certains, de ne pas trop étayer ce point pour justement distinguer leur regard de ceux qui ne perçoivent dans cette forêt que son économie : « *ben y a toujours la valeur économique mais moi je n'ai jamais regardé un arbre en le cubant. Y a des gens qui regardent les pins que par rapport à ce que ça rapporte* » (E.40, PNRLG). Ce point nous semble d'ailleurs confirmé par l'absence de référence à un autre pendant de la valeur économique, à savoir le revenu des propriétaires. Une même approche est lisible dans les propos de cet autre responsable de mission qui introduit la valeur économique, certes, comme importante mais tout en distinguant ce qu'il affectionne tout particulièrement :

« Bon je vais pas trop entrer dans les valeurs économiques, elles sont très importantes et quelques fois elles sont susceptibles de dominer le reste. [...] cette valeur économique elle va directement influencer d'autres aspects parce qu'elle va composer certains types de paysage et qu'elle va ou pas modifier les espaces et avoir du coup une pression sur d'autres valeurs et les autres valeurs pour moi importantes, c'est les valeurs de patrimoine naturel, voilà, j'aurais pu commencer par celle-ci. » (E.36, PNRLG)

Concernant le milieu associatif, nous l'avons dit, des distinctions doivent être apportées quant à ses centres d'intérêt. Pour les associations liées aux pratiques sportives et de

loisirs, le caractère central de la valeur économique est là encore avancé à petite échelle : « *c'est quand même un enjeu économique important pour les Landes* » (E.78, Fédération Pêche Gironde) mais de manière bien peu développée et où l'évidence est également employée : « *y a bien sûr le plan économique* » (E.82, FFC Gironde). Son statut économique à part entière est aussi abordé : « *cette forêt elle est atypique par rapport à tout ce qui existe ailleurs. [...] C'est une forêt commerciale d'abord puisqu'elle est exploitée à des fins de commercialisation des produits, c'est d'abord ça* » (E.79, Fédération Pêche Landes). Même pour ceux dont l'action vise plutôt à s'opposer aux impacts du modèle de gestion tel qu'il s'applique sur le massif, son intérêt régional est loin d'être dénié ou ignoré. Pour la SEPANSO (Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest¹⁰⁷) par exemple, l'intérêt économique du massif forestier est perçu comme « *majeur puisque la forêt avant Klaus rapportait plus que le vignoble bordelais* » (E.85, SEPANSO Landes), « *c'est quand même un espace économique non négligeable puisque le chiffre d'affaire lié à la forêt, au bois, tout ça est quand même très important pour l'Aquitaine* » (E.89, SEPANSO). L'affirmation de l'importance économique de la pinède n'induit pas pour autant une adhésion totale au modèle sylvicole tel qu'il est appliqué sur le massif forestier, nous y reviendrons, mais elle a le mérite de souligner un positionnement associatif qui ne cherche pas à exclure toute idée d'économie, ni même d'intervention humaine sur l'objet forestier. Il pourrait paraître trivial d'appuyer sur ce point lorsqu'il est question du massif forestier des Landes de Gascogne. Cela pourrait l'être si un de nos terrains d'étude ne nous permettait pas de trouver le type de comportement inverse.

Comme nous l'avons souligné précédemment, le milieu associatif est la catégorie d'enquêtés qui renferme le plus de personnes ne faisant pas allusion à l'économie de la forêt en tant que pourvoyeuse de richesse. Dans le cas présent, l'absence de la valeur économique ne tient pas dans une distinction thématique des associations, mais dans leur localisation. C'est en effet dans le milieu associatif enquêté sur le secteur de la Teste-de-Buch que nous les retrouvons. Bien plus qu'une simple omission, cette absence de propos sur l'importance et l'intérêt de la valeur productive de la pinède est particulièrement révélatrice d'un territoire où la forêt, ou plutôt les forêts, sont appréhendées de manières bien différentes. Rappelons ici que la commune de la Teste est marquée par de multiples spécificités : territoire littoral sous forte influence urbaine et touristique, on y retrouve la dernière forêt usagère du massif ainsi qu'un site classé qui englobe, outre la forêt usagère, de la forêt domaniale et privée. Les associations rencontrées sur ce territoire (choisies pour notre enquête car affichant la volonté de défendre les espaces forestiers) sont constituées d'associations de riverains, de protection de l'environnement et de défense des droits d'usages. Ainsi, l'absence de cette valeur prend particulièrement sens dans ce territoire et suit une double logique. La première, qui peut

¹⁰⁷ La SEPANSO est une fédération régionale créée en 1969 regroupant des associations de protection de la nature au niveau de l'Aquitaine. Membre de France Nature Environnement (FNE), elle comprend cinq sections départementales et assure la gestion de quatre réserves naturelles pour le compte de l'État (réserves du Banc d'Arguin à la Teste-de-Buch, de l'étang du Cousseau à Lacanau, du marais Bruges en Gironde ainsi que l'étang de la Mazière à Tonneins en Lot-et-Garonne).

paraître des plus étonnantes, est la méconnaissance des réalités économiques de la pinède. Un membre d'une association de riverains, non originaire d'Aquitaine et arrivé il y a une dizaine d'années sur la commune, a ainsi tout bonnement affirmé : « *la sylviculture a disparu depuis longtemps de notre région* » (E.95, Association La Pinède de Conteau). La seconde logique ne s'appuie pas, quant à elle, sur la méconnaissance des réalités économiques actuelles mais, bien au contraire, sur l'opposition franche à toute application d'une logique par trop marchande sur les forêts du territoire. Loin de rester de l'ordre du discours, et comme nous les verrons, ce rejet de la valeur économique influence grandement la gestion du territoire forestier local (cf. Chapitre 11).

Le rôle économique de la forêt est abordé de manière diamétralement différente par les associations interrogées sur le territoire de Sabres et de ses environs. En effet, aucune association de protection de l'environnement ou de riverains n'a été recensée sur ce secteur, le milieu associatif rencontré, outre une association de cyclotourisme, étant tourné vers la valorisation culturelle du territoire où l'arbre et la forêt tiennent une place de choix. Le pendant économique de l'espace forestier, sa valorisation et son explicitation constituent même, pour l'une des associations, le fondement de son existence. Graine de Forêt, association créée dans les années 90 sur l'initiative d'un ancien gestionnaire de propriétés du groupe Gascogne, a pour objectif de présenter de manière pédagogique la « forêt cultivée » au sein d'un espace muséographique (installé sur la commune de Garein), recoupant ainsi le discours de la sphère privée que nous avons pu aborder. Cette décision de promouvoir de manière ludique l'aspect productif de la pinède, son modèle de gestion et la multitude de débouchés qui en sont issus constitue, pour son promoteur, une réaction d'opposition : « *ça commence en 1995, moi j'étais encore au travail et jusqu'à l'heure on ne parlait que de la forêt napoléonienne, on regardait toujours derrière dans le rétroviseur et je pensais que cette forêt, qui est la plus grande forêt d'Europe, qu'on ne savait pas la porter et la mener devant la scène et qu'il fallait quelque chose pour la mettre en scène* » (E.87, Association Graine de forêt). Il est clair qu'à l'époque, outre l'écomusée de Marquèze (mais qui porte sur la société préexistante à l'extension du pignada) les dispositifs explicatifs de la forêt contemporaine était pour ainsi dire totalement absents des Landes de Gascogne. La démarche amorcée par ce forestier visait donc plus à rendre ses lettres de noblesse à la forêt cultivée : « *bien sûr elle est en scène en permanence mais quand on passe à 110 à l'heure sur l'autoroute ou à 90 ici, et ben elle est tellement présente qu'on ne la voit plus ou elle est ennuyeuse, or, ce n'est pas vrai, elle est très vivante !* » (E.87, Association Graine de forêt). Casser l'image d'ennui en faisant découvrir la vie économique de la forêt en la rendant visible aux béotiens et ainsi faire prendre conscience de « *la puissance de ces arbres* » tel est l'objectif de cet espace muséographique. Car ce massif « *c'est quand même quelque chose de colossal [...] on dit que l'on coupe à peu près 9 millions de mètres cube de bois par an, vous vous rendez compte de la puissance !? [...] les gens ne voient pas le tas de bois que c'est ! Et quand on leur dit qu'il y a 30 000 emplois à l'intérieur de cette forêt, et qu'on dit qu'elle a une œuvre sociale et bien les gens c'est "où ils sont ?"* » (E.87, Association Graine de forêt). Cette association n'est pas

la seule du secteur sables à promouvoir l'aspect productif du massif mais nous ne développerons pas pour le moment ce regard associatif car, conséquence directe de l'impact de Klaus, la valeur économique ne peut être dissociée de l'enjeu de sa perpétuation, point sur lequel nous reviendrons ultérieurement.

Enfin, dernière catégorie, les agents de l'ONF. Nous l'avons vu, la valeur économique est énoncée par tous. On retrouve la valorisation du massif en tant que modèle sylvicole à part entière : « *combien y a de régions en France où on trouve une industrie presque autonome, où toute la production du massif est presque absorbée ?* » (E.68, ONF). Le modèle est considéré comme essentiel pour le territoire et notamment grâce à l'industrie : « *y a l'industrie qui n'est pas en arrière-plan, c'est un premier plan qui permet de vivre quoi. S'il y avait pas l'industrie, le milieu ne vivrait pas. Donc y a toute l'économie derrière cet énorme massif des Landes de Gascogne* » (E.71, ONF). Le caractère vital de l'économie se retrouve également : « *sur le massif forestier, les propriétaires privés, se sont pas des philanthropes. Ce sont des agriculteurs, ce sont des gens qui gèrent leur bien familial et s'il y a cette structure du massif, d'une telle envergure pas tant morcelée que ça par rapport à d'autres, c'est bien parce que la forêt est rentable. Donc à un moment donné il faut aussi rendre à César ce qui est à César* » (E.67, ONF).

Pour autant, et bien qu'employée par tous, la valeur économique ne tient, au final, que peu de poids dans leur propos, ce qui peut paraître des plus étonnants. L'explication est à rechercher, dans un premier temps, dans l'inscription spatiale de l'Office au sein du massif qui, comme nous l'avons vu (cf. Chapitre 3), est avant tout présent au sein de la région littorale. Contrairement au regard des professionnels forestiers extérieurs que nous avons pu aborder précédemment (cf. Chapitre 3), la distinction géographique entre forêt littorale et forêt du plateau landais, est particulièrement présente dans les réponses données par nos enquêtés et structure leur propos. Bien plus qu'une simple distinction topographique, la conception profondément dualiste du massif forestier landais par les agents de l'Office rencontrés est, selon nous, consubstantielle de leurs représentations et des valeurs qu'ils accordent à cet espace forestier. Cette différenciation peut apparaître dès la première question relative à la définition du massif forestier landais. Ce forestier nous a, par exemple, directement répondu : « *en fait je pense que dans ce massif il faut différencier la bande littorale et puis l'arrière-pays que l'on appelle la lande* » (E.69, ONF). La marque de l'opposition entre ces deux entités peut également apparaître au détour de la discussion : « *par contre la forêt littorale elle c'est autre chose* » (E.72, ONF) ; « *sauf la zone dunaire où on a pris déjà un autre aspect de la chose, on le voit un peu différemment sur la forêt dunaire, sur la forêt domaniale* » (E.73, ONF). Enfin, certains ne feront qu'effleurer le cas de la forêt de plateau ne faisant référence dans leurs réponses qu'à la forêt domaniale démontrant ainsi bien une conception du massif souvent géographiquement limitée à la forêt littorale. Au regard de celle-ci, l'économie est certes présente mais, comme nous le verrons, elle est loin de constituer la valeur principale pour ces forestiers qui ont préféré aborder d'autres aspects.

Un dernier point doit être ici traité et nous permettre de mettre en perspective cette valeur économique. Nous avons vu précédemment que le retour en grâce du territoire des Landes de Gascogne est passé par le spectaculaire aménagement dont le territoire a été l'objet (cf. Chapitre 2). Ce point largement mis en exergue à la fin du XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle, quel place tient-il dans le propos de nos enquêtés ?

Force est de reconnaître que cet argumentaire tablant sur le prodige économique lié à la constitution du massif pour le territoire n'est, au final, que bien peu présent dans les discours des personnes rencontrées. Pour être plus précise, seuls 9 de nos enquêtés (5 provenant de la sphère forestière privée et 4 autres au sein des collectivités territoriales) ont clairement fait appel à l'afforestation comme pourvoyeur de richesse pour le territoire. Non pas que l'histoire de la pinède ne soit pas abordée dans nos entretiens, mais l'affirmation du rôle joué par l'extension de la forêt en tant que pourvoyeuse de richesse n'apparaît que bien peu. Lorsqu'elle l'est, l'afforestation est perçue de manière tout particulièrement bénéfique puisque « *ça a apporté la vie dans certaines régions* » (E.61 SSSO), « *ça a fait la richesse de la région* » (E.9, Mairie Maillères). La forêt a ainsi « *valorisé un petit peu toutes ces étendues qui étaient désertiques, qui étaient soumises à tous les caprices de la nature* » (E.56, ASA DFCI). Même les plus réfractaires à cette forêt industrielle, tel cet expert forestier de l'association Pro Silva, posent le constat : « *l'afforestation c'est un pari fantastique, c'est quelque chose d'extraordinaire. Le pin maritime est un régulateur assez fantastique. [...] Je suis bien obligé de reconnaître qu'on a eu un miracle économique dans les Landes de Gascogne, même si certains peuvent regretter la lande et les moutons* » (E.65, Pro Silva). Sous cet angle historique, économie et assainissement¹⁰⁸ se rejoignent pour faire de la forêt landaise, une bienfaitrice pour le territoire : « *c'est une forêt qui a été un bienfait, qui est cultivée qui date de l'époque de Napoléon III. Elle a permis d'assécher les marécages et de permettre aux Landes de se développer* » (E.14, Mairie Mimizan). Les propos d'un autre enquêté sont particulièrement intéressants à aborder car il expose son regard personnel et familial :

« Fondamentalement le lien avec "l'arbre d'or", y a un lien fort avec le pin, le matériau, l'économie, la production de vie au sens d'amélioration de la vie [...] Moi je suis d'ici, mon père était forestier mais je lui disais pas qu'il était forestier, mais qu'il était "pinastier" : planteur de pins ! Les autres essences lui donnaient des boutons des fois (rire), donc la forêt économique, plantée, cultivée, ce pin, il donne de la vie, de la richesse, de la ressource, il fait vivre les hommes, les autres arbres ils font rien quoi ! » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Bien que forts de sens, ces propos sont minoritaires dans notre enquête. Comment expliquer ce peu de références au sein de notre corpus au rôle économique qui a valu, en son temps, ses lettres de noblesses au massif forestier des Landes de Gascogne ? Il ne s'agit absolument pas, selon nous, d'un déni voire d'une quelconque rancœur vis-à-vis du partage quelque peu

¹⁰⁸ Mais notons ici, que le rôle d'assainissement de la forêt n'est, au final, que peu associé à la valeur économique. En effet, et comme nous le verrons dans le chapitre portant sur la valeur écologique de la forêt, ce rôle de protection est surtout posé de manière indépendante.

inégalitaire des communaux. Nous pensons plutôt que compte tenu du contexte économique actuel et des derniers évènements climatiques et sanitaires qui l'ont émaillé ces dernières années, le modèle sylvicole s'effrite : l'arbre d'or n'est plus de mise et les réalités économiques actuelles ainsi que les enjeux quant à la pérennisation de l'étendue forestière suite à deux tempêtes sont là pour le rappeler. Car si la forêt a pu apporter une richesse économique au territoire : « *ça risque de ne plus être vrai, actuellement, compte tenu des aléas qui se succèdent et qui nous inquiètent énormément* » (E.56, ASA DFCI).

3. La valeur économique et ses « fêlures »

Nous avons débuté la partie précédente par la récurrence d'un des symboles du massif : son statut de première forêt cultivée d'Europe. Le même symbole nous semble intéressant à mobiliser parce qu'il montre les limites de la valeur économique. Un élu offre en la matière un point de vue éclairant en mettant en perspective le modèle économique que constitue le massif forestier des Landes de Gascogne :

*« Y a des qualificatifs qui disent la plus grande forêt d'Europe, alors quand on veut être précis on dit, la plus grande forêt cultivée d'Europe. Et maintenant on parle plus d'Europe mais de France, ce qui est déjà pas mal. Quand on compare le massif aquitain avec la forêt scandinave qui sont de principaux concurrents en termes de produits, **on représente rien quoi, on est vraiment "peanuts". Après les deux ouragans, et les problèmes sanitaires, on représente pas grand chose.** Simplement quelques chiffres, le bois d'œuvre qui sert essentiellement à faire du sciage, la production de sciage dans l'Aquitaine, c'est un peu plus d'un million de m³ de bois sciés. Ça a baissé par rapport à quelques années. Vous prenez la première scierie allemande, elle fait 16 millions de bois sciés, vous avez les mêmes scieries en Scandinavie qui sont capables de faire des millions de m³ [...] donc il faut pas prétendre que ça va permettre un développement énorme, il faut se remettre en perspective par rapport à ce qui se passe ailleurs »* (E.14, Mairie Mimizan).

Ainsi, en rapport avec les autres pays forestiers et leurs capacités de production et face aux enjeux qui font suite à deux tempêtes successives, le modèle s'étiolle. On l'aura compris, nous allons ici aborder l'autre facette de la valeur économique. Car bien qu'elle soit portée aux nues pour son importance, le contexte actuel fait d'elle une valeur qui semble loin d'être immuable. Restons dans le cadre de ce chapitre sur les « fêlures » actuelles de ce modèle, nous aborderons ultérieurement les questions d'avenir. Nous avons volontairement laissé de côté jusqu'à présent certains enquêtés. Non pas que l'importance de la valeur économique n'était pas avancée par eux, mais elle l'a été par défaut en comparaison de ce qu'elle était ou devrait être. C'est tout particulièrement dans nos questions portant sur l'évolution des valeurs et les enjeux que leurs points de vue apparaissent. Néanmoins, ces enquêtés ne sont pas les seuls à émettre un avis, ceux précédemment abordés offrant également un regard intéressant à mettre en perspective avec ce qu'ils ont précédemment énoncé.

Le premier point à aborder ici est la question de la rentabilité de l'exploitation de la pinède, tant pour les propriétaires que pour les communes. Nous avons pu voir (cf. Chapitre

3) que la rentabilité forestière s'est détériorée de manière importante ces dernières décennies. Il n'est donc pas étonnant de voir surgir dans notre enquête cette donnée et notamment auprès des instances directionnelles de la sphère privée : *« l'évolution la plus marquante c'est qu'effectivement des sylviculteurs purs qui vivent de leur forêt y en a pffff... [...] moi quand j'ai débuté ma modeste carrière quelqu'un qui avait 500 ha était considéré comme très riche et aujourd'hui il ne vit pas de sa forêt à plein temps, c'est quasiment impossible »* (E.45, CRPF) ; *« y a des gens qui vivaient de la forêt, maintenant pour vivre de la forêt on ne peut pas avoir moins de 500 ha pour vivre dessus et vous n'irez pas aux Seychelles tous les ans ! »* (E.60, SSSO). Les propriétaires rencontrés abondent, bien entendu, en ce sens : *« si on est propriétaire, il est certain que la rentabilité de la forêt n'est plus très importante. À mon avis, il faut avoir une structure forestière importante et une très bonne gestion »* (E.63, SSSO). Le déclin progressif de la rentabilité de la pinède s'est vue poussée à son paroxysme lors de la dernière tempête : face à la quantité de bois tombé mais également à la difficulté de coordination des propriétaires qui aurait peut-être permis de ne pas descendre en-dessous d'un prix collégialement fixé, le prix du bois est tombé à 2€ la tonne, rajoutant au préjudice un ressenti quelque peu amer pour les propriétaires : *« des bois qui se sont vendus à des prix ... disons dérisoires quoi, c'est une véritable spoliation... »* (E.56, ASA DFCI).

Seul un de nos enquêtés de la sphère forestière privée a poussé beaucoup plus loin son point de vue sur la rentabilité, dont il perçoit la chute comme le biais même de ce modèle économique. Cet expert forestier, détonnant dans notre panel car prônant une sylviculture « naturelle et continue » au sein de l'association Pro Silva, avait pourtant souligné en début d'entretien l'importance économique du massif : *« y a une énorme valeur aujourd'hui ne serait-ce que parce qu'économiquement, il produit du bois cultivé par une industrie qui a besoin de cette matière ligneuse, y a des emplois, tout ça crée une économie et aujourd'hui ce massif forestier c'est d'abord une économie »*. Mais rapidement son propos s'est nuancé :

« ce massif forestier est presque trop attaché à cette industrie et finalement ce sont les industriels qui ont les clés de la maison et qui décident de ce qu'on doit y faire [...] eux ils en ont rien à faire de la sylviculture proche de la nature, eux ce qu'ils veulent c'est que ça crache du bois ! [...] Et au final il [le sylviculteur] fait une forêt industrielle au service des industriels à ses dépens et de manière malheureuse pour lui à mon avis » (E.65, Pro Silva).

L'association Pro Silva est souvent décriée par les instances directionnelles de la sphère privée et notamment pour son orientation plus écologique. Ce forestier s'est fait, dès lors, un devoir de placer au cœur de son propos l'intérêt économique de la forêt :

« on est vu comme des suppôts de l'écologie qui viennent démolir la forêt. Si vous voulez, la caricature de Pro Silva, c'est : on est un sous-marin de l'écologie dans la sylviculture noble, des gens sérieux qui font de la sylviculture à grand renforts de subvention et d'euros [...] Pro Silva c'est pas sérieux [...] C'est vu comme de la sylviculture idéaliste, du type qui va en forêt, qui sifflote, qui voit un petit oiseau sur une branche, on est pas du tout là-dedans. Nous on regarde les dollars dans les arbres » (E.65, Pro Silva).

Or, c'est justement en prônant l'importance économique que cet expert forestier remet en question le système sylvicole tel qu'appliqué sur le massif. Il reprend ainsi l'argumentaire de cette association présent dès les origines en mettant au cœur de la visée écologique, la

rentabilité économique (Turckheim, 1990). Orientée pour répondre aux particularités locales, la ligne de conduite de cette association au sein des Landes de Gascogne vise à proposer une alternative au modèle dominant de la ligniculture. Diminuer les coûts de reboisement en favorisant la régénération naturelle (lorsqu'elle est possible) constitue l'axe premier de cette sylviculture. Cette proposition remet ainsi tout bonnement en cause les méthodes de boisement qui pèsent sur le budget d'investissement de départ des propriétaires : *« ici on considère que rien n'est possible sans gros investissements depuis le milieu du XX^{ème} siècle et c'est devenue une règle. Beaucoup de sylviculteurs ne savent plus qu'on peut faire de la sylviculture plus naturelle et sans gros apports [financiers] mais INRA¹⁰⁹, FCBA¹¹⁰ vous diront qu'on ne peut rien faire sans tracteurs etc. »* (E.65, Pro Silva). Second axe, également rapidement esquissé : favoriser la qualité plutôt que la quantité, en laissant au bois le temps de mûrir, pour obtenir une rémunération satisfaisante en fin de course :

« Mais pour que le bois soit bien payé, il faudrait faire du bois de qualité, et comme on fait du bois de merde dans cette région, on est pas bien payé¹¹¹. Notre bois est en compétition avec du bois brésilien, néo-zélandais, chilien qui savent faire la même chose que nous, mais encore plus vite ! Mais ça, c'est à cause du climat, donc on sera jamais compétitifs vis-à-vis de ces pays, par contre si on fait du bois de qualité, là on peut être rémunéré correctement » (E.65, Pro Silva).

Bien que partageant un constat commun quant aux difficultés économiques des propriétaires, représentants des propriétaires et association Pro Silva s'opposent de manière franche et frontale sur les méthodes pour y remédier (cf. chapitre 10).

La perte de rentabilité est une problématique également très présente chez les collectivités territoriales. Pour un élu girondin, par exemple, l'intérêt financier de sa forêt est loin d'être évident : *« avec le conseil municipal nous avons vendu 10 ha pour réaménager le bourg, avec des pins qui n'avaient pas été coupés depuis 80 ans, nous avons récupéré 80 000€, voilà, économiquement, c'est pas très intéressant »* (E.8, Mairie Cazalis). Pour cet autre élu de la Communauté de Communes de Mimizan, gestionnaire de 590 hectares de forêt, le contexte actuel - *« il y a eu la tempête Klaus, maintenant il y a ce fameux scolyte »*- l'amène à un constat similaire : *« on ne peut pas le considérer comme un atout majeur dans le revenu de la collectivité »* (E.16, Mairie Bias). Pour ceux qui ont des superficies plus importantes à gérer et dont la quantité compense quelque peu la perte de rentabilité, *« Klaus a quand même rebattu les cartes, c'était quand même une ressource locale qui permettait d'arrondir sérieusement les exercices budgétaires »* (E.1, CG Landes) ou pour le dire de manière plus imagée : *« pour les communes qui ne vivent que de la forêt, elles sont carrément*

¹⁰⁹ Institut National de la Recherche Agronomique

¹¹⁰ Forêt Cellulose Bois construction Ameublement

¹¹¹ Selon l'association Pro Silva, la différence du prix d'un m³ de pin entre 1970 et 2008 a évolué comme suit : *« en 1970, un mètre-cube de joli bois d'œuvre valait 76 heures de travail (250 F/m³ pour un S.M.I.C. de 3,27 F/heure) alors qu'à l'automne 2008 ce pauvre mètre-cube de pin n'en valait plus que 4 (35 €/m³ pour 8,71 €/heure). Prenons pour base le salaire mensuel (pour tenir compte de la diminution du temps de travail) : c'est 16 fois moins ! »* (Pro Silva, 2009, p.3).

dans la mouise depuis la tempête ! » (E.86, Association Landes Nature). Pour la commune de Sabres par exemple, le constat est des plus amers : *« on avait 300 000€ de ressources annuelles de gestion forestière, aujourd'hui elle n'y est plus »* (E.13, Mairie Sabres). L'importance économique de la forêt dans les revenus des collectivités est donc sérieusement remise en cause : *« d'un point de vue économique malheureusement ça ne rapporte plus ce qu'on pouvait en attendre [...] ça nous rapportait 4 sous [...] donc je pleure à chaque fois qu'il y a un coup de vent terrible »* (E.21, Association Communes Forestières Gironde). Un membre du Parc, offre un propos des plus imagés pour souligner cette fracture entre la rentabilité passée et actuelle :

*« Quand y avait les entreprises de transformation et de valorisation du bois on avait presque le choix de sa filière. Là, le débouché, c'est les grandes machines, c'est du papier, c'est de l'international, on est ouvrier. Y avait une formule de Bernard Manciet, il comparait au problème des huitres, et il disait "nous sommes passés du baleinier" c'est-à-dire de la pêche noble du haut fond, du large, de quelque chose qui était presque une épopée, quelque chose de valorisant et on est devenu de pauvres esclaves envasés dans notre culture d'huitre, vous voyez. **On barbote dans la vase salée, alors qu'on était l'Hidalgo du grand large, vous voyez un peu la dèche !** »* (E.40, PNRLG)

Au-delà des revenus, le déclin d'une industrie pourvoyeuse d'emplois constitue un autre angle d'approche de la « fêlure » économique. Nous l'avons dit, la question de l'emploi est abordée de manière forte au sein des collectivités territoriales, mais c'est également par défaut que son intérêt apparaît. Dans ce cas, pas question de tableur sur des chiffres de plusieurs milliers d'emploi, la réalité territoriale amenant à des réflexions beaucoup plus pragmatiques. À Sauméjan par exemple, un élu pose un regard particulièrement critique sur la forêt vue : *« comme un petit désert avec beaucoup de problèmes parce que le problème ici c'est qu'on a pas de travail, au contraire, on a perdu pleins d'usines »* (E.19, Mairie Sauméjan). À Sabres également, la question de l'emploi a été tout particulièrement présente au sein du milieu associatif. Mais ici encore, ce n'est que par défaut que cette valeur apparaît. Cet enquêté par exemple, ancien employé de l'industrie du bois, donne en ces termes les valeurs associées au massif : *« je dis aujourd'hui que le massif forestier qui est, pour moi en tous les cas une grande préoccupation, c'est à la fois un poumon et un cœur »*. Mettons pour le moment de côté cette référence au « poumon » que nous traiterons ultérieurement pour nous attacher ici à l'idée de « cœur » et laissons notre enquêté expliquer de lui-même le sens qu'il donne à ce terme : *« un cœur dans le sens où il permettait quand même à une population de vivre »* (E.95, Association Les Automnales). L'usage du verbe au passé est ici particulièrement significatif, et marque la fracture entre ce qui était, notamment avant la tempête, et ce qui est aujourd'hui parce qu'il *« y a quand même de sacrées questions qui se posent sur l'avenir de certaines industries comme par exemple le bois déroulé. Et aujourd'hui, le fait que la tempête a sacrément plombé le massif, d'ici 5 ans, c'est une grosse inquiétude »* (E.95, Association Les Automnales).

Outre le risque de la perte à venir, c'est également le deuil de ce qui auparavant préexistait qui est soulevé. En effet, le modèle économique actuel ne peut se défaire de la

comparaison avec celui qu'il a remplacé : la forêt gemmée. Mais, notons-le, ce n'est pas en premier lieu la rentabilité financière que ce regard tourné vers le passé déplore, mais sa capacité à faire vivre par l'emploi les territoires forestiers. En ce sens, l'orientation économique prise par le massif commence à être pointée du doigt non pas par rapport à ce qu'elle est mais par rapport à ce qu'elle fût : *« avant, la forêt était habitée, avant la mécanisation quand les gens travaillaient dans la forêt, mais la résine ça fait bien longtemps que c'est fini ! »* (E.94, Association Culture et Loisirs). Ainsi, la question de l'emploi ne peut se défaire d'un regard historique critiquant l'incapacité de la forêt actuelle à faire vivre la population. Pensée sur le temps long, la perte de population constitutive aux nouvelles orientations forestières permet d'appréhender l'histoire des Landes de Gascogne sous un autre angle. Pour ce membre du Parc, la comparaison entre ce qui était et ce qui est lui permet de poser un verdict sans appel : *« ce qui est certain c'est que dans cette image du désert landais et ben voilà le désert landais c'était pas hier, c'est aujourd'hui. [...] vous imaginez Sabres 2500 habitants au XIX^{ème} siècle, Sabres aujourd'hui 900, donc le désert c'est aujourd'hui et pas hier »* (E.40, PNRLG). Avancée par certains membres du PNRLG ou du milieu associatif sabrais, la question démographique est en premier lieu traitée par les élus positionnés à l'intérieur du massif.

Pour cet élu et président d'association, le verdict est sans appel : *« pour moi une forêt doit être vivante or là on parle d'une forêt vide »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise). L'arrivée de la mécanisation est ainsi vue comme la fin d'un modèle sylvicole où l'homme avait toute sa place : *« en économie, la machine a remplacé l'homme, donc en tant que président d'association, en tant qu'élu et bien ça donne pas de boulot comme ça en donnait avant »* (E.21, Association Communes Forestières Gironde). Par sa capacité à être pourvoyeuse d'emplois, et par là-même, à préserver la population sur le territoire et la faire vivre, la période du gemmage constitue une référence d'autant plus avancée que la transformation de la pinède a été vécue : *« autrefois, la forêt était vraiment le cœur de vie de tous nos villages, tout le monde travaillait dans la forêt : les résiniers, etc., y avait encore des troupeaux de moutons, tous les airials qui étaient habités, donc c'était vraiment le cœur »* (E.18, Mairie St-Paul-en-Born). Cet autre élu et président d'association étaye ce point de vue, lui ajoutant un affect important lié à ses souvenirs d'enfance :

« quand la mécanisation est arrivée, ça a fini par déshumaniser la lande. Donc toute la lande que j'aimais qui était humanisée, y avait du monde, des quartiers... je sais bien qu'on ne pourrait plus vivre comme ça ! Mais ce que je sais c'est qu'on a tué la gemme de manière dégueulasse [...] moi j'ai vu les gemmeurs ramasser les gémelles pour allumer les feux, ramasser les pignes... les pins en fait la forêt de pins telle qu'on l'a connue nous avec des hommes dedans, ça avait quelque chose... avec les résiniers, on allait ramasser les pots de résines avant qu'ils sulfatent » (E.20, Association Communes Forestières Landes)

Au sein de la sphère privée, une approche non pas similaire mais du moins également basée sur le passé est lisible et tout spécialement chez les propriétaires forestiers rencontrés. Trois d'entre eux, dont les propriétés sont situées sur le secteur de Mimizan et de Sauméjan, ont porté un regard quelque peu nostalgique sur l'ancien modèle économique. Ainsi cette

propriétaire de Sauméjan a pu nous faire part de son regard sur l'époque connue durant son enfance « *je me souviens encore d'une période où on ramassait encore les pommes de pins, on faisait du semis, j'ai vu ça quand j'étais jeune maintenant on en est loin. [...] Et puis y avait aussi la vie dans cette région, parce que vous aviez les gemmeurs, vous aviez tout le travail qui était lié à la forêt, donc ce qui explique aussi la désertification* » (E.63, SSSO). Pour ce « petit propriétaire », comme il se qualifie lui-même, de 80 hectares, la mise en place de la forêt industrielle marque le pas vers un rapport nouveau à la forêt tant du point de vue des propriétaires qui ont vu s'amoindrir la diversité des débouchés que de la population qui a été en partie exclue de la manne d'emplois que la forêt pourvoyait :

« Quand j'ai connu la forêt c'était la fin du gemmage, déjà y avait... du temps du gemmage y avait quand même un rapport. La forêt occupait beaucoup plus de monde que maintenant et les gens, j'ai vu les gens changer avec ce rapport qui n'existait plus. Des emplois, des milliers d'emplois en moins bien sûr, avec cette disparition du gemmage, et on s'est tourné sur la production de bois uniquement avec le bois pour la papeterie ou sur bois d'œuvre ou d'industrie. On s'est tourné là sur l'unique débouché des bois. Autrefois, on avait des débouchés sur les poteaux de mines par exemple, on avait des débouchés pour les petits bois, pour les parcs à huître sur Arcachon » (E.56, ASA DFCI).

Le propos d'une autre propriétaire offre un regard également intéressant sur l'évolution des moyens forestiers. Ceux-ci sont perçus comme nécessaires dans le modèle économique actuel mais ne la contentent pas totalement. Qualité du travail du bûcheron et perte du contact humain constitue une part de son regret :

« On est passé un peu du Moyen Age ... puisqu'avant il y avait quelques tracteurs mais très peu, et là on est... pas à l'extrême mais on est passé sur des machines beaucoup plus grosses, on a des abatteuses, on a plus les hommes qui coupent les arbres, c'est vraiment une évolution très importante... nécessaire dans les temps actuels mais qui n'est pas forcément super bien adaptée à la forêt. C'est un autre système alors c'est vrai avec ces catastrophes comme Klaus et ces bois par terre, il est bien évident que cette intensivité de moyens, cette lourdeur des moyens a été nécessaire, ça on est bien d'accord, mais c'est vrai que... par exemple moi sur une coupe rase... je trouve que les abatteurs hommes, travaillent mieux qu'une machine... dans le fait qu'il tire parti de l'arbre au maximum. Parce que la machine elle est super mais il faut faire des réglages pour maintenir les bonnes dimensions et... c'est pas ça. Et puis le contact... bon il faut évoluer, il faut évoluer mais le contact avec les hommes... bon c'était leur métier mais ils aimaient ce qu'ils faisaient, y en a encore forcément quelques-uns mais y a eu une évolution relativement rapide » (E.54, GPF).

Entre la promotion du modèle de la « forêt cultivée » pourvoyeuse de richesse et de milliers d'emplois et les critiques relatives à la perte de rentabilité et d'emploi, magnifiant pour certains le modèle de la forêt gemmée, les contradictions et paradoxes sont entiers. La variabilité de cette valeur trouve une nouvelle expression dans le regard porté sur son influence en termes de gestion forestière.

4. Perception de l'influence de la valeur économique sur le statut forestier de la pinède

Avec la nouvelle orientation sylvicole prise après les années 1950, la gestion de la forêt landaise s'est profondément transformée (cf. Chapitre 3). Cet aspect directement lié aux valeurs économiques est loin de faire l'unanimité chez nos enquêtés. De ce regard critique, nous souhaitons aborder ici un point particulier : l'impact de la ligniculture sur le statut forestier du massif. Parce que voué à produire afin de satisfaire au mieux les besoins industriels, le massif forestier landais possède une physionomie forestière particulière. Or, comme nous avons pu le voir (cf. Chapitre 3), son statut même de forêt ne semble pas effectif pour tout le monde et notamment au sein de la sphère forestière elle-même. Ce responsable d'Unité Territoriale (UT) de l'ONF s'en fait l'écho :

« Les gens qui ont une formation dans l'Est de la France¹¹², pour eux la forêt des Landes c'est un endroit tout plat dans lequel on cultive du pin, on y met de l'engrais, pour eux c'est pas de la forêt, c'est de la culture du pin, on cultive de la forêt, pour eux c'est pas une forêt naturelle. [...] En terme technique, la forêt landaise et le pin maritime a une image négative même pour les gens qui sont dans le milieu forestier » (E.71, ONF).

Mais qu'en est-il pour nos enquêtés, comment se positionnent-ils vis-à-vis de cette critique fréquemment faite au massif landais ? Telles sont les questions auxquelles nous allons tenter de répondre. Notons que nous ne traiterons pas ici de l'impact de cette valeur économique sur d'autres valeurs, nous nous cantonnerons à analyser les conséquences directes de la gestion du massif sur sa « qualité » forestière.

Débutons par le regard des professionnels forestiers de l'ONF. Nous avons commencé à introduire la distinction opérée par ces forestiers publics entre forêt dunaire et de plateau. Mais là où la distinction est la plus clairement identifiable est lorsqu'il est question du modèle de gestion appliquée à la forêt. Dans ce cadre, la forêt de plateau, et uniquement elle, fait l'objet de critiques qui mettent en exergue le peu d'appréciation sur la manière dont elle est exploitée.

Comme le montre la citation précédente une analogie a le mérite d'être explicite : la métaphore agricole. Particulièrement utilisée par ces forestiers, la comparaison avec l'agriculture reflète un regard qui fait de la ligniculture le degré zéro de la forêt. Ce forestier nous dit par exemple : *« y a certains endroits dans les Landes, poireaux, maïs, pins maritimes même combat c'est qu'une question de durée quoi ! » (E. 67, ONF)*. Un autre ajoute : *« c'est de l'agrosylviculture quoi, ça aurait pu être du maïs, c'est du pin maritime » (E.73, ONF)* ou encore *« quand on rentre dans le massif de pin maritime, c'est quand même de l'agriculture ... c'est pur et dur. » (E.69, ONF)*. Un dernier compare le massif *« aux grandes étendues agricoles où y a toujours le même paysage, où c'est assez ennuyeux » (E.76, ONF)*. La

¹¹² L'enquêté fait bien entendu ici référence à l'École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts de Nancy (ENGREF).

présence au sein de la forêt landaise d'importantes surfaces agricoles de maïs rend la comparaison entre la pinède et cette céréale fréquente, d'autant que pour ces enquêtés, le mode de gestion leur semble, au final, assez similaire. La distinction entre ces deux types d'occupation du sol ne tient donc pas dans leur modes d'exploitation, tous deux intensifs, mais par la seule espèce exploitée. Ce parallèle entre agriculture et forêt landaise, tout en plaçant la pinède au plus bas niveau de l'échelle de la sylviculture, montre également son aspect dérangeant pour le forestier. Certains d'entre eux ont plus particulièrement insisté sur ce point : « *disons que c'est pas du mépris mais cette forêt de production m'énerve un peu. C'est trop... on laisse pas assez de place à l'arbre, on le traite un peu comme de l'agriculture, c'est ça qui pour moi est un peu gênant* » (E.73, ONF) ; « *il est basé sur une hyper productivité et c'est vrai que cet aspect-là est parfois un petit peu choquant* » (E.69, ONF). L'utilisation d'expressions tels que « mépris », « m'énerve », « gênant » ou encore « choquant » exprime bien une conception de la gestion forestière certes différente, mais surtout déontologiquement opposée. Car un arbre n'est pas une céréale et, de fait, n'a pas à être exploité comme telle. Ce serait ainsi une forme d'irrespect que de ne le traiter que comme simple produit économique, lui déniait toute autre valeur. Au final, pour cet autre forestier, la gestion intensive telle qu'appliquée sur le plateau peut venir tout bonnement remettre en cause son statut même de forêt : « *pour moi, ce n'est pas un environnement naturel, c'est plus de la culture que de la forêt [...] c'est plus de l'agriculture...* » (E.70, ONF). Nous avons vu précédemment que la valeur économique du massif forestier landais était un point parfaitement présent dans le propos des agents de l'Office. Ces citations ne constituent pas en soi une remise en question de cette valeur et de son importance pour le territoire mais soulignent une hégémonie qui, elle, fait réagir.

En lien direct avec ce mode d'exploitation, la critique peut changer d'échelle en ne se concentrant plus seulement sur la pinède, conçue ici de manière très généraliste, mais sur l'essence elle-même. Dans un article écrit sur le rapport entre le forestier et « sa » forêt, Charles Dereix exprime ainsi le regard porté par l'agent de terrain sur le dernier stade des peuplements, la futaie cathédrale : « *et en même temps qu'il admire ces grands arbres, notre technicien forestier voit le beau bois qu'ils portent, ce matériau que ces arbres ont formé et qu'aujourd'hui, au crépuscule de leur vie, ils offrent à nos concitoyens : [...] ils trouveront de nobles emplois de meubles, de charpentes ou de tonneaux...* » (Dereix, 1999, p.272). Ainsi, la satisfaction du forestier tiendrait également dans l'utilisation qui sera faite du bois qu'il aura contribué, lui et ses prédécesseurs, à mener à bon terme. La noblesse du produit final est ici particulièrement appuyée, car quoi de plus noble pour un arbre, et au final, de plus gratifiant pour un forestier, que de permettre au bois de se transformer en meuble de famille se transmettant de générations en générations, en charpente de maison protégeant le foyer, ou encore en tonneaux bonifiant le vin ou tout autre boisson ? Cette noblesse de l'usage du bois au travers d'objets ayant pour vocation de durer dans le temps, est justement ce qu'il semble manquer au pin maritime, du moins, dans la manière dont il est exploité : « *en plus c'est pas du bon bois d'œuvre parce qu'il pousse tellement vite que ce bois est excessivement tendre et*

c'est pas un bois qui peut produire quelque chose » (E.73, ONF). Il est évident que le pin maritime produit « quelque chose » mais, en l'occurrence, cette « chose » n'est pas assez empreinte de noblesse pour qu'elle obtienne une véritable considération. L'utilisation de ce syntagme est ici particulièrement éclairante de l'importance du produit final, concrétisation du travail du forestier. Ce propos, appuie également le point de vue d'agents extérieurs que cet autre membre de l'Office explique : *« l'image du pin qu'ils ont est assez négative, le pin maritime ça vaut rien, c'est pas un bois de qualité, il n'a pas d'usage noble... on peut pas en faire de belles charpentes »* (E.71, ONF). L'utilisation du pin comme bois de sciage et de trituration ne lui donne manifestement pas, surtout pour la seconde utilisation, la noblesse inhérente à d'autres usages.

En lien avec ces deux premiers points (intensivité de la gestion et usage du pin maritime), un dernier, relatif à l'aspect technique de la gestion, est à ajouter. La gestion sylvicole de la pinède peut être perçue comme étant d'un intérêt limité. Ce constat semble être d'autant plus vrai que les forestiers sont originaires de régions forestières bien différentes ou ont exercé leur fonction en d'autres lieux. Tel est le cas pour ce technicien originaire de la Meuse qui a effectué la majeure partie de sa carrière en Lorraine : *« t'arrives ici, c'est du pin maritime à perte de vue, c'est déprimant, et encore, j'ai la dune ! »* (E.68, ONF). L'uniformité paysagère mais également les potentialités d'action du forestier au regard de ses objectifs de gestion sont à l'origine du ressenti quelque peu négatif de cet enquêté lors de son arrivée dans la région. En effet, le travail fourni est considéré comme répétitif par l'enquêté sur les secteurs du plateau sur lesquels il intervient. Ce sont donc les milieux où la gestion se complexifie, en l'occurrence le milieu dunaire, qui relèvent son intérêt. Le faible intérêt de la gestion de la forêt de plateau peut également devenir rédhitoire pour certains. Ce responsable d'une Unité Territoriale qui, pour le moment, intervient uniquement sur la forêt dunaire nous explique son point de vue en ces termes : *« moi personnellement je ne demanderais pas un poste sur ces zones-là [forêt de plateau] bien que, dans le cadre des restructurations, je sois amené à gérer certains des territoires qui se trouvent à l'intérieur. Honnêtement, c'est pas un problème on les gèrera mais ça fait pas partie des missions que je préfère quoi »* (E.70, ONF). Ce regard uniquement centré sur la forêt de lande pose en creux la distinction importante quant à la manière dont est appréhendée la forêt littorale. Parce que sa plus-value fait appel à une autre catégorie de valeurs, nous l'aborderons par la suite.

Mais au-delà de ce regard professionnel, qu'en est-il pour d'autres ? Clairement, le regard critique quant à la gestion intensive qui sous-tend pour bonne part la forêt landaise ne se cantonne pas au discours du forestier professionnel. Élus, associatifs et employés du Parc ont également apporté leur point de vue sur la question.

La comparaison avec l'agriculture n'est pas l'apanage des forestiers de l'Office, nombre de nos enquêtés, et quelle que soit leur fonction, ont fait appel à cette analogie. À l'échelle de la forêt de production, il n'est absolument pas question pour les enquêtés de

remettre en cause l'orientation économique et donc productive de la forêt landaise. Mais chercher à tirer des revenus de la forêt ne doit pas, pour autant, faire oublier le respect qui lui est dû. Débutons par les propos d'un ancien forestier de l'Office aujourd'hui élu :

« Si vous voulez me désintéresser vous m'emmenez visiter une parcelle où " on a un labour avec un super tracteur, où on va mettre l'engrais pour avoir de la productivité, et pour lutter contre la molinie on va faire un peu de chimique", ça, ça m'agace qu'on aille nous imiter les agriculteurs en forêt, alors ça oui ça me sort pas les yeux. [...] Le discours asséné par les techniciens forestiers comme les techniciens agricoles me sort par les trous de nez ! » (E.20, Association Communes Forestières Landes).

Le changement d'affectation survenue durant sa carrière l'a amené à travailler auprès de forêts d'Ile-de-France. Le « choc » survenu par l'exercice au sein de forêts aux essences et à la gestion opposées est venu remettre profondément en question sa vision de l'entité « forêt » :

*« Mais moi ça a été le grand vide quand je suis arrivé dans les forêts de chênes, de hêtres, de chasse à courre et machin. **Pour moi la forêt c'était les pins, j'allais dans les pins et là je suis tombé sur de la vraie forêt !** Avec pleins d'animaux, de plantes, chez nous c'est quand même un peu triste de temps en temps. Oui de la vraie forêt, j'avais des chênes de deux siècles et demi que j'abattais ! Ici on dit " 50 ans c'est mieux !" y a pas la culture... la culture forestière n'est pas la même, c'est incomparable »* (E.20, Association Communes Forestières Landes).

De cette expérience extérieure, de ce vécu d'autres forêts mettant en perspective celle qu'il connaissait à profondément remanié son objectif professionnel : *« c'est pour ça que je suis revenu dans l'arbre d'ornement et pas dans la forêt »* (E.20, Association Communes Forestières Landes). L'importance du respect lié à la forêt constitue un point particulièrement mis en avant par cet autre enquêté. Son discours est tout particulièrement intéressant car il associe directement à l'image de l'arbre et de la forêt une valeur sacrée. Or, si l'arbre est un élément empreint de sacralité, ne serait-ce que par ce que son temps diffère de la temporalité humaine, sa gestion similaire à de l'agriculture ne peut que soulever l'indignation par le manque de respect qu'on lui manifeste :

« Après ce que j'aime pas c'est que je trouve que l'on a beaucoup atteint la qualité de la forêt en plantant le pin comme de vulgaire poireaux. Le mode culture du pin planté en rang d'oignon, dépressé d'une manière industrielle je trouve ça minable, je trouve que c'est un manque de respect par rapport par rapport à ce qu'évoque l'arbre qui est de l'ordre du sacré et du respectueux parce que pour moi le pin c'est qu'une phase de la matière, une façon d'emprisonner le temps qui devient de la matière, de l'arbre parce que c'est quelque chose qui prend du temps, c'est une façon de solidifier le temps. Et en même temps c'est le passage entre la matière terrestre qui peut devenir du feu, la chimie des éléments... moi je suis dans cette relation là avec les éléments naturels. Donc je trouve qu'on manque de respect dans la manière de pratiquer la forêt » (E.33, CDT Gironde)

Dans cet aspect parfois vu comme choquant certains retiennent particulièrement le peu de valeur donnée au matériau final. Alors que nous étions en entretien avec un membre de la SEPANSO et que nous abordions cet aspect de la forêt landaise, le président de l'association

entre et notre enquêté l'invite à participer à la conversation. Le propos qu'il tient et qui, au final, fait écho aux propos tenus par certains membres de l'Office, insiste particulièrement sur la valeur même donnée au bois ou plutôt, sur la perte de la valeur inhérente au bois en tant que matériau à usage noble, simplement ici dévolu à brûler :

« on fabrique des pins maintenant qui n'ont plus aucun intérêt, uniquement pour faire du papier, c'est dramatique, on a perdu, on a perdu la notion du... du bois, même du bois ! C'est des espèces de machins qu'il faut mettre au fourneau pour brûler et puis si vous pouviez faire 30 ans pour les couper comme on coupe de l'herbe ah ça, ça serait formidable ! [...] ils se sont lancés dans le truc, ça rapporte plus, évidemment ils cherchent, ils cherchent par tous les moyens de trouver des apports à court terme ce qu'ils n'ont pas... pour vivre de la forêt de pins il faut avoir 500 ha... et encore » (E.89, SEPANSO).

Si certains critiquent ce qui est, d'autre le font en comparaison avec ce qui fût. Cet angle d'appréhension de la gestion de la pinède prend d'autant plus de « profondeur » qu'elle est associée à une période particulière de la vie, l'enfance. Un membre de l'équipe du Parc, landais « de souche », a particulièrement insisté sur ce point :

*« Même en faisant de la sylviculture presque comme de l'agriculture avec de l'engrais, on a l'impression que c'est des champs maintenant le sous-bois. La préparation d'une plantation on dirait que c'est un champ, vous avez remarqué ? Les forêts sont dégagées, rien, plus de sous-bois [...] ça me sidère, on a l'impression que les arbres sont comme dans un verger, les pins ça me donne l'impression que c'est un verger maintenant, comme des arbres fruitiers. Tout est nickel dessous, est-ce que c'est normal ? Mais ce n'est pas mes compétences, mais **pour moi la forêt, celle que j'ai connu, celle de mon enfance, c'est une forêt où il y avait des parties à découvrir, mystérieuses, y avait le sous-bois qui était mystérieux.** Mais moi je le vois avec des yeux d'enfant et des souvenirs et au-dessus de ça, il y a les futs des pins. [...] Tandis que cette image maintenant elle est exportée et généralisée, c'est partout pareil... » (E.40, PNRLG).*

La transformation physionomique de la forêt landaise durant la seconde partie du XX^{ème} siècle se pare ainsi d'affect auquel participe grandement le regard de « l'enfant ». Mais revenons à la comparaison entre le mode de gestion de la pinède et l'agriculture. Un autre membre du Parc appuie sur le rapprochement entre deux modes de gestion où monoculture, travail du sol, engrais et plantation alignées se retrouvent. L'intérêt de ce propos est qu'il est le fait d'une personne extérieure au massif, ayant connu d'autre type de forêts :

« Cette approche de la forêt, alors j'ai pas la prétention d'avoir une alternative, mais n'empêche elle me choque par rapport à l'image que j'ai pu me faire du forestier et de ce que j'ai pu voir comme forêts notamment dans le Béarn. Le forestier... oui il arrive avec sa tronçonneuse etc. mais un tracteur pour faire du labour... c'est quelque chose qui me surprend toujours. Autant la coupe rase ça fait partie du cycle et on peut y trouver certaines espèces, mais de voir le sol retourner comme un vulgaire champ, on cultive du pin quoi, on est vraiment pas dans de la foresterie classique » (E.43, PNRLG).

Outre le regard critique sur le mode de gestion, ce propos est également intéressant par le rôle dévolu au forestier ou plutôt, au rôle qu'est censé exercer le forestier : un travail manuel à échelle humaine pourrait-on dire. L'antinomie de voir un exploitant forestier juché sur un

tracteur est ici bien marquée. Un autre enquêté, également non originaire du massif, et récemment arrivé dans la région, pose un regard quelque peu similaire :

« Alors moi c'est particulier parce que je ne suis pas originaire du secteur, je suis de la région parisienne, et à la différence de certains collègues j'ai moins d'attachement par rapport à ce massif mais comme aux parcelles viticoles qui sont très sacralisées par beaucoup de personnes. Moi je n'ai pas cet a priori, ce qui fait que j'ai très vite perçu ce massif comme une grosse usine quoi. Moi ça m'interpelle beaucoup de voir ces parcelles boisées alignées comme un champ quoi, comme une culture de maïs ou d'autres choses enfin cette trame régulière, ces coupes rases totales, ça c'est des choses qui m'interpellent beaucoup [...] Voilà, donc je le vois vraiment comme une grosse usine ce massif forestier alors que ... que j'avais moins en tête une image de la forêt beaucoup plus pérenne, une forêt de feuillus avec des coupes plus sélectives et plus étalées dans le temps sur des sujets importants, donc des choses comme ça qui faisaient qu'on avait toujours un boisement plus ou moins en face sauf quelques micro-parcelles aussi, y a les tailles de parcelles qui changent beaucoup. Donc ça moi ce sont des choses qui marquent moi là-dessus » (E.28, CAUE Gironde).

Poussée à son paroxysme la critique remet clairement en question le statut forestier du massif comme l'étaient les propos de cette personne récemment arrivée en terre gasconne :

« premièrement quand je pénètre dans le massif, ce que je vois, c'est la production de bois. C'est-à-dire une surface artificialisée, construite... vraiment industrielle, on entre vraiment dans un espace de production qui vit, y a des camions ! Moi je connais la forêt limousine et ici, c'est pas une forêt bucolique, et d'ailleurs j'ai même du mal à utiliser le terme de "forêt" ! J'utilise plutôt le terme de "massif", d' "espace de production " mais "forêt des Landes de Gascogne ", c'est pas le truc qui me vient naturellement, plutôt "massif des Landes de Gascogne " ou "espace forestier " mais pas "forêt " » (E.38, PNRLG).

Le manque total de naturalité du paysage forestier qui lui est donné à voir, va totalement à l'encontre de ce qu'elle connaît mais surtout apprécie. Les critères d'appréciation de ce qui constitue une forêt ne relèvent pas, pour elle, de données « techniques » (superficie, hauteur ou couvert arboré par exemple). La capacité d'une forêt à être porteuse de naturalité, d'être « sauvage » est ce qui fonde sa définition :

*« Pour moi la forêt, c'est des chemins, des animaux, c'est des feuillus et ici c'est un peu hostile quand même, on entre pas... c'est un paysage un peu opaque quand même. [...] **pour moi c'est pas sauvage du tout, c'est aussi sauvage qu'un hangar de Super U !** [...] j'ai l'impression quand je regarde la forêt, les alignements, de me retrouver dans un grand hangar de stock et j'ai l'impression d'être dans le même paysage là et pour moi c'est aussi sauvage et naturel que ça. [...] Avec « allée A », « allée B », enfin un quadrillage comme ça. Peut-être que je la connais pas assez aussi, je ne m'y suis pas baladée donc, j'ai pas fait l'expérience » (E.38, PNRLG).*

Au niveau des critiques les plus virulentes, l'expert forestier de Pro Silva rencontré n'est pas en reste. Lors d'une visite effectuée en sa compagnie au sein d'une parcelle gérée selon les principes d'une sylviculture « naturelle et continue », il débuta la « visite » par cette phrase : « dans les landes on est plutôt dans du boisement, ici on est dans une forêt » (E.65, Pro Silva). De retour à son bureau, et reprenant notre entretien, nous l'interrogeons sur la

définition qu'il donne du massif forestier des Landes de Gascogne. La réponse qui s'en suit éclaire la citation précédemment énoncée :

« Moi je le définis clairement en deux parties : une partie forêt et une partie boisement. La partie forêt étant ce qui est historiquement boisé de pin maritime avec un sous-bois de feuillus essentiellement et puis la partie boisement, ce sont les boisements modernes de pin maritime que l'on voit apparaître au XVIII^e. Et à partir de 1950, la mécanisation forestière a permis de boiser ce qui ne pouvait l'être. Donc je distingue deux catégories : les forêts qui représentent peut-être un tout petit dixième, voire un vingtième de l'ensemble, et je pense que ce qu'on a vu tout à l'heure fait partie de ces zones forestières qui ont toujours été plus ou moins en pins : y en a le long des ruisseaux, de la Leyre, etc. et puis les grands massifs comme celui de la Teste, de Biscarosse qu'on appelait d'ailleurs des montagnes, y en a une aussi à Arès, une forêt au sens étymologique du terme, c'est-à-dire une forêt, quelque chose qui ressemble à une forêt pas des pins plantés en ligne au milieu de la brousse » (E.65, Pro Silva).

Deux points sont ici à souligner. Le premier est que la structure physionomique même de la pinède lui dénie tout qualificatif et statut de forêt : *« pour moi la forêt c'est quelque chose où l'on a inévitablement des strates de végétations à des niveaux différents et puis un mélange d'espèce à minima, sinon je considère qu'on peut appeler ça un boisement »*, un boisement se définissant comme *« des alignements de pins à la « queue leu leu » avec des sous-bois maigrichons donc essentiellement des pins dans une lande »* (E.65, Pro Silva). Le second est la profonde hiérarchisation que sous-tend cette distinction vis-à-vis d'autres éléments forestiers qui constituent également ce massif forestier. La question de l'échelle est donc ici centrale.

Face à ce regard peu avenant, quel est celui de ceux qui façonnent le massif : la sphère privée ? Dans cette catégorie, on ne peut pas déceler la même uniformité de propos comme cela a pu être le cas pour l'ONF. De même, il est évident que le regard sur la gestion intensive n'est pas similaire. La comparaison avec l'agriculture n'est d'ailleurs pas nécessairement vue comme péjorative. Nous l'avons dit précédemment, pour les instances de direction de la forêt privée l'exploitation est avancée comme le pivot de la protection de la forêt et de la vie industrielle qu'elle renferme. De fait, c'est sans connotation aucune, autre que méliorative, que l'intensivité soulignée par l'analogie agricole est avancée dans sa définition même : *« par contre, ce qu'on a fait, c'est qu'au lieu de cultiver des asperges, nous on a cultivé du pin, donc pour la moi la définition c'est ça »* (E.59, SSSO). Si on a bien compris que cette comparaison appuie avant tout l'aspect essentiel du caractère productif du massif, alors cette citation prend un caractère extrêmement valorisant du « nous », les propriétaires. Notons également que le rapprochement fait avec le monde agricole n'est pas non plus anodin puisqu'on peut penser qu'il vise également à comparer deux milieux économiques où le maillon de base, le propriétaire exploitant, n'est pas valorisé de la même manière dans l'espace public : *« entre parenthèses ce que je vous glisse et qu'il faut savoir, c'est que c'est quelque chose [le statut du sylviculteur] qui n'est pas reconnu. On connaît l'agriculteur, on reconnaît l'apiculteur, on les reconnaît comme tels et on parle de la filière forestière mais on*

oublie très souvent le forestier et moi ma mission c'est de remettre le forestier dans le jeu de la filière » (E.59, SSSO). Au niveau des instances de direction, il n'est guère étonnant que le modèle sylvicole ne soit pas véritablement remis en question (même si nous verrons que la tempête fait tout de même évoluer les lignes du discours). Il ne va pas nécessairement de même pour les propriétaires rencontrés ; mais nous ne développerons pas ici leur point de vue car il fait appel à d'autres valeurs.

5. Valeur économique et patrimoine : quelles relations ?

Quelle place tient cette valeur dans la définition même du patrimoine ? Quelle est celle qui lui est dévolue lorsqu'il est directement question de son application au massif forestier des Landes de Gascogne ? C'est la connexion entre valeurs économiques et patrimoine que nous allons chercher ici à appréhender.

L'association de la notion de patrimoine à l'économie n'est pas apparue de manière spontanée. Pour autant, l'idée d'économie n'est pas non plus totalement absente car elle se retrouve, bien que de manière non exclusive, dans l'acception première du terme de patrimoine en tant que possession juridique d'un particulier ou d'une collectivité. Quand il est question d'espace forestier et *a fortiori* du massif forestier des Landes de Gascogne, difficile de ne pas associer à cette notion première du patrimoine une importance économique. Bien que le terme soit utilisé pour désigner le bien des collectivités, c'est majoritairement en tant que bien privé que cette acception classique du terme émerge. En effet, seules 8% des personnes utilisant d'elles-mêmes le terme de patrimoine font référence à la possession d'une collectivité (sans grande surprise, c'est au sein de l'ONF et des collectivités territoriales que se retrouvent la majorité des occurrences spontanées du terme), alors que 39% d'entre elles l'usent en référence à la propriété privée des particuliers. C'est bien entendu, au sein de la sphère privée que le terme est unanimement et majoritairement employé. Mais au-delà de l'expression spontanée du terme « patrimoine », quelle place tient l'économie dans la considération de nos enquêtés du massif forestier en tant que patrimoine ? Le tableau 19 résume l'apparition de cette valeur, en fonction des catégories d'enquêtés, dans les questions portant sur l'adaptation du terme « patrimoine » au massif forestier landais.

Tableau 19 : Présence de la valeur économique dans la partie de l'entretien portant sur le massif forestier en tant que patrimoine

| Catégories d'enquêtés | Valeurs économiques (%) |
|-----------------------------|-------------------------|
| Sphère forestière privée | 77,8 |
| ONF | 40 |
| Collectivités territoriales | 25 |
| PNRLG | 20 |
| Administration/Organismes | 40 |
| Associations | 25 |
| Total enquêtés | 39 |

Seuls un peu plus d'un tiers des personnes interrogées ont énoncé l'importance économique du massif comme fondement de sa considération patrimoniale. Les proportions sont changeantes en fonction des catégories d'enquêtés. De sa forte prégnance au sein de la sphère privée, bien que non unanime, elle devient nettement plus ténue au sein du PNR. Nous l'avons dit en introduction de cette partie, le patrimoine est tout à la fois abordé dans sa dimension individuelle tout comme dans son échelle collective. Il en va de même lorsqu'il est question de son association au massif forestier que mettent en perspective les valeurs économiques.

Au sein de la sphère forestière privée, la définition donnée du patrimoine recoupe l'utilisation spontanée du terme. En effet, c'est avant tout en tant que possession privée que la notion de patrimoine se définit: « *le patrimoine c'est... c'est la valeur de la propriété, comme on peut avoir un patrimoine immobilier, on peut avoir un patrimoine forestier, c'est surtout ça* » (E.58, DFCI). Autre exemple, pour cette ingénieure, la définition du terme coule de source : « *ben l'ensemble des possessions de quelque un, c'est tout ! (rire)* » (E.47, CRPF). Introduit dans sa conception première, en tant que bien privé, et appliquée à une forêt d'exploitation, cette définition du patrimoine se voit inextricablement rattachée à la valeur économique comme cela a pu nous être souligné à la direction du SSSO « *la forêt cultivée, c'est de la valorisation de patrimoines* » (E.60, SSSO). Le patrimoine, définit ici comme un bien privé où l'intérêt économique est une donnée centrale, intègre au cœur de sa définition le critère de la rentabilité: « *patrimoine ça a une valeur donc il faut essayer que ça rapporte et éviter que ce patrimoine là coûte de l'argent. C'est pour ça que quand on met en production une parcelle, il faut que ça puisse couvrir les frais* » (E.52, CA). Pour autant, l'importance économique de la possession foncière comme fondement de la considération patrimoniale des forestiers privés ne doit pas ici être vue comme exclusive. Le propos de ce propriétaire appuie le regard du technicien précédemment cité en insistant sur la nécessité de la rentabilité mais apporte également une nuance : « *c'est un patrimoine oui, et c'est un patrimoine économique, un patrimoine aussi sentimental puisque c'est un patrimoine qu'on essaie d'entretenir au mieux, au mieux mais, quand même, dans la limite où il y a quand même la rentabilité qui fait qu'on puisse quand même rentrer dans notre investissement* » (E.56, ASA DFCI). L'intérêt de

cette citation est qu'elle montre le caractère central de l'économie dans la considération de la propriété forestière. La question de la rentabilité est ici à mettre clairement en lien avec les difficultés économiques actuelles que cet enquêté a particulièrement évoqué. Mais plus qu'une question financière, la remise en question de l'intérêt économique de la pinède remet également en cause le lien familial : « *si on investit, si on fait un emprunt par exemple, on endette ses enfants pour un résultat qui est tout à fait aléatoire maintenant [...] On veut bien investir mais avec un retour sur investissement quoi et là on l'a pas* » (E.56, ASA DFCI). La remise en cause du statut de patrimoine de la propriété par la perte de valeurs économiques est un point également avancé par l'expert forestier de Pro Silva. Seul enquêté de la sphère privée n'ayant pas répondu un « oui » franc et sans concession à notre question portant sur l'association du terme au massif forestier landais, la réponse qu'il donne est éclairante quant à la place dévolue à l'importance économique. En effet, la distinction qu'il avait opérée entre « vraies forêts » et « boisements », tout en pointant une inégalité de qualité sylvicole met également en exergue l'intérêt économique. Pour lui, le schéma sylvicole actuel du massif, qu'il a ouvertement critiqué, constitue la base de la remise en question de la propriété en tant que patrimoine :

*« je pense qu'on peut dire que c'est un patrimoine mais il faut manipuler le concept avec précaution parce qu'on s'aperçoit, en tout cas moi je considère, qu'il y a une période faste où ce patrimoine a pu se développer correctement sur le massif mais on en est peut-être en train d'en sortir. Si l'utilisation du patrimoine c'est de faire perdurer le système de manière répétitive pendant longtemps, c'est un risque. Donc probablement qu'une partie des boisements de pin maritime fait partie d'un patrimoine forestier local mais qu'une autre partie [celle] qu'on a forcée, est peut-être de l'anti-patrimoine. Parce que si on veut le maintenir à tout prix, on va se faire plus du mal à soi et en dépensant beaucoup d'argent. À un moment donné si on peut pas maintenir les choses de manière simple, venant de la famille c'est plus du patrimoine, ça devient un boulet ! [...] **Un patrimoine par définition ça se transmet, si mécaniquement il ne peut plus se transmettre, ce n'est plus du patrimoine, c'est un boulet à la cheville !** » (E.80, Pro Silva).*

Certains boisements sont ainsi considérés comme de « l'anti-patrimoine », le mot est fort, et reflète particulièrement bien le poids joué par la rentabilité forestière dans ce qui doit constituer un patrimoine forestier pour ses gestionnaires ou comme l'indique ce technicien : « *moi en tant que conseiller forestier je le vois plus comme un patrimoine économique avec des potentialités de valeur économique* » (E.53, CA). Mais tout en soulignant l'importance des valeurs économiques, ces deux derniers enquêtés abordent également un autre aspect lié à la propriété privée : la famille. Ce rapport plus « *sentimental* » (E.56, ASA DFCI) au bien forestier, constitue un point qui est loin d'être anecdotique car fortement présent dans le discours des acteurs de la sphère forestière privée interrogés. En effet, les réponses données au massif en tant que patrimoine, n'ont pas uniquement fait émerger les valeurs économiques. Près de 80% des enquêtés de la forêt privée ont, en effet, avancé plusieurs valeurs en réponse à cette question. Parmi elles, la valeur culturelle introduite par le lien familial tient une place de choix, mais ce point nous le développerons ultérieurement.

La sphère privée appuie donc tout particulièrement sur la dimension personnelle et individuelle du patrimoine, mais les termes de « collectif » et de « commun » ne sont pas non plus absents. Bien que peu d'enquêtés fassent, au final, référence à cette valeur en l'affirmant en tant que vertu collective, elle montre une certaine compréhension que leurs biens privés puissent être perçus comme un bien collectif. Mais compréhension ne veut pas nécessairement dire acceptation. À cette échelle deux points vus s'offrent à nous. Au niveau des instances de direction de la sphère privée, l'appréhension du massif en tant que porteur de valeurs collectives est présente mais insiste surtout sur le rôle des propriétaires dans cet intérêt : *« mais c'est aussi un patrimoine très fort pour la région. C'est la valorisation d'un patrimoine personnel mais qui a aussi un intérêt général »* (E.60, SSSO). Mais derrière le discours « policé », le qualificatif du massif forestier en tant que patrimoine commun ne plaît pas guère :

« Ce qu'il faut arriver à faire prendre conscience c'est que c'est un patrimoine particulier qui crée ce patrimoine qui appartient à tout le monde, mais c'est nous qui payons à la fin. C'est nous qui aménageons, c'est nous qui payons à tous les niveaux, on a notre mot à dire. Ceux qui paient pour planter ou semer c'est le propriétaire forestier, ceux qui créent les embauches c'est le propriétaire forestier [...] C'est cette multitude de propriétaires qui sont des donneurs d'ordre de travaux, qui créent derrière une filière » (E.59, SSSO).

Ainsi, dès lors qu'il est question du massif forestier landais en tant que patrimoine, les personnes rencontrées auprès de la sphère forestière privée insistent particulièrement sur une conception individuelle et privative du terme. L'intérêt collectif n'est abordé que pour en rendre la paternité aux détenteurs.

Pour nos autres catégories d'enquêtés, la valeur économique tient une place bien moindre. Lorsqu'elle est employée, c'est toujours associée à une ou plusieurs autres valeurs. Là encore, l'aspect privé est particulièrement présent mais s'associe fréquemment à son pendant collectif. Le regard du gestionnaire portant aux nues l'intérêt économique n'est pas non plus absent des collectivités territoriales mais surtout pour celles qui détiennent toujours un bien forestier : *« Pour moi le patrimoine, c'est une forêt de production, c'est signe d'argent et moi je suis gestionnaire de ce patrimoine »* (E.21, Association Communes Forestières Gironde). Néanmoins, associée à l'idée de patrimoine, la valeur économique prend une dimension nettement plus collective pour cette catégorie : *« un patrimoine de toute façon c'est quelque chose auquel on tient parce que c'est susceptible de produire aussi des revenus. Y a du patrimoine improductif, c'est les souvenirs, y a le patrimoine productif, c'est la forêt quand même. Compte tenu de l'importance locale en Aquitaine de cette superficie forestière, c'est un vrai patrimoine qui engendre quand même une économie, des milliers d'emplois »* (E.15, mairie Mimizan). Cet autre maire appuie la même idée : *« Bien sûr, c'est une richesse, c'est une richesse collective, elle peut appartenir à des privés, mais elle fait vivre tout le monde et quand le propriétaire exploite c'est pour le bien commun. Pour moi c'est un patrimoine »* (E.9, Mairie Maillères). Dans cette notion collective, un autre élu apporte un

point de vue intéressant. Bien que non détenteur ni personnellement ni même en tant qu'élu d'un bien forestier, cela ne l'empêche pas d'affirmer :

« C'est à nous, on nous l'a léguée, ensuite nous l'exploitons, nous l'enrichissons, nous y amenons nos savoirs, ceci cela pour la léguer à nouveau à nos enfants. Donc pour moi c'est ça, c'est une continuité... c'est comme une maison, c'est comme une église, la forêt en fait partie quoi... même si elle est exploitée de façon totalement artificielle mais c'est pas... c'est normal que l'homme en vive, c'est tout à fait logique, mais il restitue chaque fois ce qui l'endommage ... voilà quoi » (E.10, Mairie Giscos)

Ce propos est tout particulièrement intéressant car il met en exergue un aspect culturel lié à la valeur économique. Dans ce devoir de transmission intergénérationnel, la forêt est assimilée à un objet culturel, tout comme une église. Cette forêt « construite » par l'homme dont il a un devoir d'entretien, devient ici centrale dans l'identité collective qui est explicite au travers de « nous » et « nos ». Ce point central de la valeur culturelle associée au massif landais, nous y reviendrons dans le chapitre suivant. Au niveau associatif, c'est sur le territoire de Sabres que l'intérêt collectif est tout particulièrement intéressant à aborder. Fortement affectée par la dernière tempête la forêt en tant que patrimoine économique est tout à la fois déclinée au présent et au passé :

« oui ça c'est notre patrimoine... plus grand massif forestier d'Europe, oui ça faisait partie de notre patrimoine même si elle était pas complètement à nous et bien obligé de reconnaître que vous avez à Labouheyre une entreprise de 200 personnes qui va fermer parce que... y aura plus de bois... et oui c'est un patrimoine, ça faisait vivre le canton et maintenant c'est une épée de Damoclès que l'on a dessus. Oui c'est notre patrimoine, cette forêt elle est pas à nous mais c'était notre patrimoine. Ici vous pouvez employer le passé ! » (E.96, Association Cyclo-route de Sabres)

À l'ONF, les deux échelles sont également avancées. Mais la plus intéressante est, là encore, relative au patrimoine en tant que bien collectif. La valeur économique est alors déclinée comme une des composantes des services que l'exploitation forestière rend à la population : *« La forêt en elle-même c'est un bien qui appartient, même si le terrain est privé, qui appartient à une personne physique et morale bien défini, quelque part c'est un bien commun à tout le monde, à la population entière par rapport à la production qu'elle peut avoir de bois [notamment] » (E.73, ONF).*

Après avoir abordé la place que la valeur économique tient en tant qu'élément constitutif du massif forestier en tant que patrimoine, il nous semble intéressant de retourner la question : la valeur économique peut-elle devenir excluante ? Deux points de vue sont intéressants à introduire ici. Le premier est le fait d'une présidente d'association environnementale des plus actives sur le territoire de la Teste. La réponse qu'elle donne à notre question portant sur l'association du terme à une des forêts du territoire est éclairante de la connotation que peut avoir le terme même de patrimoine : *« Non, on ne peut pas parler de patrimoine. Le patrimoine ça fait référence aux banques, à l'exploitation, à la valorisation, à la production, quelque chose dont il faut tirer parti » (E.90, Association BAE).* La sens donné

au terme par cette personne, en ne le parant que d'une unique fonction économique, est donc rédhibitoire : si patrimoine équivaut à « banque », la forêt n'en est pas un. Cette définition permet également d'appuyer la distinction territoriale qui se fait jour sur cette commune. Nous l'avons dit, ce sont les associations du territoire testerin qui se démarquent par l'absence de valeur économique. La définition donnée par cette présidente d'association illustre parfaitement la réaction d'opposition à toute valorisation économique des forêts qu'elle souhaite « protéger ». Autre profil diamétralement opposé, une élue a également émis quelques réserves sur le terme de patrimoine, là encore très connoté. Bien que mettant au cœur de sa définition du patrimoine l'intérêt collectif de l'exploitation de la pinède, elle souhaite revenir sur le mot qui ne la satisfait pas car, pour elle, fortement et doublement connoté : « *patrimoine on le voit plus dans les pierres quand même ou dans des richesses financières que dans du végétal mais bon, ça en est quand même, il faut pas être idiot, il faut pas se voiler la face* ». L'association faite par cette élue du terme de « patrimoine » au bâti plus qu'aux éléments naturels mais surtout sa connotation économique, bien qu'effective, est loin de la satisfaire : « *je chercherais un autre mot... je sais pas comment on pourrait dire parce que richesse c'est pareil c'est pas très joli non plus, ça a une connotation économique et ce n'est pas que ça quand même* » (E.9, Mairie Maillères). Ainsi, pour ces personnes, si la forêt n'est pas un patrimoine c'est parce qu'elles ont une définition qui se réduit à son sens économique. Selon cette définition restrictive, la forêt ne peut pas être un patrimoine parce qu'on ne peut pas la résumer à l'économie. De fait, le déplaisir que cette personne a à associer la forêt à un terme considéré comme fortement connoté est éclairant de la place que tient la valeur économique dans l'approche patrimoniale du massif d'une partie de nos enquêtés et qu'illustre son poids tout relatif dans cette question. Il s'agit certes d'une valeur importante, centrale dans un massif exploité mais qui, pour autant, ne peut pas à elle seule le résumer : « *parce que ce n'est pas seulement un patrimoine qui se transmet par le verbe ou par transmission testamentaire, c'est pas seulement "je transmets ma parcelle de pins à mon fils", c'est pas que ça, y a quelque chose qui est au-delà de ça* » (E.44, PNRLG) ; « *là aussi où je me dis qu'il y a la propriété privée du terrain mais il y a aussi autre chose qui fait que ça aussi ça participe au patrimoine et qui n'est pas simplement la propriété des propriétaires* » (E.95, Association Les Automnales) ; « *le patrimoine engendre des images différentes pour chacun d'entre nous. Moi j'ai un ami qui pense qu'à l'argent, il joue tous les jours à la bourse, le patrimoine pour lui c'est son compte en banque ou ses villas. Mais le patrimoine c'est beaucoup plus que ça* » (E.88, Association Amis du lac d'Hossegor). Déterminer ce qui va au-delà est bien l'objectif des prochains chapitres.

* * * * *

L'analyse de la valeur économique nous a ainsi permis d'en appréhender les différentes déclinaisons. Qu'elle soit avancée de manière très généraliste ou déclinée au travers de l'emploi ou des revenus, sa place est à la fois centrale et ambivalente. En effet, derrière son évidence, elle est au cœur d'enjeux et de visions différenciées. De manière

somme toute logique, elle est éminemment importante pour les acteurs de la sphère privée. Ceux-ci insistent tout particulièrement sur la valorisation du modèle de la « forêt cultivée » qui fait de son exploitation le pivot de sa survie. Sous cet angle, l'intérêt collectif de ce bien privé est tout particulièrement mis en exergue : l'importance des chiffres relatifs à la filière et à l'emploi est là pour le rappeler. À petite échelle, la même logique se lit dans le propos des autres types d'acteurs qui valorisent un « tout massif » comme porteur de cette valeur économique. Néanmoins, dès lors que les propos s'affinent les distinctions territoriales s'affirment. Nous l'avons vu dans notre troisième chapitre, la répartition de l'emploi n'est pas la même pour tous les secteurs du massif, et la réalité d'une forêt qui a progressivement remplacé la machine par l'homme, se fait clairement ressentir. De même, la perte de l'intérêt économique de son exploitation a été particulièrement pointée du doigt. Entre la promotion du modèle de la « forêt cultivée » pourvoyeuse de richesse et de milliers d'emplois et les critiques relatives à la perte de rentabilité et d'emploi, les contradictions sont entières. Un autre paradoxe émerge et permet de voir émerger un de nos terrains d'étude : la Teste-de-Buch. La faible présence de cette valeur dans les discours des acteurs interrogés sur ce terrain est tout particulièrement révélatrice. Cette absence prendra véritablement sens au regard d'autres valeurs et des problématiques du territoire. Ainsi, derrière l'évidence de cette valeur se cache d'importants enjeux qu'un contexte post-tempête ne fait qu'exacerber (cf. Chapitre 10 et 11). Mais cette valeur prend d'autant plus « d'épaisseur » dès qu'elle vient se confronter ou s'adjoindre à d'autres valeurs. Le regard critique extérieur que nous avons pu aborder précédemment est loin d'être absent dans le propos des acteurs rencontrés. Les personnes de l'ONF interrogées tiennent une place de choix dans cette critique qui met en avant une ligniculture peu appréciée pour son analogie avec l'agriculture et d'un intérêt technique limité. Leurs propos permettent d'établir une importante distinction spatiale : il n'est alors question que de la forêt de plateau, la forêt littorale constituant son pendant d'autant plus magnifié qu'il en constitue le négatif, nous y reviendrons. Au-delà du regard du professionnel forestier s'adjoit d'autres points de vue (élus, employés du Parc ou de l'administration, associatifs) qui mettent eux-aussi en exergue le caractère parfois « choquant » de la gestion. Néanmoins, il nous faut bien souligner qu'aucun d'entre eux ne vient remettre en question l'intérêt de son exploitation : c'est la manière de faire qui fait l'objet de la « vindicte ». Ainsi, bien que primordiale en tant que valeur, sa place devient bien plus ténue dès lors que l'on aiguillonne les enquêtés sur la question du patrimoine. Prédominante auprès de la sphère privée, la valeur économique s'estompe grandement dans la qualification du massif en tant que patrimoine. Pour les premiers, c'est avant tout à l'échelle des individus que la valeur apparaît, elle le plus souvent avancée comme consubstantielle de l'idée même de patrimoine. L'intérêt collectif de cette valeur n'est alors abordé que pour en rendre la paternité aux détenteurs. Pour les autres acteurs rencontrés, son poids s'estompe pour être, lorsqu'elle est abordée, toujours être adjointe à d'autres valeurs. Elle peut même devenir excluante de l'idée même du massif forestier en tant que patrimoine. Dans ce cas, si la forêt n'est pas un patrimoine c'est parce que les personnes ont une définition qui se réduit à son sens

économique. Selon cette définition restrictive, la forêt ne peut pas être un patrimoine parce qu'on ne peut pas être résumée à la seule économie. Ce résultat permet de mettre en perspective l'importance de ce qui est « autre » dans ce massif qui ne peut, contrairement aux apparences, uniquement se définir au travers de son économie, car « *ce n'est pas que ça quand même* » (E.9, Mairie Maillères).

Chapitre 7

La valeur culturelle : une pluralité d'approches autour de l'individu et du collectif

La deuxième valeur déterminée au sein de notre corpus est la valeur culturelle. Valeur centrale dans l'idée même du patrimoine, elle peut se décliner sous de multiples formes dès lors qu'il est question de forêt. Car parler de patrimoine c'est « *introduire une référence à l'inscription des individus dans une lignée, dans une histoire qui relie le passé au présent et au futur ; et c'en en même temps spécifier un enracinement dans l'espace, à travers les territoires spécifiques d'existence des diverses communautés patrimoniales concernées* » (Barrère *et al.*, 2005, p.9). Dans ce rôle d'identification des individus et du collectif, dans cet ancrage temporel, l'objet forestier par sa temporalité même et sa capacité à constituer une « figure paysagère » (Walter, 2004 ; Sgard, 2008) puissante d'un lieu, peut tenir un rôle de premier plan. Dans la caractérisation de cette valeur au sein des entretiens, nous avons intégré sous cette terminologie l'ensemble des références identitaires ou historiques qui, pour les enquêtés, sont importantes car considérées comme structurantes et explicatives des orientations du massif et de l'attachement affectif dont il peut faire l'objet. Cette valeur se manifeste dans la revendication d'un lien à part entière entre un individu et/ou un groupe avec la forêt landaise qui devient ainsi le symbole d'une identité, d'une histoire personnelle et/ou commune et qui donne corps à une appropriation du lieu. Valeur particulièrement présente dans les propos des acteurs rencontrés, elle nécessite une analyse prenant en compte d'importantes distinctions catégorielles et spatiales.

Ce chapitre se structure autour de cinq aspects. Après avoir présenté la place et la manière dont est énoncée cette valeur par les différents types d'acteurs, nous nous attacherons à appréhender chacune de ses composantes. De la mise en avant de l'histoire et de l'ancienneté comme ancrage temporel de la forêt landaise et de ses composantes, nous glisserons vers l'attachement au bien forestier en fonction des divers types de propriétés foncières qui sont constitutives de ce massif landais. Dans un quatrième point, c'est la question de l'échelle de l'identité que nous aborderons afin d'appréhender le niveau référentiel de « l'identité forestière » landaise. Enfin, la place que tient cette valeur culturelle sera questionnée au regard de la qualification du massif en tant que patrimoine.

1. Énonciation de la valeur culturelle

Avec 85% de nos enquêtés qui font appel à la valeur culturelle, cette deuxième valeur identifiée est quantitativement la plus présente au sein de notre corpus. Derrière l'importance de ce chiffre se cachent d'importantes distinctions entre nos différentes catégories que résume le tableau 20.

Tableau 20 : Présence de la valeur culturelle par catégorie d'enquêtés au sein des entretiens

| Catégories d'enquêtés | Présence valeur culturelle (%) |
|-----------------------------|--------------------------------|
| Sphère forestière privée | 95 |
| ONF | 100 |
| Collectivités territoriales | 83 |
| PNRLG | 90 |
| Administration/Organismes | 60 |
| Associations | 80 |
| Total enquêtés | 85 |

Dans l'énonciation de cette valeur prédominent la sphère forestière, qu'elle soit privée ou publique, et le Parc Naturel Régional : entre 90 et 100% de membres y font appel. Collectivités territoriales, associations, administration et organismes partenaires des collectivités renferment, quant à elles, des proportions moindres (surtout pour l'administration et les organismes partenaires). Cette valeur n'est pas utilisée par tous : 15 enquêtés n'y ont pas fait référence. Néanmoins, pour plus de la moitié d'entre eux (8 individus sur 15) cette valeur émerge dès lors qu'il est question de la qualification du massif en tant que patrimoine, ce sur quoi nous reviendrons à la fin. Enfin, pour les personnes ne faisant pas appel à cette valeur, notons qu'il ne s'agit pas d'un quelconque rejet ou volonté d'affirmer un point de vue contraire comme nous l'avons vu pour la valeur économique. Dans le cas présent, cette absence n'est pas relative à un territoire d'étude en particulier ; elle reflète une volonté de nos enquêtés d'aborder d'autres valeurs, généralement celles qui sont directement mobilisées par leur profession (tout particulièrement pour la catégorie de l'administration et organismes) ou qui touchent plus spécifiquement leur sensibilité.

Restent encore à cerner les éléments qui fondent cette valeur. Nous avons pu déterminer quatre modalités qui ne sont pas exclusives les unes des autres : l'histoire, l'identité, l'attachement personnel à la forêt et l'attachement au lieu forestier. La catégorie historique renferme, en premier lieu, les références à l'afforestation. Celle-ci peut être abordée de multiples façons : au travers de la ligne officielle, en faisant la part belle à ses aspects plus « tumultueux » ou bien par le symbole de la volonté d'aménagement humain sans précédent qu'elle constitue. Se retrouvent également dans cette catégorie les références au passé visant à valoriser l'ancienneté de la forêt au travers de son essence phare ou des forêts antérieures à la loi de 1857. Le deuxième aspect de la valeur culturelle liée à la forêt landaise se retrouve au travers de la notion d'identité. Celle-ci offre la particularité d'être mobilisée à une double

échelle : de l'individu à sa dimension collective. Néanmoins, nombre d'acteurs ont particulièrement avancé ce critère identitaire sans pour autant se sentir concernés. Les deux dernières catégories qui ont émergé à l'analyse de nos entretiens font référence à l'attachement à cette forêt. Celui-ci prend deux formes principales : l'attachement personnel au travers de l'histoire individuelle dans laquelle la possession forestière peut jouer (mais non exclusivement) et l'attachement au lieu de vie que peut constituer la forêt. Comme nous traiterons ultérieurement de la matérialité de cet attachement au paysage forestier (appréciation sensible et sensitive), ce chapitre aborde le lieu de vie sous l'angle du sentiment d'appartenance à un paysage forestier qui identifie le sujet, son groupe et qui peut devenir, le cas échéant, constitutif de son identité. Le tableau suivant révèle la répartition de ces quatre modalités pour chaque catégorie d'enquêtés.

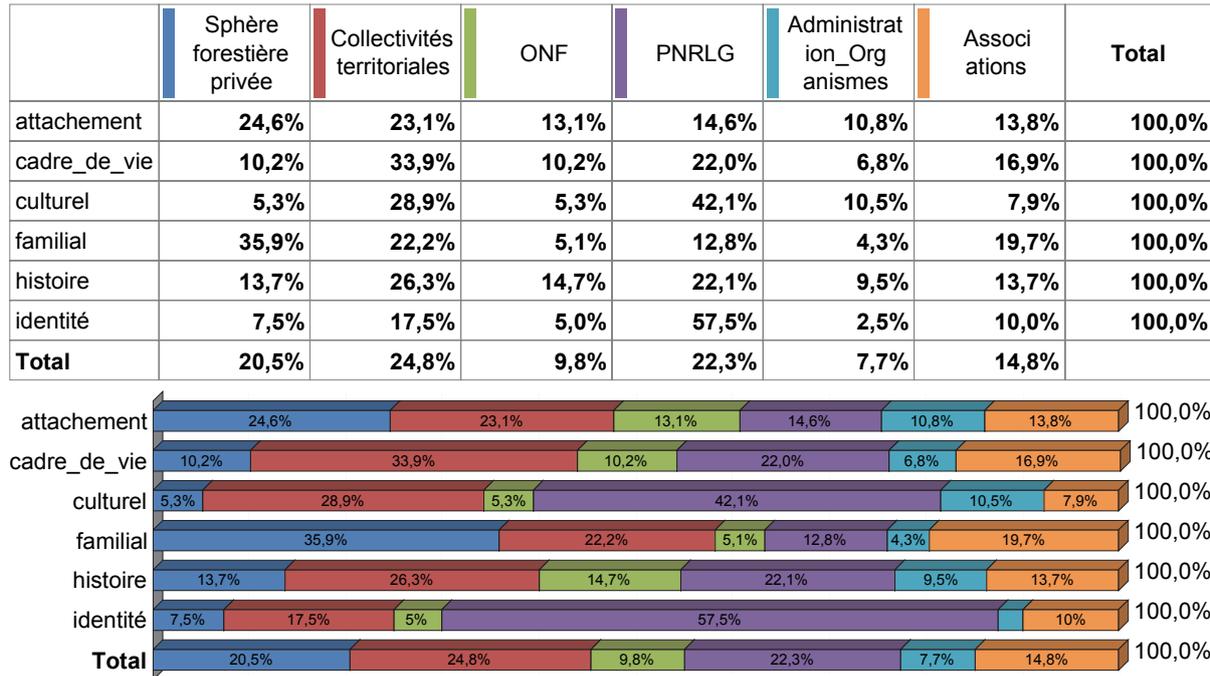
Tableau 21 : Modalités d'énonciation de la valeur culturelle en fonction des catégories d'acteurs

| Catégories d'enquêtés | Histoire (%) | Identité (%) | Attachement personnel (%) | Attachement au lieu (%) |
|-----------------------------|--------------|--------------|---------------------------|-------------------------|
| Sphère forestière privée | 39 | 33 | 94 | 6 |
| Collectivités territoriales | 42 | 37 | 37 | 58 |
| ONF | 67 | 33 | 25 | 17 |
| PNRLG | 22 | 89 | 11 | 56 |
| Administration/Organismes | 67 | 17 | 0 | 67 |
| Associations | 43 | 50 | 29 | 36 |
| Total enquêtés | 43 | 43 | 40 | 35 |

Les personnes interrogées n'appuient pas nécessairement sur les mêmes aspects de cette valeur. La sphère forestière privée avance tout particulièrement l'angle individuel : l'attachement personnel à la forêt qui, pour cette catégorie, est évidemment en lien avec la possession d'un bien forestier. Cette dimension écrasante de l'attachement au bien n'exclut pas pour autant une dimension collective, bien au contraire. Mais elle est avancée, avant tout, comme constitutive du groupe, de l'entité privée et par là-même devient quelque peu exclusive du reste et excluante des autres groupes. Administration et organismes soulignent particulièrement deux aspects : l'histoire et l'attachement au cadre de vie, mais disons-le, ce dernier est uniquement déterminé pour qualifier un attachement extérieur, un attachement des « landais » à la forêt mais non en tant qu'attache personnel. Il en va de même lorsque le Parc fait appel à l'identité : c'est pour qualifier majoritairement l'identité collective à laquelle ces enquêtés ne se rattachent eux-mêmes que rarement.

Enfin, il reste à déterminer le poids pris par cette valeur dans les propos de ceux qui l'énoncent. En retenant les termes les plus utilisés pour qualifier cette valeur, la figure 19 permet de déterminer, en fonction des catégories, le poids tenu par ce champ lexical.

Figure 19 : Poids des modalités d'énonciation de la valeur culturelle en fonction des catégories d'acteurs



Nous avons vu dans le précédent tableau que cette valeur était très présente au sein de l'ONF. Mais à y regarder de plus près, sa place est loin d'être majoritaire. La valeur est donc employée par tous sans qu'elle tienne pour autant une place prépondérante. En ce qui concerne les organismes et l'administration, le faible poids donné à cette valeur reflète le pourcentage d'énonciation : avancée par un peu plus de la moitié de ces enquêtés, elle reste également peu présente dans leur discours bien que l'on note la prépondérance de l'histoire et de l'attachement dans leur vocabulaire (faisant ainsi écho à notre analyse de contenu). La diversité des profils du milieu associatif donne un résultat plus mitigé qui ne prendra véritablement sens qu'au travers de notre analyse qualitative. Domine, de fait, ce champ lexical lié à la valeur culturelle, les collectivités territoriales, le PNR ainsi que la sphère privée. Pour cette dernière, l'écrasante proportion du champ lexical lié à la famille et à l'attachement (à comprendre ici en tant qu'attachement à la possession) parallèlement au peu de poids accordé à des aspects plus collectif tels que le cadre de vie, l'identité ou l'histoire, reflète bien une dimension culturelle profondément centrée.

2. Histoire et ancienneté comme légitimité

Se retrouve dans notre analyse l'histoire de la constitution du massif, la grande histoire pourrait-on dire, celle de la « mise en valeur » du territoire des Landes de Gascogne dont Napoléon, Chambrelent et Brémontier constituent les têtes d'affiche. Il s'agit plus d'une volonté de la part de nos enquêtés de donner un cadrage historique à leur propos, voire de montrer une certaine connaissance, parfois approximative, de l'histoire du territoire : *« il a été créé ! Il existait en partie mais c'est surtout Brémontier qui en voyant le côté marécageux qu'il y avait des landes jusqu'ici, il a décidé de planter en pins »* (E.97, Association Vive la forêt). Mais c'est moins cet aspect de l'histoire, la récitation du « livre d'école » qui nous intéresse particulièrement ici, que lorsque l'histoire est avancée comme explicative des hommes, de leur actions et de la société que cette nouvelle forêt a engendré. Prise en ce sens, l'histoire du massif landais devient symbolique parce qu'elle reflète et évoque la transformation d'une société : *« ça a fédéré quand même les hommes dans un espace, ça a transformé les hommes et c'est unique qu'en peu de temps un paysan devienne forestier, qu'un mouvement ouvrier apparaisse dans un espace qui vivait en autarcie et qui finalement se révèle dans des mouvements sociaux de type bassin industriel »* (E.5, Pays Landes de Gascogne) ; *« ben les valeurs liées... pour moi ce qu'il peut évoquer c'est l'histoire du territoire, c'est-à-dire sa mutation, sa transformation depuis la lande à la forêt. Donc ses mutations paysagères, économiques et sociales parce que ça a bouleversé... oui l'économie du territoire et donc les habitants qui y vivent »* (E.2, CG Landes).

Cette transformation devient, dès lors, le symbole d'une société et du rapport à son environnement, de sa volonté de maîtrise du milieu, de son aménagement qui en constitue le fondement : *« d'abord c'est une fabuleuse entreprise humaine d'aménagement du territoire. Y a pas à ma connaissance aujourd'hui de territoires qui ont été aussi bouleversés par la volonté d'élus politiques et qui ont fait aujourd'hui c'est le plus grand territoire de forêt cultivée d'Europe »* (E.18, Mairie St-Paul-en-Born). Cet autre élu étaye :

« Moi j'ai pris le parti de dire que c'est un remarquable résultat de développement durable initié y a un siècle et demi au plus. Parce qu'on est parti d'un territoire agro-pastoral qui était pas très riche, y a qu'à regarder les photos de chose [Félix Arnaudin], qui était même soumis au niveau du littoral à l'avancée du sable et qui à partir de 1800 a pris le problème à bras le corps, pour en faire autre chose. Et c'est un sacré pari que de planter ou de semer des pins » (E. 15, Mairie Mimizan).

Pour cette autre personne, c'est bien la volonté d'action sous-tendue par la mise en place du massif qui est significative plus que toute autre chose :

« De premier abord c'est quand même la traduction d'une volonté humaine, c'est l'exemple d'aménagement volontariste unique. C'est ça pour moi avant d'être un espace forestier, producteur d'économie, producteur d'organisation sociale, producteur de beaucoup de choses. C'est le sens fort de ça pour un espace comme le nôtre et si on a pas ça dans l'esprit je crois qu'on se trompe. Ça met à la fois les choses en perspective historique et dans l'avenir aussi » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Cette traduction d'une volonté humaine, véritable « *cas d'école où... historiquement l'homme a créé son paysage* » (E.24, Association Forêt Art Contemporain), marque et permet d'appréhender au mieux le rapport contemporain de cette société landaise à son milieu, car ce massif « *il n'est que culturel ! [...] C'est une forêt qui se renouvelle, c'est une forêt que l'on domine, c'est nous qui sommes les maîtres de la graine, maîtres du Plan de Gestion, ça veut dire qu'on est là à 100%, on tient les rênes, le volant et l'on dirige* » (E.40, PNRLG). Du « combat » mené pour obtenir une telle surface forestière, sur un territoire qui sans l'aménagement n'aurait jamais pu atteindre naturellement une telle superficie, ce sont les protagonistes qui sortent grandis et tout particulièrement ceux de la sphère privée : « *le pin maritime était là mais à l'époque, y a quelques milliers d'années, il ne faisait que quelques 100 000 ha et il est passé de 100 000 à 900 000 grâce à tout ce travail qui a été fait par l'homme* » (E.51, CRPF). Pour ce membre du SSSO, courage et conviction fondent, depuis le début, l'attitude des propriétaires : « *en premier c'est le courage des gens qui cultivent cette forêt. Depuis le départ, depuis Solférino, le courage pour mettre en place cette forêt. Le courage de nos grands-parents face aux grands incendies et aujourd'hui le courage des gens qui vont replanter après la tempête comme après les grands gels de 1985. Pour moi c'est le courage et la conviction* » (E.60, SSSO). Le lien avec le passé est ainsi loin d'être rompu car face à l'hostilité de la nature (qu'elle soit originelle - lande humide - ou actuelle - tempêtes), le combat reste le même. L'histoire de la constitution du massif, plus que d'être récitée prend sens dans le rapport de l'homme à son environnement. Maîtrise de l'hostilité de la nature, volontarisme face au défi de l'afforestation sont toujours des notions utilisées pour mettre en perspective l'histoire des Landes de Gascogne voire valoriser ses protagonistes.

Quant à étayer l'impact social, l'histoire tumultueuse des Landes de Gascogne, de son aspect socialement conflictuel (partage des communaux aux bénéfiques de la propriété privée, conflits sociaux opposant métayers et propriétaires, mise en place de la domanialité sur une partie du littoral, cf. chapitre 3), seuls 7 des personnes rencontrées y ont fait explicitement référence : « *y a vraiment un lien à l'histoire et puis voilà c'était des grands propriétaires, y avait des métayers... l'historique sociale des Landes elle est particulière et y a quand même des valeurs qui découlent de ça* » (E.86, Association Landes Nature) ; mais ils le font de manière souvent très détachée : « *y a eu des conflits entre forestiers et bergers* » (E. 15, mairie Mimizan). Seul un de nos enquêtés a émis une critique des plus virulentes :

« Ce que peu de gens savent c'est que la forêt landaise dans la légalité la plus totale puisque ce sont les décrets de Napoléon III, qui ont fait que la petite minorité, puisqu'il devait y avoir peut-être 5% des gens qui parlaient le français dans les Landes, ces gens en ont profité et ont dépossédé les paysans de leurs terres. Et finalement on a dans les Landes un exemple typique d'accaparement des terres pour en plus faire une monoculture, on peut à la limite dire que les Landes ont été extrêmement en avance de ce qui se passe actuellement un peu partout sur la planète. Et moi quand je vois cette forêt... moi je suis né dans les Landes, donc je suis attaché à cette région et son sort m'intéresse et quand on connaît les rapports sociaux dans le département, cet accaparement des terres par une minorité c'est pour moi la meilleure définition. Et y a un ethnologue Francis Dupuy quand il dit que les gens ne sont pas maîtres de leur avenir parce qu'ils vivent sur une terre qui

ne leur appartient pas c'est exactement ça. Pour moi c'est quand même fondamentalement le symbole de cette terre qui a été volée aux gens et de la soumission. Moi quand j'entends le patron des grand propriétaires dire " les Landes c'est nous qui les avons créées, cette richesse, c'est nous qui l'avons créée" en réalité derrière ces propos, je crois que dans les Landes encore aujourd'hui cette mentalité des "moussus"¹¹³ est toujours très forte [...] Bon les choses changent mais pour moi les Landes c'est quand même ça, la forêt c'est aussi le symbole du servage de la population [...] Moi je ne peux pas faire la différence entre la forêt et les conditions sociales de son apparition » (E.84, Les Amis de la Terre Landes).

Oubli, désintérêt ou simple ignorance, difficile de déterminer précisément pourquoi si peu d'enquêtés font spontanément référence à cet aspect de l'histoire.

Dans une lecture du temps long, un autre élément émerge à l'analyse : la valeur d'ancienneté attribuée à l'essence du pin maritime et à certains secteurs forestiers (telles les forêts dunaires préexistantes à la fixation ou les vallées des cours d'eau – cf. Chapitre 2). Plus d'une vingtaine d'enquêtés ont ainsi fait référence à cet aspect. Tout l'intérêt de ces références est qu'elles sont volontairement avancées pour nuancer le caractère intégralement artificiel du massif tout en remettant en perspective l'histoire de son exploitation : « *c'est une forêt qui est pas totalement artificielle, y avait du pin maritime dans les Landes avant [...] les Romains en faisaient déjà de la résine* » (E.77, ONF), « *et puis y en avait déjà avant [...] sur un territoire qui fait 1,5 millions d'ha je pense qu'il devait bien en avoir 200 000 quand ça s'est mis en route, quand on a commencé à reboiser* » (E.76, ONF). Particulièrement présente dans la sphère forestière cette référence au passé de l'essence et de son exploitation n'est pas anodine, car elle donne une plus-value mais également une légitimité historique à l'exploitation de la forêt : « *le pin a été exploité depuis la nuit des temps, depuis les Romains quoi, de ce que l'on connaît, pour faire du goudron, pour faire de la résine, pour faire des chandelles enfin... et le calfeutrage des bateaux surtout. Et ça s'est développé au XIX^{ème} siècle, sous l'impulsion de Napoléon III* » (E.56, ASA DFCI). Notons bien ici l'utilisation faite par ce propriétaire du verbe « développer » et non « créer » qui inscrit l'intervention étatique dans une continuité et non comme fondement. Ainsi ancrées dans le temps long, ces éléments historiques autorisent à dépasser la jeunesse du massif. La présence et l'exploitation des anciennes forêts du territoire permettent de transférer à l'ensemble de la forêt des Landes de Gascogne leur valeur d'ancienneté. Elles permettent de « casser » son origine majoritairement artificielle, tout en inscrivant ses exploitants dans un savoir-faire et une tradition forestière :

« Une forêt cultivée qui a trouvé son origine y a très longtemps puisque le pin maritime était déjà exploité par les Romains et moi ici j'en ai une preuve puisque à Biganos nous avons trouvé un pont entièrement fait en pin maritime qui passait au-dessus de la Leyre. Et on s'est aperçu, parce que nous avons un chercheur qui est domicilié à Biganos, que la poix avait servi à faire le colmatage de bateaux que l'on a retrouvés à Brest. [...] le massif forestier certes a été entendu dans sa superficie sous Napoléon III avec Chambrelent et

¹¹³ « Mossur » en occitan normalisé, littéralement « monsieur », désigne le propriétaire (et souvent l'homme instruit) par rapport au métayer.

Brémontier mais le pin maritime est une essence d'origine, elle se plaît ici, et moi j'en ai l'illustration, donc c'est pas artificiel du tout » (E.59, SSSO).

Cette référence à l'antériorité de certaines forêts et/ou à l'essence même du pin maritime, vise également à appuyer une réalité largement ignorée : « *mais après évitons les raccourcis, le pin maritime existait y a déjà 3000 ans !* » (E.80, Fédération Chasse Gironde). Cette volonté de remettre en perspective la présence de forêts et du pin avant l'extension spatiale joue également le rôle d'argument historique avancé contre les détracteurs du pin maritime et de son exploitation : « *donc le massif landais... culturellement depuis très longtemps je sais que c'est pas arrivé avec Napoléon, tout de suite [après la tempête Klaus] j'ai défendu le pin en disant qu'il était là depuis 10 000 ans etc. ne serait-ce que pour tous les ignorants qui assènent des vérités sur le boisement* » (E.20, Association Communes Forestières Landes). Ce qui vise à également souligner l'affirmation de l'ancienneté est le lien établi entre exploitation forestière et société landaise, dépassant ainsi largement une histoire qui voudrait que ce soit l'État qui a inculqué un savoir-faire, une culture forestière au territoire des Landes de Gascogne :

« En 1857, Napoléon III quand il a dit "la forêt de pins", il n'a pas eu besoin de nous installer un collège agricole pour nous expliquer comment gérer le pin, on savait. Au XVII^e siècle, Colbert avait créé et installé la manufacture royale de goudron dans la partie qui était la plus propice dans le royaume de France pour l'accueillir, c'est-à-dire la Gascogne ! Y avait des résineux ailleurs, il a fait en Gascogne parce que chez nous, c'est là qu'il y avait la meilleure possibilité de réussite. Le pin, c'est une vieille histoire, ça fait corps, c'est notre totem, le pin c'est notre totem ! » (E.40, PNRLG).

Les propos de ce fin connaisseur de l'histoire landaise prennent d'autant plus de sens quand l'on sait qu'il est également landais de souche, ce que souligne d'ailleurs bien l'utilisation du « notre ». Cette citation met particulièrement en exergue le lien historique établi entre les Landais et l'exploitation de la pinède. Tout en l'appuyant et en « rendant à César ce qui est à César », il place l'arbre, le pin, au cœur d'une relation quasi-religieuse en devenant le « totem », le lien temporel et sacré entre le passé et le présent d'une société qui s'identifie à travers lui. Nous ne sommes guère loin des propos de Bernard Manciet dont l'ouvrage, *Le Triangle des Landes*, commente avec ironie la « gloire » de l'État et ce lien entre l'arbre et la société landaise : « *"Pin des Landes" sera son nom. Les ingénieurs de Sa Majesté se flattaient d'avoir découvert sa parfaite adaptation au pays. Ils étaient devenus pins des Landes. Fâcheuse confusion. Car le pin, c'est notre affaire à nous. Il est notre vie, notre sol... Ne voit-on pas réapparaître, lorsque les dunes se creusent, lorsque certains étangs s'abaissent, les vestiges de souches, de troncs de pins ensevelis ? C'est lui qui constitue notre lignite. Il est "l'arbre-père", "l'arbre-mère" de nos anciennes croyances. Il a fait toute notre histoire* » (2005, p.35).

Il est intéressant de mettre en perspective ces citations avec les propos des personnes rencontrées pour notre terrain d'étude de la Teste qui, justement, renferme une de ces forêts

originelles, celle-là même qu'avait choisi Colbert pour implanter le premier four à goudron (cf. Chapitre 2).

Les acteurs rencontrés, qu'ils soient membres d'une association, élus ou employés de l'administration ont insisté sur la valeur historique et d'ancienneté tout particulièrement au travers de sa spécificité forestière : la forêt usagère. L'intensité des conflits qui émaillent cet objet forestier depuis des décennies entre, pour schématiser, les défenseurs de son statut usager et ceux qui souhaitent le voir évoluer ou tout bonnement disparaître, explique pour bonne part, l'omniprésence de ce thème. Même au sein de la sphère privée, qui a traditionnellement pris le parti, de manière somme toute logique, de défendre les propriétaires de la forêt usagère face aux droits d'usage, certains vestiges de cette forêt sont portés aux nues. Notons que deux enquêtés de la sphère privée n'ont pas spontanément et uniquement utilisé le terme de patrimoine en référence à la propriété privée. Le terme se retrouve, pour une de ces personnes, affecté à la forêt usagère et plus particulièrement à une de ses particularités : les pins bouteilles (cf. Photo 15), « *vous avez quand même ce patrimoine qui est en train de disparaître par abandon qui était culturel quoi, des vieux pins bornes, des pins ultra gemmés, des pins gemmés tout court, bon qui est en train de disparaître puisque ça fait ... 30 ans que la gemme a disparu, ça fait 30 ans que l'usage disparaît aussi* » (E.46, CRPF).

Outre l'importance culturelle de ces vénérables vétérans, c'est également bien parce que cette forêt est porteuse d'une valeur d'ancienneté qu'elle est également omniprésente, véritable « *site exceptionnel tant sur le plan du paysage que du pan historique* » (E.11, Mairie Teste-de-Buch), elle est « *exceptionnelle par son histoire, sa conservation dans ses statuts très anciens, je crois que c'est un phénomène, ce serait intéressant de trouver, peut-être de voir si c'est un phénomène unique en France une forêt comme ça* » (E.25, DIREN). Une des rares forêts d'origine naturelle, considérée par le milieu associatif comme un « *joyaux moyenâgeux* » (E.92, ADPPM), offre à cette forêt un statut d'ancienneté qui fonde sa plus-value. Il est intéressant de noter qu'alors que l'ancienneté de l'exploitation et la présence de forêts

sur le massif avant l'afforestation sont avancées comme porteuses de valeur pour l'ensemble, les acteurs rencontrés pour la forêt usagère n'ont pas tout à fait le même point de vue. En effet, alors qu'auparavant l'antériorité de certains secteurs permettait à tout le massif de bénéficier de leur valeur d'ancienneté, ici c'est au contraire au regard de la jeunesse du massif que cette seule forêt émerge :

« Moi je pense que cette forêt elle est complètement à part parce qu'elle est à l'origine du massif landais. Le massif landais c'est très jeune, Brémontier... enfin même pas Brémontier mais l'autre... et donc ces gens-là, ils se sont inspirés du local pour dire ah ben " tiens là les pins ont réussi à s'implanter dans cette zone marécageuse alors pourquoi

Photo 15 : Pin bouteille en forêt usagère de la Teste



Photo : Aude Pottier, mai 2012.

pas transposer" donc je pense que la mère de toutes les forêts landaises c'est la forêt usagère, y a pas photo ! On retrouve des gravures d'époque de Léo Drouyn¹¹⁴ et compagnie là au siècle où il y avait encore des marécages c'était vraiment zonard le truc bon... comment considérer la forêt usagère comme la forêt landaise ça serait stupide parce qu'il n'y a pas le même vécu, y a pas la même histoire » (E.91, ADDU-FU).

Cette distinction vise également à fragmenter et à différencier le rapport de la population aux forêts. Ces forêts sont ici abordées au nombre de deux. Pas de distinction entre forêt littorale et intérieure, mais entre forêt usagère et le reste de la forêt landaise : *« pour nous ces deux forêts n'ont rien à voir, nous c'est notre patrimoine, notre histoire, la forêt des landes c'est l'histoire de ceux qui y ont travaillé depuis un siècle et demi, nous ça remonte... »* (E.91, ADDU-FU). Cette citation marque ainsi la volonté de cette personne de bien différencier les forêts qui s'inscrivent dans le temps long et qui sont ainsi porteuse d'un ancrage culturel pour la population locale, et le reste du massif. Elle prend ainsi le contre-pied du discours dominant qui utilise l'ancienneté de ses forêts et de l'essence pour en parer l'ensemble du massif.

Entre une revendication de la « Grande Histoire » pour étayer le rapport particulier des Landais à la forêt s'ajoute une revendication de l'inscription dans le temps long de la culture forestière landaise lorsque l'on aborde le pendant temporel de cette valeur culturelle. Mais celle-ci ne peut uniquement se déterminer au travers de l'histoire. L'attachement au bien forestier constitue un autre aspect que nous allons ici traiter.

3. L'attachement au bien forestier

Nous souhaitons aborder dans ce point le rapport des individus à leur possession forestière. Pour la sphère privée, prendre en considération cet aspect est somme toute logique mais les propriétaires privés ne sont pas les seuls à « posséder » de la forêt sur le massif : forêts communales et domaniales se retrouvent également. Nous allons mettre en exergue pour chacun de ces groupes la manière dont la possession est révélatrice d'un attachement se basant sur des références culturelles différentes.

3.1. Sphère forestière privée et attachement familial

Il est évident que dans le cadre d'une forêt privée de production, la valeur économique est un critère essentiel dans l'appréhension de l'intérêt pour la propriété. Pour autant, cette valeur est loin d'être exclusive. Outre la mise en avant de la valeur économique comme élément central du rapport à la forêt landaise, la valeur culturelle, entendue ici comme l'attachement et la valorisation de l'importance de la propriété comme bien privé familial, constitue le second élément mis en avant dans le discours des enquêtés. Nous l'avons vu (cf.

¹¹⁴ Léo Drouyn (1816-1896) est un historien particulièrement connu pour ses gravures (eau-forte) entre autres effectuées sur le territoire aquitain.

Chapitre 2), au lendemain des grands incendies est né un discours mettant en avant le rôle joué par les propriétaires dans la création du massif mais également, un siècle après sa création, le lien désormais filial dont elle faisait l'objet. Force est de constater que ce discours valorisant le caractère familial du massif est toujours amplement utilisé pour mettre en exergue sa spécificité et, d'une certaine façon, le caractère profondément humain que cache cette masse forestière à la logique productiviste. Pour exemple, l'ouverture du site Internet du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest place aux yeux du visiteur cette donnée en premier (cf. Figure 20). Elle devance ainsi la question de la superficie du massif ou du nombre d'adhérents du Syndicat preuve de la volonté d'affirmation de cet autre aspect de la propriété privée.

Figure 20 : Une mise en avant d'une forêt familiale sur le site Internet du SSSO.



Source : <http://maisondelaforet-sudouest.com/>

La particularité de cette attache patrimoniale est qu'elle n'exclut en rien la logique économique, bien au contraire, les deux valeurs s'agentent et sont profondément liées entre elles. Pour ce membre du SSSO par exemple, économie et transmission familiale sont constitutives du terme même de patrimoine qui est d'ailleurs la première valeur avancée : « *c'est des valeurs de patrimoine [...] y en a qui disent financière, moi j'aime pas le terme, qui parlent de placement... bien sûr on a l'arrière-pensée mais ça rentre dans le côté patrimoine. Mais quand je dis patrimoine j'ai tout dit, mais ces deux options sont importantes* » (E.59, SSSO). Mettre ainsi en avant cet aspect de la valeur culturelle, outre son importance effective, n'est pas anodin. Il s'agit souvent de répondre aux critiques faisant du propriétaire landais un incorrigible productiviste uniquement motivé par son objectif économique : « *c'est pas pour l'argent, on ne peut pas résumer la forêt à de l'économie, c'est plus rentable d'investir dans l'immobilier à Bordeaux que de cultiver sa forêt !* » (E.60, SSSO) ; « *vraiment les sylviculteurs qu'ils soient petits ou gros, il faut qu'ils aiment vraiment cette forêt parce que c'est pas un outil pour faire de l'argent quoi* » (E.54, GPF). Bien plus qu'une simple donnée sociologique, l'attachement des propriétaires à leur bien est également avancé comme clef de voûte et élément de légitimation du système. Outre pour les propriétaires eux-mêmes, cet aspect est également avancé par les instances en lien avec la gestion des propriétés privées :

« y a un aspect absolument patrimonial dans la gestion forestière ici en Aquitaine, c'est évident. Vous avez une composante économique, vous gardez de la forêt parce que vous

espérez pouvoir en retirer un revenu même aléatoire, même différé [...] en même temps vous avez cet aspect que je qualifie de patrimonial qui fait qu'on ne défait pas de la forêt, qu'on essaie de la transmettre en bon état et même si elle divisée souvent on fait un regroupement familial pour essayer de conserver au moins l'illusion d'une entité unie quoi. Et cet aspect-là est très très important, capital dans la mesure où il est le gage, et ça les écologistes ne l'ont absolument pas vu quand on en discute avec eux, c'est le gage de la durabilité du système. Parce que avec ce système qui est patrimonial en même temps qu'économique ... ben vous passez toutes les crises, parce qu'en fait vous n'attendez pas tous les jours après les revenus de la forêt, donc quand les prix des bois s'effondrent, quand y a une crise comme maintenant, comme vous n'en faites pas votre revenu principal et que vous avez une autre stratégie et qu'en même temps vous le gardez dans la famille et ben vous passez le mauvais cap, et ça pour l'industrie c'est capital, ça veut dire que derrière y aura du reboisement, y aura de la continuité, etc. [...]cet aspect-là de patrimonialité qui garantit la durabilité du système c'est jamais vu par les environnementalistes et c'est dommage parce que c'est fondamental » (E.45, CRPF)

Pour les techniciens rencontrés, le discours est, au final, le même : « *c'est un patrimoine, la forêt qui s'est fait couper, c'est la forêt qu'avait fait pousser le grand-père ou qu'avait planté le grand-père ou l'arrière-grand-père. Le lien familial est énorme* » (E.51, CRPF). Pour cet autre technicien de la Chambre d'Agriculture, l'importance donnée à l'attachement au bien est avancée comme un quasi-handicap dans une logique économique : « *ils sont mêmes un peu trop propriétaires et pas assez producteurs. Le défaut de la région c'est qu'ils ne sont pas assez producteurs de matières et un peu trop propriétaires de terrains* » (E.52, CA). Notons que cette remarque ne fait pas référence ici aux « gros » propriétaires mais au final, à la majorité numérique, les milliers de petits. Morcellement, difficulté de remembrements sont des exemples souvent avancés pour témoigner de l'attachement des propriétaires à leur bien : « *y a beaucoup de propriétaires qui passent leur vie à acheter, à faire quelques échanges mais c'est très difficile parce que certains disent : "non, je l'ai eu de mon père et de mon grand-père". Si tout est par terre il va être d'accord pour vendre mais si y a encore du bois debout, c'est même pas la peine.* » (E.52, CA). Reste donc à savoir si cette valeur se retrouve chez les propriétaires enquêtés¹¹⁵ qui, rappelons-le, possèdent un profil bien particulier (cf. Chapitre 5).

À la question portant sur les valeurs du massif, il est intéressant de noter qu'un seul des propriétaires rencontrés a répondu en premier par la valeur économique. Pour les autres, ce qui a tout d'abord structuré la réponse à cette question est leur attachement à la propriété en tant que bien familial. Le renvoi à cette valeur est donc, dans un premier temps, géographiquement rattaché à leur possession en tant que symbole de la lignée familiale : « *c'est... pour moi... c'est familial d'abord, c'est patrimonial, familial* » (E.55, GPF) ; « *la valeur c'est.... la famille, ça reste dans la famille* » (E.62, SSSO). Cet attachement est d'autant plus affirmé par certains que leur propriété s'inscrit dans le temps long, du moins à l'échelle temporelle du massif. En effet, pour la majorité des propriétaires rencontrés, les

¹¹⁵ Rappelons que le corpus d'entretien renferme 26 propriétaires. Parmi eux, les membres des instances de la sphère privée (SSSO, GPF, DFCI) tiennent une place de choix.

possessions forestières sont le fruit des acquisitions successives faites depuis parfois plusieurs générations : « *c'est une propriété familiale, on l'a depuis toujours, les parents de ma grand-mère qui est décédée y a pas longtemps et elle avait 100 ans, donc ça fait... [...] 1865, qui est la date de la maison à peu près, Napoléon III quoi* » (E.64, SSSO) ; « *mon père, mon grand-père, mon arrière-grand-père, donc oui ça fait quelques dizaines d'années maintenant, certaines voire même ! Donc oui on a toujours eu de la forêt* » (E.55, GPF) ; « *en partie héritage et je dois tout ça à mes parents, et surtout à mon père, je suis pratiquement née dans le bois, donc ça a persévéré et puis... vous savez c'est une ancienne tradition* » (E.63, SSSO). Le lien familial a ainsi été particulièrement mis en avant par ces enquêtés parce que « *c'est sentimental aussi d'avoir un bout de forêt* » (E.56, GPF). Ce lien se traduit le plus souvent par des références aux pères voire aux grands-pères, comme éducateurs, « professeurs » de la forêt jouant un rôle important dans la transmission du savoir : « *quand je suis revenue je me suis mise entièrement à la forêt avec mon père qui à continuer à m'apprendre tout ce qu'il savait* » (E.55, GPF) ; « *c'est lui [son grand-père] qui m'a fait travailler, qui m'a appris à ébrancher les pins, à marquer les pins, à l'époque où on faisait du résinage, il m'a appris, c'est lui qui m'a appris* » (E.62, SSSO). Pour certains, la prise de relais dans la gestion de la propriété ainsi que l'investissement dans le milieu de la sylviculture relève du devoir familial, de l'importance de l'inscription dans la lignée :

« Si vous voulez moi je suis fille de forestier, mon père a géré plus de 10 000 hectares dans le massif vers Marcheprime, donc c'était une propriété familiale [...] et il avait acheté à peu près deux cents hectares ici sur la route de la dune. Et donc moi j'ai été élevé dans le milieu de la sylviculture avec de la sylviculture pure. Donc au jour d'aujourd'hui c'est moi qui m'en occupe [...] j'ai repris des mandats qui sont historiques dans la famille, donc au Syndicat des Sylviculteurs puisque je suis déléguée cantonale, je fais partie de la DFCI et donc je me bats pour cette forêt de la Teste » (E.61, SSSO).

L'importance de s'inscrire dans l'histoire familiale constitue le point commun des propriétaires rencontrés et ce, quel que soit leur localisation géographique. L'inscription temporelle de la propriété dans l'histoire familiale et la logique d'entrepreneuriat qui en est constitutive sont aux fondements même de l'investissement et de la relation à son domaine d'un délégué du Syndicat. La démarche initiale de son aïeul parti « *de pas grand-chose et qui est arrivé à quelque chose de fort* » (de 38 à 1 500 hectares) est énoncée avec fierté parce qu'elle reflète la volonté et l'acharnement d'un homme qui fait toujours l'admiration de ses descendants : « *c'est pour vous dire le fabuleux truc qu'il a fait ! En 55 ans ! [...] Moi je vous le dis parce que j'en suis fier, j'ai pas honte du tout !* » (E.62, SSSO). Pourquoi avoir « honte » ? Il est difficile de ne pas connecter cette réflexion du contexte d'afforestation du massif, du « vol » des communaux par les propriétaires que certains mettent toujours en avant comme « pêché originel » (cf. Chapitre 2). Au contraire, pour cet homme, l'histoire de la formation de la propriété familiale (doublée depuis par les générations successives) est la base du rapport à l'espace forestier. Il s'inscrit dans une logique d'entrepreneuriat et de transmission inculquée au sein de la famille :

« Ça veut dire que là-dedans y a de la passion, y a une espèce d'idée fixe : je crée un domaine. Et moi quand mon père me donnait des conseils, il me disait "sur la terre on a un devoir, on est de passage et notre seul devoir est de transmettre ce qu'on a reçu, voire améliorer ", voilà, c'est comme ça qu'on a été élevé mon frère, ma sœur et moi [...] **Donc vous voyez l'aspect économique qui est évident et dont tout le monde parle, il est doublé d'une espèce de culte forestier que l'on acquiert dans le berceau, que certains suivent et que d'autres ne suivent pas quoi**, voilà, mais il se trouve que dans ma famille on a suivi tous, et ça continue encore [...] je pense que le moteur, pour moi, le plus important est cette espèce d'amour qui nous est transmis dans les fibres familiales quoi [...] **Le fil conducteur en fait c'est ça. La mission de transmettre ce que l'on a reçu, voire amélioré, c'est ça le truc** » (E.62, SSSO).

L'importance de l'inscription familiale apparaît bien dans une anecdote. Lors d'une journée passée en forêt avec un technicien du CRPF, nous avons pu rencontrer un couple de propriétaires forestiers possédant un bien, entres autres, dans les Landes. Non originaire du massif et n'y demeurant pas, ils venaient faire un état des lieux de leur propriété après le nettoyage d'une parcelle suite à la tempête Klaus. Profitant de l'occasion, nous les interrogeons sur l'origine de leurs biens et sur ce qu'ils comptent en faire : « *mes filles ne sont jamais venues ici. Pour leur léguer il faudrait qu'elles s'intéressent parce que si c'est pas pour s'en occuper c'est pas la peine. C'est pour ça on vendra un jour, je ne sais pas quand mais on vendra ici. Dans l'Oise aussi, y a que la Bourgogne qu'on gardera à long terme parce que c'est affectif. C'était à ma mère* ». Ces propos, bien qu'anecdotiques, posent en creux, l'importance de l'attachement affectif, car cette parcelle dévastée était clairement un placement financier, il n'y a donc aucun soucis pour la vendre si besoin, contrairement à la forêt familiale.

Loin de rester dans la sphère privée, la reconnaissance de l'attachement est également présente chez nos autres catégories mais seulement auprès de ceux qui se trouvent en contact, par relations amicales ou professionnelles avec des propriétaires. 15 enquêtés ont ainsi fait part de leur analyse du rapport des propriétaires à la forêt comme, par exemple, cette membre d'associations : « *le patrimoine familial, ça c'est vachement important [...] Y en a qui vendront jamais, même s'ils crèvent la dalle, ils vendront pas parce que voilà : on vend pas sa forêt, on la transmet. Le retour terrain qu'on a, que ce soit dans le secteur du Marensin, du Tursan, ou de la Midouze, dans les questionnaires qu'on a envoyé c'est toujours : " Je veux garder mes bois pour les transmettre" » (E.86, Association Landes Nature).*

Les propos récoltés dans notre enquête de terrain font, au final, écho aux récentes études menées auprès des propriétaires (cf. Chapitre 3). Bien que non représentatifs de l'ensemble des propriétaires du massif, les personnes interrogées insistent sur l'importance du lien familial. Il nous semble intéressant de noter que sur l'ensemble de notre corpus très peu de références ont été faites aux « gros » propriétaires et tout particulièrement aux personnes morales tels les grands groupes financiers qui, bien que quantitativement peu nombreux, détiennent plus de la moitié du massif, ce qui est somme toute logique : un placement

financier ne relève en rien d'un attachement culturel. Mais c'est aussi une volonté de replacer l'individu propriétaire, le petit et moyen sylviculteur comme composante essentielle de cette forêt : *« ce que je n'accepte pas non plus c'est qu'on simplifie en disant qu'il n'y a que des gros sylviculteurs et c'est l'idée qui est trop véhiculée. Même à l'heure actuelle les propriétaires sont très attachés à ce patrimoine de la forêt »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise).

Mais, la sphère privée bien que largement prédominante, ne constitue pas la seule détentrice du massif, les élus gestionnaires de forêts communales et les agents de de l'Office ont-ils un regard différent ?

3.2. Forestiers publics et élus gestionnaires

Il nous faut ici introduire la spécificité des réponses données par les agents de l'ONF rencontrés. En effet, lorsqu'identité et attachement à la forêt landaise sont avancés, c'est de manière extérieure : ils sont attribués aux habitants et élus et non directement à eux-mêmes. L'attachement au bien forestier est néanmoins présent, mais prend une forme différente. Il s'appuie sur un affect lié à la forêt en général et non spécifiquement au massif landais : *« c'est jamais vraiment la nôtre mais on fait comme si c'était la nôtre quand on y travaille dessus ! »* (E.74, ONF) ; *« ce qu'on exprime avec les collègues, c'est beaucoup de ressenti en fait, c'est un métier qu'on fait bien qu'on a choisi d'abord et qu'on aime, et donc on transmet des choses telles qu'on les vit et quand on parle de forêt ou de travail, on l'exprime avec notre sensibilité avec nos tripes quoi »* (E.73, ONF). *A contrario*, ces propos démontrent que le massif peut faire l'objet d'une appropriation pour ses gestionnaires publics, mais la manière dont est gérée la possession domaniale y est pour beaucoup (nous y reviendrons) :

« tous les gens qui sont à l'ONF en général vivent assez passionnément avec la forêt, ils ont une approche assez passionnelle et c'est ce qui fait d'ailleurs qu'ils s'approprient un petit peu le territoire, ils s'approprient le territoire et c'est ce qu'il les fait fonctionner quoi. Tous en général, le gars qui vient de passer là ça fait 3 ans qu'il est là, il a passé 25 ans dans l'Est de la France, il est Alsacien d'origine, et quelque part même en trois ans il parle de la forêt là maintenant comme s'il y avait passé 20 ans dedans. Parce que quelque part y a une fusion...si on ne s'approprie pas ce territoire... chacun dira "c'est ma forêt, c'est ma parcelle". Tous les mecs qui sont avec moi c'est ça et c'est ce qui les fait fonctionner, qui le faire dire "c'est ma forêt". S'il loupe quelque chose c'est un échec, ils le ressentent comme un échec et c'est ce côté fusion qu'ils ont tous, tous, on est tous pareil » (E.71, ONF).

La particularité de cette valeur est qu'elle est le plus souvent extérieure aux enquêtés de l'ONF¹¹⁶. Les spécificités de la forêt landaise sont particulièrement appuyées et constituent

¹¹⁶ Un autre aspect peut être également expliquer l'extériorité de cette valeur : la difficulté d'intégration au sein de la société locale, être « étranger » au massif étant souvent ressenti comme un frein à leur intégration. Bien que ces forestiers estiment avoir désormais des relations cordiales avec l'ensemble de la population, certains reconnaissent tout de même les difficultés que leur extériorité au massif a pu engendrer dans leur adaptation au territoire : *« Moi je suis pas de Gironde, je suis de l'Est de la France, mais je suis toujours un étranger »* (E.68, ONF) ou encore *« Moi, étant donné que je ne suis pas originaire d'ici, j'ai peu de relations. Mais j'ai un agent*

bien souvent, pour nos enquêtés, le reflet d'une identité à part entière. L'entité « massif » prend ici tout son sens : contrairement à ce que nous avons pu voir précédemment, peu d'éléments viennent apporter des précisions géographiques aux discours. Un point est particulièrement souligné comme une des particularités des Landes de Gascogne : la forte proportion de forêts n'étant pas « soumises », puisque le terme prend ici tout son sens, au régime forestier (cf. Chapitre 3).

Cet exemple, que nous allons rapidement développer, est avancé par les agents de l'Office pour expliquer l'attachement à la possession des élus, à l'idée de même de propriété pourrait-on dire, mais également à une volonté d'indépendance où traditions et parfois défiance se retrouvent. La valeur culturelle permet, selon eux, de comprendre pourquoi l'adhésion au régime forestier est le plus souvent problématique. Ce forestier introduit cette idée dans la définition même qu'il donne du massif. Pour lui, elle est constitutive de la forêt landaise :

« C'est quelque chose de très fort, pourquoi y a des forêts communales non soumises dans les Landes de Gascogne ? Alors que l'article L.111.1 dit que ! On a un contexte historique qui est fort et particulier. Les Gascons et les Landais [...] ce sont des terriens au sens paysan du terme, donc il y a un fort attachement. Par là-dessus [il y a] un patrimoine familial qui se transmet, au sens domaine, ça accentue cet aspect patrimonial au sens familial, pas au sens patrimoine de la nation. Donc c'est normal qu'il y ait un attachement vachement fort, c'est logique » (E. 67, ONF).

Bien que l'expression « soumis au régime forestier » ait été remplacée par la plus acceptable « relevant du régime forestier » par la loi LOF de 2001, elle est toujours largement employée. Certaines forêts communales sont donc soumises depuis des décennies, d'autres ne le sont que par nécessité économique. Tel est le cas notamment pour les forêts communales touchées par la tempête Martin de décembre 1999. Plus de 19 000 hectares sont ainsi passés sous régime forestier en Médoc, les aides de l'État ne pouvant être obtenues qu'à cette condition. Cette adhésion, plus forcée que souhaitée, est « *passé[e] un peu dans la douleur* » (E.70, ONF) ou comme l'exprime clairement cet élu : « *j'ai dû soumettre ma forêt, je sais qu'on dit plus ce terme là, mais dans mon esprit c'est ça. Parce que comme on a été de nouveau sinistré [tempête Klaus], on ne pouvait pas assumer financièrement dans un laps de temps aussi court. On a dû passer par les fourches caudines de l'État* » (E.21, Association Communes Forestières Gironde).

Selon les forestiers publics, qui sont « en première ligne », la difficulté des communes à mettre en gestion leurs forêts tient en trois points. Le premier fait directement appel à l'aménagement forestier et à la peur de la perte de la mainmise sur la gestion. En d'autres termes, la peur de ne plus rester maître de sa propriété, de ne plus pouvoir couper en fonction des besoins du budget communal sont des appréhensions souvent avancées :

qui est originaire d'ici, qui connaît des gérants de forêts, des propriétaires, c'est vraiment au niveau personnel quoi. [...] L'adaptation n'a pas été très facile mais y a quand même des bons côtés » (E.74, ONF). Bien que ces deux enquêtés soient depuis plus 10 ans sur leurs secteurs respectifs, le constat est sans appel : être originaire de la « lande », être d'« ici », est un avantage non négligeable pour s'établir dans le tissu social local.

« Ils ont toujours des a priori [...]et pourtant même en leur expliquant que même dans un aménagement forestier on a le droit d'anticiper de 5 ans ou de repousser de 5 ans des coupes rases puisque que c'est ce qui les intéresse le plus parce que plus valorisé, donc qu'on a une marge de manœuvre assez intéressante budgétairement s'ils ont des soucis et ben non ça le fait pas quoi. Ils ont envie de faire un peu ce qu'ils veulent, ils veulent garder des prérogatives dessus » (E.69, ONF).

Le deuxième point soulevé est de l'ordre de la compétence. Il est évident que par l'importance spatiale et économique de la forêt sur le territoire, les conseils municipaux des communes renfermaient déjà bon nombre de sylviculteurs. De fait, pourquoi confier à quelqu'un d'autre ce que l'on peut faire soi-même ? D'autant que cette autre personne en question, et c'est là le troisième point, n'est pas exempte d'*a priori*. L'Office, c'est avant tout l'État et l'idée d'ingérence n'est jamais bien loin. Bien que les modalités de gestion des forêts communales aient évolué à travers le temps, l'imposition du régime forestier sous Vichy, les conflits liés au boisement des dunes et au statut du foncier, la fonction d'agent verbalisateur, sont autant d'éléments marquant l'histoire des relations de l'État aux communes forestières et aux habitants eux-mêmes. Ainsi, le croisement entre attachement à la propriété communale comme bien privé et les rapports souvent conflictuels qui ont opposé les élus et habitants de la lande à l'État, marquent toujours les rapports entre chacune des parties :

« Disons qu'il y a quelques années la gestion de l'ONF était rigide, donc on peut comprendre qu'à l'époque ces communes aient eu des difficultés à intégrer le régime forestier. [...] l'ONF a quand même beaucoup changé dans sa politique et les communes sont considérées comme des partenaires en fait. Toutes nos décisions sont validées par le conseil municipal, on impose rien, c'est un partenariat complet donc y a aucune raison. Le poids de l'histoire est encore là, y a encore beaucoup de personnes âgées, et voilà, ils oublient pas » (E.70, ONF) ;

Un autre agent confirme :

« confier ça à quelqu'un d'autre [gestion des forêts communales] et surtout à un organisme comme l'Office, avec les gardes forestiers, parce que c'est le terme encore employé ! Ces gendarmes qui emmerdent le monde, qui foutent des PV, qui sont assermentés, qui nous empêchent de rouler en 4x4 partout, quelque part y a ça. Ça évolue quand même beaucoup, mais sur ma zone [...] aucune des forêts communales n'adhèrent au régime. [...] Je suis invité au pot du nouvel an des maires, je suis très bien avec tout le monde mais c'est comme ça, y a ce côté attachement... » (E.71, ONF).

L'image du forestier en tant qu'agent verbalisateur est souvent revenue lors des entretiens. Pour cet enquêté originaire des Landes, l'histoire familiale est même marquée par des anecdotes de ce genre : *« moi je le sais, je suis originaire de la lande. Mon grand-père, quand y avait les Eaux et Forêts et les gardes-chasse, il s'était pris un PV et il en a gardé une rancœur (rire) ! » (E.77, ONF).* Parfois, cette mésentente est toujours vivace, voire particulièrement conflictuelle, et structure les rapports quasi quotidien entre forestiers publics et élus et habitants (cf. Encart).

Des rapports parfois difficiles : entre rancœur historique et conflits de personnes

« Ils considèrent que l'on rentre... enfin bon c'est l'Aquitaine, c'est l'État qui met un pied chez eux et ils veulent pas ! [...] Il faut savoir que tout le littoral est géré par l'Office et c'est toujours la « guéguerre ». En gros, on gère toute la partie touristique et eux, ce qu'ils veulent, c'est la gérer. Je prends l'exemple du Porge, le Porge c'est la seule commune qui n'a pas sa fenêtre littorale. Il faut savoir qu'historiquement, il y a longtemps, ils auraient pu l'avoir leur fenêtre littorale, à l'époque l'État leur aurait concédé, mais à l'époque la commune était riche, elle avait la résine. [...] et la résine s'est effondrée et voilà, maintenant, ce qui fait la richesse du coin c'est le tourisme. Moi, ça fait 10 ans que je suis là-bas et tu sens vraiment qu'il y a une haine, tu sens que voilà, on a le littoral. [...] Mais y a aussi un truc qu'il faut savoir quand tu parles de l'ONF, ici ou partout ailleurs, ils te disent "l'ONF, c'est l'État dans l'État", c'est la phrase qui revient toujours. Parce que si tu veux, on est perçu comme une administration vraiment intraitable, que l'on ne peut pas corrompre. [...] Alors qu'avec d'autres administrations on s'arrange, donc la phrase qui revenait tout le temps, je l'entends partout "vous êtes l'État dans l'État". [...] **On est l'administration des forêts qui gère leur forêt, c'est le régime forestier, soumis au régime forestier, tu vois le truc.** Ils nous aiment bien sur le terrain, on a de bon rapport avec eux mais des fois... tu vois X., dans la forêt domaniale, il se comporte un peu comme un petit souverain, et ça, ça passe pas. Et d'ailleurs, à chaque fois qu'il arrive, il brandit le Code Forestier, y a pas de diplomatie tu vois, il faut arrêter de leur rentrer dedans, ça, ça se faisait y a 50 ans mais plus maintenant ! Alors d'un côté t'essayes de leur dire, "on est partenaire", tu fais tout un laïus et à côté t'as le forestier qui brandit son machin "vous ne rentrez pas, si vous m'emmerdez, moi je fais un fossé !", tu vois, comment veux-tu qu'ils comprennent, y a deux langages. Et tu ne changeras pas les mecs de terrain, c'est pas la peine, ces gars qui ont 55 ans, ils sont dans leur trip et comment tu veux expliquer ça. [...] Ils le sont pas tous, t'en as peut-être 4 ou 5 comme ça mais ça suffit pour décrédibiliser. » (E.68, ONF)

Bien que certaines communes aient fait le choix de passer au régime forestier, la délégation de la gestion ne va pas pour autant avec la perte du sentiment de propriété ni de l'attachement à cette forêt. Signifier au forestier de l'ONF qu'il n'est pas « chez lui » et que la forêt n'est pas le fruit de son travail mais celui des anciens est parfois même avancé : « *je me souviens quand j'étais à Soustons y a un gars qui m'a dit avec un superbe accent gascon : "tu vois ces arbres-là, c'est mon grand-père qui les a plantés", sous-entendu, moi je suis de là, chacun à sa place quoi !* » (E.76, ONF).

La volonté de toujours garder une marge de manœuvre sur la forêt communale se ressent particulièrement dans des situations parfois paradoxales. En effet, bon nombre de communes au sein du massif possèdent deux statuts pour leur forêt communale : une partie gérée par l'Office et une partie gérée par elles-mêmes. Généralement, ce sont les forêts se situant au plus près des espaces urbanisés que la commune souhaite garder en gestion. Ce seront ces espaces qui serviront de support potentiel à l'urbanisation : en cas de besoin, la distraction au régime n'est pas à faire pour pouvoir changer le statut du foncier.

Les élus enquêtés qui ont fait le choix de garder l'intégralité de la gestion de leur forêt communale, pour ceux qui en possèdent, (soit 12 communes sur 17, seulement une n'en possédant pas) font au final écho à ces propos. La présence au sein du conseil municipal de personnes ressources en la matière constitue le premier point : « *ici l'avantage qu'on a, commune, c'est qu'au conseil municipal on a toujours deux ou trois personnes qui travaillent*

dans la forêt ou pour la forêt. Alors on ne voit pas très bien pourquoi la prestation qu'on pourrait avoir gratuitement on pourrait l'avoir en payant » (E.22, Association Communes Forestières non soumises). Le critère économique est également avancé : « ils prennent 12% du rapport, on sait très bien nous gérer pour moins que ça » (E.9, Mairie Maillères), « C'est tout simple, pourquoi voulez-vous que je donne 12% alors que moi je peux le faire en régie ? [...] Je suis pas persuadé du tout que d'un point de vue économique ce soit une affaire d'être en lien avec l'ONF, même si je m'entends très bien avec le directeur » (E.21, Association Communes Forestières Gironde). Garder le contrôle sur son bien, en rester le véritable « maître » n'est pas non plus à négliger : « nous gérons la forêt nous-mêmes, c'est le conseil municipal qui a fait ce choix quand nous avons été élus parce que je pense qu'on a plus la main finalement si on conserve la gestion de notre forêt » (E.17, Mairie Cazalis) ; « et la deuxième c'est qu'on gère avec un peu plus de liberté, ce qui ne veut pas dire irresponsabilité. Après, entre l'ONF et nous on a pas la même vision de ce qui est une bonne gestion, donc on entend pas se soumettre » (E.22, Association Communes Forestières non soumises). Autre pendant de l'économie : être indépendant, auto-suffisant, s'auto-gérer sans rien demander à personne mais par là-même sans participer au fonctionnement du système ONF. Un élu étaye : « je vois pas ce qu'apporterait l'ONF aujourd'hui et je dirais même pire, on fait faire des économies à l'ONF parce que nous on demande à être traité comme les propriétaires privés et après on va rien demander pendant 20 ou 30 ans, alors que pendant cette période on sait qu'il n'y a que des frais à faire. C'est notre contribution à l'équilibre des comptes (rire) ! » (E.22, Association Communes Forestières non soumises). Un autre élu renchérit :

« Dans l'esprit des gens qui sont au régime forestier, et là ils n'ont pas tout à fait tort, on n'acceptait pas la mutualisation des moyens pour aider les autres forêts soumises qui ont des rendements largement inférieurs et je pense notamment aux forêts de montagne ou aux choses comme ça. Donc ça c'est peut-être ce qui est le plus recevable, c'est la non-acceptation de la mutualisation des moyens, parce que le 12% qui devrait servir à ça, servent à essuyer les comptes de l'ONF, ce qui suffit pas bien évidemment et c'est encore le contribuable, à travers l'État, qui permet à l'ONF de vivre et de survivre. Alors pourquoi ne pas y entrer ? Parce que nous avons tout simplement en place un système qui nous permet d'abonder nos budgets sans demander d'aides extérieures, et sans demander de l'argent aux contribuables. Et je crois que ça, c'est pas dogmatique mais c'est de la sensibilité personnelle et le conseil est assez sensible à ce genre de choses. Nous ne coûtons pas d'argent, nous en rapportons et nous réussissons à faire de ce petit village quelque chose qui vit relativement bien grâce à cette forêt » (E.7, Mairie Arue).

Mais l'attachement à la propriété, à l'indépendance de la gestion est également un point qui ne peut être balayé : « soumis au régime, vous conservez un pouvoir souverain mais vous le mettez déjà entre guillemets. [...] Y a le fait que vous vous sentez un petit peu encadré. Je sais pas si vos parents sont propriétaires mais on aime bien quand c'est à nous. C'est pour ça que je continue à parler de soumission » (E.21, Association Communes Forestières Gironde) ; « et puis en plus, y a le côté "on est pas soumis, pourquoi on se soumettrait tout d'un coup?! ", c'est un peu le côté rebelle » (E.9, Mairie Maillères). Un autre élu étaye :

« En dehors de l'aspect mercantile avec les 12% qui sont reversés sur toutes les opérations, ... y a le poids de la tradition, je crois que c'était surtout ça. En 1949, les élus du conseil municipal ont demandé à entrer dans le régime dérogatoire et ont obtenu ce régime et depuis ça existe. Alors bon, je ne suis pas du genre à dire qu'il faut pas changer, on a le droit de changer néanmoins, ça existe et ça fonctionne. Et ça serait presque faire un peu injure aux gens qui se sont occupés de la forêt jusqu'à présent que de rentrer dans un régime forestier, ne serait-ce que parce qu'on se faisait traiter entre guillemets d'insoumis et rien que le mot a tendance à vous faire hérissier le poil quelque part ! » (E.16, Mairie Arue).

Ainsi, dans la justification à la « non-soumission », les enquêtés font ici clairement appels à la dimension historique de leur particularité et au devoir de mémoire vis-à-vis des anciens.

L'attachement au bien forestier prend ainsi des formes diverses qui tient, pour les enquêtés de l'ONF, à leur propre intérêt pour leur profession plus qu'à un affect lié spécifiquement à la forêt la forêt landaise. Cet aspect est préférentiellement introduit comme extérieur et tout particulièrement en référence aux biens communaux. Le discours porté par les collectivités territoriales « non soumises » nous semble bien mettre en exergue les fondements culturels, historiques, de cette exception. Cela participe à un autre critère déterminé au sein de nos entretiens : l'identité et l'attachement qui lie nos enquêtés à la forêt landaise.

4. Identité et attachement au lieu forestier

Le propos d'un membre du Parc Naturel Régional nous semble intéressant à introduire ici car il exprime, pour part, le lien que nous allons ici chercher à appréhender :

« malgré cette histoire sociale, forte, faite de tensions, la forêt est au cœur de cette tension, il n'empêche qu'il y a ce ciment social qui existe que l'on soit fils de métayer ou fils de propriétaires, mais il faut pas gratter longtemps pour retrouver le propriétaire chez le fils de propriétaire et il ne faut pas gratter longtemps chez le fils de métayer pour qu'il affirme une position ancestrale. Et malgré tout la forêt est ce ciment » (E.44, PNRLG).

Trois approches structurent ce point. La première retient du propos des enquêtés la forêt comme élément d'identification du territoire pour le regard extérieur. Les deux autres points abordent, quant à eux, la place que l'objet forestier tient dans la qualification d'une identité collective et personnelle.

4.1. L'identification extérieure

La forêt peut être identitaire pour le regard extérieur par l'identification du lieu et du paysage qui le caractérise. Deux membres du Parc, récemment arrivés sur le massif, ont particulièrement appuyé ce point : « *c'est l'idée de dire... [...] "je veux trouver un grand territoire boisé n'importe où en France je vais dans les Landes" pour moi ce côté identitaire il est essentiel à l'échelle nationale* » (E.37, PNRLG) ; « *en tout cas à l'échelle nationale, le massif des Landes de Gascogne est un élément identitaire. C'est-à-dire que typiquement quand on dessine une carte de France, y a ce grand triangle* » (E.38, PNRLG). Importance et dominance spatiale de la forêt sont ainsi avancées comme constitutives de l'identification extérieure qu'étaient ces deux autres enquêtés : « *quand vous discutez avec quelqu'un de la Gironde et des Landes, tout de suite, il vient à l'idée de la forêt* » (E.82, FFC Gironde) ; « *L'identité landaise elle est liée à la forêt. Quand on parle des Landes, c'est les pins à perte de vue* » (E.13, Mairie Sabres).

Pour autant, de cette masse forestière, de ce vaste triangle réparti sur trois départements, un seul semble véritablement tirer son épingle du jeu. La frange lot-et-garonnaise du massif constitue peut-être la limite administrative la plus occultée car c'est avant toute chose au département landais que la forêt « landaise » est associée effaçant par là-même une bonne partie de ce département que constitue la Chalosse (Aldhuy, 2006). Dans le cadre du département landais, et comme l'ont souligné Julien Aldhuy et Jean-Yves Puyo (2007), le concept de « lieu attribut » défini par Bernard Debardieux correspondant bien à la représentation extérieure des Landes : « *tout comme un constructeur automobile peut styliser une pièce mécanique dans le logo de son entreprise, un territoire peut être symbolisé par un de ses lieux les plus notoires* » (Debardieux, 1995, p.98). Ajoutons qu'en devenant la substance même du département des Landes, la forêt en est devenue quasiment l'exclusivité. Ainsi, autant la forêt est devenue constitutive de l'ensemble du département des Landes, autant cette collectivité territoriale semble devoir englober l'ensemble du massif. Ce point est tout particulièrement souligné par les instances touristiques rencontrées à l'échelle du département (Gironde et Landes), bien placées pour témoigner de leur propre image vis-à-vis des potentiels touristes :

« maintenant vous savez que beaucoup de gens lisent des cartes satellites, "Google maps" entre autre ou "Google earth" et là très nettement on voit qu'il y a un triangle vert dans la partie en bas à gauche de la carte de France et ça c'est les Landes, donc je pense que la forêt a au moins cet immense mérite c'est qu'elle nous situe sur la carte c'est-à-dire qu'on est un des rares départements en France à avoir un nom qui veut dire ce qu'il est c'est-à-dire que le département des Landes c'est le département de la forêt des landes et en plus on la situe sans aucune difficulté » (E.31, CDT Landes).

Les propos de cet enquêté sont éclairants sur l'assimilation au seul département landais de l'ensemble du massif forestier. Cet élément d'identification est également étayé par une de ses collègues :

« les gens en plus utilisent le terme de forêt landaise, ils n'utiliseront jamais le terme de forêt girondine. Même s'ils sont en Gironde, ils sont dans la forêt landaise, c'est la forêt de pins [...] Eux ils ont le vignoble, Bordeaux, le bassin, ils sont plus forts que nous mais tout ce qui est littoral et forêt c'est quand même nous qui avons cette supériorité par rapport à eux, ne serait-ce que par le terme, forêt landaise, côte landaise, même si c'est Lacanau c'est la côte landaise. Ce nom de département, Landes c'est très fort, ça correspond à notre paysage. Gironde ils ont essayé de communiquer de changer de nom mais ils se rendent compte que la forêt landaise y a beau faire, je crois que c'est notre propriété » (E12., CDT Landes).

Force est de constater que son homologue girondin est en accord avec ce point : *« quand les gens vont sur le littoral, c'est les Landes plutôt que la Gironde. De manière assez classique on entend "je suis allé chez vous, dans les Landes, à Lacanau" » (E.33, CDT Gironde).*

Deux aspects semblent donc déterminer l'identification extérieure du massif : l'ensemble du massif semble devoir toujours se raccrocher au seul département qui en garde le nom. Dans le même temps, le département des Landes se voit bien souvent déterminé par son unique composante forestière, occultant toute une partie de son territoire que constitue la Chalosse. Mais au-delà de ce regard extérieur et profane, quelle place tient la forêt dans l'identification personnelle et collective des acteurs rencontrés?

4.2. Identité collective

Nous l'avons dit dans le premier point de ce chapitre, une double échelle de lecture est liée au qualificatif identitaire. Celui-ci peut être employé par un enquêté pour qualifier sa propre identité en tant qu'individu (« moi » / « je ») et/ou en tant que membre d'un groupe (« nous » / « notre »). Les deux volets peuvent s'associer au sein du même discours. Mais, la dimension identitaire de la forêt peut être employée pour qualifier le collectif sans pour autant que l'enquêté s'y inclut (« ils » / « eux »). Dans ce second cas, l'origine des enquêtés est un facteur déterminant. Le tableau 22 se propose de synthétiser ces différents niveaux référentiels par catégories d'enquêtés et leur origine géographique¹¹⁷. Les pourcentages représentent ici la répartition par niveau référentiel des enquêtés ayant énoncé le lien identitaire dans leur propos :

¹¹⁷ Le terme « originaire » est attribué aux personnes provenant d'une des communes incluses dans le massif forestier des Landes de Gascogne. *A contrario*, les personnes « non originaires » sont celles nées en dehors du massif landais.

Tableau 22 : Niveaux de référence identitaire en fonction des catégories d'enquêtés et de l'origine géographique

| Niveau de l'identité | Sphère forestière privée (%) | ONF (%) | Collectivités territoriales (%) | PNRLG (%) | Administration/ Organismes (%) | Associations (%) | Total (%) |
|-------------------------------------|------------------------------|---------|---------------------------------|-----------|--------------------------------|------------------|-----------|
| Identité individuelle | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 |
| Identité collective | 0 | 0 | 25 | 0 | 0 | 10 | 8 |
| Identité individuelle et collective | 50 | 25 | 75 | 13 | 0 | 90 | 51 |
| Identité collective « extérieure » | 0 | 75 | 0 | 88 | 100 | 0 | 33 |
| % enquêtés originaires | 83 | 25 | 75 | 13 | 0 | 80 | 56 |
| % enquêtés non originaires | 17 | 75 | 25 | 88 | 100 | 20 | 44 |

À la lecture de ce tableau, les situations les plus fréquemment rencontrées demeurent la référence au double niveau identitaire et la référence à une identité collective « extérieure » aux enquêtés. Peu de personnes se contentent de voir dans l'espace forestier une simple dimension individuelle. Il s'agit alors uniquement de propriétaires forestiers qui insistent sur leur propre identification en tant que propriétaire : *« c'est comme ça que je travaille en tant que récent propriétaire d'une longue lignée. J'en fait juste un élément d'identité »* (E.65, Syndicat Forêt Usagère). Ceux qui font exclusivement référence à l'identité collective sont toutes des personnes non originaires du massif mais habitant, par choix, depuis plusieurs années en son sein et investies dans la vie de la collectivité (élus et associations). C'est le croisement de ces deux aspects qui remporte donc le plus de « suffrages ». Lorsque ce double niveau référentiel apparaît, c'est principalement auprès d'enquêtés originaires du massif. *A contrario*, toutes les personnes faisant référence à l'identité collective mais l'affichant comme extérieure à elles-mêmes, ne sont pas nées au sein du massif landais. La comparaison entre le pourcentage de personnes non originaires et celles nommant cette extériorité est explicite. Si on ne prend que l'exemple du Parc, sur les 8 personnes utilisant une référence identitaire, seule une s'y inclut, le seul landais d'origine.

À la lecture des citations que nous allons maintenant traiter, c'est donc tout autant la forme que le fond qui doit faire sens. Mais attachons-nous, dans un premier temps, à comprendre cette dimension collective.

Hormis pour la sphère privée (propriétaires, ingénieurs, techniciens et Syndicats) qui a surtout mis en exergue l'attachement au bien au travers du lien familial, l'espace forestier landais est majoritairement avancé pour avoir créé une identité collective par-delà le statut juridique du foncier : *« y a les valeurs que, je crois, beaucoup de personnes portent ici, ceux qui vivent dans la forêt portent. Je sais pas si c'est une valeur, mais y a une identité forestière forte »* (E.36, PNRLG). À l'énoncé de cette identité forestière des gens « de » la forêt répondent particulièrement bien les propos d'un enquêté qui se définit lui-même *« par rapport au peuple de la forêt, dont je fais partie. C'est notre identité quoi les Landes, c'est notre vie, notre économie »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise). Tout en soulignant

son identification personnelle et collective au « peuple de la forêt », la métaphore est forte de sens, cet enquêté fait également appel à une autre valeur pour expliciter son attachement : la valeur économique. Ces paroles font écho à un aspect déjà abordé dans le chapitre précédent : l'interaction entre valeur culturelle et économique. Économie phare du territoire, la forêt est également un cadre de vie omniprésent qui a imposé sa marque au territoire : « *vivre dans un espace que vous soyez en montagne ou comme ça dans la forêt, ça produit une manière de vivre [...] Ça produit des choses architecturalement, des modes de vie, des traditions, donc un espace et les valeurs d'un espace se traduisent par une façon de vivre* » (E.5, Pays Landes de Gascogne) ; « *les gens de la forêt, les lieux de la forêt c'est tout aussi atypique et remarquable que la mer quoi, que les gens de la mer, les îles, ça forge une identité de vivre au milieu du massif forestier bien sûr* » (E.37, PNRLG). Dans cette manière de vivre l'espace forestier, la chasse – évoquée par 20 de nos enquêtés – tient une place de choix car elle fait partie de : « *toute la culture de nos anciens c'est-à-dire la chasse à la palombe et tout ce qui va avec ce massif forestier* » (E.8, Mairie Cazalis) ; « *je suis chasseur à la palombe donc tout ça fait partie de ... du patrimoine et je tiens personnellement à le conserver, à continuer le plus longtemps possible* » (E.10, Mairie Giscos).

Une enquêtée, avec un regard extérieur, pose un constat qui nous semble bien résumer ces différentes approches :

« C'est pas de moi cette expression, je l'avais trouvé vraiment à propos, c'est l'idée de seconde nature. Cette forêt elle a 150 ans, elle s'est imposée à un territoire mais elle a été complètement appropriée par les générations qui ont suivi au point d'en être à la fois un paysage, une ressource économique qui est intrinsèque à l'identité des gens. Seconde nature parce qu'elle devient une identité de cette région et une nature au sens d'identité, non pas au sens naturel » (E.41, PNRLG)

Omniprésence paysagère, usages et impact économique semblent constituer le terreau de l'appropriation et de l'identité. La mise en perspective temporelle soulignée par ce dernier propos est également intéressante à étayer. La jeunesse du massif forestier dans ses proportions actuelles, mais également les conflits qui ont émaillé sa constitution et son fonctionnement durant la première partie du XX^{ème} siècle, sont des éléments qui l'on aurait pu penser excluant. Pourtant, comme l'exprime ce membre d'association de cyclotourisme dans l'énoncé des valeurs qu'il attribue au massif : « *y a bien sûr le plan économique mais je dirais aussi sur le plan patrimonial quoi. Même si la forêt est pas très vieille quoi, ça fait maintenant partie de notre patrimoine* » (E.82, FFC Gironde). Le terme de patrimoine, abordé de manière totalement spontanée et qualifiant de façon collective la forêt landaise, se retrouve par ailleurs. Un membre de la Communauté de Communes de Mimizan et également propriétaire sur le massif offre un propos intéressant. En déterminant comme première valeur la « valeur patrimoniale », cette enquêtée introduit les deux échelles du terme (reflétant sa double casquette) tout en appuyant, pour chacun d'eux, le lien et l'identification culturelle tant familiale que spatiale : « *la valeur patrimoniale [...] Alors patrimonial au sens patrimoine commun, c'est le cas de le dire ! L'entité ! Mais après aussi la notion de transmission*

familiale... enfin patrimoine quoi. [...] on est né ici, c'est notre patrimoine » (E.6, CC Mimizan).

L'affectation du « nous » à un bien privé est particulièrement révélateur de son appropriation idéale. L'investissement associatif de certains enquêtés représente bien cette appropriation par les habitants de la thématique forestière et de l'intérêt identitaire et économique qu'ils peuvent lui porter. Tel est le cas, par exemple, d'une association de la commune de Sabres fondée à la suite de la tempête Martin de 1999 :

« On avait comme objectif en gros de permettre à la population d'être acteur du renouveau, ne pas subir la tempête, essayer de prendre acte de cela [...] de permettre à la population et aux élus qui le souhaitent de prendre connaissance d'un certain nombre de choses, d'études, de programmes, de perspectives, de manière à ce que les gens puissent être aussi partie prenante. [...] Étant donné que le paysage fait partie de notre identité, cet aspect-là aussi est important, ça nous paraissait important aussi que les gens ne cèdent pas au fatalisme » (E.95, Association Les Automnales).

Souhaitant provoquer une réflexion autour de l'arbre et du paysage, mobiliser les citoyens de sa commune sur les enjeux d'avenir du massif qui, bien que privée, est partie intégrante du quotidien paysager et parfois de la vie économique des foyers (lui-même est un ancien employé de l'industrie), il inscrit sa réflexion et son action dans une vision où la forêt constitue un patrimoine qui ne peut vivre et se perpétuer sans réfléchir collectivement à son évolution : *« c'est comme tout patrimoine, d'une part si on le cultive pas et si on ne le fait pas évoluer il meurt. On en a rien à faire d'un musée en tant que musée du passé, c'est important aussi que ça ouvre sur le présent et l'avenir »* (E.99, Association Les Automnales).

Un dernier aspect, très spécifique aux Landes de Gascogne, nous semble important à introduire : son ouverture. On imagine aisément les problématiques de pénétration et de fréquentation que peut poser cette particularité matérielle de la forêt landaise, notamment pour ceux qui n'en connaissent ni les codes, ni la culture. Ce point étant abordé dans un autre chapitre (cf. Chapitre 11), contentons-nous pour le moment d'appréhender l'impact dans l'attachement au lieu. S'il est un point que la forêt a, au final, peu transformé sur le territoire de landes, c'est sûrement la capacité d'accès à l'immensité, et ce, bien qu'elle soit privée. Certes, la pénétration en forêt privée répond à des codes et des lois (ne serait-ce que pour la chasse) et est officiellement interdite sans l'autorisation du propriétaire, mais c'est là que se trouve le paradoxe : c'est une propriété privée mais qui est ouverte, peu de clôtures (même si elles ont tendance à se développer) matérialisent la possession privée en fermant physiquement mais également visuellement et, par là-même symboliquement, le bien :

*« Y a une valeur aussi qui est que c'est un massif forestier qui est essentiellement de la propriété privée, ce qui est quand même rare, et qui est **un massif forestier qui est resté ouvert. Et ça c'est quand même quelque chose aussi très fort.** On a pas un morcellement de gens qui ont clôturé pour préserver leurs cèpes, pour préserver ceci ou cela. Bon c'est vrai que c'est l'histoire de l'architecture, de l'habitat landais avec tous ces aïrials mais c'est resté ouvert [...] c'est un massif ouvert »* (E.18, Mairie St-Paul-en-Born) ;

*« La forêt à 70% elle est privée mais à 100% on peut y aller et c'est quand même assez rare et c'est là-dessus qu'il faut être solidaire avec eux. **On peut les critiquer sur bien des choses, l'entretien comme je le disais mais la liberté d'aller dans la forêt quand même...** parce que si on nous l'avait supprimé ils en avaient le droit, c'est quelque chose de très très bien et ça se respecte. Le massif est immense mais vous pouvez aller partout » (E.96, Association Cyclo-route de Sabres).*

L'ouverture fait partie, pourrait-on dire, du code landais, de sa manière d'appréhender l'espace qui était, à l'origine, la possession de tous. L'habitat traditionnel, comme le souligne le propos précédent, en est également le reflet : l'airial tient dans son essence même d'être ouvert car communautaire. Un auteur landais a eu à ce propos des mots que nous trouvons très appropriés : *« sachez qu'ici, dans les Landes, il n'y a pas de barrières autour des maisons, ce n'est pas l'usage, au moins par ici. On enferme le bétail, pas les gens »* (Baris, 2010, p.6). Il est clair qu'à l'époque du gemmage, il aurait été totalement contre-productif de cloisonner la forêt, empêchant de fait la libre circulation des gemmeurs passant de cares en cares. Pour autant, la fin de cette exploitation n'a pas induit la fermeture physique de la forêt et de ses chemins d'accès par les propriétaires. N'y voir qu'une impossibilité financière, serait quelque peu réducteur. L'ouverture constitue d'ailleurs pour eux un argumentaire souvent employé pour appuyer l'intérêt collectif de la forêt privée et sa particularité vis-à-vis des autres forêts privées : *« nous, notre forêt elle est ouverte »* (E.59, SSSO). Le « notre » n'est pas à prendre ici dans le sens « nous, Gascons » mais bien dans le sens « nous, propriétaires ». Un autre enquêté du CRPF met particulièrement bien en exergue l'intérêt collectif d'un libre accès au sein d'une forêt privée :

*« la forêt d'Aquitaine c'est quand même l'exemple de mon point de vue, très caractéristique d'une forêt de production qui a réussi un bon compromis avec le paysage, avec la fréquentation du public et tout ça [...] Parce que bon, **vous parcourez un million d'ha de forêt sans rencontrer de clôtures et c'est un espace privé, c'est fabuleux, c'est extraordinaire !** [...] ce que les forestiers ont montré depuis deux siècles, c'est fabuleux comme espace [...] c'est une forêt qui est pénétrable en tous sens, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, à n'importe quelle saison, y a 40 000 km de chemins entretenus par la DFCI dans le massif, vous n'avez pas une clôture ou si peu entre le Verdon et Bayonne... on peut faire du vélo se promener à pieds, à la limite en 4x4 c'est pas très conseillé mais y en a qui le font, c'est extraordinaire comme terrain et en même temps ça produit quand même 34 000 emplois permanents, moi je ne me sens pas honteux quoi »* (E.45, CRPF).

Au-delà du discours politique, la cohabitation entre propriétaires et usagers est loin d'être toujours de tout repos. Affirmer cet intérêt collectif ne veut pas pour autant dire que les propriétaires acceptent et tolèrent aisément la population en forêt, ne serait-ce que par peur du feu. C'est là un autre paradoxe qu'illustre bien cette enquêtée qui travaille au quotidien avec la sphère privée : *« [un autre aspect] qui est lié à l'attachement à la propriété, c'est la valeur de l'ouverture de la forêt. Alors autant, et c'est vraiment un paradoxe, quelqu'un qui clôture, il respecte pas la tradition. C'est très mal vu de clôturer sa forêt, dans les Landes, la forêt elle est ouverte ! Un airial clôturé, alors là ... ! (rire) mais par contre [ils affirment] : "On va*

pas se promener dans la forêt privée !" (E.86, Association Landes Nature). Un propriétaire, habitant sur la Communauté de Communes de Mimizan illustre parfaitement cette ambiguïté. Après nous avoir fait part des problèmes de pénétrations qu'il rencontre sur sa propriété, il conclut : « *de l'autre côté, moi ça me choquerait si j'en arrivais à fermer les chemins. Pour moi, non c'est pas possible, un chemin dans la lande c'est ouvert ! On peut y passer* » (E.62, SSSO). L'utilisation du terme de lande à la place de forêt est ici particulièrement intéressante car elle met l'accent sur le statut originel de la terre et par-là-même les droits et l'usage qui lui étaient assignés et la couverture forestière n'a pas abolis. Remettre en question ce statut serait donc « choquant » car il va à l'encontre de cette possibilité d'accès traditionnellement ancrée à l'étendue qu'elle soit forestière ou non. Cet aspect est particulièrement bien étayé par un président d'association. Seul de nos enquêtés à avoir ouvertement critiqué l'appropriation par la sphère privée du bien collectif que constituaient les communaux, il met néanmoins en exergue la continuité de l'idée d'espace, d'immensité constitutive d'un sentiment de liberté que n'est pas venue recouvrir la forêt :

« Je pense que la forêt a repris une valeur qui est très importante dans les Landes qui est celle des grands espaces qu'il y avait avant... Ce qui est typique de la forêt landaise c'est qu'il n'y a pas de barrières et ce qui nous a choqué très souvent y a quelques années c'est lorsque des gens arrivaient, achetaient une ferme et la première chose qu'ils faisaient était de tout barricader. Même si les rapports sociaux étaient très tendus la forêt c'était aussi un lieu de liberté, sans limite. [...] je pense que la forêt est très très porteuse de cette valeur. La forêt a remplacé un immense espace de liberté, je dirais pas de non-loi, et la forêt c'est un immense espace où on peut se déplacer. Moi j'ai toujours ce sentiment, on est libre, on prend un petit chemin et on y va. C'est vrai qu'elle appartient à quelqu'un mais je crois que ce sentiment de liberté est très fort » (E.84, Les Amis de la Terre Landes).

Le libre accès et l'ouverture constituent selon nous des critères, certes non exclusif, mais essentiels dans l'appropriation de la forêt par ses habitants : « *on est libre quand on est en forêt, on est libre... alors qu'on est en propriété privée et c'est vrai que c'est une propriété qui reste ouverte* » (E.6, CC Mimizan). Pour cette habitante de Sabres, l'ouverture est ce qui constitue la base de son appréciation personnelle de la forêt et le fondement de l'appropriation collective : « *le fait qu'il n'y ait pas de clôtures, libre accès à la forêt. On en a beaucoup parlé avec la tempête et c'est vrai que chaque habitant s'est approprié cette forêt, c'est notre forêt* » (E.94, Association Culture et Loisirs). Tout en mettant en exergue l'importance du respect de l'ouverture visuelle dans l'habitat, ce maire donne une même importance à l'accès à la forêt comme fondement de l'appropriation :

« c'est vrai que c'est un bien qui appartient à autrui mais qu'on s'approprie. Et les gens d'ici ne comprennent pas qu'une personne qui vient acheter sur Giscos, mette des barbelés. C'est très mal vu et la plupart ne le font pas. Je vois personnellement j'ai une ferme, et je n'ai jamais mis de barrière. Les pins qui sont en face ne m'appartiennent pas mais j'en profite comme si c'étaient les miens, ils sont à nous quoi » (E.19, Mairie Giscos).

Un dernier propos, nous paraît intéressant à introduire ici parce qu'il est le fait d'une personne extérieure au massif : arrivé pour la retraite il y a 8 ans en terre gasconne, mais néanmoins élu dans sa commune d'accueil, il met en exergue tout l'intérêt « *de cet espace privé, ouvert et public* » (E.7, Mairie Arue). L'ouverture constitue, là encore, un élément essentiel de l'appropriation de la forêt :

*« après si on va dans le domaine affectif, ça touche à la sensibilité humaine... c'est une forêt de propriétaires privés mais tout l'anachronisme est là, c'est privé mais c'est ouvert et chacun se l'approprie d'une manière ou d'une autre avec l'acceptation de tous. Y a quelques accrochages de temps en temps mais globalement, chacun réussit à y trouver à peu près sa place dans cette forêt. **Moi je suis parisien donc bon, la forêt parisienne c'est autre chose, on ne peut rien s'approprier, là, y a pas de clôtures autour de nos airials et la forêt c'est notre jardin quelque part** »* (E.7, Mairie Arue).

La mise en parallèle entre la forêt parisienne où rien, selon lui, ne peut être approprié et la forêt landaise est particulièrement explicite. Le passage du « je » au « nous » dans cette citation est tout à fait éclairante : il met en lumière comment l'expérience du lieu permet l'intégration au sein d'une conception collective de ce qui « notre ». Mais notons tout de suite que cette possibilité permanente d'accès à la forêt jouant un rôle important dans l'appropriation collective est également constitutive d'un ressenti qui fonde, pour part, la qualité de vie. Nous retrouverons ce point lorsqu'il sera question d'aborder l'expérience sensible du vécu au sein de l'espace forestier.

Mais le lien à la forêt n'est pas qu'affaire d'identité collective, elle peut aussi servir à l'identification personnelle des individus.

4.3. Identité personnelle

Les trajectoires de vie, l'enfance et l'ancrage familial – aspect qui ne se cantonne pas à la sphère forestière privée – sont deux axes qui structurent, dans le propos de nos enquêtés, l'attachement au lieu de vie et la manière dont celui-ci peut devenir constitutif d'une identité personnelle.

L'attachement au lieu se lit, dans un premier temps, en tant que « lieu racine » que la répétition de phrases telles que : « *moi, je suis d'ici* » (E.5, Pays Landes de Gascogne) rend lisible. Ce n'est pas dans une quelconque revendication identitaire que les propos que nous allons aborder ici prennent sens. Ils sont avancés, par nos enquêtés, comme explicatifs du sentiment d'appartenance que l'origine géographique peut induire et par là-même du lien établi entre eux et leur environnement. Ce point est particulièrement apparu lorsque nous avons interrogé les gens sur ce qu'ils appréciaient le plus au sein du massif forestier : « *moi j'y suis né donc j'aime tout* » (E.48, CRPF) ; « *après je m'y sens très bien je suis chez moi quoi. Je sais pas j'y pense même pas tellement ça m'est naturel* » (E.20, Association Communes Forestières Landes) ; « *j'y suis bien, c'est mes racines ça compte beaucoup* »

(E.21, Association Communes Forestières Gironde) ; *« on a toujours vécu là-dedans donc voilà, qu'est-ce qui fait qu'on se trouve bien ici, je ne sais pas. L'espace, la qualité de vie, ça s'est sûr et puis toute la culture qui va avec ses pins »* (E.8, Mairie Cazalis). Cette dernière citation, tout en soulignant la difficulté de parfois exprimer l'appréciation d'un lieu - *« je sais pas comme c'est habituel, je sais pas comment vous dire »* (E.64, SSSO) -, met également en exergue l'importance de la qualité de vie. Parce qu'elle se base également en grande partie sur des valeurs sensibles, nous n'aborderont pas pour le moment cette facette pour nous contenter d'en aborder le versant culturel.

Un élu, arrivé dès son plus jeune âge en terre gasconne, exprime pleinement son attachement au travers du choix tout symbolique de son lieu de sépulture : *« moi je suis né en Vendée, mes parents sont venus ici j'avais 2 ans, je me considère comme un Sabrais, j'adore ma commune c'est pour ça que je m'y investis depuis 40 ans et j'ai dit à mon épouse, parce que j'ai toute ma famille qui est en Vendée, je veux rester et être enterré dans cette terre de sable, j'y tiens »* (E.13, Mairie Sabres).

La volonté de retourner vivre sur le lieu d'origine est également un révélateur important de l'attache : *« je suis parti, je suis revenu donc ! »* (E.49, CRPF) ; *« moi je me trouve bien à Cazalis, j'y suis revenu, je suis natif de Cazalis »* (E.8, Mairie Cazalis) ; *« moi j'ai épousé une parisienne mais je suis revenu »* (E. 20, Association Communes Forestières Landes). Cette autre enquêtée parle en ces termes de la période où ses études l'ont amenée à partir du massif : *« bon moi je suis des Landes et c'est vrai que j'ai fait mes études à Marseille, et j'avoue que la forêt me manquait beaucoup quoi, la forêt de pins. Y a d'autres types de forêts mais la forêt de pins est très particulière et je pense que quand on a vécu dans la forêt, c'est quelque chose qui reste quoi »* (E.6, CC Mimizan). Il faut ici particulièrement relever l'utilisation du passé du « quand on a vécu dans la forêt », parce qu'il souligne l'importance de l'enfance où la forêt a pu être un véritable « terrain de jeu » ce que cette même personne étaye : *« moi depuis toute petite je me promène dans la forêt quoi, je suis dans mon élément dans la forêt, les pare-feu qui partent depuis chez mes parents je les connais par cœur ! »* (E.6, CC Mimizan). L'importance de l'enfance comme manière d'appréhender la forêt présente se lit également dans les propos de cette élue :

« Je la définis comme un vaste espace magnifique, parce que j'y suis née alors forcément je ne suis pas objective ! C'est un cadre de vie d'abord parce que je l'ai vécu comme petite-fille d'abord, c'est mon premier ressenti [...] Mon père était courtier en bois pendant une cinquantaine d'années, et c'était le seul sur les Landes, c'était pas un métier très courant. Il était l'intermédiaire entre les propriétaires et les scieurs. Donc j'ai beaucoup traversé la forêt avec lui mais c'est ma jeunesse aussi, c'est pour ça, j'ai toujours vécu ici donc on y est attaché » (E.9, Mairie Maillères).

Pour un autre enquêté, l'attachement au « pays », à son identité forgée sur un rapport à la terre, qui pour cet autre enquêté tient autant à l'exploitation de la forêt qu'à sa ferme traditionnelle constitue le fondement de son attache mais également de son engagement associatif. Son association au nom explicite « Pour l'avenir de la forêt landaise » créée à la

suite de la tempête Klaus, ainsi que le roman écrit après cette dernière (*La tempête*) sont le reflet de cet attachement :

« c'est l'amour de mon pays. Mon roman c'est le thème de la forêt mais c'est un hymne à ma terre. Mon parcours à moi correspond parfaitement à cela. J'ai fait des études à Bordeaux, mais j'ai vite compris que je ne pouvais pas vivre en ville. La terre, y a 6 hectares de terre et 9 hectares de pins, la ferme traditionnelle quoi. Et j'ai vite compris qu'il y avait un enjeu métaphysique là-dedans. Et il faut le garder ça parce que ce sont des valeurs qu'il faut défendre malgré l'évolution... alors bien sûr si je parle de la terre et de la forêt de manière nostalgique, c'est que, comme Rousseau, c'est une fiction en fait. C'est une fiction de la nature vierge c'est pour critiquer le monde moderne. Et malheureusement on a en grande partie raison, le monde moderne il va dans le mur. Mais il faut être un pessimiste actif » (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise).

Son engagement se lit ainsi parfaitement dans son histoire personnelle où l'exploitation de la forêt familiale tient une place de choix : *« c'est un rapport charnel à la forêt. Moi j'ai marqué des pins à 11 ans avec mon grand-père. Il m'a confié quelque part la transmission de ce patrimoine. Il était impensable que je laisse tomber. J'ai trois filles que j'essaye de motiver pour reprendre ça. Cette ferme de toute façon, tout le monde y tient beaucoup, c'est l'ancrage quoi, l'ancrage familial et patrimonial »*. Au final, en lui demandant de résumer le fondement de son action, sa réponse est explicite : *« patrimoine ! Je mets tout sous patrimoine ! Dès l'âge de 20 ans, j'ai senti qu'on partait vers du n'importe quoi. J'ai participé au mouvement "Viure al pais"¹¹⁸, je défends ma langue aussi bien sûr »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise).

Un autre enquêté est intéressant à introduire : *« la forêt est, pour moi, la base du Gascon que je suis »* (E.88, Association Amis du lac d'Hossegor). En développant son propos deux éléments centraux sont avancés pour expliquer l'identification personnelle à la forêt. L'ancrage familial d'abord : *« mon grand-père était résinier et il avait devant chez lui non pas une usine mais la forêt. Cette forêt pouvait produire tout un tas de produits de la résine, du bois, du liège et y a eu là vraiment ils étaient mariés avec la forêt, ils étaient mariés avec la forêt. Du matin au soir, ils étaient forêt, ils n'étaient que forêt les gens ici »* (E.88, Association Amis du lac d'Hossegor). Mais également l'affect lié à l'enfance qu'il met clairement en lien avec son engagement associatif portant, entre autres, sur la lutte contre l'urbanisation :

« les Landais traditionnels, de souche, perçoivent la forêt comme quelque chose qui est à eux et qui fait partie du paysage comme l'océan. Et puis après y a "les je-m'en-foutistes", qui sont Landais ou d'ailleurs et eux ils nous font beaucoup de mal parce qu'ils n'ont pas la culture de la forêt et qu'ils considèrent qu'on peut faire tomber un pin [pour l'urbanisation] et que ça n'a pas d'importance. Eux, ils ont pas joué entre les pins et les chênes lièges, ils ont pas couru après l'écureuil comme moi avec un vélo sans dérailleur dans les chemins sablonneux. Je sens bien que je me heurte à un mouvement qui est écrasant et ce n'est pas mes quatre incantations qui va faire changer le monde, encore que, un grain de sable dans les rouages (rire) » (E.90, président, Association Amis du lac d'Hossegor).

¹¹⁸ En français : « Vivre au pays ».

Un autre élément est soulevé par cette dernière citation : le caractère tout relatif de l'attachement affectif à la forêt, et notamment pour ceux qui n'ont en pas la « culture ». Ce point met en perspective un élément récurrent au sein de nos entretiens : la perte de ce qui est nommé comme « la culture forestière » liée à l'éloignement des nouvelles générations mais également à l'arrivée de nouveaux habitants. Cet aspect est central car il fait changer le regard et les attentes sur l'objet forestier et nous y reviendrons ultérieurement. On notera également que ce dernier enquêté n'inscrit pas uniquement la forêt comme élément paysager de son identification, c'est également l'océan qui est nommé. Cette personne étant originaire et habitant de la commune littorale de Soorts-Hossegor, il n'est guère étonnant de voir apparaître ici l'élément eau. Il nous semble important de souligner ce point parce qu'il introduit l'importance de la diversité dans l'attachement au lieu. Le massif landais n'est pas constitué que de pins : les cours d'eau et étangs, et les forêts plus diversifiées qui leur sont associés, sont autant d'éléments de diversité mentionnés. Par exemple, cet élu introduit une autre facette de la forêt landaise :

« Pour les gens qui passent, pour les parisiens, enfin extérieure c'est un grand truc qui a été fait par Napoléon a un moment donné, y avait des pauvres mecs qui couraient sur des échasses, on a planté des arbres, on a sauvé le truc. C'est un exemple parfait de forêt cultivée qui marche bien mais comme je suis dedans je n'ai pas envie que ce soit ça. Parce que moi j'ai couru les ruisseaux toute ma vie de gamin donc je sais que c'est tout autre chose. C'est les forêts galeries, les chênes lièges [...] J'étais natif du pignada mais déjà en vélo on partait à la côte, on allait au bord des lacs » (E.20, Association Communes Forestières Landes).

L'attachement à ces lieux de diversité est loin d'être anodin. Qu'ils soient, comme ici, sources de souvenirs, lieux liés à l'enfance, ils prennent une place centrale dès lors qu'il sera question de l'appréciation sensible personnelle à la forêt, nous y reviendrons. Enfin, et si l'on inverse la pensée, la forêt devient porteuse d'identité non plus par ce qu'elle représente et signifie mais parce que sa création devient l'expression de l'empreinte humaine. Sous cet angle, ce sont les forestiers que nous retrouvons ici :

«C'est de voir grandir les arbres, s'en occuper, marquer le territoire de sa main et c'est assez excitant, vivifiant, c'est très agréable quoi, de toucher, de se promener à l'intérieur, de dire là j'ai fait ce fossé, j'ai drainé, j'ai mis ces arbres en telle année, là ça marche, là ça marche pas. Après rencontrer des acteurs qui y sont à l'intérieur, c'est s'en occuper, c'est ce dire j'ai une activité qui est en dehors de mon activité classique. Pour aller s'y promener et se dire "ça c'est à moi !" et surtout de dire " par ma marque je fais le territoire" et ça c'est gratifiant. » (E.59, SSSO).

Entre identification extérieure, collective et/ou personnelle, l'aspect identitaire lié à la forêt est particulièrement présent. Mais comme les distinctions quant à l'origine des enquêtés ont pu le montrer, beaucoup de personnes l'expriment de manière « extérieure » reflétant à la fois la reconnaissance de l'aspect identitaire de la forêt pour sa population « originelle » mais, par là-même, une appropriation qui n'est pas effective pour tous. Nous avons pu voir que les liens tissés par tant par l'omniprésence paysagère, et économique mais également familiale

était la source de ces différents niveaux identitaires. Se pose dès lors la question de la pérennité donnée à cet aspect culturel, lorsque l'on sait que la forêt fait vivre de moins en moins de monde et que la population des Landes de Gascogne est en pleine mutation.

5. Patrimoine et valeur culturelle : un lien profondément marqué

C'est rattachée à la culture du territoire, à son identité, à son histoire, que la qualification du massif en tant que patrimoine est la plus forte. L'utilisation spontanée du terme, mentionnée tout au long de ce chapitre, en est d'ailleurs particulièrement révélatrice. 57 occurrences du terme « patrimoine » associées à un des aspects de la valeur culturelle ont été comptabilisées. La référence au patrimoine familial tient le haut du tableau en cumulant à elle-seule 42% de ces occurrences. Cet aspect « premier » du patrimoine est tout particulièrement avancé, et de manière cohérente, par la sphère privée (50% de ces références). Les autres occurrences du terme sont variées mais tout particulièrement en liaison avec le « rôle entre guillemet identitaire oui, ça fait quand même partie du patrimoine, des points durs d'identification de l'Aquitaine » (E.1, CG 40). Elles peuvent également se rattacher aux éléments de la patrimonialisation institutionnelle, « au rôle du musée en tant que sanctuaire d'un patrimoine » (E.44, PNRLG).

Si on ne prend en compte que les questions relatives au massif en tant que patrimoine, le tableau suivant donne la présence de la valeur culturelle pour chaque catégories d'enquêtés.

Tableau 23 : Présence de la valeur culturelle dans la partie de l'entretien portant sur le massif forestier comme patrimoine

| Catégorie d'enquêtés | Présence de la valeur culturelle (%) |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Sphère forestière privée | 95 |
| ONF | 60 |
| Collectivités territoriales | 87 |
| PNRLG | 90 |
| Administration/Organismes | 30 |
| Associations | 65 |
| Total enquêtés | 79 |

Avancée, au total, par 79% de nos enquêtés, la place accordée à cette valeur dans la définition du massif en tant que patrimoine varie fortement selon les catégories. Administration et organismes partenaires aux collectivités territoriales tiennent le bas du tableau avec à peine de 30%. C'est autour d'autres valeurs que le massif comme patrimoine prend sens pour cette catégorie. *A contrario*, PNRLG, sphère forestière privée et collectivités territoriales proposent des résultats très importants qui sont quasiment identiques au repérage des valeurs effectué dans le premier temps de ce chapitre. La dimension culturelle apparaît donc aussi bien dans le

discours spontané sur la forêt que quand on aiguille les personnes interrogées sur la question patrimoniale. ONF et milieu associatif se trouvent dans une position médiane avec plus de la moitié des enquêtés introduisant cette valeur. Comme nous avons pu le voir dans ce chapitre, la valeur culturelle est avancée sous des formes différentes. Il en va de même dès lors qu'il est question de patrimoine. Le tableau 24 récapitule ces différentes dimensions, non exclusives les unes des autres, et donne leur pourcentage d'énonciation pour les personnes ayant utilisé cette valeur dans la définition du massif en tant que patrimoine.

Tableau 24 : Le massif landais comme patrimoine : les déclinaisons de la valeur culturelle

| | Sphère forestière privée (%) | ONF (%) | Collectivités territoriales (%) | PNRLG (%) | Administration/ Organismes (%) | Associations (%) | Total (%) |
|------------------------------|------------------------------|---------|---------------------------------|-----------|--------------------------------|------------------|-----------|
| Histoire | 22 | 83 | 29 | 67 | 50 | 15 | 36 |
| Identité | 0 | 50 | 48 | 67 | 25 | 46 | 37 |
| attachement personnel | 100 | 0 | 29 | 33 | 25 | 15 | 43 |
| attachement au lieu | 17 | 0 | 33 | 56 | 0 | 62 | 33 |

L'attachement personnel au bien prédomine. Il s'agit alors d'une conception du patrimoine réduite à l'échelle individuelle, en tant que legs familial. Seuls les agents de l'ONF rencontrés n'y font pas allusion : leur définition du massif comme patrimoine se fait à une autre échelle et insiste sur d'autres critères. Pour les autres catégories, la référence au patrimoine familial est présente mais de manière unanime au sein de la sphère privée.

Dans le chapitre précédent, on a vu que près de 80% des enquêtés de la forêt privée ont avancé plusieurs valeurs en réponse à la question portant sur le patrimoine. Or, il s'agit bien de la valeur culturelle introduite par le lien familial qui domine : « *le propriétaire le voit plus comme un patrimoine familial et donc comme un héritage [...] donc voilà, y a une certaine valeur sentimentale de ce patrimoine* » (E.53, CA). Le lien familial est ainsi toujours associé à la valeur économique dans la qualification du massif en tant que patrimoine. Celui-ci reste donc considéré à l'échelle de l'individu-propriétaire : « *un patrimoine foncier, plus que foncier, un patrimoine familial souvent celui qui le plante ne le coupe pas* » (E.51, CRPF). La double référence est omniprésente et peut d'ailleurs se lire dès la définition donnée au patrimoine :

«D'abord c'est une appartenance d'un bien qui nous est cher, qui a une valeur et c'est à travers cette valeur qu'on conserve ou on utilise à bon escient, mais on le tient comme un bien qui nous appartient et que l'on doit transmettre. Y a rien de plus terrible pour ces propriétaires qui sont seuls et qui, arrivés à l'orée de leur vie, " moi je fais ça, je sais pas pour qui", mais ils continuent à le faire. Moi la chance que j'ai, c'est que j'ai deux enfants donc y a de l'espoir » (E.59, SSSO).

Transmission, attachement affectif, histoire familiale sont autant de références qui fourmillent de la sphère privée :

« Patrimoine ? Et ben patrimoine c'est peut-être l'ensemble de toutes ces choses... et c'est une transmission aussi par les générations précédentes d'un bien, au sens large, d'un bien

forestier... c'est vrai qu'on est très famille et moi je ressens ça comme normal de continuer pour transmettre aux générations futures si c'est possible. Bon le monde évolue aussi, on ne sait jamais de quoi demain sera fait mais...c'est presque un devoir. [...] On peut très bien avoir du patrimoine... une forêt que l'on dit être du patrimoine mais on peut aussi avoir une maison de famille, j'en reviens toujours à la famille, une maison de famille c'est le patrimoine aussi. Pour moi le patrimoine c'est ça mais... affilié à une histoire. En l'occurrence l'histoire de la famille mais c'est un peu indissociable. Pour moi, tout ce que j'ai reçu de mon père c'est... c'est ... c'est vraiment... oui c'est ça en fait, c'est parce que je l'ai reçu de mon père que c'est important et que ... il nous l'a transmis en bon état, à nous de le retransmettre » (E.55, GPF).

Notons dans son propos la dissociation du terme et de l'objet : qu'importe qu'il s'agisse d'une maison ou d'une forêt, ce qui fait patrimoine est le lien, l'histoire familiale qu'il représente. La passation et la volonté de transmission ne prend dès lors sens que si le bien est respecté par son détenteur actuel, tout comme il l'a été par les générations précédentes. Un autre propriétaire étaye ce passage de témoin que constitue la réception d'un patrimoine. Pour lui, le terme prend sens par l'investissement personnel que l'on y met. Dès lors, le patrimoine n'est pas une simple question de transmission où l'objet reste fixé, figé en état jusqu'au prochain détenteur. Il doit être véritablement approprié et pour cela valorisé par le travail de son propriétaire dans le respect de ses prédécesseurs :

« y a ce qu'on a reçu et ce qu'on ajoute. Ce qu'on a reçu n'est pas forcément motivant dès le début, on commence à s'accrocher quand on apporte quelque chose dessus. À partir du moment où on a touché un peu partout, on se l'approprie et à ce moment-là ça devient sacré quoi, on veut vraiment sauver ça quoi. Ce qu'on a acquis par définition, on la voulu, on l'a désiré on l'a, mais ce qu'on a reçu c'est pas si facile que ça de se l'approprier, ça fait un peu peur. Alors le patrimoine, c'est ça quoi, c'est le composé de ce que vous avez reçu, de ce que vous avez ajouté et des soins que vous avez mis dessus, c'est là que je vois la notion de patrimoine. Je suis contre moi l'état d'esprit "après moi le déluge, je m'en fous, je vais en profiter", ça me choque. Ça me choque parce que je considère, et ça c'est ma formation [expert forestier], qu'on a des devoirs vis-à-vis des anciens, des gens qui nous ont précédé » (E.62, SSSO).

En inversant la logique, le patrimoine familial peut devenir exclusif et excluant de toute autre aspect : *« pour moi c'est un mot qu'on met à toutes les sauces histoire d'avoir des subventions : patrimoine faunistique, floristique etc. Mais pour moi le patrimoine c'est un patrimoine familial, pour moi ça n'a pas aujourd'hui un sens d'intérêt général. J'estime qu'entre le patrimoine mondial de l'UNESCO et le patrimoine familial y a toute une dimension, toute une progression qui fait que ce mot il perd de son sens » (E.49, CRPF).* Derrière cette prise de position se lit un certain dédain vis-à-vis ici de la patrimonialisation institutionnelle pensée uniquement pour « avoir des subventions ».

La deuxième dimension énoncée faisant du massif un patrimoine culturel, est la référence à l'identité. Dans le cas présent, c'est bien comme fondement d'une identité collective que la forêt devient « *un patrimoine identitaire, culturel* » (E.41, PNRLG). Le critère identitaire domine auprès des collectivités territoriales et du Parc au travers de sa

fonction d'identification d'une population et d'un territoire : « *si on se raccroche à une notion d'identité, identité culturelle, patrimoniale, historique des sociétés oui je pense que c'est un bien commun* » (E.35, PNRLG) ; « *pour moi ce serait plus de l'ordre de l'identité, un patrimoine identitaire [...] pour moi c'est un patrimoine culturel parce que ça induit tellement de choses de l'ordre du culturel* » (E.37, PNRLG). Ainsi constitutive des Landes de Gascogne : « *c'est son identité quand même, même s'il faut l'améliorer par endroit... il faut y faire attention, ne pas faire n'importe quoi* » (E.8, Mairie Cazalis), la forêt fait partie intégrante de l'idée même du patrimoine : « *le patrimoine, c'est notre capacité à préserver et améliorer l'existant, c'est l'idée que nous avons des Landes et de la forêt landaise et qu'il faut faire perdurer au maximum. Ça veut dire que l'identité landaise, c'est la forêt et la forêt doit être, doit rester, doit continuer, doit vivre* » (E.7, Mairie Arue). Comme nous avons pu le voir dans l'énonciation de la valeur culturelle par les membres de l'ONF, c'est en premier lieu le lien établi entre la forêt landaise et sa population qui est avancé pour justifier le qualificatif patrimonial associé au massif forestier landais : « *parce que ça donne une identité aux habitants, à la région, c'est clair* » (E.74, ONF). Sous cet angle le lien à l'économie émerge également, le massif peut être ainsi qualifié de patrimoine « *économique et culturel [...] parce que ça explique justement la mentalité des gens* » (E.77, ONF). Identifiant sa population, sa manière de vivre -« *le patrimoine culturel c'est l'art de l'habiter, de vivre* » (E.95, Association les Automnales)- elle joue également un rôle d'identification du lieu : « *patrimoine ? C'est quelque chose, ça peut être un monument où une façon de vivre ou de cultiver qui appartient vraiment au territoire, qui est représentative de notre territoire. Je veux dire, les Landes, c'est la forêt landaise, ça fait partie...oui du patrimoine. C'est quelque chose qu'on reconnaît quand on dit les Landes et bien son patrimoine c'est déjà la forêt* » (E.17, Mairie Aureilhan). La forêt est aussi un élément de singularité régionale :

« *Ça fait partie de la culture de la région, de son identité, c'est pas le patrimoine au sens immeuble mais au sens patrimoine culturel. Un patrimoine culturel, industriel, c'est un patrimoine des hommes, lié à la vie des hommes. Pour moi ça fait partie de ce qui est constitutif de l'Aquitaine. C'est plus encore que les Pyrénées, la forêt elle est Aquitaine point, pour moi la forêt landaise c'est la nôtre, les Pyrénées on les partage, les vignes on les partage, la forêt landaise elle est exclusivement la nôtre, c'est ici et nulle part ailleurs. [...]C'est un patrimoine mais du coup ça va même bien avec les monuments, c'est un patrimoine parce qu'il fait partie de la culture* » (E.30, CRT Aquitaine).

L'histoire, majoritairement présente auprès des agents de l'Office, du Parc et de l'administration constitue une dimension qui fonctionne de manière identique à ce que nous avons pu voir précédemment. L'argument historique est d'abord introduit pour prendre en compte le caractère exceptionnel de la transformation environnementale des Landes de Gascogne : « *on peut considérer le massif forestier des Landes de Gascogne comme du patrimoine. C'est une aventure humaine extraordinaire, c'est une des très grandes aventures humaines du XVIII^{ème} et du XIX^{ème} siècle. Je connais pas de territoire qui ait été bouleversé à une telle échelle* » (E.44, PNRLG). Le massif fait partie de « *l'histoire de la région, donc il a une valeur patrimoniale à ce titre-là* » (E.27, CAUE Landes). Il est aussi « *un patrimoine*

historique, par son histoire déjà particulière, ça fait partie de l'histoire de France ! » (E.86, Association Landes Nature). L'exceptionnalité historique lui permet également d'entrer sous le volet culturel du patrimoine. La jeunesse du massif n'est pas gênante : *« le patrimoine c'est tout ce qui est historique, ça peut être aussi bien un village, un château, une forêt, c'est quelque chose qui est là depuis longtemps et qui doit continuer, que les gens essayent de préserver et l'amener un peu plus loin. [...] ça c'est construit depuis le 19^{ème} siècle ce patrimoine, mais la forêt landaise, ça s'est fait quand même un siècle et demi, c'est quand même un patrimoine*» (E.51, CRPF) ; *« après vu que ça fait quand même depuis deux cents ans qu'il y a cette forêt, bon forcément maintenant elle fait partie du patrimoine. On nous remettrait des marécages, je pense pas que... (rire) vous éveilleriez des sentiments patrimoniaux* » (E.3, CG Gironde).

Pour les agents de l'Office, l'importance de l'inscription de la forêt dans l'histoire du territoire constitue un élément essentiel et s'appuie, pour les enquêtés, sur l'exemple de la forêt littorale :

« Pour nous, c'est tout ce qui a une valeur liée à l'histoire. Par exemple ce milieu dunaire c'est lié à l'histoire, on essaie de le préserver. Dans ce qu'on appelle patrimoine y a tout ce qui est patrimoine immobilier qu'on essaye de préserver... les cabanes de gemmeurs, les anciennes pistes de gemmeurs qui servent de pistes cyclables qu'on essaye de restaurer au mieux pour les maintenir, voilà c'est ça qu'on essaye de conserver, c'est ce rappel à l'histoire, tout en s'ouvrant, on est pas fermé, tout en s'ouvrant sur l'avenir mais en essayant de faire le lien avec ce qui a été le territoire » (E.71, ONF).

Dans cette acception, les traces du passé, ce qui a constitué le lien entre l'homme et la forêt (maisons forestières, pistes et cabanes de gemmeurs) sont valorisés. La dimension culturelle devient alors centrale dans cette conception du patrimoine. Dans la même veine, un enquêté ne sachant pas véritablement quelles valeurs et quelle définition mettre derrière le concept de patrimoine, donne une vision par défaut des plus symboliques : *« Mac Donald, c'est pas du patrimoine*» (E.63, ONF). Emblème de la mondialisation, ce *fast-food* concrétise la négation du patrimoine. Car ce qui lui importe est le lien établi entre un objet et les hommes qui ont contribué à le façonner. Ces traces du passé, de ce lien construit à travers le temps est ce qu'il faut conserver : *« il faut garder des traces de ce qu'on avait avant [...] pour moi, un terril d'une mine, c'est pas une verrue sur le paysage, c'est juste le témoin de ce qui a permis de nourrir plein de monde, et ça a permis de progresser, de s'enrichir* » (E.76, ONF), de fait, *« y a plein de choses qui permettent de prendre conscience du travail qui a été fait... et puis de garder les traces de comment les gens ils vivaient, y a tout ça qu'on peut garder et qu'il faut garder et je pense que la forêt s'inscrit dans ce cadre* » (E.76, ONF). Pour les agents de l'ONF rencontrés, c'est avant tout le caractère mémoriel qui permet de donner sens à la considération patrimoniale du massif forestier : *« parce que justement y a toute une histoire, c'est une évolution* » (E.76, ONF).

Les références à l'ancienneté de l'essence et de certaines forêts ne sont pas non plus en reste et sont tout particulièrement avancées par les enquêtés du littoral qu'ils soient de la Communauté de Communes de Mimizan ou de la commune de la Teste. Chacun de ces

territoires renferme des forêts qui préexistent largement à 1857 (cf. Chapitre 4). Les personnes du secteur mimizanais insistent ainsi sur les spécificités locales « *on a ici un patrimoine historique et géologique riche* » (E.15, Mairie Mimizan) et l'histoire liées à la production de la forêt :

« La forêt de pin maritime a toujours existé quoi, et surtout par ici, et ça a fait surtout la richesse aussi pendant très longtemps. Quand on regarde les charrois de poix qui se faisaient à Bordeaux, c'était une richesse inouïe. Ici on retrouve un nombre très important d'anciens fours à goudron. Bon ça allait aux aléas des incendies aussi mais enfin, le patrimoine de la forêt landaise, et si on a pu transformer la forêt landaise en forêt de pin maritime c'est grâce aux pins qui poussaient, au patrimoine qu'il y avait, à l'histoire qu'il y avait quoi. C'est à partir de ce patrimoine que Brémontier et compagnie ont décidé que ce serait le pin maritime qui pousserait le mieux ici, c'est ça quoi. C'est l'histoire qui a fait qu'on a pu transformer quand même cette région, au niveau de l'aménagement du territoire, c'est pas rien quoi ! » (E.18, Mairie Saint-Paul-en-Born).

Mais l'ancienneté joue un autre rôle sur le territoire de la Teste, car le discours ne s'inclut pas seulement dans une histoire générale du massif mais bien dans l'histoire locale. Tous les acteurs du territoire rencontrés font consensus sur cet aspect. Tout comme dans le cadre de l'analyse de la valeur culturelle, l'exceptionnalité de la forêt usagère, sous des critères historiques et d'ancienneté, prend le dessus parce que « *plus patrimoine que la forêt usagère y a pas !* » (E.91, ADDU-FU). La réponse donnée par un élu du territoire testerin est explicite quant à cette plus-value :

« c'est quand même la forêt usagère qui nous permet de dire que c'est [la forêt] du patrimoine. Si il n'y avait pas la forêt usagère, c'est ni la forêt privée ni la forêt d'État et encore moins la forêt communale qui fait partie du patrimoine, c'est la forêt usagère [...] dans le patrimoine il y a l'histoire or c'est notre histoire à tous, on a la chance d'avoir eu comme ça ce système de partage des parcelles, la résine, on a tous ces ancêtres qui ont connu ça, qui ont vécu dans ce bain-là » (E.11, Mairie Teste).

La forêt testerine est donc une « *forêt emblématique sur ce un millions d'ha* » qui est « *d'origine de bien avant les romains, bien avant le Moyen-âge* ». Sa singularité et sa rareté fonde son exceptionnalité car « *qui dit patrimoine, dit exception* » (E.85, CEBA).

Cette valorisation d'une portion du massif par l'ancienneté se retrouve particulièrement bien dans les propos d'un expert forestier de Pro Silva. Nous avons vu dans le chapitre précédent que cet enquêté mettait au cœur de sa définition du patrimoine l'importance économique. Néanmoins, il n'en reste pas là. En accord avec son point de vue sur le massif, il continue la distinction qu'il avait opérée entre « vraies forêts » et « boisements » dans sa conception patrimoniale de la forêt. Pour lui, ce qui fait patrimoine dans une forêt, c'est, outre la rentabilité permettant la transmission du bien, son inscription temporelle dans le temps long, seule capable de donner corps à la notion de patrimoine :

« dans l'espace forestier... par opposition à l'espace de grande lande, à mon sens tout appartient au patrimoine. Quand on voit une forêt venir de loin historiquement, on sent qu'il y a quelque chose de relatif à un patrimoine, quelque chose qui s'est transmis. Nous

on parle de gestion patrimoniale, quelque chose qui suit une famille, dans patrimoine y a "pater", quelque chose qui suit la vie familiale et ça me semble assez lié [...] Y a éminemment quelque chose de patrimonial dans cette forêt, est-ce qu'elle s'étend aux interfluves landaises ? Je sais pas, mais dans ces massifs-là qui sont implantés depuis très longtemps, je pense que c'est présent » (E.65, Pro Silva).

L'autre intérêt de son propos est qu'il met en perspective non plus seulement l'objet mais également son traitement, dans le respect de la transmission du savoir et du savoir-faire en matière sylvicole en faisant « une sylviculture du rattachement à l'histoire » :

*« ce qui me gêne un peu, c'est qu'il y a une partie des propriétaires qui ont perdu cette notion patrimoniale, c'est-à-dire plus de transmission par la famille de la sylviculture mais une transmission, pas une espèce de "dogme Syndicat" qui propose une sylviculture dans laquelle on a plus tellement le droit d'évoluer autrement. **Alors que la sylviculture patrimoniale, elle vient des temps anciens et se déploie tant bien que mal...** Et finalement, c'est très intéressant ça, si des gens aujourd'hui de temps en temps reviennent à une sylviculture proche de la nature, c'est peut-être un surgissement, une envie de garder une partie patrimoniale de la sylviculture. Parce que quand vous achetez des graines sélectionnées, vous plantez, y a pas de patrimoine là-dedans, c'est une espèce de melting-pot du soi-disant meilleur de tout ça, alors que quand vous avez des pins, comme on voit chez [X], son grand-père, son arrière-grand-père, ils ont sélectionné des pins, ils les ont fait pousser sur quatre générations, y a une génétique patrimoniale, les arbres qu'on a là on sait qu'ils viennent du grand-père, donc y a là une sylviculture du rattachement à une histoire et ça, ça me semble être probablement un des moteurs. Bon y a l'économique évidemment mais y a aussi l'envie de garder la trace que la famille a fait dans la sylviculture. Un type comme [X], chaque fois qu'on en parle il a cette expression : "Je vais pas changer un système que mon père et mon grand-père ont fait fonctionner" » (E.65, Pro Silva).*

Ce propos est tout particulièrement intéressant par la liaison que cet expert instaure entre valeur culturelle et naturaliste : les deux s'associant pour faire de la « vraie forêt » pour reprendre ses termes.

Enfin, dernière dimension culturelle de l'appréhension patrimoniale du massif : l'attachement et l'appropriation collective au lieu tout particulièrement présents au sein du milieu associatif, du Parc et des collectivités territoriales. En ce sens, c'est en tant que bien commun que le massif apparaît : « une fois que ça a été planté c'est devenu dans la tête des gens... on se l'approprie quoi, à un moment donné on se dit " c'est à nous quoi ", " nous " en général » (E.10, Mairie Giscos) ; « quand on est dans un truc comme ça, on se pose pas la question si c'est du patrimoine ou pas, c'est à nous et il faut pas qu'on y touche c'est tout (rire) ! Cette notion-là elle est forte " c'est à nous, c'est notre espace, il est ouvert donc c'est pas à un propriétaire... c'est à nous.... Moi j'ai le droit d'y aller, toi t'as pas le droit parce que t'es de l'extérieur et que tu connais pas les règles internes", voilà » (E.5, Pays Landes de Gascogne). Pour expliquer cette appropriation, l'ouverture, le « libre usage » sont des critères explicatifs avancés : « ça nous appartient parce qu'on a l'habitude de s'y balader depuis longtemps et que donc du coup on est chez nous quoi. Voilà c'est ça le patrimoine »

(E.3, CG Gironde) ; « cela peut d'ailleurs paraître paradoxal que l'ensemble forestier qui est essentiellement composé de forêts privées soit perçu comme un bien commun. Cela s'explique probablement par le fait que les propriétaires forestiers ont laissé les gens circuler sur leurs terres, y chasser, y cueillir des champignons ... » (E.85, SEPANSO Landes). Les réactions de la sphère privée à ce discours, nous avons pu les aborder dans le chapitre suivant. Ainsi, lorsque ce thème est évoqué par la sphère privée, c'est plus pour en affirmer les limites (celles de la propriété privée), et notamment sous le poids de la contrainte économique, que pour s'en réjouir : « alors...on va être clair pour les gens c'est un bien commun. Mais ça moi je ne l'écrirais jamais parce que ça ne l'est pas. Pour moi c'est très clair... y a beaucoup de choses qui sont admises mais c'est pas eux qui vont payer le mec qui va débroussailler ! » (E.55, GPF).

* * * * *

Ce chapitre nous a amené à aborder des aspects multiples liés à la valeur culturelle. Mais, P. Arnould est dans le vrai lorsqu'il dit que « *Fontainebleau et Brocéliande sont des forêts mythiques qui parlent plus à l'imagination que la forêt landaise* » (Arnould, 1997a, p.119). En effet, seule la dimension légendaire de la valeur culturelle n'apparaît pas dans les entretiens ce qui semble somme toute logique compte tenu de la jeunesse et de la gestion du massif. Néanmoins, identité, histoire, mémoire, ancienneté sont autant de dimensions qui ont émergé à l'analyse reflétant ainsi les différents aspects que la littérature scientifique donnait à voir sur cette valeur. Celle-ci est la plus présente au sein des entretiens même si nous avons pu voir qu'elle pouvait jouer de manière différenciée entre nos différentes catégories d'enquêtés et en fonction des lieux.

Sous un angle temporel, il nous faut souligner trois aspects. Le premier est que les références à la « Grande Histoire » sont majoritairement avancées pour expliquer un rapport bien particulier des Landais à la forêt : esprit de conquête, transformation radicale de la société –sans pour autant que soient véritablement évoqués les conflits sociaux engendrés – fondent la lecture historique. À cela s'ajoute, une véritable revendication de l'inscription dans le temps long de la « culture forestière » en s'appuyant sur l'ancienneté de l'essence et de certaines forêts. Ces affirmations doivent clairement être appréhendées comme une volonté de relire une histoire faisant encore trop souvent de 1857 « l'an 1 » de la vocation forestière des Landes de Gascogne. Elles légitiment une exploitation qui devient ainsi traditionnelle, et déteint sur l'ensemble du massif le rendant moins artificiel. Enfin, une distinction spatiale doit être apportée. Pour les acteurs rencontrés sur le territoire de la Teste, c'est en premier lieu l'histoire locale, au travers de la forêt usagère, qui prend le pas sur le reste. Une certaine supériorité est accordée à cette forêt par son histoire à part entière et son ancienneté. Contrairement aux autres acteurs rencontrés qui attribuent à l'ensemble du massif une valeur d'ancienneté en s'appuyant sur l'existence de forêts avant le XIX^{ème} siècle, localement, c'est le processus inverse qui s'exerce : c'est en comparaison au reste du massif landais que la plus-value émerge.

Les réponses données sur la qualification du massif en tant que patrimoine font écho à l'analyse de cet aspect temporel de la valeur : l'exceptionnalité de la transformation des Landes de Gascogne l'inscrit dans une particularité historique. Cette particularité fait que ce qui est « jeune », c'est la taille, l'étendue actuelle du massif et non la présence forestière qui, elle, est ancienne. La distinction spatiale se retrouve sur le territoire de la Teste qui insiste sur ses particularité pour, sous cette valeur, « dominer » le reste du massif.

Ressort particulièrement dans ce chapitre, la dimension première du patrimoine qui fonde le propos des enquêtés de la sphère privée mais également ressenti comme tel par nombre d'autres acteurs. Au-delà de son caractère effectif pour nos enquêtés, avancer un tel discours ne nous semble pas anodin dès lors qu'il est question des instances de direction : afficher une forêt familiale est aussi une manière « d'humaniser » ce massif en replaçant l'individu, porteur d'une valeur culturelle noble (lien à la famille et importance de la transmission), au cœur de la « machine productive ».

La valeur culturelle prend pour les agents de l'ONF une double forme. L'attachement au bien forestier est présent mais de manière a-géographique : il relève de l'attachement à la profession, au choix de carrière. Cet aspect ne doit pas pour autant occulter des préférences à l'égard de la gestion - nous y reviendrons -, mais il est, dans le cadre de cette valeur, affiché comme quasiment dogmatique. C'est préférentiellement dans un discours sur les communes et leurs réticences à l'égard du régime forestier, donc de manière extérieure, que l'attachement au bien forestier est évoqué. Défiance voire rancœur, poids de la tradition et de l'expertise sont ainsi loin d'être à négliger dans la compréhension de cette exception landaise. Néanmoins, cette particularité a tendance à doucement s'effacer. Les tempêtes et leurs adjonctions à la soumission pour l'accès aux aides mais également la perte de la culture forestière des élus et conseils municipaux constituent deux données à prendre en considération dans une lecture plus « prospective » du massif landais.

La dimension identitaire prend ici une place importante qu'elle se décline sous l'angle individuel et/ou collectif. Notre analyse permet de faire émerger l'attachement des acteurs rencontrés à ce paysage forestier qui peut ainsi jouer le rôle « *d'une œuvre collective, façonnée par les pratiques sociales où l'individu retrouve sa propre action personnelle, ou celle du groupe auquel il appartient, sur la nature. Cette reconnaissance fait partie du lien indissoluble qui unit un individu à son lieu de vie ou de naissance* » (Luginbühl, 2006, p.42). Au-delà de la possession juridique, l'identité collective et individuelle se façonne autour de cet objet forestier. Ici aussi la forêt acquiert un caractère identitaire parce qu'on y laisse physiquement son empreinte (ce qui est le cas des détenteurs et des exploitants) ou par ce qu'elle évoque. L'attachement à l'objet forestier est lié au fait qu'on y retrouve un peu de soi parce qu'il évoque un moment de vie (tout particulièrement l'enfance) et qu'il renvoie à un ancrage familial. Elle fait ainsi appel à un rapport intime tout en signifiant l'appartenance à un groupe. Forêt familière, ordinaire parce que travaillée et utilisée, cadre de vie à part entière, elle est, pour ses raisons, au cœur d'une relation identitaire forte.

Chapitre 8

Des échelles et des visions différenciées autour de la valeur naturaliste

Conçu et pensé pour produire, emblème s'il en est un de la vocation productive des forêts françaises, associer valeur naturaliste et massif forestier landais ne constitue pas une évidence. Nous l'avons dit (cf. Chapitre 3), la prédominance de la valeur économique a tendance, le plus souvent pour le regard extérieur, à annihiler toutes autres valeurs ce que la dédaigneuse terminologie de « champ de pins » tend à montrer. Pour autant, à y regarder de plus près, cette catégorie de valeurs ne peut être balayée d'un revers de main car elle constitue le point d'ancrage de nombre de propos de nos enquêtés. Ce que tend à montrer cette valeur lorsqu'elle est utilisée est, tout d'abord, l'important jeu d'échelle qui lui est associé. Que le massif soit pensé en tant que bloc forestier ou, en affinant l'échelle, considéré dans sa diversité de situations, cette valeur vient mettre en exergue une qualité environnementale qui est fonction de cette double échelle de lecture. De même, elle est loin d'être l'apanage de certains acteurs ou institutions puisqu'elle est étonnamment présente, voire très présente, dans l'ensemble des catégories d'enquêtés et sur l'ensemble de nos territoires d'étude. Cependant, derrière la ligne de rencontre qu'elle peut constituer se cachent des visions différentes de ce qui constitue la qualité naturaliste de cette forêt et par là-même, sont mises en exergue des conceptions parfois divergentes du rapport de l'homme à la Nature. Loin d'être objet d'accord entre individus ou groupes sociaux, la question de la Nature, et tout particulièrement à travers les cadres qui organisent sa protection, peut faire l'objet de tensions (Charles, Kalaora, 2008).

Cette valeur, lorsqu'elle est mobilisée, est également à lire au travers des usages qu'elle engendre et permet. En effet, elle ne doit pas être simplement vue pour son intérêt intrinsèque, car elle est le plus souvent mobilisée pour son utilité. Les questions relatives au patrimoine prennent ici une « saveur » particulière puisque, en traitant de cette valeur, c'est indéniablement la conception du massif en tant que « patrimoine naturel » qui émerge.

Ce chapitre se décompose en quatre temps. Après avoir identifié la place et la manière dont cette valeur est énoncée par les divers types d'acteurs, c'est sa double échelle d'appréhension qui structurera l'analyse. Enfin, c'est la question de sa place dans la qualification du massif en tant que patrimoine que nous aborderons.

1. Énonciation de la valeur naturaliste

Au regard des deux précédentes valeurs abordées, la valeur naturaliste est quantitativement loin d'être en reste chez nos enquêtés puisque 84% d'entre eux l'abordent spontanément dans leurs discours. Le tableau 25 résume la présence de cette valeur au sein du discours des personnes rencontrées :

Tableau 25 : Présence de la valeur naturaliste par catégorie d'enquêtés au sein du discours.

| Catégories d'enquêtés | Présence de la valeur naturaliste (%) |
|-----------------------------|---------------------------------------|
| Sphère forestière privée | 79 |
| ONF | 100 |
| Collectivités territoriales | 83 |
| PNRLG | 70 |
| Administration/Organismes | 80 |
| Associations | 85 |
| Total enquêtés | 83 |

Nous le voyons, aucune catégorie ne délaisse cette valeur. Elle est même omniprésente chez les agents de l'ONF puisque tous l'ont abordée. L'instance patrimoniale que constitue le PNRLG est, au final, la catégorie qui fait relativement moins appel à cette valeur car c'est en premier lieu au travers de la valeur culturelle que le massif a été abordé. Comme pour les précédentes valeurs, il nous faut ici aller plus loin dans l'analyse afin d'appréhender la diversité de composition de cette famille de valeur. Là encore, quatre angles d'approches ont pu être identifiés que présente le tableau suivant :

Tableau 26 : Modalités d'énonciation de la valeur naturaliste en fonction des catégories d'acteurs

| Catégories d'enquêtés | Protection/ Assainissement (%) | Captation carbone (%) | Valeur écologique globale (%) | Diversité/ Milieux spécifiques (%) |
|-----------------------------|--------------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Sphère forestière privée | 20 | 33 | 47 | 80 |
| ONF | 67 | 8 | 33 | 83 |
| Collectivités territoriales | 30 | 50 | 40 | 50 |
| PNRLG | 29 | 14 | 86 | 57 |
| Administration/Organismes | 13 | 0 | 63 | 50 |
| Associations | 47 | 47 | 65 | 82 |
| Total enquêtés | 35 | 32 | 52 | 68 |

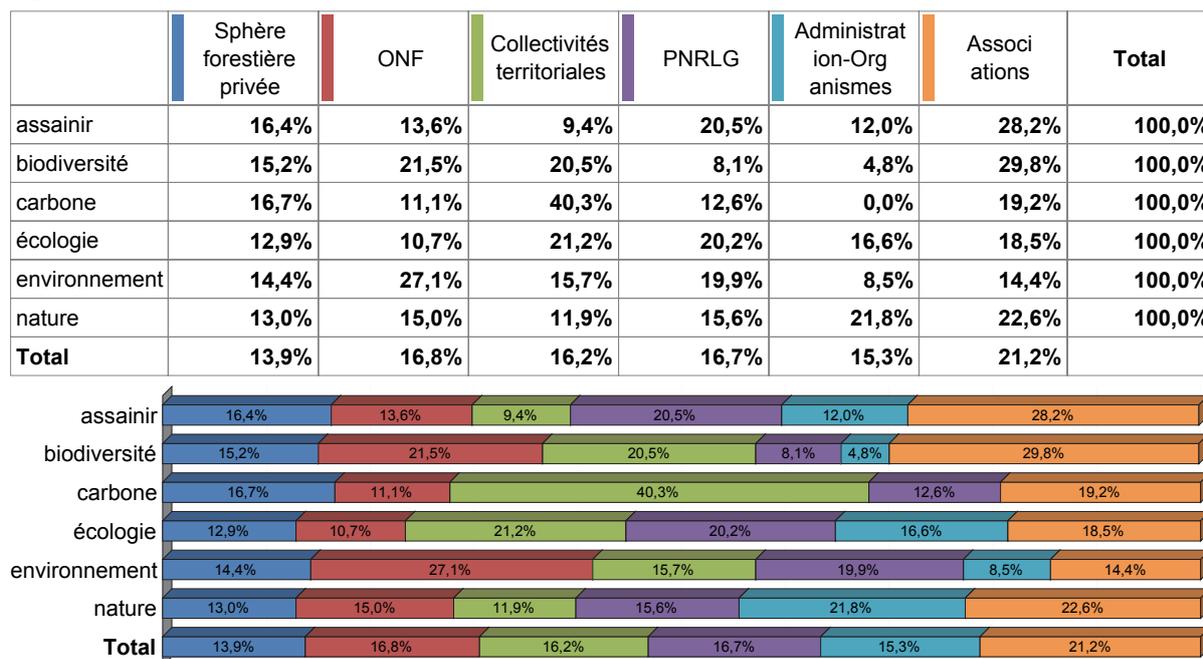
C'est en premier lieu en mettant en exergue l'importance écologique de la forêt en tant que protectrice du territoire que cette valeur apparaît. Cet aspect somme toute « classique » du rôle des sylves est tout particulièrement parlant dans le cadre des Landes de Gascogne (cf. Chapitre 2). Cette valeur qui a été particulièrement mise en avant durant le XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle est loin d'être abandonnée. Elle entre toujours dans l'argumentaire des enquêtés et tout particulièrement auprès de ceux qui l'ont toujours prôné, ici comme ailleurs, les agents de l'ONF. Mais entre son rôle de protection contre l'avancée des sables, la remontée et le pompage de l'eau, cette valeur fait entrer de plain-pied le massif landais dans le XXI^{ème} siècle en lui donnant également un rôle de « pompe à carbone ». Cet aspect est le seul qui ne soit pas unanimement appuyé par l'ensemble de nos catégories puisque « Administration et Organismes » ne l'abordent pas et qu'elle est très minoritaire auprès de

l'Office. Néanmoins, associations, collectivités territoriales et sphère forestière privée l'abordent de manière non négligeable et révèlent la diffusion et l'appropriation d'une thématique plutôt cantonnée à la sphère scientifique.

Mais c'est en appréhendant le massif en tant que porteur d'une valeur naturaliste globale que les proportions d'énonciation montent dans les chiffres. Derrière cet intitulé, nous avons placé les propos des enquêtés qui ont traité du massif en tant que vaste espace naturel, parfois considéré comme un véritable « poumon vert » à l'importance intrinsèque par son statut même de forêt et/ou par son rôle de garant de la qualité environnementale du territoire. Ces trois premiers aspects de la valeur écologique sont à appréhender à petite échelle puisqu'il est question du massif dans son ensemble, voire de sa frange littorale ou du plateau landais lui-même. Le quatrième aspect de cette valeur et qui est, au final, le plus appuyé se lit à plus grande échelle notamment au travers de milieux bien particuliers que le massif renferme. Ce sont ces éléments de diversité qui constituent la base de la patrimonialisation institutionnelle du massif sous un angle naturaliste (cf. Chapitre 3). Derrière l'apparente uniformité du massif landais se cache une diversité de milieux souvent méconnue car imperceptible depuis un regard extérieur. La métaphore d'un de nos enquêtés résume bien cette idée : « *la forêt des Landes c'est un rideau de théâtre [... et] c'est peut-être un petit peu difficile pour ce qui se trouve dans la forêt d'exister dans cette forêt* » (E.31, CDT Landes). Ce que dissimule ce « rideau » ce sont des forêts galeries, composées majoritairement de feuillus (chênes, aulnes, etc.) se développant le long des cours d'eau (tels la Leyre et le Ciron), des zones humides (lagunes, tourbières, marais, prairies humides etc.). Ce sont ces habitats et les espèces qu'ils renferment qui sont inclus dans les zonages de préservations fondés sur des critères naturalistes (Natura 2000, ZNIEFF, les Réserves Naturelles et autres Arrêtés Biotopes). En d'autres termes, tout ce qui n'est pas de la forêt de production de pins. Mais le regard porté sur la diversité ne se cantonne pas à ces éléments institutionnellement protégés, la diversité forestière en elle-même avec les feuillus présents au sein des boisements de résineux intéresse particulièrement nos enquêtés. Pour autant, derrière cette importante ligne de rencontre autour de la diversité forestière et des milieux spécifiques se cachent des visions différenciées qui dépassent largement le cadre d'un intérêt naturaliste pour la biodiversité.

Afin d'appuyer et d'étayer rapidement notre propos, il nous faut aborder le poids que cette valeur tient dans le discours des personnes interrogées. En ciblant sur certains termes que nous estimons représentatifs de cette valeur, l'analyse lexicale permet d'aboutir à la figure suivante :

Figure 21 : Poids des modalités d'énonciation de la valeur naturaliste en fonction des catégories d'acteurs



Un certain équilibre caractérise le poids pris dans les différentes catégories des termes clés de cette valeur même si le milieu associatif domine l'ensemble de ces champs lexicaux. Rappelons que le terrain de la Teste renferme une bonne partie des associations formant le corpus associatif. Or, leur engagement dans la défense des forêts de ce territoire se pare d'une tonalité naturaliste qui explique cette prédominance autour de termes tels « biodiversité » et « nature » par exemple. L'ONF prend une place importante autour du champ lexical de l'environnement mais qui ne prend sens qu'au regard de son application géographique. De l'ensemble des valeurs que nous avons pu aborder jusqu'à présent, c'est bien celle-ci qui se situe au cœur de leur propos. PNRLG et certaines instances de l'administration se rejoignent mais dans le cas présent, ce sont leurs membres les plus naturalistes qui marquent ce discours. La sphère forestière privée est la catégorie qui évoque le moins les champs lexicaux de cette valeur. Le discours tenu par cette catégorie, souvent pointée du doigt pour sa gestion intensive, est, par réaction, empreint de défense et de légitimation. Néanmoins, on notera que sur l'ensemble de ces termes, c'est celui de « carbone » qui est le plus utilisé par cette catégorie forestière. Le terme est également particulièrement utilisé par les collectivités territoriales. Le discours de ces deux catégories d'enquêtés sur cette thématique nouvelle, s'ancrent dans une volonté de valorisation de leurs territoires et de leurs biens forestiers qui est à relier à un contexte post-tempête.

Mais au-delà des mots employés c'est également, et peut-être surtout, en fonction de l'échelle d'application que ceux-ci prennent sens. De la prise en compte des milieux les plus intimes et discrets, à la valorisation du « tout massif » comme intrinsèquement porteur de cette valeur naturaliste, l'échelle est, ici aussi, déterminante à prendre en compte.

2. À grande échelle : les spécificités écologiques

S'il y a un point récurrent dans notre corpus d'entretien, c'est bien la volonté affichée par les enquêtés de ne pas systématiquement parler du massif forestier landais comme un tout homogène. Nombreux sont ceux qui ont souhaité apporter des nuances dans leurs propos en abordant la diversité de ses composantes. Casser l'image de bloc homogène, rendre intelligible la diversité forestière et des milieux associés au massif forestier a ainsi constitué un argumentaire régulièrement utilisé. Celui-ci a tout particulièrement visé à démonter les préjugés, dépasser les regards et les stéréotypes des « ignorants » qui faute de connaissances mais également de réelles pratiques de cet espace forestier le jugent de manière hâtive et souvent négative. Nous avons pu voir précédemment que les enquêtés n'étaient pas non plus vierges de tout regard critique vis-à-vis de l'influence de la valeur économique sur son statut même de forêt et certains, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ne sont pas tendres vis-à-vis de l'impact paysager de la ligniculture. Mais le massif forestier ne peut se résumer à l'unique pinède bien que sa domination spatiale ait tendance à exclure tant au niveau visuel, que dans les représentations les éléments qu'elle renferme. C'est donc avec force que l'apport de nuances a été avancé : « *le massif forestier des landes il faudrait arrêter de le résumer au pin quoi. Même là nous dans notre conversation, même moi j'ai très vite dérivé là-dessus, alors que le massif forestier des landes c'est pas que ça, et ça doit pas être que ça, et il faut vraiment mettre en avant que c'est pas que ça* » (E.28, CAUE Gironde). Or c'est bien parce que le massif landais « ce n'est pas que ça » que la diversité des milieux et des essences est appuyée :

« Cette image de carte postale des Landes avec la Nationale 10 qu'on traverse avec des pins, des pins, des pins, j'ai toujours voulu lutter contre parce que je savais que c'était tout autre chose [...] aujourd'hui il a une très grosse connotation de massif industriel, je sais qu'il n'est pas que ça. En réaction à cette présentation qu'on me fait des Landes quelque fois, je dis la dune, les lacs et les chênaies de l'Adour, le reste c'est de l'agriculture de l'arbre » (E.20, Association Communes Forestières Landes).

Mais pour se rendre compte de sa diversité, et par là-même y trouver un intérêt, encore faut-il la parcourir, s'enfoncer dans la forêt et ne pas seulement la longer : « *c'est un espace qui mérite qu'on le pénètre, mais il faut avoir le courage de la pénétrer (rire)* » (E.2, CG Landes). Parmi les critères de l'appréciation de la forêt landaise, sa « diversité cachée » au regard profane constitue la ligne de rencontre de la majorité des enquêtés car, ici, nous sommes dans « *la diversité pour l'initié. N'importe quel touriste vous dira que la forêt landaise c'est le pin mais il est pas au courant qu'il y a des arbousiers, des chênes verts, des chênes lièges, etc.* » (E.80, Fédération Chasse Gironde). Néanmoins, et comme nous allons le voir, l'intérêt porté à la diversité écologique n'est pas pour autant uniforme. Sa prise en compte souligne un rapport à la nature qui se fonde sur une expérience, une attente et une gestion qui est diverse.

2.1. Entre importance intrinsèque et utilité de la diversité

Au travers de ce point ce sont les différents regards portés sur la diversité forestière qui va nous intéresser. Entre approche naturaliste et utilitaire de la forêt, les mêmes objets ne prennent pas le même sens.

2.1.1. Le regard naturaliste

La diversité des milieux et des espèces du massif forestier landais constitue le point d'ancrage de la valeur écologique appréhendée à grande échelle pour les personnes ayant une connaissance ou une sensibilité naturalistes clairement affichées par leur investissement au sein du milieu associatif ou par leur fonction au sein d'instances telles le CAUE, le PNRLG, la DIREN ou les Conseils généraux par exemple. Pour ces enquêtés, faire la distinction de toutes les composantes du massif constitue un passage obligé car leurs actions se basent en premier lieu sur la valorisation et/ou la défense des espaces de diversité. Le massif landais se définit ainsi comme : *« d'abord une entité, donc y a l'idée d'unité quelque part, mais une unité qui cache.... une diversité, qui cache des richesses et qui a tendance à faire oublier que l'on est sur un territoire sensible, très riche, très spécifique. Une unité forestière qui cache toute une diversité de milieux et de choses qui sont très spécifiques »* (E.36, PNRLG). Cet autre enquêté de la SEPANSO étaye : *« ce massif il est très varié, il est très divers, contrairement à ce que l'on peut imaginer quand on ne le connaît pas bien, on a l'impression d'une grande monotonie tout ça, c'est pas vrai. Y a d'abord différents terroirs, différentes qualités de sols, il y a différents modes de gestion, ce qui fait que ça le rend quand même assez intéressant [...] pour nous, c'est un territoire extraordinaire du point de vue de la biodiversité »* (E.89, SEPANSO). Pour un membre de la SEPANSO du département des Landes, la terminologie même de forêt landaise pose problème car elle ne permet pas d'appréhender l'ensemble des situations écologiques qui la composent. En ce sens le terme de massif forestier est bien plus adapté : *« je ne dis pratiquement jamais " la forêt", mais plutôt "le massif forestier" parce qu'on y trouve beaucoup de biotopes bien différents. Lorsque je m'arrête à un endroit et que je dépasse la lisière, je suis encore aujourd'hui parfois surpris d'y découvrir des espèces que je n'avais encore jamais identifiées ! »* (E.85, SEPANSO Landes).

Pour cette catégorie d'enquêtés « naturalistes », la valeur écologique est avancée pour son intérêt intrinsèque. La découverte, la défense et la sauvegarde de la diversité des milieux et des espèces s'ancrent dans une vision d'évaluation scientifique de la nature où rareté et exceptionnalité sont avancées. Territoire original par la nature de son sol, son fonctionnement hydraulique et sa situation géographique, le massif bordé par l'océan et encadré par la Garonne et l'Adour fait figure d'isolat. Or, ces spécificités qui fondent la rareté de certaines espèces, sont avancées par les naturalistes rencontrés : *« cette situation-là fait que pour le patrimoine naturel, on a des espèces végétales ou animales qui sont adaptées à ces contextes difficiles et donc une certaine rareté de certains types d'espèces. On peut avoir des espèces*

que l'on va retrouver dans les Landes de Gascogne et nulle part ailleurs en Europe, sauf dans les pays Scandinaves, donc ça a une valeur » (E.36, PNRLG). Ces spécificités, discrètes car fondues dans la « masse » et souvent insaisissables sans pénétration, prennent corps au sein de milieux qui sont à la fois la marque d'une activité pastorale révolue et celle d'une structure géologique à part entière :

« en fait en regardant de plus près, et notamment moi les thèmes qui me sont chers, la diversité à la fois relictuelle d'usages passés, notamment la grande époque pastorale, on continue à avoir des landes notamment en sous-bois qui est en fait plus une réponse au sol présent, donc on peut imaginer ce paysage-là, et, des fois, des formations particulières hors pinède que ce soit les tourbières, les landes humides, certaines zones de marais, des méandres de rivière et avec aussi cet abandon de l'élevage qui a permis à bord de cours d'eau de passer de près, le plus souvent, à des forêts riveraines. Donc on a, en fait, sur un premier ensemble homogène qui est effectivement dédié à la production de pins, on se retrouve avec finalement tout plein de petites nuances dans le massif » (E.43, PNRLG).

Ces milieux de diversité concentrent ainsi une bonne partie des efforts d'instances et d'associations en s'appuyant notamment sur les zonages de la patrimonialisation institutionnelle : *« on travaille plutôt sur des milieux patrimoniaux au sein du massif, donc souvent des milieux ouverts...des zones humides etc. ou alors le réseau hydrographique. Donc c'était plus pour ce qu'elle renferme... d'éléments de biodiversité que dans le massif proprement dit » (E.2, CG Landes).* Certaines réserves naturelles sont par exemple le fruit de l'initiative de la SEPANSO qui a plus spécifiquement la charge de quatre d'entre elles dont celle de l'étang du Cousseau (Commune de Lacanau, Gironde). Le discours insiste ainsi sur la rareté, l'exceptionnalité de certains milieux et essences qui prennent d'autant plus d'importance qu'ils sont environnés par la pinède. Même si cette dernière n'est pas vierge de tout intérêt naturaliste¹¹⁹, à grande échelle, ce n'est clairement pas elle qui intéresse le plus en l'état actuel de sa gestion : *« c'est le propre de la sylviculture landaise c'est-à-dire vraiment du monospécifique, après c'est pas parce que certains s'aventurent à laisser quelques chênes en sous-bois qu'on est dans quelque chose d'idéal. Étant naturaliste, dans la pinède on s'ennuie assez vite, on s'ennuie surtout dans les premiers stades » (E.43, PNRLG).*

Outre l'intérêt scientifique porté à ces milieux de diversité, leur importance se voit exacerbée par le risque de la perte qui les menace : *« je mettrais l'accent sur certaines valeurs qui aujourd'hui sont fragilisées, ben c'est les forêts galeries qui traversent certains cours d'eau de ce plateau, les boisements de feuillus résiduels et puis le système hydraulique du plateau. Voilà où moi je place les valeurs ... de ce boisement » (E.28, CAUE Gironde).* De ces milieux, ripisylves et lagunes tiennent le haut de l'affiche et sont devenus le symbole,

¹¹⁹ Au niveau de la végétation, les milieux landicoles, vestiges de la période pastorale, sont déterminés par l'entretien récurrent en pinède (coupe rase ou simple entretien du sous-bois). Un cortège d'oiseaux profite également du cycle du pin maritime et notamment des coupes rases (des Busards dans les premiers temps du cycle au Circaète Jean-Le-Blanc en bout de course nichant dans les vieilles pinèdes et utilisant les pare-feu) avec des espèces de milieux ras tel l'Engoulevent d'Europe, *« un peu une marque de fabrique du massif des Landes »*. Au final, *« y a tout un ensemble orchestré par la culture du pin maritime et qui va se répercuter sur tout plein d'espèces, oiseaux en particuliers » (E.43, PNRLG).*

surtout pour ces dernières, d'un combat mené par les naturalistes et les instances de protection contre la sylviculture et l'agriculture intensives tenues responsables de leur disparition. Comme le souligne ce membre de la SEPANSO Landes, on est dans « *une région dont les caractéristiques naturelles ont été masquées, voire altérées, par la volonté d'aménagement de certains hommes* » (E.87, SEPANSO Landes). Ce n'est d'ailleurs qu'après la phase d'alerte des années 1980 (Deuffic *et al.*, 2011) que la connaissance quantitative et scientifique de ces milieux a débuté. Justification scientifique indispensable à la patrimonialisation institutionnelle sous l'angle naturaliste, son évaluation est toujours en construction. La volonté de défense des lagunes, outre leur intérêt biologique, se teinte également d'une symbolique particulière puisqu'elle constitue un des derniers milieux témoins de l'ancienne lande, véritables « vestiges du passé et qui constituent un ensemble d'une richesse sous-estimée » (GEREA, 1985, p.5). Par son influence sur la valeur naturaliste de la forêt, la valeur économique se voit pointée du doigt et notamment parce qu'elle homogénéise les milieux et empêche le développement d'une véritable diversité forestière : « *elle est intensive sur deux plans : d'abord elle élimine les espèces concurrentes et en plus de ça, elle implique un drainage donc une élimination de l'eau qui est justement ce facteur de différenciation à l'intérieur du massif* » (E.29, CAUE Gironde) ; « *on va s'attacher à des choses qui au contraire qui gênent la sylviculture ... toutes ces retenues d'eau, toutes ces zones humides voilà. On a bien vu avec le système de crastes d'assainissements, qu'on essaye d'enlever tout ça [...] par rapport au patrimoine naturel, je le [pin maritime] perçois comme un danger, je le perçois que sur ces espaces fragiles qui sont en train de disparaître* » (E.28, CAUE Gironde).

Cette vision de la nature qui met en exergue l'importance de la diversité sous un angle naturaliste, se retrouve tout spécifiquement sur un de nos territoires d'étude : la Teste-de-Buch tient, là encore, une place de choix, bien que de manière non exclusive, au travers de sa forêt usagère. Rappelons ici que seul ce terrain d'étude renferme des associations de protection de l'environnement spécifiquement affiliées à la défense de ce territoire. Outre sa valeur culturelle portée par son ancienneté et l'histoire des droits d'usages c'est également pour sa valeur naturaliste que la forêt usagère de la Teste est valorisée et âprement défendue par le milieu associatif (cf. Photo 16).

Photo 16 : Diversité forestière en forêt usagère



Photos : Aude Pottier, mai 2012.

Les spécificités écologiques de cette forêt tiennent à la fois au milieu dunaire extrêmement mouvementé qui en constitue le support, permettant tous les gradients d'humidité, à son origine naturelle, mais également à la fin de l'activité résinière, et donc de l'activité humaine (les droits d'usage interdisant tout autre type de valorisation économique). De fait, cela fait maintenant près de 40 ans que cette forêt voit l'activité en son sein décliner et par là-même, voit sa végétation évoluer de manière totalement autonome. Or pour le milieu associatif, la forte naturalité qu'exprime cette forêt et la biodiversité qu'elle renferme constituent un des fondements de sa valorisation : *« c'est une forêt auto-implantée, elle n'a rien à voir avec la forêt artificielle, elle possède une grande biodiversité. C'est la plus naturelle d'origine et qui est gérée de la façon la plus naturelle. Il n'y a pas de mécanisation, les coupes rases sont interdites même si les propriétaires essayent quand même »* (E.90, Association BAE). Sa valeur d'ancienneté et la richesse des milieux qu'elle renferme font ainsi d'elle *« un véritable musée vivant »* (E.91, ADDU-FU). L'intérêt que les associations lui portent croise ainsi deux types de valeurs, culturelles et naturalistes, qui s'appuient l'une sur l'autre car l'ancienneté marque sa plus-value sous l'angle historique mais également naturaliste :

*« c'est important, c'est une forêt qui se régénère naturellement c'est-à-dire que quand vous avez une graine qui tombe vous avez 40 siècles de code génétique et ça je l'ai dit un jour à une biologiste et bien elle est tombée de cul ! **Ça veut dire qu'on a préservé la nature même de ce patrimoine génétique.** Et si on a une autre vision de cette forêt en disant c'est un patrimoine, c'est un musée vivant et hop ! Bon combien on dépense aujourd'hui pour des musées pour conserver les... écomusées et autres, bon voilà les collectivités investissent. Bon et moi j'ai dit **on a la chance d'avoir un musée naturel vivant à présenter** »* (E.91, ADDU-FU).

Pour autant, il serait faux de voir dans cette forêt le seul élément portant l'attention de tout le milieu associatif. La commune testerine ne se situe pas n'importe où et sous l'angle écologique, ce n'est pas uniquement la forêt usagère qui est valorisée mais bien l'ensemble du territoire littoral où les forêts tiennent une place de choix. Les propos tenus par le président d'une importante association de protection de l'environnement de la Teste sont explicites de la prise en compte d'un « tout environnemental » dans lequel s'inscrit son action :

« y a des gens qui sont convaincus que l'environnement, que les droits d'usage, que le respect de la biodiversité, que Natura 2000, que le site classé dans son sens protecteur, ce sont des trucs qui empêchent le développement économique, qui freinent les activités pour sortir du pognon pour l'activité et les entreprises locales. Ici c'est très fort, très fort... c'est contre ça que je me bats [...] Donc si vous voulez ce tissu-là [tissu associatif] rappelle à ceux qui veulent faire du fric sur le pays, et c'est légitime de vouloir faire du fric, qu'il y a une autre dimension qu'on a reçue qu'on doit transmettre, la biodiversité, que la biodiversité est en déroute à bien des points de vue » (E.92, ADPPM).

Face à ce refus de toute utilisation de la nature dans un objectif productiviste, l'exploitation forestière se trouve en mauvaise posture. Nous aborderons cette confrontation de regards dans un autre chapitre (cf. chapitre 11). Valoriser, prôner et défendre l'intérêt intrinsèque de la diversité écologique ne constitue pas une approche unique. Élus et associations non environnementales portent, eux-aussi, un regard sur cette diversité mais sous un angle différent.

2.1.2. Importance de l'utilité de la diversité

Loin de rester dans la sphère des instances naturalistes, la valorisation et la volonté de protection de ces milieux de diversité se retrouvent également chez les élus rencontrés : *« les lagunes je lutte pour les préserver »* (E.21, Association Communes Forestières Gironde), *« tout ce qui est zones humides [est] à conserver comme un trésor... oui comme un trésor j'ose le dire »* (E.10, Mairie Giscos). Deux points doivent être soulignés ici pour appréhender cette volonté de protection. Tout d'abord, on ne peut nier une certaine appropriation des problématiques écologiques durant les dernières décennies. La montée en puissance de la thématique environnementale n'a pas « épargné » les Landes de Gascogne, le nombre de zonages de la patrimonialisation institutionnelle en constitue bien le témoin. Ce regard naturaliste en premier lieu extérieur a aussi su, même si c'est avec beaucoup de difficultés qui sont d'ailleurs loin d'être terminées (cf. chapitre 11), se diffuser et notamment au travers d'instances telles que le PNR : *« ça a apporté une réflexion sur le patrimoine, son implantation a été très importante notamment pour la prise de conscience »* (E.20, Association Communes Forestières Landes). Le maire de Sabres, commune tout particulièrement intéressée par la constitution du Parc puisqu'elle en accueille l'écomusée, étaye bien cette idée : *« au jour d'aujourd'hui avec le Parc où tous les maires se retrouvent en réunion et tout, cette prise de conscience elle venue comme ça, au fil des réunions où chacun a pu réfléchir et c'est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, on voit les choses un peu autrement par rapport à 40 ans »* (E.13, Mairie Sabres). Mais cette prise de conscience tient également dans le bilan de 40 années de pratiques sylvicoles intensives. Passée « l'euphorie » de la modernisation qui a permis d'assécher et de boiser des zones jusqu'alors inaccessibles techniquement, le temps du bilan est venu : *« aujourd'hui ça va très vite, on sait bien que l'homme arrive à détruire la nature très très vite avec les moyens qu'on a, mécaniques et tout. Quand ça c'est mécanisé, on a pu assécher toutes ces zones alors qu'autrefois on ne pouvait*

pas. La mécanisation a apporté beaucoup de moyens à l'homme mais pas toujours dans le bon sens » (E.13, Mairie Sabres). Ce regard critique vis-à-vis de l'intensification de la gestion et notamment pour l'impact qu'elle a eu sur la diversité de la forêt (milieux spécifiques mais également sur le développement d'autres essences forestières en sous-bois), cet élu est loin d'être le seul à l'avancer.

C'est notamment le non-respect des autres essences de feuillus présentes sur le parcellaire et tout particulièrement les différentes essences de chênes qui fait l'objet de la « vindicte ». Les propriétaires, mais peut-être surtout les exploitants forestiers, sont ainsi accusés de ne pas respecter une essence qui, d'une certaine façon, ne mérite pas le châtement de la coupe rase ou, du moins, pas au petit âge de 30 ans. La « rentabilité à tout crin » vient ainsi mettre à mal le respect dû à chaque essence à haute valeur culturelles et affective :

« Quand les papetiers ont décidé d'enrayer le gemmage, parce qu'on me fera pas croire que c'était pas une stratégie politique, on a décidé de basculer dans la forêt papetière, les scieurs et les papetiers de la FIBA tous se sont arrangés pour que la forêt soit orientée : le chêne "on pourra rien en faire", les arbres il faut les aligner parce qu'on va mécaniser, tout ça je l'ai mal vécu » (E.20, Association Communes Forestières Landes) ;

« Ce qui me déplaît c'est ceux qui exploitent la forêt, parce qu'ils ne se figurent pas qu'avant eux, y avait des gens qui l'ont protégée, qui s'en sont bien occupée. L'exploitation est devenue une rentabilité où on s'en fout, à un tel point qu'on ne fera pas un écart pour perdre un peu de temps et d'argent aussi, et on esquinte beaucoup de choses. Et ça, ça me déplaît énormément, et je fais la chasse à ça sur ma commune » (E.19, Mairie Sauméjan).

Les problèmes phytosanitaires (chenilles processionnaires, champignons tel le fomes ou l'armillaire) qui se développent depuis plusieurs décennies sont la preuve avancée du lien rompu entre exploitants et forêt. Cette preuve de « l'irrespect » actuel envers la forêt est très bien exprimée par ce même élu :

« si on parle de biodiversité et de feuillus, moi je suis pour le feuillu parce qu'effectivement peut-être si tous ces problèmes arrivent sur notre forêt, c'est parce que les propriétaires actuels ne respectent plus les feuillus. Moi je suis très en colère quand je vois que les feuillus disparaissent chez nous et que c'est la volonté de certaines grosses entreprises comme la CAFSA pour ne pas la citer qui disent qu'il faut tout couper parce qu'effectivement ils vont plus vite pour reboiser je pense, mais les feuillus ont leur utilité dans la forêt. Si nos anciens plantaient des feuillus, c'était bien pour quelque chose. [...] je comprends qu'il faille des retombées assez rapides mais c'est le non-respect des feuillus... surtout qu'ils ne les respectent même pas quand on voit ce qu'ils en font, ils les arrachent, ils les mettent en tas et c'est là, ça se perd quoi ! [...]Après on n'aura plus de champignons, ça aussi c'est quand même sympa de ramasser un champignon. Je suis pas très critique sur la productivité de la forêt parce que je la conçois mais autrement » (E.8, Mairie Cazalis).

Respecter la forêt passe, pour ces enquêtés, par le respect des essences qui maintiennent la résilience du système. Mais respecter ces essences ne veut pas pour autant dire leur dénier toute utilité pour l'homme. Ce que ces propos mettent en avant tout en exergue est l'intérêt

d'usage lié à la diversité, point qui est particulièrement revenu dans les entretiens auprès des élus rencontrés. Car, au final, les lieux les plus patrimonialisés sont bien souvent ceux qui sont inscrits dans un usage traditionnel de la forêt, et notamment, au travers de la chasse et de la cueillette. Les « milieux de biodiversité » ne constituent pour les enquêtés qu'un nom moderne donné à des lieux qui ont toujours attiré les populations locales par leurs productions de ressources. Le discours d'un élu landais exprime bien ce « glissement » :

« Mais tout jeune comme on était chasseur on savait que c'était pas le milieu [la pinède] le plus intéressant, la biodiversité, autour des bardeaux¹²⁰ y avaient les giroles et les cèpes. Quand je leur ai parlé de biodiversité, je leur ai dit qu'ils en faisaient sans le savoir depuis fort longtemps. Quand un proprio est pas trop con, il va pas laisser abattre tous ces petits chênes par les maquignons » (E.20, Association Communes Forestières Landes)

L'intérêt porté à la biodiversité, ne s'affiche pas pour ces enquêtés, au travers de la rareté biologique de certaines espèces, mais au travers d'espèces et d'essences plus communes qui sont surtout valorisées pour l'intérêt que les populations leur ont toujours porté :

« l'écologique aussi c'est important. Comme je vous le dis en plantant du chêne, et en le gardant. Le chêne ici on s'en sert pas comme bois de menuiserie ou de charpente parce qu'il gèle facilement, c'est du chêne qui vient d'ailleurs, mais il sert de bois de chauffage quand il est vieux. Moi j'aimerais préserver le chêne aussi, parce qu'il fait partie de notre territoire, de notre vie de tous les jours et c'est agréable les chênaies, y a les champignons, les cèpes et tout, il fait partie de la vie du landais » (E.13, Mairie de Sabres).

Un élu sauméjanais, dans sa démarche personnelle en tant que propriétaire, continue à donner de l'importance à cette diversité ordinaire et à l'usage que l'on peut en tirer :

« Je suis pas écolo mais je suis un qui protège le plus la forêt des conseillers généraux, je suis tout le temps en train de plaider pour garder quelque chose, parce que j'ai toujours peur que ça se perde. Personnellement [...] j'ai une forêt, bon pas beaucoup, y avait que des pins des trucs comme ça et ça fait 20 ans que je l'ai, j'ai laissé pousser tous les chênes. J'ai 10 ha et y a 8 ha que des chênes ! Mais je les ai laissés en ligne de façon à ce que je puisse les nettoyer dessous, plus je les nettoie, plus ils poussent c'est un nid à cèpes, c'est la nature, tout le monde peut y aller. C'est magnifique, je crois que je vais finir par me faire une cabane là-bas » (E.19, Mairie Sauméjan).

Deux éléments doivent être soulignés ici. Le premier, que l'on retrouve dans le propos précédent de l'élu sabrais, est l'importance que tient le plaisir né de la diversité : lieux « magnifiques » et « agréables », pour reprendre leurs termes, commencent à pointer du doigt l'importance de l'esthétique et de l'ambiance dans l'appréhension de la diversité forestière. Ce point fera l'objet d'une analyse plus poussée dans le chapitre suivant. Le second élément à souligner ici et qui ne nous semble pas anecdotique, est la rigueur avec laquelle cet enquêté entretient sa propriété : *« moi j'ai quelques ha mais c'est à peu près propre, tous les 3-4 ans je passe le débroussailleur, c'est propre quoi, je suis peut-être un peu maniaque mais moi je l'estime comme ça »* (E.19, Mairie Sauméjan). À la différence des naturalistes qui « au niveau des valeurs s'y retrouvent aujourd'hui si y a de moins en moins d'activités humaines » (E.36,

¹²⁰ Les bardeaux sont des levées de terre, le plus souvent plantées d'arbres, qui bordent un fossé de drainage.

PNRLG), l'importance de la gestion de l'espace forestier, d'une nature calibrée et utile constitue un point régulièrement avancé par les enquêtés originaire du massif. Certains n'apprécient particulièrement pas « *quand un propriétaire n'entretient pas sa propriété* » (E.21, Association Communes Forestières Gironde). Car posséder une forêt, c'est s'en occuper, les marques de l'abandon de la gestion sont, au final, tout aussi mal vues que l'intensivité poussée à l'extrême. Cet élu exprime bien ce qui, selon elle, constitue un juste milieu :

« Moi j'aime pas quand c'est pas entretenu du tout, j'aime pas le gâchis et là je suis bien servie [après la tempête]. On était déjà servi avant parce qu'on a quand même des propriétaires qui s'occupent pas de... pas forcément d'entretenir la forêt au sens la gérer, la faire bien propre et tout mais au sens où y a un minimum. Quand on se promène et qu'on voit des grands chênes qui pourrissent j'ai beaucoup de mal. Je trouve que quand même... déjà c'est pas moral par rapport aux arbres eux-mêmes, c'est des êtres vivants et les laisser pourrir comme ça c'est pas fait pour ça, enfin ils sont plus vivants mais ils l'ont été, et puis c'est un gros gâchis économique et ça j'ai beaucoup de mal à accepter ça » (E.9, Mairie Maillères).

Le point de vue sur les arbres morts dont il est « immoral » de ne pas s'en occuper, ce manque de respect envers l'arbre lui-même par son « inutilité » aurait de quoi faire réagir bon nombre de naturalistes : la thématique de bois mort en forêt est désormais un critère de la gestion durable par sa capacité à développer une biodiversité forestière. Mais en même temps :

« J'aime pas non plus les forêts trop bien nettoyées, d'abord parce que je sais que c'est pas bon, d'abord pour les arbres qui sont abîmés, si ça se trouve c'est pour ça qu'il y a toutes ces bêtes maintenant, parce qu'ils abîment les racines ce qui fragilise les arbres, et y a plus de vie dessous, y a plus de gibier... c'est vraiment pas, y a un juste milieu ! Il faudrait un entretien en bon père de famille, ce sont toujours les mots qui reviennent » (E.9, Mairie Maillères).

Le même rapport à l'environnement est également lisible auprès des chasseurs et pêcheurs rencontrés. L'intérêt écologique des zones humides, des ripisylves et des cours d'eau constitue un point toujours avancé: « *alors il est vrai que dans ces biotopes particuliers traversés par des cours d'eau, on a des biotopes particuliers que l'on ne retrouve pas sur la majorité de la forêt. Y a un boisement différent, y a la sinuosité, une vie différente également et pas nécessairement aquatique* » (E.79, Fédération Pêche Landes). Pour autant, derrière la reconnaissance de l'intérêt du milieu c'est évidemment par leur capacité à être porteuse d'une ressource piscicole que ces territoires sont valorisés par ces acteurs. La diversité devient alors utilitaire, au service d'un loisir, d'une passion : « *la ripisylve ... les arbres ils poussent un peu n'importe comment, ils se sont ressemés, y en a qui sont tombés dans la rivière, et ça il faut le garder aussi parce que ça fait de l'abri pour toute la faune [...]il faut nettoyer, il faut que ça soit propre mais il faut pas non plus faire un jardin public, une gestion raisonnée* » (E.78, Fédération Pêche Gironde). Tout l'intérêt de ces milieux diversifiés où l'eau tient une place de choix est que ce sont eux qui attirent ou qui constituent une réserve faunistique de premier choix : « *je suis sûr que si vous posez la même question aux chasseurs, ils vont vous dire la même chose. Eux ils vont mettre la palombière en bordure d'un cours d'eau, et pardi ! Parce*

qu'ils savent que les oiseaux vont aller boire... c'est pour ça qu'il faut garder comme c'est » (E.78, Fédération Pêche Gironde). La disparition des certaines zones humides due à l'assèchement peut ainsi faire l'objet de regret. Ce n'est pas tant par la perte d'une richesse biologique que celui-ci émerge, mais dans la perte d'une ressource et par là-même d'une pratique historiquement ancrée. Les zones humides constituent des lieux de reproduction et de fraie, voire de nurserie, pour de nombreuses espèces. Les grandes lagunes elles-mêmes peuvent être particulièrement poissonneuses et constituaient un lieu de chasse, notamment auprès des oiseaux migrateurs venant s'y désaltérer, tout comme le faisaient les troupeaux autrefois. Les propos d'un élu sabrais, chasseur et pêcheur à ses heures, est éclairant de l'importance de la préservation des zones humides pour leurs utilités et du regret accompagnant leur disparition :

« On a les cours d'eau ici même si dans les années 60-70 on a pu assécher tous ces marais, toutes ces étendues humides où le poisson venait frayer, donc on a beaucoup moins de poissons aujourd'hui à cause de ça parce qu'on a tout détruit pour la culture. C'était des zones où le pin ne venait pas parce qu'il y avait trop d'eau donc ça a été asséché pour en faire des cultures, donc ça c'est dommage aussi, il aurait fallu en garder. [...] puis comme je vous dis quand ils ont asséchés toutes ces grandes étendues on a pas pensé qu'un jour on pourrait le regretter et moi je le regrette comme je vous dis pour la pêche, les poissons venaient frayer... » (E.13, Mairie Sabres).

Tout comme la volonté de préserver l'intérêt biologique de ces zones a été avancée par les enquêtés à l'approche naturaliste, il en va de même pour ces usagers. Ceux-ci n'étant pas non plus vierges de tout regard critique envers la gestion intensive : *« Pour moi, si je me suis présenté à la présidence de la Fédération, c'est pas parce que j'étais pêcheur mais parce que je souhaite préserver cet environnement particulier... la valorisation des milieux, réparer certaines erreurs qui ont été faites, dénoncer etc. »* (E.79, Fédération Pêche Landes). L'ensablement des cours d'eau, la disparition des frayères sont autant des éléments avancés pour justifier l'engagement de la fédération de pêche des Landes tel que son nom intégral laisse supposer : Fédération des Landes pour la pêche et la Protection du milieu Aquatique. Mais à la différence du regard naturaliste, ce n'est pas l'intérêt intrinsèque de la biodiversité qui est avancée mais son utilité. Néanmoins, cette valeur d'usage ne doit pas non plus être vue comme exclusive. Elle ne constitue pas le seul lien entre les enquêtés et la diversité forestière mais nous y reviendrons (cf. Chapitre 9).

2.2. Une diversité d'approches au sein du milieu forestier

Notre tour d'horizon autour de la valeur naturaliste pensée à petite échelle ne saurait être complet sans aborder ceux qui possèdent la gestion du massif. Ce point se propose de traiter la manière dont cette valeur est mobilisée par les enquêtés forestiers. La « fracture » entre sphère forestière privée et publique est ici assez marquée pour distinguer leurs approches.

2.2.1. L'homme pivot de la diversité : regards de la sphère forestière privée

L'argumentaire développé par la sphère privée doit être quelque peu différencié entre propriétaires, ingénieurs/techniciens et instances directionnelles du CRPF et du SSSO.

Débutons ici par le discours plus politique des instances de direction. Celui-ci place le sylviculteur comme le fondateur, le pivot central de cette valeur, affirmant ainsi la nécessité, mais surtout, la légitimité de son action au sein d'une thématique récente : « *je le dis souvent, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, nous on faisait de l'écologie sans le savoir* » (E.59, SSSO). Cette récente « prise de conscience » du rôle écologique joué par le sylviculteur, née de la publicisation de la thématique environnementale, s'inscrit pleinement dans le cas présent, dans ce que B. Kalaora a nommé « *l'écologisation des esprits* » qui « *constitue l'environnement en problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimes* » (2001, p.592). Dans le cadre de la sphère forestière privée, cette mise en avant de l'intérêt écologique de la forêt doit être perçue comme un discours de défense face aux critiques répétées dont elle fait l'objet quant à la gestion du massif. La justification ne se base pas sur la mise en avant de la biodiversité, terrain trop « glissant », mais dans le renforcement de la légitimité d'action du sylviculteur. Celle-ci passe notamment par le caractère incontournable de sa gestion : « *de toute façon, on est sur un sol pauvre, y a pas grand-chose d'autre qui peut pousser, ce qui limite les essences* » (E.60, SSSO). Ce discours affirme ainsi le bien-fondé de la sylviculture landaise en différenciant ceux qui en ont une connaissance empirique et historique (sur ce point cf. Chapitre 7), à ceux qui sont, le plus souvent, considérés comme éloignés de toute connaissance de la problématique : « *les écolos s'indignent toujours qu'on veut faire du pin maritime mais s'ils venaient sur le terrain, ils verraient bien qu'il y a rien d'autre qui pousse !* » (E.60, SSSO). L'affirmation de la valeur naturaliste vise ainsi à apposer et à valoriser une lecture rationnelle d'une nature ordinaire dont l'action humaine est le pivot en différenciant « *cette conception d'une nature où on protège systématiquement tous les espaces dits remarquables au détriment parfois de la gestion traditionnelle et durable d'une forêt* » (E.45, CRPF). Elle oppose ainsi ceux qui ont « *une idée mythique de la forêt où il n'y a jamais assez de naturalité* » à ceux « *qui ont une idée un peu plus réaliste* » (E.45, CRPF). Dans ce discours qui légitime une sylviculture qui se veut défenseuse et protectrice de l'environnement puisqu'au final « *y a une véritable complémentarité entre l'économie et l'environnement et y a pas plus écologique qu'un propriétaire !* » (E.60, SSSO), l'intérêt pour une nouvelle source de rétribution n'est pas non plus à négliger (cf. Chapitre 10). Économie et écologie serait ainsi des valeurs faisant « bon ménage ».

Auprès des ingénieurs et techniciens de la sphère forestière privée, la diversité ne se lit pas, non plus, dans la rareté ou dans l'exceptionnalité de certaines espèces, mais dans une approche d'une diversité ordinaire dont les gestionnaires sont garants. C'est en premier lieu

dans les multiples profils de propriétaires (cf. Chapitre 3) et de leur volonté de gestion différenciée que la diversité forestière est lisible. Celle-ci ne tient pas tant, dans un premier temps, à nécessairement appuyer sur la diversité des essences mais insiste sur l'hétérogénéité des conduites de peuplements, plaçant, de fait, la structure même de la propriété privée comme vecteur de diversité :

« en fait le problème c'est qu'au niveau français la forêt landaise est pas connue, y a beaucoup de gens qui ont des a priori dessus, qui ont des idées préconçues, y a peu de gens qui la connaissent au niveau national je veux dire, alors dans sa complexité qui est plus grande que celle qu'on veut bien voir depuis l'autoroute¹²¹ [...] en fait la richesse de la forêt landaise c'est la diversité des propriétés et la diversité des approches qui est plus grande que ce que l'on croit » (E.46, CRPF).

Cette diversité des approches se retranscrit également au travers des essences que l'on peut retrouver sur le parcellaire. Cette diversité forestière ne s'affiche pas au travers des espèces « remarquables » mais au travers d'essences forestières plus communes, fruit de la logique d'aménagement propre à chacun des propriétaires :

« Le massif des Landes il n'est pas que du pin maritime [...] et au travers d'un parcellaire forestier on va se retrouver avec des parcelles de pins, des parcelles de chênes, des parcelles en mélange, des parcelles en acacia, et ce que je veux dire c'est que ça, c'est la diversité et c'est aussi le fait de la gestion des propriétaires au sein de leur patrimoine, comment ils vont évoluer, comment ils vont couper leur peuplement bien sûr en fonction de leur trésorerie, mais aussi en fonction des affinités de chacun parce que tout le monde est libre de faire un petit peu ce qu'il veut chez lui, et tout ça a créé de la diversité donc on peut pas ... la diversité c'est ça, y a une forme d'écologie derrière mais il me semble que c'est assez riche pour faire apparaître qu'il y a beaucoup de possibilités en forêt, y a pas que le travail spécifique au pin maritime. [...] la production forestière elle est en fonction des personnes et c'est ça qui fait la diversité importante. Donc c'est surtout les gens qui font pour moi l'approche forestière » (E.53, CA Gironde).

Les pratiques de chasse et de cueillette constituent la démonstration de cette diversité ordinaire et par là-même, la légitimité d'action du sylviculteur dans la préservation, ce qu'exprime bien ce technicien :

« Je rajouterai la diversité c'est aussi dans les us-et-coutumes, la chasse, les champignons et tout ça donc les sylviculteurs sont quand même, même si on dit qu'ils ont supprimé tous les chênes, ils en ont supprimé c'est vrai, mais dans les années 60 à 80 où là y a eu une évolution du matériel et de la rentabilité. [...] Et puis c'est une forêt qui est riche mais il faut savoir le voir. Dans une coupe rase vous trouvez pas exactement la même faune et flore que dans une futaie de 40 ans. Par exemple, y avait une tradition autrefois qui était dès qu'il y avait une coupe rase assez importante on installait une paire de pantès¹²² ça veut dire qu'il y avait des alouettes qui venaient. Pour moi y a une qualité que les gens ne savent pas reconnaître. On dit le pin maritime c'est monotone, non c'est pas monotone ! » (E.49, CRPF).

¹²¹ Rappelons ici que « l'autoroute » traverse le cœur des Landes de Gascogne, secteur où se retrouvent les plus grandes propriétés et par là-même, la gestion la plus uniforme.

¹²² Les pantès sont des filets horizontaux installés sur une surface dénudée qui se rabattent sur les alouettes attirées sur le lieu par des appeaux.

Le point commun avec l'ensemble des enquêtés est bien cette volonté affirmée de mettre en avant la diversité forestière du massif. Mais, nous l'aurons compris, sur l'échelle de la diversité le « curseur » ne se place pas au même endroit pour chacune des catégories. Alors que pour le regard naturaliste, la diversité au sein du parcellaire forestière n'a rien d'exceptionnel compte tenu des nombreuses éradication d'essences concurrentes aux pins, ces petits éléments bien « cachés », que seul l'œil volontaire peu déceler, peuvent parfois suffire à en affirmer la diversité : « *Quand vous vous baladez entre le Muret et Mont-de-Marsan, vous regardez bien la route, y a pas 500 mètres où vous ne voyez pas un chêne ou une haie. On voit le pin maritime mais on ne voit pas ce qu'il y a en-dessous. La diversité faut la rechercher aussi* » (E.49, CRPF). Il n'y a pas pour autant de « déni » dans la disparition des essences de feuillus, le constat est partagé. Cependant, cette évolution de la physionomie forestière est le plus souvent abordée comme un comportement passé mais bien difficile à faire évoluer dans le modèle sylvicole landais : « *dans les cassures de terrain on a du chêne mais on essaye de le conserver malgré tout. Y a eu des grosses périodes où y a eu des grands reboisements et on cassait tout maintenant je pense que tout le monde essaye un peu d'en garder mais c'est difficile de faire de la production tout en gardant...* » (E.51, CRPF). Au final, le problème est toujours le même : « *c'est que le chêne et tout ça, ça vaut rien mis à part pour le bois de chauffage, donc les gens préfèrent mettre du pin maritime* » (E.54, GPF). Ceci étant dit, nous verrons ultérieurement que les derniers événements ont, du moins dans les esprits, remis en question la place que doivent tenir les feuillus dans la pinède productive (cf. Chapitre 10). Quant au positionnement des propriétaires rencontrés, nous ne l'aborderons pas ici car les réponses qu'ils nous ont données sur ce point ne relèvent pas vraiment de cette valeur, nous y reviendrons (cf. Chapitre 9).

2.2.2. ONF : entre directive, utilité et sensibilité à la forêt littorale

Dans le chapitre 6, nous avons pu voir que les forestiers publics n'étaient pas tendres à l'égard de la forêt du plateau landais, critiques qui prenaient bien souvent source dans son unique fonction de production qui, poussée à l'extrême, donne une physionomie si particulière à cette forêt. Résumer une forêt à sa seule fonction économique semble donc être quelque peu rédhitoire. Cette opinion fait écho aux orientations données par la Loi d'Orientation Forestière de 2001 (LOF) qui édicte la prise en compte des fonctions « *économique, environnementale et sociale* » (Art. L1) dans la politique forestière française. La multifonctionnalité de la forêt française est ainsi affirmée, les forêts publiques devant spécifiquement satisfaire « *des besoins d'intérêt général* » (Art. L1). L'évolution du rôle du forestier est donc officiellement inscrite dans une loi qui vient entériner une pratique déjà présente chez les forestiers français. Il a désormais l'obligation de prendre en compte les attentes écologiques et sociales et ne plus uniquement se vouer à un rôle de technicien (Boutefeu, 2005). La distinction opérée entre la Directive régionale d'Aménagement des dunes littorales de Gascogne et le Schéma régional d'Aménagement du plateau landais, documents de planification forestière qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers

de l'Office, prend justement sa source dans cette opposition de fonctions entre ces deux entités. En effet, les objectifs de gestion de la forêt littorale sont considérés comme « *forts et multiples (protection physique et biologique, accueil et production) contrairement au plateau landais où l'objectif de production est nettement prédominant* » (ONF, 2006b, p.10). C'est donc sous l'angle des usages que la distinction commence à s'opérer et que la plus-value de la forêt dunaire commence à émerger. Car la prise en compte de la dimension multifonctionnelle des forêts françaises n'est pas seulement inscrite dans le marbre mais également dans la déontologie des personnes que nous avons pu rencontrer.

À la question se rapportant aux valeurs qui, selon eux, seraient rattachées à la forêt landaise, un ingénieur nous a répondu : « moi de toute façon il faut pas me poser la question parce que je suis un forestier donc je suis pour la gestion multifonctionnelle donc je ne réduirai jamais la forêt à un seul rôle. Et culturellement parlant, les écoles de sylviculture française par rapport aux européennes ont toujours prôné cet aspect multifonctionnel de la forêt. Donc voilà, moi j'y crois » (E.67, ONF). À cette même question, un autre forestier nous dit : « pour moi c'est évident que ce n'est pas que la production. Pour nous l'attachement c'est ces trois fonctions essentielles, ça c'est clair, c'est le triptyque évident » (E.69, ONF). On notera ici la même référence à la fonction en tant que porteuse en elle-même d'un état d'esprit, d'une logique professionnelle : « je suis forestier » et « pour nous ». Outre le dogme, la complexité d'une gestion mêlant tout à la fois enjeux environnementaux, accueil et perception du public explique aussi les préférences et les orientations professionnelles : « moi je préfère faire de la gestion de forêt périurbaine, espaces littoraux qui demandent une gestion un peu plus fine parce que la sylviculture de pins maritimes, en tant que tel, on a vite fait le tour » (E.67, ONF).

Ainsi parée de l'exigence mais aussi de l'intérêt de la multifonctionnalité, la forêt domaniale du littoral prend toute sa valeur au regard du gestionnaire. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre les propos suivants tenus par un responsable d'Unité Territoriale mettant en parallèle l'aspect unidimensionnel de la forêt de lande à la multifonctionnalité, construite à travers l'histoire, de celle du littoral : « *la forêt de plateau landais c'est de la forêt de type production pure [...] c'est de l'"agro-sylviculture" quoi, ça aurait pu être du maïs c'est du pin maritime. Par contre la forêt littorale, elle, c'est autre chose, c'est une forêt dont les fonctions ont évolué au cours du temps* » (E.73, ONF). Les références faites par l'enquête à la constitution de la forêt de protection, à l'exploitation de cette nouvelle forêt pour la gemme ou les poteaux de mines, et à l'émergence de son rôle social au travers de sa fonction d'accueil, révèle l'importance de l'inscription de la forêt littorale dans l'histoire. Son évolution reflète celle de la société dans laquelle elle s'inscrit. C'est donc en tant que symbole d'une réussite, celle de la capacité d'adaptation de la forêt pour répondre aux différentes exigences de son époque, que la forêt littorale se distingue. Mais ce « succès », tout en valorisant l'objet sur lequel il s'inscrit, met tout autant en valeur ses concepteurs. Car c'est bien à ses gestionnaires que le mérite revient, la forêt littorale prenant, pour cet enquête, toute sa valeur au travers de l'empreinte de générations de forestiers qui ont contribué à la façonner. Comme lui-même le

dit : « *on a fait vivre cette forêt* » (E.73, ONF). C'est au travers de la valorisation de cette multifonctionnalité que deux forêts domaniales se situant de part et d'autres de l'embouchure du Bassin d'Arcachon (forêt domaniale de la Teste-de-Buch et de Lège-Cap Ferret), ont été adoubees au travers du label « Forêt-Patrimoine » de l'ONF.

Pour autant, bien que la multifonctionnalité soit affirmée par ces acteurs forestiers comme dogme inhérent à la profession ou comme reflet valorisant de leurs actions, les fonctions relatives à la gestion forestière ne possèdent pas toutes le même statut. Elles ne font pas non plus appel aux mêmes valeurs, même pour ceux qui la prônent. En effet, au-delà du « devoir » et du discours du professionnel qui induit la polyvalence, la même importance et le même attachement ne sont pas donnés à chacune d'elles. Il est évident que fonction sociale, environnementale et économique ne peuvent pas en permanence cohabiter, elles sont généralement « *plus concurrentes que complémentaires* » (Buttoud, 2003). Le rôle productif de la forêt littorale est notamment « *subordonné aux fonctions de protection, d'accueil du public et de conservation du patrimoine (culture, paysage, faune, flore...)* » (Favennec, 1999, p.218). Mais le rôle d'accueil de la forêt publique du littoral est celle qui semble le plus influencer, voire gêner, la gestion des deux autres.

Ce n'est donc pas sans une certaine critique que la fréquentation, voire la surfréquentation sur certains secteurs, est le plus souvent abordée et notamment par qu'elle s'impose aux gestionnaires : « *cette fréquentation que l'on subit un peu, on l'a pas vraiment choisie* » E.73, ONF). Car « subir » l'impact touristique et donc en administrer l'accueil, est une question récurrente dans la gestion forestière des espaces forestiers littoraux. Rappelons que le littoral aquitain accueille chaque année 2,5 millions de touristes. L'adéquation entre fonction productive et sociale constitue un véritable enjeu quand l'on sait que 80% des forêts publiques du littoral sont constituées de surfaces boisées de production. Leur traitement sylvicole est d'ailleurs identique à celui du plateau landais, à savoir la futaie régulière composée à 98,5% de pin maritime (ONF, 2006b). Même si seulement 2 % des surfaces forestières littorales sont vouées aux équipements d'accueil du public pour la Gironde, c'est 15 % de ces surfaces qui subissent une « *contrainte* » (ONF, 2006b, p.59) - le terme est fort de sens- de gestion. Certains secteurs voient leur vocation productive « stérilisée » par cette pression. Ce forestier travaillant sur le très fréquenté secteur de Lacanau¹²³ en Gironde décrit ainsi sa fonction et son unité : « *on pourrait dire que c'est une grosse forêt périurbaine qui est très fréquentée où il y a beaucoup d'aménagements touristiques, sportifs et puis au milieu de tout ça on essaye de faire un petit peu de bois ! (rire)* » (E.70, ONF). Dans cette logique, il n'est guère étonnant de constater, dans le discours des gestionnaires des secteurs littoraux, que la référence à la fonction sociale de la forêt intervient principalement dans la question des enjeux car « *ça devient difficile de gérer certaines zones* » (E.70, ONF). Ce n'est donc pas sans ironie qu'un

¹²³ La station balnéaire de Lacanau-Océan se situe à proximité directe du pôle bordelais qui se trouve à une quarantaine de kilomètres.

forestier travaillant à l'intérieur du massif parle de « *production de tourisme* » (E.74, ONF) à l'égard du littoral.

Le rôle d'accueil des forêts domaniales induit nécessairement un autre pendant du métier, peut-être le moins agréable : le rôle de police. Durant un entretien avec un agent patrimonial se tenant sur le parking ombragé d'une plage, nous avons pu suivre en temps réel cette problématique quasi-quotidienne. Alors qu'une voiture arrivait en sens interdit, l'agent avec lequel nous avons rendez-vous a dû interrompre notre entretien pour reprendre les contrevenants. C'est un fait, la population touristique ignore bien souvent le droit de verbalisation des agents de l'ONF, car ce n'est que sous sa menace que le ton du conducteur est descendu. Reprenant notre entretien, l'agent patrimonial commente l'incident : « *les gens de la ville ne connaissent pas, ils pensent qu'ils peuvent faire n'importe quoi, du coup ils acceptent pas quand on les reprend, quand on les verbalise mais on a l'habitude, c'est le côté désagréable* » (E.75, ONF). Au final, c'est bien sous l'angle de la contrainte, amenant le forestier à vivre des situations « *inconfortables* » que « *le problème du public* » (E.73, ONF) est majoritairement perçu par les enquêtés de l'Office. Mais qu'elle se manifeste par la pénétration en forêt ou par l'extension de l'urbanisme liée à l'attractivité de la frange littorale, c'est aussi et surtout par la pression sur le milieu qu'elle constitue un véritable enjeu. Au-delà du discours convenu, la conciliation entre pression immobilière, fréquentation et préservation du milieu est une réalité pour le gestionnaire. L'importance accordée à cet enjeu est d'autant plus forte que la conception de la frange littorale, pourtant tout aussi artificielle dans sa dimension actuelle que la forêt de lande, est porteuse d'une image et d'une valeur naturaliste prégnante pour ces enquêtés. De fait, la pression liée à l'attractivité de la frange littorale devient un facteur perturbateur de cette valeur qui vient aviver la volonté de préservation de cet espace : « *c'est un espace naturel... qu'on essaie de conserver malgré le monde qui déferle sur deux-trois mois* » (E.70, ONF).

L'intérêt premier porté à la forêt littorale tient ainsi, pour les personnes rencontrées, avant tout dans sa valeur naturaliste, la thématique environnementale prédominant largement dans le discours des forestiers littoraux. Qu'il s'agisse de la prise en compte croissante depuis une quinzaine d'années des milieux « associés » à l'espace forestier ou du traitement accordé à la partie productive, les efforts de l'Office en matière environnementale sont unanimement reconnus. On peut, pour autant, déceler deux approches dans le discours, le plus souvent complémentaires. La première fait référence à l'intérêt fonctionnel et économique de la thématique environnementale, elle y est donc traitée comme nécessaire d'un point de vue de la gestion (diversification pour le traitement des problèmes phytosanitaires par exemple). Cependant, derrière cette rhétorique d'ordre technique, on peut aussi déceler une sensibilité particulière à l'égard d'un mode de gestion plus doux, des milieux particuliers de la frange littorale ou d'essences forestières.

Avant de traiter directement de la place que prend cette valeur dans le discours des agents ONF, il nous faut faire un rapide retour sur les recommandations de l'Office à ce sujet. Car l'affirmation de la valeur naturaliste de la forêt littorale s'est toujours faite, pour l'ensemble des enquêtés, en parallèle d'un constat : la récente prise en compte des problématiques environnementales par l'Office. La forêt domaniale du massif a subi les mêmes orientations productivistes que le reste des forêts françaises : « *on a vécu dans une dérive productiviste un peu... j'étais farouchement contre... qui fait qu'on allait organiser la forêt avec un objectif fort de production de bois [...] on a fait un virage à 90 degrés là-dessus et on a remis beaucoup de prise en compte du paysage et de la biodiversité* » (E.73, ONF). Sur ce point, les forestiers littoraux sont unanimes, les nouvelles orientations de l'ONF depuis une quinzaine d'années constituent une véritable avancée notamment dans la préservation de certains milieux : « *ils ont arrêté d'énraser les zones marécageuses* » (E.70, ONF). Ces deux témoignages marquent également l'opposition entre la manière de concevoir la gestion forestière du terrain et celle qui a été imposée par la hiérarchie. La référence à celle-ci au travers du pronom « ils » ou l'opposition marquée « j'étais farouchement contre » démontrent cette volonté de différenciation, le souhait de ne pas être assimilé à cette démarche. Les efforts de l'Office en matière environnementale relèvent à la fois de la gestion forestière pure et de la création de réserves qui trouvent leur traduction dans le Schéma Régional d'Aménagement des dunes littorales de Gascogne (ONF, 2006a).

C'est tout d'abord en référence aux zonages de préservation des habitats et espèces (ZNIEFF, ZICO, réseau Natura 2000) présents sur les dunes littorales que l'importance environnementale de cette forêt est affirmée. La préservation de la mosaïque des milieux boisés et non boisés constitue l'enjeu principal car ils renferment des espèces faunistiques et floristiques « *patrimoniales* » (ONF, 2006a, p.35) parce que reconnues par la patrimonialisation institutionnelle. Leur rareté, endémisme, originalité ou la menace de disparition qui pèse sur elles doivent amener les gestionnaires à les prendre en compte et à contrôler leur évolution. C'est donc tout d'abord comme cadre, écrin renfermant l'intérêt patrimonial que les différents milieux dunaires entrent dans la valeur naturaliste. Au sein de ces milieux une hiérarchie s'opère. En effet, dunes non boisées et zones humides se différencient des forêts de protection et de production en tant que « *patrimoine naturel remarquable* » (*Ibid.*, p.65) à tout particulièrement protéger. Ce sont ces mêmes milieux qui sont préservés au sein de zonages tels que les Réserves Biologiques Dirigées (RBD) et les Réserves Naturelles Nationales (RNN) initiées et gérées voire cogérées par l'Office¹²⁴. Parallèlement à la valorisation et à la protection de ces milieux par la patrimonialisation institutionnelle, l'affectation de valeurs naturalistes aux dunes boisées relèvent également d'une autre orientation. La démarche ne consiste pas à préserver une valeur intrinsèque mais à la favoriser, à l'augmenter par une gestion courante préconisant la diversité des essences

¹²⁴ On dénombre une RBD en Gironde à Lacanau (RBD de Vire Vieille, Vignotte et Batejin d'environ 215 hectares), première RBD d'Aquitaine, et une dans les Landes à Mimizan (RBD de la Mailloueyre). La seule Réserve Naturelle Nationale, initiée par l'ONF en Aquitaine, se situe en Gironde à Hourtin (RNN des Dunes et marais d'Hourtin de 2150 hectares) créée fin 2009.

(intégration de feuillus et, de préférence, des chênes indigènes) et mettant en place des îlots de sénescence et de vieillissement. L'exemple de la gestion des versants Est de dunes est, selon nous, emblématique de cette évolution où protection biologique et production se croisent : « *Tous les versants Est y a 10 ans, on en parlait pas du tout, on parlait pas de conservatoire, on parlait pas d'îlots de sénescence [...] C'est par défaut, on peut plus bosser dedans* » (E.71, ONF). L'arrêt de l'exploitation des versants Est des dunes anciennes tient ainsi tout autant à une sensibilisation générale aux politiques environnementales qu'à des critères économiques. La mécanisation de la sylviculture n'est pas adaptée à ces lieux au relief accentué, c'est donc manuellement par l'intermédiaire de bûcherons, certes efficaces mais plus coûteux, que l'exploitation peut se faire. C'est donc aussi, et peut-être surtout, par défaut que ces zones ne sont plus cultivées, ce qui permet (tout n'est pas perdu) à l'Office de rentrer dans ces objectifs de conservation de la biodiversité en forêt littorale (ONF, 2006a, p.97). Au-delà des directives permettant à l'Office, et donc à l'État, de répondre à ses engagements en matière de gestion durable, qu'en est-il du positionnement des forestiers de terrains à ce sujet ?

Nous l'avons dit, les « *efforts* » (E.71, ONF) fait par l'Office en matière de création de réserves biologiques et naturelles mais aussi dans sa gestion forestière pure sont collégialement reconnus. La plus grande prise en compte de l'intérêt environnemental de la frange littorale du massif fait ainsi oublier qu'« *on l'a un peu meurtrie* » (E.73, ONF). La mise en place de réserves au sein de milieux qui font de la frange littorale un véritable « *musée naturel* » (E.70, ONF) constituent l'emblème d'un territoire qu'il faut connaître pour découvrir et en apprécier la valeur :

« l'image que l'on a c'est l'océan avec un arrière-pays, un paysage de forêt mais quand on regarde un peu à l'intérieur, on voit qu'il y a beaucoup de zones qui ont été préservées. On a la réserve naturelle du Cousseau ici, y a la réserve naturelle d'Hourtin qui vient d'être créée et puis on vient de créer une RBD [...] sur la rive Est de l'étang de Lacanau. L'image c'est un espace naturel...et qu'on essaie de conserver malgré le monde qui déferle sur deux trois mois » (E.70, ONF).

Ce propos appuie deux idées importantes. Tout d'abord, elle place le forestier au travers de son institution, « on », comme protecteur du territoire face aux agressions inhérentes à la fréquentation. Les réserves sont ici le symbole de ce rôle de protection. De plus, c'est l'échelle d'appréhension de la forêt littorale dans sa valeur naturaliste qui de nouveau apparaît. On retrouve la même hiérarchie qu'établie au sein du Schéma Régional d'Aménagement, à savoir ce qui est doit être protégé par opposition à ce qui doit continuer à produire et à accueillir. Pour autant, faut-il voir dans ces milieux institutionnellement reconnus, les seuls lieux porteurs d'une valeur naturaliste ?

Tout l'intérêt de cette valeur associée à l'espace littoral est qu'elle joue sur deux échelles d'appréhension qui s'entrecroisent au sein du propos de nos enquêtes. La première, nous l'avons vu, considère la spécificité de certains milieux de taille généralement réduite et porte aux nues leur intérêt écologique. La seconde, tend au contraire à englober la forêt

littorale dans un tout porteur d'une image de naturalité. Dans ce cas, la gestion particulière de la frange littorale tient une place centrale et continue d'appuyer l'opposition avec la forêt de plateau. L'importance accordée à une gestion considérée comme bien plus proche d'une véritable sylviculture valorise le forestier dans sa fonction tout en apportant une véritable valeur à la forêt sur laquelle elle s'applique :

« Après pour nous, les gens qui travaillent sur le milieu littoral... on a une gestion qui est complètement différente de celle de la lande, nous on sème, c'est du semis à la main, donc on a ce côté forêt, forêt à l'ancienne si vous voulez par rapport à nos collègues de l'intérieur où c'est de la plantation, uniquement de la production. Et les gens qui travaillent ici n'aiment pas travailler à l'intérieur parce que ici on a encore ce côté ... un petit peu forêt ... que ne représentent pas ces forêts de production » (E.70, ONF).

C'est à la fois dans sa vocation à de multiples fonctions et non uniquement de la production, mais également dans son mode de gestion plus proche de la « vraie forêt » que la partie forestière de la frange littorale trouve sa plus-value. Cette gestion est plus douce : *« nous on gère la forêt de la côte de manière toute à fait naturelle » (E.71, ONF)*. Elle est ainsi plus en adéquation avec les préférences des forestiers. Ce point est abordé par l'ensemble des enquêtés exerçant sur le littoral et notamment parce qu'il continue d'appuyer la distinction entre les deux entités du massif : *« nous sur le littoral, pour rigoler je dis toujours qu'on fait du pin "bio" parce qu'on met aucun produit chimique. Le mode d'exploitation n'a rien à voir » (E.72, ONF)*. Le traitement sylvicole particulier de la forêt dunaire doit être aussi connecté à son rôle, pour part, de *« forêt de protection qui est un enjeu absolument primordial » (E.76, ONF)*. En tant qu'« espace de protection » (E.70, ONF), sa gestion suppose une attention toute particulière : *« y a toujours cet aspect-là qui est rappelé au forestier dans sa gestion quotidienne : protection, protection. Donc voilà, c'est une dynamique qui fait qu'automatiquement les gens qui ont géré ont toujours fait gaffe » (E.69, ONF)*. La sensibilité environnementale de ces gestionnaires, plus affirmée sur la forêt littorale que sur le reste de la lande, relèverait ainsi d'« une mentalité différente... on est plus environnement... faut pas le dire à nos supérieurs, que productivistes » (E.70, ONF). Par sa naturalité plus affirmée, la forêt littorale tient la tête d'affiche des préférences comme pour cet enquêté qui aime *« le côté naturel, la globalité de la vie dans cette forêt » (E.71, ONF)*.

La mise en avant de la valeur naturaliste dans le propos des enquêtés de l'Office révèle sa double facette. À l'intérêt porté à des milieux à haute valeur écologique spatialement restreints, s'ajoute la considération d'une forêt littorale porteuse d'une image de naturalité. Les forestiers en sont, paradoxalement, les maîtres d'ouvrage, gardiens d'un modèle en adéquation avec leur propre sensibilité.

3. À petite échelle : les vertus naturalistes de la plus grande forêt française

Résumer l'intérêt écologique de la forêt landaise à ses seuls éléments de diversité serait quelque peu réducteur pour nos enquêtés. Une caractéristique bien spécifique au massif landais est également porteuse de cette valeur : son immensité. En tant que vaste espace forestier deux intérêts peuvent lui être portés. Le premier, somme toute le plus « ancien », est son rôle de protection qui est loin d'avoir disparu et qui prend aujourd'hui une forme nouvelle. Le second met plus particulièrement en avant son statut qui, malgré les critiques, reste forestier. En tant que telle, la forêt devient porteuse d'une naturalité globale qu'ont su relever les personnes interrogées.

3.1. De la forêt comme protection

Durant le XIX^{ème} et la première moitié du XX^{ème} siècle, la forêt landaise a été portée aux nues pour ses bienfaits. Parmi eux, l'intérêt sanitaire sous un angle hygiéniste a tenu une place de choix. Loin de rester cantonné à cette époque, cet aspect de la forêt salvatrice continue toujours d'être largement utilisé.

Bien que l'histoire de la mise en valeur des Landes de Gascogne soit passée par la fixation des dunes et le drainage des landes humides, c'est ce dernier évènement qui tient le haut de l'affiche chez nos enquêtés. Seuls les agents de l'ONF ont mis en avant le rôle de protection de la forêt littorale. Pour les autres c'est avant tout l'assainissement qui est porté aux nues comme véritable valeur écologique : « *la valeur écologique, c'est une nouvelle chose aujourd'hui... à l'époque on parlait pas d'écologie mais la forêt a été plantée pour assainir un territoire jugé comme malsain* » (E.5, Pays Landes de Gascogne) ; « *c'est quand même une forêt qui a été plantée pour assainir un territoire* » (E.30, CRT Aquitaine). De ce regard porté sur le passé, le bienfait sanitaire de la plantation de la pinède et la disparition de l'humidité pour la population constitue un argumentaire toujours associé : « *ces pins que beaucoup n'aiment pas, je trouve que ils ont beaucoup apporté, y a plus de maladies* » (E.21, Association Communes Forestières Gironde) ; « *y avait beaucoup d'endroits qui avaient le palu et qui ont été assainis par la forêt* » (E.97, Association Vive la forêt) ; « *la forêt a été mise en place pour assainir justement le département, y avait de l'humidité, beaucoup de lagunes, beaucoup de marécages, puisqu'il y avait la malaria, tout un tas de saletés* » (E.56, ASA DFCI). Mais loin de ne se décliner qu'au passé, cet aspect de la valeur écologique se conjugue également au présent : « *c'est un massif dont on ne peut pas se passer quand on connaît l'origine de ce massif. C'est pour assainir les landes qui étaient des terres incultes, qui étaient gorgées d'eau, le seul moyen que l'on a trouvé, enfin moyen écologique, c'est de planter des arbres* » (E.78, Fédération Pêche Gironde). Ou encore : « *mais c'est aussi une forêt qui permet d'assainir, peut-être un peu trop parfois. Il faut se souvenir comment c'était avant ! Les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle, ils redoutaient ce passage dans les*

landes ! » (E.80, président, Fédération Chasse Gironde). Cet aspect tout actuel de l'importance de l'étendue forestière trouve un écho tout particulier après la succession de deux tempêtes d'importance. Elle fait ainsi partie d'un argumentaire appuyant la nécessité de la reconstitution de la forêt: « moi je pense que si on ne poursuit pas dans 20 ans vous vous retrouvez en zone marécageuse comme sous Napoléon III ! » (E.21, Association Communes Forestières Gironde).

Au final, seul une personne porte un regard un peu différent ou du moins décalé sur cette gigantesque transformation environnementale. Tout l'intérêt de ce point de vue est qu'il met en perspective la plantation de la pinède avec un regard contemporain où les zones humides constituent un des milieux « fleurons » de la biodiversité (cf. Chapitre 3) : « tous les fossés qu'on a fait, on appelle ça les crastes tout ça, on a modifié, on a modifié, ça a été une catastrophe écologique en 1850 quoi ! C'est vraiment une première catastrophe écologique majeure sûrement de tout le grand Sud-Ouest... [...] Le drainage des Landes de Gascogne, tu te rends compte, ça se ferait maintenant, on hurlerait partout » (E.91, SEPANSO). Cette citation nous paraît très intéressante à comparer aux propos précédents et montre les différences de regards portés sur les zones humides. Nous l'avons dit, l'approche naturaliste tend à promouvoir l'intérêt intrinsèque de tous les éléments de diversité et particulièrement les zones humides, vestiges de l'ancienne lande. En ce sens, ces points de vue rejoignent l'intérêt que la patrimonialisation officielle porte aux zones humides en les valorisant et les protégeant. Ces regards valorisant ces milieux se confrontent donc à nombre de propos d'enquêtés qui se réjouissent toujours que la forêt les ait presque tous faits disparaître. Le caractère bienfaiteur de la forêt, en permettant de contrôler et valoriser un milieu difficile voire hostile pour l'homme est une approche hygiéniste toujours bien présente mais qui vient se confronter à la vision de la patrimonialisation officielle. Un membre du Parc a parfaitement su exprimer cette différence de points de vue :

« ici on a pas de montée naturaliste pour ça, la nature a toujours été hostile. Donc c'est pour ça que vous n'avez pas une culture naturaliste comme vous pouvez trouver dans le Vercors ou ailleurs. Les vrais gens du cru, la nature il faut qu'elle soit ou tondue autour des maisons ou drainée avec des fossés ou des crastes. Et c'est pour ça que le Parc naturel a aussi des soucis, y a pas de culture naturaliste, y a une culture de la nature domestiquée : au service de la chasse, de la pêche, au service de l'assainissement de la lande. C'est vraiment assainir, c'est fort ! » (E.41, PNRLG).

Ces propos font bien écho à l'analyse que nous avons pu faire de la valeur d'usage de la diversité pour certains enquêtés (élus, chasseurs et pêcheurs). Entre une vision d'une nature à l'importance intrinsèque et une nature domestiquée au service de l'homme, le gradient de la valeur naturaliste ne se place pas pour tous au même endroit. À l'intérêt porté à cette forêt protectrice pour les hommes, valeur « traditionnelle » liée au massif landais, s'ajoute désormais une nouvelle.

Pris dans sa globalité, le massif forestier landais se voit également porteur d'un bienfait des plus actuels : sa fonction de pompe à carbone. De « pompe à eau » à « pompe à

carbone », du bénéfice passé à un enjeu des plus actuels, il n'y a qu'un pas : « *elle est aussi un poumon... un poumon en terme écologique quoi, elle a son intérêt écologique important en tant que pompe à eau mais aussi permettre de pouvoir respirer un air pur, capter le CO2 etc., elle est donc importante pour notre territoire et pour l'Aquitaine, une importance économique et écologique* » (E.14, Mairie Mimizan). Il est intéressant de noter que cet aspect qui est originellement lié à des forêts emblématiques telle la forêt amazonienne largement médiatisée dont la défense s'est largement basée sur son statut de « poumon » de la terre ne possède plus l'exclusivité de cette valeur. L'utilisation de cette dimension de la valeur naturaliste révèle parfaitement bien le glissement d'une thématique portée avant tout par le milieu scientifique, largement médiatisée et faisant désormais partie d'un argumentaire se retrouvant auprès de la majorité des catégories d'acteurs rencontrés¹²⁵ et tout particulièrement par les collectivités territoriales. La nouveauté de cette valeur est d'ailleurs bien exprimée par cet enquêté : « *y a des éléments nouveaux qui montrent que cette forêt, et non plus seulement le pin, a d'autres valeurs que la simple valeur de matériau parce que c'est un pompier d'eau, c'est un capteur de carbone et tout ça, ça prend, ça commence à parler aux gens* » (E.5, Pays Landes de Gascogne). La valeur écologique de la forêt pris sous son angle « climatique » dépasse les catégories « traditionnelles » de la défense et de la promotion de l'intérêt écologique de la forêt. On la retrouve, bien entendu, au sein des catégories habituelles telles les associations de protection de l'environnement. Tout l'intérêt du discours porté par ces associations est que, sous cet angle, la forêt landaise dépasse les critiques liées à sa gestion pour mettre en exergue sa capacité à répondre à des intérêts environnementaux globaux. Leurs discours se posent alors en plein dans la défense et la valorisation de cet intérêt :

« Un exemple très récent pour justifier : Le 16 novembre 2010, la Section spécialisée "Transports, énergie, infrastructure, société de l'information" a validé un projet d'avis sur "Une stratégie énergétique pour la période 2011-2020". Dans ce projet il est fait référence au captage du CO2 et à son stockage. Je suis intervenu pour rappeler qu'il n'y a pas une technique industrielle, mais qu'il existe un captage naturel du CO2 et de stockage du carbone avec le développement des arbres » (E.85, SEPANSO Landes).

Tout aussi artificielle et exploitée soit-il, le massif landais est, sous cet angle, promu en tant que véritable entité forestière dont les vertus climatiques sont équivalentes à n'importe quelle autre forêt : « *bon après ça présente plein d'avantages pour la séquestration, le captage du carbone de l'atmosphère, enfin c'est de la forêt, avec toutes les qualités de la forêt donc c'est très intéressant* » (E.91, SEPANSO). Mais les associations de protection de l'environnement sont loin d'être les seules à mettre en avant cet aspect. En effet, le discours d'élus, d'autres types d'associations met également en exergue l'intérêt du massif landais en tant que « pompe à carbone » et ce, quel que soit leur localisation : « *bon après bien sûr y a l'environnemental*

¹²⁵ Le tableau 25 (cf. 1.) a montré que l'ONF, l'administration et les organismes partenaires et le PNRLG n'avaient pas particulièrement insistés sur cette dimension. Ces enquêtés renfermant bon nombre de profils naturalistes sont plus intéressés par la gestion forestière et ses conséquences. Il ne nous semble dès lors que peu étonnant qu'ils aient fait peu ressortir cet aspect qui, comme nous le verrons, est fortement orienté vers une instrumentalisation politique et économique (cf. Chapitre 10).

avec le stockage carbone qui est assez important » (E.4, CG Gironde) ; *« y a l'écologie avec l'absorption du CO2 »* (E.81, FFC Aquitaine) ; *« son rôle écologique le premier c'est un capteur de carbone, je crois qu'un ha de forêt adulte récupère à peu près 500 litres d'essences par jour »* (E.87, Graine de forêt) ; *« c'est quand même un poumon vert, ça pompe le CO2 et ça rejette l'oxygène c'est d'abord ça ! »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise). L'appropriation et la valorisation de cette thématique écologique trouve ainsi dans le territoire des Landes de Gascogne un terrain adapté et son étendue joue pleinement en sa faveur :

« je pense que c'est un poumon... y a un côté comme ça ... bon après dans ma vie personnelle j'ai été intégré à d'autres choses où on promotionnait l'idée de dire que "un mètre cube de bois absorbe une tonne de carbone" donc y a un côté comme ça évident qui est de dire qu'il faut que nationalement on soit capable de conserver des poumons comme ça qui jouent un rôle, c'est évident » (E.37, PNRLG).

Cette valeur n'a également rien d'exclusif puisqu'elle s'associe parfaitement à un discours promouvant l'intérêt économique de la forêt. Reprenons la métaphore corporelle utilisée par le président d'une association sabraise. Celui-ci parlait de « cœur » à l'égard du massif landais par sa capacité à faire vivre la population, du moins avant tempête. Cet enquêteur emploie également la terminologie de « poumon » à son égard soulignant ainsi sa pleine intégration à des enjeux actuels : *« je dis aujourd'hui que le massif forestier qui est, pour moi en tout cas une grande préoccupation, c'est à la fois un poumon et un cœur. Un poumon par rapport à toutes les questions qu'on se pose concernant le climat, l'ozone, tout ce qu'on entend »* (E.95, Association Les Automnales). Outre la vulgarisation de ce pendant de l'écologie, c'est son aspect consensuel qu'il est intéressant de notifier. Ce discours promouvant l'intérêt écologique de la forêt sous l'angle climatique n'a été contredit par aucun de nos interlocuteurs, ce qui est loin d'être le cas lorsqu'il est question de diversité forestière et/ou faunistique. Ce n'est donc pas sans sous-entendu que le président, entre autres, de la Fédération de chasse de Gironde définit les valeurs du massif en y incluant l'écologie mais au sens « noble » : *« une fonction environnementale ou écologique au sens noble du terme, c'est un poumon vert avec un bilan carbone positif »* (E.80, Fédération Chasse Gironde). Il y a donc « écologie » et « écologie ». Autant la question de l'impact de la ligniculture sur la biodiversité est sujet à controverse, autant la question du rôle climatique de la forêt fait nettement plus consensus. Car contrairement à la question de la diversité forestière, ce rôle écologique ne vient pas remettre en question l'intervention humaine, bien au contraire, elle place de nouveau pour la sphère forestière privée, l'action de l'homme au cœur de son existence.

Utilisées par la sphère forestière privée, les vertus de la pinède en tant captatrice de carbone se parent d'une double approche. Elle met tout à la fois en exergue une valeur aux bienfaits collectifs et place ses détenteurs et ses exploitants comme le pivot de cette qualité

écologique. Les propos de ce propriétaire sont éclairants de ces deux aspects liés à cette valeur pensée à petite échelle :

« c'est une forêt même si elle est uniforme avec les pins mais enfin c'est quand même une forêt. Y a quand même aussi un impact écologique avec la captation de gaz carbonique... bon y a quand même un rôle écologique assez important quoi. On sait que dans le monde y a de la déforestation de partout qui provoque, qui semble provoquer ces problèmes écologiques, bien que j'en sois pas tellement sûr, mais y a un rôle, y a un rôle écologique aussi. C'est même le premier rôle puisque c'est nous qui plantons la forêt » (E.56, ASA DFCI).

Mais cette valeur, pour cette catégorie, nous semble quelque peu « artificielle ». Nous l'avons dit, la captation de carbone est un point avancé par seulement 20% des enquêtés de la sphère forestière privée. Outre ce propriétaire, c'est en premier lieu au sein des instances de direction que cet argumentaire est particulièrement étayé ce qui est loin d'être anodin. La mise en avant de l'intérêt de la « pompe à carbone » entre autres, ne peut se défaire du discours politique qui l'accompagne. Car c'est dans un contexte post-tempête d'appel aux financements publics que cet aspect de la valeur écologique s'ancre faisant d'elle un « instrument » de légitimation et de revendication au nom des services écosystémiques que rendrait le massif (cf. Chapitre 10).

La terminologie de « poumon » employée dans le cas présent par certains de nos enquêtés pour déclinier l'importance de la forêt comme pourvoyeuse d'oxygène et pompe à carbone peut prendre une autre signification. En effet, c'est également en tant que vaste espace préservé, poumon forestier, espace de respiration et de nature que cette terminologie prend sens.

3.2. Un bloc forestier à valeur naturaliste globale

Le deuxième volet de la valorisation du massif forestier landais en tant qu'entité forestière tient dans sa désignation comme espace naturel que sa gestion intensive et son artificialité ne tend pas à lui enlever. Il nous faut distinguer ici différents positionnements de la part des enquêtés vis-à-vis de cette mise en exergue de l'intérêt naturaliste du massif forestier landais.

Débutons ici par les personnes à la connaissance et à la sensibilité écologiques clairement affichées par leur investissement au sein du milieu associatif ou par leur fonction au sein d'instances telles le CAUE, le PNRLG, la DIREN ou les Conseils généraux par exemple. Tout l'intérêt de leur propos, et qui marque une ligne de rencontre, est la considération du massif comme un vaste espace naturel porteur d'une importante spécificité écologique liée à sa structure pédologique. L'importance de la taille de cette unité écologique au sein du territoire français ou au sein même de la région Aquitaine tend ainsi à dépasser la « pauvreté » écologique souvent inféodée à la gestion en ligniculture de la pinède : *« c'est quand même une unité écologique, forcément...c'est pauvre mais c'est une unité écologique à*

part entière quand même [...] Je pense pas qu'il y ait une unité aussi homogène de cette taille là en France quoi. Même la Sologne, ça peut paraître énorme avec 300 000 ha mais ça fait pas un million d'ha quoi ! C'est vraiment la seule et pour ça c'est hyper singulier » (E.86, Association Landes Nature), *«Le facteur déterminant sur ce massif c'est quand même un énorme massif, donc il y a une fonction de réservoir biologique très important, même si en termes de biodiversité et d'hétérogénéité ben y a quand même mieux que ça. [...] À l'échelle du territoire régional, c'est quand même un... un réservoir biologique »* (E.29, CAUE Gironde). La relative homogénéité des milieux n'induit pas pour autant que le massif landais soit d'une insignifiance totale du point écologique. Car tout aussi artificielle et exploitée soit-elle, la forêt landaise n'en reste pas moins un espace naturel et par là-même porteuse d'une valeur naturelle. Le propos d'un membre du PNRLG insiste sur cette idée : *« ces valeurs naturelles ne sont pas contingentées aux espaces naturels les plus riches, les valeurs naturelles sont celles du massif forestier avec au sein des espaces plus riches que d'autres mais avec une valeur naturelle globale »* (E.36, PNRLG). C'est à cette échelle que la forêt landaise devient également porteuse d'une valeur écologique qui dépasse largement la simple quantification des éléments de diversité en devenant un espace naturel dont le statut forestier joue ici tout son rôle. Parce que *« d'abord la forêt c'est un espace naturel, qui se régénère, qui vit, c'est un espace vivant »* (E.5, Pays Landes de Gascogne), elle est *« une richesse environnementale qu'il faut préserver, après tout notre territoire qu'est-ce qu'il serait sans la forêt ? »* (E. 15, Mairie Mimizan). Loin d'être anecdotique, cette vision du massif landais en tant que vaste espace naturel prend tout son sens par l'ampleur de sa dimension. Ainsi même pour les opposants les plus farouches de la gestion intensive du massif, il n'en reste pas moins porteur, dans son ensemble, d'une valeur naturaliste qui s'oppose à des milieux plus artificialisés :

« ce sont de très grands espaces qui sont encore à peu près préservés, je dis à peu près parce qu'ils font l'objet de toutes les convoitises, à peu près préservés où il y a vraiment la place d'avoir de la grande faune, d'avoir tout un tas de choses qui sont très intéressantes [...] ce grand massif, c'est formidable et c'est vraiment une richesse pour l'Aquitaine rien que pour ça » (E.89, SEPANSO)

Ce qu'il faut également noter dans ce dernier propos est l'idée d'espace « préservé ». Car bien qu'artificiel et géré intensivement, le massif n'en reste pas moins perçu comme une immense forêt où l'impact de l'homme, tout particulièrement par l'urbanisation ou l'agriculture intensive, est moindre que sur d'autres territoires ou du moins se dilue plus aisément dans l'exceptionnalité de la masse. De fait, par sa taille, il devient, comme le souligne une écologue du CAUE, un espace naturel paradoxalement « libre » de la pression anthropique : *« c'est un espace naturel, c'est un espace inhabité, c'est un espace qui est encore libre d'une certaine façon »* (E.29, CAUE Gironde). Cette « liberté » face à toutes autres occupations du sol, et notamment pour celles considérées comme potentiellement destructrices de l'environnement, l'urbanisation et l'agriculture intensive, constitue le point d'ancrage d'une volonté de préservation pour nombre d'instances et d'acteurs (cf. Chapitre

11). De la forêt protectrice face à l'avancée des sables et la montée des nappes, elle le devient aussi désormais contre les vellétés de l'urbanisation. Le cas de la forêt littorale est ainsi avancé comme le parfait exemple du rôle protecteur de la forêt contre tout aménagement : « *ce que les forestiers ont montré depuis deux siècles, c'est fabuleux comme espace... c'est le littoral le plus préservé d'Europe, vous pouvez chercher, c'est le littoral le plus préservé d'Europe* » (E.45, CRPF). Dans ce rôle de préservation du littoral, le statut juridique de forêt domaniale constitue un élément avancé :

« là y a un enjeu national de préserver je crois 1/3 des espaces littoraux de toute aménagement et là c'est vraiment un atout des Landes du fait de l'histoire de la création de la forêt domaniale, on a quand même des superficies considérables boisées sur le littoral qui sont finalement la meilleure protection à toute velléité d'aménagements. Y a un rôle protecteur de la forêt par rapport à des aménagements inconsidérés » (E.1, CG Landes)

Ce n'est donc pas sans une certaine fierté mais également dans une revendication du rôle de la domanialité que ce point se retrouve chez nos forestiers de l'ONF :

« Pourquoi on a de la forêt comme ça, ici, aujourd'hui ? Et bien on a de la forêt sur le littoral grâce au régime forestier, s'il n'y avait pas eu le régime forestier comme statut super protecteur à un moment donné et bien je pense que ce serait urbanisé, qu'il n'y aurait pas du tout eu la même logique parce que c'est quand même bien le régime forestier qui fait qu'on a encore 80 km de côte sur la Gironde qui sont en forêt, il faut appeler un chat un chat ! » (E.67, ONF).

Car, au final, pour les forestiers publics rencontrés : « *ce qui est important à noter, c'est que la domanialité est un élément de protection, voilà, au même titre que le site classé, le site inscrit, la loi Littoral, site Natura 2000. Je veux dire, la domanialité, une forêt domaniale est inaliénable* » (E.66, ONF). Pour autant, ce rôle protecteur ne se cantonne pas qu'à la forêt publique du littoral. Là encore, c'est la forêt au sens large, quel que soit son statut qui joue ce rôle de protection. Bien que ne mettant pas spécifiquement en avant la domanialité, ce membre d'association pose un regard similaire : « *déjà à mon avis c'est un poumon et c'est encore un moyen de garder de façon naturelle un espace qui a à faire à une urbanisation qui est énorme* » (E.97, Association Vive la forêt). Pour cet élu, le rôle joué jusqu'à présent par la forêt est clair : « *je suis devenu maire d'une commune en rurbanité mais je pense que cette forêt a préservé ce territoire* » (E.21, Association Communes Forestières Gironde). À plus petite échelle, ce rôle protecteur peut également s'inscrire au sein d'enjeux environnementaux globaux : « *c'est aussi un poumon vert, pour tous, pour les hommes. Si on déboise en termes d'équilibre... Il faut des massifs, il faut des zones boisées pour l'équilibre naturel [...] c'est un poumon vert, le pendant des Vosges* » (E.94, Association Culture et Loisirs) ; « *je trouve que tous les grands territoires conservés ou en voie de conservation jouent de toute façon un rôle dans les grands équilibres, c'est évident, c'est sûr et certain quoi* » (E.37, PNRLG) ; « *pour moi le premier enjeu c'est que c'est évidemment un de nos poumons, si nous n'avons plus de forêt, on va être mal un jour, je pense. Donc effectivement le premier enjeu c'est le poumon, le poumon vert* » (E.8, Mairie Cazalis).

Enfin, il nous reste à aborder le cas des instances touristiques départementales et régionales dont les propos prennent sens à petite échelle. Reprenant l'image de nature qui a fait les lettres de noblesse du développement de la Côte d'Argent (cf. Chapitre 3), leurs propos soulignent unanimement le rôle de la forêt en tant que pourvoyeuse d'une image de naturalité non pas sous un angle scientifique mais bien symbolique. C'est là un des paradoxes de cette forêt. Largement décriée pour son uniformité lorsqu'elle est traversée, elle ne constitue pas moins un espace de nature touristiquement valorisé en tant que cadre de loisirs et de vacances. En ce sens, son étendue et son statut même de forêt joue ainsi pleinement en sa faveur et constitue une valeur de premier plan : **« ce que je constate c'est que c'est plutôt une valeur forte de présence de la nature. Curieusement je n'y associe pas systématiquement la main de l'homme. On est vraiment dans une valeur qui est plutôt dans quelque chose de fort, d'immense et donc d'une présence forte d'un grand espace naturel. Voilà la valeur essentielle qu'on y trouve »** (E.33, CDT Gironde). Le second paradoxe que l'on retrouve dans cette image et bien qu'elle reste au final, avant tout, une image pour les personnes en villégiature (à différencier des pratiques des personnes implantée localement) :

« c'est une forêt qu'on visite peu, qui sert plus de poumon vert qu'elle n'est perçue comme une forêt de balade. [...] Le côté nature préservé, environnement même si c'est une forêt qui a été plantée c'est quand même identifié comme un poumon vert, c'est quelque chose qui est vraiment à préserver lorsque l'on voit la sensibilité des gens au moment des tempêtes etc., je pense que ça c'est une image. Après les gens aiment se balader dans la forêt même s'ils ne baladent pas dans la forêt au sens strict mais au bord » (E.30, CRT Aquitaine).

Dans cette image de nature, la forêt associée aux autres éléments (océan, étangs, plages) se voit transférer une image de naturalité et se retrouve incluse dans un « tout nature » (Bouisset, Pottier, 2009 et 2011 ; Bouisset *et al.*, 2010 ; Pottier, 2010a) :

« Pour nous si vous voulez on a cette chance d'avoir ce côté nature par trois aspects : notre littoral avec nos 110 km de plage qui devient unique quand même, nous c'est la région des grands espaces par les plages et par la forêt. On est l'un des rares départements où on a ces deux aspects. Donc pour nous c'est un atout extraordinaire. [...] Ah, nous pour le tourisme c'est le côté naturel complètement » (E.32, CDT Landes).

Vaste espace naturel ou vaste espace de Nature, tout est une question d'échelles et de points de vues. Dans les deux cas, c'est en tant que bloc forestier que ce double aspect prend sens au sein du massif. Monter en échelle permet ainsi de dédouaner bon nombre de critiques, même pour les enquêtés les plus sévères à son encontre. Mais reste encore à savoir comment cette valeur est introduite par nos enquêtés dès lors qu'il est question de patrimoine.

4. Patrimoine et valeur naturaliste : la forêt landaise un patrimoine naturel ?

Aborder la question du patrimoine en lien avec la valeur naturaliste suppose que c'est un de ses grands volets qui va être abordé ici : le patrimoine naturel. Nous avons relevé 19 occurrences spontanées du syntagme auprès de nos enquêtés. Préférentiellement employés par les profils naturalistes, l'utilisation spontanée du « patrimoine naturel » se fait à près de 80% en référence aux milieux et espèces adoubs par la patrimonialisation institutionnelle. Avant d'appréhender la manière dont les enquêtés ont mobilisé cette valeur dès qu'il est question de « patrimoine », faisons un rapide état des lieux de la place qu'elle tient dans les réponses données par nos enquêtés et que synthétise le tableau suivant.

Tableau 27 : Présence de la valeur naturaliste dans la partie de l'entretien portant sur le massif forestier comme patrimoine

| Catégories d'enquêtés | Présence Valeur écologique (%) |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Sphère forestière privée | 33 |
| ONF | 40 |
| Collectivités territoriales | 42 |
| PNRLG | 20 |
| Administration/Organismes | 50 |
| Associations | 85 |
| Total enquêtés | 50 |

Ce tableau permet de se rendre compte que cette valeur est bien moins mobilisée par nos enquêtés dès lors qu'il est question de patrimoine. Valeur néanmoins particulièrement présente, elle ne semble pas faire sens pour la moitié des enquêtés dès lors qu'il est question de patrimoine. Néanmoins, lorsqu'elle est avancée, les propos sont particulièrement intéressants à analyser.

Face à cette valeur, les personnes interrogées peuvent se découper en quatre grands groupes.

Le premier renferme ceux qui voient dans la gestion actuelle du massif un frein à sa qualification en tant que patrimoine. La valeur écologique devient dès lors un critère essentiel de la qualité patrimoniale des espaces naturels. Ces enquêtés ont été comptabilisés comme ayant répondu « oui et non » à la question portant sur l'adéquation du terme de patrimoine au massif forestier landais (cf. Introduction troisième partie). Si nous ne les avons pas comptabilisés comme apportant une réponse strictement négative, c'est que chacun d'eux a appuyé sur une autre valeur (tout particulièrement culturelle) ou que leur propos introduit une vision plus complexe qu'un simple « non ». Dans le cas présent, ce groupe ne renferme que quatre enquêtés. Alors que l'on aurait pu penser que l'origine en grande partie artificielle du

massif forestier landais était un critère empêchant son acceptation en tant que patrimoine naturel, ce n'est pas cet aspect qui est mobilisé pour s'opposer à cette vision. C'est en effet le mode de gestion et uniquement lui qui est pointé du doigt comme « barrière » à la considération patrimoniale. Sous cet angle, potentiellement, le massif pourrait répondre aux critères du patrimoine naturel et notamment en termes de temporalité :

« Y a quand même une durée, la forêt landaise à maintenant 150 ans donc c'est quelque chose qui est inscrit dans l'imaginaire et dans l'expérience quotidienne de plusieurs générations. Lorsque l'on parle de patrimoine paysager, naturel, y a cette idée quand même de générations, de durée, de vivre avec quoi. Le patrimoine naturel c'est pas quelque chose qui a 10 ans » (E.84, Association Les Amis de la Terre).

Comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent, les 150 ans de vie du massif semblent donc suffire pour entrer dans la catégorie du patrimoine tant culturel que naturel. Intriguée par l'utilisation de ce syntagme par notre enquêté à l'égard de la forêt landaise, nous lui demandons d'étayer :

« Enquêtrice : Pourquoi utilisez-vous le terme de patrimoine naturel ?

*Enquêté : Disons que la forêt y avait quand même de la régénération naturelle après des coupes et aujourd'hui elle a été extrêmement artificialisée mais une bonne partie de la forêt, y avait une coupe et repoussait ce qui repoussait. Je pense que c'est depuis 15 à 20 ans que l'artificialisation a été extrêmement poussée où là, pour le coup, on n'avait que des pins, où on a eu Planfor avec ces petits godets, à mettre en rang etc.[...] Moi quand je vais là derrière [chez lui], c'est encore de la forêt pour moi parce que c'est encore un milieu où l'intervention humaine n'a pas été très généralisée, par contre quand je vois ces champs d'arbres, comme je dis ces pins au garde à vous dans les champs, ces alignements d'arbres c'est des champs, c'est des champs ! **Il faut être très clair ce que l'on fait maintenant c'est des champs d'arbres, ça n'a rien à voir avec la forêt, c'est plus la forêt, c'est la biodiversité zéro et c'est plus un patrimoine naturel.** Un champ de maïs, c'est pas du patrimoine naturel et un champ d'arbre, c'est pas un patrimoine naturel. Par contre la forêt qui s'est régénérée d'elle-même et ben cette régénération elle était quand même naturelle, c'était les petits pins qui poussaient »* (E.84, Association Les Amis de la Terre).

Ce dernier propos marque l'importance de la naturalité pour la considération du patrimoine naturel. Toute conception d'intervention humaine n'est pas exclue puisque le massif landais était un patrimoine naturel, mais l'artificialisation à outrance dont il a pu faire l'objet, l'aliénation de toute logique de régénéscence naturelle, lui enlève dès lors ce statut, hormis sur quelques secteurs géographiquement restreints. Les propos de cet autre enquêté font écho aux précédents :

« moi je n'associerai pas nécessairement la forêt à un patrimoine parce que ... au sens où un champ de maïs n'est pas nécessairement un patrimoine, ce qui est patrimoine dans le champ de maïs c'est le foncier [...] que la forêt usagère de Biscarosse¹²⁶ soit un patrimoine oui parce que là on a une forêt ancienne... [...] sur la partie forestière, le patrimoine je le réserverais aux endroits bâtis avec leur relation à l'environnement, les airiaux ok [...] les zones écologiquement importantes type la forêt-galerie, les lagunes, mais l'essentiel de la surface, c'est de l'espace cultivé » (E.1, CG Landes).

¹²⁶ La forêt usagère de Biscarosse est la continuité Sud du massif forestier de la Teste. Dans les faits, et contrairement à celle de la Teste, le statut usager de cette forêt de Biscarosse a été cantonné.

Artificialisation prononcée et trop de déni de l'intérêt écologique sont des points également avancés par une enquêtée du CAUE. Bien qu'elle ait insisté sur l'aspect patrimonial au travers de la possession privée et l'intérêt écologique de certains milieux, ce qui reste logique avec son propos, cela ne suffit pas :

*« L'enjeu c'est...c'est vraiment la pratique sylvicole et dans beaucoup de domaines. On en parle en termes d'agriculture, on commence à voir apparaître la notion d'agriculture à haute valeur environnementale et bien il faudra qu'en termes de pratiques sylvicoles ici, parce que c'est pas vrai pour d'autres massifs, ici il faudra qu'on y arrive aussi. Donc l'enjeu il est là donc après moi je ne suis pas attachée au massif des landes tel qu'il est, **je pense qu'il y a une façon de donner beaucoup plus de valeurs justement à ce massif, en inflexible, en remettant en cause les pratiques sylvicoles.** Je crois que l'enjeu il est là. Autrement oui c'est un patrimoine, comme on dit un patrimoine foncier. [...] entre ce qu'on a actuellement et une forêt beaucoup plus diversifiée que l'on rencontre notamment dans le Nord Est de la France, **y a matière justement à valoriser un patrimoine, un plus important sur un plan d'intérêt général, mais voilà... mais la forêt elle est à 80% privée et c'est surtout l'organisation en groupement forestier qui régit beaucoup les choses** » (E.29, CAUE Gironde).*

Le deuxième groupe identifié est celui qui évoque la valeur naturaliste comme un argument supplémentaire à la qualification du massif en tant que patrimoine. Ce groupe renferme le plus grand nombre d'enquêtés faisant appel à la valeur naturaliste (63% de nos enquêtés). Dans ses propos, cette valeur peut être mobilisée dans ces deux échelles d'approche. À grande échelle, et contrairement aux propos précédents, l'intérêt des milieux écologiques suffit à promouvoir l'intérêt écologique de l'ensemble du massif. Le propos de cette enquêtée de la DIREN introduit parfaitement cette idée : *« ce triangle landais, sur sable, ben il a une histoire, il existait pas avant, il a été créé de toute part, il est traversé par des cours d'eau qui sont tous en Natura 2000, oui... y a un patrimoine, il a une valeur importante en terme socio-économique et en terme de biodiversité oui il en a une ! Parce qu'il est une composante qui n'existe pas ailleurs du réseau Natura 2000, donc rien qu'à ce titre-là, il en a une »* (E.26, DIREN). À petite échelle, les vertus de la forêt sont avancées comme apportant un « plus » à l'intérêt du massif landais : *« Bien sûr, c'est une richesse, c'est une richesse collective, elle peut appartenir à des privés, mais elle fait vivre tout le monde et quand le propriétaire exploite c'est pour le bien commun. Pour moi c'est un patrimoine. En même temps, le côté environnement, air qu'on respire et tout, évidemment c'est une bonne chose, ça profite à tout le monde »* (E.18, Mairie Maillères). Entre autres exemple, ce forestier introduit la complémentarité de la valeur écologique dans sa réponse : *« y a l'échelle économique qui est un enjeu important, l'échelle sociale où y a un enjeu d'emploi, y a un enjeu qui est un enjeu un peu nouveau mais qui est quand même considérable, c'est quand même la forêt d'Europe qui fixe le plus de carbone en l'état actuel des choses »* (E. 66, ONF). C'est dans ce groupe que l'on retrouve également les membres de la sphère privée. La valeur écologique devient alors un argument pour mettre en valeur le travail des propriétaires : *« C'est la valorisation d'un patrimoine personnel mais qui a aussi un intérêt général. Comme par*

exemple la pompe à carbone » (E.60, SSSO). Un technicien de la Chambre d'Agriculture étaye :

« en parlant d'écologie, d'environnement, stockage de carbone, c'est vrai que c'est un patrimoine même si c'est le propriétaire qui en paye les charges mais en fin de compte c'est un patrimoine... [...] il stocke le carbone, il apporte la vie ...des animaux, des écureuils, des chevreuils, des sangliers, mais tout ça fait que c'est grâce à la forêt qu'on a ce patrimoine-là. Sans la forêt, s'il y avait que des prairies, à part des mulots, on aurait pas grand-chose ! Donc il a une valeur environnementale et patrimoniale importante » (E.52, CA).

Le troisième groupe (qui représente 27% des enquêtés) se rapproche du deuxième dans le sens où la valeur écologique est avancée en parallèle d'autres valeurs. Mais contrairement à ce dernier, le massif est ouvertement qualifié de patrimoine naturel. Cette qualification n'enlève, dès lors, rien aux autres valeurs ou à leur importance. Elle joue le rôle de conclusion, la terminologie de « patrimoine naturel » venant englober une représentation de la nature dont l'homme est partie intégrante. L'intervention humaine n'exclut en rien la vision de ce qui est « naturel » et tout particulièrement parce que l'arbre en lui-même est un élément naturel : *« le patrimoine c'est le million d'ha de nature mais à trop le cultiver on a pris le risque de remettre en cause sa pérennité. [...]Oui de nature... c'est un patrimoine forestier mais aussi un patrimoine naturel parce que c'est des arbres et les arbres c'est quand même la nature, non ? Même s'ils sont cultivés » (E.20, Association Communes Forestières Landes) ; « c'est plus le patrimoine oui... naturel dans le sens proche de la nature » (E.95, Associations Les Automnales) ; « je pense que c'est un patrimoine naturel quoi comme... par exemple les dunes côtières c'est aussi du patrimoine naturel même si l'homme l'a un peu fabriqué mais ça fait partie de la nature » (E.82, FFC Gironde) ; « naturel oui sauf que l'homme y met la main, donc c'est la nature oui mais guidée par la main de l'homme si vous voulez. Donc moi patrimoine naturel oui ça vient de la nature, c'est la nature qui nous donne ça donc c'est incontestablement un patrimoine naturel » (E.92, ADPPM). L'inscription temporelle du pin maritime peut également jouer en la faveur d'un massif forestier « patrimoine naturel » :*

« Enquêté : Un patrimoine naturel, oui naturel

Enquêtrice : Bien qu'il soit artificiel ?

Enquêté : Ben il est pas très artificiel quand même parce qu'il est parti sur des bases, sur une origine... non non, il existait quoi » (E.101, Association Vive la forêt).

Un enquêté a donné une définition intéressante du qualificatif qu'il attribue au massif landais comme patrimoine. Il utilise le terme de patrimoine « rural-nature » qu'il explique en ces termes :

« Pour moi il est rural avec une dimension de nature qui est plus forte par exemple que les champs de vigne. Pourtant un vignoble c'est planté pareil mais il ne donne pas cette notion de nature autant que peut le donner la forêt. Donc on est dans un autre type de patrimoine, les deux sont ruraux, un qui fait rural-jardin, précieux dans le mauvais sens du terme, et l'autre qui fait rural-nature, laborieux, avec peu de présence humaine qui lui donne un autre type de valeur. Deux patrimoines ruraux mais aux dimensions différentes » (E.33, CDT Gironde).

Cette qualification nous semble très à propos. En effet, pour la majorité des enquêtés utilisant le qualificatif de « patrimoine naturel », celui-ci n'est pas à appréhender dans son sens écologique-scientifique, ni dans un sens symbolique (la forêt archétype de la Nature). Il s'inscrit dans une vision culturelle du rapport de l'homme à son environnement où la nature n'est pas considérée comme « autonome ». La référence à la nature n'exclut en rien l'intervention humaine et les bénéfices qu'il peut en tirer. Prenons par exemple un élu sabrais :

« Enquêté : bien sûr, c'est un patrimoine qu'il faut protéger ! C'est ça ! Même s'il y a des privés qui interviennent mais moi ici y a pas des panneaux "propriété privée" dans la forêt. Normalement, on a pas le droit. Alors il faut faire attention aux incendies tout ça mais après ce patrimoine là il profite à tout le monde, c'est ça qui est bien !

Enquêtrice : Quel qualificatif vous donneriez à ce patrimoine ?

Enquêté : C'est un patrimoine naturel !

Enquêtrice : Bien qu'il soit artificiel ?

Enquêté : Même s'il est artificiel oui. Même si on l'a créé au jour d'aujourd'hui on veut le maintenir. On l'a créé mais on veut le préserver ce patrimoine, il faut le garder tel qu'il est c'est important. Il est important pour tout ce qu'on a pu dire que ce soit écologique, économique et tout » (E.22, Mairie Sabres).

Nous le voyons dans ce propos, qualifier de patrimoine naturel la forêt landaise n'enlève rien aux autres valeurs, le terme joue le rôle d'une conclusion venant englober le tout en s'appuyant simplement sur son statut de forêt. Un élu mimizanais offre un regard quelque peu similaire. Alors que dans sa définition du patrimoine il appuie tout particulièrement sur l'importance de l'attache familiale comme valeur centrale liée au patrimoine et à la forêt (il est lui-même propriétaire), notre question portant sur la qualification de ce patrimoine permet de faire émerger le caractère englobant du patrimoine naturel :

« Enquêté : Ben c'est quelque chose auquel on est attaché je suppose. Ben oui la forêt c'est ... ça fait partie du patrimoine. Y a deux cents ans ça faisait pas partie du patrimoine, y en avait pas ou si mais... le patrimoine c'est ce qu'on reçoit aussi de nos ancêtres. Donc on a envie que ce patrimoine continue d'exister. Donc pour nous la forêt c'est un patrimoine. Elle a été faite même par la main de l'homme donc on y est attaché, c'est nos grands-pères et nos arrière-grands-pères qui l'ont faite quoi, donc y a un attachement viscéral, patrimonial, à la forêt.

Enquêtrice : Quel type de patrimoine c'est selon vous ?

Enquêté : C'est un patrimoine naturel, même si c'est l'homme qui l'a façonné, c'est la nature... c'est le... donc pour moi c'est un patrimoine naturel après on peut tout dire... oui un patrimoine naturel » (E.14 Mairie Mimizan).

Le propos de cette enquêtée, membre d'une association nous semble bien résumer l'ensemble :

*« C'est un patrimoine naturel même si on sait que c'est artificiel. Parce que c'est fait avec la nature ! **La nature ça fait partie de notre environnement culturel.** C'est en lien, notre façon de vivre est différente d'un cadre naturel à un autre. Entre le Marsan, le Marensin, la Chalosse c'est une culture propre, les maisons et tout c'est pas la même chose, ça montre bien l'influence du cadre naturel » (E.94, Association Culture et Loisirs).*

Enfin, le quatrième groupe – minoritaire – correspond à 10% des enquêtés faisant appel à la valeur naturaliste. Il qualifie le massif forestier de patrimoine naturel comme simple opposition au patrimoine culturel. On entre ici dans une vision binaire du patrimoine qui s’ancre dans un discours promotionnel porté par les instances touristiques « *pour nous [instance touristique], c’est un patrimoine naturel* » (E.32, CDT 40). Ou encore :

« Enquêtée : Pour nous en tout cas le patrimoine ça se distingue selon le grand type de patrimoine, le patrimoine naturel bon le massif forestier mais aussi le patrimoine lié à l’eau qui justement sur le territoire mérite d’être valorisé, découvert. [...]Après y a le patrimoine bâti, et le côté tradition [...] On se définit en tant que destination balnéaire et aussi comme destination nature au travers de la forêt.

Enquêtrice : Une destination « nature » bien que le massif soit artificiel ?

Enquêtée : Y en a qui vous diront que le massif n’est pas artificiel ! Oui... mais naturel au sens de la nature quoi ! Il fait partie du patrimoine lié à la nature » (E.34, OIT Mimizan).

On retrouve donc la même utilisation de la valeur naturaliste faisant de la forêt un symbole de la « Nature » qui s’oppose au pendant culturel du patrimoine.

* * * * *

Plusieurs éléments doivent être soulignés en conclusion de ce chapitre. Le premier est l’important jeu d’échelle qui structure la dimension naturaliste du massif forestier des Landes de Gascogne : l’utilisation et les problématiques liées à la valeur naturaliste ne sont pas les mêmes si l’on s’intéresse aux uniques milieux qu’il renferme ou si on le considère comme un tout. Dans le premier cas, le regard naturaliste vise à mettre en exergue tout l’intérêt intrinsèque et scientifique de ces milieux. Sylviculture et agriculture intensive deviennent alors des enjeux centraux dans la préservation de ces éléments. Le regard critique quant à la disparition de la diversité forestière et de certains milieux se retrouve également auprès des associations non environnementales et des élus. Néanmoins, bien que partageant souvent un constat commun, c’est moins l’intérêt scientifique de ces éléments que leur utilité d’usage que leur propos mettent en avant. Cette idée est tout particulièrement présente auprès de la sphère privée et recoupe particulièrement bien une analyse menée par des chercheurs du Cemagref sur la représentation de la biodiversité par des propriétaires privés en forêt landaise (Deuffic *et al.*, 2010). La même valorisation de la « biodiversité ordinaire » est mise en avant par nos enquêtés : « *à défaut d’être à l’initiative et le principal vecteur de la protection de la biodiversité extraordinaire, ils redonnent du sens et de la légitimité à leur action en intervenant sur la biodiversité "ordinaire" Ils circonscrivent cette forme de biodiversité aux essences de production [...] Pour sortir d’une approche centrée sur les espèces ligneuses et de façon à montrer la plus-value du travail forestier en matière de biodiversité* », ils déclinent la biodiversité en termes « *de mosaïque paysagère* » (Deuffic *et al.*, 2010, p.120). La même logique anime les acteurs de la sphère privée rencontrés : diversité des formes de peuplement (reflet de la gestion sylvicole elle-même différente en fonction du choix des propriétaires) et diversité d’essences « communes » (et tout particulièrement dans les variétés de chênes), sont mis en avant comme reflet d’une diversité ordinaire. Ces résultats renvoient une appréciation

de la diversité biologique qui ne peut être vue en dehors des pratiques techniques. Ils confortent en cela des études portant sur d'autres types « d'exploitations », comme par exemple le cas des éleveurs des Alpes du Nord (Larrère *et al.*, 2007).

Les agents de l'Office offrent un profil médian. Utilité de la diversité (et tout particulièrement pour la résilience forestière) et intérêt scientifique se croisent au sein des propos des agents de l'Office rencontrés. Tout l'intérêt porté à la forêt littorale, qui a constitué pour eux l'échelle d'appréciation de la valeur naturaliste, tient en premier lieu aux éléments intimes qui la composent et dont ils ont la « garde ». Néanmoins, leur préférence envers une gestion « plus naturelle » de l'espace forestier littoral, respectant son rôle de protection et lui donnant une naturalité plus affirmée est un point particulièrement présent.

Mais affilier une valeur naturaliste à l'ensemble du massif n'a rien non plus de « saugrenu ». Par son étendue, le massif forestier des Landes de Gascogne est intrinsèquement plus intéressant d'un point de vue écologique que n'importe quelle autre occupation du sol. Prise en ce sens, la problématique des pressions foncières devient centrale (cf. Chapitre 11). Mais à petite échelle, c'est également son utilité en tant que protecteur du territoire qui fait (toujours) sens. À cette fonction « traditionnelle » s'adjoint désormais un discours vantant les capacités « climatiques » d'une vaste forêt, intérêt qui doit encore être mis en perspective avec son utilité politique et économique (cf. Chapitre 10).

L'utilité est donc un terme qui se rattache fréquemment à la sphère forestière privée : utilité de la forêt pour l'homme (production/ revenu) et utilité de l'homme pour la forêt (création et maintien d'un immense espace forestier). Les propos tenus par les acteurs privés font, au final, écho à ceux tenus par l'ancien président du Syndicat des Sylviculteurs, Jean-Louis Martres¹²⁷. Le discours tablant sur l'importance de l'activité humaine au sein de l'espace forestier, d'une vision de la nature où l'homme doit tenir une place, il s'en est fait le garant et le promoteur tout au long de son importante carrière à la tête de cette instance. Il a porté haut et fort le concept de « *forêt cultivée* » qui « *ne doit sa naissance qu'à la primature affichée en faveur de la forêt sauvage. En quelque sorte il en est le produit induit, afin de rappeler les règles de l'humanisme au niveau forestier. Car la nature n'existe pas sans l'homme, et si elle existait sans lui, elle ne présenterait aucun "intérêt"* » (Martres, 2003). Cette vision dans laquelle s'ancrent les enquêtés défendant et valorisant une sylviculture intensive comme pivot de la valeur écologique s'oppose ainsi à ceux qui souhaitent laisser une plus grande place au développement naturel de la forêt.

Les réponses aux questions sur le patrimoine sont particulièrement révélatrices d'une conception du patrimoine naturel qui casse les codes traditionnels de la patrimonialisation institutionnelle qui a préférentiellement mis en avant, ces dernières décennies, l'exceptionnalité écologique au cœur de son processus de sélection. Certes, cet aspect est présent dans le discours des enquêtés et tout particulièrement pour ceux au profil naturaliste. Néanmoins, c'est également à petite échelle que la valeur naturaliste est mobilisée dès lors

¹²⁷ Jean-Louis Martres est professeur de Sciences Politiques à l'Université Bordeaux IV.

qu'il est question de patrimoine. Profitant de son statut forestier, ne déniait en rien la place de l'homme, la conception du patrimoine naturel apparaît, pour les enquêtés, plus synonyme de la ruralité qu'entrant dans une vision scientifique ou symbolique de la forêt.

Chapitre 9

Entre esthétique et ambiance : la valeur sensible comme approche personnelle à la forêt landaise

Économie, culture et écologie, l'examen des valeurs ne saurait être complet sans aborder le rapport personnel et sensible des enquêtés à cet espace forestier. Visuellement marqué par l'intensivité de sa gestion, le massif forestier landais est bien souvent esthétiquement rejeté pour sa physionomie si particulière (cf. Chapitre 3). Parallèlement, nous avons pu voir que le discours touristique et artistique s'était emparé de cette valeur sensible pour en faire le fer de lance du développement de la Côte d'Argent (cf. Chapitre3). Ce discours mettait ainsi en exergue la forêt littorale et les éléments qu'elle renferme comme uniques porteurs de cette valeur. Mais qu'en est-il pour les personnes rencontrées ? Quelle place tient cette valeur dans leurs propos ? À quels lieux et éléments rattachent-ils cette valeur ?

En effet, s'arrêter au constat d'une forêt gérée selon les principes de la ligniculture serait faire fi d'une réalité sensible qui tient une place de premier choix dans le propos des personnes interrogées : « *paradoxalement, alors qu'il est fortement contraint par les aspects liés à la culture, à l'exploitation du bois, c'est un espace autour duquel on a une relation très sensible...voilà une approche d'habitant, de perceptions...donc voilà... des fois une difficulté à se positionner en tant qu'habitant ou gestionnaire de l'espace entre les contraintes liées à la culture de l'espace et le cadre de vie qu'il offre* » (E.2, CG Landes). Ainsi, l'appréciation de ce paysage forestier qui semble, de prime abord, offrir « *peu d'intérêts aux yeux des visiteurs* » (Boutefeu, 2007), ne doit certainement pas être balayé d'un revers de main. Car, à l'instar d'autres espaces forestiers, la sensibilité est ici de mise. Mais pour en appréhender les codes, il faut en partie se défaire du dictat du visuel pour « *redonner du sens aux sens* » (Arnould, 1997b, p.392). Car : « *sous le paysage se cachent des facteurs et des processus, ou encore des éléments, qui agissent sur l'homme et la société qui ne relèvent pas forcément du visible, et l'on sait bien que la manière dont le paysage est perçu mobilise l'ensemble des sens de l'homme. C'est donc au paysage à la fois visible, mais également au paysage sonore, au paysage tactile, au paysage gustatif et au paysage olfactif que l'on se réfèrera* » (Luginbühl, 2006, p.37-38). Ainsi, à la différence d'un spectacle paysager qui se regarde à distance pour l'unique plaisir de l'œil (Bigando, 2006), l'immersion est ici une dimension essentielle qui révèle une ambiance qui ne peut être saisie si on exclut les autres sens. Les émotions qui caractérisent le rapport de la société à l'espace forestier, « *le calme, le silence, les rythmes lents, l'air pur..., ces éléments de naturalité perçue en forêt, [qui] procurent bien-être, détente physique et psychique* » (Granet, 2011, p.276), doivent-elles être aussi exclues de ce « champ

de pins » ? Là encore, et comme nous le verrons, le discours des acteurs vient appuyer sur une relation sensible où la naturalité à toute sa place. Mais ce que cette valeur sensible révèle est un rapport en premier lieu personnel à la forêt. Nos acteurs se font, dès lors, plus habitants et usagers de cet espace forestier que « simples » professionnels. Ce que cette valeur dévoile également est toute l'ambiguïté de ce rapport sensible : rien ne semble véritablement tranché et chacun des aspects de cette valeur peut faire l'objet d'apparentes contradictions. Entre monotonie et qualité esthétique, entre oppression et bien-être, la lecture du rapport sensible de nos enquêtés doit se lire au travers de nuances tout autant spatiales que personnelles.

1. Énonciation de la valeur sensible

Il faut commencer par aborder la forêt de manière générale, comme partie intégrante d'un cadre de vie. En effet, cet aspect du rapport qui lie nos enquêtés à la forêt a été avancé comme tel par 25% d'entre eux. Cependant, cet aspect a été à chaque fois peu développé et étayé, même si c'est toujours et unanimement pour en souligner la qualité comme l'illustrent les citations suivantes : « *c'est un cadre vie, c'est comme celui qui habite et aime vivre au bord de la mer. Je trouve que ça fait partie de notre cadre de vie et de la qualité de notre cadre de vie. On en changerait pour rien* » (E.22, Association Communes Forestières non soumises) ; « *pour moi ça a toujours été une belle qualité de vie* » (E.8, Mairie Cazalis) ; « *c'est un lieu de vie de qualité* » (E.94, Association Culture et Loisirs) ; « *moi je dirais qu'il y a d'abord la valeur... comment je pourrais dire... environnement. Pas au sens où on le dit maintenant écolo, parce que ça n'existe pas depuis très longtemps cette valeur là, mais c'est une valeur de qualité de vie, on vit dans la forêt* » (E.9, Mairie Maillères). Attachée au cadre de vie, la forêt trouve un important critère d'appréciation dans le fait qu'on s'y sente bien, qu'on y trouve un « bien-vivre » : « *ce cadre de vie, ce bien-vivre que l'on retrouve ici, vous le retrouvez pas ailleurs* » (E.13, Mairie Sabres) ; « *c'est cette image que je voudrais faire partager pour faire comprendre que la forêt est un apport fantastique, que c'est un bien-être et qu'il faut la protéger, il faut protéger tout le cadre de vie* » (E.88, Association Amis du lac d'Hossegor). De manière un peu plus étayée :

« je suis né dans cette région là et j'en suis pas parti et c'est pas forcément innocent j'imagine. Forcément c'est associé à un cadre de vie et à un bien-être quoi, c'est comme ça que je la vois la forêt. [...] Je ne suis pas issu d'une famille de propriétaire donc voilà le rapport à la propriété forestière n'est pas dans mon sang. Donc voilà moi c'est plutôt le côté cadre de vie, bien-être, paysager, aménités de la forêt » (E.31, PNR).

Mais pour exprimer et véritablement étayer ce rapport personnel et sensible à l'espace forestier deux dimensions ont été particulièrement mises en valeur par nos enquêtés : l'esthétique et l'ambiance. Il serait hasardeux d'affirmer ici que la qualité de ce cadre de vie, que le bien-être lié à l'espace forestier, ne soit relatif qu'à ces deux aspects. Néanmoins, ils ont été largement mobilisés et explicités par les enquêtés pour aborder leur rapport sensible et personnel à la forêt. Alors que la qualité du cadre de vie a été introduite dans nos questions

relatives aux valeurs, esthétique et ambiance sont, quant à elles, majoritairement apparues en réponses à des questions nettement plus personnelles. « Qu'est-ce que vous aimez dans cette forêt ? Quels sont les endroits que vous appréciez ? » sont les deux questions centrales qui ont permis de faire véritablement émerger ces valeurs du ressenti et des sensations qui en émanent : « une valeur liée au cadre de vie, donc une valeur plus... hors services marchands et liée à un espace de vie, de découverte, de sensations » (E.2, CG 40).

La valeur sensible s'exprime de façon extrêmement variée et tout particulièrement dès lors qu'il est question d'ambiance. De fait, et exceptionnellement, nous ne ferons pas ici d'analyse lexicale, l'analyse de contenu a été privilégiée :

Tableau 28 : Présences des valeurs esthétique et d'ambiance au sein des catégories d'enquêtés.

| Catégories d'enquêtés | Valeur esthétique (%) | Valeur d'ambiance (%) |
|-----------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Sphère forestière privée | 63 | 68 |
| ONF | 33 | 75 |
| Collectivités territoriales | 54 | 95 |
| PNRLG | 50 | 90 |
| Administration/Organismes | 80 | 50 |
| Associations | 65 | 85 |
| Total enquêtés | 59 | 78 |

Ainsi, comme nous le montre le tableau 28, l'ambiance est, globalement, bien plus avancée par les enquêtés que l'esthétique. Plus que d'être « belle », la forêt landaise serait ainsi préférentiellement appréciée pour l'atmosphère qui s'en dégage ou qu'elle permet de créer. C'est en effet cette dernière qui prédomine dans cinq catégories sur six. Seules les personnes de l'administration et organismes partenaires inversent la tendance en offrant un point de vue fortement basé sur l'esthétique. Ce résultat semble s'expliquer par la fonction même de ces enquêtés. Regroupant les acteurs de l'économie touristique, des CAUE et de la DIREN, leur profession les amène à valoriser plus ce qui est donné à voir, les éléments les plus aisément saisissables par le visuel, que l'expression d'un ressenti. Néanmoins, l'ambiance n'est pas non plus absente de leur propos puisque la moitié d'entre eux y feront appel tout autant dans leur discours professionnel que personnel.

Tout comme nos enquêtés ont su souligner l'importance de la connaissance et de la pénétration de la forêt landaise pour en appréhender la diversité qui constitue le fondement de sa valeur naturaliste à grande échelle, il en va de même pour les valeurs esthétique et d'ambiance. Celles-ci sont avancées par plus d'un quart d'entre eux comme, au final, difficile à appréhender pour le regard profane. Car pour les apprécier, il faut, là encore, la pénétrer, s'aventurer dans l'ensemble de cette forêt et ne pas se contenter de la traverser sur les grands axes : « elle a son charme mais qu'on ne peut pas ressentir quand on passe sur une route qui la traverse, il faut rentrer dans la forêt pour en connaître les subtilités » (E.79, Fédération

Pêche Landes) ; « elle se mérite cette forêt. Ceux qui la critiquent je leur dis qu'ils ne la méritent pas parce qu'ils ne se donnent pas les moyens....elle est à part, elle est pas facile cette forêt » (E.5, Pays Landes de Gascogne). Pour la connaître, être « d'ici » est une aide non négligeable : « quand on passe à 130 à l'heure sur l'autoroute, elle paraît un peu monotone et monocorde, mais quand on est du pays et qu'on prend un peu le temps de la découvrir, je crois que la forêt landaise, mais ça c'est le côté un peu artistique si vous voulez, elle est superbe... » (E.14, Mairie Mimizan) ; « y a beaucoup de gens qui disent que c'est ennuyeux, que c'est des paysages très ennuyeux, beaucoup de gens me disent "oh la la, qu'est-ce que c'est ennuyeux " mais moi je suis d'ici et au contraire, mais ça doit être probablement le fait de l'habitude, moi je trouve ça très beau la forêt landaise » (E.30, CRT Aquitaine).

Bien que la forêt landaise puisse être revendiquée comme porteuse d'une valeur sensible, nos enquêtés ne sont pas non plus exempts de tout regard critique. C'est d'ailleurs sous l'angle esthétique que le nombre de reproches à l'égard de la forêt est le plus important, ce qui corrobore la moindre importance donnée à cette valeur sur l'ensemble de notre corpus. Nous avons pu aborder dans les chapitres précédents le regard critique que certains ont pu formuler à l'égard de l'influence de la valeur économique sur le statut forestier de la pinède et sur sa valeur écologique. Le tableau 29 résume, les reproches uniquement énoncés sous l'angle de l'esthétique et de l'ambiance :

Tableau 29 : Présence du regard critique sur l'esthétique et l'ambiance du massif landais par catégories d'enquêtés

| Catégorie d'enquêtés | Regard critique sur l'esthétique (%) | Regard critique sur l'ambiance (%) |
|-----------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Sphère forestière privée | 16 | 5 |
| ONF | 33 | 8 |
| Collectivités territoriales | 38 | 13 |
| PNRLG | 70 | 20 |
| Administration/Organismes | 30 | 40 |
| Associations | 20 | 15 |
| Total enquêtés | 32 | 15 |

Notons que ce regard critique est certes présent, mais de manière somme toute relative. Certaines catégories ne contiennent que peu de personnes avançant un point de vue réprobateur : sphère privée et milieu associatif n'y font que rarement référence. À l'opposé le Parc contient, proportionnellement, plus de personnes portant un regard moins amène à l'égard de la qualité esthétique de la forêt. Administration et organismes partenaires des collectivités territoriales, ONF et collectivités se trouvent dans un profil médian. Répondant de manière logique à notre tableau récapitulatif des valeurs d'ambiance et esthétique, c'est avant tout cette dernière qui fait l'objet du plus grand nombre de points de vue négatifs. Mais pour pouvoir appréhender au mieux ces différents regards critiques, deux points essentiels sont à souligner ici. Le premier est que ces points de vue ne sont que rarement le fait d'un

discours « institutionnel » mais avant tout une question de sensibilité personnelle. Plus que membres d'une catégorie d'acteurs, nos enquêtés se font habitants ou simples usagers d'un espace sur lequel ils portent un regard en premier lieu sensible et personnel. Le second élément à appuyer ici, et qui prendra véritablement sens à l'analyse de nos entretiens, est que ces points de vues critiques n'excluent pas l'assignation de valeurs esthétiques ou d'ambiance à la forêt landaise. Il est intéressant de noter que l'intégralité des enquêtés ayant ainsi déprécié le massif l'ont également tous valorisé sous l'angle de l'esthétique et/ou de l'ambiance. Ce que cette première ambiguïté souligne est l'ambivalence du paysage forestier qui peut tout autant plaire qu'être rejeté. C'est également l'importance de l'identification des éléments qui fondent l'intérêt ou l'inintérêt de cet objet forestier qu'il faut appréhender pour pouvoir comprendre le rapport sensible qui lie nos enquêtés à leur environnement professionnel et /ou personnel.

2. L'ambiance au cœur de la relation sensible des acteurs

La valeur d'ambiance offre la particularité d'être employée de manière très générale dès lors qu'elle a été introduite en réponse à notre question portant sur ce que nos enquêtés appréciaient au sein de cette forêt. Il est alors question de « la forêt » et ce, quel que soit notre terrain d'étude. Ce n'est qu'au travers du regard critique que des précisions d'ordre géographique se manifestent.

1.1. Qualités de l'ambiance forestière de la forêt landaise

Comment la qualité de l'ambiance se manifeste-telle ? À quoi font références nos enquêtés pour l'exprimer ? Le tableau 30, effectué à partir de l'analyse de contenu, nous permet d'en déceler les grandes lignes.

Tableau 30 : Modalités d'énonciation de la valeur d'ambiance

| Catégories d'enquêtés | Sphère forestière privée | ONF | Collectivités territoriales | PNRLG | Administration /Organismes | Associations | Total % |
|------------------------------|---------------------------------|------------|------------------------------------|--------------|-----------------------------------|---------------------|----------------|
| Environnement naturel | 33 | 71 | 45 | 44 | 75 | 56 | 49 |
| Calme/tranquillité | 25 | 14 | 45 | 11 | 25 | 69 | 38 |
| Ressourcement/respiration | 25 | 14 | 40 | 33 | 50 | 38 | 33 |
| Immensité/espace | 0 | 14 | 40 | 78 | 100 | 13 | 32 |
| Odeurs | 33 | 0 | 20 | 33 | 25 | 25 | 25 |
| Isolement | 17 | 14 | 20 | 44 | 25 | 25 | 23 |
| Sons de la forêt | 0 | 0 | 20 | 33 | 25 | 25 | 17 |
| Sentiment de liberté | 0 | 0 | 15 | 22 | 0 | 6 | 9 |

Contact avec la « nature », impression de calme, lieu de ressourcement et d'isolement voire de liberté, empli d'odeurs et de « musicalité faunistique et floristique », la forêt landaise est loin de manquer d'atouts. Bien que nous ayons ici fait le choix de distinguer tous ces aspects dans un souci de lisibilité, notons qu'ils ne sont pas pour autant exclusifs les uns des autres. Ils sont bien souvent employés de manière combinée et tout particulièrement pour ce qui est du contact avec l'environnement naturel. En effet, de ce premier aspect découle en grande partie un ensemble de sensations qui ne prennent sens qu'au regard d'un environnement porteur de naturalité. Ici, il n'est pas question pour nos enquêtés de disserter sur ce qui possède un intérêt écologique dans la forêt mais bien d'aborder la manière dont la forêt devient porteuse de naturalité par l'ambiance qui s'en dégage. Tout aussi artificielle et cultivée soit-elle, le contact avec la « nature » constitue ainsi un des axes de ressenti positif qui émane de cette forêt.

Prenons l'exemple des propriétaires rencontrés dont les propos sont explicites. Indissociablement liée au travail en forêt, la nécessité de la sillonner ne peut être détachée de la notion de plaisir rattachée à la pratique sylvicole et à la déambulation où un sentiment de bien-être émerge au contact avec la nature. Ainsi, même si le regard du professionnel est toujours présent, se retrouver au sein de la forêt est toujours vecteur d'un ressenti où le contact avec les éléments naturels (faune et flore) joue un rôle de premier plan :

« C'est vrai que je me sens bien en forêt. Je sais pas l'air qu'on respire est agréable... je regarde beaucoup les arbres pour savoir s'il y a eu des accidents des choses comme ça et puis... y a des animaux que je croise, les oiseaux... j'ai été chasseur mais je lui suis plus parce que j'ai plus le temps. Mais je chassais pas pour tuer mais pour un certain plaisir d'être là, au milieu de la nature [...] oui mon plaisir quand je me promène en forêt, c'est un plaisir assez physique aussi, j'aime marcher en forêt et puis regarder quoi » (E.62, SSSO).

Pour cette autre propriétaire par exemple, l'intérêt de la gestion de sa forêt se croise avec le plaisir de se retrouver au sein d'un milieu naturel : *« il faut être passionné aussi par la nature. Quand on est motivé, on voit le développement des arbres, on repère les essences, c'est passionnant : pourquoi à tel endroit ça pousse mieux qu'à d'autres ? Y a l'observation et puis y a les oiseaux, le printemps avec toutes les petites fleurs, c'est formidable ! » (E.63, SSSO).*

Mais l'appréciation de l'ambiance est loin de se cantonner à la vision des arbres et autres éléments de la forêt. L'ouïe, au travers de l'ambiance sonore produite par la faune et la flore, ainsi que l'odorat sont également largement mobilisés pour exprimer la qualité de cette ambiance forestière. L'odeur du pin est une référence utilisée pour étayer le plaisir que l'on a à se retrouver dans ou à proximité de la forêt : *« l'odeur moi j'aime beaucoup l'odeur de cette forêt [...] moi je suis attachée à l'odeur quand on part, que je vais à Paris, quand je reviens c'est : "ah, ça sent bon ici !" (E.47, CRPF). Les bruits de la forêt qu'ils soient le fait de la faune (chants des oiseaux par exemple) - « y a pas de bruits sauf une multitude d'oiseaux » (E.93, Association La Pinède de Conteau) - ou de la flore (tel le vent dans les arbres), sont également des éléments sensoriels abordés, notamment parce qu'ils participent à un sentiment de naturalité : « moi j'aime bien, pendant le brame du cerf, aller dans cette forêt justement. Je sais pas, ça donne un petit côté sauvage sympa quoi » (E.39, PNRLG). Odeurs et sons*

forestiers, ces « *choses toutes bêtes et quotidiennes* » (E.9, Mairie Maillères) jouent ainsi un rôle central de l'appréciation générale de la forêt qu'illustrent les citations suivantes : « *vous avez l'odeur de la résine, les oiseaux qui chantent le matin... y a combien d'animaux qui vivent dans la forêt ? Et quand on y est habitué on arrive à les reconnaître tous !* » (E.13, Mairie Sabres) ; « *les parfums, l'odeur de la résine mais aussi en sous-bois l'odeur de la bruyère et de la fougère. Tout ça, ce sont des parfums qui varient en fonction des saisons et de l'heure de la journée* » (E.41, PNRLG) ; « *y a toute un tas de choses et en plus y a une ambiance musicale avec le chant des pins : le vent qui passe dans les aiguilles, vous avez le coucou, vous avez les petits oiseaux, quand on dit qu'elle est vide, ce n'est pas vrai !* » (E.89, Association Graine de forêt) ; « *Les chants des oiseaux, qu'est-ce qu'il y a d'autres ? Tout ce qu'on peut voir ! c'est l'ambiance... ce bruit que l'on n'entend pas. Qu'est-ce qu'on est bien ! [...] Le calme... alors qu'il y a du bruit quand même, il suffit d'écouter mais il faut être habitué à écouter la forêt. Elle vous parle la forêt mais il faut l'écouter !* » (E.8, Mairie Cazalis) ; « *j'ai appris à aimer le silence, le calme et puis les odeurs* » (E.95, Association Les Automnales).

Ainsi valorisée, la forêt landaise ne tarde pas à s'opposer à son contraire : le monde urbain. Si l'« *on va en forêt, c'est aussi pour aller prendre l'air, le poumon vert tout ça quoi* » (E.39, PNRLG) car il est toujours agréable de « *voir un peu de nature quand on sort de la ville* » (E.4, CG Gironde). Se retrouver dans la nature peut faire de la forêt landaise un choix de destination pour la retraite comme l'étaye le propos de cet enquêté venu s'installer en plein cœur du massif : « *notre envie avec mon épouse [...] notre souhait c'était d'être dans la nature* » (E.7, Mairie Arue). L'opposition entre monde urbain et milieu naturel, dont la forêt constitue l'image emblématique, est ainsi également bien lisible pour la forêt landaise. Pour cette autre personne par exemple, originaire du Bordelais et de retour en terre gasconne pour la retraite, la forêt est un espace de nature porteur de calme et de bien-être comme n'importe quel autre milieu naturel : « *on est né dans la nature et l'urbanisation on voit que ça donne des situations qui sont conflictuelles et je pense que tous ceux qui ont vécu dans la forêt, qui ont vécu dans la nature, je pense que c'est quelque chose aussi qui amène un peu de calme et qui est un bienfait pour tout le monde* » (E.97, Association Vive la forêt). Parmi les bienfaits de la forêt sur la société, calme et tranquillité constituent ainsi des éléments particulièrement utilisés pour exprimer la qualité de l'ambiance forestière landaise : « *l'ambiance, c'est calme...* » (E.52, CA) ; « *c'est le calme, bon c'est la nature voilà* » (E.14, Mairie Mimizan). Lieu apaisant, en dehors de perturbations urbaines, « *un peu en dehors du temps, un peu paisible, pas trop de pressions* » (E.42, PNRLG), la forêt, par son omniprésence, peut devenir un véritable abri, un lieu protecteur : « *son calme ...l'impression de protection qu'elle offre* » (E.2, CG Landes) ; « *le côté serein, calme... un peu... retiré, voilà, on se sent un peu à l'abri, voilà c'est le terme on se sent un peu à l'abri dans cette forêt-là* » (E.10, Mairie Giscos). Ainsi à l'écart des perturbations, le sentiment de ressourcement ne tarde pas à apparaître associé au calme ambiant :

« Je suis bien dans la lande ! C'est le calme complet, on est pas à Paris quoi ! [...]Faut aller travailler ailleurs, mais quand vous revenez et que vous vivez ici... on vit dans un pays où on est bien et tous les gens vous diront qu'ici on est bien quoi c'est tout ! [...]Je suis très nerveux, impulsif, coléreux, je suis un mordant, je suis un fou de travail, je trime comme un fou, j'adore mon pays, je m'occupe de beaucoup de choses ici et bon la tranquillité il me la faut aussi. Vous ouvrez les fenêtres, c'est pas encore le printemps mais vous n'entendez que les oiseaux. Et vous parlez à tous les gens qui sont venus et ceux qui sont en train de construire ici parce que c'est calme quoi » (E.19, Mairie Sauméjan).

Laisser de côté la pression du travail, venir se ressourcer dans un endroit paisible et apaisant, *« vivre avec la forêt c'est une plénitude »* (E.93, Association La Pinède de Conteau), sont ainsi largement employés pour valoriser l'espace forestier comme lieu de vie : *« pendant des années j'étais dans l'aéronautique, je gérais une trentaine de personnes et c'est vrai que quand je revenais le week-end, je me ressourçais dans cette forêt »* (E.8, Mairie Cazalis) ; *« pour moi ce qui compte c'est la forêt, mon cœur est en forêt. Je vais en forêt tous les jours, la vie est dans la forêt. Quand je suis contrariée par l'artificiel, je vais en forêt »* (E.90, Association BAE). Véritable lieu de respiration, *« la forêt j'aime y aller, j'aime y travailler, c'est une respiration pour moi... »* (E.23, Association Pour l'avenir de la forêt landaise) et de détente, *« se promener en forêt c'est relaxant »* (E.17, Mairie Aureilhan), la forêt permet également l'isolement : *« on se sent un peu... un peu... un peu robinson aussi »* (E.10, Mairie Giscos). Au final, on peut se :

« sentir complètement au bout du monde alors que vous êtes à 1km dans la forêt. Des fois je m'en veux de trop la connaître parce que je suis trop rassuré, parce que je sais que là-bas, de l'autre côté, y a une route, je suis jamais perdu ! Mais enfant j'y étais sans arrêt, et je me suis jamais perdu mais je m'y perdais disons que l'esprit s'y barrait ! [rire] j'y suis pas sans arrêt mais elle y serait plus, ça ferait drôle. Je chasse la palombe mais pas... c'est plus la pratique d'être assis des journées entières dans un truc où là vous êtes attentif à des choses que dans la vie courante vous ne l'êtes pas. Vous êtes dans un temps différent» (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Se sentir isolé, se retrouver face à soi-même sont autant de ressentis que permet la forêt : *« mon plaisir c'est d'aller me balader en forêt, c'est simple et c'est sans équivoque. Parce qu'on est tout seul, on peut faire des kilomètres sans rencontrer personne. Ah moi, j'adore me balader en forêt à pied ou à vélo»* (E.22, Association Communes Forestières non soumises). Cette propriétaire étaye cette idée :

« moi j'aime bien être toute seule en forêt. En fait quand je dis "toute seule", en fait en forêt on n'est jamais seul, bon y a les animaux bien sûr, mais quel que soit l'endroit, y a toujours quelqu'un, que l'on voit ou que l'on ne voit pas, y a toujours quelqu'un en forêt. [...] enfin moi je suis tranquille en forêt, en gros c'est ça. Mais j'aime les gens ! [rire] mais... on est bien. Je sais pas comment le traduire, y a un besoin aussi, y a un besoin... » (E.55, GPF).

Au calme, au ressourcement et à l'isolement s'ajoute une caractéristique qui, dans le cadre des forêts métropolitaines, prend tout particulièrement sens ici : l'immensité. Vaste espace forestier, *« ce grand espace ouvert de respiration »* (E.42, PNRLG) dont le cœur est

marqué par de faibles densités, joue également un rôle importante dans la qualité de l'ambiance : *« on y est attaché pour toutes ces raisons de tranquillité, de calme, d'immensité aussi, sur Sabres il faut savoir qu'on est deux et demi/km², je reconnais que c'est vraiment très confortable au niveau du cadre de vie »* (E.13, Mairie Sabres). L'étendue de la forêt landaise joue un rôle de premier plan dans le ressenti qu'elle donne à ses habitants et ses usagers : *« La forêt des Landes elle est belle parce que c'est une immensité [...] à l'échelle d'un homme c'est une immensité, vous pouvez vous y promener, y a pas de barrières, voilà y a pas de limites quoi à notre petite échelle humaine. À l'échelle industrielle elle est très petite mais à l'échelle d'un homme, elle est immense quoi »* (E.14, Mairie Mimizan). Le propos de ce naturaliste continue d'appuyer cette idée, car ce qu'il apprécie dans cette forêt,

« au-delà de toutes les espèces etc., c'est l'espace. On peut partir une journée sans croiser quelqu'un. Alors certes, on a toujours à l'idée que l'homme est omniprésent, une coupe rase, des traces de tracteurs etc., on ne peut pas oublier que l'homme est omniprésent dans cette forêt-là [...] moi j'habite à Sore, à 15 bornes d'un village et à 20 de l'autre, donc y a de la surface. Moi j'aime cette sensation d'espace, de milieu, alors naturel on va dire dans le sens très large du terme, à perte de vue » (E.43, PNRLG).

Loin de rester au niveau du ressenti individuel, c'est précisément sous cet aspect que la forêt landaise est vendue et valorisée par une partie de l'économie touristique, point que nous étayerons ultérieurement. Mais cette immensité prend d'autant plus sens que la forêt est ouverte et permet le libre parcours.

Sans limites physiques, le sentiment de liberté qu'elle procure est un atout non négligeable dans l'appréciation positive de son ambiance. Nous l'avons dit précédemment (cf. Chapitre 7), l'ouverture et la possibilité d'accès à la forêt constituent un point essentiel dans son appropriation et dans le sentiment de liberté qui lui est associé. Cette impression, nous la retrouvons ici non pas uniquement comme un des fondements de l'appropriation mais également comme porteuse d'un sentiment d'évasion faisant de la forêt un monde à part, peut-être le dernier dans lequel on peut se sentir libre de toutes contraintes et dans lequel on vient volontairement chercher ce sentiment : *« je dis pas que c'est la forêt amazonienne mais à certains moments, elle permet de s'isoler, c'est peut-être le dernier espace de liberté »* (E.80, Fédération Chasse Gironde). Pour cette autre personne d'origine parisienne son choix de venir s'installer au sein de la forêt landaise a aussi été motivé par cette possibilité d'accès. Son propos croise ainsi particulièrement bien le sentiment de liberté, d'isolement et d'appréciation d'un environnement naturel dont la forêt peut être porteuse :

« moi ce que je ressens en premier, c'est l'espace ouvert, la liberté, pas de murs, pas de clôtures, pas de frontières. Quand je sors avec mes chevaux dans la forêt je peux faire 30 km sans rencontrer personne, en ne voyant que les chevreuils de temps en temps et les traces des sangliers, c'est vraiment pour moi un espace de liberté. Nous sommes venus prendre notre retraite ici parce qu'y avait ça quoi, parce qu'y avait des chemins qui partaient dans toutes les directions depuis les airials et puis, en dehors du respect des gens et de la nature, voilà quoi on peut y aller, on peut y aller... » (E.7, Mairie Arue).

Un autre enquêteur insiste également sur ce point :

« Ce qui est beau, ce qui est bien dans la forêt des landes c'est qu'elle illustre parfaitement cette formule, ces vers de Lamartine : " La nature est là, qui t'invite et qui t'aime, plonge-toi dans son sein, qu'elle t'ouvre toujours"¹²⁸ c'est-à-dire que voilà, moi j'avais l'impression d'une liberté totale et d'un espace infini, libre sans barrière, sans barbelés, sans portails. Tout en étant de la propriété privée, une propriété collective » (E.40, PNRLG).

Au final, la qualité de l'ambiance de la forêt landaise tient dans la jonction de ces différents éléments que résume bien le propos de cette personne : « Les couleurs, l'odeur, la faune et la flore, et le calme, le sauvage. Quand on passe la journée devant un écran d'ordi ou au téléphone, quand je suis chez moi, je suis au calme. Je l'aime cette forêt tout simplement » (E.94, Association Culture et Loisirs).

Pour autant, et comme nous avons pu l'aborder dans les éléments de cadrage, l'ambiance peut également être perçue de manière plus négative.

1.2. L'ambiance forestière en négatif

Bien que fortement valorisé pour l'ambiance qui s'en dégage, se retrouver au sein de ce milieu forestier n'est pas nécessairement et systématiquement associé à un bien-être. Ces mêmes critères de l'appréciation de la forêt landaise peuvent également se retourner « contre elle ». 16 personnes ont ainsi formulé un regard plus critique à l'égard de l'ambiance forestière. Il est intéressant de noter que toutes n'ont pas porté une critique sans concession puisque elles ont également énoncé des points positifs à l'égard de l'ambiance de la forêt, révélant ainsi toute son ambiguïté.

C'est en premier lieu le manque d'horizon, le regard se retrouvant en permanence confronté à un mur végétal plus ou moins éloigné, qui constitue la critique la plus utilisée pour 79% de ces personnes : « par contre y a pas d'horizon, pour une partie des gens, c'est un mal-être » (E.44, PNRLG). Perte des repères géographiques, sensations d'enfermement liées à un horizon « bouché » sont ainsi particulièrement avancés : « c'est difficile d'arriver à se situer géographiquement. En plus dans le massif, vous avez pas une vue dégagée à l'horizon » (E.82, FFC Aquitaine et Landes). Il est intéressant de noter que cette critique est tout particulièrement le fait de personnes non originaires du massif, habituées à d'autres paysages, à pouvoir « voir au loin », à ne pas se confronter à une barrière visuelle mettant à mal les repères géographiques :

« J'ai beaucoup de mal dans cette région [...] mais ça c'est lié à mon origine, je viens d'un pays de montagne et pour moi le paysage enfin le repérage dans le paysage c'est... je suis né au pied du Mont-Blanc donc, si vous voulez, la géographie, ça se lit dès qu'on se lève le matin, on sait l'Est, le Nord. Dans la région, s'il y a pas de soleil, je sais pas où je

¹²⁸ Référence au poème de Lamartine « Le Vallon » tiré des *Méditations poétiques*.

suis ! Le paysage il est... horizontal. Le grand plateau landais pour moi c'est pas un paysage, c'est un no man's land et j'y ai pas de points de repères » (E.65, Pro Silva).

Même constat pour cette personne originaire de Normandie : « *ce que j'aime moins, c'est que j'aime l'horizon, les points de vue, les perspectives donc j'en ai moins » (E.2, CG Landes) et cet autre enquêté : « au début j'ai eu du mal à m'adapter à cette forêt, à ce village dans cette forêt. Y a pas d'horizon et moi originaire du Bas-Adour, ici je me suis senti au départ enfermé, un peu asphyxié » (E.95, Association Les Automnales). De cette situation d'enfermement associée à l'étendue du massif peut naître un sentiment d'oppression qu'exprime cet personne originaire de la vallée de la Garonne : « c'est un territoire qui est un peu accablant quoi, mais accablant... et du coup c'est comme les déserts... tout ce qui... y a un côté angoissant dans tout ça...[...] surtout le fait qu'à perte de vue y a pas d'issues, c'est hors proportion comme territoire, c'est très fermé donc ça peut être un peu oppressant » (E.37, PNRLG). Ce sentiment d'oppression se retrouve également chez une personne originaire de Bourgogne qui compare son ressenti à un des grands romans de François Mauriac : *Thérèse Desqueyroux*. Rappelons que le célèbre protagoniste de ce roman est enfermé dans la demeure familiale après avoir tenté d'empoisonner son mari. L'auteur décrit en ces termes le regard de la prisonnière, tout autant enfermée par les murs de sa maison que par le paysage forestier l'environnant¹²⁹. Cette pesanteur de la forêt, notre enquêté s'en fait l'écho :*

« Moi je suis Bourguignonne, mais je vis depuis très longtemps ici et c'est vrai que la forêt des Landes est très très particulière. Moi ma référence à la forêt, et ça m'a quand même frappée, ce sont des romans de Mauriac et notamment les livres de Thérèse Desqueyroux. C'est une forêt... c'est la mélancolie, c'est l'hiver... c'est pas que je trouve ça laid, mais je trouve ça très... sur le moral, ça peut être très lourd. Je trouve que la forêt elle est pesante, elle est oppressante » (E.29, CAUE Gironde).

Un autre interlocuteur, habitué à faire « visiter » la forêt au travers de son association, fourmille d'anecdotes sur l'impression d'oppression dont peut être porteuse la forêt:

« on pénètre en forêt que sur les 30-50 mètres, après on a peur, on va pas plus loin. Quand j'accompagne des groupes en forêt, j'ai des personnes qui ont eu peur du silence ! J'ai eu une dame d'une cinquantaine d'années [d'origine parisienne], on a dû la ramener à la voiture, elle avait peur du silence. C'est pour vous dire qu'elle est impressionnante, c'est quelque chose qui vous domine la forêt » (E.87, Association Graine de forêt).

L'importance de la connaissance et de la pratique pour déjouer ce ressenti quelque peu négatif doit être ici introduite. Reprenons l'exemple de nos enquêtés originaires du Bas-Adour et de Normandie. Pour ces deux personnes, l'appréciation de l'ambiance forestière et notamment la

¹²⁹ « *Thérèse demeurait debout devant la fenêtre ; elle voyait un peu de gravier blanc, sentait les chrysanthèmes qu'un grillage défend contre les troupeaux. Au-delà, une masse noire de chênes cachait les pins ; mais leur odeur résineuse emplissait la nuit ; pareil à l'armée ennemie, invisible mais toute proche, Thérèse savait qu'ils cernaient la maison. Ces gardiens, dont elle écoute la plainte sourde, la verraient languir au long des hivers, haleter durant les jours torrides ; ils seraient les témoins de cet étouffement lent. » (Mauriac, [1927], 2010, p.110).*

recherche de l'horizon qui peut paraître, de prime abord, inexistant est venue par la pratique : « j'ai appris à les voir... voilà, j'ai vraiment appris à découvrir finalement... » (E.2, CG Landes) ; « j'ai appris à l'aimer, à la goûter » (E.95, Association Les Automnales). Ce que ces deux citations pointent l'importance de certains lieux qui permettent de contrecarrer ce sentiment d'enfermement, mais nous y reviendrons. Ce rapport sensible à la forêt est loin d'être ignoré par les autres enquêtés originaires du massif. Mais la connaissance du lieu et l'habitude de se retrouver ainsi « enfermé » viennent contrecarrer les effets parfois « négatifs » de l'omniprésence forestière. Le propos d'un élu est particulièrement éclairant de l'importance de l'habitude dans l'appréciation de cette frontière visuelle :

« nous on a le pin là et on est content de ne pas voir très loin. C'est vrai, on a la vue raccourcie quoi. Moi je me rappelle, ma mère qui est Audoise quand elle est venue ici après la guerre, et bien dans l'Aude elle avait une vue qui était "ouah" à perte de vue quoi, et quand elle est venue c'est la première chose dont elle a souffert [...] Par contre moi personnellement je suis plus rassuré d'avoir cette barrière » (E.10, Mairie Giscos).

Prenons un autre exemple :

« ce qui me gêne dans la forêt, ce qui me dérange, c'est que je ne l'embrasse pas d'un regard, elle est insaisissable. C'est-à-dire qu'on est presque plus à l'aise quand on part de la forêt et qu'on la regarde de haut, comme sur la dune du Pilat où on l'embrasse du regard, où on a l'air de la dominer... de la concevoir, de la mettre en tête, de la voir, de voir jusqu'où elle va. Tandis que quand on est dedans, on voit plus rien, on est comme prisonnier, pas prisonnier parce que moi la forêt je l'adore parce que je suis de là. J'aime ses odeurs, j'aime le bruit de la forêt, je suis à l'aise. Mais je comprends qu'elle fasse peur ! Elle peut être étouffante, regardez Thérèse, pour elle les pins c'étaient des barreaux de prisons, c'était terrible ! La forêt vous oppresse parce qu'elle vous renvoie à vous-même, quand vous ne vous aimez pas vous ne pouvez pas vous supporter dans la forêt ! Vous ne vous supportez nulle part mais dans la forêt c'est pire que tout, on doit être étouffé, on doit être... voyez je pense que la forêt où on l'adore ou on la déteste, je pense qu'elle ne laisse pas indifférent, elle oblige à réagir, elle oblige à vous situer, elle vous fait réagir... » (E.36, PNRLG).

Cette dernière citation met en perspective l'importance de la connaissance, de l'origine, mais également du plaisir lié aux autres sens pour contrecarrer, pour ceux qui supportent l'introspection, un sentiment d'enfermement. La mise en exergue du sentiment d'enfermement que peut procurer la forêt pour les acteurs non-originaires du massif recoupe, au final, les travaux menés sur le plateau de Millevaches (cf. Chapitre 1/3.2). Dans cette région devenue forestière en moins d'un siècle, passant d'un système agro-pastoral à forestier, l'oppression est en premier lieu ressentie par ceux qui n'ont pas tissé de lien en premier lieu culturel avec l'objet forestier (Labrue, 2011). Le regard des habitants est d'autant plus critique que la transformation du paysage a été vécue. Cet aspect, nous le retrouvons également au sein de nos entretiens.

Bien que les critiques relatives à l'ambiance forestière soient avant tout le fait de personnes non-originaires du massif, il ne faut pas penser que cette omniprésence forestière

soit l'objet d'un consensus pour tous les habitants du pignada. Mais les reproches de ce qui est doivent surtout, dans leur cas, être mis en perspective avec ce qui fut. Trois personnes ont ainsi émis un regard critique vis-à-vis de la transformation et de l'extension spatiale de la forêt. Face à l'abandon de terres dévolues à l'agriculture traditionnelle, telles les prairies situées en bord de cours d'eau, et au développement technologique permettant la plantation de secteurs jusqu'alors inexploitable, la pinède s'est imposée dans les moindres interstices libérés. Le regard porté par cet enquêté met parfaitement bien en exergue le ressenti qui a accompagné la vision de la transformation de son cadre de vie par l'accroissement et l'évolution paysagère de la pinède :

« je sais une chose c'est que les choses ne sont pas immuables parce que je l'ai vu se transformer, y en a qui diront en bien d'autres en mal, moi je l'ai vu s'uniformiser, je l'ai vu exclure l'homme cette forêt de pin, je l'ai vu grignoter tous les espaces, envahir tout, devenir étouffante et à la limite ne plus accepter quoi que ce soit qu'elle-même et ça c'est un peu dur à vivre. [...] y a pas besoin de la mettre jusqu'au pied de l'église du village [cf. Photo 17], ça n'a pas de sens ! La forêt de production a tout à gagner à laisser des espaces de respiration parce qu'elle sera mieux tolérée et à vouloir tout grignoter les espaces vides, elle est devenue moins tolérante et moins tolérée par certains » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Photo 17 : Des pins « jusqu'au pied de l'église » de Giscos (Gironde)



Photo : Aude Pottier, décembre 2010.

2. Ambiguïté autour de l'esthétique de la pinède

Alors que la valeur d'ambiance fonctionne de manière très générale – il est question de la forêt dans son ensemble sans véritablement apporter de précisions –, la valeur esthétique est plus nuancée. En effet, les enquêtés ont distingué au travers de cette valeur les différences spatiales qui composent le massif: la pinède et les milieux plus diversifiés qu'il renferme.

La pinède constitue un paysage forestier qui peut-être tout autant décrié qu'apprécié révélant ainsi toute l'ambiguïté d'un véritable « paysage d'Épinal ». Si la forêt landaise est connue pour son économie, elle l'est peut-être tout autant pour son paysage forestier modelé par une exploitation sylvicole intensive où le pin maritime prédomine sous forme de futaie régulière. La géométrie est le terme qui reflète le mieux ce paysage forestier gascon: le linéaire strict des semis et plantations est complété par la rigueur du parcellaire, des pistes DFCI et des fossés d'assainissement. Les seules ouvertures visuelles sont formées par les arials, les champs de maïs, les pistes forestières et les coupes rases. Celles-ci, dont les formes rectilignes continuent d'appuyer la géométrie du paysage, insistent sur la logique économique du pignada. En passant de landes et de marécages à une forêt de production tout aussi étendue, le paysage du plateau landais n'a pas forcément gagné en plus-value. En effet, même si la forêt a succédé au « désert », l'alignement sans fin de parcelles monospécifiques, de pins bien alignés, calibrés et associés à un relief plat sur sa partie la plus régulièrement traversée, lui vaut bien souvent la dénomination de monotone. La forêt landaise serait ainsi bien éloignée des canons esthétiques de ce qui constitue une « belle » forêt et il n'est guère étonnant qu'elle soit régulièrement passée au crible de la critique esthétique (cf. Chapitre 3). Celle-ci peut se retrouver chez le voyageur plus habitué à traverser qu'à véritablement pratiquer la forêt, et qu'a su évoquer l'ensemble des acteurs travaillant en lien avec l'économie touristique des départements ou de la région. Monotonie et ennui sont les qualificatifs les plus caractéristiques pour rendre compte de l'impression de la traversée de la pinède: « *y a beaucoup de gens qui disent que c'est ennuyeux, que c'est des paysages très ennuyeux* » (E.30, CRT Aquitaine) ; « *ils ont une image négative, c'est lassant. Souvent ils n'ont que l'image de la Nationale 10 quand ils ont traversé pour aller au Pays Basque ou en Espagne, donc c'est un paysage un peu lassant* » (E.32, CDT Landes). Le regard d'un paysagiste continue d'appuyer ce point :

« ce que j'ai remarqué, c'est que les gens de l'extérieur souvent rejettent cette forêt, la trouvent... hostile enfin exagérément monotone... et... ont souvent un discours négatif vis-à-vis des grandes lignes droites, le côté très homogène disons par rapport à une forêt champêtre, une forêt plus naturelle, bocagère, enfin un paysage de campagne classique, qui rassure les gens. Et j'ai souvent entendu des discours agressifs vis-à-vis de cette forêt à qui on reproche de ne pas être naturelle, d'avoir que des lignes droites, une seule espèce, des boisements tous de même hauteur » (E.27, CAUE Landes)

Mais au-delà de ce point de vue extérieur remettant souvent en question l'intérêt esthétique d'une forêt artificielle gérée intensivement, quels regards portent nos enquêtés sur ce paysage de pinède ?

2.1. Impact de la valeur économique sur la qualité esthétique

La critique esthétique est loin de se cantonner au regard extérieur. Les acteurs rencontrés ont su s'en faire écho en pointant du doigt la monotonie. 77% des personnes émettant une critique esthétique le font sous ce critère.

L'énonciation de la monotonie peut se faire de manière très générale, sans donner de précisions quant à la localisation : « *je trouve quand même que c'est un peu monotone quoi... enfin voilà, je trouve quand même que c'est une forêt monotone* » (E.4, CG Gironde). C'est tout particulièrement lorsqu'il est question de traverser la forêt par voie routière que l'inintérêt lié à l'uniformité forestière est avancé : « *malgré tout c'est, ne serait-ce que pour l'usager de la route, c'est le côté uniforme, le côté monotone quoi* » (E.1, CG Landes) ; « *c'est quand même monotone [...] quand vous traversez les Landes en voiture, c'est quand même monotone* » (E.17, Mairie Aureilhan). Un de nos enquêtés, non originaire de la région et habitué à des formes forestières plus diversifiées, offre d'ailleurs un véritable réquisitoire face à ce paysage forestier traversé dans le cadre de ses fonctions ou de ses loisirs :

« À moment donné, quand vous repartez du Bassin et que vous traversez, enfin je reste sur la Gironde et encore quand je descends dans les Pyrénées parfois, voilà c'est l'écran vert continu, noir et vert, comme une masse, comme un bloc... alors je dirais pas impénétrable parce qu'il est sûrement, mais moi j'y trouve aucun intérêt à le traverser autrement que sur les grands axes de communications. Je ne sais pas ce qu'il y a derrière, rien ne m'interpelle pour sortir du chemin, y a aucune valeur par rapport à cet espace, c'est vraiment du remplissage quoi, c'est du remplissage à mon sens » (E.28, CAUE Gironde).

Cette citation particulièrement dure à l'égard de l'aspect visuel du pignada permet d'un peu mieux comprendre ce qu'il lui est reproché. Il n'est pas question ici d'entrer dans une forêt par un axe routier mais bien de traverser un écran forestier. La forêt est ainsi vue de l'extérieur, les grands axes de communication offrant cette impression de couloirs, véritables corridors au sein d'un immense bloc qui remplit l'espace environnant, lancinant, interminable et répétitif écran « noir et vert ». Rien ne fait naître l'envie d'entrer dans cette masse qui semble « impénétrable », d'où l'intérêt de le traverser rapidement.

L'autre point à souligner ici provient des quelques informations géographiques que nous donne l'enquêté. Compte tenu des localisations qu'il mentionne et des routes qu'il emprunte, dont notamment la Nationale 10¹³⁰, c'est bien spécifiquement à la forêt de plateau que ce regard critique fait référence. L'impression d'écran doit être alors mise en perspective avec la topographie relativement plane de ces routes et leurs interminables lignes droites. Ici, aucun relief, aucun point de vue ne permet de dépasser l'écran le temps d'un instant pour

¹³⁰ La toute récente autoroute (A65) inaugurée en décembre 2010 n'étant pas encore en fonction.

prendre la mesure de l'étendue, offrir une « bouffée d'air » au conducteur. Outre d'être le secteur le plus plat, c'est également sur ces zones que la forêt « *est vraiment forêt-forêt* », c'est-à-dire exclusive, uniquement vouée à produire : « *c'est relativement monotone, c'est à l'image des routes qui la traversent* » (E.26, DIREN). Les grands axes routiers traversant la forêt de plateau sont loin d'être les lieux les plus appréciés par l'uniformité qui s'en dégage et ce, même pour les personnes qui, par leurs fonctions, sont amenées à y passer régulièrement. Mais si une telle critique revient fréquemment, c'est aussi parce que ces axes ne permettent pas d'appréhender, de véritablement ressentir une ambiance forestière. Il est clair qu'en passant à 110km/heure sur une 2x2 voies, on ne peut avoir véritablement l'impression d'être à l'intérieur d'une forêt, on ne fait que la longer. Un paysagiste du CAUE des Landes a, à cet égard, formulé une remarque des plus intéressantes en exprimant son ressenti :

« la forêt des Landes par rapport à la forêt de Tronçais par exemple, les grandes chênaies du centre de la France, y a une question d'espace qui est différente. Dans ces forêts là on y entre, on entre dans la forêt alors que dans les Landes, on la longe, on longe des parcelles forestières et on a pas l'impression d'être dans une forêt. [...] Donc c'est pas une densité, un monde dans lequel on rentre, je trouve que c'est pas tout à fait pareil... c'est plus un ensemble de parcelles plutôt qu'un lieu dans lequel on pénètre et dans lequel on se sent dans une forêt. Par contre, on a une impression d'océan [...] j'ai pas l'impression d'être dans une forêt mais par contre je me sens dans un océan de pins » (E.27, CAUE Landes).

Entre un « océan de pins » et une « forêt » la nuance est ici bien exprimée. Ce qui manque à cet enquêté et qui lui donne cette impression de ne jamais véritablement rentrer en forêt est cette « densité », cette impression de rentrer dans un « monde forestier » d'entrer dans « *une forêt au sens où on l'entend* », c'est-à-dire dense, diverse, touffue. L'importance de la vitesse de mouvement mais également la taille des routes est ici importante puisqu' « *il faut vraiment prendre de tous petits chemins en voiture ou alors y aller à pied et là, on est dans la forêt* » (E.27, CAUE Landes). L'importance de la taille de routes semble donc fondamentale dans l'appréciation esthétique : « *quand je passe sur l'autoroute je trouve que c'est pas les meilleurs endroits. Même une lande vécue sur une petite route est plus belle que ces grands axes qui accentuent l'effet* » (E.33, CDT Gironde).

Outre la monotonie qui s'exprime plus particulièrement sous certaines conditions de déplacement et de lieux, deux autres éléments critiques peuvent être mis en exergue bien que toujours en lien avec la gestion du pignada : les étapes et les évolutions paysagères liés à la gestion des peuplements.

Les premiers âges des peuplements sont certainement ceux qui sont les moins appréciés : « *moi c'est plus les jeunes plantations que j'aime le moins. J'ai l'impression d'un cube, c'est très très dense* » (E.39, PNRLG) ; « *les semis de jeunes pins de 10 ans qui n'ont pas encore été dépressés, qui sont tout serrés, tout maigrichons* » (E.41, PNRLG). La critique esthétique prend, d'autant plus de poids et de profondeur lorsque l'évolution physiologique de la forêt a été vécue. La réduction de l'âge des peuplements est, notamment pour cette élue, un premier critère avancé : « *les pins, autrefois, on les menait jusqu'à 50, 60, 70 ans, le but*

c'était celui-là et de la naissance jusqu'à cet âge-là on exploitait pour entretenir et pour arriver au beau bois. Alors si je remonte aux calendes grecques où je n'étais quand même pas née ou à peine, avec le gemmage, la forêt était magnifique, elle était tout à fait différente » (E.9, Mairie Maillères). Ainsi, outre l'intérêt d'obtenir du « beau bois », la structure de la forêt gemmée est également portée aux nues. Les pins, qui n'étaient pas coupés avant au moins l'âge de 60 ans (pour les individus voués à rester « en place » contrairement au « pin d'éclaircissage »), offraient un paysage forestier où les « vieux » arbres avaient toute leur place. Cette place, d'ailleurs, était moindre qu'à l'heure actuelle. La résine étant un produit de la photosynthèse, de trop fortes densités étaient contre-indiquée. En d'autres termes, un peuplement final d'un hectare de forêt gemmée possédait environ 150 pins (Dupuy, 1996) pour entre 300 et 400 aujourd'hui. Or, la réduction des âges des peuplements associée à des densités plus importantes jouent, pour ce landais de « souche » par exemple, un rôle important dans la perte de l'ambiance et de l'esthétique du pignada :

« Maintenant qu'on est obligé de couper pour avoir des revenus, la forêt n'est plus du tout la même, c'est plus du tout pareil, la forêt tourne plus de la même manière, elle est moins claire. Autrefois, quand on avait 150 pins à l'hectare, on avait l'impression de circuler très aisément, on s'y retrouvait. Dans la mesure où on fait tourner des petits arbres, on est presque tout le temps dans une forêt qui est touffue, qui est impénétrable. Quand elle était résinée, elle était aérienne et aérée, maintenant, elle est impénétrable, pas étouffante mais impénétrable » (E.40, PNRLG).

Ce changement de physionomie, comme tout produit soumis à l'industrialisation, prend également sens dans l'uniformisation paysagère :

« Mais moi je le vois avec des yeux d'enfant et des souvenirs et au-dessus de ça il y a les futs des pins. Je me rappelle des chemins... quand il y avait cette impression de netteté dans les pins, c'est quand on était dans les pins à bruyère, dans la lande sèche, où naturellement le sous-bois du pin était la bruyère et là c'était à perte de vue. Tandis que cette image maintenant elle est exportée et généralisée, c'est partout pareil... » (E.40, PNRLG) ;

« Quand on a mis un coup d'accélérateur sur cette forêt cultivée et il y a eu une débauche à ce moment-là de démolir les aïrials, on a fait des choses abominables quoi, c'est le côté très négatif enfin pour moi landais de souche, ça a fait mal quelque part quoi. L'ensemble de ces maisons qui ont disparu, de ces sites merveilleux qu'il y avait, je trouve ça très dommage quoi. On a consacré à la productivité maximum, il fallait que toutes les parcelles soient plantées quoi, on a enlevé les chênes et hardi petit quoi. Ça, ça a été le côté pour moi le plus hard quoi qu'il y a eu » (E.18, Mairie St-Paul-en-Born).

Ce point de vue plus critique n'est néanmoins pas exclusif. La pinède peut être considérée comme porteuse d'esthétique et être ainsi magnifiée.

2.2. Regards esthétiques sur la pinède

Il nous faut ici différencier les propos des enquêtés se trouvant sur le littoral et ceux se situant à l'intérieur. Pour les premiers, ce sont avant tout ceux interrogés sur le secteur de la Teste qui appuient les qualités esthétiques de la forêt ; toutefois celle-ci n'est pas valorisée pour elle-même, mais pour sa jonction avec le reste de l'environnement : *« j'adore cette espèce de trilogie de flotte de sable et de forêt, c'est merveilleux, c'est tout simplement merveilleux... »* (E.92, ADPPM). Rappelons que ce territoire renferme également un des fleurons du patrimoine institutionnel aquitain, la dune du Pilat, adoubé pour le spectacle que l'on embrasse depuis la centaine de mètres de la dune, entre océan forestier à l'Est et aquatique à l'Ouest. Il n'est donc pas étonnant que la qualité esthétique de cette vue se retrouve dans le propos des acteurs du Bassin. Mais l'intérêt esthétique doit-il se résumer à la « simple » valorisation du sublime et du pittoresque dont la patrimonialisation institutionnelle a largement su se faire écho ? L'ordinaire de la physionomie de forêt landaise lui enlèverait-elle toutes qualités esthétiques ?

Cette différenciation entre l'« extraordinaire », le « spectaculaire » ou l'« exceptionnel » est bien avancée par nos autres enquêtés : *« on est pas dans le spectaculaire ici »* (E.39, PNRLG), *« je pense pas qu'on soit dans des paysages à couper le souffle, après il faut aller en montagne pour avoir ça »* (E.33, CDT Gironde). Ne pas entrer dans les canons du sublime ne dénie pas pour autant une qualité esthétique à cet ordinaire forestier. Une fois encore, les personnes rencontrées ont insisté sur l'importance de la connaissance et de la pratique pour son appréciation. La qualité esthétique est ainsi avancée comme, certes, subtile et discrète mais néanmoins, pour eux, existante : *« c'est une région qui n'a pas une beauté extraordinaire, les Landes c'est pas les Pyrénées on est bien d'accord mais ça fait partie de ces régions où si l'on veut découvrir la beauté, il faut prendre du temps »* (E.84, Association Les Amis de la Terre). Mais pour « se donner les moyens » de l'apprécier, il faut aussi, d'une certaine façon, apprendre à la regarder et ne pas attendre d'elle de l'exceptionnalité esthétique. Casser les codes habituels de la lecture du « beau », changer son regard sont des éléments particulièrement avancés par ce paysagiste : la valeur esthétique *« mériterait d'être communiquée parce qu'elle ne va pas de soi, c'est une lecture en fait. Je pense qu'il faut adapter son regard et apprendre à la regarder... et en la regardant avec des critères disons pittoresques de la campagne, ça marche pas. Donc je pense qu'il y a une manière de la regarder et ça mériterait je pense des documents, des ouvrages de peintures et de dessins, de photographies, pour qu'on comprenne où est son intérêt esthétique, que l'on apprenne à la regarder »* (E.27, CAUE Landes).

L'appréciation esthétique de la forêt est tout particulièrement liée aux variations saisonnières tout autant que journalières. La forêt ne devient alors tout particulièrement voire uniquement « belle » qu'à partir du moment où elle est sublimée par ces variations. Les luminosités changeantes et tout particulièrement l'aube et le coucher du soleil constituent

deux moments de la journée particulièrement mis en avant : « *au lever du jour, au coucher du soleil, c'est vrai qu'il y a un intérêt esthétique qui se mesure plutôt avec la rotation de la lumière, qui se mesure plutôt comme ça, de manière sensible, plus que par la beauté des espèces* » (E.27, CAUE Landes) ; « *y a quand même du charme dans cette forêt quand effectivement on se promène, quand on emprunte des petites routes de matin de bonne heure, y a une lumière qui est très belle dans la forêt [...] mais c'est vrai que c'est une valeur qui est très discrète, qui saute pas aux yeux* » (E.34, OIT Mimizan). Les variations saisonnières, les changements de couleur de la végétation sont également particulièrement avancés : « *J'aime tout... parce que les arbres varient en fonction des saisons, tout est magnifique dans la forêt !* » (E.8, Mairie Cazalis) ; « *après c'est la beauté des saisons, une forêt change pratiquement à chaque saison, même avec le temps, même dans la journée* » (E.10, Mairie Giscos) ; « *la plus belle saison c'est l'automne. Alors là c'est une très belle... même si y a quand même pas énormément de feuillus donc c'est ça qui donne les couleurs mais on a d'autres couleurs, les bruyères, les fougères, la molinie qui devient blonde* » (E.9, CAUE Gironde). Entres autres éléments extérieurs valorisant esthétiquement la pinède, le brouillard ou la brume sont mentionnés : « *moi je trouve qu'elle est très belle mais il faut le faire en vélo ou à pied, la découvrir au petit matin, les brumes* » (E.14, Mairie Mimizan) ; « *moi je trouve ça très beau la forêt landaise, j'adore passer justement dans des kilomètres, voir le soleil jouer dans les arbres, les effets de brume, je trouve que ça a un côté extrêmement romantique* » (E.30, CRT Aquitaine) ; « *quand vous passez en hiver pendant les fortes gelées, le brouillard le soir, vous avez de grandes trouées avec la molinie, c'est vrai que c'est un espace qui est magnifique* » (E.44, PNRLG). Ces grandes « trouées » pour reprendre le terme de cet enquêté permettent également d'avancer un autre élément de cette valorisation esthétique : la gestion de la pinède.

En effet, la gestion amène une plus-value dans certaines des pratiques qui jouent à différents niveaux d'appréhension. À l'échelle de la parcelle, l'entretien du sous-bois, pour les adeptes d'une forêt bien entretenue, constitue un critère essentiel : « *moi je trouve que c'est magnifique, lorsque vous avez la molinie là et que vous voyez les pins alignés, c'est magnifique quoi, même si c'est que des pins c'est magnifique ! On voit que la forêt elle est entretenue, elle est propre, c'est à garder quoi, même si c'est que du pin !* » (E.78, Fédération Pêche Gironde). Associée à une belle luminosité, cette transparence permet même de faire nuancer les propos les plus durs tel cet enquêté qui compare la forêt à du remplissage de l'espace : « *Après sinon en terme de valeurs je trouve une certaine qualité par rapport aux boisements de pin sur des effets visuels, sur des effets de transparence et de filtre que je trouve très beau. [...] vous voyez ça avec un soleil couchant enfin c'est magnifique quoi* » (E.28, CAUE Gironde).

Dans un regard extérieur, les variations tiennent en premier lieu dans les différences d'âge des peuplements qui créent, non pas une diversité dans les essences, mais dans les formes : « *la diversité des parcelles, des différents stades d'exploitation fait qu'on passe d'un*

milieu à l'autre, un jeu de lumière très différent » (E.2, CG Landes). De même, les coupes rases – « ce qui fait les variations du paysage dans le massif landais, c'est quand même bien les coupes rases » (E.67, ONF) – introduisent des ouvertures visuelles faisant apparaître des horizons changeants, plus ou moins lointains : « j'apprécie aussi les séquences d'horizons qui peuvent être très lointain avec un rideau de pins au loin ou au contraire très rapproché. C'est un peu comme des pandrillons au théâtre en quelque sorte [...] Ce que je trouve intéressant c'est le fait de pouvoir alterner des perspectives, des fuites et des moments plus resserrés » (E.41, PNRLG). Les variations de couleurs, la luminosité de son sous-bois, les différences d'âges entre parcelles, la géométrie des formes peuvent s'associer et fonder tout l'intérêt : « moi je me lasse pas parce que je la trouve très graphique, les teintes... un pin, les assemblages de pins, les différents niveaux de coupes, je trouve que ça lui donne un caractère très graphique et très lumineux, les jeux de couleurs... » (E.33, CDT Gironde) ; « ce sont des textures, des couleurs, des variations de couleurs, la brume... l'éclairage et puis ensuite les transparences, les volumes avec une transparence, plusieurs niveaux de profondeur donc y a des... après y a les formes géométriques vues au sol avec les angles, en fait c'est très contemporain, ça s'approche de l'art contemporain esthétiquement, ça s'approche de certaines catégories d'art contemporain. C'est justement quelque chose qui mériterait d'être développé, un côté graphique en fait. » (E.27, CAUE Landes) (Cf. Photo18).

Photo 18 : Une forêt « graphique »



Photos : Aude Pottier, septembre 2010.

Toute l'ambiguïté de l'esthétique de ce paysage de pinède, tantôt attractif, tantôt répulsif est bien résumé par cet enquêté : *« faire la route un jour de belle lumière ou de beau brouillard etc. on a des transformations surprenantes mais c'est vrai qu'il a des moments c'est d'un banal affligeant quoi. C'est vraiment un paysage ambivalent quoi. Je trouve qu'elle est*

vraiment ambivalente » (E.1, CG 40). Un autre interlocuteur étaye le caractère profondément ambivalent de ce paysage forestier :

« Esthétiquement c'est un espace qui est très fort, qui est très sensible malgré sa monotonie. C'est un espace vide, une forêt vide mais quand vous êtes sur les grands axes que vous avez ces grandes perspectives, c'est quelque chose ! Y a des endroits entre Luxey et Lencouacq vous allez passer en croisant les doigts pour ne pas tomber en panne, mais où les nuits d'orage en plein mois d'août vous vous mettez dans la position des gens qui habitaient ce pays au XVIII^{ème} siècle, ça devait être terrorisant. Vous avez l'horizon à perte de vue comme ça avec des éclairs qui partent de partout ça devait être terrorisant. Voilà la forêt n'a pas englouti tout ça, y a une force qui demeure malgré la présence d'écran, l'immensité est toujours là, vous êtes surpris par les grandes trouées, et pourtant c'est d'une monotonie à vous couper le souffle » (E.44, PNRLG).

Le massif landais ne peut se résumer à la pinède qui domine certes le paysage forestier mais qui renferme une diversité peu perceptible à petite échelle. Il faut, dès lors, introduire des nuances. Sur l'ensemble des questions posées – laissons encore de côté celles relatives aux lieux préférés – l'esthétique n'est pas uniquement apparue vis-à-vis de la pinède qu'elle s'apprécie de plein pied ou depuis les hauteurs. Débutons cet aparté par le propos d'une propriétaire :

« Enquêtée : on nous parle aussi beaucoup de biodiversité mais alors ça... nous on a pas attendu les textes pour pratiquer ça, ça veut pas dire que tout le monde faisait pareil ça c'est clair, par contre nous c'est vrai on a toujours, après une coupe rase, si on avait des chênes qui étaient beaux ou des houx, c'est vrai que le houx il met x années à pousser pour devenir adulte et donc ça nous quand on en a on les laisse [...]

Enquêtrice : Pourquoi avoir toujours fait attention à ça ?

Enquêtée : Ben parce que c'est beau... on se pose pas la question "c'est varié, c'est la biodiversité", nous c'est pas, enfin quand je dis "nous", c'est mon père, c'est lui qui m'a appris et... on a toujours fait ça, pour moi c'est normal, on a un bel arbre on le laisse pousser. On est pas à deux ou trois pins près sur une parcelle... nous on l'a toujours fait donc ça ne me choque pas de laisser » (E.57, GPF)

Les propos de cette propriétaire sont étonnants, notamment par l'évidence avec laquelle est introduite l'esthétique. Ils introduisent une volonté de préservation de la diversité qui est loin de se baser sur un unique intérêt écologique. Loin d'être anecdotique, la préférence envers les essences autres que le pin pour des raisons esthétiques est très largement exprimée par l'ensemble des enquêtés. Il nous faut, dès lors, traiter d'une autre question qui va ici apporter des éléments d'ajustements importants : les lieux qui ont la préférence des acteurs rencontrés et qui posent une hiérarchie de fait.

3. Les lieux « préférés » ou la diversité comme consensus

La question relative aux lieux préférés a permis de faire émerger des éléments d'appréciation nouveaux, tout comme un important consensus. Seuls 7 des personnes interrogées ont affirmé ne pas avoir de préférences au sein de cette forêt. Pour les autres, toutes catégories confondues, le verdict est sans appel : la diversité, qu'elle s'exprime dans le relief ou sous angle naturaliste, constitue le cœur des préférences. Le tableau 31 a été constitué à partir des références données par les enquêtés et résume leur point de vue.

Tableau 31 : Secteurs préférés par catégorie d'enquêtés.

| Types de secteurs préférés | Sphère forestière privée (%) | ONF (%) | Collectivités territoriales (%) | PNRLG (%) | Administration/ Organismes (%) | Associations (%) | Total enquêtés (%) |
|----------------------------|------------------------------|---------|---------------------------------|-----------|--------------------------------|------------------|--------------------|
| Ripisylves | 26 | 33 | 29 | 60 | 30 | 40 | 35 |
| Forêts dunaires | 16 | 42 | 17 | 20 | 50 | 25 | 25 |
| Forêts diversifiées | 32 | 50 | 8 | 20 | 20 | 10 | 21 |
| Éléments bâtis | 11 | 8 | 17 | 30 | 30 | 25 | 19 |
| Zones humides | 0 | 17 | 4 | 60 | 20 | 25 | 17 |
| Pinède | 21 | 0 | 8 | 40 | 10 | 10 | 14 |
| Bords d'étangs | 0 | 25 | 4 | 0 | 40 | 5 | 9 |

Deux points doivent être ici soulignés. En premier, bien que notre question visait à faire émerger des données géographiques plus importantes, nos enquêtés sont dans leur grande majorité, restés géographiquement vagues. Cette donnée est loin d'être anodine puisqu'elle confirme l'absence de hauts-lieux. Il est alors question de types de milieux plus que de secteurs précis aisément localisables. Le second point est la combinaison quasi-permanente des valeurs esthétiques et d'ambiance. L'appréciation de ces milieux se fait par la jonction de ces valeurs plus que par la prédominance de l'une d'entre elles. Notons tout de même que la pinède est également citée mais en reprenant les codes précédemment abordés : vision de l'étendue forestière depuis les hauts des dunes, couleurs et lumières en étant le fondement.

Quel que soit le type de milieu abordé (bordures de rivières ou de lacs, zones humides ou tous autres lieux), en comprendre leur plus-value tient dans une même ligne : l'importance de la fracture qu'ils produisent dans le paysage (Cf. Photo 19).

Photo 19 : Les lieux de diversité comme fractures paysagères



Photos : Aude Pottier

La diversité devient ainsi fondamentale quelle que soit sa forme : « là, c'est la variété dans l'uniformité, toute la zone dunaire littorale où y a vraiment des vallonnements, y a des endroits magnifiques après même sur la partie de plateau, on a une diversité de situations » (E.1, CG Landes) ; « après derrière, elle a une uniformité qui a priori ne fait pas son charme mais quand on s'en approche, quand on rentre dedans, on découvre et des vallonnements et des creusements créés par des cours d'eau qui la traversent et c'est surtout à ce niveau-là qu'elle a du charme. Le plus de charme c'est à ce niveau-là sinon bon la forêt est plate, droite et ordonnancée ! » (E.79, Fédération Pêche Landes) ; « dès qu'il y a une diversité, dès qu'elle se mélange, dès qu'elle s'ouvre sur des espaces aquatiques ou sur des dunes, sur du relief, c'est beaucoup plus attrayant c'est sûr. Qu'on aille sur les gorges du Ciron, ce sont des éléments de rupture qui font que personnellement ça me paraît plus appréciable » (E.25, DIREN) ; « moi j'aime beaucoup la forêt, mais parce que je la connais un peu plus, la vieille forêt dunaire qui borde les étangs landais. Moi j'aime cette forêt-là peut-être aussi parce qu'il y a plus de diversité... du vallonnement... » (E.29, CAUE Gironde). Le propos de cette enquête résume particulièrement bien l'importance de toute forme de diversité :

« C'est la rupture qu'occasionne une dune continentale, ça crée forcément une variation. C'est systématiquement l'arrivée dans un arial avec l'ouverture du paysage et la présence d'une prairie. C'est toutes les ruptures microscopique du paysage, les petits ruisseaux, un arial, une dune continentale, une lagune [...] J'aime bien me balader autour de Garein, tout le secteur du canton de Labrit que je trouve très agréable parce que justement y a beaucoup de paysage de ruptures dans cette nature » (E.41, PNRLG).

Comme vu dans le deuxième point de ce chapitre, la sensation d'enfermement peut être une des critiques abordées à l'égard de cette forêt. Or, certains ont particulièrement bien souligné le rôle de ces différents reliefs, et tout particulièrement ceux de la forêt de plateau, pour éviter ce ressenti négatif : *« moi ça me gêne pas de ne pas avoir d'horizon parce que je connais les coins où on peut avoir un peu de hauteurs, les points de vue sur certains endroits, les vallées, les ruisseaux »* (E.40, PNRLG).

Outre le rôle de la fracture, c'est également l'esthétique et l'ambiance qui émanent de ces lieux qui sont particulièrement portés aux nues : *« la plupart du temps ce que je préfère, mais peut-être que tout le monde, c'est longer le réseau hydrographique. C'est la frange entre pinède et réseau hydrographique. Même bord de fossé, bord de cours d'eau, là y a vraiment une diversité et là c'est vraiment un endroit que j'apprécie, que j'affectionne le plus »* (E.2, CG Landes). La diversité écologique est donc loin d'être avancée pour son importance intrinsèque mais plutôt, et peut-être surtout sous un angle personnel, pour l'esthétique et l'ambiance qui en émanent. La valeur naturaliste se croise ainsi régulièrement avec la valeur sensible devenant souvent difficile à distinguer tellement elles s'entrecroisent. Le regard des professionnels forestiers, qu'ils soient privés ou publics, est en cela éclairant.

Pour les agents de l'ONF, la préférence envers la forêt dunaire outre sa plus-value en tant que « vraie forêt » (cf. Chapitre 6) où s'exprime une valeur écologique bien plus marquée (cf. Chapitre 8), tient également dans l'ambiance et l'esthétique qu'elle renferme et qui est favorisée par le relief. Au discours professionnel s'adjoint alors un regard plus personnel où les valeurs se hiérarchisent. Alors qu'un responsable d'UT nous parlait, en début d'entretien, de l'importance de préserver et valoriser la diversité écologique de la forêt dunaire, c'est dans la valeur d'ambiance que la forêt littorale trouve, pour lui, sa véritable plus-value : *« bien sûr quand on voit une plante rare on sait que c'est une plante rare mais savoir qu'en fait voilà, à cet endroit-là on est bien...Par exemple, quand on fait visiter la forêt, y a des endroits où j'emmène les gens parce que je trouve que c'est bien, c'est beau, on a des vues, on a des mélanges de forêts, de dunes etc., donc voilà ces endroits-là ont une valeur, une vraie valeur »* (E.73, ONF). Le plaisir qui découle d'une ambiance diversifiée (par le relief, les perspectives ou la flore) est donc constitutif des préférences de ce forestier car il apporte une qualité esthétique ou tout simplement plaisante, source d'un sentiment de bien-être. On retrouve la même distinction entre point de vue professionnel et personnel chez un autre forestier. Ce qui compte le plus pour lui n'est pas tant la richesse du milieu d'un point de vue écologique que la diversité forestière comme créatrice d'ambiance : *« la dune, je l'aime en tant que professionnel parce que c'est riche en espèces végétales, mais pour moi, les milieux les plus accueillants je trouve que c'est les bordures de lacs avec les mélanges d'espèces, j'aime bien »* (E.71, ONF). Ne serait-ce que sous l'angle de la pratique sylvicole, la complexité de traitement de ces milieux est source d'une plus grande satisfaction : *« on est en train de développer une Réserve Biologique, on est en train de travailler dessus, et là par contre on travaille sur du chêne des choses comme ça, et là par contre, on a plaisir à revenir en forêt.*

Non c'est pas que le pin... mais c'est vrai que... y a plus de diversité... » (E.70, ONF). La plus forte présence de feuillus en bordures des zones humides et marécageuses où chênes, aulnes, saules se côtoient, touche à la fois la sensibilité professionnelle (intérêt de gestion relatif à des milieux plus diversifiés et complexes) mais également personnelle du forestier (sentiment de plaisir relatif à l'environnement ambiant et la satisfaction personnelle de cette gestion). Les valeurs naturalistes et d'ambiance peuvent donc aisément interagir, voire, devenir interdépendantes. Un autre exemple illustre bien cette jonction entre profession et affect personnel du forestier dans sa gestion. Lors d'un entretien que nous effectuions avec un responsable d'Unité Territoriale dans une maison forestière, un agent patrimonial, de retour du terrain, entre dans le bureau. Notre enquêté l'invite à participer à la discussion alors que nous abordions ses secteurs préférés au sein du massif landais, terme qu'il a, d'ailleurs, directement associé aux zones porteuses d'une qualité esthétique. S'en suit le dialogue suivant:

« Responsable UT : *Tiens puisque t'es là, on parlait justement de choses très belles dans le massif aquitain, des endroits, des milieux forestiers qui pour toi auraient une grande valeur, mettons, personnelle, je pense par exemple à ta palombière, à ta petite forêt privée que t'as...*

Agent patrimonial : *Oui, c'est assez personnel oui...*

Responsable UT : *Oui mais c'est quelque chose que tu as...*

Agent patrimonial : *Modelé !*

Responsable UT : *Oui que tu modèles et puis ensuite ?*

Agent patrimonial : *Pour l'ego quoi !*

Responsable UT : *Qui t'appartient et puis tu l'as façonnée cette forêt.*

Agent patrimonial : *Oui mon empreinte est dessus ça c'est sûr, et puis parce que j'ai voulu faire autre chose que ces cultures classiques et ennuyeuses quoi. C'est très diversifié au niveau des essences voilà et c'est conservé en tant que tel quoi. Y a plus de paysage, plus de variété que plutôt une recherche à tout prix de production.*

Responsable UT : *Et là il a installé une palombière mais une vraie ! Avec ses tunnels et ses machins où il vit pendant un mois de l'année [rire] ! Donc effectivement cet endroit est vraiment très remarquable !*

Agent patrimonial : *Une cabane, ça fait un peu penser à toutes ces cabanes qui s'installent aussi dans notre forêt, les gens ont besoin de cabane pour s'isoler pour revivre un peu leur fantasme d'enfant » (E.73, ONF).*

Ce dialogue nous semble intéressant car il croise les valeurs culturelles, esthétiques et d'ambiance tout en laissant volontairement de côté la valeur économique. La plus-value de sa propriété tient ainsi dans une gestion laissant plus de place à une diversité biologique favorisant la qualité esthétique du lieu. On retrouve l'importance de l'acte de gestion dans la valorisation tout à la fois de la forêt et de son « concepteur » qui laisse ainsi sa trace dans le paysage. A la valeur d'usage de l'espace forestier pour la très prisée chasse à la palombe s'ajoute un point particulièrement intéressant : la forêt comme lieu de ressourcement, la « cabane » de ce forestier jouant le rôle de lieu de refuge. Le chevauchement entre ces valeurs sensibles et écologique est donc récurrent, la seconde étant le plus souvent utilisée pour accéder à la première. Les éléments de diversité, créateurs de bien-être et de plaisir, prennent

d'autant plus d'importance qu'ils sont rares. Les forestiers rencontrés sur la forêt de plateau sont d'ailleurs unanimes à ce sujet, les endroits qu'ils préfèrent sont ceux où s'exprime cette diversité : *« moi je dirais comme ça d'entrée : dans les pins, là où c'est bien, c'est quand on a pas que des pins quoi. On aime tout ce qui est bas-fond, là où on a des feuillus, là où c'est varié, où on a différentes tailles »* (E.76, ONF) ; *« le petit coin de l'écomusée [forêt de Campais], c'est agréable, ce sont des coins avec de la diversité, des petits cours d'eau, sinon la monotonie bon... »* (E.74, ONF).

Au final, les propos des enquêtés de la sphère forestière privée font largement écho à ceux des agents de l'Office car, qu'elle s'exprime en bordure de rivière ou au sein du parcellaire, la diversité forestière est tout particulièrement valorisée sous un angle sensible. Cette préférence semble somme toute logique pour les forestiers à la sensibilité naturaliste clairement affichée, tel cet expert de Pro Silva *« sensible à ce marquage du paysage par l'hydraulique qui du coup amène des feuillus, une variété dans la végétation qu'à côté je retrouve pas et qui ne me semble pas intéressante »* (E.65, Pro Silva). Mais ce qui est vrai pour cette personne l'est également pour d'autres forestiers privés rencontrés, plus « traditionnels » dans leur gestion. Tout l'intérêt de leurs propos est qu'ils marquent la fracture entre sensibilité personnelle et discours professionnel. Un technicien exprime bien ce paradoxe :

« c'est vrai que les zones vraiment plaisantes à l'œil... l'autre jour j'étais dans une grosse propriété en Gironde au bord du Ciron, une propriété qui est magnifique. C'est des pins qui ont été même un peu gemmés au milieu de vieux chênes, c'est très joli mais ça ne rapporte rien ! Ces pins ils sont invendables ! Et il garde ces forêts-là par plaisir mais ces chênes, ils sont pas bons parce qu'ils sont tous gelés et les pins valent plus rien. Donc c'est un type de forêt qui ne rapporte pas grand-chose mais il faut en avoir un peu je pense » (E.51, CRPF).

Entre autres exemples, citons également ce propriétaire, et au demeurant ancien expert forestier, qui exprime particulièrement bien ces différentes attentes envers les divers types de forêts. L'une qui relève plus d'un intérêt intellectuel, celui d'un gestionnaire, et l'autre qui répond au simple plaisir du contact avec la beauté que permet la diversité :

« y a des endroits où je vais facilement et d'autres où je vais pas assez. Et je m'aperçois que je vais facilement dans les endroits où le pin n'est pas unique. Des endroits un peu mitigés avec des bordures de ruisseaux, avec des arbres différents : des chênes, des vergnes, des feuillus... ça m'attire plus que les rangées de pins purs et durs. Vous expliquez ça comment alors que j'aime les travaux forestiers ?! J'aime ce mélange de l'eau et des bois, c'est comme ça, je sais pas pourquoi, c'est comme ça. [...] Mais je crois que je suis attiré par la beauté du site quoi. J'aime beaucoup certains terrains, mais j'en ai pas tellement d'ailleurs c'est assez plat, mais j'ai quand même des endroits de bord de Leyre avec des dunes, des vallonnements et puis cette plongée sur la Leyre avec ses végétaux feuillus caduques différents, j'adore quoi » (E.62, SSSO).

Ces lieux où l'eau tient une place centrale, constituent la ligne de rencontre de l'ensemble de nos enquêtés. Esthétique et ambiance se croisent pour en faire ressortir la plus-value comme l'illustrent cette citation:

« Moi j'aime particulièrement les ruisseaux landais, ces petits ruisseaux là avec des sous-bois de feuillus, avec l'eau assez claire et légèrement marron par rapport au sol qu'elle traverse. C'est des bois de couleur verdâtre, les troncs d'arbres qui jalonnent les ruisseaux où l'on imagine qu'il y a énormément de poissons, alors qu'il y en a peu voire très peu. L'été ça donne une sensation de fraîcheur, de plénitude quoi, c'est vrai qu'on est bien à côté de ces ruisseaux. Ils sont magnifiques, ils quand même relativement encaissés, j'en ai un à côté de chez moi qui s'appelle le Tusse, il a été un peu massacré parce que les gens ont coupé les chênes alors qu'ils n'auraient jamais dû, mais personnellement quand j'y vais, j'y vais avec mon chien l'été chasser la bécasse, je sais pas... pour moi c'est un endroit qui est magique » (E.10, Mairie Giscos) ;

La présence de l'eau rend ces « lieux remarquables » (E.87, Association Graine de forêt), « magnifiques » (E.95, Association Les Automnales) « de toute beauté » (E.29, Mairie Sauméjan), « somptueux » (E.9, Mairie Maillères) grâce au « mélange des chênes, des aulnes, du bouleau avec des vieux pins » » (E.87, Association Graine de forêt) et « pas uniquement la monoculture quoi » (E.95, Association Les Automnales). À l'esthétique s'ajoute « une ambiance musicale » (E.87, Association Graine de forêt) qui fait de ces secteurs des lieux « apaisants » (E.9, Mairie Maillères), véritable « Éden » (E.41, PNRLG).

Outre leur qualité esthétique et d'ambiance, certains milieux peuvent aussi être préférés pour la part d'inconnu, de mystère qu'ils renferment s'opposant ainsi à l'ordonnement de la pinède :

« Les aulnaies marécageuses sont aussi super quand on y pense, cette petite jungle à soi [...] elle donne des ambiances assez fantastiques, des mousses, des arbres enchevêtrées, des grandes fougères, les sols assez engorgés, c'est vraiment une ambiance très sombre, très fraîche en opposition avec la pinède où il fait chaud et c'est très lumineux. C'est pas des forêts secrètes ni enchantées mais avec des présences... on peut aller un peu plus loin sur le côté imaginaire au-delà du côté juste naturaliste, ça invite un peu plus à l'imaginaire... même à l'adrénaline quoi. La forêt en haut est tellement maîtrisée, [dans ces milieux] on sait pas trop à quoi s'attendre » (E.43, PNRLG).

Il est clair que compte tenu de sa spécificité, la forêt usagère de la Teste constitue, pour les enquêtés de ce territoire, le lieu qui concentre l'appréciation : « la forêt de la Teste c'est un régal quoi. Mais y a un élément de rupture avec ces dénivelés importants quand même et puis la forêt n'est pas équiennne non plus, avec des parcelles qui ne sont pas très grosses et ça c'est vrai que, personnellement, ça me plaît plus » (E.26, DIREN) ; « vous entrez en forêt usagère vous sortez de la forêt usagère vous allez voir la différence [...] ça n'a rien à voir avec la forêt des landes, monotone... bon j'ai rien contre la forêt des landes, loin s'en faut, mais je veux dire qu'on est dans un autre monde, c'est différent » (E.91, ADDU-FU). Elle concentre tous les éléments qui fondent les préférences : un relief accentué permettant des points de vue, une diversité floristique exceptionnelle toute à la fois liée à ce même relief et à une gestion

quasi-inexistante mais également des ouvertures internes au travers des nombreuses cabanes de résinier qu'elle renferme.

Parmi les éléments bâtis, l'airial tient une place de premier ordre. L'importance de ce lieu tient tout autant dans l'intérêt porté à ce type d'architecture mais également, et peut-être surtout, pour la coupure paysagère qu'il introduit. Rappelons ici que l'airial se compose traditionnellement d'un ensemble de bâtis insérés au sein d'un espace enherbé parsemé de chênes. Dans l'uniformité forestière, les airials prennent d'autant plus d'importance qu'ils offrent une diversité paysagère, éléments de surprise au sein du bloc forestier : *« des paysages dans la forêt landaise le problème c'est qu'il y en a pas beaucoup sauf si vous tombez dans un joli airial, autrement y en a pas beaucoup, c'est des chemins de sables avec des pins des deux côtés »* (E.81, FFC Aquitaine et Landes). Outre l'ouverture, l'airial prend sa plus-value dans les chênes généralement d'âge vénérable qu'il renferme : *« ici on a des quartiers avec des airials, des très jolis chênes et tout ça c'est à préserver »* (E.13, Mairie Sabres) ; *« moi j'aime beaucoup les chênes, il ne faut pas le dire mais c'est mon arbre préféré ... après le pin ! Mais ça c'est des arbres magnifiques, c'est des arbres d'airial »* (E.9, Mairie Maillères). Mais si l'on renverse la logique, c'est également parce que ces éléments sont discrets, enfouis dans la masse qu'ils trouvent tout leur intérêt :

« Quand on est dans un paysage pyrénéen on est pris par la monumentalité des montagnes, ce qui était très intéressant pour moi c'était ce côté très discret, très subtil de l'habitat que je trouve extraordinaire, qui malheureusement n'a pas été bien préservé, et de son environnement immédiat. Moi j'ai toujours été extrêmement séduit par cette logique de l'airial, de ces maisons landaises, voilà ce qui moi m'a fait craquer pour ce territoire » (E.24, Association Forêt Art Contemporain).

L'airial, outre ses caractéristiques intrinsèques, entre ainsi bien dans une logique d'ouverture paysagère. Étayons cette idée au travers du propos d'une personne qui met particulièrement bien en exergue tout l'intérêt de ces espaces de respiration et des éléments de diversité pour la plus-value du paysage. Ayant précédemment émis quelques regrets face à l'uniformisation de la forêt, il déclare :

« il faut pas voir trop ce côté affectif parce que ça vous rend mélancolique et il faut accepter la transformation qu'il y a eu mais qui a fait perdre un peu de... de diversité, de respiration. Vous le retrouvez dans les petites landes de Roquefort où la pression de la forêt est moindre, les clairières sont plus nombreuses et plus rapprochées, ici [Grande Lande] les clairières elles étaient nombreuses mais dans un espace vaste. Dans la petite lande, elles sont plus rapprochées, les communes sont moins étendues et donc ça respire plus, c'est moins étouffant et vous retrouvez des trucs du cœur du massif [qui rappellent] comment c'était. Vous avez plus de pins de 80 ans, et y a cette dimension spectaculaire qui disparaît aussi, les arbres remarquables, les trucs comme ça, ça s'uniformise un peu donc c'est pour ça qu'il faut être attentif à sauver les airiaux, les trucs comme ça, à prévoir leur pérennité, leur renouvellement parce qu'un chêne ça met du temps ! [rire] L'aspect majestueux qui crée ce paysage et qui donne de la valeur à ce paysage. Vous savez c'est comme un désert, il est attractif mais on va le voir et on s'échappe, et bien une forêt ça peut être un désert. Un désert au sens où ça devient complètement uniforme, une forêt de mono essence et sans vie c'est uniforme donc il faut garder ces cassures comme les forêts galeries » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Pour conclure ce point, il nous faut, en quelque sorte remettre en perspective la question de la diversité. Car si ces éléments sont autant valorisés, c'est également parce qu'ils sont insérés dans ce bloc homogène. D'écran, la pinède devient écrin et, au final, l'un ne va pas sans l'autre. La plus-value de ces espaces prend pour point d'appui la diversité dans l'uniformité, l'ouverture dans la fermeture, l'un ne fonctionnant pas sans l'autre :

« C'est un très très beau pays et c'est justement parce qu'il est monotone qu'on peut tomber sur des lieux comme ça. Quand vous vivez dans la monotonie et que vous tombez sur des pépites comme ça, ça n'est que plus fantastique. C'est le propre de ces lieux, je pense que dans le désert quand vous avez quelque chose qui bascule, ça doit faire le même effet. Moi j'aime ce massif, cette forêt malgré cette monotonie entêtante, voilà c'est comme ça » (E.44, PNRLG).

Les références aux déserts présentes dans ces deux dernières citations, en référence à la forêt de plateau, sont ici explicites de l'importance des lieux de diversité pour rompre la monotonie. Mais comme le nuance cette dernière citation, cette dernière ne se pare pas nécessairement de connotation négative : son entêtante monotonie n'enlève rien à l'« amour » que l'on peut lui porter, notamment parce que son appréciation ne se base uniquement sur l'esthétique.

Nous l'avons vu, la valeur sensible tient une place de choix dans le discours de nos enquêtés et tout particulièrement dès qu'il est question de leur rapport personnel à la forêt. Il nous reste, dès lors, à analyser la place de ce rapport sensible à la forêt à propos dès lors que la question du patrimoine est posée.

4. Le patrimoine face aux valeurs sensibles : une valeur trop personnelle ?

De manière surprenante, la valeur sensible associée à la forêt landaise devient nettement plus ténue dès lors lorsqu'il est question du massif en tant que patrimoine. Au final, seuls 41% des enquêtés l'ont introduites dans les questions relatives au patrimoine. Le PNRLG et le milieu associatif (respectivement 60% et 55% des enquêtés de ces catégories) renferment le plus grand nombre de références. Viennent ensuite les collectivités territoriales (42%), l'administration et les organismes partenaires (40%), la sphère privée (22%) et, en bon dernier, l'ONF (seulement 10%). Alors que très présent, ce champ sensible ne semble pas encore prêt à majoritairement entrer dans ce qui fait « patrimoine ».

Tout en s'amenuisant, c'est également le champ lexical pour exprimer ce point de vue qui, lui aussi, évolue. Alors que nous avons pu voir que la sensibilité de nos enquêtés à l'espace forestier pouvait se décliner entre esthétique et ambiance, les questions sur le patrimoine offrent une importante montée en généralité. Seuls les enquêtés du territoire de la Teste se distinguent par la précision de leur discours où l'esthétique tient le haut du tableau notamment au travers de la forêt usagère. Leurs propos se font plus précis et insistent sur son exceptionnalité : *« la forêt usagère, c'est ce monument d'abord par la beauté du cadre : ces*

arbres relativement anciens, ces dunes parce que c'est vrai c'est pas plat non plus, c'est très vallonné, c'est très dunaire donc effectivement c'est la forêt usagère qui nous permet de dire que c'est du patrimoine » (E. 11, Mairie Teste). Néanmoins, sous l'angle esthétique, les discours ne visent pas uniquement à souligner l'exceptionnalité de cette forêt mais également de l'ensemble : *« c'est un territoire d'exception »* (E. 83, CEBA) composé d'eau, de sable et forêts. Pour les autres enquêtés, il est question de paysage au sens large, de cadre de vie, voire d'environnement, termes qui ne se sont pas spatialement rattachés à un lieu précis. De plus, leurs propos laissent à la marge les points de détails relatifs à ce qui est « beau » et à l'« ambiance ». Le paysage forestier est ainsi abordé de manière très générale. Les différents points de sensibilité abordés dans ce chapitre peuvent se percevoir dans les discours mais sans, pourtant, qu'ils soient explicites.

Ainsi, associée au patrimoine, la valeur sensible abordée de manière très généraliste est préférentiellement utilisée comme preuve supplémentaire du statut patrimonial du massif : *« c'est à la fois du patrimoine paysager, économique, familial, commun à plein de thématique et à plein de gens »* (E.39, PNRLG) ; *« environnemental, paysager, puits de carbone »* (E.80, Fédération Chasse Gironde) ; *« Il apporte un cadre de vie, une ambiance, il stocke le carbone »* (E.52, CA) ; *« le côté environnement, air qu'on respire et tout, évidemment c'est une bonne chose, ça profite à tout le monde, comme les loisirs et la qualité de vie »* (E.9, Mairie Maillères). Pour la sphère forestière privée, le sens change complètement, en effaçant l'appréciation individuelle. Les valeurs sensibles sont abordées comme un corollaire du travail des sylviculteurs et sont tout particulièrement avancées par les instances de direction. L'intérêt de ce cadre de vie, le plaisir d'aller se promener en forêt, sont ainsi utilisées, tout comme la valeur naturaliste, comme « bonus » du travail des sylviculteurs. La question de ces valeurs sensibles, alors que pourtant bien affirmée dans leur rapport personnel, s'élève au niveau de l'intérêt collectif. Là encore, si cette valeur est utilisée c'est pour affirmer le rôle des propriétaires. Arrive, dès lors, la difficile adéquation entre l'affirmation de la possession et des valeurs qui dépassent largement ce cadre et que viennent chercher les non-détenteurs au travers de leurs loisirs : *« les gens s'approprient le territoire, ils pensent que c'est un patrimoine qui leur appartient mais moi je vais pas dans votre jardin. Qu'on veuille qu'ils passent à travers, moi je suis moins restrictif que certains de mes collègues, mais à condition qu'il y ait des règles »* (E.59, SSSO). Or, c'est bien sous cet angle des bénéfices collectifs, dépassant largement le cadre juridique de la possession que l'association de cette valeur est majoritairement avancée par les enquêtés et tout particulièrement par les collectivités territoriales, le Parc et le milieu associatif. Au-delà d'une définition somme toute classique du patrimoine en tant que bien privé, l'importance du paysage forestier comme cadre de vie de l'ensemble de la population dépasse les limites de la propriété : *« il y a aussi autre chose qui fait que ça participe au patrimoine et qui n'est pas simplement la propriété des propriétaires. Le paysage, il appartient pas qu'aux propriétaires »* (E.95, Association Les Automnales) ; *« parce qu'un paysage ça appartient à tout le monde, y a pas de notion de*

propriété, et de fait, ça rentre dans une logique patrimoniale de la société et non pas exclusif de quelques privilégiés » (E.35, PNRLG). C'est donc bien sous l'angle de l'intérêt collectif que la forêt est perçue puisque « ça profite à tout le monde, comme les loisirs et la qualité de vie » (E.9, Mairie Maillères). Constitutif de l'intérêt collectif, le cadre de vie que la forêt apporte peut devenir fondement de sa définition en tant que patrimoine : « le patrimoine c'est l'espace dans lequel on vit, l'environnement, la qualité de ces espaces que ce soit la qualité paysagère, architecturale [...] C'est notre environnement quotidien donc elle est fondamentale... j'imagine pas les Landes honnêtement sans forêt, j'imagine mal, j'imagine même très très mal. La forêt, elle est indispensable pour moi » (E.22, Association Communes Forestières non soumises). Lorsque la forêt est avancée en tant que « patrimoine commun parce qu'il appartient à tout le monde, dans le sens où c'est un espace de loisir où les gens viennent se ressourcer » (E.42, PNRLG), la question de la propriété, et donc du droit d'accès, peut-être ainsi évincée :

« Y a des propriétaires puisqu'y a 92% de propriétaires, c'est privé, mais ce patrimoine il est, pour moi, donné à tout le monde parce qu'il y a pas de clôtures. [...] Les gens veulent se promener en forêt même s'ils ne vont pas loin. Et le summum des choses, c'est de se promener en forêt. On ne se promène pas dans un champ de maïs, dans un jardin, on se promène en forêt. C'est là où on sent cette qualité de patrimoine, on se l'approprie, même si c'est pas la nôtre, on s'approprie l'arbre, l'eau, le champignon, tout ça c'est un ensemble. Voilà mon esprit de patrimoine, ce n'est pas du tout le patrimoine forestier, je l'ai aussi celui-là de technicien où je vais gérer la forêt. Ça je le mets à part parce que c'est le gagne-pain ou la banque du propriétaire mais, pour moi, c'est comme mon portefeuille, ça ne regarde personne. Mais quand on va en forêt, on sait pas si c'est à Pierre ou à Paul, vous rentrez. Les oiseaux, ils savent pas où ils sont, ils ont pas d'étiquettes, les chevreuils non plus, donc pour moi c'est un patrimoine général, c'est pour ça que je dis que c'est un patrimoine national même international. Je rentre dans une forêt comme je rentre dans une église, dans une cathédrale, je rentre dans ses piliers, la voute faite par les houppiers et on voit la lumière au travers des vitraux de ces feuilles, voilà un peu comment je vois ça » (E.87, Association Graine de forêt).

C'est bien sous cet intérêt collectif que le cadre forestier devient patrimoine pour les acteurs touristiques rencontrés. La forêt étant un « un patrimoine touristique parce que c'est un environnement qualitatif qui est apprécié » mais dont l'appréciation est avant tout collective : « le patrimoine, c'est aussi quelque chose où on est pas tout seul à y associer de la valeur, ça se définit à plusieurs » (E.13, CDT 33).

Mais ce paysage, bien que donné à voir à tous, n'appartient pas au collectif. Les deux intérêts viennent dès lors se confronter :

« Pour moi, ça [le patrimoine] peut être deux choses différentes : le patrimoine privé et le patrimoine commun. Lorsque l'on parle de la forêt landaise, y a les deux aspects. Y a le patrimoine commun que sont ces paysages dans lesquels on peut se promener etc., et en réalité la forêt landaise est entre les mains d'une minorité de gens qui décident de l'avenir de cette forêt. Donc le mot patrimoine est un mot qui contient tous les enjeux et les conflits sociaux de la forêt » (E.84, Association Les Amis de la Terre).

Ce que pointe ici le propos de cet enquêté est bien l'ambiguïté de ce cadre de vie forestier : il est un apport important pour la population mais il reste assujéti « au bon vouloir » de ses détenteurs, à la possibilité qu'ils laissent de s'en servir en tant que lieu de loisir mais également au rôle et à la place que l'avenir lui donnera. Ces propos sont à remettre dans un contexte post-tempête où, comme nous le verrons, la question de la reconstitution de la forêt tant quantitativement que qualitativement constitue une problématique de premier ordre (cf. Chapitre 10). En d'autres termes, ce propos pointe du doigt la question de l'enjeu économique et la manière dont celui-ci vient influencer ces valeurs sensibles qui bien que centrales pour la population ne le sont pas nécessairement pour les détenteurs de la forêt. La primauté de la valeur économique devant largement une valeur qui n'en reste qu'un corollaire. Le discours d'une autre personne, membre du Parc étaye ce point en mettant bien en parallèle la présence et l'importance des valeurs sensibles, de ce « *patrimoine vécu* », mais que la question juridique et économique vient mettre en question :

« Moi je pense que pour les vertus qu'il a oui [c'est un patrimoine] : espace ouvert, bien-être, respiration, tranquillité, mais la difficulté qu'on a, c'est qu'on est conditionné à cette possibilité de pouvoir y respirer, y être tranquille. S'il est fermé, pour moi c'est plus un patrimoine, c'est un privatif. Le patrimoine c'est quand même quelque chose dont on peut jouir paisiblement sans forcément à tous les coups déboursé un droit d'entrée. [...] Après est-ce que la forêt fait partie du patrimoine ? Je serais modéré quand même. [...] je suis pas sûr qu'elle ait une valeur patrimoniale pour ceux qui la possèdent. Le propriétaire voit sa terre comme un patrimoine dans le sens "ses terres et ses arbres" mais si on peut mettre dessus quelque chose qui rapporte plus, je pense pas que ça le dérangerait. Je suis pas sûr que le forestier soit aussi attaché que ne l'est le chasseur, que ne l'est le promeneur ou que l'usager de la forêt, j'en suis pas sûr mais je me trompe peut-être » (E.42, PNRLG).

Cet enquêté met bien ici en parallèle ce qui constitue le fondement de ce patrimoine forestier, de ce « *patrimoine vécu* » au travers du rapport sensible au lieu mais que sa logique économique contredit :

Nous [au sein du Parc], depuis le début, on est convaincus de la valeur sociale de la forêt, que ce massif forestier a des choses à vivre et à faire vivre aux habitants mais on a jamais été suivis là-dessus. Tout un tas de gens se sentent bien ici sans trop savoir pourquoi, alors ils vous disent la brume le matin, entendre les pignes qui craquent avec la chaleur etc., mais tout ça fait pas du patrimoine c'est très insuffisant parce que c'est très individuel » (E.42, PNRLG).

Notons tout de même, que sous la terminologie de patrimoine, de nouveaux critères d'appréciation, bien que faiblement employés, émergent. Dans ce cas, l'immensité du paysage forestier landais peut se trouver valorisée, non pas pour ses qualités esthétiques ou d'ambiance, mais pour sa rareté, à l'échelle française ou européenne, que trois enquêtés soulignent : « *c'est un patrimoine paysager qui est particulier mais on en trouve pas ça ailleurs. En France on en trouve pas de patrimoine comme ça* » (E.86, Association Landes Nature). Sa rareté fait que « *c'est quand même un paysage particulier unique en Europe même si tout le monde se plaint du côté monotone machin, enfin c'est quand même un paysage qui est unique en Europe, nulle part en Europe vous prendrez une voiture et vous*

traverserez pendant deux heures de temps du pin maritime, c'est ce qui fait que, même si on se plaint de la monotonie, c'est un élément extrêmement particulier et qui est du coup un élément fort du patrimoine aquitain » (E.66, ONF). À petite échelle, le paysage forestier des Landes de Gascogne trouve ainsi sa plus-value :

*« en matière de paysage tout le monde n'est pas bien conscient que tel ou tel paysage est assez unique, quand on y vit tout le temps tous les jours on ne reconnaît pas, on ne sait pas qu'ailleurs y a pas ça et c'est pour ça que je dis par exemple, **la forêt des Landes de Gascogne c'est quand même quelque chose d'extraordinaire au niveau européen ou peut-être mondial** même parce que cette immense forêt, enfin moi quand je suis arrivée j'ai trouvé ça extraordinaire parce qu'ici y a parfois des gens qui la décrivent, qui la critiquent... »* (E.29, DIREN).

Peu présente dans la qualification du massif en tant que patrimoine, la valeur sensible parce que peut-être trop individuelle, ne semble pas encore prête à servir de critère au patrimoine malgré son omniprésence au sein de nos entretiens. Bien qu'utilisée par moins de la moitié de nos enquêtés, elle n'en reste pas moins intéressante à analyser et souligne l'importance de ce cadre de vie forestier. Aucune valeur n'a fait émerger aussi fortement la question du statut juridique du foncier et par là-même, celle de la dépendance de la population à la volonté des propriétaires et gestionnaires de ce cadre de vie collectif.

* * * * *

Tantôt décrié, tantôt apprécié, le paysage forestier des Landes de Gascogne est marqué par l'ambiguïté. Qu'on l'apprécie ou non, qu'on le connaisse véritablement ou non, il fait réagir et laisse rarement indifférent. Sous la valeur sensible, ce ne sont pas les « catégories » d'enquêtés qui ressortent ici mais bien la sensibilité personnelle de chacun. Particulièrement présente dans leurs propos, l'ambiance structure l'appréhension de l'espace forestier en faisant la part belle au contact avec la « Nature » où tous les sens sont mobilisés pour l'apprécier. Ce résultat fait ainsi largement écho aux études menées sur le rapport des usagers à l'objet forestier qui met au cœur des raisons du déplacement, le contact avec la nature (Deuffic et al., 2004 ; Granet, 2005 et 2011). Force est de constater que pour les acteurs rencontrés (et non uniquement les usagers), cette place est aussi prépondérante. Bien-être, calme, ressourcement, autant d'attributs mélioratifs qui tiennent une place de choix dans un paysage où on se sent bien plus qu'on ne le retrouve « beau ». Il faut donc dépasser ce que « la culture savante n'a eu de cesse de produire » : « codes et schèmes donnant à voir la nature » (Le Floch, Eizner, 1997, p.19). Car au cœur de la forêt landaise, inutile de chercher le sublime, rares sont les secteurs qui peuvent l'offrir. Néanmoins, l'esthétique n'est pas non plus absente mais doit être perçue comme une beauté plus ordinaire, quotidienne - la pinède est plus magnifiée au travers des variations saisonnières et journalières que pour sa beauté « intrinsèque » - un « ordinaire paysager » (Bigando, 2006) qui n'en reste pas moins vecteur d'un puissant rapport sensible. Oppressante/ rassurante, monotone/variée, tout dépend du point de vue et de la connaissance du lieu. Cette dernière constitue un point fondamental dans son appréciation mais également dans son attachement. Dans les propos les plus amènes à

l'égard de la forêt landaise, difficile de déconnecter appréciation sensible et attachement culturel, les deux aspects s'alimentent constamment et notamment par le biais des souvenirs d'enfance. La transformation physionomique de la forêt peut être ainsi d'autant plus mal vécue qu'elle vient mettre à mal ce lien intime tissé durant cette première période de la vie.

Cependant, s'il est un point où tout le monde s'accorde c'est bien l'importance accordée aux éléments et milieux de diversité. Bien plus que d'être intéressants d'un point de vue écologique, c'est surtout parce qu'ils peuvent être beaux, qu'ils apportent une ambiance particulière que ces lieux sont appréciés. À leur utilité (cf. Chapitre 8) s'associe une vision nettement plus sensible qui fonde pour grande part l'intérêt qui leur est porté. Ainsi, bien que ce soient ces lieux qui renferment la plus grande biodiversité et qu'ils soient magnifiés par les zonages institutionnels sous le critère de la rareté écologique, l'appréciation de nos enquêtés ne fait que peu de cas de cette donnée. L'importance de ces lieux, pour les acteurs rencontrés, tient bien plus dans leur capacité à faire naître une ambiance et une esthétique, valeurs qui peuvent se croiser avec leur utilité en tant que milieux privilégiés des pratiques de l'espace forestier (chasse, pêche, champignons ou simple balade). Ce résultat démontre ainsi « *la nécessité de prendre en compte l'existence de sensibilités propres aux populations vernaculaires et qui ne peuvent être conçues indépendamment de l'ensemble des pratiques techniques et sociales* » (Le Floch, Eizner, 1997, p.19). Bien qu'avancé par tous, le rapport sensible à ces différents milieux est avant tout hautement personnel et place les émotions individuelles au cœur du rapport des acteurs au lieu : « *le patrimoine est une affaire de relation affective d'autant plus forte qu'il s'agit du lien qui unit un individu à la "nature"* » (Bouisset *et al.*, 2010, p.95). Ainsi, loin d'être anecdotique, les valeurs sensibles bien que profondément individuelle (les propos des enquêtés s'en font l'écho) sont une composante essentielle de la patrimonialisation.

Face à la grande place accordée par les enquêtés à ces aspects sensibles dans leurs discours, la surprise est de les ne voir que faiblement apparaître dans les questions explicitement liées au patrimoine. Connotation du terme que nous avons vu préférentiellement rattaché à la valeur culturelle ? Valeur trop personnelle pour faire sens en tant que patrimoine commun ? Ce qui est certain, c'est que cet aspect sensible ne fait pas encore majoritairement sens dans la qualification patrimoniale du massif dans le propos des enquêtés. Pour autant, des événements, telle la tempête Klaus, viennent véritablement conscientiser cette valeur qui reste jusque-là implicite dans la qualification du massif forestier en tant que patrimoine. Les réactions faisant suite à cette tempête sont explicites, point que nous allons aborder dans la partie suivante.

CONCLUSION DE LA TROISIÈME PARTIE

Tout au long de cette troisième partie nous avons cherché à déterminer et analyser les valeurs que les acteurs rencontrés associaient au massif landais. Rappelons ici que notre propos n'est pas de dire de quelles valeurs une forêt doit être constituée pour intégrer un processus de patrimonialisation mais bien de chercher à appréhender celles qui fondent, pour les acteurs de la vie économique, politique et associative interrogés, la qualité patrimoniale d'un lieu. Ainsi, et bien que la valeur économique soit la raison d'être de la forêt landaise, elle ne peut, à elle seule, la résumer. Au-delà d'apparences trompeuses, le massif forestier des Landes de Gascogne constitue un terrain exemplaire pour l'analyse des valeurs associées à un objet forestier : il en offre un véritable concentré. Les quatre familles de valeurs identifiées, économique, culturelle, naturaliste et sensible, font écho à celles que l'analyse de la littérature scientifique nous avait permis d'identifier. Notons tout de même que les valeurs que nous avons pu aborder ont été souvent avancées par nos enquêtés eux-mêmes comme difficiles à appréhender pour les personnes extérieures à la forêt landaise ou pour ceux, pour reprendre les propos de Louis Papy, « *qui la traversent sans la pénétrer ou qui séjournent sur ses rives sans chercher le contact des hommes* » (1978, p. 10). Au final, l'analyse des discours révèle la présence de valeurs « traditionnelles » de la patrimonialisation des objets naturels telle l'esthétique ou la valeur naturaliste, valeurs érigées en normes et qui fondent institutionnellement la composition du patrimoine. Mais, pour les acteurs rencontrés, la qualité patrimoniale de la forêt landaise est aussi affaire d'ambiance, d'identité, d'histoire mélangeant ainsi les catégories traditionnelles de la patrimonialisation au travers d'un objet « hybride » tout autant culturel que naturel. Plus que de magnifier des éléments biologiques pour leur rareté ou d'adouber le caractère remarquable d'un paysage, le patrimoine, tel que majoritairement avancé par les enquêtés, ne prend sens ici que si l'on considère son caractère hybride, mais n'est-ce pas là son idée même ? « *Le patrimoine tient [...] tout son intérêt d'être une nature façonnée par l'homme. Il est tout autant culturel que naturel* » (Lepart, Marty, 2006, p.503). Les réponses très majoritairement positives (85% des enquêtés) du caractère patrimonial du massif forestier landais, en prenant appui sur les différentes valeurs abordées révèlent à la fois le caractère consensuel du terme tout autant que son contour fluctuant, voire flou. En effet, aux valeurs des uns ne correspondent pas nécessairement celles des autres. Leurs définitions même révèlent leur caractère composite et jouent différemment selon leurs échelles d'appréhension, les lieux, les moments et les acteurs. Ces valeurs ne prennent donc sens qu'au regard de ces différents paramètres et non au travers d'une définition fixe et généralisable. Tout l'objectif de cette partie a donc été d'analyser ces différences pour comprendre leurs fonctionnements.

QUATRIÈME PARTIE

LES ENJEUX DU MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCogne À L'AUNE DES VALEURS

Une fois les valeurs identifiées dans les propos des acteurs rencontrés, ce sont les enjeux liés à ce massif forestier qu'il nous semblait intéressant de traiter ici afin d'appréhender la manière dont ces valeurs jouent dès lors qu'il est question de les « mettre en action ». Nous avons pu aborder dans notre troisième chapitre les différentes problématiques qui se font jour à l'heure actuelle sur le massif forestier landais. Entre une pression foncière grandissante et les aléas météorologiques, la forêt landaise est au cœur de dynamiques qui viennent affecter de façon croissante son hégémonie spatiale. Notre sélection de terrain d'étude a eu pour but de rendre mieux intelligibles ses différentes problématiques : leurs enjeux territoriaux distincts devant nous permettre d'établir les critères de la considération patrimoniale (cf. Chapitre 4). L'objectif de cette partie est donc de traiter la manière dont les valeurs énoncées par les enquêtés fonctionnent dans leur approche des enjeux territoriaux. Pour ce faire, il nous faut, au préalable, déterminer ce qui fait « enjeu » pour eux au sein de la forêt landaise. Notre guide d'entretien portait une question spécifiquement dédiée à cette interrogation à savoir : « Quels sont, selon vous, les enjeux présents et à venir au sein du massif forestier landais ? ». Après analyse de notre corpus, l'enquête de terrain n'a pas révélé de problématiques différentes de celles que nous avions pressenties : la question du mitage et de la tempête constituent, sans grande surprise, les deux principaux axes des réponses données par les acteurs rencontrés à nos questions et ce, quelle que soit la catégorie. Ces deux thématiques qui structurent les propos de nos enquêtés dès lors qu'il est question d'enjeux, soulignent toutes deux la question de la menace et donc de la possibilité de la perte. Or, s'il est un élément essentiel à toute forme de patrimonialisation, c'est bien la problématique de la perte. C'est elle, qui au travers des politiques de conservation visant tout autant le naturel que le culturel, en constitue le fondement : « *le thème de l'urgence est présent dès les origines* » (Guillaume, 1990, p.13). Que cette disparition soit brutale (tempêtes) ou bien plus pernicieuse, au coup par coup, s'étalant dans le temps (mitage), elle interroge l'avenir de l'étendue spatiale du massif. Or, bien que ces deux thématiques soient, somme toute, évidentes et centrales pour les acteurs rencontrés, leur déclinaison n'est pas pour autant

consensuelle en fonction des catégories. Pourtant, à en croire certains, la problématique tempête ne semble pas constituer, quand il est question de la forêt landaise, un enjeu patrimonial particulier. Dans un article portant sur le traitement médiatique des tempêtes et notamment celles de 1999 qui ont traversé l'intégralité du territoire métropolitain, Véronique Dassié et Michel Dupuy analysent les différents regards portés sur les forêts françaises, et font ainsi faire émerger leurs diverses fonctions :

« les arbres à terre constituent une atteinte au patrimoine économique et esthétique [...] On dit qu'il s'agit d'une "catastrophe bien sûr pour la filière, (et d'un) traumatisme écologique pour les amoureux des forêts et pour le paysage". La tempête a abattu un héritage historique. Les commentaires sur les parcs insistent là-dessus à Versailles et Saint-Cloud : "Le domaine national de St Cloud près de Paris fait partie de ces ensembles du patrimoine atteint de plein fouet [...]" (5 janvier 2000, TF1). Ce terme de patrimoine concerne aussi les forêts périurbaines de la région parisienne, telles Marly (Yvelines) [...] En revanche, il ne s'applique pas dans le Sud-Ouest, car la fonction économique est dominante » (Dassié, Dupuy, 2005, p.173).

Ainsi serait médiatiquement scellé le sort de la forêt landaise après les tempêtes de 1999, il est question d'hectares détruits et de mètres cubes à terre mais certainement pas d'atteinte au patrimoine. Cet exemple des tempêtes de 1999 ne fait qu'illustrer, une fois de plus, comment pour le regard extérieur, la fonction économique du massif lui dénie toute autre qualité. Pour autant, 10 ans plus tard, le traitement médiatique de la tempête Klaus (à l'échelle nationale) semble apporter d'importantes nuances. C'est ainsi que le 21 avril 2010, pour reprendre l'exemple utilisé en introduction de cette recherche, l'émission de France 3, « Des racines et des ailes », proposa dans son quatrième numéro de la série « Passion patrimoine », un documentaire sur le massif forestier landais. L'objectif de l'émission étant le suivant : *« la forêt des landes est un autre patrimoine à préserver, nous suivrons ceux qui se battent pour l'avenir du plus grand massif forestier d'Europe, un véritable laboratoire à ciel ouvert »*¹³¹. En 10 ans, le changement semble de taille. Bien que symboliquement intéressant, ce n'est pas ce discours extérieur que nous allons chercher à appréhender mais bien celui des acteurs rencontrés : quels regards portent-ils sur les enjeux actuels du massif ? Comment les appréhendent-ils tant d'un point de vue discursif qu'opérationnel ? Quelles places tiennent les valeurs identifiées dans ces enjeux ? Comment sont-elles mobilisées et dans quels objectifs ?

Les deux chapitres qui composent cette partie ont pour but de répondre à ce questionnement. Le premier traitera spécifiquement de la tempête Klaus qui a joué, selon nous, comme un véritable catalyseur des valeurs qui face à un tel événement sont venues s'exacerber. Le second chapitre aura pour but de croiser les regards autour de la thématique des pressions foncières. Les prises de positions, parfois contradictoires avec la réalité seront analysées à l'aune des valeurs que ces actions sous-tendent.

¹³¹Présentation de l'émission « Des racines et des ailes » du 21 avril 2010. En ligne : http://programmes.france3.fr/des-racines-et-des-ailes/index-fr.php?id_article=710&page=émission. [Consulté en mai 2010].

Chapitre 10

La tempête Klaus comme catalyseur des valeurs du massif forestier landais

Dans la réédition de 2004 de son ouvrage sur l'*Histoire de la forêt landaise*, l'historien et sylviculteur Roger Sargos ne pouvait passer sous silence « l'évènement qui, entretemps, a meurtri la forêt, cet avant-goût d'apocalypse qu'apportèrent les tempêtes de décembre 1999 ». Désignées comme « tempêtes du siècle » par leurs forces et leurs étendues spatiales, Lothar et surtout Martin dévastèrent l'Aquitaine et en premier lieu le Médoc en Gironde : « partout des martyrs, jonchant le sol par milliers [...] le paysage n'était plus que confusion primitive, jungle morbide, hérissée de troncs brisés parmi le fouillis des cadavres végétaux. Beaucoup de propriétaires se trouvaient entièrement ruinés » (Sargos, 2004, p. XI). Ces propos ont une résonance aujourd'hui toute particulière, car comme l'auteur n'aurait pu le deviner et peut-être personne tant ces tempêtes avaient été annoncées comme « exceptionnelles », le même scénario se répète moins de 10 ans après. Dans la nuit du 24 janvier 2009, et après une alerte rouge lancée par Météo France, la tempête fit son retour en terre gasconne frappant tant géographiquement que symboliquement le « cœur » forestier du massif des Landes de Gascogne. Dégâts forestiers considérables (plus de 200 000 ha détruits), un territoire plongé dans le chaos le plus complet par la destruction des réseaux électriques et la fermeture du réseau routier, perte sèche de revenus pour les sylviculteurs, spectre du manque de ressource pour l'industrie, et pour couronner le tout, une vaste invasion de scolytes est venue s'attaquer aux arbres morts avant de migrer vers les derniers vivants (cf. Chapitre 3). Dans un tel contexte, forestiers, associations, acteurs politiques et administratifs portent des regards parfois concordants, parfois divergents mais pour autant tous mus par une même inquiétude sur l'avenir du massif et une même volonté de le sauvegarder. Comme nous avons pu le souligner dans le chapitre 3, le massif landais est loin d'en être à sa première expérience « catastrophique » du genre. Pour autant, avec la répétition d'un tel évènement en un laps de temps particulièrement court couplée à un contexte économique loin d'être avantageux pour la filière, la pérennité de la forêt a clairement été remise en question.

Ce chapitre a pour objectif de montrer comment, face à la perte liée à la tempête Klaus, un objet forestier est magnifié et devient porteur de valeurs mobilisées par les acteurs rencontrés. Véritable révélateur et catalyseur de ces valeurs, Klaus a, pour un temps qui reste encore à définir, fait tomber les frontières de la possession juridique, problématique si présente historiquement sur le massif (cf. Chapitre 2), pour mettre sur un pied d'égalité détenteurs du foncier et habitants face au paysage dévasté, pour intégrer dans la problématique de sa reconstitution de nouvelles voix.

1. Les valeurs de la forêt landaise portées aux nues

Au-delà des chiffres et de la mise à mal d'une économie, nous souhaitons aborder dans un premier temps une dimension plus sensible liée à la tempête au travers du vécu et d'exemples d'actions que la société civile a mis en œuvre après Klaus. Ces différents aspects mettent en exergue l'appropriation et les valeurs associées à cet objet forestier.

1.1. L'émotion face à la perte

L'évènement « Klaus » a été vécu comme un véritable traumatisme par l'ensemble de la population. Celui-ci prend racine dans l'expérience d'une nuit où l'on entendait plus que l'on ne voyait les dégâts causés par le souffle du vent : « *un cauchemar... on entendait des "clacs", les pins cassaient... un souvenir atroce* » (E.96, Association Cyclo-route de Sabres) ; « *ça déprime, ça fait peur, c'est un abattement, une tempête dans la tête. C'est la force de la nature, ça fait prendre conscience...* » (E.94, Association Culture et Loisirs). La tempête, c'est « l'apparition inopinée d'un désordre à la place de l'ordre auquel nous sommes habitués » nous dit Pierre-François Mourier (2000, p.25). Ce désordre, les élus, au travers de leurs charges, ont pu l'apprécier à sa juste mesure. Sur le département des Landes, 200 000 foyers sont privés d'électricité, 20 000 privés d'eau, 45 000 ont le téléphone fixe coupé, 390 relais de téléphonie (sur 470) sont hors-service et le réseau routier en très grande majorité, coupé (Antonini, 2011). Mais ce sont tout particulièrement les réactions face à un paysage dévasté en quelques heures qui nous intéressent ici car la brutalité et l'ampleur des dégâts constituent le fondement de la vaste émotion qui s'est fait jour au lendemain de Klaus :

« Que l'on soit propriétaire ou pas propriétaire... je me souviens le matin de la tempête je suis parti faire la tournée des personnes âgées, on arrivait pas à passer et quand je suis allé voir le village vacances où c'était un site magnifique, le camping y avait des arbres, des pins magnifiques, et là tout était par terre, j'en ai chialé là ! Pour vous dire aussi j'avais rencontré une autre personne dans un quartier assez éloigné, un gars qui était complètement effondré et puis passe un vol de palombes, des palombes qui se lèvent très éparpillées et il me dit "tu vois, elles n'ont plus de repères" et il s'est mis à pleurer et c'est un gars qui doit avoir 75 ans. Je me suis dit que pour lui aussi les repères ont fichu le camp » (E.95, Association Les Automnales).

L'émotion particulièrement forte qui a émergé suite à Klaus a révélé la place centrale tenue par la forêt de production pour l'ensemble du territoire : « *on a vu avec la tempête, c'est quand même un déchirement pour les gens d'ici, qui ont grandi avec la forêt et qui d'un coup l'on vu disparaître* » (E.34, OIT Mimizan). Car toute aussi artificielle et cultivée soit-elle, la forêt de production constitue -ou plutôt constituait pour les secteurs les plus touchés, « *ici vous pouvez employer le passé !* » nous dit cet habitant de Sabres- le cadre de vie quotidien de toute une population qui a vu son paysage forestier disparaître en une nuit. Face au long terme qui caractérise l'évolution « normale » d'un paysage forestier, la tempête le module par la brutalité. En quelques heures, la permanence se voit remise en cause. Certes, par sa vocation

même, la pinède est vouée à évoluer, d'autant plus rapidement que le temps des rotations a été de plus en plus réduit. Mais dans le cas présent, cette mutation choque par son importance et sa brutalité : *On était habitué à ce que les forêts tombent quand même parce que c'est une forêt de rapport donc... [...] sauf que là, c'était tout d'un coup quoi...* (E.9, Mairie Maillères). Ainsi, au-delà de l'impact économique, c'est en premier lieu l'émotion liée à la dévastation de la forêt et de l'arbre lui-même qui s'est fait jour. Arbres couchés (chablis) et peut-être plus choquant, arbres cassés (volis), « décapités » par le vent, sont devenues victimes de « *la puissance de la nature* » (E.79, Fédération Pêche Landes). Leur disparition (cf. Photo 20) a mis en exergue l'affect lié à ce paysage forestier :

« Pour beaucoup de gens, après Klaus, c'est tout leur environnement qui s'est fichu en l'air et au-delà, pour certains, de la perte financière c'est aussi une perte de ... ben moi-même je le ressens quand je me promène dans certains endroits et qu'il y a plus un arbre, y a eu vraiment un déchirement affectif. Malgré tout ce que la forêt peut représenter d'asservissement, de choses comme ça, l'arbre il y est pour rien » (E.84, Les Amis de la Terre) ;

Ce « déchirement affectif » lié à la disparition de la forêt, pour reprendre les termes de cet enquêté, est également bien exprimé par cet interlocuteur du Parc. Son propos met également en exergue la difficulté de vivre, dans les premiers temps, dans ce paysage dévasté :

« En 2009, tout le monde était bouleversé et tout le monde était solidaire de la forêt, je ne dirais pas des propriétaires. [...] j'ai plutôt eu le sentiment qu'on était bouleversé par l'atteinte paysagère, par les arbres fracassés, par ce paysage très très dur, tout l'hiver 2009, c'était dur. Y avait un vrai sentiment de soulagement quand l'on sortait d'ici qu'on allait sur Bordeaux pour des réunions, le temps qu'on passait ailleurs que dans ce territoire-là, c'était un vrai soulagement. Et vraiment j'ai l'impression qu'il y a eu une solidarité par rapport à un paysage, par rapport à un milieu plus que par rapport à des propriétaires. Même si on a tous des amis sylviculteurs qui ont 50, 100, 200, 300 ha, on a pas tous des amis qui ont 300 ha mais même ceux-là on est aussi solidaire d'eux, mais le premier réflexe, ça a été par rapport à la forêt » (E.44, PNRLG).

Photo 20 : Paysages d'après-tempête



Photos : Aude Pottier, janvier 2009 et novembre 2010.

En transformant le cadre de vie, l'esthétique et l'ambiance du paysage sont remises en question, et tout particulièrement sur les zones les plus touchées de la Grande Lande : *« y'a l'avant et l'après tempête. Je le trouvais beau et même magnifique [...] c'est lunaire maintenant surtout dans cette zone où ici ça a soufflé jusqu'à 198km/h. [...] la senteur, ça on*

l'a perdu. Le massif c'était de beaux pins de 30-40 ans, les semis qui étaient à côté. Ça sentait bon le bois, et ça on sent plus, on sent plus que le vent maintenant » (E.96, Association Cyclo-route de Sabres). Outre la valeur économique, Klaus a ainsi profondément affecté les valeurs esthétiques et d'ambiances, et par là-même son usage : « on a plus de promenades ici, les promenades dans les grands pins, on a plus de sieste sous les grands pins, donc c'est... le paysage a changé, le paysage est plus clair... [...] On a toujours vécu au milieu de grandes forêts... y avait de tous les âges mais sur notre zone qui a été très touchée, on a plus de grands pins » (E.9, Mairie Maillères).

Mais au-delà du constat de la brutalité de la disparition du cadre de vie et de la valeur sensible associée à ce cadre de vie quotidien, la perte amène à appréhender l'attachement que l'on pouvait y porter : « **les locaux ils vivent dedans et ils se sont rendus compte que ça avait de la valeur et de l'importance quand ça a disparu, voilà. Ils croyaient que c'était immuable, ils pouvaient pas imaginer que ça puisse être détruit alors qu'ils avaient oublié qu'il y a eu un incendie de 300 000 ha et que leurs grands-parents en avaient pâti pour certains** » (E.5, Pays Landes de Gascogne). Outre l'impact économique et les enjeux fonciers qui se font jour (cf. Chapitre 11), tout l'intérêt des propos récoltés au sujet de la tempête est la manière dont cet événement climatique a joué le rôle de révélateur du rapport de nos enquêtés à la forêt : « **ça a révélé des choses exactement comme quand vous avez un accident de voiture, vous vous dites : c'est bien la vie !** » (E.40, PNRLG). Ainsi, s'il est un point que Klaus a fait émerger, c'est bien la prise de conscience de l'importance de la forêt de production comme ressource économique certes, mais peut-être surtout comme cadre de vie et comme fondement d'une identité collective affirmant ainsi la transformation d'un objet en premier lieu économique et sanitaire comme pivot culturel et paysager d'un lieu :

*« après Klaus ça montre bien que quand le pin disparaît, ça pose un problème dans le paysage, humainement, socialement, économiquement, c'est un problème d'affect par rapport au territoire, voire une crise d'identité, et peut être qu'avant Klaus on ne le savait pas autant que ça. Je pense que **Klaus a été révélateur de ça : en quoi un territoire s'approprie une identité, un sujet, un objet économique parce que c'était économique au départ point barre voire sanitaire. Et comment on se l'approprie pour en faire une partie de son identité culturelle et de ses fondements** » (E.35, PNRLG).*

Le point de vue porté par une employée récemment arrivée dans le PNR, est particulièrement éclairant de « l'effet tempête » sur sa propre vision de la forêt :

*« J'avais une vision avant de venir qui était [celle] d'un espace très industrialisé, presque pas humain... **la forêt des Landes, pour moi venant d'ailleurs, c'était les alignements, les camions, les tracteurs, enfin bon y avait vraiment rien d'humain ! Et arrivée après la tempête, je trouve que la tempête elle l'a humanisée ! C'est très con ce que je vais dire mais comme si la tempête elle avait fait sortir les gens de la forêt ! [...] Y avait des gens qui pleuraient et le côté humain que je ne voyais pas du tout il est ressorti fois mille, on était à fleur de peau. Et de se dire dans ce massif, y a des gens qui ne sont pas forcément d'ailleurs forestiers, c'est leur cadre de vie et ils sont vraiment attachés à ça ... j'ai découvert un autre cadre imbriqué dans ce massif-là** » (E.38, PNRLG).*

Ainsi, cette tempête loin d'être un « simple » bouleversement économique, a également révélé l'appropriation de cette forêt de production par ses habitants. En tant que non propriétaires, ceux-ci n'étaient souvent considérés que comme simple spectateurs, dans le meilleur des cas, de la problématique forestière. Or, en affectant tout un chacun, Klaus met sur un pied d'égalité l'ensemble de la population, atténuant la distinction fondamentale entre ceux qui possèdent et ceux qui « observent ». C'est sur ce point que le philosophe Michel Serres est notamment revenu dans une émission radiophonique :

*« habiter signifie un attachement au lieu, à la terre et aux êtres vivants, c'est-à-dire à l'enracinement. Et mes amis forestiers ou habitants des Landes se trouvent aujourd'hui déracinés. Non les arbres ne sont pas des chiffres mais ce sont des femmes et des hommes eux-mêmes vous voyiez, c'est-à-dire des êtres vivants. Et les arbres abattus ce sont des gens déracinés et les Landais sont déracinés comme les arbres sont abattus »*¹³².

Si nous faisons référence ici à ces paroles, c'est surtout qu'elles ont trouvé un écho important auprès des acteurs de terrain : « *je me suis dit qu'il avait tout compris* » (E.5, Pays Landes de Gascogne) a souligné un de nos enquêtés.

Tout d'abord, en choisissant d'aborder le rapport sensible et intime de l'habitant et non l'habituel et traditionnel poids économique de la pinède, il place l'individu au cœur de la problématique tempête. De plus, en anthropomorphisant la forêt, et en particulier l'arbre qui devient lui-aussi sujet par effet-miroir, il lui donne une valeur culturelle et sociale qu'illustre la photo 21.

Ainsi, bien loin de la dédaigneuse dénomination de « champ de pins », la pinède par sa brutale disparition a révélé son importance tant sous l'angle culturel que paysager : « *c'est le paradoxe de cette forêt-là, privée à 90%, d'une monotonie épouvantable, qui offre peu de loisirs et qui pourtant, voilà, on y est passionnément attaché et on n'imagine pas qu'elle puisse se transformer* » (E.44, PNRLG). Cette idée est bien explicitée par cet en-

-quête en réponse à notre question concernant le massif en tant que patrimoine :

*« Quand on est dans un truc comme ça, on se pose pas la question si c'est du patrimoine ou pas, c'est à nous et il faut pas qu'on y touche c'est tout [rire] ! Cette notion-là, elle est forte " c'est à nous, c'est notre espace, il est ouvert donc c'est pas à un propriétaire... c'est à nous..."[...] Le patrimoine c'est quelque chose qu'on ne souhaite pas voir disparaître parce qu'on estime que c'est important. Moi quand un copain du Pays Basque je lui dis ce qu'il s'est passé, je lui ai dit, " c'est comme si toi, la vue sur la montagne que t'as depuis ta fenêtre tous les matins, elle s'était effondrée ! " **C'est pas une petite tempête***

Photo 21 : Témoignage anonyme sur un panneau signalétique (Sabres)



« L'homme est un arbre renversé, ses racines sont au ciel... »

Photo : Aude Pottier, novembre 2010.

¹³² Michel Serres, « Le sens de l'info », sur France Info, 1^{er} mars 2009. En ligne : <http://www.france-info.com/chroniques-le-sens-de-l-info-2009-03-01-la-foret-des-landes-255228-81-173.html>. [Consulté en avril 2009].

c'est un bouleversement, alors à un moment donné si c'est ça : c'est un patrimoine » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Affirmation de la possession en tant que bien collectif au-delà du statut juridique, importance de la préservation d'un objet forestier quotidien, intime, tout aussi important et immuable que peut l'être la montagne pour un pyrénéen, cette citation est particulièrement éclairante des valeurs fondatrices de la patrimonialisation. Ces propos reflètent particulièrement bien l'importance de la menace de disparition comme moteur de la patrimonialisation puisque *« l'idée de patrimoine est [...] invoquée par rapport à une menace de disparition des ressources naturelles et culturelles, dans un théâtre de catastrophe possible »* (Jeudy, 1990, p.1-2). Par sa brutale perte, rendant effective la disparition dans certains secteurs, la forêt de production en tant que véritable patrimoine : *« on en a beaucoup parlé avec la tempête et c'est vrai que chaque habitant c'est approprié cette forêt, c'est notre forêt [...] On sait que c'est de la propriété privée mais on s'est rendu compte que c'était notre forêt quand même, que c'est notre patrimoine culturel et environnemental »* (E.94, Association Culture et Loisirs). Cette émotion a été particulièrement ressentie par les acteurs du Parc : *« la tempête a quand même mis en évidence beaucoup de choses. L'idée que cette forêt est un patrimoine commun, bien partagé, même si elle est administrée et exploitée par des personnes physiques ou morales qui en ont la responsabilité »* (E.41, PNRLG) ou encore *« cette forêt elle a été revendiquée récemment après la tempête de 2009 comme un patrimoine collectif, comme un patrimoine commun bien qu'elle soit privée et pourtant tout le monde dit " ah c'est notre patrimoine", c'est notre patrimoine mais c'est ce côté complexe du patrimoine qui est privé et qui appartient à tout le monde »* (E.44, PNRLG).

Ainsi, ce massif, avant tout pensé en terme de filière, se voit totalement réintégré dans le territoire en tant que composante paysagère et cadre de vie central pour la population. Une fois le premier stade de l'émotion passé, reste la mobilisation. Avant d'aborder celle plus administrative et technique, bien qu'également fortement symbolique, il est intéressant de rapidement analyser l'important saisissement par la société civile de cet événement.

1.2. Actions de la société civile comme expression de l'émotion

Preuve de l'émotion suscitée, du besoin de l'extérioriser et de la partager, manifestations artistiques (expositions, théâtres), ouvrages photographiques, romans, poèmes, dessins, sont tout autant de supports qu'artistes, habitants ou personnes extérieures mais « amoureuses » de la forêt ont utilisé pour exprimer leur ressenti et garder une trace dans la mémoire du choc et de la tristesse liés à la tempête. De manière non exhaustive, on peut citer les « Veillées Tempête » organisées dans les Cercles de Gascogne. Ces cafés populaires du cœur des Landes de Gascogne ont invité les habitants de la forêt à venir échanger sur les conséquences de la tempête autour d'une exposition photographique et de la diffusion de

paroles d'habitants¹³³. Le fait que « *La tempête de janvier 2009 a généré un ensemble d'émotions, de tristesse, de colère, de peur, de nostalgie, ou même d'indifférence, en tous les cas une relation nouvelle avec la forêt* »¹³⁴, démontre une prise de conscience généralisée face à la perte.

Le support photographique a été particulièrement utilisé pour relater cet événement (avant tout visuel) sous la forme d'expositions ou de livres donnant un regard esthétique et poétique à la destruction de la forêt : « *voilà, [le paysage d'après-tempête] c'est moche, c'est moche... et quelque part, certains nous rendent ça très beau. On a fait une exposition, on a un photographe professionnel sur la commune, Yvan Manioski, qui a voulu faire une expo photo sur la tempête, et c'est magnifique. C'est de toute beauté quoi ! Le désastre est beau, la tragédie a quelque chose de beau quoi et malheureusement c'est comme ça* » (E.7, Mairie Arue). Outre le travail sur l'esthétique d'un paysage d'après tempête, c'est également dans l'affirmation d'un travail de mémoire que ces projets sont intéressants. Tel était par exemple l'objectif de « *Cruelle Beauté* », fruit d'un photographe professionnel qui exprime en ces termes sa démarche : « *ces photos se veulent un travail de mémoire pour une région qui en quelques heures a failli perdre son identité* »¹³⁵.

Peu de temps avant la tempête, le photographe Jean Hincker avait publié un ouvrage photographique – *Forêt de Gascogne : L'esprit de la forêt*¹³⁶ – où il loue les valeurs sensibles du massif, de « *cet environnement unique en Europe* » où se retrouve « *beauté, diversité, délicatesse, harmonie et richesse* ». La forêt constitue pour lui « *un patrimoine végétal* » véritable « *"nature-refuge" [...qui] m'est devenu indispensable voire essentiel aussi bien dans ma vie quotidienne que dans mes projets et mes choix artistiques. [...] La forêt s'est transformée en abri où l'on oublie le quotidien pour s'attacher à la magnificence de l'endroit. Un refuge où la végétation, sous la houlette de l'homme, cherche son autonomie, son indépendance. Un endroit qui vous protège du monde extérieur* »¹³⁷. Le propos de cet artiste fait particulièrement écho à ceux des acteurs rencontrés (cf. Chapitre 9) qui l'abordent également comme un lieu de refuge et de bien-être où se mêlent esthétique et ambiance. Ce livre rend ainsi hommage à des valeurs qui, nous l'avons vu, sont loin de se cantonner à l'unique regard de l'artiste. Après Klaus, ce même auteur publie un autre ouvrage – *Les Landes : une forêt dévastée* – abordé comme un travail de mémoire :

« *Désorienté comme tous les habitants du Sud-ouest de la France, l'homme d'images a pris le dessus. La forêt la plus étendue d'Europe, j'en avais fait un livre un an auparavant. Une forêt debout et fière que j'avais immortalisée. C'est encore en contemplatif que j'ai voulu traduire ce drame végétal. J'ai essayé de montrer une certaine grâce au milieu de la désolation. [...] Comme un remède à la disparition, à l'absence de mon environnement*

¹³³ Cette exposition de paroles et de photographies est le fruit du travail de Jackes Aymonino et de l'association Chantier Vocal.

¹³⁴ Programmation des rencontres artistiques de Septembre/Décembre 2009 des Cercles de Gascogne, « Entrez dans le Cercle... », p.2.

¹³⁵ Narbeburu Dominique. *Cruelle Beauté*. En ligne : <http://www.tempete-klaus.fr/> [Consulté en juillet 2010].

¹³⁶ Hincker Jean. *Forêt de Gascogne : L'esprit de la forêt*, 2007. 180 p.

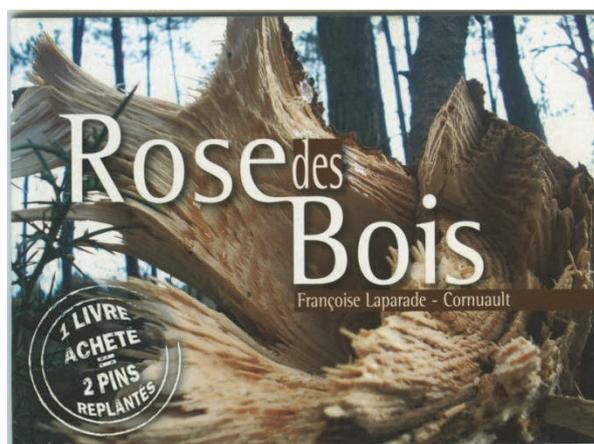
¹³⁷ Hincker Jean. *Blog de Jean Hincker*. En ligne : <http://www.hincker.com/fr/texte-2906-foret-de-gascogne-l-esprit-de-la-foret.html>. [Consulté en mai 2009].

proche. La pierre reste, pas le végétal. Il ne subsistera rien, à part les images, de ce pillage climatique. Il nous faut donc en sauvegarder les traces. [...] L'atmosphère d'une exécution impitoyable par une nature qui affirme sa puissance se mêle à celle d'une mort héroïque des végétaux qu'elle a anéantis »¹³⁸.

Nous pouvons encore citer l'ouvrage de Laurence Le Faou – Klaus : chronique d'une tragédie au cœur des Landes – qui se veut un : « Hommage à tous ceux qui souffrent de voir un paysage ravagé, méconnaissable »¹³⁹. Même si la liste pourrait être allongée, ces exemples nous semblent emblématiques de l'appropriation de cet objet forestier par des personnes non propriétaires se saisissant et témoignant, à leur manière, de l'importance que tient, pour eux, cette forêt. Ces démarches valorisent à la fois l'importance des valeurs sensibles et l'ancrage de l'identité tant individuelle mais surtout, dans le cas présent, collective de la forêt landaise faisant ainsi écho à la valeur culturelle analysée chez nos enquêtés (cf. Chapitre 7).

Loin de rester dans le témoignage de l'émotion suscitée, la société civile s'est également investie, à sa mesure, dans la volonté de restauration du massif. Pour exemple, citons le recueil de poèmes illustrés *Rose des Bois* écrit par Mme Françoise Laparade-Cornault. Au travers de ces poèmes, manière profondément personnelle « *de poser mon émotion* », cette auteure a souhaité apporter sa contribution à la reconstitution du massif : « *je ne pouvais pas aller avec ma tronçonneuse, donc j'ai fait ça* ». Un livret acheté, comme l'indique la couverture (cf. Figure 22) équivaut à deux pins offerts aux communes souhaitant participer à l'opération : « *ce ne sont que des lieux publics parce que comme c'est une action qui a été faite par tous, je voulais que tous puissent pouvoir aller dans ces reconstitutions* ». Tout autant que la démarche, c'est également l'important succès qu'a connu cet ouvrage, reflet de l'intérêt face à l'initiative et de la sensibilité du sujet, qu'il faut souligner : « *moi j'ai compris qu'y avait des gens qui aimaient la forêt landaise, des gens qui avaient été émus, toutes ces lettres le prouvent [l'auteure a reçu plus de 300 lettres de soutien], y a des gens qui ont des souffrances et qui se sont retrouvés dans mes poèmes [...] au lieu d'en vendre que quelques-uns on en a vendu 20 000, ce qui fait quand même 146 000 plants de pins offerts ! [...] donc environ 150 hectares quand même* ».

Figure 22 : Couverture du recueil de poèmes « Rose des Bois »



Source : Françoise Laparade-Cornault.

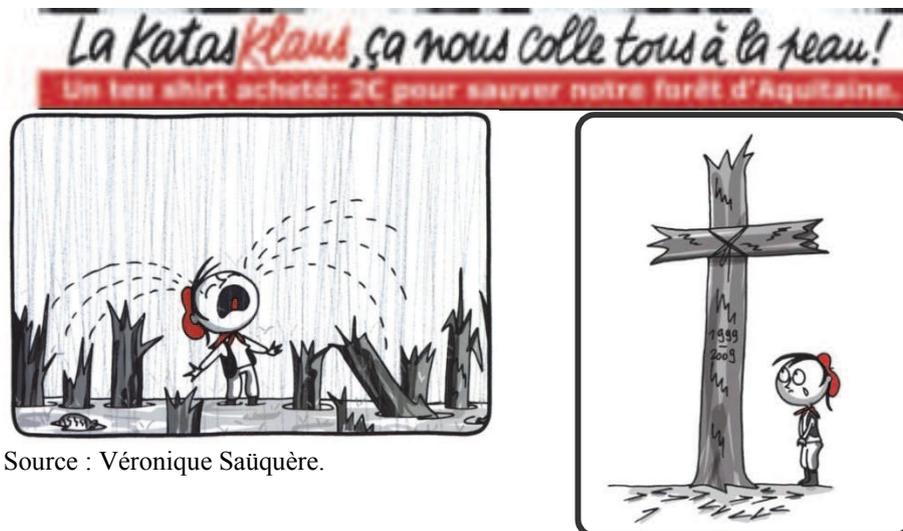
Entres autres exemples, citons également la démarche de la landaise Véronique Saüquère (auteure et illustratrice) qui créa, après la tempête, l'association « La KatasKlaus » mettant en

¹³⁸ Hincker Jean. *Blog de Jean Hincker*. En ligne: <http://www.hincker.com/fr/texte-9784-les-landes-une-foret-devastee.html>. [Consulté en juin 2012].

¹³⁹ Le Faou Laurence. *Klaus : Chronique d'une tragédie au cœur des Landes*. Nîmes : Editions Lacour, 2009. Quatrième de couverture.

scène son personnage – « Zoé Kézako » – face aux dommages de la tempête. Tee-shirts, cartes postales, posters ont ainsi été créés et vendus par l’auteure au bénéfice de la replantation (cf. Figure 23)

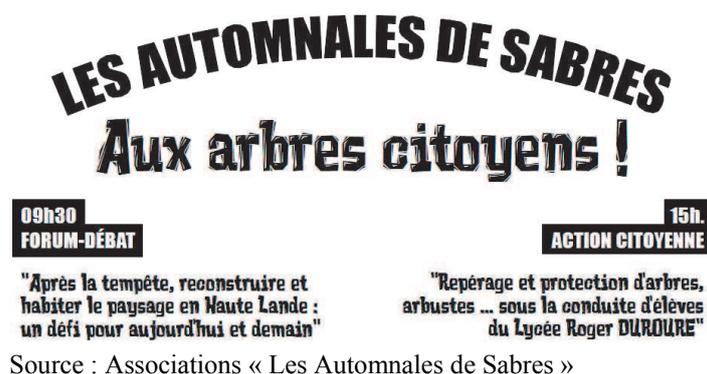
Figure 23 : Cartes postales et slogan de « La KatasKlaus »



Source : Véronique Satiquère.

Outre l’aide directe, c’est également dans la réflexion sur l’avenir de ce territoire que la société civile a pu s’investir. Dès octobre 2009, l’association « Les Automnales de Sabres » a organisé un débat-forum sur le thème : « après la tempête, reconstruire et habiter le paysage en Haute Lande : un défi pour aujourd'hui et demain ». Le slogan de l’affiche ne laisse pas de doutes sur la volonté de faire entrer toute la population dans le débat et dans l’action sur la reconstitution de la forêt privée (cf. Figure 24).

Figure 24 : Affiche du forum-débat des « Automnales de Sabres » après Klaus



Loin d’être anecdotique, cette manifestation démontre une nouvelle place que l’habitant souhaite prendre dans l’avenir de cette forêt en ne restant pas seulement spectateur d’un territoire qu’au final, il ne possède pas. C’est en ce sens que le collectif « Aux Arbres, citoyens ! », regroupant des associations sabraises, a été constitué dans l’objectif, toujours actuel, de faire renaître la forêt : « 3 ans plus tard, la solidarité est encore et toujours de mise

et l'effort de chacun d'entre nous est précieux pour poursuivre la reconstruction de ce patrimoine. Il nous faudra encore beaucoup de patience et de temps pour voir notre forêt et nos paysages landais revivre »¹⁴⁰. Cette dernière citation en utilisant, là encore, le terme de patrimoine associé à la forêt de production révèle toute l'importance de cette dernière tempête dans la valorisation et dans la volonté de défense de ce bien devenu « collectif ». Une fois ce regard de la société civile abordé, qu'en est-il des réactions et actions des instances publiques ?

2. Saisissement d'une problématique privée par la sphère publique

L'émotion, loin de rester le simple fait de la population, a été relayée et confirmée par les collectivités territoriales qui sont venues appuyer le consensus autour de la forêt en tant que patrimoine à restaurer. Du Parc Naturel Régional (Pottier, 2011a) aux instances départementales et régionales, en passant par les Pays, les discours et actions menés par les collectivités sont révélatrices de la volonté de se saisir, à leur niveau, de la problématique forestière en valorisant et défendant un avenir territorial qui doit rester forestier.

2.1. L'affirmation d'un bien commun par les instances patrimoniales : l'exemple du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne

Contrairement à 1999, Klaus a fortement touché le PNRLG. Ce sont plus de 91 000 hectares de forêt qui ont été affectés à plus de 40%. Coïncidence temporelle, alors que Klaus fait rage, le Parc est en pleine révision de sa Charte. Or, l'impact sur le territoire est tel, l'émotion s'étant clairement exprimée par la population et ressentie par l'équipe (tant les élus que les chargés de mission) que le PNR réoriente totalement son approche de la forêt. Avant d'aborder de manière plus précise cette orientation, notons qu'il s'agit d'une lecture en « temps réel » de cette nouvelle logique du Parc. En effet, à l'heure où nous écrivons, la Charte du territoire est encore en cours de validation (l'avis final du Conseil National de la Nature n'étant pas encore rendu) mais le sens et le discours qui lui sont rattachés nous paraissent très révélateurs du rôle de la tempête dans la nouvelle valorisation de l'espace forestier de production¹⁴¹.

¹⁴⁰ Site Internet du Collectif « Aux arbres, citoyens ! » : <http://auxarbrescitoyens.asso-web.com/> [Consulté en août 2012].

¹⁴¹ Le document sur lequel se basera en partie cette analyse est l'Avant-projet de Charte approuvé en octobre 2011 par le Comité Syndical.

2.1.1. Le paradoxe de la patrimonialisation d'un espace forestier sans sa forêt

Créé en 1970, le PNRLG fut l'un des premiers parcs naturels régionaux français. À l'origine, le PNRLG était constitué de 22 communes (206 000 hectares) pour 30 000 habitants. Aujourd'hui, il englobe une surface de 315 000 hectares, soit 41 communes, pour une population de 60 500 habitants. Avec près de 75% de son territoire actuel recouvert de forêt, il est le plus forestier des parcs naturels régionaux français (PNRF, 2006). À l'image du reste du massif, la forêt est ici privée à plus de 90%. Les communes en possèdent moins de 10% dont seulement 50% gérés par l'ONF (PNRLG, 2000). De fait, son rôle réglementaire et de gestion est relativement restreint. *A contrario*, les instances représentatives des propriétaires, CRPF et SYSSO, constituent les interlocuteurs centraux de la thématique, ce qui, nous allons le voir, a certaines conséquences. Pour autant, malgré l'emprise spatiale de la forêt de production dans le Parc, celle-ci est loin d'en être le fondement et le pivot de ses actions. Son premier nom, Parc Naturel Régional des Vallées de la Leyre et du Val de l'Eyre (jusqu'en 1972) révèle l'intérêt initial porté au réseau hydrographique de ce territoire. Ce n'est pourtant pas sous un angle naturaliste qu'il faut en premier lieu chercher la justification de ce Parc. La création du PNR tient dans la volonté de développer l'arrière-pays par le tourisme en s'appuyant sur le réseau hydrographique qui se verse dans le Bassin d'Arcachon (Casteignau, Dupuy, 1995) (cf. Chapitre 3/2.3 et Chapitre 4/2.3). Selon cette logique, il est certes paradoxal, mais en même temps peu étonnant qu'il faille attendre plus de 20 ans pour qu'apparaisse, lors du renouvellement de la Charte du Parc en 1994, une mission « patrimoine naturel ». À l'heure actuelle, et à l'instar de la patrimonialisation institutionnelle à l'échelle du massif, le Parc promeut les zones humides, les forêts galeries et leur faune comme partie intégrante de son patrimoine naturel. Deux grands projets sont portés par cette mission « patrimoine naturel » : la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de la Leyre et cours d'eaux associés ainsi que la mise en œuvre des Documents d'Objectifs Natura 2000 sur la vallée de la Leyre et les lagunes présentes sur le territoire. La promotion du patrimoine culturel du Parc s'appuie, quant à elle, sur la mise en scène de la société agro-sylvo-pastorale du XIX^{ème} siècle, dont l'Écomusée de Marquèze fait figure d'emblème de manière générale, et constitue le fer de lance. On se trouve donc dans le paradoxe d'une patrimonialisation d'un espace forestier sans la forêt qui recouvre pourtant les 3/4 de son territoire.

Non pas que celle-ci n'apparaisse nulle part, en tant qu'entité paysagère dominante et économie phare du territoire, sa présentation est un passage obligé. Mais la lecture de la dernière Charte de 2000 démontre à la fois un étonnant silence du Parc sur la pinède - seules 5 pages sur 88 sont spécifiquement dédiées à la forêt de production et à ses enjeux - et l'importance limitée qui lui est accordée dans la constitution de cette entité territoriale. La forêt de production est perçue sous deux angles : la « forêt habitée » et la « forêt cultivée ». Le premier ensemble qui « constitue un espace de production et un cadre de vie » (PNRLG, 2000, p.10) insiste particulièrement sur l'intérêt et les enjeux de ce qui est justement autre que

les boisements de pins, les « nombreuses composantes [qui] viennent rompre leur homogénéité » (PNRLG, 2000, p.9) à savoir les arials, les clairières agricoles et les forêts galeries de feuillus. L'entité « forêt cultivée [...] se caractérise par une occupation du sol exclusivement forestière ; le paysage révèle de manière claire la logique économique de la forêt landaise » (PNRLG, 2000, p.10). Cette entité est préférentiellement abordée au travers des éléments qu'elle renferme et sur sa capacité à les faire disparaître : « les enjeux [...] concernent plus particulièrement la gestion de la ressource en eau, la préservation et la gestion des lagunes » (PNRLG, 2000, p.11).

Car c'est l'eau et les milieux associés qui constituent l'axe central du Parc dans sa dimension « naturelle », étant entendu que ce sont eux et tout particulièrement les vallées des Leyre et le delta qui « fondent son identité » (PNRLG, 2000, p.7). Ces milieux « qui comptent parmi les plus riches du sud-ouest de la France », où se retrouvent des espèces rares (loutre, vision d'Europe, genette) « considérées comme représentatives des sites peu perturbés par la présence humaine » (PNRLG, 2000, p.8). Ainsi, bien que quelques articles fassent référence à la pinède, « on voit bien que ça ne fait pas écho à grand-chose » (E.35, PNRLG) souligne un membre du Parc. Une autre personne de l'équipe étaye cette idée : « on est le Parc le plus forestier des Parcs Naturels Régionaux et on est celui qui travaille peut-être le moins avec les acteurs forestiers. On travaille sur la forêt mais que sur certaines forêts, on travaille sur la forêt naturelle, on travaille sur les éléments naturels dans la forêt de production mais pas tant sur la forêt elle-même » (E.36, PNRLG).

Plusieurs raisons sont, selon nous, à avancer. La première est indubitablement le moindre intérêt faunistique et floristique d'une forêt gérée intensivement. Les zones jugées remarquables étant celles qui sont hors de la pinède productive, voire celles directement menacées par sa gestion (telles les lagunes). À cet intérêt « limité » selon un angle écologique se surajoute une question de légitimité et de volonté politique qui explique la difficulté qu'a eue le Parc à se saisir de la problématique forestière et notamment lors de la mise en place de sa mission « patrimoine naturel » :

« Y avait une réticence du monde professionnel forestier à ce que le PNR se saisisse de la thématique. On était en plus dans une époque où Natura 2000 posait des questions : en quoi des enjeux supra-territoriaux pouvaient ou pas percuter et empêcher des pratiques professionnelles [...] Natura 2000 venait interroger ça et vient toujours interroger ça en théorie mais en pratique, ça c'est largement dépassionné. Cependant historiquement le Parc ne s'est pas saisi des problématiques forestières et je pense que les forestiers ne souhaitaient pas que le Parc s'en saisisse pour les mêmes logiques, ayant peur un peu de cet inconnu, que le Parc devienne trop puissant et vienne trop les embêter sur leur façon de faire et leurs intérêts propres » (E.35, PNRLG).

L'appréhension des acteurs ruraux face à toute patrimonialisation institutionnelle, cristallisée en France autour de la mise en place du réseau Natura 2000, est assez classique. Le Parc, créé comme aménageur du territoire, n'est jamais venu s'opposer à la gestion du territoire forestier, cette volonté est d'ailleurs inscrite dans sa Charte constitutive¹⁴². Pour autant, la

¹⁴² Avant-projet de Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, voté le 9 juillet 2010, p.8.

concordance temporelle, au début des années 90, entre la mise en place de Natura 2000 en France et la création d'une mission « patrimoine naturel », a pu faire émerger quelques craintes du côté de la propriété forestière privée. Le fait que le Parc ne soit pas particulièrement intervenu sur cette thématique depuis démontre à la fois le poids du lobby forestier sur le territoire mais également une certaine réticence politique des élus du Parc à se saisir de la thématique. À la question de la légitimité d'intervention d'une instance publique sur un espace privé s'ajoute le « *souhait de la part des élus de ne pas mener ce front-là* » (E.35, PNRLG). On notera, d'ailleurs, qu'aucun outil de concertation locale rassemblant élus, citoyens et propriétaires (telle une charte forestière de territoire) n'existe encore sur le Parc. Dès lors, et c'est là un autre paradoxe, ce qui fonde l'attractivité du territoire sort du pouvoir d'action de ces politiques gestionnaires et de ces promoteurs. Depuis les années 2000, on remarque quelques « frémissements » dans l'investissement du Parc sur la thématique forestière comme, par exemple, la coopération du Parc à la constitution du musée « Graine de Forêt » sur une de ses communes (Garein, Landes) mais surtout, la création du « Pavillon de Marquèze » sur la commune de Sabres au sein du pôle de l'écomusée. Ce musée « du temps présent », qui met en scène la société landaise contemporaine (dont la forêt de production) reflète l'importance de la volonté politique dans le saisissement de cette thématique car c'est au président de l'époque, acteur politique et économique du territoire, que l'on doit la réussite du projet.

Mais ce schéma est celui qui prévalait avant la tempête de 2009. Depuis, Klaus a contribué à faire évoluer le regard et la volonté d'action du Parc sur la forêt de production.

2.1.2. Le saisissement après-tempête d'un patrimoine ordinaire par le PNRLG

Face à ce contexte émotionnel fort où un consensus est né autour de la nécessité de restaurer une forêt de production, il était difficile pour le Parc Naturel Régional de ne pas se saisir, lui aussi, de la thématique forestière : « *Klaus est passé par là et a rebattu fondamentalement les cartes* » (E.35, PNRLG). Alors que la forêt de production au sein du Parc était jusqu'alors mise de côté, elle va devenir l'armature centrale de son projet de territoire au travers du renouvellement de sa Charte. La manière dont la forêt de production a été intégrée dans cette instance patrimoniale constitue un symbole des plus marquants de la prise de conscience de l'intérêt collectif du pignada et ce, bien au-delà du simple revenu économique pour le territoire. La réponse donnée par un de nos enquêtés du PNR à la question sur le massif en tant que patrimoine est en cela particulièrement éclairante : « *c'est là où, si on se raccroche à une notion d'identité, identité culturelle, patrimoniale, historique des sociétés oui je pense que c'est un bien commun sinon on ne s'en saisisrait pas. Si c'était pas un bien commun, je pense pas qu'on s'autoriserait à avoir un discours public dessus, on aurait un discours économique et de filière exclusivement* » (E.35, PNRLG). Ce discours public trouve dans la dernière version de l'avant-projet de Charte une expression claire tant dans la reconnaissance des valeurs de la forêt de production que du rôle central joué par Klaus.

En 2007, le schéma qui se dessinait autour de ce projet de territoire était assez classique au regard de la place habituellement accordée à la pinède au sein du Parc : « *Notre Charte précédente parlait très très peu de la forêt... et même quand on a commencé à réviser la Charte, c'est-à-dire avant la tempête, la Charte était plutôt dans le schéma : des patrimoines naturels et culturels de grande valeur à préserver dans une matrice forestière* » (E.36, PNRLG). Relayant l'émotion suscitée par la tempête, le Parc décide donc de revoir son approche :

« L'espace forestier était perçu principalement comme un espace de production, et ses aménités étaient presque "ignorées". Habitants, élus et forces vives du territoire ont considéré qu'il était temps de placer l'espace forestier au cœur de la réflexion du territoire des Landes de Gascogne. Cet élan a été renforcé par la survenance, 10 ans après les grandes tempêtes de 1999, de la tempête Klaus en janvier 2009 » (PNRLG, 2011, p.17).

La tempête a ainsi « *agi comme un révélateur et a donné l'occasion aux habitants, aux élus et aux usagers d'exprimer leur attachement à la valeur patrimoniale, culturelle, sociale et économique de la forêt, à travers un constat partagé et des inquiétudes communes* » (PNRLG, 2011, p.28). C'est ainsi « *une nouvelle valeur de l'espace qui est aujourd'hui révélée, et l'ensemble des acteurs revendique des fonctions multiples à la forêt, qu'elles soient marchandes ou sociétales, prenant conscience de son caractère non immuable* » (PNRLG, 2011, p.29).

Au travers de ce projet, les valeurs de la forêt de production vont être clairement affirmées. Ce sont en premier lieu les valeurs culturelles, entre identité, histoire et cadre de vie façonné par cet objet économique qui sont avancées : « *patiemment, vie après vie, les hommes ont façonné cet espace forestier, l'ont structuré et l'ont rendu vivant... Ils ont ainsi construit une culture, une référence, une véritable identité territoriale revendiquée par ses habitants, ses élus* » (PNRLG, 2011, p.28). La forêt est ainsi « *considérée comme un élément fondateur de l'identité du territoire et le sentiment d'appartenance des habitants est d'autant plus important que les liens entre la forêt et les lieux de vie sont inscrits dans son histoire* » (PNRLG, 2011, p.47). Reprenant les propos de Michel Serres, le projet affirme ainsi que « *lorsque le forestier perd son habitat il n'habite plus vraiment, la vraie maison du Landais étant la forêt, l'arbre* » (PNRLG, 2011, p.28).

La qualité du cadre de vie, partagée entre esthétique et ambiance, n'est pas non plus laissée de côté et est clairement affichée pour en faire émerger l'intérêt. Car, « *au-delà de ces constats chiffrables, sa présence, ses linéarités, ses transparences et ses perspectives, parfois intimes, composent un paysage, celui des "Landes de Gascogne", qui, consciemment ou non, construit l'image symbolique du territoire, et valorise la qualité de son cadre de vie [...] Cet espace ouvert est collectivement perçu comme une composante majeure qui fonde l'attractivité du territoire et la qualité de son cadre de vie* » (PNRLG, 2011, p.28).

Face à ce constat, l'avant-projet de Charte pose comme ambition de « *conserver l'identité forestière du territoire et accompagner les mutations du XXIème siècle entre identité patrimoniale et innovation* », en mettant en œuvre « *un développement choisi et*

réfléchi qui intègre des éléments contextuels tout autant locaux que globaux, qui propose un développement souhaité et souhaitable, qui ne confisque pas ce qui fonde l'attractivité, la richesse et l'identité des Landes de Gascogne, qui ne trahit pas ses valeurs [...] pour construire ce que sera, demain, le patrimoine commun des générations futures qui leur permettra de réclamer, avec fierté, leur appartenance à ce territoire et à leur identité gasconne » (PNRLG, 2011, p.29). Les mots sont forts et le projet ambitieux d'autant plus lorsque l'on sait que la très grande majorité de son territoire est avant tout privée. Mais, affirmé en tant que tel, le projet de cette instance patrimoniale démontre sa volonté de s'investir désormais dans la thématique forestière et notamment au travers d'un partenariat jusqu'alors quasi-inexistant avec la sphère privée : « *En matière de conduite forestière, le Parc est attaché aux notions de responsabilité et de liberté de gestion et d'innovation des sylviculteurs, conformément aux textes législatifs en vigueur. Dans un massif à 90% privé, un véritable partenariat avec les professionnels forestiers est nécessaire* » (PNRLG, 2011, p.36).

Une telle volonté de saisissement de l'espace forestier par cette instance ne peut se comprendre que si l'on a à l'esprit que l'espace forestier landais est profondément affaibli et que sa reconstitution en tant que telle est loin d'être assurée. L'émergence de ce projet de territoire tient tout autant à Klaus qu'au contexte dans lequel il s'inscrit. Ce discours doit ainsi également être mis en perspective avec le risque de nouvelles affectations du sol pour l'agriculture, l'urbanisation ou encore le photovoltaïque qui, bien que préexistant à la tempête, s'est largement accentué. Ce point, nous l'aborderons plus spécifiquement dans le chapitre suivant. Mais le Parc est loin d'être le seul à se préoccuper de l'avenir de la forêt. Son investissement s'inscrit dans un contexte global de saisissement d'une problématique privée par la sphère publique.

2.2. Soutien public et politique à la forêt privée

La déclaration solennelle des 118 communes constitutives du Pays des Landes de Gascogne (cf. Carte 29/ Chapitre 4/2.3), Pays qui a perdu la moitié de son espace forestier, nous semble être un exemple particulièrement marquant et fort pour introduire ici le soutien que la sphère publique envers la forêt de production. Cette déclaration¹⁴³ porte un certain nombre de constats et d'inquiétudes mais affirme solennellement un ensemble de valeurs dont est porteuse la forêt de production.

Il y a des craintes économiques tout d'abord vis-à-vis des acteurs de la filière (propriétaires, sylviculteurs, entreprises et salariés) et pour les communes elles-mêmes dont la perte du produit forestier est « *estimée à 3,5 voire 4 millions d'euros par an* ». Mais malgré

¹⁴³ Pays des Landes de Gascogne. *La tempête du 24 janvier 2009 : déclaration des élus*. 20 février 2009. 2 p. En ligne : http://www.pays-landesdegascogne.org/Le-pays-en-action/Tempete-KLAUS/Declaration-des-elus_consulté [Consulté en mars 2009].

un avenir incertain, « *le massif forestier doit rester le support principal de l'activité économique du territoire* »¹⁴⁴. Est également mise en exergue la valeur culturelle entre identité et attachement au cadre de vie. Car face au constat de « *la dégradation d'un paysage, fondement de l'identité de ce territoire* », à des « *habitants, attachés à la forêt et qui, face à un paysage dévasté, ont perdu pour longtemps une partie d'eux-mêmes et ont subi un traumatisme profond* », la forêt de production doit rester « *la référence identitaire des Landes de Gascogne [...et] le facteur principal de l'attractivité démographique du Pays des Landes de Gascogne, en raison du cadre de vie particulier qu'il a façonné* »¹⁴⁵. Il en va de même avec la valeur naturaliste perçue à grande et petite échelle, valeur mise à mal par « *les risques d'altération de la qualité environnementale (eau, sol, faune, flore)* » et « *l'atteinte portée aux fonctions écologiques de la forêt (fixation du CO₂, etc.)* »¹⁴⁶. Les élus affirment ainsi solennellement « *leur volonté de préserver la vocation forestière de cet espace, au nom des intérêts économiques, sociaux, paysagers, environnementaux, écologiques et culturels, leur détermination à tout mettre en œuvre pour soutenir le développement démographique et pour maîtriser l'occupation de l'espace, leur engagement à poursuivre une démarche collective pour stimuler un nouvel élan sur ce territoire* »¹⁴⁷.

On le voit au travers de cette déclaration, la volonté d'affirmer la destination forestière de ce territoire est une prise de position forte et qui est génératrice d'un mouvement collectif, certes symbolique, mais qui porte au grand jour une volonté de préservation qui est loin de se fonder uniquement sur l'intérêt économique : « *le fait qu'il y ait eu besoin d'exprimer les choses de manière aussi forte, et aussi solennelle, c'est pas neutre et ça dépasse le simple fait de connivence avec une filière* » (E.5, Pays Landes de Gascogne). Cette idée est d'ailleurs étayée par un membre du Parc :

« oui y a une notion d'emploi, oui y a une filière économique mais le discours des uns comme des autres, des acteurs, du politique, du citoyen bascule sur de l'affect beaucoup plus que dans d'autres secteurs. On parle pas de Sony dans les Landes, on a pas parlé de Sony quand ils ont fermé comme on parle de la fermeture d'une scierie, c'est pas du tout le même rapport aux choses. [...] si la totalité de la chose publique se saisit de la thématique avec les mots qu'ils choisissent d'utiliser, c'est que ça fait référence malgré tout à des valeurs communes et donc à un patrimoine commun. [...] Donc oui c'est dans ce sens qu'on peut faire un rapport à une notion patrimoniale de la forêt et c'est pour ça qu'on lui attribue tout un tas de valeur et pas seulement économique » (E.35, PNRLG).

Un élu et président d'association apporte un regard intéressant sur ce « phénomène » :

« tous les élus de la région et toutes les forces-vives socio-économiques se sont toutes retrouvées un peu... avec une sorte de réflexe de sauvegarde en disant "il faut sauvegarder cette forêt, il faut sauvegarder ce territoire forestier, pour son paysage, pour son activité" mais c'était beaucoup plus intuitif, affectif qu'autre chose. Y avait aucun élément rationnel dans la réflexion parce que dès qu'on rentre dans le champ du rationnel et de l'économique, tout le monde peut se poser des questions sur l'intérêt de la forêt

¹⁴⁴ Ibid., p.1.

¹⁴⁵ Ibid., p.1.

¹⁴⁶ Ibid., p.1.

¹⁴⁷ Ibid., p.2.

aujourd'hui sur ce territoire. Donc, ça veut dire qu'on a un territoire qui a créé à la fois son paysage à l'échelle d'une centaine d'années, 150 ans et qui a aussi créé son mythe, son histoire mythique de la forêt. C'est-à-dire qu'aujourd'hui la forêt elle était perçue par des générations comme les nôtres, entre 50 et 80 balais, comme étant malgré tout, bien qu'on ait la connaissance culturelle de son histoire, je pense que vraiment tout le monde sait son histoire ici, je pense que pour eux, pour cette génération elle est emblématique et elle ne peut pas bouger. C'est le paysage, c'est leur paysage de référence et elle est... elle était immuable, donc y a un vrai choc culturel. Et c'est d'ailleurs pour ça, parce que les élus sont dans cette tranche d'âge, c'est pour ça qu'il y a eu cette revendication immédiate qu'il y a eu dans toutes les instances, dans toutes les assemblées "il faut sauver la forêt" quoi en gros. **Parce que quelque part c'est vécu quand même comme un patrimoine, qui pourtant est pas ancien mais qui est inscrit dans le... le génome des gens d'ici quoi** » (E.24, Association Forêt Art Contemporain).

À plus petite échelle, des conseils généraux au conseil régional, la même volonté et le même soutien aux sylviculteurs et à la filière forêt-bois ont été affirmés. Tous ont ainsi, dès le lendemain de la tempête, affiché avec force la volonté de préservation du massif. Le Conseil Général des Landes a ainsi souhaité « voir le massif landais reconstitué à l'hectare près » (Conseil Général Landes, 2012, p.30). Le président de la région Aquitaine, Alain Rousset, dans l'éditorial de la revue régionale affirma la même volonté :

« Ne pas se lamenter sur les centaines de milliers de pins, souvent d'un âge respectable, couchés par terre en quelques minutes par la tempête. Ne pas s'avouer vaincus face à la prolifération des scolytes, ces insectes minuscules et voraces qui menacent de mort les pins épargnés par Klaus. Face à ces défis, l'Aquitaine a choisi de se battre. Le massif aquitain ne va pas disparaître. Il sera reconstitué à l'hectare près avec l'appui financier de la Région » (Conseil Régional Aquitaine, 2011, p.2).

De manière toute symbolique, alors que le nombre de sylviculteurs mobilisés lors des manifestations, pour une meilleure indemnisation des dégâts, de Bordeaux (10 avril 2009) et de Labouheyre (10 juin 2009) a été faible¹⁴⁸, ce sont les élus qui ont marqué par leur présence et leur soutien. Cette présence témoigne, comme le souligne à juste titre le directeur du CRPF Aquitaine, « d'une vraie prise de conscience de l'importance de la filière en Aquitaine » (Lescourgues, 2011, p.23). Le caractère quelque peu exceptionnel, ou du moins totalement nouveau, de ce soutien sans faille s'illustre bien au travers de l'exemple du département landais.

Les relations entre sphère privée et le Conseil Général des Landes sont loin d'avoir toujours été au beau fixe. Cristallisation de ces tensions, un procès opposa, durant plus d'une quinzaine d'années, l'instance départementale à la sphère forestière privée sur le financement de la lutte contre l'incendie¹⁴⁹. Pour autant, depuis Klaus, le Conseil Général « s'engouffre à

¹⁴⁸ En 1999, les Médocains avaient été particulièrement actifs dans la revendication. La plus faible mobilisation lors de ces dernières manifestations peut être le signe d'un certain découragement de la part des propriétaires.

¹⁴⁹ Durant les années 1980, les sylviculteurs ont souhaité que les collectivités participent financièrement plus au système de prévention contre les incendies. À l'époque, et comme l'expliquent Bernard Traimond et Jean-Michel Dujas, les contribuables subissaient « une imposition nettement plus faible que dans les autres régions, argument que ne cessent de rappeler les premiers pour réclamer un effort accru du Conseil général. Pour justifier cette répartition des dépenses, les sylviculteurs invoquent pour leur part la nécessité de consacrer à la prévention

soutenir la filière bois, chose qui était politiquement incorrecte dans les années passées, donc on voit bien ! Ça change, ça bouge de tous les côtés » (E.6, CC Mimizan) nous dit-on à la Communauté de Communes de Mimizan. Preuve du caractère récent de ce soutien et d'une réelle volonté de tisser des liens, un poste de chargé de mission « forêt » a été créé peu de temps après Klaus, poste qui était jusqu'alors tout bonnement inexistant au sein du département le plus forestier de France. Un des « bénéfices » de la tempête a ainsi été d'inscrire véritablement la forêt de production dans son territoire, tissant des liens jusqu'alors peu présents et notamment parce que la forêt « tournait », d'une certaine façon, toute seule sans véritablement besoin de soutien. De fait, et comme le souligne cette employée du Conseil Général landais :

« Y a des choses qui se sont améliorées, la tempête a révélé et a permis d'installer d'autres façons, d'autres contacts notamment entre les aménageurs de l'espace, les élus par exemple, et les sylviculteurs. Mais jusqu'à présent on était quand même encore, on était vraiment entre deux blocs : la forêt privée et les sylviculteurs et puis les élus et les habitants. Des liens se sont tissés quand même, des liens de confiance, de contact par rapport à la solidarité qu'il a fallu mettre en place, et qui est toujours d'actualité par rapport à la crise sanitaire actuelle. Et l'enjeu forestier actuel du territoire, donc les élus ont l'occasion de prendre des positions fortes sur leur attachement à la vocation forestière du territoire et de soutenir les sylviculteurs dans leur démarche d'indemnisation, d'assurance forêt etc. » (E.2, CG 40).

Cet important soutien apporté à la filière et aux forestiers aurait pu se cantonner à un discours politique mais ce serait oublier que l'avenir du massif est largement questionné par ce second coup de semonce. Entre une rentabilité bien faible – le prix de la tonne étant tombé jusqu'à 2€ –, et la réitération en moins de 10 ans d'une tempête d'ampleur, la question de la reconstitution et donc, de l'avenir forestier de ce territoire est clairement posée sur la table. Les élus, ayant bien pris conscience de ce fait ou comme l'exprime Alain Rousset « *il faut d'abord, par des mesures fortes, redonner confiance* » (Conseil Régional Aquitaine, 2009, p.3), et ayant jugé les aides de l'État insuffisantes, vont tenter de quelque peu pallier le risque de la perte d'une forêt qui procure emplois et aménités au territoire. Ce sont donc de véritables relais politiques aux revendications d'indemnisations des sylviculteurs que vont être le Conseil Régional et le Conseil Général des Landes.

Pour exemple, citons la motion du Conseil Régional adoptée à l'unanimité le 17 mars 2009 : « *devant un tel sinistre très supérieur à celui de 1999, les Assemblées régionales ont pris connaissance du plan national. Elles jugent que ce dernier n'a pas répondu aux attentes en matière d'indemnisation des sylviculteurs. Elles demandent que l'État prenne la mesure de cette catastrophe et augmente les moyens financiers mobilisés* »¹⁵⁰. Dans une motion votée à l'unanimité en février 2010, les élus landais ont, quant à eux, demandé : « *la mise en place*

les sommes dont ils disposent, pour laisser les frais d'intervention aux collectivités » (Dujas, Traimond, 1992, p.9). Après d'importants incendies survenus à la fin des années 1980, le Conseil Général, l'État, l'Union landaise des associations DFCI et le syndicat des sylviculteurs finissent par se mettre d'accord après dix-huit ans de conflits et de procès. (Dujas, Traimond, 1992).

¹⁵⁰ Motion du Conseil Régional d'Aquitaine, Séance plénière du 23 mars 2009.

rapide d'une véritable proposition d'assurance forestière, alimentée par les cotisations privées, des fonds publics de l'État et l'aide de l'Union européenne » et des « fonds suffisants » pour la reconstitution de 180 000 hectares de forêt détruits à plus de 50%, soit 3 750 euros par hectares, et non 2 750 euros, comme le prévoit l'arrêté du Préfet de Région » (Conseil Général Landes, 2010a, p.8). Entre autres soutiens, on peut noter la mise en place d'un dispositif initié par le Conseil Général des Landes visant à regrouper les propriétés de moins de 10 ha pour qu'elles puissent, une fois réunies, devenir éligibles aux aides du plan chablis (nettoyage et reboisement), aides mobilisables seulement pour les propriétés de plus de 4 ha. Signé en février 2012 entre l'instance départementale, le préfet de région, le CRPF, le SSSO, les Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Union Coopérative Alliance Forêts-Bois, ce dispositif a pour objectif de permettre le reboisement, sans cela plus délicat, de pas moins de 15 000 ha ! De manière symbolique, l'année internationale de la forêt de 2011 a été l'occasion pour ce département d'afficher tout l'intérêt portée à « sa » forêt (cf. Photo 22).

Photo 22 : Campagne d'affichage du département landais pour l'année internationale des forêts de 2011



Photos : Aude Pottier, février 2012.

Au travers des slogans « La forêt, c'est la vie » et « La forêt cœur des Landes », le Conseil Général communique autour de l'importance de la forêt pour sa vie économique et son rôle environnemental (nous reviendrons plus précisément sur ce point) tout en soulignant le caractère affectif qui relie cette collectivité et sa population à l'objet forestier.

Néanmoins, la mise en avant de ces valeurs ne doit pas non plus cacher la réalité du terrain et les nombreux questionnements que la tempête a, si ce n'est créés, du moins exacerbés.

3. La reconstitution : un enjeu à la croisée des valeurs culturelles, naturalistes et économiques

Une fois que les instances territoriales et politiques ont affirmé vouloir recréer la forêt, reste encore à savoir quelle forêt on veut faire renaître de Klaus ? Quelles orientations lui donner ? Et, de manière fondamentale, quel sera le comportement des premiers concernés, les propriétaires ? Ces questionnements touchent l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient privés ou publics. Mais là encore, le débat sur la forme à venir du massif a largement dépassé le cadre de la propriété juridique pour devenir un questionnement de tout un territoire sur ce qui constituera le futur paysage landais : *« là, on a connu de la forêt résinière sur un siècle. La forêt qu'on connaît aujourd'hui, elle existe depuis un demi-siècle maximum, et il est pas dit qu'elle durera aussi longtemps »* (E.44, PNRLG).

3.1. L'affirmation de questionnements

Nous l'avons dit (cf. Chapitre 3), la tempête Klaus est loin d'être le premier événement destructeur qu'ait connu la forêt landaise. Pour le plus important d'entre eux, les grands incendies qui avaient décimé près de la moitié du massif dans la décennie 1940, la réaction a été des plus efficaces par la création d'un système performant de prévention et de lutte contre le feu. Mais à la différence du feu, les regards portés sur les tempêtes étaient jusqu'alors bien différents. Une enquête menée auprès de propriétaires (Guennéguez, Mimiague, 2004), deux ans après la tempête Martin de 1999, a ainsi montré que l'évènement « tempête » était avant tout perçu par les propriétaires gascons comme une « mésaventure » ne remettant pas en cause leur confiance envers la forêt. Les questionnements sur des méthodes sylvicoles pouvant mener à une diminution de la sensibilité de la forêt à un évènement venteux n'avaient alors trouvé que peu d'écho. Les positionnements des propriétaires pouvaient se résumer de la sorte : *« il n'est pas raisonnable d'agir comme si la tempête allait revenir »* (Guennéguez, Mimiague, 2004, p.39). Les réactions face à la tempête de 1999 ont ainsi démontré un certain fatalisme face à un évènement qui était censé être exceptionnel : *« la probabilité d'occurrence d'un tel évènement étant perçue comme très faible, à la différence de celle du feu, les sylviculteurs vont conserver majoritairement leurs conduites culturelles »* (Guennéguez, Mimiague, 2004, p.50). Ainsi, bien que le débat sur l'intérêt de diversifier le massif landais pour, notamment, parfaire sa résilience avait pu émerger, cela ne transforma que très marginalement les pratiques sur le terrain (Deuffic *et al.*, 2010). Mais Klaus semble, là encore, faire bouger les lignes.

Si l'on s'intéresse tout d'abord à la sphère forestière, l'effacement né de cette dernière tempête tient tout autant dans son impact sur la ressource que de sa venue si peu de temps après la précédente : *« on est devant un fait insoupçonné, qui nous dépasse et on a les bras qui tombent, c'est ça c'est pas autre chose »* (E.62, SSSO). Alors que les tempêtes de 1999

avaient été définies comme « tempêtes du siècle », et donc par définition exceptionnelles et non généralisables, la répétition d'un événement venteux de même ampleur soulève, de fait, des interrogations : « *en gros, la première tempête on avait dit dans notre tête : " bon, c'est une tempête centennale" et puis 10 ans après arrive une autre, et là, ça casse le moral. Et après même les industries, tout le monde se pose des questions sur ce qui va se passer* » (E.54, GPF) ; « *il est clair que quand en 1999 on vous dit "c'est une tempête centennale", vous vous dites "bon j'ai le temps de faire deux ou trois tours avant", mais là, ça arrive dix ans après, c'est vrai qu'il faut se poser quand même des questions* » (E.45, CRPF). Ces questions font évidemment référence à la problématique climatique. Bien que scientifiquement parlant, la relation entre cette dernière tempête et le changement climatique ne puisse être établie, il n'en reste pas moins que la diffusion de cette thématique par les médias et son saisissement par les instituts de recherche forestière¹⁵¹ est venue ancrer l'idée d'une incontournable évolution. D'une certaine façon, la dernière tempête a, pour beaucoup, rendu plus crédible une idée vague, parfois raillée, peu concevable en ces lieux : « *le changement climatique nous inquiète quand même un peu parce qu'on a l'impression qu'on va vers des extrêmes* » (E.54, GPF) ; « *on est dans un cycle maintenant qui va certainement vers un changement climatique, vers plus de chaleur, c'est possible, ça paraît même évident d'après les observations qui sont faites dans le monde entier* » (E.62, SSSO). Mais qu'on adhère, pleinement ou non, au « changement climatique », il n'en reste pas moins que l'idée d'une évolution s'insinue dans la tête de chacun, reflète « *d'un état d'esprit qui s'installe tout doucement* » (E.62, SSSO). Certes, le laps de temps très court entre Martin et Klaus interpelle mais c'est également la force des vents qui choque et notamment lorsqu'elle est mise en perspective avec d'autres tempêtes : « *parce qu'y a toujours eu des tempêtes dans le Sud-Ouest mais pas aussi fortes, pas aussi fortes. C'est l'augmentation de la puissance des tempêtes qui est vraiment inquiétante quoi. Autrefois on avait un seul souci, c'était l'incendie* » (E.56, DFCI). Répétition de tempête et puissance des vents ne sont pas les seuls facteurs à prendre en compte pour appréhender l'état d'esprit des propriétaires puisque doit être ajouté l'enchaînement d'attaques parasitaires : « *deux tempêtes en 10 ans, la bestiole maintenant... y en a assez, ça suffit quoi !* » (E.19, Mairie Sauméjan). Or, cette succession d'événements, par son caractère exceptionnel, permet d'immiscer le doute dans les esprits, et ce, même pour les plus convaincus d'entre eux tel ce propriétaire, délégué du Syndicat des Sylviculteurs et au demeurant expert forestier à la retraite :

« Et puis l'ips, le scolyte qui s'est installé avec une férocité monstrueuse quoi, et c'est ça si vous voulez, cette accumulation qui sortait des habitudes, qui fait qu'on est....déboussolé, découragé quoi. Ce qui m'a fait dire à mes enfants : " moi j'ai été élevé dans des certitudes, mais faut plus en avoir des certitudes, on peut pas savoir où on va." Moi mes belles certitudes de forestier, moi je m'y accroche plus, pourtant c'était mon métier... » (E.62, SSSO).

¹⁵¹ On peut citer le projet scientifique européen CARBOFOR qui a initié des diagnostics sur la résistance des peuplements forestiers à une élévation des températures. En Aquitaine, un programme intitulé CLIMAQ (2008-2012) est venu faire écho à ces premières analyses en posant les bases d'une politique d'adaptation des forêts gasconnes au changement climatique.

Le découragement et l'abattement sont les termes qui ont été les plus utilisés pour décrire l'état d'esprit au lendemain de la tempête. Les bords de routes ont été à ce sujet mobilisés pour témoigner de la perte de confiance tout autant que d'une rancœur envers les pouvoirs publics (cf. Photo 23) dont la gestion a été, la plupart du temps, jugée « *pour le moins défailante [et] dont les insuffisances se traduiront par une aggravation de la situation* » (Lescourgues, 2010, p.28).

Photo 23 : Découragement et rancœur affichés en bordure de routes



Photos : Aude Pottier, mai 2009 et septembre 2009

Pour autant, en janvier 2012 ce sont plus de 164 000 ha de dossiers de subvention au nettoyage et plus de 50 000 ha de dossiers d'aide à la reconstitution qui ont été déposés. Derrière des chiffres qui donnent une touche d'optimisme, il ne faut pas oublier que le Code forestier ne laisse guère le choix aux propriétaires compte tenu de l'obligation légale du reboisement et que remettre en état le parcellaire est aussi un moyen de redonner une véritable valeur financière au terrain. Outre le pragmatisme de ces informations, les propriétaires enquêtés ont également tout particulièrement insisté sur l'importance du lien familial pour expliquer leur volonté de repartir : « *et bien là ce que je souhaite quand même c'est transmettre cette richesse aux enfants et petits-enfants. On a la chance d'avoir un patrimoine boisé, et je trouve qu'on est obligé, c'est un peu comme les bâtiments, on passe et il faut transmettre* » (E.63, SSSO). Cette logique profondément patrimoniale est également particulièrement bien avancée par cet autre propriétaire :

« Moi pour moi, je suis mû par ce sentiment, et devant ce sinistre qu'est le nôtre, je suis rassuré de voir, parce que j'ai fait mes donations comme les anciens [...] je suis un peu rassuré de savoir que mes filles devant le sinistre disent "bon on a plus de bois ou très peu par rapport à ce qu'on avait mais on a des terrains, on referra, on y mettra le temps mais on referra". Et y en a une qui a dit "on referra comme les anciens quand ils ont commencé à boiser la lande quoi" [...] Des fendus comme moi, vous allez en trouver un peu partout

dans la lande. Ils sont un peu ruinés mais ils y croient encore quoi. Quand on se rencontre entre nous on se dit "on est fou" mais bon on continue quoi [...] Pour moi, c'est sacré, il faut repartir voilà ! » (E.62, SSSO).

Bien que ces enquêtés n'aient rien de représentatif de l'ensemble des propriétaires du massif, ils offrent tout de même un point de vue intéressant en mettant en avant l'importance de la valeur culturelle ici appréhendée au travers du lien familial. Nos résultats font, au final, écho aux enquêtes qui ont été menées auprès des propriétaires après la tempête. L'enquête CEFIL (cf. Chapitre 3/1.2) a ainsi particulièrement insisté sur le fait, pour reprendre la citation que : « tous les propriétaires privés restent fortement attachés à leur forêt, et malgré les aléas climatiques récents, tiennent à conserver ce patrimoine, à le mettre en valeur pour le transmettre aux générations futures » (Agreste Aquitaine, 2012, p.1). Une enquête menée au sein du Pays des Landes de Gascogne auprès des propriétaires de la commune de Labrit pose le même constat : « la notion de patrimoine reste forte et [...] la transmission de ce bien à une nouvelle génération demeure une valeur prégnante » (Sebert, 2009, p.30). Mais encore faut-il que ce lien perdure, que les enfants aient envie et les moyens de pouvoir « repartir ». Ce technicien de la Chambre d'Agriculture de Gironde donne ainsi son point de vue :

« Ce qui inquiète les propriétaires actuels, c'est que leurs enfants ne s'intéressent pas trop, leurs petits-enfants surtout parce que leurs enfants sont un peu dedans, que leurs petits-enfants ne soient pas intéressés par la forêt. Y en a certains qui se voient mal investir, quand ils n'ont pas d'enfants ou de successeurs, ils se voient mal remettre en production une forêt après la tempête alors qu'ils n'ont pas d'enfants derrière qui vont reprendre la propriété » (E.52, CA).

Pour un propriétaire rencontré, cette question est centrale. Lorsque les enfants travaillent dans d'autres domaines et ne s'intéressent pas particulièrement à la sylviculture, l'aspect économique prend le dessus : « le problème c'est qu'ils ne sont pas tellement enclins à prendre la relève. Enfin je ne sais pas mais... vous savez ce qui est intéressant c'est quand même l'aspect financier de pouvoir récolter quand les bois sont à maturité quoi. On veut bien investir mais avec un retour sur investissement quoi et là, on l'a pas » (E.56, ASA DFCI). Cette citation nous semble bien mettre en exergue les liens entre valeur économique et culturelle que nous avons pu déterminer dans les discours de la sphère forestière privée (cf. Chapitre 6 et 7). Nous avons pu voir que ces deux valeurs sont profondément liées dans la définition que ces enquêtés donnent du patrimoine. La tempête en abaissant fortement l'intérêt économique, déséquilibre le jeu de ces valeurs. Se pose, dès lors, la question de savoir comment l'attachement patrimonial au bien va perdurer sans, pour le moment, un de ses fondements : l'intérêt économique. De même, on peut se demander si l'unique attachement au bien foncier familial suffira, sur le long terme à faire perdurer cette logique patrimoniale sachant que l'éloignement des nouvelles générations au lieu mais également à la culture forestière a tendance à s'accroître. Car « malgré tout, on a quand même un vieillissement de la population des sylviculteurs » ce qui laisse supposer que l'« attachement va pas aller en s'améliorant » (E.67, ONF) car « le mode de vie que l'on a actuellement qui est très très

urbain fait que les enfants ne sont pas restés sur place, y en a beaucoup sur Paris, dans les grandes villes ou à l'étranger... » (E.45, CRPF).

Difficile donc de dire qu'elle sera la réalité du taux de reboisement mais également de la structure foncière du massif dans quelques années. Car si les plus « gros » peuvent plus aisément repartir, ce ne sera pas nécessairement le cas des plus petits propriétaires qui trouveront certainement preneurs de leurs biens auprès des grands investisseurs. De même, la promotion toujours bien actuelle d'une « forêt familiale » par la sphère forestière privée doit encore passer l'épreuve du temps par le déséquilibre accentué par la tempête de ce qui fonde ce patrimoine familial (valeur économique et culturelle).

Autre questionnement largement mis en exergue par la tempête, la capacité de résilience d'une forêt en monoculture gérée intensivement. Face à l'étendue des dégâts, alourdis par une attaque parasitaire de grande ampleur, la fragilité du massif a été largement questionnée : « après la tempête, ça a pas été dans le sens de la forêt de pin. Parce que ça a été beaucoup critiqué par des gens qui s'y connaissent mais aussi beaucoup par des gens qui n'y connaissent rien quoi » (E.86, Association Landes Nature). Le pin maritime lui-même a été accusé d'être dangereux, mal enraciné. Des articles aux noms évocateurs au sein du quotidien régional *Sud Ouest*, donnent des exemples explicites de cette remise en question et ce, immédiatement après la tempête. En parallèle de constats émotionnels forts on trouve des titres tels que : « Klaus relance la question de la gestion de la forêt »¹⁵²; « L'avenir du pin maritime en question »¹⁵³; « Les pins ne sont plus les bienvenus en zone urbanisée »¹⁵⁴. Du point de vue de la gestion, « les doutes se sont substitués aux certitudes » (E.85, SEPANSO Landes). À cet égard, les avis vont des plus tranchés aux plus nuancés.

En première ligne, ce sont évidemment les personnes engagées dans les associations environnementales ou prônant une sylviculture différente qui tiennent le haut de l'affiche, la tempête apportant « de l'eau au moulin » de la critique : « ce sont les conséquences directes de nos excès »¹⁵⁵. Bien que prenant en compte la prédisposition de la forêt à subir d'importants dégâts – importance des vents, saturation d'un sol majoritairement sableux en eau du fait des fortes précipitations et de la remontée de la nappe phréatique – un article publié par la SEPANSO étaye l'analyse critique : « en observant la nature des parcelles les plus sinistrées, il apparaît clairement que l'intensification de la sylviculture aura été dans ce cas-là un facteur aggravant qui a fragilisé considérablement certains peuplements » (Barbedienne, 2009, p.28). Parmi ces facteurs identifiés par l'auteur : mauvais enracinement de plants élevés en godets, utilisation d'engrais pour accélérer la pousse engendrant un bois moins résistant aux contraintes physiques, travail du sol pour l'élimination de la végétation

¹⁵² Sud Ouest du 4 février 2009.

¹⁵³ Sud Ouest du 28 janvier 2009.

¹⁵⁴ Sud Ouest du 3 février 2009.

¹⁵⁵ Blog de Jacques Hazera. *Pijoul's* : <http://www.pijouls.com/blog/jacques-hazera/sylviculture/pin-maritime/category/poil-a-gratter/> [Consulté en septembre 2011].

concurrente induisant une atteinte aux racines, peuplement équien offrant une meilleure accroche au vent et effet indirect des coupes rases exposant de manière accrue les parcelles voisines. La conclusion est donc sans appel : « *On le voit bien, avec la recherche d'une productivité accrue [...] en cherchant à faire pousser les pins plus vite, on les a fragilisés davantage en cas de coup de vent* » (Barbedienne, 2009, p.29).

Soulevée par les instances traditionnelles de l'opposition à la ligniculture, la perte de confiance ou, du moins, les larges incertitudes liées à la conduite des peuplements en ligniculture, se retrouve chez grande nombre de nos enquêtés. Du regard le plus profane au plus avisé, ce questionnement est présent auprès de l'ensemble des catégories d'enquêté et notamment auprès des élus : « *disons qu'elle [la tempête] a remis en perspective un peu plus immédiate des choses que l'on sentait un peu, du genre pourquoi on exploite les bois comme ça ? Pourquoi on nettoie trop les forêts ? Pourquoi on supprime les chênes ? Pourquoi c'est une monoculture aussi alignée ? Enfin, c'est assez effrayant quand on voit la forêt aujourd'hui. C'est des arbres et puis rien dessous et ça a peut-être aggravé la tempête* » (E.9, Mairie Maillères) ; « *vu les différents épisodes de tempête qui ont eu lieu, moi je pense que si on continue actuellement à produire comme on produit, je crois qu'on va droit dans le mur* » (E.10, Mairie Giscos) ; « *aujourd'hui on dit : est-ce qu'on ne paye pas quelque part toutes ces erreurs faites y a 20-30 ans en supprimant tous ces airials, tous ces chênes, toute cette diversité qui peut y avoir* » (E.18, Mairie St-Paul-en-Born). Les membres du Parc ne sont pas non plus en reste, tel cet interlocuteur qui donne son point de vue non sans ironie : « *alors qu'on avait nos certitudes, voilà qu'on se rend compte que la forêt est vulnérable, voilà qu'un vent, en une nuit, nous fout tout par terre. Qui avait prévu que ça allait anéantir la puissance des tracteurs, les plus lourds, les plus gros, les machines les plus performantes, tout a été balayé, paf !* » (E.40, PNRLG). Outre les associations environnementales, ce questionnement se retrouve également auprès d'autres types de milieu associatif, la tempête ayant « *mis le doigt sur la fragilité de l'espèce plantée* » (E.79, Fédération Pêche Landes). Mais les interrogations quant à la manière de gérer la forêt sont également bien présentes au sein de la sphère privée. Les propriétaires rencontrés ont ainsi tous souligné leurs questionnements face aux méthodes sylvicoles qu'eux-mêmes emploient : « *les sylviculteurs ont une responsabilité dans l'état actuel de la forêt et notamment avec la mécanisation à outrance, les tempêtes ça ne nous suffisait pas il a fallu qu'on en rajoute* » (E.56, ASA DFCI). Cet autre propriétaire étaye : « *je me dis, ces arbres que l'on a poussé, qui sont devenus très longs, très droits, qui avaient des qualités extraordinaires, et bien ils ne tiennent pas dans le sol. Comme les poulets vous savez à qui l'on donne des aliments autres que du maïs et qui ne courent pas dans la nature, ils sont beaux mais la chair ne tient pas à l'os quoi* » (E.62, SSSO).

Face à ces questionnements, les débats sur la reconstitution du massif ont pris des tournures diverses reflétant des points de vue différenciés sur l'avenir de cet espace forestier.

3.2. Investissement et débats : quand les valeurs se confrontent

Après Klaus, le débat sur la reconstitution pris une ampleur importante tant sur des questions de fond (quels objectifs de production ?) que de forme (que replanter ? comment replanter ?). Deux modèles sont envisagés.

Le premier tend vers une intensification plus grande encore avec, par exemple, des taillis à courte et très courte révolution, en favorisant l'implantation d'essences plus productives et/ou en mobilisant une ressource jusqu'alors inutilisée telles les souches. Cette forme vise à répondre, notamment, à de nouveaux débouchés, tel le bois énergie, en adaptant la production à des besoins en biomasse tout en permettant aux exploitants de diminuer le risque de perte entre deux tempêtes éventuelles. Ce potentiel nouveau débouché a ainsi fait couler beaucoup d'encre, notamment parce qu'il introduit une nouvelle pression sur la ressource qu'ont fortement condamnée les industriels déjà en place. Ces derniers, habitués à posséder une mainmise sur la production du massif, se verraient ainsi concurrencés par de nouveaux opérateurs se basant sur une même ressource (par exemple, les produits connexes des scieries servent à la fois à l'industrie des panneaux et aux papetiers mais intéressent également les utilisateurs du bois pour une valorisation énergétique). Au regard pragmatique de l'adaptation d'une forêt à de nouveaux marchés - *« elle aura une autre allure mais bon... c'est comme ça, il faut s'adapter »* (E.14, Mairie Mimizan) - s'oppose une vision plus inquiète de l'impact environnemental mais surtout paysager d'une telle orientation. Les membres du Parc rencontrés sont assez explicites en la matière. Perçue comme *« une menace parce qu'on reste dans l'industriel »* (E.39, PNRLG), la question du bois énergie est loin d'être *« neutre en terme de paysage, pas neutre du tout en terme de gestion de l'espace, de la forêt bien sûr, voilà... j'ai un peu de mal à appréhender cet avenir parce qu'une forêt bois énergie c'est quoi ? Une forêt qui va être coupée tous les 15 ans, tous les 20 ans, c'est quoi des allumettes... »* (E.44, PNRLG). Entrant dans une logique économique de filière, la question des cultures forestières dédiées à la production de biomasse vient se confronter à des enjeux de cadre de vie, de paysage : *« alors certes ça reste du statut forestier mais une culture pour une récolte à 10 ans, des espèces forestières très tassées, c'est plus l'image de la forêt ou la valeur de la forêt comme on a pu en parler avant »* (E.35, PNRLG). Au final, ces interrogations pointent un élément récurrent : *« Le cadre de vie de milliers d'habitants dépend de ce qu'en font quelques autres milliers mais nettement moins »* (E.41, PNRLG).

À cette première option sylvicole s'oppose la seconde qui en prend le contre-pied en tendant vers un modèle plus extensif, faisant davantage de place à la biodiversité. Le premier modèle serait celui d'une artificialisation accrue, entrecoupée de quelques îlots protégés et le second, celui du retour à davantage de naturalité. Sous cet angle, le débouché du bois d'œuvre tendrait à être privilégié comblant ainsi un vide industriel qui est des plus paradoxaux. Le point de vue de cet élu étaye cette *« invraisemblance »* :

« Il faut quand même [...] essayer de promouvoir mais en réfléchissant autrement que papier ou lambris ! Pour notre expérience personnelle on a voulu construire des petits kiosques en bois sur notre plateau où on fait la fête pour remplacer nos roulottes de marchés et imaginez-vous qu'on a eu un mal fou à trouver de gros poteaux en pin des landes quoi ! On a galéré pour pouvoir le faire ! [...] il faut qu'on évolue dans l'industrie par rapport à ça, qu'on fasse plus de matériaux de construction [...] On est au cœur du massif forestier landais, c'est quand même malheureux de ne pas pouvoir se faire faire une maison en pin des landes quoi ! » (E.17, Mairie Aureilhan).

La difficulté de faire construire en pin des landes au plein cœur du plus vaste massif forestier français tient au poids de l'industrie dans l'orientation de la production forestière. La gestion de la forêt répond ainsi à leurs besoins en bois d'œuvre et d'industries (cf. Chapitre3/1.1.2.), mais ne répond pas à l'objectif de production de bois de construction. À cette donnée, s'ajoute également un certain immobilisme que relève cet élu :

« Après sur un plan qu'est-ce qu'on va faire de cette forêt ? Je pense qu'on a pas été bon, le pin il est sous utilisé en construction, c'est quand même incroyable de voir qu'en construction on fait venir du sapin, moi ça, ça me démonte... on s'est un peu endormi quoi [...] depuis 40 ans il ne s'est rien passé en matière innovante sur le massif » (E.22, Association Communes Forestières non soumises).

Outre de constituer un nouveau débouché économiquement intéressant, produire du bois de construction est également positivement connoté par la « noblesse » du produit final contrairement à la production de biomasse : *« si on prend des billons de bois pour les fragmenter et les brûler, c'est un peu le degré zéro de la valorisation forestière » (E.3, CG Landes).* Un élu a ainsi exprimé sa préférence :

« Les enjeux c'est comment valoriser cette filière ? C'est le gros truc. Pour le moment c'est surtout des panneaux, du papier, bon c'est pas mal, les copeaux de bois mais pourquoi on ne valorise pas ça mieux sous des choses plus nobles ? Genre des maisons, pourquoi on ne fait pas plus de maisons en bois, même de meubles ? Des choses qui durent quoi. Noble pas dans le sens c'est plus chic de faire du meuble, c'est pas ça, mais c'est quand même... ça rapporte plus au niveau de la communauté, ça doit créer plus d'emplois je pense, c'est quand même plus valorisant ou valorisé plutôt » (E.9, Mairie Maillères).

Nous retrouvons au travers de cette citation une des critiques récurrentes à l'égard de la valeur économique (cf. Chapitre 6) : le manque de noblesse de l'orientation productive de la forêt landaise. De fait, cette orientation vers le bois construction fait l'unanimité auprès de nos enquêtés. Difficile de critiquer une gestion qui ferait la part belle à une forêt plus diversifiée laissant des arbres vieillir et produisant un matériau plus « noble ». L'avant-projet de Charte du PNRLG offre d'ailleurs une nuance forte de sens à ce sujet. Alors que dans un de ses objectifs « Accompagner le développement de l'économie forestière », il est question de « Favoriser le développement de la filière bois construction », la problématique du bois énergie est avancée avec bien plus de nuances : « Soutenir le développement raisonné du bois énergie » (PNRLG, 2011, p.58). Ces deux angles d'approche de la gestion et des débouchés à venir sur le massif, bien qu'opposés dans la forme vont certainement être utilisés de manière

complémentaire. Il est peu probable que l'ensemble du massif se transforme en une forêt de biomasse ou en une forêt de bois d'œuvre (ne serait-ce que parce que les débouchés traditionnels existent bien entendu toujours). Ce qui semble émerger est la conjonction entre ces deux orientations au sein même du parcellaire des propriétaires, évitant ainsi de « mettre tous les œufs dans le même panier ».

Néanmoins, la tendance vers une diversification plus prononcée ainsi qu'une place plus grande laissée, lorsqu'elle est possible, à la régénération naturelle trouve des porteparoles de poids et notamment auprès de l'ONF.

Lors de nos entretiens menés auprès de ses agents, la mise en avant de l'action du gestionnaire public, qui donne cette plus-value à la forêt littorale (cf. Chapitre 8) a constitué, pour beaucoup, un modèle à exporter. L'écologisation de l'ONF est avancée comme une évolution avant-gardiste, une référence pour l'ensemble du massif : « *c'est un aspect qu'il va falloir que les communes, les gens qui gèrent ce plateau landais prennent en compte petit à petit. Mais après c'est vrai, quand même, qu'il y a un retard important parce qu'il y a un changement de mentalité qui va être obligatoire* » (E.68, ONF). L'impact de la tempête ainsi que les problèmes sanitaires qui se posaient (fomès, armillaire) et qui se posent (scolytes entre autres) sont l'occasion d'une réflexion : « *je sais pas si elles vont fondamentalement changer les choses, j'en sais rien, par contre je l'espère, je le souhaite, j'espère qu'on réfléchira à une création à une gestion de la forêt un peu différente que celle qu'on a mené jusqu'à maintenant* » (E.66, ONF). L'après-tempête constitue ainsi « *une période clé* » (E.68, ONF) où les orientations de gestion du plateau landais doivent être réévaluées. La « *leçon* » (E.71, ONF) à tirer est, pour certains, évidente « *il faudrait diversifier un peu plus* » (E.71, ONF), « *il va falloir essayer de diversifier, de bio-diversifier* » (E.65, ONF). La mise en avant de la diversification ne doit pas être seulement perçue pour son intérêt intrinsèque, elle est aussi là au service de la valeur économique, pour une meilleure résistance de la forêt.

Cette volonté est depuis lors passée au stade de l'action. En mai 2011, en publiant une « Charte de bonnes pratiques » pour la reconstitution des forêts publiques du plateau landais co-signée par les présidents des associations des communes forestières des Landes et de Gironde, l'ONF marque de manière claire sa volonté de porter un regard nouveau, avant tout basé sur la capacité de la forêt à devenir plus résistante aux attaques (tant sanitaires que climatiques). Cette Charte se pose comme objectif de recréer une forêt stable et plus diversifiée. La préface offre une référence des plus intéressantes dans le contexte actuel et pose clairement ces nouvelles orientations :

« Au milieu du siècle dernier, Henri Perrin dans son traité de sylviculture (École Nationale des Eaux et Forêts, 1964) consacrait déjà un chapitre à l'avenir du massif landais et écrivait : « *jusqu'à une date récente, les inconvénients de la monoculture du pin maritime ne s'étaient guère manifestés et en dépit des avertissements, certains voulaient considérer la forêt landaise comme garantie de ces calamités qui frappent périodiquement les grands massifs artificiels de pins sylvestres ou d'épicéas de l'Europe Centrale. Mais à la suite des abus d'exploitation de la guerre et des énormes incendies survenus de 1943 à 1949 et à la pullulation d'une dizaine d'espèces d'insectes parmi lesquels les redoutables Ips qui ont*

causé d'énormes ravages... Il y a lieu de profiter de la reconstitution des surfaces dévastées pour installer un boisement moins éloigné de la nature et plus résistant que l'ancien en faisant un large emploi des feuillus... ». Le défi lancé par Henri Perrin est donc toujours devant nous et il appartient sans doute aux élus des communes forestières et aux gestionnaires des forêts publiques d'être moteurs pour qu'il soit enfin relevé » (ONF, 2011, p.5).

La remise en question des méthodes de ces cinquante dernières années est donc loin d'être anecdotique. Mais cet exemple, outre d'informer sur la nouvelle ligne de conduite des forêts sous régime forestier, amène quand même à s'interroger sur la pérennité de la remise en cause du modèle sylvicole. À chaque mise à mal du massif, on se questionne sur sa gestion sans pour autant que de véritables changements soient opérés. Au regard du temps long, de telles volontés doivent donc être nuancées et il est encore trop tôt pour dire si cette dernière tempête va faire, cette fois-ci, véritablement bouger les lignes du modèle sylvicole landais. Néanmoins, certaines réactions tendent à montrer que Klaus est potentiellement un événement qui peut amener des modifications. Lorsque l'une des plus grandes coopératives d'Aquitaine commence à ouvertement s'inquiéter de la diffusion d'une sylviculture laissant plus de place à la naturalité, cela laisse à penser que cette dernière tempête peut avoir des résultats différents des précédentes « catastrophes » survenues sur le massif. En janvier 2012, la CAFSA a ainsi titré son journal mensuel de la sorte : « Plaidoyer pour les forêts de plantations » faisant suite à la diffusion du « Manifeste pour les forêts de plantations » par Alliance Forêt Bois¹⁵⁶. L'éditorial de ce journal, écrit par le président de cette coopérative, est édifiant de l'inquiétude croissante d'un des fleurons de la « forêt cultivée » envers de nouveaux modèles de reconstitution. Bien que longue, cette citation met particulièrement bien en perspective la confrontation entre deux conceptions de modèles sylvicoles qui opposent la place que doit tenir l'homme dans la nature :

*« Conscients de l'importance de notre forêt, nous pensions que notre travail et notre mission étaient, après les incendies et les tempêtes, de recréer au plus vite et le mieux possible cette ressource vitale pour tous, en tenant compte des leçons du passé et des progrès de la science. **C'était oublier l'émergence de faux prophètes, frappés par une révélation au lendemain des catastrophes, prompts à nous conseiller pour la reconstitution de notre forêt.** Forêt créée par l'homme, forêt exigeant que chaque génération contribue à son renouveau, forêt qui se plante pour produire des arbres qui se coupent, faute de quoi, il n'y a plus de forêt. Celui qui a traversé la Lande, après la tempête de 2009 [...] a pu constater, dès les premières pluies, que les sols sont à nouveau inondés, la nature reprend le pas sur l'homme, **le spectre des grandes étendues marécageuses revient.** Que nous propose-t-on aujourd'hui ? Le retour au passé ? L'oubli d'efforts constants validés par des résultats probants lorsque la tempête nous a épargné ? Au profit de quoi ? D'une régénération naturelle, parée de toutes les vertus, tirant un trait sur le travail et les résultats des généticiens forestiers dont nous bénéficions dans nos peuplements et qui nous encouragent à aller de l'avant ? Qu'ils aillent voir les résultats de ce type de régénération sur les 20 000 ha laissés pour compte de la tempête de 1999 dans le Médoc. De plantations de feuillus dont on connaît les limites dans la lande et les*

¹⁵⁶ Organisme regroupant la CAFSA, COFOGAR et FORESTARN.

*difficultés d'installation ? Laissons la nature faire son œuvre et favorisons-là en bordure de nos pins sans nous lancer dans des investissements hasardeux. **Ce qui peut apparaître pour une caricature repose sur une tendance lourde qui doit nous inquiéter.** [...] les forêts de plantation ont fait leur preuve dans nos Landes et ailleurs dans le monde. Ce sont elles qui alimentent nos industries et répondront demain aux nouveaux besoins de nos concitoyens. Nous voulons tirer la sonnette d'alarme sur un processus de désinformation non pas écologiste mais anti productiviste, qui promeut la régénération naturelle aux dépens des plantations et qui demain nous imposera zéro travaux et zéro intrants. Évitions, propriétaires-sylviculteurs, industriels, salariés de la filière bois, de nous laisser prendre à ce jeu hasardeux. **Que nos politiques locaux ou nationaux arrêtent de donner des tribunes et des subsides à des illusionnistes ou utopistes pour se rapprocher des acteurs de terrain qui travaillent à reconstruire, en tenant compte des leçons du passé et en ayant un œil sur l'avenir, une forêt au service de l'économie et de l'environnement** » (CAFSA, 2012, p.1-2).*

On retrouve dans ce texte bon nombre d'éléments soulignés dans l'analyse des discours de la sphère forestière privée effectuée dans notre troisième partie. Ce propos mêle les grands traits de la valeur économique, culturelle et naturaliste précédemment identifiés chez cette catégorie. La forêt bienfaitrice, pour son rôle de protection, est toujours bien présente et avancée. Dans ce rôle protecteur, le groupe des propriétaires tient une place de choix puisque « notre forêt » et « notre travail » permet de combattre « le retour au passé » d'une nature originellement hostile qui « reprend le pas sur l'homme ». Le caractère vital de la valeur économique pour la survie de la forêt, « forêt qui se plante pour produire des arbres qui se coupent, faute de quoi, il n'y a plus de forêt » est également abordé pour justifier le rôle central d'hommes possédant une culture forestière ancrée. Le travail du sylviculteur qui plante est également d'autant plus indispensable que son action a un véritable intérêt collectif en produisant « une ressource vitale pour tous ». Ce texte place ainsi l'homme au cœur des principales valeurs de la forêt, reprenant les grands principes du concept de la « forêt cultivée » en disqualifiant les points de vue de ceux qui souhaitent laisser une place plus importante aux processus naturels.

Si cette attaque en règle des acteurs « traditionnels » de la forêt landaise se fait aussi virulente, c'est bien, comme dit dans le texte, parce qu'une attention croissante est portée par les pouvoirs publics et politiques au discours de remise en question du modèle productiviste. Outre, la diffusion de ces nouveaux modèles sylvicoles sur le terrain, c'est également l'écho donné à cette nouvelle vision dans la presse, sur Internet ou au sein d'instances de recherche¹⁵⁷ qui semble expliquer son expansion. Ainsi, le débat sur la reconstitution a largement dépassé le cadre traditionnel de la mouvance professionnelle pour s'élargir, notamment, aux pouvoirs publics et aux collectivités territoriales. L'État, en confiant une mission d'expertise au GIP Ecofor sous la tutelle des ministères de l'écologie et de l'agriculture, a souhaité se saisir du problème. Le Conseil Régional se lança également dans la

¹⁵⁷ On notera l'intervention d'un membre actif de Pro Silva au sein de « Xylosup », plateforme de formation supérieure du pôle de compétitivité «Xylofutur » consacré à la forêt et au bois.

problématique de la prospective en confiant à l'INRA une étude sur l'avenir du massif forestier.

Ce nouvel investissement est ainsi loin de faire l'objet de consensus car il peut être perçu comme une atteinte au droit décisionnel des propriétaires. Ce nouveau regard est d'autant plus mal vu qu'il ne peut être que « déviant » pour la sphère privée ou, comme le note le directeur du CRPF, il est : « *le signe d'une approche de plus en plus "urbaine" de la forêt qui tend à être considérée comme un presque "bien public", cette posture étant nourrie par un débat mondialisé placé sous le signe d'une extrême confusion* » (Lescourgues, 2011, p.26). Car ce « *fracas inhabituel* » (Ibid., p.27) qui marque cet après tempête démontre particulièrement bien la volonté de non-détenteurs de rentrer dans le débat : « *on se rend compte aujourd'hui c'est que les acteurs qui pèsent aujourd'hui sur l'évolution du massif sont quand même beaucoup plus nombreux et divers qu'il y a encore une quinzaine d'années. [...] La forêt ça n'est plus un espace privé en ce qui concerne la manière de penser son développement, donc tant mieux* » (E.46, PNRLG).

« Tant mieux », pour certains, parce que cet objet, malgré le statut juridique, ne peut plus se penser en tant qu'unique bien privé et pose la délicate question de l'aide, notamment financière, attribuée à la sphère privée sans que celle-ci ne donne de contrepartie. Que la sphère privée se sente décontenancée voire attaquée par cet investissement mettant quelque peu en cause son hégémonie décisionnelle sur un bien qui juridiquement lui appartient paraît bien compréhensible. Néanmoins, l'investissement des instances politiques dans le débat tend à montrer qu'elle ne peut rester et se considérer comme unique détentrice de l'avenir de cet espace forestier. Sa fragilité économique (tant du point de vue des revenus que de sa capacité à être pourvoyeuse d'emplois), sa difficulté à avoir su faire front de manière solidaire à la tempête, les dégâts de la tempête souvent imputés à une gestion trop intensive sont, entre autres, les vecteurs d'une perte d'influence : « *les ingrédients sont là, la légitimité d'en parler ne sera plus contestée parce que les acteurs aujourd'hui se sont retrouvés et personne ne détient la vérité alors qu'avant y avait qu'une et qu'il fallait pas en dévier* » (E.5, Pays Landes de Gascogne). Les propos tenus par une élue lors de la présentation du rapport commandé par le Conseil Régional, nous semblent emblématiques de cette nouvelle volonté de traiter la forêt landaise non plus uniquement en termes de filière mais en termes de territoire : « *le massif landais s'inscrit dans un grand territoire, l'Aquitaine, dans lequel on trouve des infra-territoires, PNR, Pays. L'évolution de la forêt a un impact sur l'ensemble du territoire, la forêt c'est du foncier, du paysage, de l'environnement et de l'économie. La forêt, c'est un bien privé qui produit un bien public. [...] L'innovation se joue là, à la croisée entre décision privée et publique, donc dans la gouvernance* ».

Les questionnements liés à la reconstitution du massif sont fondamentalement marqués par une diversité de points de vue et d'approches de l'objet forestier qui détonnent de la précédente tempête de 1999. Phase d'entre-deux où personne ne peut véritablement dire qu'elle sera la physionomie du massif à moyen et long terme, elle reste néanmoins

passionnante par la modulation des rapports de force où l'hégémonie d'une « forêt privée cultivée » se voit quelque peu affaiblie par la montée en puissance de visions différentes tant du point de vue de sa gestion que de la place qu'elle doit tenir sur le territoire. Les différents points de vue portés sur la reconstitution du massif permettent de mettre en exergue les valeurs qui lui sont affiliées. Si l'est un point qui fait consensus, c'est bien la volonté de confirmer l'intérêt collectif pour le territoire de la valeur économique. Pourtant, reste encore à déterminer quelle forme prendra cette valeur ou, plus précisément, par quel type de production elle sera portée. C'est principalement autour de la valeur naturaliste que les oppositions et les nuances se retrouvent. Celles-ci reprennent l'analyse que nous avons pu mener autour de cette valeur (cf. Chapitre 8) entre son utilité pour la valeur économique et l'intérêt intrinsèque que certains peuvent lui porter. Entre la valorisation d'une forêt dont l'homme a toujours été et doit rester le pivot et la volonté de voir émerger une forêt laissant clairement plus de place aux processus naturels, l'opposition est toujours bien présente autour de la logique productiviste mais est préférentiellement portée par les instances de direction de chacune des parties. Pour autant, cette valeur loin de rester dans l'unique sphère des profils naturalistes se voit mobiliser de manière croissante mais sous un autre angle d'approche.

4. L'écologie comme nouvelle légitimité ?

Un dernier élément important dans les valeurs affirmées après Klaus doit être ici souligné : la montée en puissance du discours vantant les vertus écologiques de la forêt (Pottier, 2011a et 2011b ; Ribéreau-Gayon, 2011). Ce qui va tout particulièrement nous intéresser est la manière dont cette valeur, ici uniquement perçue à petite échelle, est instrumentalisée pour communiquer, revendiquer le rôle du massif forestier landais mais également pallier la faiblesse économique de son bois pour faire émerger sa valeur marchande en tant que pompe à carbone, liant ainsi valeur économique et naturaliste.

Nous l'avons dit dans notre chapitre portant sur la valeur écologique (cf. Chapitre 8), le discours de la sphère privée vise à mettre en avant une vision faisant des sylviculteurs les pivots d'une nature ordinaire opposant ainsi ceux, qui ont « *une idée mythique de la forêt où il n'y a jamais assez de naturalité* » à ceux « *qui ont une idée un peu plus réaliste* » (E.45, CRPF). Ce discours a trou vé au sein de la communication de la sphère privée une place grandissante ces dernières années, promouvant la « forêt cultivée », et par là-même l'action humaine, comme pivot de la préservation de la « nature ».

Les panneaux de l'association DFCI parsemés sur les bords de routes du massif, invitant les usagers à faire attention à une « Nature fragile » et expliquant que « les sylviculteurs aménagent la forêt des Landes pour mieux la préserver » sont explicites (cf. Photo 24).

Photo 24 : Panneaux de communication de la DFCI



Photo : Aude Pottier, mai 2009.

La plus grosse coopérative du massif, la CAFSA, propose sur son site Internet, un discours similaire. Affichant un rôle de premier plan pour « *faire avancer les techniques et les organisations dans le sens de la performance* », elle veille également « *en permanence à la sécurité des hommes et à la préservation de l'environnement* »¹⁵⁸. L'adéquation entre activités sylvicoles intensives et naturalité, dont elle devient la créatrice, se retrouve bien dans le slogan de l'entreprise : « *La forêt c'est notre nature, c'est notre culture* ». Entre autres exemples, on peut également citer l'entreprise Beynel (scierie et usine d'assemblage) qui décrit son objet de travail comme un véritable « patrimoine naturel » :

*« La forêt des Landes de Gascogne, premier massif forestier cultivé d'Europe et "écocertifié" depuis juin 2002, est l'exemple d'un mariage réussi entre l'Homme, la Nature et l'Industrie. D'une nécessité écologique, elle est devenue une réalité économique et fait partie de notre patrimoine naturel. Notre forêt, gérée durablement, nous apporte notre matière première. Aussi nous ne pouvons que la respecter »*¹⁵⁹.

L'après-tempête a été l'occasion de mettre en exergue les vertus de cet ordinaire forestier pour le collectif. Car de simple « discours publicitaire », la valeur naturaliste est devenue, avec Klaus, un des axes centraux de la revendication de l'intérêt collectif de la forêt et par là-même de la nécessité d'aider le reboisement : « *la valeur environnementale, on en entendait pas trop parler avant la tempête et maintenant [...] ils se disent "tiens en fait il faut qu'on la regarde plus précisément" et puis ça peut ramener de l'argent pour replanter* » (E.4, CG 33). Cette démarche est explicitée par la direction du SSSO : « *on a voulu faire prendre conscience au public en général de l'effondrement du système. C'est là où les politiques n'ont pas compris qu'il faut au départ aider le forestier, si on ne l'aide pas, puisque la culture est obligatoire, ça peut avoir des conséquences graves en terme environnemental, certes de production économique, mais également environnemental* » (E.59, SSSO). De valeur collatérale à la gestion forestière, la valeur naturaliste devient de plus en plus centrale. Les slogans de la manifestation d'avril 2009 à Bordeaux sont, en cela, emblématiques (cf. Photo 25).

¹⁵⁸ Site Internet de la CAFSA : <http://www.cafsa.fr/cafsa/cafpres.htm> [Consulté en mai 2009]

¹⁵⁹ Site Internet de l'entreprise Beynel : <http://www.beynel.com/environnement.php> [Consulté en mai 2009]

Photo 25 : Slogans lors de la manifestation de Bordeaux en Avril 2009



Photos : Aude Pottier, avril 2009.

On retrouve, au travers de ces quelques slogans, le discours sur les valeurs naturalistes analysées dans le chapitre 8. Cet argumentaire marque la volonté d'attribuer à la forêt des Landes les valeurs naturalistes généralement associées aux forêts, surfant ainsi sur des enjeux globaux du développement durable. Sa préservation et sa reconstitution devient, de fait, tout aussi importante que peut l'être n'importe quelle autre forêt non seulement sous l'angle de l'intérêt privé, mais plus spécifiquement pour cette valeur, sous l'angle de l'intérêt public. Dans une lecture à petite échelle, le million d'hectare est avancé comme répondant à des enjeux environnementaux globaux, devenant ainsi la seule forêt française à véritablement se positionner sur des problématiques telles que la captation de carbone. La mise en avant de la valeur naturaliste de l'espace forestier landais après Klaus s'inscrit, au final, dans une volonté de reconnaissance globale de l'ensemble des aménités que propose le travail des sylviculteurs et apparaît comme une opportunité pour réclamer des financements publics au service d'intérêts qui ne sont pas « que » privés. Une campagne menée par le Syndicat à la suite de Klaus éclaire particulièrement ce dernier point (cf. Photo 26).

Photo 26 : Communication après-tempête du SSSO

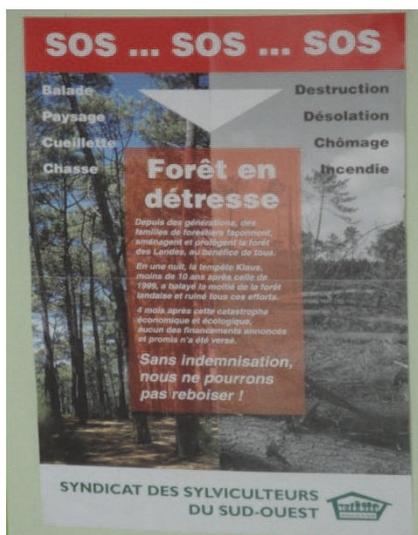


Photo : Aude Pottier, juillet 2010.

Texte de l'affiche :

Balade/ Paysage/ Cueillette/ Chasse ≠ Destruction/ Désolation/ Chômage/ Incendie

« Forêt en détresse

Depuis des générations, des familles de forestiers façonnent et protègent la forêt des Landes, au bénéfice de tous.

En une nuit, la tempête Klaus, moins de 10 ans après celle de 1999, a balayé la moitié de la forêt landaise et ruiné tous ces efforts.

4 mois après cette catastrophe économique et écologique, aucun des financements annoncés et promis n'a été versé.

Sans indemnisation, nous ne pourrions pas reboiser ! »

Dans un contexte de rentabilité forestière bien faible pour le propriétaire, cette démarche n'est pas étrangère à une étude publiée peu de temps après Klaus et affectant pour la première fois un prix aux services écosystémiques à la forêt française. Alors que l'on peut estimer la rentabilité forestière de la forêt landaise à environ 100€/ha/an, le rapport Chevassus daté de 2009, estime les services écosystémiques de la forêt française à environ 970€/ha/an. De fait :

« Cette notion d'environnement ne peut pas être mise de côté parce que c'est sûrement là l'une des sources de revenus de la forêt. Faire prendre conscience au public et aux élus qu'il y a ici un puits de carbone et que le fait que les gens puissent aller se promener dans cette forêt [...] qu'elle rend service à la collectivité en général, on lui doit une rémunération, c'est un service qu'elle rend à la société et ça, c'est l'avenir » (E.59, SSSO).

Pour communiquer, faire prendre conscience au grand public de la dimension collective de la catastrophe survenue dans les Landes de Gascogne, tout un discours émanant des industriels a été construit mettant au cœur du sujet le rôle écologique de la forêt et l'importance de sa reconstitution. Ce discours promotionnel se pare d'une consonance déjà perçue en d'autres lieux en affichant la forêt landaise comme bien commun, véritable patrimoine naturel à reconstruire. La redondance des termes de « patrimoine » et « patrimoine naturel » dans ces discours est tout à fait révélatrice de la manière dont le patrimoine peut devenir une ressource sous l'angle de la communication. À titre d'exemple, relevons la vaste opération mise en place par le groupe industriel Gascogne portant le nom de : « Ensemble, replantons la forêt ». L'investissement dans cette opération est expliqué de la sorte : « créé en 1925 au cœur de la forêt landaise par des sylviculteurs, le groupe Gascogne, acteur majeur de la filière bois-

papier en Aquitaine et présent à tous les stades de valorisation de la ressource forestière, ne pouvait que s'engager activement dans la sauvegarde d'un tel patrimoine »¹⁶⁰.

Cette opération vise à associer le consommateur à la sauvegarde de la forêt landaise, de ce patrimoine unique et ainsi faire un geste pour l'environnement:

« Pour chaque achat d'un produit de la gamme de Gascogne Wood Products (parquets, lambris, bardages, moulures et tasseaux) chez l'un des partenaires de l'opération, Gascogne s'engage à faire replanter un arbre [...] Avec cette opération, symbolisée par la création d'un logo "La forêt des Landes me tient à cœur", Gascogne donne la possibilité à tous ceux qui se sentent concernés, de participer à la renaissance de la forêt landaise et d'ainsi sauvegarder un patrimoine unique en Europe tout en faisant un geste concret en faveur de l'environnement »¹⁶¹ (cf. Figure 25)

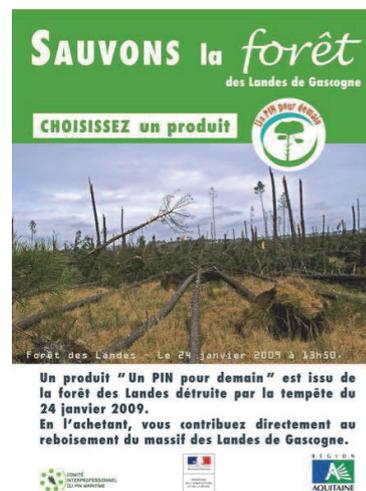
Le logo de l'opération est également fort de sens. La présence de l'océan vise ainsi à jouer sur l'indissociable association de ces deux éléments dans l'esprit du grand public. Le cœur symbolise l'attachement tandis que les silhouettes d'enfants entre les arbres « évoquent le patrimoine forestier à préserver pour les futures générations »¹⁶². Le symbole marche : « Parce ce que je tiens à la forêt des Landes, j'œuvre pour la sauver »¹⁶³. Les partenariats avec La Poste, Royal Canin ou encore Quick auront ainsi permis au groupe de replanter plus de 46 000 pins, chiffre important certes, mais qui équivaut à environ 37 ha...

La même logique se retrouve dans la démarche lancée par le Comité Interprofessionnel du Pin Maritime (CIPM) au travers de l'opération « Sauvons la forêt des Landes de Gascogne » (cf. Figure 26) en

Figure 25 : Plaque publicitaire « La forêt des Landes me tient à cœur » de l'opération « Ensemble, replantons la forêt » du groupe Gascogne.



Figure 26 : Plaque promotionnelle du CIPM « Sauvons la forêt des Landes de Gascogne »



¹⁶⁰ Communiqué de Presse du groupe Gascogne. *Lancement de l'opération « Ensemble, replantons la forêt »*, du 2 avril 2009. En ligne : http://www.groupe-gascogne/ensemble_replantons_la_foret_-_contexte.htm [Consulté en avril 2009].

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² Communiqué de Presse du groupe Gascogne. *Gascogne s'engage à faire replanter plus de 46.000 pins maritimes dans la forêt des Landes*, du 25 janvier 2010. En ligne : http://www.groupe-gascogne/ensemble_replantons_la_foret_-_contexte.htm [Consulté en juillet 2012].

¹⁶³ Présentation du Groupe Gascogne lors de la conférence de presse *Lancement de l'opération « Ensemble, replantons la forêt »*, du 2 avril 2009. En ligne : http://www.groupe-gascogne/ensemble_replantons_la_foret_-_contexte.htm [Consulté en avril 2009].

incitant le consommateur à choisir un produit issu de la pinède affectée par la tempête, symbolisé par le logo « Un pin pour demain ».

Loin de rester dans la sphère privée et industrielle, ce discours instrumentalisant la valeur naturaliste pour en faire un des pivots de la volonté de sauvegarde du massif forestier landais est également très présent au sein des collectivités territoriales qui, comme nous l'avons vu précédemment, s'investissent de manière croissante dans l'avenir du massif. C'est également comme nouveau potentiel de revenus que l'intérêt écologique de la forêt est abordé et directement utilisé : « *la forêt a d'autres valeurs qu'on reconnaît et qui ont un intérêt économique parce qu'aujourd'hui le CO2, c'est une valeur marchande, on l'échange* » (E.5, Pays Landes de Gascogne). Un autre élu étaye cette instrumentalisation économique de la valeur naturaliste :

« On verdit toutes les politiques et comment la forêt pourrait échapper au verdissement de toute l'économie ? Si on oublie la forêt dans le verdissement général des politiques, là j'y comprends plus rien ! C'est quand même la mère, l'eau et la forêt, c'est là d'où on est sorti [...] Total, ils investissent 60 millions d'euros pour stocker du carbone dans le gisement de Lacq alors que la forêt elle fait ça gratos. Et un mec comme X., il me dit " ça tu ne peux pas le faire payer, ça c'est naturel" mais on est au bord du chemin là ! Si on continue à dire que la forêt doit vivre de ses planches... [...] si la forêt est une usine à bois on peut la fermer demain comme on a fermé la sidérurgie. Donc c'est une nécessité vitale de reconnaître les autres fonctions de la forêt » (E.20, Association Communes Forestières Landes).

Mais c'est tout particulièrement à l'échelle régionale que ce discours est porté. Le président de la Région Aquitaine expliquant ainsi en ces termes, sa volonté d'action : « *les raisons ne manquent pas qui justifient notre volontarisme. La sauvegarde de l'environnement en est une, évidente. L'économie en est une autre : la filière bois ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois en Aquitaine* » (Conseil Régional Aquitaine, 2011, p.2). Ainsi placée sous le signe de l'évidence, la sauvegarde de la forêt landaise pour son importance environnementale se voit intégrée dans les grands enjeux environnementaux globaux car c'est tout particulièrement sous l'angle de la captation de carbone que cette dernière trouve une nouvelle légitimité : « *le reboisement demeure la première des priorités car il faut d'une part rétablir le potentiel de production de la filière forêt-bois, d'autre part rééquilibrer le bilan carbone du massif aquitain, dont les capacités de stockage de CO2 –et donc de lutte contre l'effet de serre– ont été grandement amputées par la tempête* » (Conseil Régional Aquitaine, 2011, p.3). Cet aspect de la valeur naturaliste de la forêt se trouve dès lors intégré dans la volonté de défense et de valorisation de l'ensemble des aménités forestières : « *qualité de l'eau, paysage, biodiversité, climat... autant de vertus que la Région Aquitaine a défendues lors du sommet de Copenhague fin 2009, pour œuvrer à l'émergence d'une politique globale de préservation de la forêt. L'enjeu est de taille : aujourd'hui, 1,6 milliards de personnes trouvent dans les forêts de quoi subvenir à leurs besoins vitaux. C'est le quart de l'humanité* » (Conseil Régional Aquitaine, 2011, p.3). Nous le voyons entre la forêt landaise et le reste des

forêts mondiales, la frontière s'amenuise puisqu'elle s'intègre dans une vision globale de la défense des forêts, toutes « catégories » confondues. Mais comme nous l'avons dit, c'est en premier lieu la valeur naturaliste qui est avancée en intégrant, là encore, la forêt landaise dans des enjeux environnementaux mondiaux :

« la concentration du CO2 dans l'atmosphère a considérablement augmenté, si bien que nombre de spécialistes y voient une cause majeure du réchauffement climatique. Un phénomène aggravé par la déforestation, qui prive progressivement la planète de ces "pièges à carbone". Pour prendre cet enjeu à bras-le-corps, la Région Aquitaine vient de créer, dans le cadre de son nouveau Plan Climat, l'association Aquitaine Carbone » (Conseil Régional Aquitaine, 2011, p.6).

Cette association, créée en mai 2011 et promue comme structure unique en Europe, regroupe la Région, l'ONF, le CRPF ainsi que la branche régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle a pour but *« de répondre aux besoins de reforestation de la forêt aquitaine, et notamment landaise. Son ambition est élevée : financer le reboisement de 200 000 ha de forêt en 10 ans, tout en favorisant des projets capteurs de CO² »*¹⁶⁴. Elle vise ainsi à *« valoriser les services rendus par la forêt et créer une nouvelle source de revenus pour les propriétaires »* s'assurant ainsi *« que notre forêt continue à jouer son rôle »* et reconnaissant *« à la forêt et aux forestiers toute leur place dans la lutte contre le changement climatique »*¹⁶⁵. Concrètement, ce dispositif s'adresse aux propriétaires sinistrés (privés ou publics) engagés dans la reconstitution de leur bien au travers du plan chablis et qui souhaitent se faire acheter les crédits carbone que *« produisait »* jusqu'alors gratuitement sa forêt. L'association achète ainsi au propriétaire ses droits aux crédits carbone - 100 € par hectare pour les 10 premiers et 20 € par hectare jusqu'au cinquantième - qu'elle-même revendra par la suite aux entreprises ou collectivités intéressées. De manière toute symbolique, le premier contrat a été signé en juin 2012 lors de la manifestation Forexpo se tenant à Mimizan, entre Alain Rousset et le maire de la commune de Trensacq.

* * * * *

Au-delà de la perte économique, nous avons pu voir comment la tempête Klaus a permis de mettre en exergue les valeurs associées à cet objet forestier. Elle a joué comme un véritable révélateur et catalyseur de ces valeurs qui, face à un tel événement, s'exacerbent. L'attachement identitaire à la forêt, son importance en tant que cadre de vie trouvent dans les propos de nos enquêtés une place de choix. L'émotion particulièrement forte face à un paysage, en quelques heures, dévasté, certains ont choisi de l'exprimer au travers des démarches artistiques (livres, photographies, poèmes) qui ont été complétées par différents mouvements associatifs souhaitant apporter leur contribution à la reconstitution. Cet investissement de la population nous semble tout à fait révélateur d'une forêt qui, malgré son

¹⁶⁴ Communiqué de presse du Conseil Régional d'Aquitaine. *L'association Aquitaine Carbone, structure unique en Europe pour le financement du reboisement, est née*. 16 mai 2011.

¹⁶⁵ Plaquette de communication de l'Association Aquitaine Carbone. En ligne : http://www.onf.fr/sud-ouest/++oid++17e8/@@display_event.html [Consulté en Juillet 2012].

statut juridique, a été appropriée par la population y résidant, et est désormais défendue par des personnes non-proprétaires. La tempête a ainsi rendue visible aux yeux de certains l'importance de cette forêt ou, pour reprendre les termes de cette enquête : « *on sait que c'est de la propriété privée mais on s'est rendu compte que c'était notre forêt quand même, que c'est notre patrimoine culturel et environnemental* » (E.94, Association Culture et Loisirs). Loin de rester le simple fait de la population, l'émotion née de Klaus a été relayée et confirmée par les collectivités territoriales et instances patrimoniales. Déclarations solennelles et volonté d'actions sont venues appuyer le consensus autour de la forêt en tant que patrimoine à restaurer. La nouvelle démarche du PNRLG, qui souhaite faire de la forêt de production l'axe central de son futur projet de territoire, est en cela particulièrement éclairante. Mais le Parc est loin d'être le seul à se préoccuper de l'avenir de la forêt. Son investissement s'inscrit dans un contexte global de saisissement d'une problématique privée par la sphère publique. Les différents échelons politiques de la région, des élus communaux au conseil régional, ont ainsi témoigné la même volonté de voir le massif reconstitué pour les valeurs sensibles, culturelles et naturalistes qu'il sous-tend, et ont tous affirmé un même soutien, parfois financièrement concrétisé, aux sylviculteurs et à la filière forêt-bois.

Mais au-delà des émotions et des déclarations d'intention, cette nouvelle tempête pose une fois encore, si l'on prend en compte la jeunesse du massif et les nombreux fléaux qu'il a déjà subis, la question de la forme qu'il doit prendre à l'avenir. Le débat sur la mise en œuvre d'une sylviculture faisant une plus large place à la diversité a particulièrement animé la période d'après-tempête. Bien que constituant une polémique récurrente, la répétition d'événements météorologiques d'ampleurs, l'importance des dégâts, les doutes dont ont pu nous faire part les enquêtés sur les méthodes sylvicoles traditionnelles, la faiblesse actuelle de l'intérêt économique de la forêt, sont tout autant d'éléments qui offrent un contexte favorable à une remise en question. L'inquiétude grandissante des instances forestières traditionnelles à l'égard du développement d'autres formes de modèles sylvicoles, la nouvelle orientation que souhaite donner l'ONF et certaines communes forestières dans la reconstitution, sont quelques signes qui dénotent un certain changement. Les prises de position divergentes à l'égard de la forme que doit prendre la forêt sont tout à fait révélatrices de positionnements différenciés de l'homme face à son environnement, de la place plus ou moins grande qu'il est censé y tenir. Ainsi, le discours mis en œuvre au lendemain de la tempête par la sphère forestière privée, vantant les bénéfices écologiques (à petite échelle) de la forêt, est éclairant de la manière dont l'écologie devient une ressource mobilisée pour instaurer une nouvelle légitimité de l'action humaine au travers sa gestion forestière intensive. Cette valeur naturaliste est ainsi instrumentalisée pour communiquer et revendiquer le rôle du massif forestier landais dans des enjeux environnementaux globaux, mais également utilisée pour quelque peu pallier la faiblesse économique de son bois. L'émergence de cette nouvelle valeur marchande que devient le stockage de carbone, qui lie valeur économique et naturaliste, s'inscrit dans un contexte global d'évaluation monétaire croissante des services écosystémiques rendus par la

forêt. Elle permet aux acteurs politiques et privés de « redorer » le blason d'une forêt en mal de légitimité écologique et économique.

Chapitre 11

Regards croisés sur les pressions foncières

Les différents discours qui ont émergé après la tempête Klaus s'enracinent dans un contexte économique et social particulier, « terreau » favorable à l'affirmation de la volonté de préservation de la forêt de production. Le climat d'incertitudes né de Klaus porte tout autant sur la forêt elle-même, sa forme et son avenir productif, que sur son emprise spatiale au sein des différents territoires affectés. En effet, les questionnements liés à la reconstitution ne peuvent se défaire de la prise en compte des pressions foncières qui, bien que préexistantes, se sont amplifiées suite à la dernière tempête qui a « libéré » des milliers d'hectares de forêt. Pressions de l'urbanisation, de l'agriculture, des infrastructures ou pour de tous nouveaux usages fonciers, tel le photovoltaïque, sont autant de débats qui alimentent une volonté de préservation de l'espace forestier tout en pointant ses ambiguïtés. Au sein de ce chapitre, nous souhaitons donc traiter des regards portés sur les différentes formes de pressions foncières et ainsi tenter d'appréhender les valeurs qui sous-tendent les positionnements et la volonté d'action, parfois paradoxale, des acteurs rencontrés. Mais la question de la pression foncière, tout particulièrement liée à l'urbanisation, doit être aussi perçue au travers du filtre du changement de population qui l'accompagne, de la modification des attentes et des regards portés sur la forêt qui apposent sur cet objet forestier des contraintes et des conflits pouvant remettre en cause sa raison d'être : sa valeur économique.

1. « Haro sur le mitage » : des convergences entre monde forestier, associations environnementales et PNRLG

Aux défrichements à vocation urbaine dans les secteurs sous influence de pôles urbains tels Bordeaux et Arcachon, et ceux dédiés à l'agriculture (cf. Chapitre 3) se sont ajoutés les milliers de projets de photovoltaïques qui ont éclos après la tempête. Ce nouvel usage porté par des aides au rachat de l'électricité a littéralement monopolisé l'attention pendant plusieurs mois. Bien que le plus souvent au simple stade de projet, la multiplication des demandes de défrichement pour ces derniers est avant tout le symbole de l'attractivité du massif pour de nouveaux itinéraires fonciers. Ceux-ci, et c'est là que réside la menace, sont bien plus lucratifs pour les propriétaires que l'exploitation du pin. C'est donc à la fois sous les effets de la tempête mais également du contexte, notamment foncier, du massif que la préservation de l'identité forestière des territoires est justifiée. La déclaration officielle des 118 communes du Pays des Landes de Gascogne ainsi que l'avant-projet de Charte du PNRLG, abordés dans le chapitre précédent s'en font largement écho. La première, en exprimant son intention de « *préserver l'identité forestière du territoire* » comprend

également la volonté de « *maîtriser l'occupation de l'espace* »¹⁶⁶. L'affirmation de : « *l'identité forestière du territoire qui s'est fait très vite* » et donc aussi à interpréter comme la volonté de « *ne pas donner l'impression que le territoire est libéré brutalement pour n'importe quel autre usage. Soit une utilisation agricole, soit une utilisation anarchique des panneaux photovoltaïques* » (E.1, CG Landes). Les inquiétudes de plus en plus affirmées à l'égard du devenir du foncier tiennent ainsi dans la multiplication des pressions : « *tout ça, selon moi, c'est mis en péril par le mitage, par l'urbanisme, par l'énergie renouvelable, les infrastructures. À quoi s'ajoute le risque phytosanitaire, les tempêtes, les incendies. C'est pour ça... on peut pas dire qu'il y a péril dans la maison mais il faut quand même faire sérieusement gaffe !* » (E.80, Fédération Chasse Gironde). La même inquiétude est également parfaitement lisible dans les propos de ce membre du Parc :

« *Quand on voit ce qui passe avec les tempêtes. Bon la première, y avait d'idée de mutation de fonds mais là la deuxième... en un an c'est impressionnant déjà la mutation du territoire. En terme de rapports humains, de projeter ce que les sols vont pouvoir accueillir de nouveau autre que la forêt, plus les grosses infrastructures, les industries, c'est hallucinant ce qui arrive, hallucinant. Moi je suis un peu inquiet, je vous le cache pas* » (E.44, PNRLG).

Bien que le contexte actuel ait tendance à exacerber l'enjeu foncier, la question de la préservation de l'espace forestier est une problématique ancienne. Les instances patrimoniales se sont saisies très tôt de cet enjeu. Néanmoins, leur volonté de protection révèle le glissement qui s'opère entre l'exigence de protection de l'exceptionnalité vers l'ordinaire forestier jouant ainsi sur les différentes valeurs dont est porteuse la forêt landaise.

1.1. Instances patrimoniales : de la préservation de l'exceptionnel à l'ordinaire

Au travers du chapitre 3, nous avons pu voir que la patrimonialisation institutionnelle du massif s'est en premier lieu intéressée à l'esthétique et à l'intérêt naturaliste de certains secteurs. Mais ce mouvement de patrimonialisation ne peut se détacher des « menaces » qui pesaient et qui pèsent toujours sur ces lieux. La patrimonialisation institutionnelle a fait de la question du mitage par l'urbanisation un « cheval de bataille ». Prenons pour exemple un de nos terrains d'étude, la Teste-de-Buch, situé sur le très prisé Bassin d'Arcachon (Pottier, 2010a).

Reflète de l'accumulation des concepts et des politiques de préservation de la nature (Charles, Kalaora, 2008 ; Glon, 2009), le Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre contient bon nombre d'espaces et de sites faisant l'objet de mesures réglementaires et contractuelles ou bien recensés au titre des inventaires scientifiques (cf. Chapitre 4/2.1). On dénombre, par exemple, 21 sites inscrits et 7 sites classés. Géographiquement parlant, ces sites se

¹⁶⁶ Pays des Landes de Gascogne. *La tempête du 24 janvier 2009 : déclaration des élus*. 20 février 2009. En ligne : <http://www.pays-landesdegascogne.org/Le-pays-en-action/Tempete-KLAUS/Declaration-des-elus.consulté.consulté.le.16.mars.2009> [Consulté en mars 2009].

concentrent sur des secteurs bien précis : la frange ouest du bassin et en particulier le milieu dunaire, les rivages du bassin et la vallée de la Leyre. L'implantation de ces sites de taille variable relève de trois grandes tendances. La première tient dans la reconnaissance de secteurs emblématiques du bassin comme la dune du Pilat (classée selon un premier périmètre en 1943), l'île aux oiseaux et ses cabanes tchanquées (inscription en 1942, classement en 2008) ou encore le Parc des Abatilles à Arcachon (site classé en 1936). Ces lieux emblématiques ont été adoués pour leur importance intrinsèque, leurs caractéristiques uniques mais également pour la vue sur le bassin que leur position géographique permet. Le site classé de la « Dune du Pyla¹⁶⁷ et forêt usagère » constitue ainsi un exemple éclairant de l'importance que prend l'espace forestier en tant qu'élément constitutif du décor « Bassin d'Arcachon ». Le classement s'est fondé sur le caractère paysager qu'offre la vue depuis la dune, de cette association jugée exceptionnelle d'eau, de sable en mouvement et de forêt. Le « spectacle forestier » que l'on embrasse depuis le sommet de la dune n'est donc qu'une composante du paysage classé, mais une composante indispensable à sa mise en valeur. Elle constitue également l'écrin de verdure sublimant la vue de la dune depuis le pourtour du bassin.

Outre son rôle d'écrin, la forêt voire l'arbre en lui-même, et en premier lieu le pin, peut jouer un rôle dans la mise en valeur du paysage. Ainsi, au sein du site « Zone littorale du Parc des Abatilles », classé pour le pittoresque de la vue qu'il offre sur l'entrée du bassin et le Cap-Ferret, le pin maritime joue le rôle de premier plan, filtre boisé contribuant à rendre remarquable « une séquence où le paysage du bassin [...] se découvre au travers des troncs de pins »¹⁶⁸. La protection paysagère est donc centrale et les ouvertures visuelles sur le bassin, qu'elles se fassent depuis les hauteurs dunaires ou depuis le rivage, constituent bien souvent l'accroche principale de la protection. Mais au-delà des valeurs affectées à ce lieu, c'est bien dans la prise en compte de leur mise à mal par l'urbanisation qui constitue également un leitmotiv à la protection pouvant aller jusqu'à en constituer le critère central. Deux cas particulièrement éclairants se trouvent sur la commune d'Andernos-les-Bains. Le « Bois du Broustic », constitué de chênes et de quelques pins, a été inscrit en 1943 pour sa « beauté »¹⁶⁹, certes, mais aussi et surtout pour sa situation en plein centre-ville : il faut le protéger « pour éviter qu'on le coupe et qu'on le lotisse »¹⁷⁰. La reconnaissance de certains sites ne se justifie d'ailleurs que par la lutte contre l'urbanisation. Ainsi le site « Lieu-dit du quartier neuf et du Bety » inscrit en 1974 est composé d'une prairie, d'un bosquet de pins et de platanes. Il « ne présente pas d'intérêts plus particulier que les autres espaces non protégés [...] il ne mérite

¹⁶⁷ Rappelons que l'orthographe « Pilat » se rattache à la dune elle-même, tandis que « Pyla » fait références aux quartiers résidentiels situés à proximité. Dans le cas présent, la terminologie du site donnée par les instances patrimoniales ne porte pas la bonne écriture.

¹⁶⁸ Fiche site classé « Zone littorale du Parc des Abatilles », DIREN Aquitaine. En ligne : <http://www2.aquitaine.ecologie.gouv.fr/sites1930/index.html> [Consulté en avril 2009].

¹⁶⁹ Fiche site inscrit « Bois du Broustic », DIREN Aquitaine. En ligne : <http://www2.aquitaine.ecologie.gouv.fr/sites1930/index.html> [Consulté en avril 2009].

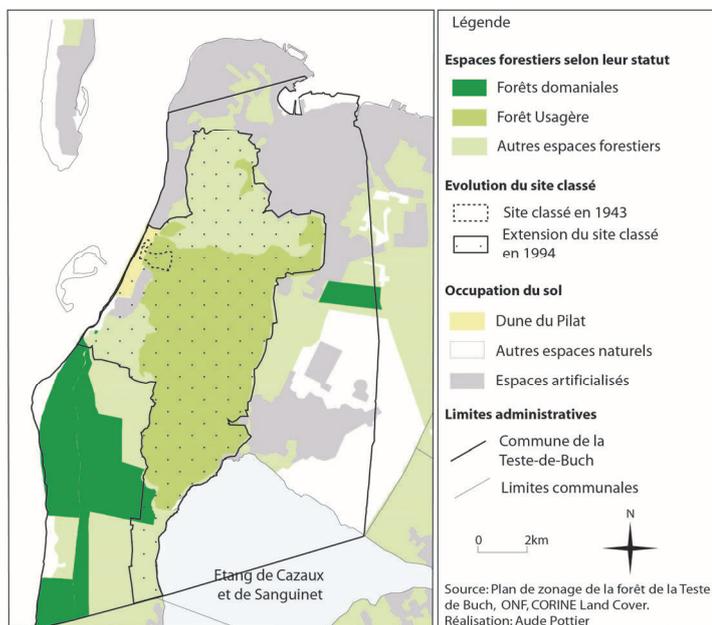
¹⁷⁰ *Ibid.*

d'être inscrit qu'au regard de son implantation dans un tissu urbain très important »¹⁷¹. La commune de la Teste elle-même constitue un parfait exemple de la volonté des instances patrimoniales de préserver une forêt garante de la qualité du lieu si bien que sa simple position géographique en milieu ou à proximité de l'urbain, fonde sa valeur. Le zonage de protection devient, dès lors, un outil contrariant les dynamiques pouvant remettre en question les valeurs de ce lieu forestier.

Parallèlement à l'évolution de la structure urbaine et économique de la Teste (cf. Chapitre 4/2.1), la forêt, de forte ressource économique et vivrière, est devenue un cadre de vie apprécié et défendu contre son nouveau rôle de potentielle réserve foncière. La particularité des propriétaires sur le secteur de la Teste, outre les propriétés familiales, est en cela explicite : « y a quand même une spécificité, c'est que proche des zones urbanisées, vous avez beaucoup de propriétaires qui sont des sociétés immobilières [...] on a toutes les émanations de la famille Gaume et d'autres agents immobiliers du coin qui ont quelques propriétés » mais l'achat de parcelles à proximité des secteurs urbanisés avait été effectué « à une époque où ils espéraient qu'un jour ce serait constructible mais bon ça le sera jamais du moins en l'état actuel des choses » (E.49, CRPF). Car tout comme les lotisseurs ont rapidement compris l'intérêt paysager du site et la manne financière qui se faisait jour, les services de l'État eux-aussi ont bien appréhendé l'enjeu foncier du secteur.

De fait, la course aux zonages de protection dans laquelle ils se sont lancés a eu pour objectif de contrecarrer les menaces pesant sur l'espace forestier. Comme nous l'avons dit précédemment, le site de la dune du Pilat a été classé dès 1943 mais dans des limites très restreintes comprenant une infime partie de la dune (Grande dune du Sablonney) et deux parcelles en forêt usagère correspondant au lieu-dit Hourn Peyran. Depuis 1994, le site a donc beaucoup « grossi » englobant par là-même d'importantes zones forestières (cf. Carte 35)

Carte 35 : Statuts forestier et évolution du site classé de la Teste



La justification première du classement s'appuie sur l'intérêt paysager du site fondé sur la hauteur de la dune (114 m) qui en fait un « site mondialement connu »¹⁷². La vue depuis

¹⁷¹ Fiche site inscrit « Lieux dits du quartier neuf et du Bety », DIREN Aquitaine. En ligne : <http://www2.aquitaine.ecologie.gouv.fr/sites1930/index.html>. [Consulté en avril 2009].

¹⁷² Source : Rapport général, annexe de l'Arrêté ministériel promulguant le classement du site, 1943. Archives DIREN Aquitaine.

son sommet permet l'opposition entre « *une mer bleue et l'océan vert des pins* » tandis que sa vision depuis la partie nord du Bassin offre une « *tache blonde qui tranche sur le sombre des pins* »¹⁷³. Mais une fois ce premier critère officiel établi, le second va mettre en avant la volonté de l'État de préserver le site contre une éventuelle urbanisation que l'exceptionnalité du lieu, la proximité géographique des lotissements pylatais et les investissements fonciers de sociétés immobilières présupposaient. Ainsi, le classement est considéré comme « *indispensable parce qu'achetée en partie par la Société de Lotissement de Pilat-Plage, la Grande Dune est destinée - peut-être...- à être fixée, replantée et lotie* »¹⁷⁴. Remparts à une urbanisation non souhaitée, l'inscription du massif et l'extension des limites du classement montrent également la volonté des services de l'État de contrer les problématiques locales d'urbanisation dont les évolutions sont perçues comme mettant à mal les spécificités forestières du territoire.

La même logique prévaut toujours pour les autres secteurs considérés comme « remarquables » du massif tels les étangs landais et girondins qui, au fil des décennies, voient leurs zonages de protection s'agrandir. C'est en premier lieu les plans d'eau eux-mêmes qui ont été classés. Mais face au développement croissant de l'urbanisation, une seconde étape - de la fin des années 1970 aux années 1980 - a consisté à étendre le classement aux berges. La démarche fut expliquée en ces termes par l'inspecteur régional des sites en 1977 :

« Lorsque nous avons classé les étangs des Landes, nous n'avions pas envisagé, à l'époque, que l'urbanisation viendrait jusqu'aux rives, avec les conséquences irréversibles qui en résultent. Le classement des berges s'impose donc et doit concerner toutes les parcelles sans exclusion. Sans cette mesure, les étangs de la côte aquitaine seraient définitivement pollués et ces magnifiques sites naturels disparaîtraient pour faire place à l'urbanisation » (DIREN, 2010).

C'est la même raison qui est aujourd'hui avancée pour l'actuelle requalification des sites classés en Gironde et dans les Landes. Face au caractère peu efficace des sites inscrits, entourant les sites classés, ce sont donc les plus contraignants des zonages qui voient leurs superficies s'étendre comme le montre la carte 36 au niveau des lacs de Carcans-Hourtin et Lacanau (33). La justification accompagnant l'importante modification de ces sites est explicite :

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

« Ce paysage de grande qualité a fait l'objet de protections paysagères et naturalistes de longue date, ainsi que d'interventions foncières, afin de le sauvegarder comme patrimoine de la nation. Toutefois, compte-tenu de la pression urbaine croissante, et du développement touristique, un renforcement des protections apparaît aujourd'hui nécessaire » (DREAL, 2011, p.2). S'il convient donc de protéger de l'artificialisation ces espaces c'est bien parce que le « "second littoral" de la côte Aquitaine, a des allures d'harmonie et un caractère de paix, qu'il faut justement préserver, et reconnaître, à cet effet, au rang de patrimoine paysager de la nation » (DREAL, 2011, p.6). La mise en avant des valeurs sensibles comme fondement de la volonté de protection de ces secteurs exceptionnels fait écho aux propos de nos enquêtés (cf. Chapitre 9). Esthétique et ambiance sont ici vectrices d'émotions qu'il convient de respecter. Ces citations qui fondent la justification de l'extension des

sites, nous permettent de souligner à nouveau ici l'importance de ces valeurs dans la patrimonialisation tant institutionnelle que non institutionnelle. Nous l'avons vu, les milieux de diversité sont préférentiellement abordés et magnifiés par les enquêtés pour leurs capacités à concentrer ces valeurs sensibles. Le critère naturaliste, qui prévaut également grandement dans la patrimonialisation officielle de ces mêmes secteurs, reste cantonner au regard de l'expert scientifique et ne trouve qu'un écho limité dans l'intérêt que porte les acteurs rencontrés à ces lieux. De fait, les valeurs fondatrices des plus anciens zonages de la patrimonialisation reflètent le mieux ce qui fonde l'intérêt de ces secteurs pour nos enquêtés. Néanmoins, nous avons pu voir que la pinède n'était pas non plus exempte de toute valeur sensible pour les personnes rencontrées ce qui fonde une différence de taille avec la patrimonialisation institutionnelle qui ne s'intéresse qu'à l'exceptionnel.



Carte 36 : Extensions spatiales des sites classés des étangs de Carcans-Hourtin et Lacanau (Gironde)

Source : DREAL Aquitaine, 2011¹⁷⁵

¹⁷⁵ Cartes en ligne : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/site-des-lacs-medocains-a646.html> [Consulté en décembre 2011].

Ainsi, bien souvent, la forêt de pin maritime se trouve incluse dans ces périmètres protégés les plus contraignants moins pour sa valeur naturaliste ou sensible que pour son rôle de protection (forêt dunaire), sa fonction de coupure d'urbanisation ou encore du fait de sa proximité avec des éléments jugés remarquables comme les étangs et les zones humides encadrées par les feuillus par exemple : *« Les rives orientales des lacs et le pourtour des crastes et des marais présentent, parce qu'on a précisément affaire à des plantations régulières, un paysage forestier d'une précieuse transparence, la régularité des grands fûts permettant au regard de porter loin, et encadrant les lignes d'eau d'une sorte de colonnade temporaire »* (DREAL, 2011, p.5). Tout le paradoxe de la prise en compte de la pinède dans ces zonages de protection tient donc plus dans son indispensable présence pour magnifier les éléments que pour son intérêt en soi. Mais ainsi englobée dans ces valeurs sensibles qui ne lui sont pas directement attribuées par les instances patrimoniales en charges des sites classés et inscrits mais auxquelles elle participe, la pinède va se voir dévolue une exigence de gestion qui est loin de se faire sans heurts, nous y reviendrons.

La démarche du PNRLG permet de compléter cette vision au travers d'une instance patrimoniale dont le rôle et la fonction sont bien différents des sites inscrits et classés. En prenant en compte cette différence et également en déplaçant le « curseur » des valeurs sur lesquelles se fonde le Parc (en premier les valeurs culturelles et naturalistes), c'est la forêt productive en elle-même qu'il convient de protéger mettant, une fois de plus, en exergue son importance. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, la tempête Klaus a profondément réorienté la volonté d'action du Parc qui souhaite désormais mettre en avant les valeurs culturelles, économiques, sensibles et naturalistes de la forêt de production. Tout en reliant l'émotion, la nouvelle place accordée à la pinède doit aussi se lire au travers des enjeux fonciers que la tempête est venue exacerber. La volonté de préservation de la pinède doit ainsi être appréhendée tout autant dans sa reconstitution que dans son emprise spatiale : *« parce que derrière les rapaces sont là »* (E.43, PNRLG). Face à cette double problématique, la forêt de production se voit portée aux nues tout autant que les éléments de diversité qui, auparavant, « accaparaient » cette instance. Ce point a été pertinemment relevé par un membre du Parc en réponse à notre question portant sur le patrimoine :

« Moi je pense qu'elle en fait partie [...] forcément le massif forestier cultivé est moins sous le feu de la rampe que la forêt-galerie mais [...] tous les questionnements que l'on a autour des unités agricoles qui se développent et autour de la tentation du photovoltaïque, on se les poserait pas de la même manière si on considérait pas le massif cultivé comme quelque chose d'essentiel » (E.37, PNRLG).

De fait, tout le discours du Parc Naturel Régional prend pour point d'ancrage une volonté clairement affirmée *« de porter haut l'idée que le terrain forestier n'est pas une réserve de l'urbanisation. C'est-à-dire que ce qui est forestier ne doit pas céder le pas à la tentation d'être autre chose »* (E.39, PNRLG) ; *« nous ce qu'on dit clairement dans le projet de Charte, c'est que le territoire doit conserver sa dominante forestière et que pour ce faire il faut lutter*

contre l'étalement urbain, qu'il faut raisonner tout ce qui est nouvelle vocation de l'espace [...] On estime que ce n'est pas à la forêt de céder le pas à ces nouvelles occupations » (E.43, PNRLG).

Tout d'abord, et tout aussi artificielle et cultivée qu'elle soit, la forêt landaise ne peut être détachée de son statut même de forêt qui fait d'elle un milieu porteur intrinsèquement de plus de valeurs que n'importe qu'elle autre occupation du sol. Dans tous les cas, et quel que soit les critiques que l'on peut émettre à son égard, « on perd de la forêt pour autre chose » (E.36, PNRLG). Ainsi, même lorsqu'elle est intensivement exploitée et gérée, elle est un « moindre mal » face au développement de nouveaux usages fonciers jugés, eux, bien plus nuisibles. Lorsque la forêt de production est ainsi potentiellement mise en péril, c'est sa valeur naturaliste globale qui est avancée car « la forêt est ce qui garantit le milieu les composantes naturelles qu'elle renferme. Mettez du maïs à la place de la forêt, adieu les lagunes, adieu la lande en sous-bois malgré tout » (E.41, PNRLG). Un autre enquêté étaye cette idée au travers du risque du développement de l'agriculture :

« Sur les intrants même si les agriculteurs sont amenés par la force ou volontairement à faire des efforts et améliorer les pratiques, il n'empêche que c'est l'une des activités sur le territoire qui a le plus de répercussion sur la qualité des cours d'eau, sur les nappes. Si on peut au moins miser sur une évolution dans le sens de la stabilité et non de la croissance sur la partie agricole ce serait un bien pour la qualité écologique du territoire. » (E.43, PNRLG).

À l'intérêt naturaliste pour cette forêt qui reste, quoiqu'il en soit, un espace naturel, s'ajoute un autre aspect de la forêt landaise qui doit être préservé : son immensité. Car le mitage, quel que soit sa forme, remet en cause le massif en tant que vaste entité homogène : « le problème étant que photovoltaïque, plus étalement urbain, plus étalement agricole pour de grandes cultures, en plus, plus infrastructures et bien c'est l'addition de tout ça qui commence à remettre en cause l'identité forestière du territoire. Et c'est là qu'on essaie nous d'être en alerte » (E.35, PNRLG). Sous cet angle, tout l'enjeu est justement :

« la préservation de l'intégrité du massif, faire en sorte que le massif reste le massif et ne morcelle pas... parce que s'il se morcelle il perd tout. Il **perd toute sa qualité, toute son identité, justement le côté immense du territoire si on perd ça, ça devient vraiment banal et c'est catastrophique**. Je pense que c'est ça, c'est qu'il garde l'intégrité du territoire, qu'il cède pas outre mesure aux tentations de l'agriculture intensive... l'installation de centrales photovoltaïques, la reconstruction après la tempête Klaus et résister au poids de l'urbanisation, périurbanisation et surtout quand celle-ci est disqualifiant » (E.37, PNRLG).

Nous avons pu voir dans la troisième partie que l'immensité de la forêt entraine en jeu dans nombre de valeurs auxquelles la citation précédente fait appel. La taille de la forêt landaise permet ainsi de quelque peu contrecarrer la réalité de sa gestion intensive, elle l'institue en tant que vaste espace naturel porteur d'une valeur naturaliste globale. L'exceptionnalité de son étendue fonde également ce qui fait son identité géographique, notamment pour le regard extérieur, et constitue une référence identitaire commune d'une population pouvant aller de la

pointe de Grave en passant par sa frange lot-et-garonnaise jusqu'au Nord de l'Adour. Remettre en cause sa domination spatiale, c'est remettre en cause l'identité même des Landes de Gascogne. C'est en ce sens que les propos des enquêtés du Parc doivent être appréhendés. Certes, de la place en ce lieu, c'est peu de dire qu'il y en a. Mais l'acte même de transformer « quelques » hectares de forêts sur des centaines de milliers, « *il n'empêche que c'est un défrichement* » (E.43, PNRLG), et que par là on estime que d'autres occupations du sol sont préférables en déniaient, de fait, les valeurs que l'on associe à la forêt et que ces hectares symbolisent. L'accumulation de ces « quelques » hectares représente ainsi « *cette fuite en avant où on laisse partir le territoire au coup par coup, à l'opportunité, projet par projet et on laisse échapper finalement ce qui fait la spécificité du territoire* » (E.43, PNRLG). Au final, outre la remise en question de l'homogénéité et de l'étendue de cette forêt, aucunes des potentielles orientations foncières ne semblent pouvoir « arriver à la cheville » des valeurs et bénéfiques de la forêt :

« Aujourd'hui je n'ai pas rencontré un autre projet qui soit d'un point de vue écologique, social et économique préférable au massif forestier tel qu'il se développe aujourd'hui. Les cultures céréalières posent des problèmes environnementaux, de gestion de l'eau, en terme de paysage et en terme d'emploi parce que faiblement pourvoyeur. Le photovoltaïque même constat même si c'est intéressant d'avoir de l'énergie et de quoi nourrir le monde. Le développement urbain pose des problèmes d'étalement urbain qui peuvent être contreproductifs... bref par rapport aux discussions d'aujourd'hui qui amèneraient à dire "la forêt on peut la remplacer par ça" mais y a pas un choix qui soit aussi intéressant que la culture du pin, ou d'une essence proche. On dit pas qu'il faut absolument du pin maritime, simplement il faut une destination des sols qui puisse rendre les mêmes services, à quelque chose près, que le pin maritime » (E.35, PNRLG).

Il faut noter ici que, bien que chacune de ces pressions porte ses particularités, ce qui sous-tend l'inquiétude des enquêtés est la perte de cohérence de l'entité même du massif et des valeurs qu'il porte. La problématique foncière permet donc de montrer que la question n'est pas tant la perte de la ressource pour alimenter les industries, mais bien la perte des valeurs dont le massif forestier landais est porteur.

1.2. Sphère privée et associations environnementales : une ligne de rencontre

Sous le titre des plus parlant ici : « une forêt patrimoniale », le Syndicat des Sylviculteurs détaille au sein d'une publication, l'ensemble des impacts que subit la forêt ces dernières années : « *en plus des cataclysmes naturels, elle doit faire face à un cumul d'infrastructures : l'autoroute A65 Pau-Langon a déjà consommé 750 hectares, l'autoroute A63 s'élargit, des lignes de gaz ou d'électricité réalisent régulièrement de nouvelles percées en forêt, 500 à 700 hectares de forêt sont défrichés par année depuis 10 ans en raison de la consommation d'espace en faveur de l'agriculture ou de l'urbanisme, Réseau Ferré de France projette une Ligne à Grande Vitesse qui doit consommer 2705 hectares de forêts dont*

1307 hectares rien que dans le département des Landes [auxquels s'ajoute] le projet de stockage de gaz Salins des Landes »¹⁷⁶. Ce n'est pas sans humour que la situation a été illustrée au travers de la carte de vœux du Syndicat pour l'année 2011 : « les tempêtes Lothar et Martin, le TGV, l'autoroute, les scolytes, la tempête Klaus et pas une seule attaque de martiens ! [ou, selon la carte, pas une seule éruption volcanique !] Alors c'est soulagé que le Président du Syndicat des Sylviculteurs ainsi que les membres du bureau vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2011 » (cf. Figure 27).

Figure 27 : Des pressions multiples vues avec ironie par le SSSO



Source : SSSO.

Pour la sphère privée et dans une logique de gestion, le mitage pose un certain nombre de problématiques. La première d'entre elles se fonde sur la perte sèche de surface forestière à vocation productive. Ce n'est donc pas sans provocation que ce membre du SSSO pose le problème :

« Nous en terme de forêt, je dis "continuons d'exploiter ce que nous avons". Moi, je ne suis pas pour exploiter les zones humides, les zones humides qui ont été repérées gardons les, ça satisfait nos collègues environnementalistes, mais ne prenons pas plus de surface parce qu'il faudrait assécher des endroits, et personnellement ça ne me ferait pas très plaisir, alors qu'est-ce qu'on veut ? Garder cette surface ou est-ce qu'on veut nous la diminuer ? Parce que nous il va bien savoir la retrouver parce qu'il va falloir assurer un suivi industriel, l'alimentation des usines » (E.59, SSSO).

Au problème de la sauvegarde de la ressource s'ajoutent les difficultés d'exploitation et de gestion (plans de dessertes forestières et accès DFCI) de parcellaires qui s'isolent et se fragmentent. Éparpillement du bâti, couloirs liés aux infrastructures sont, selon un membre du CRPF, autant de raisons qui expliquent l'abandon de gestion de propriétés dans les secteurs les plus fragmentés qui deviennent de simples « espaces boisés » (E.46, CRPF). Aux difficultés de gestion se joint la problématique des zones d'interface, tout particulièrement entre zones urbaines et forêt, et par là-même, une multiplication des interactions et souvent des tensions, nous y reviendrons. À ces problématiques directement liées à la gestion, s'ajoute le sentiment d'être mal considéré ou d'être uniquement vu comme simple détenteurs d'un bien peu cher, sur lequel il est pratique et facile de passer, réserve foncière aisément saisissable pour tout type de projets :

« L'enjeu, c'est que ce territoire on considère qu'on peut le traverser ou l'occuper sans se soucier des gens qui sont derrière, je veux parler des grands réseaux qui vont passer, les autoroutes, LGV, on se dit "on passe en forêt, c'est moins compliqué". [...] mais il faut qu'on puisse nous rétablir les réseaux de part et d'autres parce qu'en terme de DFCI, on sait très bien que le feu suit l'homme et l'homme motorisé. Mais ça c'est des risques

¹⁷⁶ Cahier d'acteur. Le Syndicat des Sylviculteurs. n°13, p.2. En ligne : <http://www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org/informer/consulter-les-cahiers-d-acteurs.html> [Consulté en juillet 2012].

importants parce qu'il y a le risque incendie derrière, mais c'est le fait qu'on le subit parce que la société évolue, on devient plus nombreux et on a besoin d'espace » (E.59, SSSO).

Pour défendre la forêt contre les projets qui lui sont imposés, outre la problématique de la gestion et de la ressource, la sphère forestière privée insiste sur un ensemble de valeurs collectives dont la forêt landaise est porteuse, faisant écho à l'analyse que nous avons pu faire de son discours. Sont ainsi mis en avant les bienfaits d'une forêt qui a donné un sens aux Landes de Gascogne, territoire qui n'était « *jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle [...] qu'eau, sable et moustiques* »¹⁷⁷. Sous l'angle naturaliste (cf. Chapitre 8), l'argumentaire insiste également sur le rôle écologique de la forêt en tant que « *réservoir important de biodiversité* » et élément « *fondamental de protection de la qualité de l'eau, de régulation des eaux et de protection contre l'érosion des sols* »¹⁷⁸. À ce rôle de protection « *traditionnel* » s'adjoint désormais sa « *capacité de stockage durable de carbone et de limitation des gaz à effets de serre [qui] lui donne un rôle de premier ordre dans la limitation des effets climatiques* »¹⁷⁹. Outre d'être un « *élément essentiel du paysage régional* », l'intérêt collectif de la valeur économique est appuyé au travers de chiffres d'importance et d'analogie parlante (cf. Chapitre 6) : « *la filière forêt est au premier plan de l'activité économique d'Aquitaine, et présente un chiffre d'affaires de près de 3.5 milliards d'euros, supérieur à celui des vins de Bordeaux, soit à elle seule, la moitié de celui de l'ensemble des industries agricoles et alimentaires de la région. Par ailleurs, la filière Bois génère en Aquitaine, 34 000 emplois directs* »¹⁸⁰. Mais la sphère privée tient un rôle ambigu face au mitage. Autant les grands projets leur sont imposés, chacun d'entre eux étant perçu, selon les propos d'un conseiller du Syndicat, « *comme une servitude nouvelle affectant la forêt sans contrepartie* » (Gizard, 2005, p. 1), autant la vente de parcelles forestières n'est pas le fait des instances publiques : « *les sylviculteurs ils disent "la forêt, la forêt", mais ils la vendent très bien !* » (E.3, CG Landes). Face à l'attractivité des prix du foncier, tout particulièrement à proximité directe des pôles urbains, la tentation est grande d'autant que la valeur économique de la forêt est loin de pouvoir rivaliser. À ce regard de défense contre le mitage porté par la sphère forestière privée, qui insiste tout autant sur les intérêts privés que publics, s'ajoute celui du milieu associatif. Une ligne de rencontre entre les deux partis se dessine ici.

Nous l'avons dit, les associations environnementales sont généralement plus enclines à attaquer les méthodes sylvicoles actuelles qu'à prendre le parti de la ligniculture. Mais dès lors qu'il est question de mitage et donc, de mise en péril de la forêt, la critique se fait défense et la volonté de protection est affirmée : « *l'enjeu, qui l'emporte sur tous les autres, c'est la protection du massif forestier attaqué de toutes parts vu la faible valeur financière de*

¹⁷⁷ Cahier d'acteur. *Le Syndicat des Sylviculteurs*. n°13, p.1. En ligne : <http://www.debatpublic-gaz-salinsdeslandes.org/informer/consulter-les-cahiers-d-acteurs.html>. [Consulté en juillet 2012].

¹⁷⁸ *Ibid.*, p.2.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p.2.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p.2.

l'hectare boisé. On défriche pour faire des lotissements, créer de vastes zones agricoles, réaliser des zones artisanales ou industrielles, réaliser des grosses infrastructures qui sont de véritables saignées dans le massif, ou encore des centrales photovoltaïques » (E.87, SEPANSO Landes). Le même regard se porte alors sur l'ensemble des projets venant miter la forêt, la difficulté d'entendre « *que là, y a la place, y a rien. Comme disait RFF dans le débat public sur la LGV Bordeaux-Toulouse, "ah ben là y a rien, c'est vide..."* » (E.89, SEPANSO). Dès lors qu'il est question de la forêt en général, c'est bien sa considération en tant que vaste espace naturel, sa valeur naturaliste à petite échelle qui est avancée dans la volonté d'action des associations environnementales. Sous cet angle, la forêt de production est, de loin, préférable à toutes autres formes d'utilisation de l'espace et ce, malgré ses « défauts ». Ce regard rejoint ainsi grandement celui porté par le PNRLG :

*« C'est une forêt qui est, on va dire, grandement artificielle même s'il y a des parcelles qui sont très naturelles, très intéressantes **mais toute artificielle qu'elle est, c'est beaucoup mieux que tout ce qu'on nous propose à la place.** C'est beaucoup mieux que l'agriculture parce qu'une forêt même artificielle, les interventions mécaniques par exemple sont quand même espacées dans le temps, c'est pas tous les ans, le maïs c'est tous les ans qu'on laboure qu'on traite, qu'on désherbe, qu'on traite chimiquement etc. »* (E.89, SEPANSO).

Aux discours et actions d'associations environnementales à l'échelle départementale et/ou régionale s'adjoignent ceux d'associations localisées qui ont fait de la protection de la forêt, et plus généralement de l'environnement, leurs lignes d'actions. Notre terrain d'étude de la Teste-de-Buch, situé sur le Bassin d'Arcachon, constitue un territoire exemplaire et illustratif de nouvelles formes d'appropriation de l'espace. Celles-ci se traduisent par une exigence de protection fondée non plus seulement sur des critères d'exceptionnalité mais aussi sur la défense d'un cadre de vie, d'un patrimoine ordinaire que devient ainsi la forêt de production dans les zones de contact avec l'urbanisation. Depuis la fin des années 1990, la CEBA (Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon), qui regroupe 17 associations de défense et de protection de l'environnement du Bassin et du Val de Leyre et représente environ 4000 membres, est partie prenante de tous les processus de concertation dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de la protection de l'environnement (Schéma de mise en valeur de la mer, SCOTT, SAGE, etc.). Sur la seule commune de la Teste, les questions forestières mobilisent pas moins de cinq associations : la principale d'entre elles est l'ADDPPM (Association de défense et de protection de Pyla sur Mer) qui compte environ un millier d'adhérents. Il faut néanmoins noter que les plus actives de ces associations ne sont pas forcément les plus importantes numériquement. C'est le cas par exemple de BAE (Bassin Arcachon Écologie), qui, avec seulement une centaine d'adhérents, fait preuve de beaucoup de dynamisme et s'est imposée comme un acteur local incontournable. Cette montée en puissance d'associations de riverains et plus particulièrement de protection de l'environnement, observable sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon et même du littoral aquitain, témoigne de nouvelles formes d'appropriation de l'espace. Leurs adversaires sont clairement identifiés et les premiers d'entre eux sont, bien entendu, les « bétonneurs » : les opérations prenant place sur la forêt font l'objet de recours et de procès quasi systématiques.

Pour exemple, un projet de lotissement du groupe Eiffage fait par exemple l'objet d'une bataille judiciaire entre promoteur, associations et municipalités successives qui dure depuis 2001. L'octroi en 2008 par le Ministère de l'environnement d'une autorisation d'extension à un camping situé au pied de la dune, en zone classée, a également soulevé l'indignation et fait l'objet de recours¹⁸¹. Les discours relevés à l'encontre des bétonneurs vont, au final, tous dans le même sens, préserver l'espace forestier tant pour la qualité de vie que pour les enjeux écologiques qu'il représente et pour le respect qui lui est dû :

« Certains ici ce sont dit : " mais attend on vit quand même ici dans un truc un peu différent, est-ce qu'on va laisser partir ça sur l'hôtel du Saint Fric ?" et des mecs ici ce sont regroupés [...] Et donc cette association a empêché des gros projets des gros trucs, c'était surtout urbanisme, empêcher les marinas, les immeubles de grandes hauteurs, c'était pas la défense de petits pilatais élitistes, c'était vraiment préserver le site. Et cette association est restée tout droit sur son axe et ça donne ça [l'actuelle association], un sillon extrêmement bien tracé avec des conflits extrêmement durs avec des lotisseurs en tout genre qui viennent ici construire 600 baraques dans la forêt [...] On a fait, avec BAE, arrêter les travaux de 600 baraques qu'on a fait réduire 350 puis 90. [...] Alors l'équation c'est toujours pareil, est-ce qu'un bien commun, la forêt, qui est là depuis des millénaires avec ses caractéristiques, ses arbousiers, ses chênes yeuses, pédonculés etc., est-ce qu'on doit sacrifier ça nous la collectivité toute entière, le bien commun, pour une activité ludique sportive très sympa qu'est le golf ? Voilà, l'équation est posée » (E.92, ADPPM).

Cette dernière citation est éclairante de l'association de valeur naturaliste et d'ancienneté autour d'un même objet qui ne mérite pas le « blasphème » de devenir le support à l'urbanisation. Ancrage temporel et écologie s'opposent bien ici au « Saint Fric ». Mais l'exigence portée envers le respect de la forêt ne porte pas uniquement sur sa préservation contre l'urbanisation et « glisse » de plus en plus vers sa gestion, nous y reviendrons.

2. Le jeu ambigu des collectivités territoriales

Dans le chapitre précédent, nous avons pu voir comment la tempête a brutalement fait entrer la problématique de la forêt de production au sein de la sphère publique. Pour autant, les déclarations d'intentions et les actions portant aux nues l'importance de la pinède doivent être mise en adéquation avec les enjeux territoriaux qui se font jour sur le massif pour faire émerger une réalité qui se détourne parfois des déclarations d'intentions. Dans la compréhension de ce jeu ambigu, nous souhaitons également aborder celui de la valorisation territoriale qui joue sur des valeurs naturalistes et une symbolique de la Nature, démontrant que le regard porté sur cette forêt n'est pas à un paradoxe près.

¹⁸¹ L'affaire a fait d'autant plus de bruit que ce camping est pour partie la propriété de Bernard Laporte, alors ministre des sports.

2.1. La volonté au défi de la nécessité

Paradoxalement, alors qu'après la tempête la forêt a été unanimement portée comme bien à reconstituer, sa perte engendre la nécessité de pallier son importance économique aux travers d'activités pouvant mettre en péril son emprise spatiale. L'équation entre nécessités économiques et volonté de préservation prend un sens accru au sein des communes qui n'ont que peu de sources de revenus et dans lesquelles la forêt, avant Klaus, tenait une place de premier plan. Cette ambiguïté entre affirmation de la préservation de l'identité forestière et réalités des nouvelles orientations, nombre de membres du Parc l'ont soulignée :

« Un projet qui réaffirme très clairement préserver l'espace forestier dans l'équilibre des ressources, conserver la dominance forestière, politiquement c'est très fort de l'affirmer, c'est une bonne chose, mais politiquement aujourd'hui quels sont les outils concrets qu'on trouve ? Entre les maires qui urbanisent les espaces forestiers libérés, les projets photovoltaïques, la réalité elle est pas raccord avec une stratégie affirmée mais qui tient aussi au fait qu'on ait pas la main publique sur ce massif. Finalement y a une espèce de grosse démoralisation quand on entend "de toute façon agir sur l'espace forestier, on est à 90% privé, qu'est-ce que vous voulez faire ?" » (E.40, PNRLG).

Ainsi, au-delà des déclarations d'intention, la réalité économique vient contrecarrer bon nombre de bonnes volontés. Entre l'intérêt de certains opérateurs pour un foncier peu cher et les besoins en trésorerie des communes, l'équation ne va pas dans le sens du maintien de l'identité forestière pourtant fortement promue :

« Aujourd'hui cette identité forestière promue par tous, elle est pas à un point de rupture mais on est quand même prêt à faire des centaines d'ha, je crois que c'est 1600 ha sur le Parc et 13 000 ha de photovoltaïque sur le massif. La tempête est venue à la fois révéler l'opportunisme de certains sur un territoire considéré comme banal avec juste des pins et aussi la vulnérabilité des communes forestières qui misaient beaucoup sur les recettes forestières et donc des communes rurales très fragiles et qui avaient tissé un lien avec cette forêt » (E.44, PNRLG).

L'exemple de la « folie photovoltaïque » qui, au lendemain de la tempête a fait énormément parler, et bien qu'elle se soit quelques peu éteinte avec le temps, est révélateur de la tentation et de l'intérêt porté à d'autres usages fonciers plus rémunérateurs. Il est clair que l'ensemble des projets (environ 7 000 ha de dossiers étaient recensés en début 2010) ne pourront pas aboutir mais le risque reste néanmoins assez vivace d'autant que certaines communes ont déjà passé le pas. Au sein des Pays des Landes de Gascogne, on ne trouve pas moins que la plus grande centrale photovoltaïque d'Europe (317 hectares) au sein de la Communauté de Communes du Gabardan. Processus engagé avant la tempête, cette « réalisation aussi extraordinaire que valorisante pour notre canton (et bien au-delà !) » (Communauté de Communes du Gabardan, 2009, p.1) ne semble pas devoir rester une exception (cf. Figure 28).

Figure 28 : Centrale photovoltaïque du Gabardan



Photos : Aude Pottier

Dépliant : CC de Gabardan

En mai 2010, sur le territoire du Pays des Landes de Gascogne, outre la centrale du Gabardan, 7 autres projets étaient instruits ou en cours d'instruction (Pays des Landes de Gascogne, 2010, p.3). Quatre projets ont déjà été validés par les services de l'État pour un total de 379 ha dont 267 ha rien que pour la centrale du Gabardan et 112 ha répartis entre les projets privés de Villeneuve-de-Marsan (20 ha), Saint-Symphorien (73 ha) et Pissos (19 ha). Des quatre autres projets alors en cours d'instruction (dont les 50 derniers hectares de la centrale du Gabardan), le Pays dénombre deux projets privés sur les communes d'Ygos (16 ha) et d'Hostens (59 ha) et deux autres projets publics sur les communes de Garein (116 ha) et de Sore (95 ha) pour un total de 715 hectares. Bien qu'en nombre, les projets privés soient plus importants (5 sur 8), ce sont, en termes de superficie, ceux portés par les communes qui tiennent le haut de l'affiche : 74% de la surface totale des projets des 715 ha se situent sur un terrain public. Sur un territoire recouvert à plus de 79% de forêt et dont la situation actuelle est délicate, il n'est pas étonnant de constater que ces surfaces dévolues au photovoltaïque s'implantent en lieu et place de la pinède. Plus précisément, 83% (622 ha) des surfaces sont forestières et 13% (93 ha) agricoles (*Ibid.*, p.3). Cette dynamique, nos enquêtes s'en sont fait l'écho. Sur les 17 maires rencontrés, 6 avaient pour projet la construction d'une centrale photovoltaïque, et parmi eux les élus de nos deux terrains d'études intérieurs : Sabres et Sauméjan. Lorsqu'il a été question d'aborder les raisons de ce choix, toutes les réponses sont allées dans le même sens : besoin d'argent pour pallier la perte sèche de revenus liée à la disparition de la forêt, faible impact spatial de ce projet compte tenu de la taille des communes et le caractère temporaire de ces installations. Les positionnements balancent ainsi entre la nécessité de répondre à des problématiques économiques quotidiennes et la volonté de ne pas « sacrifier » leur territoire qu'illustrent les propos de cet élu :

« On a besoin d'argent et on en a plus [...] moi j'ai 850 000€ pour rebâtir la forêt, je suis au régime forestier non soumis, les communes qui sont au régime forestier sont aidées par l'État, les propriétaires privés qui ont des surfaces relativement importantes sont aidés par l'État, les communes qui ne sont pas au régime n'ont aucune aide de l'État. Donc il faut que je trouve 850 000€ si je veux remettre de la forêt et mon objectif c'est de refaire une forêt. Arue est une commune forestière et doit rester une commune forestière, c'est son identité et on ne va pas changer l'identité de la commune [...] si c'est pour retrouver la banlieue parisienne à la campagne, c'est pas la peine, on n'est pas venu là pour ça [...] J'ai besoin d'argent ! Et le photovoltaïque c'est une opportunité, moi j'ai pas du tout vocation à faire de l'électricité [...] On a 20-25 ans pendant lesquels les communes qui ont de l'espace vont pouvoir bénéficier du photovoltaïque, si c'est accepté, et bien faisons profiter les habitants de la Communauté de Communes, et puis on se bat pour que ce soient des projets qui restent collectifs et non privés. Pourquoi sur Arue ? Parce que nous avons des parcelles qui ont été dévastées, scolytées, sur lesquelles ça poussait mal entre la route, l'autoroute et bientôt la LGV, là on a une centaine d'ha qui nous semblaient bien placés pour ça. Le projet est en cours depuis 18 mois maintenant, aboutira-t-il ? » (E.7, Mairie Arue).

Cette longue citation condense l'ensemble des points que les élus rencontrés ont soulignés. Tous ont ainsi bien mis en avant la perte sèche de revenus liée à Klaus que viendrait largement compenser la mise en place d'une centrale photovoltaïque dont la rentabilité au moment de l'enquête, était estimée à environ 2 500€ par hectare et par an. Comparativement aux bénéfices de la forêt qui rapportent entre 100 et 150€ par hectare et par an, la manne est plus qu'intéressante. Il nous faut également noter la volonté de cet élu de continuer à faire de la forêt, de ne pas « changer l'identité de la commune » pour reprendre ses mots. Ce point constitue également un élément récurrent des entretiens qui font du photovoltaïque : « *un relais de production qui va nous permettre de réinvestir en forêt, de racheter de la forêt* » (E.20, Association Communes Forestières Landes). Ainsi, entre nécessité économique et volonté de préservation de l'identité forestière, l'équilibre à l'échelle communale ne semble pas impossible à atteindre pour ces enquêtés surtout quand le foncier est voué à redevenir forestier : « *100 ha sur la commune ça va faire même pas 1% de la superficie, c'est ridicule et puis ça redeviendra de la forêt* » (E.13, Mairie Sabres). Compte tenu de l'étendue spatiale d'une bonne partie des communes des Landes de Gascogne, qu'est-ce que 100 ha sur les 160 km² de la commune de Sabres par exemple ? Mais une fois encore, c'est dans l'accumulation des projets que la crainte émerge - crainte qui est paradoxalement relayée par les élus rencontrés : « *il ne faut pas faire n'importe quoi* » (E.13, Mairie Sabres). Les propos de ce membre du Parc résume le problème : « *c'est la difficulté justement du point micro et macro-économique. D'un point de vue micro-économique 30 ha de photovoltaïque... ici les communes sont très grandes [...] À ce prisme-là, effectivement ce n'est pas grand-chose mais le problème ce n'est pas cette centrale là, mais c'est la totalité des projets sur l'ensemble du territoire* » (E.35, PNRLG). Ainsi, face à la multiplication des projets et souhaitant mettre en œuvre sa ligne d'action, le Parc intègre des prescriptions dans son Avant-Projet de Chartes. Dans sa mesure « Avoir un développement raisonné des installations de production d'énergies renouvelables », les communes signataires doivent s'engager à « *refuser tous projets*

d'implantation de centrales photovoltaïques au sol non artificialisés de plus de 60 ha par commune ou ne s'intégrant pas dans un schéma intercommunal limitant à 1 % des surfaces de forêts du territoire de l'EPCI » (PNRLG, 2011, p.137). Par cette restriction, le Parc tente ainsi de préserver la cohérence de la forêt, point central comme nous l'avons vu, et par là-même, les valeurs liées au territoire : identité forestière et valeurs naturalistes.

L'ambiguïté d'action des collectivités territoriales, bien que compréhensible dans une logique économique, prend également sens pour les communes du cœur du massif dès lors qu'il est question d'urbanisation : *« d'un côté, il faut qu'on bloque l'urbanisme parce que c'est une plaie, un cancer et d'un autre côté on est quand même obligé d'en faire parce qu'on peut pas laisser crever les petites communes. Il faut qu'elles se développent parce que si elles ont pas le minimum d'habitants et un minimum de services, on pourra pas vivre » (E.22, Association Communes Forestières non soumises). Après la forte baisse démographique qu'a connue le cœur du massif, le retour de la population est à la fois bien perçu et encouragé pour le dynamisme territorial qu'il entraîne mais inquiète certains élus quant à la forme de l'urbanisation qui en découle. C'est alors la préservation de la qualité du paysage urbain et de son agencement avec la forêt qui constitue le cœur du problème.*

A contrario, s'il est un point qui ne souffre aucune tolérance, c'est bien la question de l'agriculture qui a fait l'objet de vives critiques de la part des élus rencontrés. Occupation du sol sur laquelle ils n'ont que peu de pouvoir, les grands champs agricoles, tout particulièrement pour la maïsiculture sont largement pointés du doigt :

« Alors on stigmatise et on occupe la galerie autour du photovoltaïque, [...] et on dit rien sur le lobby agricole où moi j'ai entendu des discours de l'administration dire " y aura 30 000 ha destinés à l'agriculture" mais ça personne ne le dit, donc on va voir. Mais on peut demander, voir les autorisations de défrichements, comment elles sont regardées ? Mais là y a pas un mot ! Du terrain ici à 0 balles même si l'agriculture ne se porte pas forcément très bien, ça lui fait pas peur parce que c'est par la masse et les volumes qu'ils arrivent à équilibrer leur compte » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

Accusée d'avoir une utilisation effrénée de l'irrigation (pour la maïsiculture) qui abaisse, en été, la nappe phréatique et impacte les eaux de surface en diminuant le débit des rivières (affectant de fait les milieux tributaires) et qui surcharge dans le même temps les eaux en nitrate sur certains secteurs, l'agriculture intensive est loin de faire consensus. Plus récemment, le mitage induit par les parcelles agricoles a été accusé d'avoir favorisé les dégâts de Klaus en créant d'importants couloirs de vents. On notera ainsi qu'alors que l'agriculture, lors de la constitution même du massif ou lors de sa reconstitution après les grands incendies, a été avancée comme nécessaire, elle est devenue une concurrente nettement plus dépréciée sous sa forme actuelle. Le président du Conseil général des Landes, s'est ainsi inquiété de l'extension de la maïsiculture sur la forêt et a affirmé sa volonté de ne pas la voir se développer : *« nous comptons fermement sur l'administration pour s'opposer à toutes les*

demandes de défrichement »¹⁸². Dans la catégorie des pressions foncières, les différents potentiels d'usage ne sont donc pas perçus de manière similaire. Quoiqu'il en soit, ils révèlent tout l'intérêt pour un foncier peu cher, accessible et potentiellement plus rémunérateur. Les collectivités territoriales se trouvent, de fait, « prises en tenaille » entre une volonté affirmée de préserver l'espace forestier et des besoins en trésorerie sans lesquels elles ne peuvent survivre. Mais au-delà de ce choix dont les impacts ne seront visibles et analysables que dans quelques années, le jeu ambigu des collectivités territoriales peut prendre d'autres formes.

2.2. Le paradoxe de la valorisation d'un espace de « Nature »

L'ambiguïté du discours et de l'action portée par les collectivités territoriales tient également dans la valorisation qui est faite de leurs territoires. Le cas du Pays du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre est éclairant (Pottier, 2010a). En effet, face aux enjeux de la gestion et de la planification liés à la croissance démographique et urbaine, le Pays s'est donné comme première priorité de préserver la qualité de l'environnement qui constitue « *la richesse principale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre* » (Charte du Pays Bassin Arcachon Val de l'Eyre 2010, p.16). Le regard porté sur ce « *superbe pignada* » (*Ibid.*, p.7) composante essentielle du « *patrimoine rare* » de ce territoire à « *transmettre aux générations futures* » (*Ibid.*, p.3) nous questionne. L'étude de deux diagnostics territoriaux, menés dans le cadre de la mise en place du SCOT, va nous apporter des éléments de réponse. Le premier, commandité par les services de l'État (DRE, DDE, DIREN), établit les enjeux écologiques et paysagers sur le Pays (BKM *et al.*, 2006). Le second, mené par le Syndicat Mixte pour la réalisation et le suivi du SCOT (SYBARVAL) en 2009, constitue un état des lieux plus large, préalable à la construction de ce document de planification stratégique. Le regard institutionnel, nous allons le voir, se module selon deux critères : l'échelle d'appréhension de l'espace forestier et les spécificités qu'il renferme.

Pensé à l'échelle du Pays dans son ensemble, l'espace forestier se voit assigner un certain nombre de fonctions : « *fonctions identitaires, économique, paysagère ou écologique caractérisent cet espace de nature* » (SYBARVAL, 2009, p.51). L'importance prise par la forêt dans l'histoire locale, son omniprésence paysagère, son rôle dans l'identification notamment touristique du territoire, constituent le ciment de ces fonctions. Le plus étonnant vient dans sa dénomination en tant qu'« espace de nature ». Cette affirmation ne doit pas être assimilée à une méconnaissance des réalités de son histoire, celle-ci étant clairement connue et expliquée, mais par simple opposition aux espaces urbanisés. Ainsi, dans la typologie des grands espaces de nature instituée dans ce diagnostic territorial, la forêt artificielle de production côtoie l'océan et les dunes vives. C'est sous cette même unité que la forêt fait

¹⁸²Sud Ouest. *Une forêt de... mais !*. 2 septembre 2011. Ce positionnement n'a pas été sans occasionner la colère du Syndicat des Jeunes Agriculteurs dont des membres ont manifesté devant l'hôtel du département déversant billes et souches de bois accompagnée d'une banderole clamant « Voilà avec quoi Manolo veut nourrir les Landes » (Voir Sud Ouest, *le mais ou la forêt*, du 9 septembre 2011).

partie intégrante de la « trame verte » du Pays. Son maintien en tant que grand espace d'équilibre et de coupure d'urbanisation est considéré comme primordial face à une urbanisation galopante (BKM *et al.*, 2006). L'espace forestier est donc, à petite échelle, abordé comme un tout et son essence même de forêt tend à gommer son caractère en grande partie artificiel. On retrouve ici la valeur naturaliste globale que nos enquêtés ont assigné à la forêt landaise dès lors qu'elle est abordée à petite échelle (cf. Chapitre 8), valeur centrale dans la volonté de préservation de son hégémonie spatiale (cf. supra).

A contrario, lorsque l'échelle d'analyse s'affine, l'espace forestier est divisé en parties bien distinctes où valeurs écologiques et sensibles s'échelonnent. Aussi, forêt de production de pins, forêt dunaire ainsi que forêt de feuillus et forêt-galerie vont se différencier. Bien que constituant l'entité paysagère la plus vaste du Pays, la forêt de production est loin d'être la plus valorisée dans ces documents. Les descriptions faites insistent avant tout sur sa fonction économique. Sa gestion, souvent intensive, « *limite l'intérêt écologique et favorise l'homogénéité des paysages* » (SYBARVAL, 2009, p.51). À l'inverse, les forêts de feuillus et les forêts galeries, grâce à une diversité de végétation plus importante, et surtout pour les secondes par une inscription en bordure des cours d'eau, sont considérées comme possédant un réel intérêt écologique et paysager. Cette valorisation est d'autant plus exacerbée que ces forêts s'inscrivent au cœur de la forêt de production. De fait, l'importance qui leur est donnée est toujours affirmée par opposition à la forêt de pins attenante. Ainsi peut-on lire que « *la relative rareté des paysages forestiers feuillus dans le contexte de la forêt landaise dominée par les pins maritimes ajoute encore à l'intérêt de la forêt-galerie et de feuillus* » (SYBARVAL, 2009, p.107) et que « *leur faible visibilité dans la pinède n'enlève rien à leur intérêt paysager* » (BKM *et al.*, 2006, p.18). Quant à la forêt dunaire, pourtant tout aussi artificielle et exploitée que la forêt de production du plateau, l'intérêt qui lui est porté tient avant tout à la diversité du couvert forestier, à la création de points de vue sur le pourtour du bassin mais également à la limite visuelle que son vallonnement induit. Cette hiérarchisation de l'espace forestier visible dès lors qu'on affine l'échelle d'analyse, fait en grande partie écho aux propos de nos enquêtés. Que ce soit sous l'angle naturaliste ou sensible, les éléments de diversité sortent du lot pour constituer les fleurons de ces deux valeurs. La pinède productive joue alors le rôle d'écran qui renforce d'autant l'intérêt que l'on peut leur porter.

Dans cette typologie « forestière », il reste un dernier élément à prendre en compte : la « pinède habitée » qui brouille la frontière entre espace forestier et espace urbanisé en faisant entrer la « nature » dans la ville. La forêt, qu'elle se situe sur les dunes littorales (Cap-Ferret, Arcachon, la Teste) ou sur le plateau landais, contribue de « *façon essentielle à imprimer une identité locale* » (SYBARVAL, 2009, p.109). À cette fonction identitaire, la pinède apporte une plus-value paysagère qui fait paraître certains rivages « *plus naturels qu'ils ne le sont en réalité* » (BKM *et al.*, 2006, p.16). Tout le paradoxe entre le discours et la pratique de l'espace forestier provient de la double fonction de ce dernier : support à l'étalement urbain mais aussi élément majeur de l'attractivité du territoire. L'image de l'arbre et de la forêt au cœur, voire à proximité directe, de l'urbanisation constitue un élément de premier plan de la

valorisation touristique de la Côte d'Argent (cf. Chapitre 3/ 2.2). Le développement résidentiel d'Arcachon a, par exemple, promu un type d'urbanisme : le lotissement forestier où le tissu végétal est un aspect central de sa valorisation. L'exemple de la station balnéaire de grand standing de Pyla-sur-Mer sur la commune de la Teste est également emblématique. Bien qu'étendant l'urbanisation le long de la côte, cette nouvelle station conçue, après la première guerre mondiale, pour une clientèle aisée se fit selon une haute exigence en matière de préservation de l'espace forestier. La logique ici n'est pas écologique mais bien esthétique, le cahier des charges ayant pour objectifs de donner tout le cachet souhaité. L'agencement des villas au style néo-basque dans un cadre de verdure où le pin maritime prédomine créa un paysage de « villes sous la forêt » qui a fondé et qui fonde toujours l'attractivité du lieu. Ainsi, les nouveaux lotissements qui se développèrent tels Haut-Pyla ou Super-Pyla, construits sur le versant ouest du cordon dunaire, ont eu l'obligation de maintenir 80% au moins de la forêt sur la surface des lots ainsi que d'entretenir le tapis végétal fait d'arbousiers, de genêts, de lauriers et de mimosas (Cassou-Mounat, 1977).

Le maintien du caractère forestier, et donc de la valeur esthétique de ce cadre de vie, constitue toujours une problématique centrale pour certains élus. Suite aux tempêtes de 1999 et 2009 la commune de Lège-Cap Ferret s'est lancée dans une vaste campagne de reboisement considérant que la forêt et tout particulièrement le pin maritime « constitue l'image de marque de la commune, véritable "village sous les pins "»¹⁸³ offrant un caractère naturel au lieu, fondement de son attractivité (cf. Photo 27).

Photo 27 : Sensibilisation « au respect de la nature » par la mairie de Lège Cap-Ferret



Photo : Aude Pottier, avril 2009.

Dans une logique de marketing territorial qui touche l'ensemble du territoire des Landes de Gascogne (bien qu'en premier lieu le littoral), ce n'est plus tant la forêt en elle-même qui est importante que son image et le décor qu'elle peut offrir. Cette valorisation trouve sa plus belle expression dans les messages publicitaires à finalité touristique qui gommant l'artificialité du massif pour vanter les grands espaces landais et misent sur la forêt comme archétype de la Nature. Le récit et la mise en scène de l'histoire de la forêt landaise, avec ses figures et ses icônes (de l'échassier au résinier) cohabitent en permanence avec un discours sur les multiples vertus naturelles de l'espace forestier. À l'évidence, l'un n'exclut pas l'autre. La forêt littorale fait partie d'un tout paysager, de cette trilogie « océan-forêt-étangs » qui a constitué le fer de lance du développement touristique de la Côte d'Argent dès

¹⁸³ Journal de la commune de Lège-Cap Ferret. *Presqu'île*. n°39, 2009. p.45.

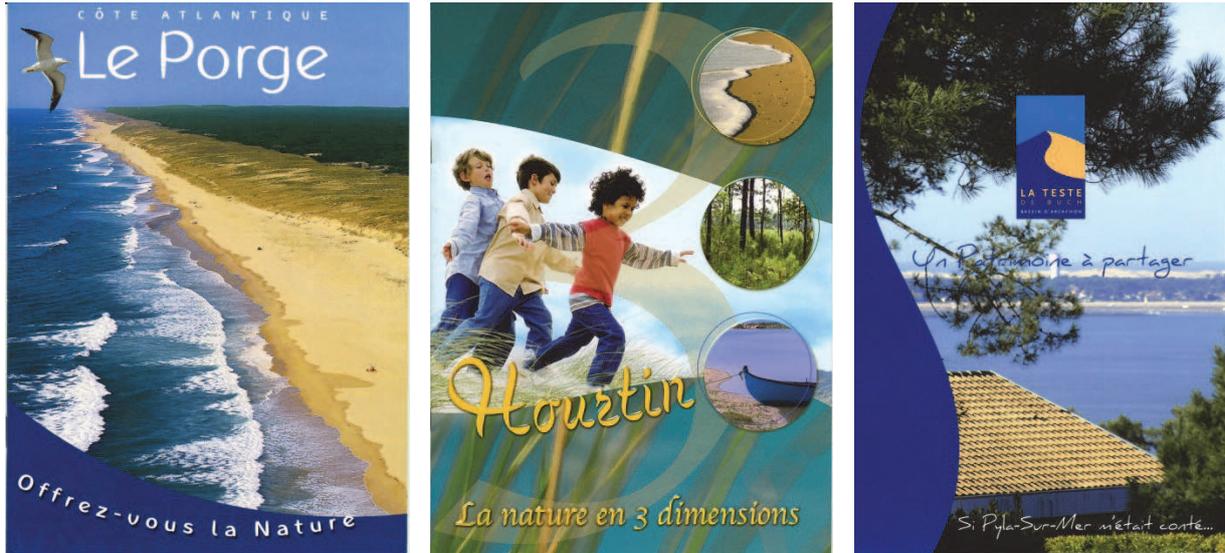
le XIX^{ème} siècle. La constitution, ou plutôt le renforcement, de cette image de marque « *fondée sur la conjonction de l'océan, de la forêt et des lacs* » sont également rentrés dans les grands principes d'action de la MIACA afin de « *permettre au territoire d'affronter la compétition touristique internationale* » (Préfecture Région Aquitaine, Mission littoral et Conseil Régional d'Aquitaine, 2002, p.93). Un rapide tour d'horizon des logos des communes côtières est, en cela, éclairant (cf. Figure 29).

Figure 29 : Le triptyque au sein des logos des communes côtières



Une couleur essentielle s'est, depuis, ajoutée : le jaune du sable. La découverte du bien-être de la chaleur estivale, du teint hâlés et la nonchalance des corps marque un tournant du XX^{ème} siècle (Rauch, 1995), auquel les immenses étendues de plages landaises ont, bien entendu, amplement su répondre. Ces exemples de logo et le code couleur qui les anime donne ainsi à voir la composition de leur commune. Vert, bien entendu, pour la forêt, bleu pour l'océan et les étangs (pour celles qui en sont pourvus) et jaune pour les plages, association des plus attractives : « *on a évidemment les plages, nos grands lacs d'eau douce avec des plages aménagées avec les pins, moi je dis souvent " on a pas les palmiers mais on a les pins qui sont au bord de ces plages de sables blancs!"* » (E.12, CDT Landes). La forêt, mais également le pin maritime en lui-même, est devenue un symbole incontournable du lieu de villégiature que constitue le littoral aquitain : « *emblème d'une nature aseptisée, c'est un gage de bien-être et de vacances réussies* » (Petit-Berghem, 2005). Photographies présentant l'étendue spatiale de l'océan, des plages et de la forêt constitue une autre illustration de la côte sableuse aquitaine largement usitée mettant ainsi l'accent sur l'immensité et le caractère sauvage des lieux dans lesquels la forêt se voit intégrée, le tout formant un véritable « patrimoine à partager » pour reprendre le slogan de la commune de la Teste-de-Buch (cf. Figure 30).

Figure 30 : La forêt intégrée dans un « tout naturel »



La forêt littorale, bien qu'en grande partie artificielle, a toujours été associée aux éléments naturels l'environnant et s'est vue ainsi transférer une image voire une exigence de naturalité, nous y reviendrons. Aux photographies présentant océan, plage, dunes et forêts sont associées des slogans tels « La côte landaise grandeur Nature » du film promotionnel du département des Landes¹⁸⁴. S'y ajoute un discours promotionnel vantant les vertus naturelles de la forêt en elle-même mais toujours sous l'angle de la naturalité alors même que son histoire et sa fonction sont, la plupart du temps, explicités. La commune de Soorts-Hossegor invite ainsi le visiteur à découvrir « *le poumon vert de notre pays* » fruit « *du travail de l'homme et non seulement de la nature* » mais qui n'en reste pas moins une forêt « *naturelle et essentielle* »¹⁸⁵. Entre autres exemples, citons la promotion d'une « *forêt naturellement surprenante* »¹⁸⁶ pour la commune de Vieille Saint-Girons ou l'affirmation, dans son ancienne campagne de promotion, du Comité Départemental du Tourisme des Landes : « Les Landes, c'est tout naturel ! » (cf. Figure 31).

¹⁸⁴ Film promotionnel du département des Landes. *Entre ciel, terre et mer*. En ligne : <http://www.youtube.com/watch?v=z1swlv19aEU> [Consulté en juillet 2012].

¹⁸⁵ Atlantica Magazine, « Hossegor », Hors-série, été 2009, p.20-21. En ligne : <http://www.proprietes-hossegor.fr/pdf/6711266850696.pdf>, [Consulté en octobre 2009].

¹⁸⁶ Office de tourisme de Vieille-Saint-Girons : <http://www.viellestgirons.com/foret-landes-promenade-randonnee-vtt.html> [Consulté en juillet 2011].

Figure 31 : Valorisation touristique de la forêt productive sous la valeur sensible et naturaliste



Source : Comité Départemental du Tourisme des Landes

Ce discours promotionnel fait au final écho aux propos des acteurs touristiques rencontrés. Ce sont les seuls à avoir insisté sur l'importance de la forêt comme véritable archétype de la Nature. Car « *d'un point de vue touristique c'est l'espace de nature, c'est le contexte qu'elle offre, un espace de nature hors constructions [...] il est là en toile de fond, il est garant d'un espace important, large, grand de nature* » (E.13, CDT Gironde). Cette valorisation de l'espace forestier qui gomme son artificialité pour mettre en exergue son statut même de forêt et son étendue ne cesse de trouver de multiples dérivés. Le département landais a ainsi adopté en 2009 le symbole « XL » pour désigner le département et « les vacances toujours plus grandes » qu'il peut offrir aux visiteurs (outre le fait qu'il décline en chiffre romain le numéro du département). Avec le X en bleu pour représenter l'océan, et le L en vert pour la forêt, il constitue une déclinaison supplémentaire d'un discours promotionnel vantant les vertus de la forêt en insistant grandement sur sa spécificité, son immensité :

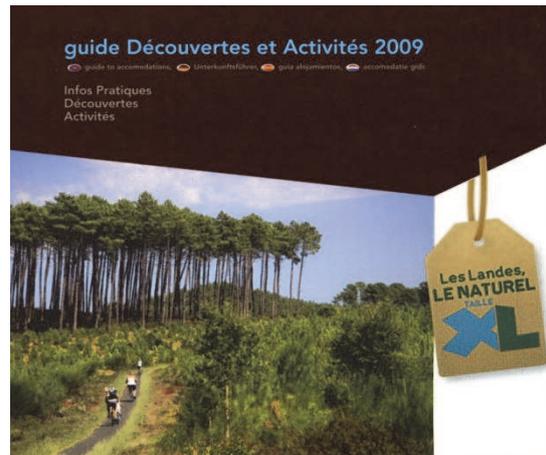
« Le Conseil général a fait un concours d'agences de communication et lui a demandé de trouver les vecteurs de communication qui évoqueraient le plus ce que sont réellement les Landes. Et les Landes c'est le département XL, c'est-à-dire où tout est plus grand. C'est-à-dire on a effectivement des grands espaces : y a la plus grande forêt, y a les plus grandes plages et où que l'on soit on a vraiment plus que n'importe où ailleurs en France, cette dimension XL, cette dimension d'espace en plus à notre disposition » (E.11, CDT Landes).

Les valeurs sensibles liées à la forêt (bien-être, calme, esthétisme et ambiance forestière) sont elles aussi mobilisées. L'invitation au dépaysement et au ressourcement dans la nature, à côté du *farniente* sur les plages, constitue une bonne part des activités proposées au travers de la marche, mais surtout, compte tenu de sa taille, par le recours au vélo (cf. Figure 32).

Le Conseil régional invite également le visiteur à parcourir la forêt pour lui faire ressentir l'ambiance et le bien-être qu'elle permet :

« *Envie d'isolement et de calme ? Pénétrez dans la forêt landaise, le plus grand massif forestier de France. Au petit matin, les rayons du soleil pénètrent dans le sous-bois clairsemé et illuminent la bruyère cendrée. Sous vos pieds crissent les épines de pins sèches. Un peu plus tard dans la journée, enfourchez votre vélo et humez les bonnes odeurs de résine. Peut-être aurez-vous la chance de voir détalé un chevreuil au détour d'un chemin...* » (Conseil Régional Aquitaine, 2010, p.8).

Figure 32 : La déambulation au sein de la pinède pour apprécier la nature



Source : Comité Départementale du Tourisme des Landes

Ressourcement, contact avec la nature, immensité, odeurs, couleurs, importance de la lumière pour magnifier la forêt, cette courte citation reprend tous les éléments clés de l'appréhension de l'ambiance et de l'esthétique forestière que nous avons analysées dans le discours des acteurs (cf. Chapitre 9). Ainsi, ce discours publicitaire qui cherche à toucher la sensibilité du visiteur ne fait, au final, que refléter celle des personnes rencontrées. Ce discours est, bien entendu, approprié par les opérateurs privés qui jouent eux-aussi sur l'image de naturalité de la forêt et les valeurs sensibles qui peuvent lui être associées. L'institut Vitalparc (Lacanau, Gironde) propose, par exemple, à ses clients une « *pause bien-être [...] dans le sens d'une harmonie toujours plus parfaite entre l'homme et la nature* »¹⁸⁷, tandis que les opérateurs du thermalisme invitent à entretenir sa santé dans « un paradis vital » que constitue la forêt landaise (cf. Figure 33).

Figure 33 : Une image valorisante pour les opérateurs privés



Source : Brochure Vitalparc



Source : <http://thermalisme-landes.fr/> [Consulté en juin 2012]

On l'aura compris au travers de ces exemples, dont la liste pourrait être allongée, associer la forêt landaise à la « Nature », le pas est depuis longtemps franchi. En jouant sur la valeur naturaliste comprise ici comme symbole de la Nature, ce discours promotionnel vise à

¹⁸⁷ Source : Brochure Vitalparc

faire entrer la forêt landaise dans un « tout naturel » que son statut forestier en lui-même lui permet d'avoir. Son artificialité et l'intensivité de sa gestion sont alors évacuées pour miser sur une image archétypale, des plus paradoxales en ce lieu. Cependant, son origine ainsi que sa fonction, passée et présente, ne sont pas non plus absentes. Elles ne viennent pas contrecarrer l'idée de Nature mais s'associent sans se contredire. La démarche de valorisation de la filière, tout autant que de la forêt elle-même, entreprise par la Communauté de Communes de Mimizan (cf. Chapitre 4/2.2) est en cela éclairante en proposant « *cette sortie Nature [qui] est une invitation à la découverte de la forêt landaise et de son utilisation par l'homme* »¹⁸⁸. Hormis pour les acteurs du tourisme, cette vision de la forêt n'apparaît pas dans le propos de nos enquêtés. Néanmoins, certains aspects de ce discours promotionnel rendent intelligible une approche sensible et personnelle qu'au contraire, un grand nombre de nos enquêtés ont su souligner. Il est d'ailleurs intéressant de noter que c'est préférentiellement sous l'angle publicitaire que cette valeur, pourtant centrale dans le discours des acteurs rencontrés, émerge, se cantonnant à un discours porté vers l'extérieur. En misant sur l'émotion ressentie en forêt, il tente d'accrocher les potentiels visiteurs pour leur faire vivre une expérience sensible et personnelle en forêt. Mais au-delà du discours promotionnel porté pour valoriser les territoires, ces valeurs sont aussi bien présentes sur certains secteurs du massif et avancées par d'autres catégories d'acteurs. Ce n'est donc pas sans contradiction que ces valeurs « affichées » viennent se confronter à la réalité sylvicole.

3. La pression urbaine et touristique comme confrontation de valeurs entre groupes sociaux : une appropriation localisée et différenciée de l'espace forestier

Nous l'avons dit, la forêt ne porte plus guère de valeur vitale pour une population citadine croissante, mais elle s'est chargée d'une valeur symbolique : en tant que « *symbole par excellence de la Nature* » (Deuffic *et al.*, 2004) devenant un lieu important de ressourcement sous certaines conditions d'accueil et un cadre de vie apprécié. Ainsi, la forêt en tant que décor et support de loisirs « *crystallise le désir de détente dans la nature d'une population toujours plus urbaine* » (Schmithüsen, 1999, p.497). Tout l'intérêt ici est de voir comment ces principes s'appliquent de manière fondamentalement paradoxale sur un massif artificiel de production qui peut se voir lui aussi paré d'une exigence de naturalité.

¹⁸⁸ Communauté de Communes de Mimizan. *À la découverte d'une forêt vivante*. Brochure touristique, été 2009.

3.1. « Cachez cette coupe que je ne saurais voir »

Pour illustrer les « dommages collatéraux » de l'extension urbaine, débutons ce point par un exemple assez classique de conflit lié à la gestion forestière : le traitement des coupes rases (Pottier, 2010b).

Depuis les années 1980, les forestiers de l'ONF, au travers des principes du « paysagisme d'aménagement forestier », prennent véritablement en compte la question paysagère dans la gestion sylvicole (Deuffic, 2005). Face à un public qui s'est emparé de cette problématique, et qui remet de plus en plus en cause la légitimité de l'expert forestier, il est désormais considéré comme « normal que [celui-ci] essaye, dans la mesure du possible, de tenir compte de certaines formes de critiques » (Breman, 1995, p.292). La prise en considération de l'impact paysager dans les options sylvicoles va donc se limiter à certains secteurs où des enjeux ont été identifiés. Aux zones réglementées s'ajoutent celles exposées au regard extérieur ainsi que les secteurs sensibles parce que fréquentés (Dubourdiou, 1997). À proximité des pôles urbains, ou dans les espaces à forte pression touristique, certains secteurs forestiers vont dès lors être pourvus de fortes contraintes paysagères.

Au sein du massif forestier des Landes de Gascogne, la problématique paysagère trouve un écho tout particulier. Le traitement paysager du massif révèle toute l'ambiguïté d'une image partagée entre une vocation productive affirmée qui en constitue l'essence même et un espace où se cristallisent des attentes sociales liées à son statut de forêt. La forêt littorale, par sa proximité aux plages, et son statut majoritairement public, constitue un secteur où la problématique paysagère prend une forme à part entière au sein de ce massif. Dans cet espace le plus fréquenté du massif Aquitain, la prise en compte de sa fonction sociale se traduit par l'aménagement d'équipements d'accueil mais également par le traitement paysager des peuplements (Dehez *et al.*, 2009). Car, comme affirmé dans la Directive Régionale d'Aménagement des dunes littorales de Gascogne, l'Office National des Forêts concède à la forêt littorale sa participation « *au caractère "naturel", "sauvage" et "immense" qui fait la force et la réputation des plages du littoral atlantique* » (ONF, 2006a, p.61). L'utilisation entre guillemets des termes montre la distinction opérée entre la réalité scientifique et opérationnelle de la forêt littorale et la reconnaissance des différentes connotations qui lui sont attribuées par les populations, notamment touristiques. L'objectif des opérations paysagères de cette zone sous forte pression anthropique est donc de répondre aux attentes de nature du public (touristes, promeneurs, habitants riverains saisonniers ou permanents), de ne pas venir contrarier ce qui fonde l'attractivité du lieu. L'adéquation entre fonction productive et sociale constitue de fait un véritable enjeu quand l'on sait que 80% des forêts publiques du littoral sont constituées de surfaces boisées de production (ONF, 2006a). L'impact visuel des activités sylvicoles au sein de cette zone, tout aussi artificielle que le reste du massif mais réputée pour son caractère « naturel »¹⁸⁹, peut engendrer l'incompréhension de la part de la

¹⁸⁹ Le Comité Départemental du Tourisme des Landes souligne dans sa dernière enquête clientèle que les critères qui fondent l'attractivité du littoral sont le bord de mer, le climat, le cadre naturel (CDT Landes, 2008).

population touristique. Cette idée est soulignée par un agent patrimonial : « *ils ne savent pas que l'homme intervient, pour eux ce sont des gros arbres éternels* » (E.75, ONF).

Paradoxalement, et comme indiqué par la mission paysage de l'ONF, au sein d'un système artificiel « *ce qui choque justement c'est cette référence à l'artificialité* » (E.67, ONF). Ainsi, la forêt littorale des Landes de Gascogne reflète singulièrement ce désir, pour reprendre les mots de B. Kalaora, de « *nature naturelle* », de cette « *aspiration à une nature sauvage, authentique et protégée [qui] se substitue au désir d'exploration et de domestication* » (2002, p.591). De fait, et comme l'affirme l'agent patrimonial, parce qu' « *ici le tourisme est quelque chose d'important [et qu'] on a une image de marque à soutenir* » (E.75, ONF), l'activité sylvicole va parfois être cachée, ou va, du moins, être visuellement atténuée. Le traitement paysager va ainsi prendre différentes formes selon le positionnement de l'observateur. Du cordon paysager servant d'écran pour masquer les parcelles en régénération aux parcours des pistes cyclables, équestres et pédestres conçus pour amener le visiteur à observer le maximum de diversité paysagère, le traitement paysager de la forêt littorale publique tente de dissimuler au mieux la vocation productive de la forêt : « *c'est vrai que il faut avoir le courage d'appeler les choses comme elles sont [...] on essaye de masquer un peu la réalité* » (E.66, ONF). Cette logique ne se cantonne pas à la frange littorale, à l'intérieur même du massif dans les secteurs à proximité des pôles urbains et, de fait, très fréquentés, des actions en faveur du paysage sont également préconisées. De la diminution de la taille des coupes rases, à la mise en valeur des éléments de diversification paysagère comme les forêts galeries, en passant par la volonté de rompre la monotonie par le changement d'orientation des lignes de peuplement (ONF, 2006b), ces actions de gestion des paysages portent également en elle cette volonté d'estomper l'action humaine, de donner une image de la forêt plus en adéquation avec les attentes estimées de la population. Si ces actions visent à contrecarrer les critiques et éviter de trop « *choquer* », elles semblent ne pas suffire.

3.2. Une difficile cohabitation des valeurs au sein des territoires sous pression urbaine

La montée en puissance d'associations de protection de l'environnement et de riverains sur certains secteurs du massif témoigne de l'émergence de nouvelles formes d'appropriation de l'espace forestier par une population le plus souvent éloignée des problématiques économiques rurales (néo-ruraux, résidents secondaires). Leurs actions se fondent sur une exigence de protection assise non plus seulement sur des critères d'exceptionnalité mais aussi sur la défense d'un cadre de vie, d'un patrimoine ordinaire que constitue la forêt de production. Notre terrain d'étude de la Teste, et plus généralement le Bassin d'Arcachon, est, en la matière, un exemple des plus éclairants sur la confrontation des valeurs associées à l'espace forestier.

Rappelons que ce territoire renferme le plus d'associations de protection de l'environnement et de riverains de notre corpus d'enquêtés. Non pas que nous souhaitons particulièrement insister sur ce type d'acteurs sur le territoire testerin mais c'est tout simplement que nous n'avons pas trouvé de profil d'acteurs similaires sur les autres terrains d'étude. La corrélation entre un territoire sous très fortes pressions urbaines et touristiques, engrangeant un nombre toujours plus importants de nouveaux habitants grâce à sa proximité au pôle bordelais et à un environnement prisé et le nombre de ce genre d'associations semble, somme toute, évident. L'investissement de ces associations vise, en premier lieu, à protéger l'exceptionnalité environnementale du Bassin d'Arcachon tant dans sa partie maritime que terrestre. Mais notre intérêt pour ces associations porte sur la large place qu'elles donnent aux questions forestières, tout particulièrement dès lors qu'il est question de protéger la forêt. Rappelons que, dans le cas présent, ce ne sont pas seulement les forêts les plus « naturelles » qui font l'objet de l'attention de ce milieu associatif mais bien un ensemble forestier dont fait partie la pinède productive. La défense de la forêt s'inscrit, dans un premier temps, contre les bétonneurs (cf. supra). Leurs démarches rejoignent l'objectif assigné par la patrimonialisation institutionnelle en ce lieu. Rappelons que, si les instances patrimoniales se sont autant investies sur le secteur testerin, c'est à la fois pour protéger l'intérêt tant esthétique qu'écologique de la forêt usagère mais également pour préserver de l'urbanisation les forêts attenantes. L'action de ces associations vise à faire respecter les réglementations environnementales face à « l'oubli symptomatique » de certains élus et promoteurs immobiliers. Mais, à cet aspect assez « traditionnel » des associations de protection de l'environnement, se rajoute un nouvel ennemi : la sylviculture.

Sur le site classé de la Teste, et même si les différentes institutions ont toujours fait la distinction entre les semis des dunes modernes (correspondant aux forêts domaniales et privées) et l'origine naturelle de la forêt usagère, le paysage forestier classé des environs de la dune est considéré comme un tout et est, de fait, réglementé selon cette unité théorique. En effet, pour le regard profane, cette distinction est difficilement observable depuis la vue qu'offre la dune du Pilat. Ainsi, la forêt privée artificielle de production englobée dans le périmètre va, d'une certaine façon, devenir une victime collatérale du classement de par sa simple proximité aux éléments jugés remarquables. Si l'objectif initial est surtout de protéger la zone contre l'urbanisation, toute forêt de production se retrouvant au sein d'un zonage, et plus particulièrement dans le plus restrictif d'entre eux, le site classé, voit sa gestion modulée par le classement. Toute une série de travaux sylvicoles courants ainsi que les coupes de bois vont être soumis à autorisation par le ministre chargé des sites après un passage préalable en commission départementale des sites. Tout l'intérêt est qu'ici, à la restriction réglementaire « ordinaire » en site classé, s'est ajouté un investissement associatif qui vient accentuer la pression sur les propriétaires et qui, sous couvert de la réglementation, vient apposer sa vision de la forêt.

En effet, sur le terrain, jusqu'au début des années 2000, la réglementation forestière sur le site est peu appliquée et ne fait pas l'objet de véritables contrôles de la part des services

de l'État. Cela confirme que l'objectif premier des dispositifs de protection est bien de préserver les espaces naturels de l'urbanisation et non d'entraver l'exploitation sylvicole. Néanmoins, depuis le début des années 2000 les choses changent. On remarque l'apparition d'un « contrôle de légalité » associatif qui va se justifier par le non-respect de la réglementation et un « laisser-aller coupable » des pouvoirs publics. Ce rôle de « police » est le fait de ces mêmes associations, qui possèdent une solide connaissance de la forêt et du cadre réglementaire de la gestion forestière en zone de protection. Tout en portant à connaissance les faits aux services de l'État, les associations locales assignent donc systématiquement devant les tribunaux les propriétaires « hors la loi » qui effectuent des coupes à l'intérieur des périmètres protégés sans autorisations préalables : *« ils sont tout le temps en train de grenouiller dans la forêt, donc ils observent tout ce qui se passe y compris les coupes au fin fond des bois, loin des chemins fréquentés, ils sont au courant tout de suite. Donc dès que quelqu'un veut couper un arbre, aussitôt c'est un article dans les journaux locaux »* (E.46, CRPF). Si dans les années 1990 la gestion forestière de la forêt privée était considérée par les institutions en charge de la protection de l'environnement comme un élément constitutif du paysage à protéger, la pression associative a fini par gommer la différence entre forêt naturelle et forêt cultivée tendant à diaboliser les opérations sylvicoles. Sous couvert d'une protection paysagère institutionnalisée, la forêt de production se voit en fait transféré une exigence de naturalité jusqu'alors dévolue aux éléments attenants : la forêt usagère, la dune, l'océan.

Mais loin de rester dans les limites des zones protégées, ces associations veillent au grain sur toutes les forêts (domaniales, communales, privées) du territoire. Un récent procès a, par exemple, été intenté contre un exploitant forestier qui a effectué une coupe rase non autorisée de 20 ha sur une forêt privée. Constituées parties civiles, les associations locales ont ainsi obtenu 1 500€ pour le préjudice environnementale mais aussi 500€ pour le préjudice causé au voisinage. La mise en avant de la protection de l'environnement ne constitue donc pas toujours et pour tous le leitmotiv premier à l'action. Dans ces lieux à forte attractivité, comme peuvent l'être le pourtour du Bassin d'Arcachon, l'achat d'un logement se couple à l'achat d'un paysage particulier. La forêt, qu'elle soit domaniale ou privée, fait partie intégrante de ce paysage et aide à en constituer la forte valeur. La gestion forestière, et notamment les coupes rases, sont perçues comme des perturbations de ce paysage quotidien et sont alors vécues comme autant d'attaques contre l'intégrité d'un cadre de vie légitimement acquis lors de l'achat du logement. La forêt étant perçue souvent par le grand public comme le lieu de l'immuable, de la permanence (Dereix, 1997), la vision de sa « disparition » n'en est que plus choquante.

Sur la commune de Lège Cap-Ferret, par exemple, un important conflit oppose depuis plusieurs années l'ONF à des associations environnementales et de riverains. La contestation porte bien souvent sur la coupe rase, pratique à fort impact paysager (cf. Photo 28).

L'analyse des motivations de ces mouvements montre que la contestation porte parfois moins sur la pratique en elle-même que sur le lieu concerné : « ce qu'il y a autour de Notre-Dame de Paris ne se gère pas comme Goussainville quoi ! C'est un territoire d'exception ! [...] on ne peut pas gérer la forêt du Cap-Ferret comme on gère [...] la forêt des Landes, ce n'est pas possible ! » (E.83, CEBA). En d'autres termes, la beauté et l'exceptionnalité du site en général interdiraient une pratique considérée comme visuellement destructrice. De ce point de vue-là, la production forestière bien qu'à l'origine du peuplement, n'a plus sa place même si elle est tolérée et tolérable dans un « ailleurs » lointain qu'est le plateau landais. L'objectif est donc bien de protéger ces lieux contre une intervention humaine en forêt de-

-venue presque « blasphématoire » afin de préserver l'intérêt du lieu : « notre objet est toujours le même : c'est conserver à la presque île son aspect naturel » (E.85, CEBA). L'importance donnée à ce territoire dans notre analyse des valeurs, la prépondérance accordée aux valeurs naturalistes et sensibles sur ce secteur par les acteurs rencontrés et, *a contrario*, l'absence de valeur économique affiliée à la forêt trouve dans l'action de ces associations tout son sens.

Face à la montée en puissance de ces associations environnementales sur le Bassin et de leur appropriation du dossier forestier, pour les instances de la sphère privée, l'heure est à la méfiance. Une anecdote donnée par un membre du SSSO, également élu, est particulièrement éclairante de ce rôle croissant du monde associatif contre la gestion de l'espace forestier :

« il faut faire attention à ne pas vouloir sanctuariser le massif dans le SCOT. [...] l'autre jour y avait un débat [...] : ils avaient écrit "zone de silence" [...] ils ont raison parce que c'est une zone de silence la forêt mais je me suis positionné aussitôt contre [...] Des viticulteurs de l'Entre-deux-mers ont été obligés de demander au préfet de prendre un arrêté préfectoral pour faire les vendanges parce que les gens s'étaient opposés aux vendanges le samedi et le dimanche matin. Mais un agriculteur il travaille quand il y a du beau temps, c'est pas la tondeuse qu'on fait tourner le dimanche après-midi. Donc moi je me suis dit : ça part d'un très bon sentiment mais imaginez-vous les tronçonneuses et les machines d'abattage qui font du bruit, qui vous dit que dans quelques temps il n'y ait pas des gens qui viennent s'enchaîner autour des arbres pour empêcher qu'on les coupe mais surtout pour empêcher de faire du bruit ? Donc je leur ai dit "vous sortez ce terme de suite parce que j'ai peur des conséquences derrière". Je suis sûr qu'on retrouvera un jour ce terme au niveau national ou ailleurs, moi je suis là pour le combattre » (E.59, SSSO).

Photo 28: Un ennemi identifié : la sylviculture !

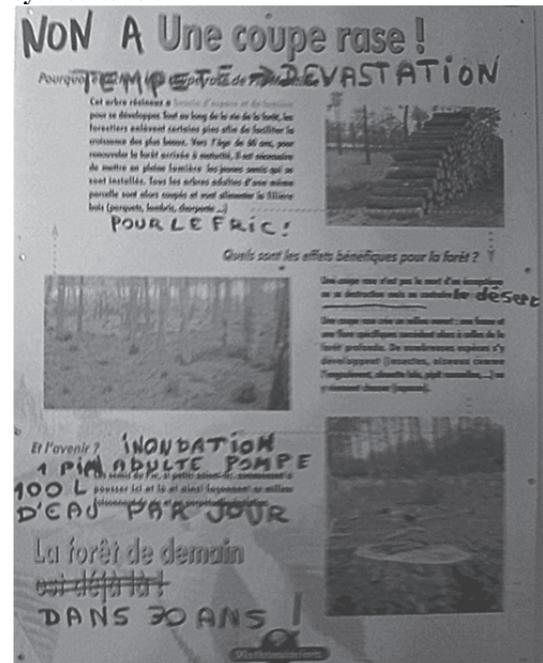


Photo : Aude Pottier, juin 2009.

La prégnance des valeurs naturalistes et sensibles sur le Bassin d'Arcachon vient ainsi exclure progressivement la fonction économique de la pinède. Pourtant, cette tendance qui s'exprime clairement en ces lieux n'a rien d'exceptionnel à l'échelle du massif et pose clairement la question de l'évolution de la société landaise où la forêt a de plus en plus tendance à être perçue comme cadre de vie plus que comme support d'une économie elle-même vecteur d'un lien culturel aux lieux. Dans sa thèse Julien Aldhuy (2006) a mené une enquête par questionnaire auprès de 153 habitants vivant au sein du département landais (et non uniquement sur le littoral) et de communes limitrophes croisant ainsi les regards entre « ceux de la forêt » et « ceux des collines » (soit les habitants de la Chalosse). Certains résultats sont éloquentes quant à la transformation progressive des regards sur cette forêt. Alors que le paysage de la Chalosse est caractérisé par les habitants comme une campagne exploitée, il n'en va pas de même pour ceux de la partie forestière. L'auteur note que le massif forestier landais est assimilé à un paysage naturel dont le lien avec l'activité d'exploitation forestière n'est revenu que 14 fois au cours de l'enquête ! (Aldhuy, 2006, p.170). La déconnexion grandissante entre forêt et sylviculture, les acteurs rencontrés s'en sont fait écho. Avec la croissance démographique des Landes de Gascogne, qui diffuse de plus en plus loin des pôles urbains une population citadine peu en lien avec la culture forestière, c'est la potentielle croissance des tensions entre une attente de cadre de vie et sa réalité économique qui se fait jour. Ce point est exprimé avec force par ce membre du Parc :

« Avec 27% de la population du Parc qui l'habite depuis moins de 5 ans, tout ce que je vous raconte eux ils en ont aucune idée ! Ils font tous les jours la route vers Bordeaux, ils font les pendulaires, ils s'occupent du papier peint qui est encore à finir, ils sont à mille lieux de ce qu'on se raconte là ! Et la forêt, tout juste s'ils vont pas aller gueuler à la mairie parce qu'on leur a coupé les arbres derrière chez eux. Et le gars il tombe des nues quand on lui explique que c'est privé et que c'est exploité. Le gars il avait même pas pensé que le paysage pouvait changer, il sait pas ce que c'est qu'une rotation... » (E.42, PNRLG).

Un autre interlocuteur fait écho de cette transformation de regard et d'attente à l'égard de la forêt landaise :

« Il faut se méfier quand même parce que dans les gens qui habitent dans le massif landais, y a une grande partie de néo-ruraux et eux leur approche des choses est complètement biaisée quoi, mais complètement ! Ce sont des gens qui ont aucune notion de ce qui est bien ou mal dans un environnement naturel, et pour eux tout ce qui arbre, c'est la nature et si on y touche, c'est sacré, faut surtout pas couper, ce sont des gens qui s'enchaînent aux arbres pour pas qu'on les coupe » (E.65, Pro Silva).

Sur l'ensemble de nos terrains, même sur notre secteur le plus éloigné des pressions comme Sauméjan, le même constat est posé par les élus : la connaissance de la dynamique économique de la forêt, les « codes » qui régissent sa pénétration sont loin d'être connus par les nouveaux arrivants. Prenons l'exemple du Pays des Landes de Gascogne dans lequel se trouve la commune de Sabres :

« Y a une transformation sociologique de notre espace. Sur les 65 000 habitants du Pays, y en a 20 000 qui sont arrivés y a 15 ou 20 ans et dont une bonne moitié est originaire hors Aquitaine. **Donc l'enjeu c'est de faire partager les valeurs de ce territoire à la nouvelle population** et ce bouleversement sociologique il se traduit dans la composition des conseils municipaux dans les petites communes. [...] **ces gens, ils viennent pour le cadre de vie, l'espace naturel avec la forêt. Ils parlent pas de pins d'ailleurs, ils parlent de forêt, ils viennent dans un espace forestier, ils viennent pas dans une forêt de pins. C'est un peu cette dichotomie qui est aujourd'hui. On vient dans un espace ouvert mais on n'imagine pas qu'il est privé. Donc cet apprentissage des règles non-dites qui faisaient que certaines choses ne se faisaient pas, c'était respecté, et puis les petites-règles de connivences elles sont méconnues ou pas connues par cette population** » (E.5, Pays Landes de Gascogne).

La diffusion de la valeur naturaliste en tant que symbole de Nature trouve un bel écho dans ce propos. Car il n'est plus question de venir vivre dans la pinède mais dans la forêt. En transformant la terminologie, c'est la compréhension de la dynamique qui anime l'espace forestier que souligne ici cet enquêté. Car quand il est question de « pins », la logique économique en devient constitutive, presque un pléonasme. *A contrario*, quand on s'installe dans « la forêt », ce n'est clairement pas la même représentation de l'espace forestier qui est mise en avant, valeurs sensibles et naturalistes deviennent les seules à tenir le haut de l'affiche. Parce que la logique économique est évincée dans la représentation même de la forêt, et par là-même, son histoire, sa culture, et donc la compréhension des « codes » qui l'anime, il faut, pour cet enquêté, « éduquer » cette nouvelle population en lui apprenant à appréhender l'ensemble des valeurs du territoire.

L'évolution du regard porté sur la forêt du Bassin d'Arcachon est particulièrement exceptionnelle. Notre autre territoire littoral, la Communauté de Commune de Mimizan, n'est pas comparable et notamment par l'absence de dynamique associative qui défend les valeurs sensibles et la naturalité de la forêt. La logique économique est en ce lieu toujours particulièrement implantée au travers d'entreprises phares de la filière (cf. Chapitre 4/2.2) et malgré un discours promotionnel vantant ces valeurs, elle ne semble relayée que par une population touristique et non résidente. On ne peut que noter ici la contradiction entre le discours promotionnel qui met particulièrement en avant l'image de Nature de la forêt, son esthétique et son ambiance et l'appropriation de ces valeurs par la population de certains secteurs. Les collectivités territoriales et la sphère privée se trouvent en quelque sorte piégées quand ces valeurs qui fondent l'attractivité du territoire se confrontent à la réalité de la sylviculture. Se pose dès lors la question d'une tendance à l'augmentation et à la diffusion spatiale de cette vision au sein de territoires ruraux en pleine transformation démographique. Car bien qu'encore balbutiante sur nos autres terrains d'étude, cette problématique a été soulignée par l'ensemble des élus rencontrés ainsi que par les acteurs de la sphère forestière tant privée que publique.

Enfin, pour terminer ce tour d'horizon de l'enjeu foncier et des valeurs que cette thématique permet de faire émerger, nous souhaitons aborder l'impact que certains processus

de préservation, et notamment contre l'urbanisation, engendrent sur l'espace forestier. La confrontation des valeurs sur un même objet est alors particulièrement parlante.

4. L'impact de la patrimonialisation institutionnelle et conflits de valeurs

Un autre angle d'approche de la thématique patrimoniale tient dans la prise en compte des conséquences que certaines formes d'outils juridiques peuvent avoir sur le territoire affecté par un zonage institutionnel. Cette approche plus « classique » du patrimoine permet de faire émerger des positionnements divers qui prennent leur source dans des visions bien différenciées de l'objet forestier.

4.1. Le positionnement du monde forestier

Notre terrain d'étude testerin offre également la possibilité d'analyser les regards portés sur la patrimonialisation institutionnelle. Car la problématique forestière ne se cantonne pas à l'appropriation associative du dossier forestier mais également à une confrontation de valeurs entre instances patrimoniales et sphère forestière.

Entre la DIREN, les associations de protection de l'environnement d'une part et les propriétaires et les ingénieurs du CRPF d'autre part, s'affrontent deux conceptions opposées des fonctions attribuées à la forêt testerine. Pour les premières l'action humaine sur la forêt privée doit être limitée à son minimum (alors même qu'elle constitue l'essence même d'une partie du paysage classé). Ainsi, la plus visuelle des actions forestières, à savoir la coupe rase, n'est plus désirée en ce lieu et doit rester dévolue à des espaces sans valeur paysagère particulière : « *des coupes rases de 50 ha, c'est des façons de gérer qui vont bien en plaine [plateau landais], dans d'autres secteurs* » (E.25, DIREN). Les restrictions dues au classement et l'intransigeance de la commission des sites chargée de traiter de la recevabilité des plans de gestion des forêts privées, ont ainsi bloqué toute action d'envergure sur la forêt privée :

« Sous prétexte d'éviter l'extension de l'urbanisme, c'est la forêt qui est gênée dans sa gestion. Alors que vous regardez les circulaires du ministère, ils disent que c'est pas du tout l'objet, ils disent d'être souple avec les dossiers forestiers. Mais pour eux ils sont souples en autorisant de temps en temps une malheureuse coupe. C'est difficile de discuter avec ces gens-là, ils sont dans leur monde » (E.41, CRPF).

L'inadéquation entre une logique basée sur l'esthétisme, figeant l'espace à un instant donné, et celle fondée sur une gestion forestière rationnelle trouve une bonne illustration dans la problématique sanitaire. Afin d'alerter la commission des sites du danger de la propagation d'un champignon (armillaire) engendrant sur certains secteurs des « *forêts d'arbres morts* » et la nécessité de faire des coupes sanitaires, des ingénieurs du CRPF ont présenté des photographies illustrant l'étendue du problème : « *erreur fatale, parce qu'ils ont trouvé que c'était fantastique, ces arbres morts [...] Donc voilà, on a des chicots tout blancs au milieu*

des buissons de chênes verts, c'est n'importe quoi » (E.46, CRPF). Le classement aboutit donc à la remise en cause de la simple existence d'une gestion forestière en forêt pourtant privée et ébranle les rapports qu'entretiennent les propriétaires avec leur forêt. Comme le souligne une propriétaire de la Teste, la propriété forestière est avant tout « *un patrimoine familial* » (E.61, SSSO). Ce qui se transmet est, certes, du foncier, mais c'est surtout un bien familial où attachement affectif et culture forestière se mêlent : « *moi je suis fille de forestier [...] J'ai grandi dans cette forêt, je sais ce que c'est la sylviculture* » (E.61, SSSO). Quand on « *sait ce que c'est la sylviculture* » l'incompréhension de ne pouvoir exploiter ce qui, par définition, a été créé et entretenu pour cet objectif est total : « *moi je peux pas tenir le raisonnement de ne pas l'exploiter, c'est des pins...* » (E.61, SSSO). La préservation de ce bien forestier passe par une démarche patrimoniale qui est justement mise à mal par les restrictions de la conservation officielle : « *j'essaye de préserver ce qu'on m'a donné, et de le garder, et de le faire correctement [...] Aujourd'hui, moi je peux pas transmettre ça à mes neveux* » (E.61, SSSO). Entre des impôts fonciers, particulièrement élevés sur le territoire testerin, et l'impossibilité d'exploiter de manière habituelle la forêt, on assiste à une exclusion progressive d'une logique économique et de propriétaires qui « *sont aux abonnés absents, ils ne veulent plus en entendre parler. Donc on arrive comme ça à dégoûter les gens* » (E.46, CRPF). Cet exemple illustre une fois encore l'importance centrale de la valeur économique dans l'idée même de patrimoine pour la sphère privée. Pour tenter de mettre fin à cette situation de blocage, un guide de recommandations paysagères a été conçu en 2008 (14 ans après l'extension spatiale du site classé) à l'initiative du CRPF et en concertation avec toutes les parties prenantes. Deux ans après sa validation et l'adaptation des Plans Simples de Gestion par les propriétaires, aucun dossier n'était encore revenu du ministère.

Cette situation particulière de la forêt testerine nous semble particulièrement emblématique de deux mondes associant des valeurs différenciées à un même objet. L'inquiétude de la sphère privée face à l'arrivée de nouveaux zonages de protection ne semble pas encore devoir s'éteindre. La « *levée de boucliers* » lors de la mise en place dans les années 90 du réseau Natura 2000 en constitue un exemple connu et révélateur d'une vision binaire de la problématique patrimoniale au point d'être vécu, pour reprendre les termes de C. Barthod, « *comme un conflit entre une culture urbaine, triomphante et conquérante, et une culture rurale traditionnelle, fragilisée et sur la défensive* » (Barthod, 2010, p. 5). Ce « *psychodrame Natura 2000* » (Rameau, 1997, p.406), dont il n'est pas l'objet de traiter les détails ici, a en effet engendré une confrontation dont la sphère forestière, notamment, a été partie prenante à cause d'une vive inquiétude quant à l'impossibilité de pouvoir continuer à gérer les territoires forestiers. Pour exemple, en 1999, des coupes rases importantes ont été signalées sur des forêts-galeries de la Grande Leyre : « *ce phénomène était attribué au fait que les propriétaires se dépêchaient de tirer un revenu de leurs parcelles car ils craignaient d'en être dépossédés lors de la mise en place de la procédure Natura 2000* » (Conseil Générale Landes, 1999, p.8). Largement dépassionné depuis, et notamment parce que les acteurs privés ont su faire porter

leur voix en créant des associations pour « tenir le crayon » de la rédaction des Documents d'objectifs (DOCOB) – création de l'Association Landes Nature notamment¹⁹⁰ -, le débat lié à Natura 2000 n'en reste pas moins symptomatique de deux mondes qui se côtoient sans se comprendre. Les propos de ce membre du CRPF sont en cela éclairants notamment sur la confrontation entre les différentes échelles de la valeur naturaliste (cf. Chapitre 8) :

« C'est deux mondes qui évoluent en parallèle. Si vous parlez aujourd'hui à un ingénieur de la DIREN, en tant que forestier, vous avez les pires difficultés à vous faire comprendre, on ne parle pas du tout le même langage et réciproquement, si vous voyez un gars de la DIREN qui va vous parler du vison d'Europe, du rat musqué, de la chauve-souris machin etc., il ne va vous parler que de ça "mais attendez là y a 1 million d'ha de forêt et qu'est-ce que vous en dites ? Je sais pas c'est pas mon problème". [...] le gros problème aujourd'hui c'est qu'on a deux mondes qui fonctionnent quasiment en parallèle et qui ne communiquent pas beaucoup quoi. Donc les forestiers sont souvent en vent debout contre les naturalistes et réciproquement » (E.45, CRPF).

L'extension actuelle des sites classés autour des étangs médocains et landais (cf. supra) ne se fait donc pas sans une certaine inquiétude. D'autant que, comme nous avons pu le voir, l'expérience sur certains secteurs du massif comme celui de la Teste n'engage pas la sphère privée à être très optimiste quant aux conséquences de ces extensions. Il n'est donc guère étonnant que certains commencent à « préparer le terrain » en amont :

« Moi je les ai prévenus, j'ai fait plusieurs plans de gestion dans cette zone, je leur ai dit "profitez-en parce que vous risquez de passer en site classé bientôt !" Je leur ai fait un tableau apocalyptique des conséquences (rire), que s'ils avaient des coupes à faire de les faire maintenant !" [...] la démarche de base elle est bonne puisqu'elle consiste à protéger la forêt, de dire "on classe pour protéger la forêt contre l'urbanisme", donc c'est une démarche on ne peut que souscrire nous en tant que forestier, le problème ce sont les conséquences » (E.46, CRPF).

Ces tensions, alimentées par un « mille-feuille » administratif qui n'est lisible que pour les instigateurs, témoignant de la « diversité des initiatives et de statuts » (Glon, 2009), autrement dit, de l'absence de cohérence et de vision globales des politiques de protection, doivent être également soulignées parce qu'elles permettent de comprendre la réponse donnée par certains de nos enquêtés aux questions portant sur le patrimoine.

¹⁹⁰ L'association Landes Nature est née en 1999 à la suite du mouvement de contestation apparu après la Directive Habitat de 1992. Elle regroupe la Chambre d'Agriculture, les fédérations de chasse et de pêche, l'association des maires des Landes, le SSSO et l'Union landaise de DFCI. L'objectif de l'association est clair : se fédérer pour s'impliquer dans la mise en place inéluctable du réseau Natura 2000 et ainsi veiller à ce que les exigences économiques soient bien prises en compte en étant soit opérateur de la rédaction de DOCOB, soit partenaire de l'opérateur le rédigeant.

4.2. Des points de vue ambivalents sur la patrimonialisation institutionnelle

Les raisons qui ont amené certains de nos enquêtés à ne pas répondre de manière positive à la qualification du massif forestier en tant que patrimoine n'ont pas toutes été abordées. Sur la quinzaine de personnes ayant répondu de manière ambivalente à la question, les propos de 6 d'entre elles sont éclairants du regard porté sur la patrimonialisation institutionnelle. En effet, dans leurs cas, les raisons de l'inadaptation du terme au massif landais ne tiennent pas dans l'absence de valeurs mais dans la connotation du terme. Le sens donné au patrimoine fait alors la part belle aux critères de sélection et à la réglementation qui accompagne les zonages de protection. En ce sens, le massif landais ne peut pas être du patrimoine puisqu'il ne rentre pas dans les codes élitistes des instances patrimoniales : *« y a un patrimoine culturel, paysager, chacun à sa mesure... mais parler de patrimoine pour la forêt... non. [...] non elle ne sera jamais classée au patrimoine mondial de l'UNESCO ! »* (E.79, Fédération Pêche Landes). Mais plus que le manque d'exceptionnalité qui permettrait à l'ensemble de la forêt de rentrer dans les critères des instances patrimoniales, c'est l'idée d'une réglementation qui vient fixer et figer à un instant donné l'espace qui alimente le propos de ces enquêtés. Car *« derrière patrimoine, y a le sens de la conservation donc il faut l'inscrire avec la notion de règlement derrière »*. Or, dans cette notion de réglementation, c'est bien la peur du blocage qui se fait jour *« la traduction juridique de cet engagement, ce que ça peut provoquer »* (E.5, Pays Landes de Gascogne). Parce que *« le patrimoine pour moi c'est quelque chose de figé »* (E.72, ONF), l'inadéquation d'une réglementation restrictive sur un objet qui, par définition, a besoin d'évoluer, a bien du mal à s'appliquer : *« j'ai tendance à y voir un risque de blocage... le problème du patrimoine c'est de mettre sous cloche, à quelques endroits ça peut se concevoir mais le paysage forestier en lui-même... »* (E.1, CG 40). Les propos de ces enquêtés mettent ainsi en perspective une vision du patrimoine uniquement fondée sur son application juridique au travers des zonages de protection très souvent connotés comme étant restrictifs. Le non-sens de cette restriction tient dans l'importance même de l'usage pour faire vivre et donc perpétuer une forêt qui, sans cela, ne pourrait que périr. Les propos d'une enquêtée du Conseil Général des Landes viennent étayer cette idée :

*« J'estime que c'est un patrimoine bâti enfin en quelque sorte, il est construit par l'homme. J'ai pas du tout une vision nostalgique, passéiste, figée de ce qu'il est. Je suis particulièrement dérangée des démarches par exemple de la DREAL actuellement d'étendre les sites classés sur la côte pour classer les arbres, **pour moi la forêt ça vit, ça s'exploite, ça se coupe, ça se replante donc c'est un patrimoine vivant, exploité voilà.** Donc j'espère que... je pense que les nouvelles générations auront conscience de ce côté patrimonial, par contre je pense qu'il y a vraiment un enjeu à leur expliquer que ça ne doit surtout pas être du patrimonial pour faire beau et se faire plaisir et n'y aller que pour du loisir. C'est un patrimoine qui se travaille, qui s'exploite, qui produit si on veut qu'il reste patrimoine. [...] c'est un patrimoine effectivement à transmettre et sur lequel il faudra avoir une relation... de conservation, pas dans le sens passéiste... et intégriste »* (E.2, CG 40).

Cette vision où l'acte de gestion est central nous semble bien expliquer l'intérêt d'acteurs et en particulier d'élus, pour certains types de zonages qui se fondent, non pas sur l'interdiction comme peuvent l'être les sites classés, mais sur une gestion concertée, patrimoniale.

Parler au singulier de la patrimonialisation institutionnelle ne reflète pas pleinement la diversité des points de vue. En effet, certains types d'espaces protégés semblent tirer leur épingle du jeu, comme les Parcs Naturels Régionaux. Forme la moins restrictive de la patrimonialisation institutionnelle, elle illustre une évolution de la protection de la nature vers une vision plus participative et intégrée de l'espace rural en tentant de construire un équilibre entre nature et société. Les Landes de Gascogne possèdent un PNR, nous l'avons vu, mais ce qu'il est intéressant de noter c'est qu'un nouveau projet de Parc est, à l'heure actuelle, en construction. Ce projet ne porterait en soi rien de particulier si on ne prend pas en compte sa localisation, le Médoc, et le porteur du projet : le président de la Fédération de Chasse de Gironde et au demeurant président du Pays Médoc. La volonté de cet acteur emblématique du territoire médocain de transformer le Pays Médoc en un PNR nous semble révélatrice de l'appropriation d'un certain type d'outil de la patrimonialisation institutionnelle par une catégorie d'acteurs généralement plus en opposition. C'est afin de protéger le territoire de l'influence considérée comme néfaste de l'agglomération bordelaise et de contrecarrer des projets considérés comme nuisibles du point de vue environnemental pour le territoire, que cette volonté a émergé :

« Le PNR c'est pas pour sanctuariser, un PNR, ce n'est pas ça. Le PNR c'est pour mettre en avant le côté authentique, traditionnel qui sera toujours recherché, même dans 50 ans, surtout dans une société qui se banalise. C'est pas pour développer une "réserve d'indiens" mais pour dire "regardez comme notre pays est beau". On a un énorme avantage ici avec cette association de forêt, de sable, d'océan et de dune. [...] Tout ça, ça va avec l'idée qu'on a choisi notre destin, on veut un développement endogène basé sur des valeurs fortes. [...] Arrêtons de faire venir des gens dans le Médoc, de toute façon y a pas de travail, et la CUB n'a qu'à se densifier ! On a pas à être le déversoir de tout ce que ne veut pas Bordeaux [...] Le PNR s'est aussi un moyen de tordre le cou à l'éolien à Naujac. J'ai rien contre l'éolien mais on a qu'à en mettre à côté d'une autoroute, là où de toute façon c'est déjà détruit et pas sur notre côte immaculée ! C'est la même chose pour le photovoltaïque, je préfère en voir sur le toit de la foire des expositions de Bordeaux qu'à la place d'une parcelle de forêt ! » (E.80, Fédération Chasse Gironde).

Autrement dit, ce sont les valeurs sensibles et culturelles qui sont particulièrement avancées ici contre le développement urbain anarchique. On comprend alors que cela n'a rien de paradoxal pour un acteur emblématique de la fédération de chasse de porter un projet de PNR puisque les valeurs qui fondent le développement de ce projet n'entrent pas dans le même registre que les écologistes. Voir dans cette instance patrimoniale une aide contre un développement non maîtrisé qui ne fige pas de manière « frontale » la dynamique de territoires mais la valorise, est également l'un des arguments avancé par les communes enquêtées souhaitant entrer dans le PNR des Landes de Gascogne.

* * * * *

Au travers de la thématique de la pression foncière, ce sont les différentes valeurs associées à la forêt landaise que nous avons voulu analyser dans le cadre de « l'action ». Protéger la forêt contre l'urbanisation, l'agriculture ou toutes autres formes d'impacts constitue une partie du leitmotiv des instances patrimoniales depuis maintenant plusieurs décennies. Mais c'est une tournure nouvelle que prend cette volonté de protection dans un contexte post-tempête de pressions urbaines accrues : ce n'est plus simplement l'exceptionnel que l'on souhaite préserver mais également son écrin. La forêt de production est à protéger du mitage tant pour son rôle identitaire que pour lui garder son homogénéité et son étendue qui fonde une bonne partie du caractère exceptionnel de ce territoire. Dans cette volonté croissante de protéger ce patrimoine ordinaire que constitue la forêt de production, sphère privée et associations environnementales trouvent ici une ligne de rencontre assez rare pour être soulignée. Les premiers insistent particulièrement sur l'intérêt naturaliste d'un vaste espace naturel aux vertus bien supérieures, malgré la réalité de sa gestion, à toute autre occupation du sol. La sphère privée intègre, quant à elle, cette valeur naturaliste perçue à petite échelle pour continuer de promouvoir l'intérêt collectif de cette forêt. Néanmoins, bien que les discours affichent la volonté de préserver l'intégrité du territoire forestier, la réalité rattrape souvent les déclarations d'intentions. Les collectivités locales du cœur du massif se trouvent, par exemple, confrontées à une nécessité économique que peuvent potentiellement pallier d'autres usages fonciers, tandis que l'urbanisation toujours grandissante de certains secteurs littoraux attractifs continue à le miter. Elles offrent ainsi un regard double, partagé entre valorisation d'un espace identitaire et de « nature » et utilisation d'une forêt comme support à l'urbanisation ou tout autre usage lucratif. Là encore, derrière un apparent consensus, il y a des contradictions de valeurs. Car derrière la valorisation d'une forêt landaise qui devient paradoxalement, elle aussi, un archétype de la Nature, le saisissement de ces valeurs par une population nouvelle se retourne contre l'image promue.

Ainsi, à la simple problématique du foncier s'ajoutent les questions de l'impact de telles évolutions démographiques sur les attentes vis-à-vis de la forêt. Le cas du Bassin d'Arcachon est, en cela, emblématique. À la protection officielle instaurée par l'État qui institutionnalise le binôme forêt-dune et lui confère le statut de haut-lieu, se surajoute une forme de patrimonialisation issue du local, qui va veiller à une application rigoureuse de la législation à l'intérieur des zones protégées. Mais loin de rester dans ces stricts périmètres, elle déborde pour légitimer l'exclusion de la fonction productive sur des espaces beaucoup plus larges. Le territoire testerin permet également d'aborder la confrontation des valeurs entre sphère forestière et instances patrimoniales. Bien qu'exemplaires, les tensions entre les deux parties sont explicites de l'incompréhension persistante entre une lecture esthétisante de la forêt qui ne prend guère en compte sa réalité économique et celle qui place en son cœur une lecture rationnelle où le déni de gestion est peu concevable. Par l'exclusion de la valeur économique, c'est le fondement même de cet espace forestier qui est remis en cause pour nos enquêtés forestiers. Mais cet aspect de la patrimonialisation institutionnelle, celui qui fige un

objet qui par essence est évolutif, explique les quelques réticences émises par certains de nos enquêtés. Le patrimoine n'est alors défini qu'au travers de ses outils juridiques préférentiellement perçus comme contraignants mais surtout comme un frein à ce qui doit être exploité pour continuer à exister. La question de l'usage à vocation économique est donc ici centrale. Devant être préférentiellement exclu pour préserver la forêt, comme nous avons pu le voir au travers du cas testerin, il constitue pour nos autres enquêtés le fondement de sa perpétuation.

CONCLUSION DE LA QUATRIÈME PARTIE

Tout au long de cette quatrième partie, nous avons cherché à mettre en évidence la manière dont les valeurs avancées par les différentes catégories d'acteurs rencontrés sont mobilisées au travers d'enjeux territoriaux majeurs pour le territoire : la tempête Klaus et ses conséquences ainsi que la problématique foncière. Au travers de ces deux thèmes, c'est la question de la disparition de l'hégémonie spatiale de la forêt qui est posée et avec elle, les valeurs qui lui sont associées.

Bien plus qu'une simple perte économique, Klaus a joué comme un révélateur et un catalyseur des valeurs que les différentes catégories d'acteurs affectent au massif. L'émotion née de la tempête a ainsi pu faire émerger une véritable prise de conscience de l'intérêt de cette forêt de production comme cadre de vie de ses habitants. L'investissement associatif ou personnel montre une appropriation de cet objet forestier mettant en exergue les valeurs sensibles et identitaires qui lui sont associées. La prise en compte de cette émotion, partagée et reliée par les instances patrimoniales et les collectivités territoriales, nous semble particulièrement éclairante du glissement vers la sphère publique d'une problématique privée. Klaus a induit des bouleversements économiques et paysagers d'une telle importance que la préservation et la restauration de la forêt de production sont une revendication centrale au sein du territoire landais. La contrepartie de ce regard public est qu'il vient prendre position en soutien, certes, mais commence également à porter un regard plus exigeant sur la forme que doit prendre, à l'avenir, cette forêt notamment dans le cadre de la valeur naturaliste. Tout en contestant ce droit de regard, la sphère privée invoque, elle aussi, la valeur collective de cet espace mais en mettant plutôt en avant sa valeur écologique globale où le propriétaire tient une place de choix en tant que producteur de cette valeur. Mais les valeurs utilisées à l'occasion de l'après-tempête, notamment par les instances de gestion de la forêt privée, démontrent également comment le patrimoine peut devenir une ressource à manipuler au travers d'une « mise en scène » de valeurs à des fins financières.

Cependant, les questionnements liés à la reconstitution du massif ne peuvent se défaire de la prise en compte des pressions foncières qui, bien que préexistantes, se sont amplifiées suite à la dernière tempête. La multiplication des projets qui prennent lieu et place de la forêt révèle l'attractivité du massif pour de nouveaux itinéraires fonciers. Instances patrimoniales, sphère forestière privée, associations de protection de l'environnement trouvent ici une ligne de rencontre dans la volonté de protection de l'objet forestier. Mais derrière une volonté commune se dessinent des attentes et des valeurs qui ne font pas pour autant consensus. La thématique foncière porte également l'intérêt de mettre en perspective les discours d'intention qui ont émergé après Klaus, et qui viennent se confronter aux réalités économiques des collectivités territoriales. Dans le même temps, c'est toute l'ambiguïté de l'image de « Nature » promue par ces collectivités qui émerge dès lors que l'on s'intéresse à la pression urbaine. En effet, entre un discours publicitaire qui fait, paradoxalement, la part belle à une image de naturalité, cherchant ainsi à consolider l'attractivité des territoires, et la défense de

cette vision de l'espace forestier sur certains territoires du massif, les contradictions sont marquées. Elles reflètent une des nouvelles vocations de ce massif pour une population de plus en plus éloignée des réalités de sa gestion : il constitue un cadre de vie porteur de qualités paysagères et environnementales bien avant d'être porteur de richesse économique. C'est désormais la question de la diffusion spatiale au sein d'autres territoires du massif de ces regards faisant la part belle à l'écologie, à l'idée de Nature et aux valeurs sensibles qui pose question.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Faut-il voir dans le massif forestier des Landes de Gascogne une simple « *forêt utilitaire* » (Boutefeu, 2007, p.368) ? Peut-on encore considérer qu'il constitue l'archétype d'une « *forêt plantée ou gérée très intensivement [...qui] offre peu d'intérêts aux yeux des visiteurs [...] ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique et [où] les pratiques sociales sont rares* » (Ibid.) ? Ce « champ de pins », tant décrié pour sa gestion, ne serait-il porteur que d'une unique valeur économique lui déniait, de fait, toute possibilité d'être plus qu'une simple ressource ? L'ensemble de cette recherche a bien eu pour objectif de dépasser cette vision quelque peu archétypale pour montrer comment ce qui pourrait être considéré, de prime abord, comme un « anti-patrimoine naturel » constitue, en fait, un terrain exemplaire dans la redéfinition de ce qui « fait patrimoine ». Ainsi, notre objectif a été de chercher à appréhender les valeurs qui fonderaient un processus de patrimonialisation du massif forestier des Landes de Gascogne. Notre démarche ne visait donc pas à dire de quelles valeurs doit être constituée une forêt pour entrer dans un processus de patrimonialisation mais bien de chercher à appréhender celles qui constituent, pour ses acteurs, la qualité patrimoniale d'un lieu. En ce sens, notre démarche ne s'est pas donnée comme objectif de ne reprendre que les valeurs auxquelles se rattachent la patrimonialisation institutionnelle. Celles-ci offrent, d'ailleurs, un sens mouvant puisqu'elles se sont érigées en critères dont la liste garantit ce que doit être le patrimoine (les dix critères de l'UNESCO sont en cela exemplaires). Ce glissement, qui vaut pour le patrimoine comme pour toute démarche d'évaluation, fait que les valeurs sont de plus en plus objectivées et transcrites en termes de critères et d'indicateurs « *"scientifiquement mesurables" [...] comme si l'instrument de mesure, par son objectivité propre, conférerait rétroactivement au protocole suivi et, in fine, à l'approche dans son ensemble, la scientificité et la pertinence que l'on recherchait* » (Brédif, Arnould, 2004, p.488). Notre recherche n'a donc pas cherché à plaquer les valeurs, devenues critères, de la patrimonialisation institutionnelle mais à tenter d'identifier celles qui en constituent le fondement pour les acteurs de la vie économique, politique et associative du massif. Cela n'induit pas pour autant que ces valeurs « officielles » ne puissent pas se retrouver sur le terrain, bien au contraire, mais il s'agit alors de les questionner et de voir comment, pour les enquêtés, elles fonctionnent.

L'enquête qualitative a ainsi permis d'appréhender, dans le discours professionnel et personnel, la place tenue par chacune des valeurs dans ce qui fonde la qualification du massif forestier landais en tant que patrimoine et ce, au regard de la diversité des profils des enquêtés rencontrés. L'originalité de cette recherche tient ainsi dans le croisement des regards et des approches d'un espace forestier qui, de prime abord, n'a rien de bien remarquable. Notre recherche nous semble apporter quelques éléments d'appréhension pour caractériser un

processus de patrimonialisation qui s'inscrit dans l'ordinaire forestier et qui est porté non pas par des acteurs traditionnellement légitimes en matière de patrimoine, mais par ceux qui participent à la vie économique, politique et associative du massif landais. Elle reflète que « *la notion de patrimoine, comme celle de nature, n'est pas un invariant, elles renvoient à une histoire des "valeurs" [...] Chaque époque a ses critères de sélection du passé, sa conception de la place de l'homme dans la nature. A une même époque, chaque société, chaque groupe social ont aussi les leurs, avec des enjeux souvent différents et concurrents, des modalités divergentes d'appropriation et de définition. C'est dire le rôle essentiel des acteurs ou groupe d'acteurs qui jouent un rôle pionnier dans la construction de nouvelles représentations et de nouveaux systèmes de légitimation* » (Dubost, 1994, p.6). Ce sont les principaux résultats de cette recherche que nous allons ici présenter.

La première interrogation de notre problématique posait la question de savoir si le massif forestier des Landes de Gascogne entrait dans un processus de patrimonialisation. Sous l'angle institutionnel, la réponse est somme toute simple et explicite : le nombre important de zonages de protection au sein du massif et leurs importantes extensions actuelles portant aux nues les lieux de diversité, tant pour leur intérêt écologique qu'esthétique, appelle une réponse positive. Mais cette recherche n'avait pas pour but d'appréhender les acteurs et les processus traditionnels de la labellisation patrimoniale. Nous n'avons pas considéré que la démarche patrimoniale puisse être uniquement envisagée au travers du filtre des institutions et des zonages qui l'accompagnent. Selon ce positionnement qui fait la part belle à l'analyse des acteurs intégrés dans la vie économique, politique et associative du massif landais, c'est bien la question d'une patrimonialisation moins explicite, plus informelle, qui ne passe pas uniquement et nécessairement par les institutions « légitimes », qui nous a particulièrement intéressée.

De fait, peut-on dire que le massif landais entre dans un processus qui lui donne nom et valeurs de patrimoine au-delà des instances patrimoniales traditionnelles ? La réponse nous semble bien être positive même s'il nous faut y apporter des nuances.

Il nous faut, tout d'abord, souligner l'importante utilisation spontanée du terme de patrimoine par les enquêtés sans qu'il ne soit nécessairement associé à une référence institutionnelle (notamment au travers de ses critères de reconnaissance). Cette utilisation du terme reflète ainsi une appropriation généralisée du patrimoine qui est loin d'être l'apanage d'acteurs spécialisés dans sa connaissance ou sa conservation (Bouisset *et al.*, 2010 ; Gravari-Barbas, Guichard-Anguis, 2009). De même, l'important taux de réponse à l'affirmation du caractère patrimonial du massif forestier est explicite (rappelons que 85% de nos enquêtés ont répondu positivement à cette question) et reflète un processus qui se déploie, dans un premier temps, dans le discours. Les réponses données par les enquêtés à la définition du patrimoine insistent sur une considération patrimoniale qui ne s'attache que peu à des références institutionnelles. Lorsque c'est le cas, les définitions données viennent plus se confronter à la

vision institutionnelle du patrimoine en tant que « lieux de l'interdit et de la contrainte », qu'y adhérer. Présent dans la parole, ce processus nous semble rejaillir au sein des stratégies territoriales. Celles-ci intègrent au cœur de la problématique forestière de nouveaux acteurs dont les regards peuvent ne pas être en adéquation avec ceux portés par les propriétaires du foncier. Ce que l'analyse montre également est le glissement qui s'opère entre la volonté de préservation de l'exceptionnel, champ traditionnel et rapidement investi par les instances patrimoniales (DREAL et PNRLG par exemple), vers la défense d'un patrimoine ordinaire que constitue la forêt de production. Cette extension spatiale reflète ainsi le glissement d'une « *nature artistique et monumentale à des considérations écologiques d'éléments "remarquables" pour aborder aujourd'hui l'idée de la protection de la nature ordinaire* » (Barrère *et al.*, 2005, p.17).

Dans la caractérisation de ce processus patrimonial, la dernière tempête Klaus a joué un rôle de premier plan en intégrant de manière claire la question de la survie et donc de la peur de la perte, élément central s'il en est dans la définition même du patrimoine (Jeudy, 1990 ; Rautenberg, 2003). Les actions et discours qui ont émergé suite à cet événement climatique, tout autant auprès de la société civile qu'au sein des instances politiques et économiques, rend plus explicite un processus en cours qui s'est vu accéléré par la brutalité de la remise en question de l'espace forestier. L'intégration croissante du regard d'acteurs non détenteurs sur une forêt privée, leur volonté de se voir intégrer dans le processus décisionnel et l'affirmation d'une forêt privée en tant que bien commun nous semblent également des marqueurs de ce processus qui vient ainsi repositionner les acteurs et en inclure de nouveaux. Ces éléments dénotent un processus en construction mais qui semble s'accélérer ces dernières années et montre particulièrement bien comment « *revendiquer la protection et la valorisation d'un espace donné, en mettant en avant des qualités environnementales et patrimoniales, c'est tenter de le défendre et de se l'approprier. C'est tenter d'acquérir une légitimité et d'exercer une forme de pouvoir sur cet espace* » (Gravari-Barbas, Veschambre, 2000, p.3-4). La problématique foncière, aggravée sur certains secteurs par la libération d'importantes surfaces forestières, joue de manière ambivalente dans ce processus. Elle permet de mettre en exergue des pratiques qui ne se soucient que peu de l'intérêt de cette forêt qui devient un support intéressant pour tout autre usage foncier plus lucratif. A l'inverse, elle constitue, pour certains, une mise en péril supplémentaire qui justifie le devoir et la nécessité de sa protection. Entre ces deux « extrêmes », se trouvent des acteurs qui, bien qu'affirmant et revendiquant les multiples valeurs de ce bien, se retrouvent confronter à des contraintes économiques auxquelles il faut bien, à un moment ou un autre, tenter de répondre. Ainsi, la patrimonialisation en ce lieu prend un caractère mouvant. Elle peut être à la fois particulièrement explicite (Klaus a été en cela un élément marquant) et parfois nettement plus implicite jouant alors plus à l'échelle des individus en s'intégrant dans le domaine de l'affect et de l'intime. Elle peut même être contradictoire sur certains aspects et tout particulièrement dès lors qu'il est question de l'évolution foncière du territoire. Le processus n'est donc ici que peu comparable à celui, plus simple et clair, de la défense d'un élément bâti par exemple, pour

lequel associations ou élus se battent pour un classement officiel. La patrimonialisation en ce lieu, ne porte pas en elle une nécessaire volonté de « zoner », de faire entrer le massif forestier dans un grand espace protégé qui garantirait la pérennité de ces valeurs, bien au contraire, cette vision n'aurait ici aucun sens. Dans le cas présent, la volonté de préserver l'espace forestier landais n'a que peu de rapport avec une logique de « sanctuarisation », son fondement tient dans la volonté de faire perdurer un objet qui fait partie de la vie (avec ce que cela comporte d'usages) d'un territoire. Il relève ainsi bien plus d'une patrimonialisation « *vécue, représentée et non juridique* » (Di Méo, 2008) où l'heure n'est plus seulement « *à la conservation ou à la sauvegarde, mais bel et bien à la gestion d'un patrimoine devenu véritablement une ressource* » (Micoud, 2005, p.86). En ce sens, la patrimonialisation au sein du massif forestier landais relève plus d'une vision du patrimoine qui « *procède bien moins d'un regard en arrière que, au contraire, d'un regard tourné vers demain* » (Micoud, 2005, p.94). On ne peut ici que noter la jonction avec une notion proche que constitue la durabilité : « *patrimoine et développement durable sont deux notions qui présentent de fait certaines analogies, qui expriment la même volonté de mieux intégrer la dimension temporelle, de mieux articuler le passé, le présent et le futur des sociétés, dans une logique de transmission et de solidarité intergénérationnelle* » (Garat et al., 2008).

Pour autant, derrière le consensus qui apparaît de prime abord sur la qualité patrimoniale de la forêt landaise, les valeurs qui en constituent le fondement se révèlent complexes, variées et fortement protéiformes.

Telle était la seconde partie de notre questionnement : quelles sont les valeurs mobilisées par les enquêtés ? Comment jouent-elles dans l'espace ? L'analyse des discours révèle la présence de valeurs « traditionnelles » de la considération patrimoniale des objets naturels telle l'esthétique ou la valeur naturaliste, valeurs érigées en normes et qui fondent institutionnellement la composition du patrimoine. Mais la patrimonialisation de la forêt landaise est aussi affaire d'ambiance, d'identité, d'histoire mélangeant ainsi les catégories traditionnelles de la patrimonialisation au travers d'un objet « hybride » tout autant culturel que naturel et révélant le caractère mouvant du processus. Car les valeurs des uns ne correspondent pas nécessairement à celles des autres et leurs définitions même révèlent leurs caractères composites qui jouent différemment selon leurs échelles d'appréhension, les lieux, les moments et les acteurs. Ces valeurs ne prennent donc sens qu'au regard de ces différents paramètres et non au travers d'une définition fixe et généralisable. Elles peuvent être tout autant portées par les individus eux-mêmes, en mettant en exergue le rapport sensible et culturel que chaque sujet entretient avec la forêt, et/ou constituer le fondement d'un groupe ou du collectif. De même, l'identification et la compréhension de ces valeurs doivent être abordées en fonction de leurs échelles d'affectations, entre la considération du massif en tant que bloc forestier homogène ou d'un massif appréhendé au regard de ses différentes réalités spatiales. Ce jeu d'échelles permanent démontre une autre particularité dans cette patrimonialisation : l'absence de références géographiques précises, une patrimonialisation

qui est loin d'uniquement se baser sur des « haut-lieux » puisque ces valeurs s'appliquent tout autant sur des lieux reconnus pour leurs propres caractéristiques que sur l'ordinaire forestier. Chacune des valeurs identifiées dans le propos de nos enquêtés montre ce jeu d'échelle permanent mais également le caractère mouvant de leur définition.

Première d'entre elles, la valeur économique. Dans un massif forestier de production, cette valeur prend une « saveur » particulière et permet de mettre en perspective le critère de la perte d'usage généralement associée à l'idée du patrimoine. Extrêmement présente, sans grande surprise, dans le propos de nos enquêtés, elle offre un visage double. Qu'il soit question d'emplois, de revenus ou d'industries, c'est à petite échelle que la valeur économique permet de véritablement valoriser le massif landais. Modèle de la « forêt cultivée », ses spécificités économiques lui permettent de s'afficher comme une exception. Cette particularité est ce qui fonde une bonne partie des propos de nos enquêtés qui ont exprimé cette valeur de manière généraliste constitutive de ce tout forestier. Le poids pris par cette valeur dans le propos des enquêtés dénotent tout de même d'importantes distinctions qui tiennent en premier lieu à l'intérêt porté à cet aspect de la forêt landaise : elle est essentielle pour la sphère forestière privée et les collectivités territoriales mais abordée de manière moins marquée par le milieu associatif, le PNRLG ou les agents de l'Office. De même, mise en perspective dans le temps et inscrite localement, la fonction économique montre ses faiblesses en ne permettant plus de faire vivre l'ensemble du territoire qui compose le massif. Mais c'est également par son influence sur d'autres valeurs que le discours se fait plus acerbe.

Dans le discours critique, il nous faut différencier ici l'inscription spatiale et la portée des propos et actions. Notre terrain d'étude de la Teste-de-Buch tient une place à part, tout particulièrement au travers du milieu associatif rencontré. Ici, la valeur économique de la pinède se fait plus ennemie qu'alliée d'un territoire forestier en premier lieu valorisé pour son intérêt écologique et esthétique. La démarche engagée par ces associations vise à protéger la forêt contre l'urbanisation, certes, mais paradoxalement contre ce qui en constitue le fondement, son intérêt économique. Plus qu'une remise en question de l'impact de la ligniculture, c'est son inscription en ce lieu qui pose problème car elle porte atteinte à une revendication de naturalité que l'exceptionnalité environnementale du Bassin d'Arcachon semble exiger. La démarche n'est pas similaire pour les autres enquêtés, qu'ils possèdent une sensibilité naturaliste affirmée (écologues, services environnementaux des collectivités territoriales, PNRLG, associations environnementales d'importance) ou qu'ils soient élus ou agents de l'ONF rencontrés au sein de nos autres territoires d'étude ou à l'échelle « massif ». Chacun de ces types d'acteurs ne porte pas la même vision sur l'impact de la ligniculture mais aucun d'entre eux ne vient remettre en question la valeur économique de la pinède. Seulement, pour eux, elle se conçoit au travers d'une sylviculture qui prend en considération d'autres intérêts. La plus-value de la forêt littorale pour les forestiers publics rencontrés tient ainsi dans l'exigence d'une gestion qui prend mieux en compte la diversité forestière, qui laisse plus de place à l'arbre, valorisant le milieu tout autant que ses gestionnaires. Les

enquêtés au profil naturaliste, portent un regard quelque peu similaire en remettant en question la conception même de la ligniculture, de cette unique assignation à produire. L'intérêt économique de la forêt n'est absolument pas remis en question par leurs propos, mais se conçoit là encore, différemment. Pour les élus, la perte de diversité n'est pas tant vue sous un angle écologique que sous un angle culturel et sensible. Cette valeur devient d'autant plus intéressante lorsqu'elle est mise en perspective avec le patrimoine. Elle joue dès lors de manières différentes en fonction des points de vue et des territoires.

Associée au patrimoine, la valeur économique fonctionne de deux manières : elle peut être incluse devenant un des piliers de la définition ou, à l'inverse, devenir un frein à la qualité patrimoniale du massif. Dans le premier cas, elle fonctionne selon une double échelle, du patrimoine privé au patrimoine collectif. Omniprésente auprès de la sphère privée, elle joue dans la définition même du patrimoine un rôle central comme garante de la continuité de la transmission du bien familial. À plus petite échelle, elle est valorisée pour l'intérêt collectif qu'elle engendre et notamment au travers de l'emploi. C'est dans ce dernier sens que la valeur économique est plus particulièrement perçue par les autres catégories d'enquêtés reprenant ainsi une identification de la valeur dans un tout forestier. Mais cet intérêt collectif, qu'il s'exprime au travers de l'économie ou au travers d'autres valeurs (naturalistes, culturelles et sensibles tout particulièrement) permet à la sphère privée d'en affirmer l'importance. Le patrimoine privé des propriétaires, où l'importance économique est majeure, est avancé comme la garantie d'un patrimoine collectif qui ne peut exister sans eux. Les propos de l'ancien président du Syndicat des Sylviculteurs sont en cela explicites : *« la poursuite d'un but lucratif a donné naissance à un art, à une véritable culture, aussi subtile que celle de l'élevage des vins. La forêt est bien un paysage car patrimoine privé, cultivé [...] Si la forêt fait partie du patrimoine national au sens de l'inventaire (de la comptabilité nationale), la forêt des Landes fait partie du patrimoine culturel des Aquitains parce qu'elle constitue un paysage typique de la région, comme la vigne et ceci grâce au fait qu'elle est une propriété privée, source même de sa diversité »* (Martres, 2001, p.33-34). Le patrimoine se fait ici *« étendard »* (Gravari-Barbas, 2002, p.88), il sert à revendiquer la place des propriétaires dans cette société landaise en les démarquant des autres au travers de leurs particularités d'action et de détention de ce qui fonde l'intérêt collectif.

Mais la valeur économique peut aussi jouer le rôle de répulsif de la construction patrimoniale du massif. Dans ce second cas, c'est bien son omniprésence qui pose problème. Notons que tous les enquêtés ayant critiqué l'influence de la valeur économique ne l'ont pas pour autant exclue de leur approche patrimoniale (tout particulièrement les élus). Dans ce cas, bien qu'améliorable sur bien des points, l'intérêt lié à l'économie surpasse les critiques. Ainsi, plus rares sont ceux qui voient dans cette valeur la négation du patrimoine. Mais ce qui est intéressant à noter dans ces propos, c'est que jamais l'utilisation à des fins commerciales de la forêt n'est remise en question, c'est l'intensivité de la gestion qui empêche la forêt landaise de prendre le statut de patrimoine, statut qu'elle pourrait acquérir si la gestion (et non sa non-gestion) devenait différente.

Un autre angle d'approche caractérise cette valeur qui ne vient pas interroger la forêt en tant que patrimoine mais, à l'inverse, vient questionner le principe même de la patrimonialisation institutionnelle. Car si la majorité de nos enquêtés qualifie le massif de patrimoine y intégrant parfois directement la valeur économique, c'est bien que l'usage n'exclut en rien la patrimonialisation. Or, pour la majorité des personnes hésitantes dans la qualification du massif en tant que patrimoine, c'est la vision qu'ils ont du patrimoine qui influence directement leur réponse. Celui-ci est avant tout perçu au travers des zonages institutionnels qui viennent, de manière plus ou moins importante, restreindre l'action humaine. La contradiction est alors évidente : comment un objet forestier dont l'essence même est d'évoluer en permanence peut devenir du patrimoine uniquement conçu sous l'angle de la contrainte de gestion ? C'est donc la représentation qu'ils ont du patrimoine, comme simple outil juridique préférentiellement vu comme contraignant, qui détermine leur réponse et non l'intérêt qu'ils peuvent porter à cette forêt. Les oppositions que nous avons pu aborder entre monde forestier et instances patrimoniales, par exemple, sont explicites de positionnements différenciés où l'importance donnée à l'acte du gestionnaire est centrale. Alors que pour les premiers, il constitue un élément de premier ordre de la dimension patrimoniale de la forêt, pour les seconds, il est plus une contrainte à prendre en compte et qui doit, le plus possible, venir s'estomper pour préserver la qualité patrimoniale du lieu.

La valeur économique est donc éminemment centrale dès lors qu'il est question d'appréhender la patrimonialisation du massif landais. De manière ambivalente, elle est tout autant essentielle que trop présente.

Nous avons pu voir que la valeur culturelle joue un rôle de premier plan dans l'histoire de la patrimonialisation, la fonction identitaire du patrimoine participant à la construction des États-Nations durant le XIX^{ème} siècle. Éléments culturels tout autant que naturels ont ainsi été mobilisés pour construire les identités nationales (Micoud, 1992) dans lesquelles arbres et/ou forêts ont pu jouer le rôle de « figures paysagères » collectivement reconnues et appropriées (Walter, 2004 ; Sgard, 2008). De la dilatation du champ du patrimoine, du passage de la « *mémoire républicaine* » aux « *mémoires plurielles* » (Leniaud, 2001) sont nés les « *nouveaux patrimoines* » qui reflètent un éveil du local et se réfèrent à des groupes plus limités (Gravari-Barbas, 2002). Au sein des Landes de Gascogne, la valorisation d'une « mémoire locale » s'est avant tout basée sur la muséification des pratiques, savoir-faire et outils précédant l'afforestation et/ou se rapportant au temps du gemmage. Échasses et pots de résine sont ainsi devenus des objets symboliques qui semblent devoir résumer à eux-seuls une culture locale et qui, parce qu'ils constituent des références d'identification territoriale puissantes, sont toujours amplement utilisés par la valorisation, notamment touristique, du territoire. Derrière la valorisation de cette société passée par les instances patrimoniales et touristiques, la valeur culturelle prend des tournures nettement plus contemporaines. Les références au passé sont, bien entendu, mobilisées mais jouent de manières différentes et nuancées en fonction des catégories d'enquêtés et insistent particulièrement sur le caractère

actuel de l'identité forestière, servant parfois de « valeur défense » contre les attaques. Quelle que soit sa forme et sa déclinaison, cette valeur reste éminemment centrale dans la qualification du massif forestier landais en tant que patrimoine.

La valeur culturelle joue ainsi sur différents tableaux et touche tout à la fois à l'individu, au groupe et au collectif. La valeur historique et d'ancienneté émerge dans l'affirmation d'une culture forestière inhérente au territoire, de l'exceptionnalité de la transformation des Landes de Gascogne avancée comme explicative des hommes, de leurs actions et de la société que cette nouvelle forêt a engendré. La première joue sur l'exceptionnalité de faits historiques tandis que la seconde fait appel à l'inscription dans le temps long de la pratique sylvicole permettant ainsi de déjouer les critiques sur l'artificialité et la jeunesse du massif forestier. Face aux critiques survenues après la tempête Klaus, pointant du doigt la ligniculture comme facteur aggravant, ancrage historique de la pratique et ancienneté de l'essence ont pu être « ressortis » par la sphère privée et les élus gestionnaires pour contrecarrer les propos les plus acerbes.

Mais c'est également en termes identitaires que la forêt landaise prend sens pour les enquêtés rencontrés. À l'échelle des individus, c'est tout particulièrement l'attachement familial à la forêt qui est avancé. Pour les enquêtés de la sphère privée, cet élément est central et tout particulièrement présent. Inscription dans la lignée, devoir de transmission, la dimension culturelle insiste dès lors sur la dimension privative du patrimoine en venant s'adjoindre à la valeur économique. Dans le cas de cette catégorie, ces deux valeurs sont difficilement dissociables et elles sont jointes pour étayer la spécificité du massif forestier landais. L'association de ces deux valeurs permet alors d'identifier le groupe des « propriétaires » tout en permettant de donner à ce massif un visage plus « humain » et non uniquement productiviste. Leur propos rejoint en cela celui qui a émergé durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle au lendemain des grands incendies (Nougarède 1995), et qui n'a cessé, depuis, d'être mobilisé. Mais à l'échelle des individus, même pour les non-propriétaires, la forêt et son économie peut tenir une place importante. En ce sens, ce sont les enquêtés dont l'histoire familiale est en lien avec l'économie forestière qui inscrivent la forêt comme partie intégrante de leur identité personnelle. Même sans véritable lien avec l'économie forestière, la période de l'enfance, la pratique récréative de l'espace forestier et la manière de vivre en son sein sont autant de marqueurs qui font entrer la forêt dans une dimension culturelle. Mais il nous faut ici noter l'importance de l'extériorité de cette valeur. Comme nous avons pu le voir, les personnes non-originares du massif ont toutes insisté sur le caractère culturel de cette forêt par l'importance de son rôle dans la manière d'habiter et de faire économiquement vivre la population, sans pour autant s'inclure dans cette identité forestière. On peut ainsi s'interroger sur la pérennité de cette valeur et, tout particulièrement, de son association à la valeur économique. La transformation du modèle sylvicole où la machine a remplacé l'homme, la perte de l'emploi lié à l'espace forestier sont des éléments qui nous semblent importants à prendre en compte dans le changement de rapport à l'espace forestier. Dans un espace à l'importance démographique grandissante, quel lien culturel peut se tisser avec un

objet forestier qui sert davantage de cadre de vie que de moyens de subsistance ? L'exemple de la non-soumission au régime forestier, originalité landaise dans de telles proportions, semble s'expliquer par des considérations d'ordre économique mais également culturel. Or, le nombre toujours croissant de forêts entrant dans le moule du régime forestier, outre pour l'obtention de financements, dénote également une perte grandissante du savoir sylvicole au sein même des conseils municipaux. Cet exemple, s'il est peut-être anecdotique, nous semble néanmoins emblématique de la transformation sociale du massif et pose ainsi en creux, les fondements à venir de la valeur identitaire liée au massif forestier. Les interrogations, notamment portées par le Pays des Landes de Gascogne, sur la manière de transmettre les valeurs du territoire à une population de néo-ruraux déconnectée de la réalité économique rurale, nous semble aussi particulièrement refléter ce questionnement, sur la manière de faire perdurer une identité forestière sur un territoire en pleine transformation sociale. Ainsi, autant l'avenir que prendra la forme de cette valeur est questionné, autant la valeur naturaliste semble, dans le même temps, particulièrement s'accroître.

Telle que définie dans notre premier chapitre, la valeur naturaliste associée aux forêts prend deux formes principales. Sous l'angle écologique, la richesse biologique qu'elle renferme constitue sa plus-value à grande échelle. À petite échelle, c'est son rôle de protection qui est tout particulièrement avancé (captation de carbone par exemple). Sous l'angle symbolique, cette valeur fait de la forêt l'archétype de la Nature (Harrison, 1992 ; Eizner, 1995 ; Deuffic *et al.*, 2004). Or, s'il est bien une valeur que l'on aurait pu penser, de prime abord, absente de la forêt landaise, c'est bien la valeur naturaliste. Pour autant, le massif forestier landais offre une étonnante concentration de tous les aspects de la valeur naturaliste et un autre bel exemple du caractère mouvant donné par les enquêtés aux valeurs liées au massif landais. Elle joue, dans un premier temps, sur une double échelle de lecture, entre intérêts portés à la diversité faunistique et floristique et appréhension du massif comme vaste espace naturel, parfois véritable « poumon » répondant à des enjeux environnementaux globaux. Bien que très fortement avancée, l'idée de diversité n'est pas perçue par tous de la même façon. Au regard naturaliste qui cherche l'expression la plus importante de la diversité écologique et qui la valorise pour son intérêt intrinsèque s'oppose, sans pour autant nécessairement s'affronter, la vision, beaucoup plus répandue auprès de nos enquêtés, d'une diversité ordinaire qui puise une grande partie de son intérêt dans l'utilité que l'on peut en tirer (que ce soit dans un aspect plus récréatif – chasse, pêche par exemple – que sanitaire – meilleure résilience de la forêt). À petite échelle, les discours s'homogénéisent pour porter aux nues l'intérêt de ce vaste espace naturel qui, bien qu'artificiel et géré intensivement, n'en reste pas moins plus naturel que toute autre occupation du sol. La ligne de défense de l'espace forestier contre les pressions foncières, qu'elle soit le fait des associations environnementales ou du PNRLG par exemple, s'inscrit dans la préservation d'un vaste espace naturel aux qualités environnementales supérieures à toute autre orientation foncière. Le mitage, même s'il s'inscrit dans un territoire immense, par son caractère diffus et inorganisé, vient ainsi

remettre en question l'idée même d'un bloc forestier qui tire sa spécificité et son intérêt écologique dans son homogénéité. Considéré à petite échelle, c'est également son utilité qui est mise en exergue puisqu'il permet de protéger le territoire de préoccupations anciennes mais toujours bien présentes (la justification hygiéniste étant loin d'avoir disparu) mais également au travers d'une utilité des plus actuelles en tant que pompe à carbone. L'écologie se voit ainsi mobilisée à petite échelle pour établir une nouvelle légitimité à ce massif, l'intégrant dans des enjeux environnementaux globaux. Mais si cette valeur apparaît aujourd'hui mobilisée voire instrumentalisée par la sphère privée et les collectivités territoriales, c'est bien parce qu'elle permet, ou du moins tente de quelque peu pallier le faible intérêt économique porté par les secteurs traditionnels. Écologie et économie se voient ainsi associées pour donner un nouvel élan à un massif qui donne l'impression de s'essouffler dans sa dimension économique traditionnelle. Outre l'intérêt croissant envers cette potentielle nouvelle source de revenus, nous avons pu voir comment la valeur écologique a été « mise en scène » au lendemain de la tempête Klaus et tout particulièrement par la sphère privée. Les multiples références de la forêt landaise en tant que patrimoine naturel à sauvegarder mises en avant après la tempête Klaus, notamment par la sphère forestière privée, s'inscrivent dans cette tendance à « l'écologisation des esprits » (Kalaora, 2001) qui fonde l'environnement comme fil rouge de la légitimité des discours et projets sociaux. Ce n'est donc pas sans contradiction que ceux qui ont été accusés de « maltraiter » la forêt landaise par une gestion intensive s'instaurent en protecteur de l'environnement. L'écologie est ainsi instrumentalisée pour parfaire un discours sur les valeurs collectives d'une forêt privée. Souvent utilisation démontre comment le patrimoine peut être mobilisé pour rétablir leur légitimité de place et d'action. Face à la critique ambiante sur les méthodes sylvicoles, accentuée par les impacts de la dernière tempête, ce discours d'après-tempête teinté d'écologie permet de rétablir une sylviculture qui se veut défensive et protectrice de l'environnement et dont le forestier-propriétaire est le pivot. En ce sens, il est intéressant de noter que les acteurs traditionnellement enclins à défendre le caractère privatif de la forêt entrent une fois de plus « dans le bal » de sa valorisation sous l'angle collectif même si c'est pour en affirmer, de manière détournée, leur possession et le rôle central qu'ils jouent.

Mais c'est également dans la valorisation de la forêt en tant que véritable archétype de la Nature, que la forêt landaise se pare d'une valeur naturaliste symbolique. Ce discours promotionnel porté par les collectivités territoriales et les organismes en lien avec le tourisme, puise ses origines dès le début de la mise en tourisme de la Côte d'Argent. Il ne s'associait alors qu'à la forêt littorale et les éléments naturels environnants (océan, plage et étangs). Il s'est depuis largement diffusé à l'ensemble du massif en misant sur l'intérêt croissant de nos sociétés envers tout ce qui touche à la « chlorophylle », instrumentalisant une valeur naturaliste qui gomme l'artificialité du massif. Le patrimoine naturel agit alors « *comme objet d'interface et d'échange entre population locale et extérieure [...] les lieux naturels patrimoniaux deviennent donc, au même titre que le bâti, des symboles aptes à être communiqués, connus et reconnus* » (Bouisset et al., 2010, p.95). On ne peut que noter ici la

contradiction qui se fait jour entre la vente d'une image qui constitue un axe central de la promotion des territoires et son appropriation par une population, de plus en plus éloignée de la réalité économique de la forêt, qui vient revendiquer et défendre la « Nature » contre toute atteinte par la ... sylviculture. Collectivités territoriales et sphère privée se retrouvent prises au piège d'un discours qu'elles-mêmes portent pour se vendre et se légitimer (discours plus ou moins archétypal en fonction des catégories) mais qui se voit interpréter « au pied de la lettre » par une partie de la population. L'évolution de la population du massif pose ainsi clairement la question de la multiplication des conflits à proximité des zones en plein développement et donc d'une éventuelle sectorisation des pratiques.

Enfin, la dernière valeur identifiée, la valeur sensible, est peut-être celle qui montre le plus le caractère mouvant de la patrimonialisation en cours sur le massif en s'affichant comme centrale dans le rapport personnel et sensible de nos enquêtés à l'espace forestier mais devenant bien plus ténue dès lors qu'il est question de patrimoine. Caractérisée par l'esthétique et l'ambiance qui émanent de l'espace forestier landais, elle permet de faire émerger à la fois un rapport intime à la forêt, empreint de sensations et d'émotions, mais aussi le caractère fédérateur de cette valeur. Autant cette valeur s'exprime en premier lieu à l'échelle du sujet, autant aucune des autres valeurs identifiées n'a apporté d'aussi importantes lignes de rencontres entre l'ensemble de nos enquêtés. Certes, la qualité esthétique de la pinède peut-être sujet à controverse, mais plus que d'être « belle », la forêt est porteuse d'une ambiance où les différents sens sont mobilisés, où on se sent bien notamment au travers du contact à la nature. Comme le rappelle Y. Luginbühl, « *dans la dimension physique et physiologique (corporelle) du bien-être, les sens humains jouent évidemment un rôle essentiel* » (Luginbühl, 2006, p.38). Ainsi, contrairement aux codes de la patrimonialisation institutionnelle qui ont privilégié l'esthétique au travers du pittoresque et du sublime, c'est bien l'ordinaire, le non-exceptionnel qui fonde une appréciation qui ne se base pas sur le spectaculaire mais qui n'enlève en rien l'intérêt que l'on peut y porter. Ce résultat rejoint les travaux produits à l'égard du « paysage ordinaire » et de la relation que ses habitants tissent avec lui : « *la sensibilité d'un habitant à son ordinaire paysager ne relèvent pas nécessairement de la quête d'une esthétique pure et de sa caractérisation à travers les codes hérités [...] elle est, en effet, davantage animée par un puissant attachement affectif inhérent notamment à l'assise identitaire (personnelle et/ou collective) et/ou au sentiment de bien-être qu'il peut lui offrir* » (Bigando, 2006, p.277). Ce rapport à l'ordinaire, à une nature ordinaire et quotidienne, relève ainsi tout à la fois d'un attachement affectif où valeurs culturelles et sensibles s'associent pour révéler une valeur sentimentale : « *en plus de quelques espèces de vertébrés exotiques très charismatiques, c'est bien aux espèces communes que les citoyens accordent une valeur sentimentale forte* » (Godet, 2010, p.303). Cette valeur sensible permet également d'apporter d'importantes précisions sur la valeur écologique pensée à grande échelle. En effet, ce sont les lieux de diversité, ces fractures paysagères qui concentrent la préférence de tous les enquêtés. Mais, au final, ce n'est pas tant pour leur intérêt écologique

que la diversité forestière et de milieux est avancée que pour l'ambiance et l'esthétique qui en émane. C'est d'ailleurs en premier lieu sous cet aspect que la volonté de préservation des éléments de diversité est avancée par les propriétaires rencontrés.

Mais étonnamment, alors qu'elle est centrale dans le discours de nos enquêtés, cette valeur s'efface grandement dans nos questions relatives au patrimoine. Elle devient plus implicite, se généralise au travers de termes tels que paysage ou cadre de vie, comme si elle était trop personnelle pour faire sens collectivement. Pour autant, la période après-tempête a su montrer son caractère central. L'importante mobilisation de la société civile, l'émotion qu'elle a su exprimer à l'égard d'un paysage dévasté et sa volonté de le voir reconstituer, l'affirmation par les collectivités territoriales de la reconstitution d'une forêt porteuse d'économie, d'identité mais également de bénéfices paysagers est éclairant de la manière dont cette valeur se retrouve intégrée dans les projets de territoire. C'est en ce sens que la forme donnée lors de la reconstitution du massif doit être également appréhendée. L'inquiétude tout particulièrement exprimée par le PNRLG face à des itinéraires sylvicoles plus intensifs s'inscrit également dans une certaine appréhension de voir le paysage forestier devenir un véritable répulsif. Mais cette valeur peut également servir de ressource dans un discours à visée publicitaire qui promeut la forêt landaise comme lieu de ressourcement, « paradis vital » pour reprendre une terminologie employée par un opérateur privé où l'on peut, par la pratique, venir apprécier un panel d'émotions sylvestres. La forêt est ainsi tout à la fois vendue pour ce qu'elle représente (valeur naturaliste) que pour ce qu'elle permet de faire ressentir au potentiel visiteur (valeur sensible). Cette construction publicitaire met, au final, en exergue et fait écho à ce que ressentent les acteurs rencontrés. Elle montre, ce qui a pu être analysé sur d'autres types « d'espace de nature » telle la montagne pyrénéenne, comment « *l'image, dite, écrite ou, surtout concrétisée par des tableaux, dessins ou photographies [...] donne une portée collective à ce qui est toujours vécu et ressenti sur une base individuelle* » (Berdoulay *et al.*, 2010, p.60). Une étude menée auprès de sites Internet et de blogs proposant, notamment, des circuits et lieux de découverte au sein d'espaces forestiers ou montagnard fait écho à cette idée. Les auteurs montrent comment le rapport au patrimoine est profondément marqué par les émotions qu'il procure : « *l'émotion convoquée par les sites dévoile l'idée que le patrimoine est affaire individuelle, qu'il s'agit d'une relation particulière à un lieu* » (Bouisset *et al.*, 2010, p.94-95). Ainsi, loin d'être anecdotique, les valeurs sensibles bien que profondément individuelles (les propos des enquêtés le reflètent bien) sont une composante essentielle de la patrimonialisation : « *le patrimoine est une affaire de relation affective d'autant plus forte qu'il s'agit du lien qui unit un individu à la "nature" [...] Il n'est pas nécessaire "d'intellectualiser" sa façon d'aborder le patrimoine naturel : on s'affranchit plus facilement des "leçons" d'histoire qui se développent bien souvent pour "comprendre" le patrimoine historique et bâti [...] la valeur d'ambiance remet donc le rapport de l'homme à la nature au cœur des justifications patrimoniales* » (Bouisset *et al.*, 2010, p.95).

Nous avons émis l'hypothèse que ces valeurs, outre d'être protéiformes, jouaient également de manière différenciée en fonction de la localisation de nos terrains d'étude. Ces secteurs, nous les avons sélectionnés en fonction des grands enjeux qui existent aujourd'hui dans cet espace forestier. Tout au long de cette recherche, un terrain s'est largement démarqué : la Teste-de-Buch. Cette commune constitue, au sein de nos terrains d'étude, un territoire d'exception par la présence d'une forêt usagère. La sélection de ce terrain s'est donc à la fois basée sur les importants enjeux fonciers du Bassin d'Arcachon mais également par la présence de cette forêt qui constitue un des vestiges de ces forêts précédant l'afforestation des landes. Cette spécificité avait alors piqué notre curiosité. Sa place a été particulièrement intéressante à analyser au sein des propos de nos enquêtés et tout particulièrement dès lors qu'il a été question de l'appréhension temporelle de la valeur culturelle. Néanmoins, son omniprésence dans la problématique forestière testérine, son exceptionnalité et l'intensité des conflits qui l'accompagnent ont eu tendance à prendre une grande place au sein des propos de nos enquêtés de ce territoire. Cela induit nécessairement un biais dans la perception de l'espace forestier mais également dans le poids tenu par le milieu associatif dans ce terrain d'étude. Nous avons donc tenté de « déjouer » ce biais en ne traitant, au final, que de manière secondaire le cas de cette forêt et des conflits qui l'accompagnent qui, bien que passionnants, sont trop marqués par leurs particularités - ce sujet a été traité de manière centrale par ailleurs (Bouisset, Pottier, 2009 ; Pottier, 2010a). Cependant, nous avons pu voir que ce n'est pas uniquement cette forêt qui fait l'objet de toute l'attention des acteurs rencontrés. Préserver l'exceptionnalité environnementale du Bassin d'Arcachon passe également par la volonté de protection de l'ensemble des forêts du territoire. En ce sens, la dynamique ne se cantonne pas à ce territoire d'étude puisque des exemples éclairants ont pu être aussi identifiés sur l'ensemble du pourtour du Bassin et plus particulièrement sur la presqu'île du Cap-Ferret. Néanmoins, la très grande proportion des valeurs sensibles et naturalistes mobilisées pour préserver la forêt sur ce territoire y reste, finalement, majoritairement cantonnée. En effet, notre autre terrain littoral, la Communauté de Communes de Mimizan, n'offre que peu de similarités. La dynamique associative n'y est en rien comparable. Certes, valeurs sensibles et naturalistes sont mobilisées « dans l'action » mais préférentiellement par les acteurs de la promotion touristiques. Pour les autres enquêtés, leur angle d'approche des valeurs est, au final, similaire à celui avancé par les personnes rencontrées sur le secteur de Sabres et de Sauméjan. Les différences géographiques entre nos terrains littoraux et intérieurs sont donc moins marquées que nous aurions pu le penser, car seul le territoire testérin se distingue véritablement dans les valeurs et l'action. Ainsi, cette fracture généralement associée au massif landais entre forêt littorale et forêt de plateau n'est, au final, lisible qu'auprès des agents de l'ONF.

L'intérêt qui a animé cette recherche autour des valeurs attribuées à un objet forestier ordinaire avait ainsi pour but de questionner ce qui fonde la qualité patrimoniale de cet objet pour les acteurs de la vie économique, politique et associative. Ce questionnement autour de

ce qui est, de prime abord, considéré comme banal et ordinaire, ce jugement souvent extérieur au territoire fait particulièrement écho aux études menées sur un autre type d'espace considéré comme communs, tels les peupleraies (Le Floch, Terrasson, 1999 ; Le Floch, Eizner, 1997 ; Le Floch, 1996). Milieu intermédiaire entre champ et forêt, les peupleraies font bien souvent l'objet de vives critiques pour les perturbations qu'elles engendrent sur le milieu sur lequel elles sont implantées mais également pour leur faible ressemblance avec ce que doit être une forêt (alignement des arbres, sous-bois nettoyé, utilisation de variétés clonales). Pour autant, les recherches menées sur cet objet montrent que, contrairement aux idées reçues, ce modèle peut être porteur d'une certaine richesse écologique mais également participer à une appréciation des paysages ruraux. Il fait ainsi l'objet de regards bien différenciés entre des positions de principes motivées par la défense d'intérêts économiques ou écologiques et la qualité paysagère qui peut lui être accordée. « Arbre familier » parce que travaillé, fréquenté, utilisé, il peut participer, associé à l'eau pour les usagers, à une image de nature. Ainsi, entre les débats entre aménageur qui rejettent le peuplier car ne correspondant pas à une « vraie forêt » et son appréciation tant affective qu'esthétique par une population d'usagers et d'habitants, les oppositions sont bien marquées. On ne peut qu'ici noter l'analogie sur bien des aspects avec notre objet d'étude et montrer de manière claire qu'en matière d'appréciation de ce type d'objet, « *il n'y a pas de règle universelle ; les contextes particuliers des territoires sont à prendre en compte* » (Le Floch, 1996, p.46). À l'international, d'autres espaces forestiers gérés intensivement font également l'objet d'approches bien différenciées. Les forêts canadiennes, autres forêts industrielles de tailles, sont en cela des exemples marquants et illustrent la multiplication des approches de la question forestière (Glon, 2004 ; 2008). Entre les ONG environnementalistes qui défendent la flore et la faune face à des méthodes sylvicoles vues comme prédatrices, et les autochtones qui tentent de faire reconnaître leurs droits sur les terres ancestrales dans une logique de réappropriation culturelle (souhaitant mettre en œuvre une exploitation plus en accord avec leur culture), les divergences d'intérêts ne manquent pas. Ces différents points de vue influencent de manière croissante les politiques forestières qui ne sont plus uniquement tributaires de la sphère décisionnelle représentée par les pouvoirs politiques fédéraux et provinciaux et les grandes entreprises de la filière bois. Au final, ces différentes forêts hautement cultivées sont loin d'être dénuées de valeurs. Il est évident que, dans ces cas, nous ne sommes pas dans la même veine d'appréciation que des forêts emblématiques telle Fontainebleau. Mais il n'empêche que ces espaces forestiers, en premier lieu désignés pour leur fonction productive, font l'objet de pratiques sociales et qu'ils sont également porteurs de valeurs.

Notre travail de recherche, du moins nous l'espérons, apporte quelques jalons sur justement les valeurs qui fondent l'appréciation de l'ordinaire forestier tel qu'il se manifeste dans les Landes de Gascogne et sur ce qui « fait patrimoine » pour les acteurs tant économiques, politiques qu'associatifs. Néanmoins, nous l'avons dit, les Landes de Gascogne se trouvent à un moment clé de leur histoire, ou du moins, se retrouvent une fois encore face à

une potentielle évolution radicale de leur environnement. Klaus est plus qu'une « tempête de plus », et bien qu'elle ait été l'occasion d'affirmer pour nombre d'acteurs l'idée, pour reprendre les mots d'une élue, que la forêt landaise « *est un bien privé qui produit un bien public* », son évolution à moyen et long terme est, à l'heure actuelle, difficilement appréhendable. De fait, la forte volonté de préservation de l'espace forestier qui a émergé suite à cette dernière tempête et l'émotion relayée par tous, doivent encore se plier à l'épreuve du temps. Analyser cette évolution à venir et mettre en perspective les valeurs et le processus que nous avons pu identifier, constituent un champ de recherche des plus stimulants qui nous semble devoir être prolongé.

BIBLIOGRAPHIE

- ACOT Pascal. 1988. *Histoire de l'écologie*. Paris : PUF. 285 p.
- ALDHUY Julien. 2006. *Identités, territorialités et recompositions territoriales : les Landes de Gascogne, la Chalosse et le département* ; sous la dir. Guy Di Méo. Thèse de Géographie : Laboratoire Société, Environnement, Territoire : Université de Pau et des Pays de l'Adour. 340 p.
- ALDHUY Julien. 2010. La transformation des Landes de Gascogne, de la mise en valeur comme colonisation intérieure (XVIII^e – XIX^e siècles) ?. *Confins*, n°8. En ligne, mis en ligne le 15 mars 2010 : <http://confins.revues.org/6351> [Consulté en septembre 2011].
- ALDHUY Julien, PUYO Jean-Yves. 2007. Savoir géographique et construction des hauts lieux paysagers français : l'exemple des Landes de Gascogne (XIX^e – XX^e siècles). *Eria*, n°73-74. p.237-251.
- AGENCE D'URBANISME ADOUR PYRÉNÉES. 2007. *Schéma de Cohérence Territoriale du canton de Castets : Rapport de présentation*. 285 p.
- ANCR (Agence Nationale de Création Rurale). 1995. *La Forêt, les savoirs et le citoyen. Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations* ; sous la dir. de Daniel Veiller et Paul Vannier. Chalon-sur-Saône : Éditions ANCR. 376 p.
- AGRESTE Aquitaine. 2012. Des propriétaires attachés à leur forêt : enquête CEFIL 2012 sur les propriétaires forestiers privés du massif des Landes de Gascogne. *Analyse et résultats*, n°52. 6 p.
- ALESSA Lilian, KLISKEY Andrew, BROWN Gregory. 2008. Social-ecological hotspots mapping : A spatial approach for identifying coupled social-ecological space. *Landscape and urban planning*, vol.85. p.27-39.
- ANTONINI Jean-Marc. 2011. La tempête « Klaus ». *Tempêtes sur la forêt landaise : Histoire, mémoires*. Langon : L'Atelier des Brisants. p.29-33.
- ARNAUDIN Félix. [1912] 1995. *Chants populaires*. Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne : Éditions Confluences, Tome 1. 452 p.
- ARNOULD Paul. 2002. Histoire et mémoire des aménagements forestiers. *Ingénieries*, n° spécial « Aménagement Forestier ». p.9-20.
- ARNOULD Paul. 1999a. L'écocertification ou la guerre des labels vers une nouvelle géopolitique forestière ?. *Annales de Géographie*, n°609-610. p.567-582.
- ARNOULD Paul. 1999b. Les forêts industrielles (Landes, Sologne). *Les sources de l'histoire de l'environnement : Le XIX^{ème} siècle* ; sous la dir. d'Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan. p.3-9.
- ARNOULD Paul. 1997a. La forêt : un espace à la périphérie du monde social ?. *Histoire de forêts : La forêt française du XIII^e au XX^e siècle* ; sous la dir. du Centre historique des Archives nationales. p.118-129.
- ARNOULD Paul. 1997b. La forêt : le sens et les sens. *La forêt : perceptions et représentations* ; sous la dir. d'Andrée Corvo, Paul Arnould et Micheline Hotyat. Paris : L'Harmattan. p.391-392.

- ARNOULD Paul. 1996. Les nouvelles forêts françaises. *L'Information Géographique*, n°60. p.141-156.
- ARNOULD Paul. 1992. Mode de l'arbre et arbres à la mode. *Cahiers Nantais*, n°38. p.215-137.
- ARNOULD Paul. 1991. Forêts : Nouvelles forêts et vieilles forêts. *La forêt : Actes du 113^e Congrès National des Sociétés Savantes (Strasbourg, 1988)*. Paris : Éditions du CTHS. p. 13-30.
- ARNOULD Paul, DA LAGE Antoine. 1993. « Pluies acides » et presse forestière française : 1980-1989 : une information sans repères ?. *Annales de Géographie*, n°572. p. 397-411.
- ARNOULD Paul, GLON Éric. 2006. *Wilderness*, usages et représentations de la nature en Amérique du Nord. *Annales de Géographie*, n°649. p.227-238.
- ARNOULD Paul, SIMON Laurent. 2007. *Géographie de l'environnement*. Paris : Belin. 303 p.
- ARNOULD Paul, MARTY Pascal, SIMON Laurent. 2002. Deux siècles d'aménagements forestiers : Trois situations en marge méridionales de la France. *Eria*, n°58, 2002. p.251-267.
- AUFAN Robert. 2009. *La forêt usagère de la Teste de Buch*. En ligne : <http://r.aufanforetusage.free.fr>. [Consulté en mai 2009].
- BAILLY Antoine S., SCARIATI Renato. 2004. L'humanisme en géographie. *Les concepts de la géographie humaine*, 5^e éd. ; sous la dir. d'Antoine S. Bailly. Paris : Armand Colin. 333 p.
- BARBEDIENNE Pierre. 2009. Tempête 2009, la rupture. *Préventique Sécurité*, n°104. p.26-30.
- BARDIN Laurence. 2007. *L'analyse du contenu*. Paris : PUF. 291 p.
- BARIS Amadeu. 2010. *Capvath las Lanás de Gasconha*. Orthez: Per noste. 129 p.
- BARRÈRE Pierre. 1994. De la plaine de sable à la Côte d'Argent. *La forêt landaise : une aventure de l'homme et de son milieu* ; sous la dir. de Jean Montané. Toulouse : Éditions Privat. p. 15- 45.
- BARRÈRE Christian, BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN, Franck-Dominique. 2005. Au-delà du capital, le patrimoine ?. *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*; sous la dir. de Christian Barrère, Denis Barthélemy, Martino Nieddu et Franck-Dominique Vivien. Paris : L'Harmattan. p.7-21.
- BARTHOD Christian. 2010. Quelques réflexions sur l'acceptation sociale de la politique de création et de gestion des espaces protégés. *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux* ; coord. par Lionel Laslaz, Christophe Gauchon, Mélanie Duval-Massaloux et Stéphane Héritier. Chambéry : Cahiers de Géographie, Collection EDYTEM. p.5-8.
- BARTHOD Christian. 1996. La gestion durable des forêts tempérées : aux racines du débat international actuel. *Revue Forestière Française*, tome XLVIII, n° spécial Gestion durable. p. 13-22.

- BARTHOD Christian. 1993. La conférence des Nations-Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-4 juin 1992) et la forêt. *Revue Forestière Française*, Tome XLV, n°1. p.7-25.
- BARTHOD Christian, JOSEPH Jean-Louis, MOULINAS Gérard, LOPEZ Emmanuel, LETOURNEUX François, TENDRON Gérard, SCHWOERER Christian, MOUNIER Bruno, PETIT Jean-Marie, DRÈGE Pierre-Olivier. 2003. Bilan de 10 ans de débats passionnés sur la gouvernance des espaces naturels protégés en France. *Revue Forestière Française*, Tome LV, n°6. p. 495-509.
- BARTHOD Christian, OLLAGNON Henri. 1993. Vers une gestion patrimoniale de la protection et de la qualité biologique des forêts. *Revue Forestière Française*, tome XLV, n°2. p. 159-163.
- BATAILLON Claude. 1999. *Pour la géographie*. Paris : Flammarion. 161 p.
- BEAUD Stéphane, WEBER Florence. 2010. *Guide de l'enquête de terrain- Produire et analyser des données ethnographiques* ; 4^e éd. Paris : La Découverte. 334 p.
- BRÉDIF Hervé, BAILLY Alain. 2009. *Recherche des voies, conditions et moyens d'une prise en charge renforcée des enjeux de la biodiversité par les propriétaires et les gestionnaires forestiers*. Rapport scientifique : FCBA, ENS, GEOLAB, INRA. 24 p.
- BELIS-BERGOUIGNAN Marie-Claude, LEVY Rachel. 2010. Sharing a common resource in a sustainable development context: The case of a wood innovation system. *Technological Forecasting & Social Change*, n°77. p.1126-1138.
- BEOUTIS Adeline, WILLM Yvette. 2008. Le littoral aquitain étend son influence. *Les quatre pages INSEE Aquitaine*, n° 177. 4 p.
- BERDOULAY Vincent. 1992. Les valeurs géographiques. *Encyclopédie de Géographie* ; sous la dir. d'Antoine Bailly, Robert Ferras et Denise Pumain. Paris : Economica. p. 386-402.
- BERDOULAY Vincent. 1988. *Des mots et des lieux : la dynamique du discours géographique*. Paris : Éditions du CNRS. 106 p.
- BERDOULAY Vincent, DEGRÉMONT Isabelle, LAPLACE-TREYTURE Danièle. 2010. Savoir-être-au-lieu et mise en patrimoine de la nature dans les stations thermales des Pyrénées (XIX^e-XX^e s.). *Géographie et cultures*, n°73. p.39-62.
- BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN Nicolas. 1998. Lieu et Sujet : Perspectives théoriques. *L'Espace géographique*, n°2. p. 111-121.
- BERGOUIGNAN Christophe, INAN Céren, LLOPART Marine. 2011. *Démographie des Landes de Gascogne –Analyse rétrospective et prospective tendancielle*. Rapport d'étude du Groupe prospective Massif Des Landes De Gascogne. Bordeaux : IEDUB. 30 p.
- BERLAN-DARQUÉ Martine, KALAORA Bernard. 1991. Du pittoresque au « tout paysage ». *Études rurales*, n°121-124. p.185-195.
- BERTHIER Nicole. 2010. *Les techniques d'enquête en sciences sociales : Méthode et exercices corrigés* ; 4^e éd. Paris : Armand Colin. 350 p.
- BERTHO-LAVENIR Catherine, LATRY Guy. 2007. Côte d'Argent, Côte d'Émeraude : les zones balnéaires entre nom de marque et identité littéraire. *Le Temps des Médias*, Tome 1, n°8. p. 105-117.

- BESSERIE Robert. 2007. *L'Aquitaine aujourd'hui et demain : des enjeux démographiques aux politiques régionales globales*. Rapport pour le Conseil Économique et Social d'Aquitaine. Bordeaux : PG Éditions. 87 p.
- BIANCO Jean-Louis. 1998. *La forêt : une chance pour la France*. Paris : La documentation française. 139 p.
- BIGANDO Eva. 2006. *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*. Sous la dir. de Guy Di Méo. Thèse de Géographie : ADES : Université de Bordeaux III. 490 p.
- BKM, DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) Aquitaine, DRE (Direction régionale de l'Équipement) Aquitaine, DDE (Direction Départementale de l'Équipement) Gironde. 2006. *Étude des enjeux écologiques et paysagers du littoral du Bassin d'Arcachon*. Bordeaux : BKM. 76 p.
- BLANCHET Alain, GOTMAN Anne. 2007. *L'entretien* ; 2^e éd. Paris : Armand Colin. 126 p.
- BLAYAC Joseph. 1916. Contribution à l'étude du sol des landes de Gascogne. *Annales de Géographie*, Vol. 25, n° 133. p. 23-46.
- BONNEAU Maurice. 2005. *La forêt française métropolitaine à l'aube du XXI^e siècle : utilité, constitution, gestion, problèmes économiques, écologiques, sociétaux*. Paris : L'Harmattan. 336 p.
- BOUISSET Christine, DEGRÉMONT Isabelle, SEVILLA Juan. 2010. Le patrimoine naturel aquitain vu du Web : discours, valeurs, fonctions. *Sud-Ouest Européen*, n° 30. p. 85-98.
- BOUISSET Christine, POTTIER Aude. 2011. Les Landes de Gascogne : les enjeux paysagers. *Forêt et paysage : X^e-XXI^e siècle* ; sous la dir. d'Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan. p.393-400.
- BOUISSET Christine, POTTIER Aude. 2009. La forêt des Landes de Gascogne entre protection et exploitation : Une « nature » ordinaire écartelée. Communication au colloque international *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*, Chambéry, le 16-18 septembre 2009. [sous presse]
- BOUISSET Christine, PUYO Jean-Yves. 2011. Tempêtes : un regard géographique sur deux siècles de catastrophes dans le Sud-Ouest Aquitain. *Tempête sur la forêt landaise : Histoires, mémoires* ; sous la dir. de Jean-Jacques Taillentou. Langon : Atelier des Brisants. p.147-157.
- BOUISSET Christine, PUYO Jean-Yves. 2005. Les grands vents dans le Sud-Ouest XIX^e-XX^e siècles. *Tempêtes sur la forêt françaises XVI^e-XX^e siècle* ; sous la dir. d'Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan, p. 71-89.
- BOUTEFEU Benoît. 2007. *La forêt comme théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*. sous la dir. de Paul Arnould. Thèse de Géographie : Laboratoire Environnement, Ville, Société : École Normale Supérieure Lettre et Sciences Humaines : ONF. 519 p.
- BOUTEFEU Benoît. 2005. L'aménagement forestier en France : à la recherche d'une gestion durable à travers l'histoire. *VertigO : la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 6, n°2. En ligne, mis en ligne le 01 septembre 2005 : <http://vertigo.revues.org/index4446.html> [Consulté en novembre 2009].
- BOUTEFEU Benoît, ARNOULD Paul. 2006. Le métier de forestier : entre rationalité et sensibilité. *Revue Forestière Française*, Tome LVIII, n°1. p. 61-72.

- BRÉDIF Hervé, ARNOULD Paul. 2004. Évaluer n'est pas gérer. Considérations pour rompre le pouvoir des critères et des indicateurs. *Revue Forestière Française*, Vol. LVI, n°5. p. 485-502.
- BREMAN Peter. 1995. Le paysage forestier. *La forêt : Les savoirs et le citoyen* ; sous la dir. de Daniel Veiller et Paul Vannier. Chalon-sur-Saône : Éditions ANCR. p.291- 293.
- BREUIL Dominique. 2009. La croissance démographique s'accélère en Aquitaine depuis 1999. *Les quatre pages INSEE Aquitaine*, n°181. 4 p.
- BROCKERHOFF Ekehard G., JACTEL Hervé, PARROTTA John A., QUINE Christopher P., SAYER Jeffrey. 2008. Plantation forests and biodiversity: oxymoron or opportunity?. *Biodiversity and Conservation*, n°17. p. 925-951.
- BROSSE Jacques. 1993. *Mythologie des arbres*. Paris : Éditions Payot. 360 p.
- BROWN Gregory, RAYMOND Christopher. 2007. The relationship between place attachment and landscape values: Toward mapping place attachment. *Applied Geography*, vol.27, n°2. p.89-111.
- BUTTOUD Gérard. 1983. Les projets forestiers de la révolution (1789-1798). *Revue Forestière Française*, Tome XXXV, n°1. p.9-20.
- BUTTOUD Gérard. 1979. *Les propriétaires forestiers privés*. Nancy : École nationale du génie rural des eaux et forêts. 521 p.
- CABADIE Hélène, DROUINEAU Sébastien, TOZZI Pascal. 2006. Forêt-bois-papier, des emplois dans toute la région. *Les quatre pages INSEE Aquitaine*, n°160. 4 p.
- CADORET Anne (dir.). 1985. *Protection de la nature : histoire et idéologie : de la nature à l'environnement*. Paris : L'Harmattan. 245 p.
- CAFSA (Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique). 2012. Plaidoyer pour les forêts de plantations. *Trait d'Union*, n°71. 8 p.
- CAILLUYER Jean. 1983. *Regards sur l'histoire sociale des Landes*. Toulouse : Eché. 384 p.
- CAILLUYER Jean. 1973. Le dépeuplement de la partie forestière du département des Landes. *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome44, n°23. p.151-168.
- CARDOT Emmanuel. 1907. *Manuel de l'Arbre : Pour l'enseignement sylvo-pastoral dans les écoles*. Paris : Touring Club de France. 93 p.
- CASSOU-MOUNAT Micheline. 1977. *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne* ; Tome 1. Lille : Atelier de Reproduction de Thèse. 589 p.
- CASSOU-MOUNAT Micheline, BARRÈRE Pierre. 1986. Tourisme et environnement sur le littoral des Landes de Gascogne. *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 57, n°4. p.491-518.
- CAUWET Jean, DEMESSE Nicole, FISCHER Roger, PERSUY Alain. 1976. *France, ta forêt fout le camp !*. Paris : Stock. 237 p.
- CHADEFAUD Michel. 1988. *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour. Du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*. Pau : Cahiers de l'Université de Pau. 1010 p.
- CHARLES Lionel, KALAORA Bernard. 2008. Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature. *Annales de Géographie*, n°663. p.3-25.
- CHARTIER Denis. 2003. ONG internationales environnementales et politiques forestières tropicales : l'exemple de Greenpeace en Amazonie. *La forêt : enjeux comparés des formes*

- d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée* ; sous la dir. de Mohamed Taabni. Poitiers : Université de Poitiers, Région Poitou-Charentes. p.134-145.
- CHEVASSUS-AU-LOUIS Bernard (coord.). 2009. *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes : Contribution à la décision publique*. [s. l.] : Centre d'analyse stratégique du premier ministre. 376 p.
- CHOAY Françoise. 2009. *Le patrimoine en questions : Anthologie pour un combat*. Paris : Éditions du Seuil. 215 p.
- CHOAY Françoise. 1992. *L'allégorie du Patrimoine*. Paris : Éditions du Seuil. 272 p.
- CLAVAL Paul. 2003. Sens patrimoniaux dans le monde. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle* ; sous la dir. de Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis. Paris : Presses Universitaires de Paris-Sorbonne. p. 45-57.
- CLAVAL Paul. 2000. L'aménagement et les théories pré-évolutionnistes du milieu. *Milieu, colonisation et développement durable* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran. Paris : L'Harmattan. p.39-53.
- CDT (Comite départementale du Tourisme) Landes. 2008. La clientèle séjournant sur le littoral landais : Enquête qualitative réalisée de juin à septembre 2008. Mont-de-Marsan : Comité Départemental de Tourisme des Landes. 7 p.
- COLIN Antoine, MEREDIEU Céline, LABBE Thierry, BELOUARD Thierry. 2010. *Étude rétrospective et mise à jour de la ressource en pin maritime du massif des Landes de Gascogne après la tempête Klaus du 24 janvier 2009*. Rapport final de la convention IFN/MAAP n° E18/2010 du 21 Juin 2010 (IFN n°2010-CER-2-077). [s.l.] : IFN- INRA. 39 p.
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GABARDAN. 2009. *Le Gabardan*. n°12, spécial Centrale Photovoltaïque. 8 p.
- CONSEIL GENERAL Landes. 2012. *Présentation du budget primitif 2012*. Dossier de Presse. Mont-de-Marsan : Conseil Général des Landes. 39 p.
- CONSEIL GENERAL Landes. 2010a. *La forêt : état des lieux un an et demi après la tempête Klaus*. Mont-de-Marsan : Conseil Général des Landes. 21 p.
- CONSEIL GENERAL Landes. 2010b. *Landes magazine*. n°10. 31 p.
- CONSEIL GENERAL Landes. 1999. *Programme de conservation de forêts-galeries des Leyres : résultat des inventaires réalisés en 1999*. [s. l.] : Conseil Général des Landes. 25 p.
- CONSEIL RÉGIONAL Aquitaine. 2011. *L'Aquitaine*. n°41. 23 p.
- CONSEIL RÉGIONAL Aquitaine. 2010. *L'Aquitaine vous ne voudrez plus la quitter !*. p. 8. En ligne : [http://www.tourisme-aquitaine.fr/upload/brochures/docs/Aquitaine_Mag_2011_FR\(1\).pdf](http://www.tourisme-aquitaine.fr/upload/brochures/docs/Aquitaine_Mag_2011_FR(1).pdf) [Consulté en août 2011].
- CONSEIL RÉGIONAL Aquitaine. 2009. *L'Aquitaine*. n°32. 24 p.
- CORBIN Alain. 1988. *Le territoire du vide : l'Occident et le désir de rivage (1750-1840)*. Paris : Flammarion. 403 p.
- CORVOL Andrée. 1995. Forêt et société. *La forêt : les savoirs et le citoyen* ; sous la dir. de Daniel Veiller et Paul Vannier. Chalon-sur-Saône : Éditions ANCR. p.41- 61.

- CORVOL Andrée. 1997. L'État et l'administration des Eaux et Forêts. *Histoire de forêts : La forêt française du XIIIe au XXe siècle* ; sous la dir. du Centre historique des Archives nationales. p.80-115.
- CORVOL Andrée. 1992. La forêt. *Les lieux de mémoire : Tome 3 : Les Frances* ; sous la dir. de Pierre Nora. Paris : Gallimard. p.633-737.
- COTTET-TRONCHÈRE Marylise. 2010. *La perception des bras morts fluviaux : Le paysage, un médiateur pour l'action dans le cadre de l'ingénierie de la restauration. Approche conceptuelle et méthodologique appliquée aux cas de l'Ain et du Rhône*. Sous la dir. de Hervé Piégay et Anne Rivière-Honegger. Thèse de doctorat de Géographie et Aménagement : Université Jean Moulin Lyon III. 342 p.
- COUDERC Jean-Marie. Forêts ou plantations d'arbres ?. 1988. *Bulletin de l'Association des Géographes Français*, n° 3. p.227-237.
- CRPF (Centre Régionale de la Propriété Forestière). 2008. *La forêt des Landes de Gascogne*, Bordeaux : CRPF Aquitaine. 2 p.
- CRPF (Centre Régionale de la Propriété Forestière) Aquitaine. 2007. *La forêt privée sur le territoire SCOT Bassin Arcachon Val de l'Eyre*. 3 p.
- CRPF (Centre Régionale de la Propriété Forestière) Aquitaine. 2006. Projet FORSEE : Rapport final Aquitaine : Critère VI : Maintien d'autres bénéfiques et conditions socio-économiques : Propriétés privées. *Un réseau de zones pilotes pour tester et améliorer les indicateurs de gestion durable des forêts au niveau régional sur la façade atlantique de l'Europe*. Bordeaux : IEFC. 67 p.
- CRPF (Centre Régionale de la Propriété Forestière) Aquitaine. *Schéma Régional de Gestion Sylvicole*. Bordeaux : CRPF Aquitaine, 2005. 68 p.
- DASSIÉ Véronique, DUPUY Michel. 2005. Mobiliser l'opinion après la tempête : la forêt victime. *Tempêtes sur la forêt françaises XVI^e-XX^e siècle* ; sous la dir. d'Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan. p. 167-175.
- DAVALLON Jean. 2002. Comment se fabrique le patrimoine ?. *Sciences Humaines*, Hors-série n°36. p. 74-77.
- DAVALLON Jean, MICOUD André, TARDY Cécile. Vers une évolution de la notion de patrimoine ? Réflexions à propos du patrimoine rural. *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité* ; sous la dir. de Daniel-Jacques Grange et Dominique Poulot. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 1997. p.195-205.
- DDE (Direction Départementale de l'Équipement) Gironde. 2006. Le Bassin d'Arcachon. *La croissance urbaine*. 4 p.
- DEBARDIEUX Bernard. 1995. Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, n°2. p.97-112.
- DEFFONTAINES Pierre. 1969. *L'homme et la forêt* ; 2^e éd. Paris : Gallimard. 183 p.
- DEGRÉMONT Isabelle. 1996. *Patrimoine et aménagement : étude géographique d'un outil d'aménagement*. Sous la dir. de Vincent Berdoulay. Thèse de Géographie-Aménagement : Université de Pau et des Pays de l'Adour. 495 p.
- DEGRON Robin, HUSSON Jean-Pierre. 1999. L'aménagement forestier entre conjoncture et temps long, rupture et continuité. *Annales de Géographie*, vol.108, n°609. p.595-602.

- DEHEZ Jeffrey (coord.), Candau Jacqueline, Deuffic Philippe, Gadaud Juliette, Rulleau Bénédicte, Rambonilaza Mbolatiana, Point Patrick. 2009. *Services récréatifs et multifonctionnalité des forêts en Aquitaine*. Rapport de recherche au Conseil Régional d'Aquitaine. Bordeaux : CEMAGREF-GRETA. 394 p.
- DELORT Robert, WALTER François. 2001. *Histoire de l'environnement européen*. Paris : Presses Universitaires de France. 352 p.
- DEPELCHIN Fernand. 1887. *Les forêts de la France*, 2^{ème} éd. Tours : Alfred Mame et fils. 398 p. En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96187f>. [Consulté en octobre 2011].
- DÉPELTEAU François. 2010. *La démarche d'une recherche en sciences humaines* ; 2^e éd. Bruxelles : De Boeck Université, Les Presses de l'Université de Laval. 417 p.
- DEPRAZ Samuel. 2008. *Géographie des espaces naturels protégés : Genèse, principes et enjeux territoriaux*. Paris : Armand Colin. 320 p.
- DEREIX Charles. 1997. La forêt pour le forestier. *La forêt : perceptions et représentations* ; sous la dir. d'Andrée Corvo, Paul Arnould et Micheline Hotyat. Paris : L'Harmattan. p.271-274.
- DÉRIOZ Pierre. Les ambiguïtés de la patrimonialisation des « paysages naturels ». *Sud-Ouest Européen*, n°30. p. 19-36.
- DESCARTES René. 2002 [1637]. *Discours de la méthode*. Paris : Maxi-Livres. 93 p.
- DESCOLA Philippe. 2005. *Par-delà nature et culture*. Paris : Gallimard. 623 p.
- DESVALLÉES André. À l'origine du mot « patrimoine ». *Patrimoine et modernité* ; sous la dir. de Dominique Poulot. Paris : L'Harmattan, 1998. p.89-105.
- DEUFFIC Philippe. 2010. Du bois mort pour la biodiversité : des forestiers entre doute et engagement. *Revue Forestière Française*, vol. 62, n° 1. p. 71-86.
- DEUFFIC Philippe. 2005. Les forestiers et la question du paysage. Des bois Marmenteaux à la forêt « paysagée ». *Revue Forestière Française*, vol. LVII, n°3. p.349-362.
- DEUFFIC Philippe, GINELLI Ludovic, PETIT Kevin. 2010. Patrimoine foncier...et naturel ? Les propriétaires forestiers face à l'écologisation des Landes de Gascogne. *Sud-Ouest Européen*, n°30. p. 109-123.
- DEUFFIC Philippe, GRANET Anne-Marie, LEWIS Nathalie. 2004. Forêt et société : une union durable- 1960-2003: évolution de la demande sociale face à la forêt. *Rendez-vous Techniques*, n°5. p.10-14.
- DIEL Olivier. 2010. Aquitaine 2040 : vers les 4 millions d'habitants. *Les quatre pages INSEE Aquitaine*, n°192. 4 p.
- DI MÉO Guy. 2008. Processus de patrimonialisation et construction des territoires. *Colloque Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser*, Poitiers - Châtelleraut (2007). En ligne, mis en ligne le 26 mai 2008 : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00281934/fr/>. [Consulté en octobre 2008].
- DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) Aquitaine. 2010. *Atlas départemental des sites des Landes*. Bordeaux : DIREN Aquitaine. 64 p.
- DODANE Clément. 2009. *Les nouvelles forêts du massif central : enjeux sociétaux et territoriaux*. Sous la dir. de Paul Arnould. Thèse de Géographie : Laboratoire Environnement, Ville, Société : École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines. 516 p.

- DONADIEU Pierre. 2002. *La société paysagiste*. Arles : Actes Sud, École Nationale Supérieure du Paysage. 149 p.
- DRAPIER Nicolas. 2004. Les réserves naturelles et réserves biologiques : des statuts variés et complémentaires. *Rendez-vous techniques*, n°5. p.35-41.
- DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) Aquitaine. 2011. *Classement des lacs médocains : Inscription des lacs médocains et du massif dunaire*. Rapport de présentation. [s. l.] : DREAL Aquitaine. 22 p.
- DSF (Département Santé des Forêts) Aquitaine. 2010. Avertissement *santé des forêts n°10-05- Suite de la tempête de janvier 2009-Exploitation curative des peuplements scolytés durant l'hiver 2010-2011*. Cenon : DRAAF Aquitaine, Pôle santé des forêts Aquitaine - Midi-Pyrénées. 4 p.
- DUBOIS Jérôme, MALJEAN-DUBOIS Sandrine (dir.). 2005. *Natura 2000, de l'injonction européenne aux négociations locales*. Paris : La Documentation Française. 361 p.
- DUBOIS Jean-Jacques, HOTYAT Micheline, COURTOIS Nicolas. 2005. Les réserves biologiques en France : de la dynamique dirigée à la dynamique spontanée. *La nature a-t-elle encore sa place dans les milieux géographiques ?* ; sous la dir. de Paul Arnould et Éric Glon. Paris : Publications de la Sorbonne. p.45-67.
- DUBOIS Jean-Jacques, GLON Éric. 2006. Qu'est-ce que la nature sauvage ? Approche géographique en Amérique du Nord et en Europe Occidentale. *La forêt : ressource et patrimoine* ; sous la dir. de Marc Galochet. Paris : Ellipses. p. 227-250.
- DUBOST Françoise. 1994. *Vert patrimoine*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. 170 p.
- DUBOURDIEU Jean. 1997. *Manuel d'aménagement forestier*. Paris : Lavoisier. 244 p.
- DUJAS Jean-Michel, TRAIMOND Bernard. 1992. Le maître du feu : Les incendies dans les Landes de Gascogne. *Terrain*, n°19. En ligne, mis en ligne le 02 juillet 2007 : <http://terrain.revues.org/3045> [Consulté en octobre 2009].
- DUMARTIN Sébastien. 2009. Les industries du travail du bois, une spécificité aquitaine. *INSEE Aquitaine*, n°1. 6 p.
- DUPUY Francis. 2005. La forêt : regard d'un anthropologue. *La forêt : enjeux comparés des formes d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée* ; sous la dir. de Mohamed Taabni. Poitiers : Université de Poitiers, Région Poitou-Charentes. p.11-13.
- DUPUY Francis. 1996. *Le pin de la discorde*. Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme. 407 p.
- DUPUY Francis. 1994. Propriété privée et bien communaux dans les Landes : représentation et enjeux. *Géographie et cultures*, n°12. p.43-69.
- EIZNER Nicole. 1995. La forêt, archétype de la nature. *La forêt : Les savoirs et le citoyen* ; sous la dir. de Daniel Veiller et Paul Vannier. Chalon-sur-Saône : Éditions ANCR. p. 17-19.
- ENJALBERT Henri. 1960. *Les pays aquitains : le modelé et les sols*. Bordeaux : Bière. 618 p.
- ELIADE Mircea. 1991. *La nostalgie des origines : méthodologie et histoire des religions*. Paris : Gallimard. 276 p.

- EMELIANOFF Cynthia. 2003. Environnement. *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault. Paris : Belin. p.317-318.
- FABIANI Jean-Louis. 1985. Science des écosystèmes et protection de la nature. *Protection de la nature : histoire et idéologie : de la nature à l'environnement* ; sous la dir. d'Anne Cadoret. Paris : L'Harmattan. p. 75-93.
- FAVENNEC Jean. 1994. Une forêt façonnée par l'homme. *La forêt landaise : une aventure de l'homme et de son milieu* ; sous la dir. de Jean Montané. Toulouse : Éditions Privat. p. 98-127.
- FOLLÉA Bertrand, GAUTIER Claire. 1997. *Connaissance et valorisation des paysages de Gironde*. Direction départementale de l'équipement de la Gironde, Direction régionale de l'environnement de l'Aquitaine, En ligne : <http://www2.cdu.urbanisme.developpementdurable.gouv.fr/cdu/texteintegral/gironde/sommaire.htm> [Consulté en mai 2009].
- FORTIER Agnès. 2010. Quand la concertation produit de l'évitement. La mise en œuvre de Natura 2000 en région Nord-Pas-de-Calais. *Développement durable et territoires*. En ligne, mis en ligne le 01 octobre 2010 : <http://developpementdurable.revues.org/4602> [Consulté en janvier 2011].
- FOUCAULT De Bruno. 1993. Contribution à une ethnobotanique de l'arbre vénéré. *Revue Forestière Française*, Tome XLV, n°5. p.581-5.
- FOURCHY Pierre. 1963. Les lois du 28 juillet 1860 et 8 juin 1864 sur le reboisement et le gazonnement des montagnes. *Revue de Géographie Alpine*, Tome 51, n°1. p.19-41.
- FPF (FORÊT PRIVÉE FRANÇAISE). 2008/2009. *Les chiffres clés de la forêt privée : édition 2008-2009*. [s. l.] : FPF. 24 p.
- FRITSCH Philippe. 1997. Les séries artistiques dans la forêt de Fontainebleau : genèse d'une perception. *Forêt : perceptions et représentations* ; sous la dir. d'Andrée Corvol, Paul Arnould et Micheline Hotyat. Paris : L'Harmattan. p. 205-227.
- FROMAGEAU Jérôme. 1995. L'évolution du droit et des institutions a-t-elle été identique ?. *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque des 12-13 décembre 1994, École nationale du patrimoine. Paris : La Documentation Française. p. 39-49.
- FROMAGEAU Jérôme. 1985. Réflexions relatives à l'histoire du droit et la protection de la nature. *Protection de la nature : histoire et idéologie : de la nature à l'environnement* ; sous la dir. d'Anne Cadoret. Paris : L'Harmattan. p.208-221.
- GADANT Jean. 1996. Quand l'écologie devient nuisance. *Revue Forestière Française*, tome XLVIII, n°5. p. 403-415.
- GADANT Jean. 1982. *La forêt et le bois en France*. Paris : La Documentation Française. 220 p.
- GALOCHET Marc. 2006. Réserves de biosphère et parcs nationaux, des outils de protection du patrimoine naturel. *La forêt : ressource et patrimoine* ; sous la dir. de Marc Galochet. Paris : Ellipses. p.251-264.
- GALOCHET Marc, SIMON Laurent. 2003. L'arbre du géographe : un objet entre nature et société. *L'arbre : symbole et réalité : Actes des premières journées universitaires de Hérisson, 21 et 22 juin 2002* ; éd. Michel Mazoyer, Jorge Pérez Rey, René Lebrun. Paris : L'Harmattan, Association Kubaba. p.29-49.

- GARAT Isabelle, GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent. 2008. Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers. *Développement durable et territoires*, Dossier 4 : La ville et l'enjeu du Développement Durable. En ligne, mis en ligne le 03 mars 2008 : <http://developpementdurable.revues.org/4913> [Consulté en août 2010].
- GATTO Lydia, LABBE Valérie, PARIZEAU Frédéric. 2003. *Pays Val de Garonne : Diagnostic*. [s. l.] : Communauté de Communes Val de Garonne, Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne. 49 p.
- GAUCHON Christophe. 2002. Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection, bilan et actualité. *Revue de Géographie Alpine*, n°2. p.15-31.
- GAUSSEN Henri. 1964. La mystique du climax. *Revue Forestière Française*, n°12. p.946-947.
- GELPE Jacques, GOURDON-PLATEL Nicolet, LEGIGAN Philippe. 1985. Les alios landais. *La Grande Lande : histoire naturelle et géographie historique* ; sous la dir. d'André Klingebiel et Jean-Bernard Marquette. Bordeaux : Centre National de la Recherche Scientifique, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. p.49-68.
- GEREA (Groupe d'Étude et de Recherche en Écologie Appliquée). 1985. *Intérêt écologique et fragilité des zones humides des Landes de Gascogne*. Bordeaux : Université de Bordeaux I. 96 p.
- GHIGLIONE Rodolphe, MATALON Benjamin. 1998. *Les enquêtes sociologiques : Théories et pratique* ; 6^e éd. Paris : Armand Colin. 301 p.
- GIP (Groupement d'Intérêt Public) Ecofor. 2010. Étude prospective après le passage de la tempête Klaus sur l'adaptation offre / demande en bois en Aquitaine. *Expertise sur l'avenir du massif forestier des Landes de Gascogne*. [s.l.] : GIP Ecofor. 33 p.
- GIZARD Marc. 2005. *Projet de LGV Bordeaux-Toulouse : position du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest*. 3 p.
- GLEVARC Hervé, SAEZ Guy. 2002. *Le patrimoine saisi par les associations*. Paris : La documentation Française. 412 p.
- GLON Éric (dir.). 2009. Protéger la nature est-ce protéger la société ?. *Géographie et cultures*, n°69.143 p.
- GLON Éric. 2008. *Forêts et sociétés au Canada : ressource durable ou horreur boréale ?*. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion. 221 p.
- GLON Éric. 2006. La Wilderness et forêts au Canada. Quelques aspects d'une relation homme/ nature très ambivalente. *Annales de Géographie*, n° 649. p. 239-258.
- GLON Éric. 2004. Forêts et construit social au Canda. Approche géographique. *Annales de Géographie*, Tome 113, n°637. p.276-296.
- GODET Laurent. 2010. La « nature ordinaire » dans le monde occidental. *L'espace géographique*, n°4. p.295-307.
- GODET Laurent, DEVICTOR Vincent, JIGUET Frédéric. 2007. Estimating relative population size included within protected areas. *Biodiversity and Conservation*, vol.16, n°9. p.2587-2598.

- GOMEZ-MENDOZA Josefina. 2000. L'ingénieur et le milieu dans l'Espagne du XXe siècle », in *Milieu, colonisation et développement durable* ; sous la dir. de Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran. Paris : L'Harmattan. p.223-246.
- GONOT Bertrand. 2004. L'eau : un facteur essentiel de structuration du paysage : L'exemple des Landes de Gascogne. *L'évaluation du paysage, une utopie nécessaire ?*, sous la dir. de Daniel Puech et Anne Rivière-Honegger. Montpellier : Université Paul Valéry Montpellier III. p. 35-43.
- GONOT Bertrand, TRAN Thao. 2010. Au pays des eaux. Diversité et qualité paysagère des zones humides d'Aquitaine. *Sud-Ouest Européen*, n°30. p.67-83.
- GRACQ Julien. 1984. *Lettrines 2* ; 4^e éd. Paris : José Corti. 244 p.
- GRANET Anne-Marie. 2011. Au-delà des usages et des pratiques, les représentations partagées de la forêt idéale. *Forêt et paysage : X^e-XXI^e siècle* ; sous la dir. d'Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan. p.273-287.
- GRANET Anne-Marie. 2005. La politique forestière française relative à la fréquentation des forêts : l'accueil du public dans les forêts publiques. *Les activités récréatives en forêt : entre initiatives des acteurs locaux et mise en place d'une politique régionale*. Rapport des journées d'étude du 16 septembre 2005 à Gembloux. p.16-19.
- GRANET Anne-Marie, MYRDAL-RUNEBJER Eva. 2003. L'héritage bioculturel forestier : intégrer l'activité humaine dans la connaissance et la gestion des forêts. *Rendez-vous techniques*, n°1. p.42-46.
- GRAVARI-BARBAS Maria. 2002. Le patrimoine territorial, construction patrimoniales, construction territoriale : vers une gouvernance patrimoniale ?. *ESO Travaux et documents*, n°18. p. 85-92.
- GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS Sylvie. 2003. Introduction. *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle* ; sous la dir. de Maria Gravari-Barbas et Sylvie Guichard-Anguis. Paris : Presses Universitaires de Paris-Sorbonne. p.9-22.
- GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent (dir.). 2000. Patrimoine et environnement. Les territoires du conflit. *Noréis*, n° 185. 173 p.
- GUENNEGUEZ Lysiane, MIMIAGUE François. 2004. *Le propriétaire forestier gascon face au risque- la crise qui nous est donnée*. Rapport GIP Ecofor. Bordeaux : Université Montesquieu Bordeaux IV, IAE Bordeaux. 52 p.
- GUILLAUME Marc. 1990. Invention et stratégies du patrimoine. *Patrimoine en folie* ; sous la dir. d'Henri-Pierre Jeudy. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. p. 13-20.
- GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard. 2007. *La ressource territoriale*. Paris : Economica. 252 p.
- HAEGEL Florence. 2003a. Enquête. *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault. Paris : Belin. p.311-312.
- HAEGEL Florence. 2003b. Entretien. *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault. Paris : Belin. p.316-317.
- HARRISON Robert. 1992. *Forêts : Essai sur l'imaginaire occidental*. Paris : Flammarion. 401 p.

- HAYS Danielle. 1981. *La Haute Lande : vie rurale et aménagement*. Sous la direction de Pierre Barrière. Thèse de doctorat en Géographie : Bordeaux III. 381 p.
- HEINICH Nathalie. 2012. Les émotions patrimoniales : de l'affect à l'axiologie. *Social Anthropology*, Vol.20, n°1. p.19-33.
- HEINICH Nathalie. 2009. *La fabrique du patrimoine : « de la cathédrale à la petite cuillère »*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. 286 p.
- HÉRITIER Stéphane. 2009. « Nature » et patrimoine au service de la gestion durable des territoires. *Nature et Patrimoine au service de la gestion durable des territoires* ; sous la dir. de Stéphane Héritier. p.21-27.
- HÉRITIER Stéphane. 2007. Les parcs nationaux entre conservation durable et développement local. *Géocarrefour*, Vol. 82, n°4. En ligne, mis en ligne le 06 juin 2008 : <http://geocarrefour.revues.org/2992> [Consulté en octobre 2008].
- HÉRITIER Stéphane, LASLAZ Lionel. 2008. Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et exigences d'acceptation sociale. *Les parcs nationaux dans le monde : Protection, gestion et développement durable* ; sous la coord. de Stéphane Héritier et Lionel Laslaz. p.11- 44..
- HÉRITIER Stéphane, GUICHARD-ANGUIS Héritier (dir.). 2008. Le patrimoine naturel : entre culture et ressource. *Géographie et cultures*, n°66. 143 p.
- HERZOG Anne. 2011. Les géographes et le patrimoine. *EchoGéo*, n° 18. En ligne, mis en ligne le 05 décembre 2011 : <http://echogeo.revues.org/12840> [Consulté en février 2012].
- HIRIGOYEN Dominique. 1958. *La Compagnie d'Aménagement des Landes de Gascogne : Origine de mise en valeur régionale*. Sous la dir. de P. Fromont. Thèse de Doctorat de Droit : Université de Paris : Faculté de Droit et des Sciences Économiques. 177 p.
- HURE B. 1963. Une nouvelle querelle des anciens et de modernes. *Revue Forestière Française*, n°1. p.1-6.
- HUSSON Jean-Pierre. 1995. *Les forêts françaises*. Nancy : Presses Universitaires de Nancy. 258 p.
- IFN (Inventaire Forestier National). 2003. *Massif des Landes de Gascogne : IV^e inventaire 1998-1999-2000*. [s. l.] : IFN. 69 p.
- IFN (Inventaire Forestier National). 2010. *La forêt française : les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005-2009 : les résultats pour la région Aquitaine*. [s. l.] : IFN. 32 p.
- INSEE Aquitaine. 2010. Atlas 2010 de l'aire urbaine de Bayonne et de ses territoires d'influence. *Le dossier INSEE Aquitaine*, n°70. 140 p.
- JACQUES Philippe. 2010. Du couvert végétal à l'exploitation humaine. *De mémoire d'arbres : des forêts et des hommes*. Bordeaux : La Nef Chastrusse. p.9-29.
- JEUDY Henri-Pierre. 2001. *La machinerie patrimoniale*. Paris : Sens & Tonka. 127 p.
- JEUDY Henri-Pierre. 1990. Introduction. *Patrimoine en folie* ; sous la dir. d'Henri-Pierre Jeudy. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. p.1-10.
- JOLIVET Claudy, AUGUSTO Laurent, TRICHET Pierre, ARROUAYS Dominique. 2007. Les sols du massif forestier des Landes de Gascogne : Formation, histoire, propriétés et variabilité spatiale. *Revue Forestière Française*, Tome LIX, n°1. p. 7-30.

- KALAORA Bernard. 2010. Les zones humides et le conservatoire du littoral : perceptions et cadre d'expérience. *L'Espace géographique*, n°4. p. 361-374.
- KALAORA Bernard. 2001. À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, Tome XXXVII, n°2. p. 591-597.
- KALAORA Bernard. 1998. *Au-delà de la nature l'environnement : L'observation sociale de l'environnement*. Paris : L'Harmattan. 199 p.
- KALAORA Bernard. 1993. *Le musée vert : Radiographie du loisir en forêt*. Paris : L'Harmattan. 304 p.
- KALAORA Bernard. 1981. Les salons verts : parcours de la ville à la forêt. *Recherches*, n°45. p. 85-109.
- KALAORA Bernard, POUPARDIN Denis. 1984. *Le Corps forestier dans tous ses états-De la restauration à la belle époque*. Orléans : INRA, 1984. 189 p.
- KALAORA Bernard, SAVOYE Antoine. 1991. Aménagement et ménagement : le cas de la politique forestière au XIXe siècle. *La forêt : Actes du 113^e Congrès National des Sociétés Savantes (Strasbourg, 1988)*. Paris : Éditions du CTHS. p. 307-328.
- KALAORA Bernard, SAVOYE Antoine. 1986. *La forêt pacifiée : Sylviculture et sociologie au XIXe siècle*. Paris : L'Harmattan. 132 p.
- KALAORA Bernard, SAVOYE Antoine. 1985. La protection des régions de montagne au XIXe siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes. *Protection de la nature : histoire et idéologie : De la nature à l'environnement* ; sous la dir. d'Anne Cadoret. Paris : L'Harmattan. p.6-23.
- KALAORA Bernard, SAVOYE Antoine. 1984. *Forêt et sociologie : Les forestiers de l'École de Le Play, défenseur des populations de montagne (1860-1913)*. Orléans : INRA, Université Paris VII. 133 p.
- KLINGEBIEL André, LEGIGAN Philippe. 1985. Histoire géologique de la Grande Lande. *La Grande Lande : histoire naturelle et géographie historique* ; sous la dir. d'André Klingebiel et Jean-Bernard Marquette. Bordeaux : Centre National de la Recherche Scientifique, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. p.13-30.
- LABORDE Pierre. 1973. L'urbanisation du sud de la Côte landaise. *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 44. p.239-268.
- LABRUE Claire. 2011. Habiter la forêt : du rêve de s'enfermer à la réalité enfermante. Le plateau de Millevaches. *Forêt et paysage : X^e-XXI^e siècle* ; sous la dir. d'Andrée Corvol. Paris : L'Harmattan. p.95-110.
- LAFARGUE Jérôme. 2005. *L'ensorcellement des Landes*. Orthez : Éditions Pyrémone. 187 p.
- LAFARGUE Jérôme. 2001a. *Protestation paysanne dans les Landes : Les gemmeurs en leurs temps (1830-1970)*. Paris : L'Harmattan. 218 p.
- LAFARGUE Jérôme. 2001b. Landes de terre, d'eau et de bois. *Cahiers d'histoire*, Tome 46, n° 3-4. En ligne, mis en ligne le 13 mai 2009 : <http://ch.revues.org/index458.html> [Consulté en décembre 2010]
- LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas. 2009. Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires*, Dossier 12: Identités,

- patrimoines collectifs et développement soutenable. En ligne, mis en ligne le 20 janvier 2009 : <http://developpementdurable.revues.org/7563> [Consulté en janvier 2010].
- LAMY Yvon. 1995. Le sens d'une pratique. *L'Alchimie du patrimoine : Discours et politiques* ; sous la dir. d'Yvon Lamy. Talence : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine. p. 61-71.
- LAPLANA Ramon. 1990. *Maïsculture et sylviculture dans les Landes de Gascogne : une mutation dans la mise en valeur*. Sous la dir. de René Pijassou. Thèse de Doctorat de Géographie : Université de Bordeaux III. 242 p.
- LARRÈRE Catherine. 2010. Les éthiques environnementales. *Nature Sciences Sociétés*, n°18. p.405-413.
- LARRÈRE Raphaël. 2002. Les fonctions sociales de la forêt. *Ingénieries*, numéro spécial « Aménagement forestier ». p. 63-69.
- LARRÈRE Raphaël. 1995. Usages et images de la forêt. *La forêt : Les savoirs et le citoyen. : Regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations* ; sous la dir. de Daniel Veiller et Paul Vannier. Chalon-sur-Saône : Éditions ANCR. p.195-202.
- LARRÈRE Raphaël. 1981. L'emphase forestière : adresse à l'État. *Recherches*, n°45. p. 113-153.
- LARRÈRE Raphaël, BRUN André, KALAORA Bernard, NOUGARÈDE Olivier, POUPARDIN Denis. 1981. Forestiers et paysans : Les reboisements en montagne depuis l'Empire. *Recherches*, n°45. p.57-84.
- LARRÈRE Raphaël, FLEURY Philippe, PAYANT Loriane. 2007. La « nature » des éleveurs : sur les représentations de la biodiversité dans les Alpes du Nord. *Ruralia*, n°21. En ligne, mis en ligne le 11 avril 2009 : <http://ruralia.revues.org/1846> [Consulté en août 2010].
- LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël. 2009. *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement* ; 2^e éd. Paris : Éditions Flammarion. 355 p.
- LARRÈRE Raphaël, LIZET Bernadette, BERLAN-DARQUÉ Martine (coord.). *Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ?*. Paris : Éditions Quae, 2009. 240 p.
- LARRÈRE Raphaël, NOUGARÈDE Olivier. 1993. *Des hommes et des forêts*. Paris : Gallimard, 1993. 128 p.
- LASLAZ Lionel, GAUCHON Christophe, DUVAL-MASSALOUX Mélanie, HERITIER Stéphane (coord.). 2010. *Espaces protégés, acceptation sociale et conflits environnementaux*. Chambéry : Cahiers de Géographie, Collection EDYTEM. 269 p.
- LAVANDIER Géraud. 2009. *Élaboration et application d'une méthode d'évaluation du patrimoine naturel des forêts du département des Pyrénées-Atlantiques*. Sous la dir. de Renaud Cantegrel. Mémoire de fin d'étude : Institut AgroParisTech-ENGREF, Office National des Forêts. 188 p.
- LAZZAROTTI Olivier, VIOLIER Philippe (dir.). 2007. *Tourisme et patrimoine : un moment du monde*. Angers : Presses de l'Université d'Angers. 246 p.
- LAZZAROTTI Olivier. 2003. Patrimoine. *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault. Paris : Belin. p. 692-693.
- LECOMTE Sylvie. 2008. *Dossier irrigation : le maïs grain en Aquitaine*. Bordeaux : DRAAF Aquitaine. [s.p.]. En ligne : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr/Dossier-Irrigation-le-mais-grain> [Consulté en mars 2010].

- LEFEUVRE Jean-Claude. 1990. De la protection de la nature à la gestion du patrimoine nature. *Patrimoine en folie* ; sous la dir. d'Henri-Pierre Jeudy. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. p.29-75.
- LENIAUD Jean-Michel. 2001. *Chroniques patrimoniales*. Paris : Éditions Norma. 494 p.
- LENIAUD Jean-Michel. 1992. *L'utopie Française : essai sur le patrimoine*. Paris : Mengès. 181 p
- LEPART Jacques, MARTY Pascal. 2006. Des réserves de nature aux territoires de la biodiversité- L'exemple de la France. *Annales de Géographie*, n°651. p.485-507.
- LERAT Serge (dir.). 1984. *Landes et Chalosse : Tome 2*. Pau : Société nouvelle d'éditions régionales et de diffusion. 1155 p.
- LERAT Serge, LESCARRET Jean-Pierre. 1984. Vers une monoculture du pin maritime (vers 1850-1920). *Landes et Chalosse : Tome 2* ; sous la dir. de Serge Lerat. p.811-878.
- LESCARRET Jean-Pierre. 1984. L'exploitation de la forêt : une activité en plein essor. *Landes et Chalosse : Tome 2* ; sous la dir. de Serge Lerat. p. 703-705.
- LESCOURGUES Yves. 2011. La tempête du 24 janvier 2009 dans le massif landais. *Tempêtes sur la forêt landaise : Histoire, mémoires*. Langon : L'Atelier des Brisants. p.13-28.
- LESCOURGUES Yves, DROUINEAU Sébastien. 2009. Élaboration de nouveaux itinéraires techniques de régénération de la forêt landaise en réponse aux scénarios possibles. *Innovations Agronomiques*, n°6. p.101-112.
- LÉVÊQUE Antoine. 2007. Changements modérés de l'occupation des sols dans les espaces naturels protégés. *Nature et Biodiversité*, n°117. 4 p.
- LEWIS Nathalie, DEUFFIC Philippe, GINELLI Ludovic. 2005. *L'importance des forêts dans la construction sociale : Pistes exploratoires*. Document CEMAGREF, Unité de recherche « Aménités et dynamiques de espaces ruraux ». 69 p.
- LE FLOCH Sophie. 1996. Impacts paysagers de la populiculture. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°29. p. 39-46.
- LE FLOCH Sophie, EIZNER Nicole. 1997. Le peuplier et l'eau ou l'une des figures de la nature populaire. *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°30. p. 19-28.
- LE FLOCH Sophie, TERRASSON Daniel. 1999. Entre agriculture et forêt, des enjeux majeurs pour un arbre ordinaire : le peuplier. *Annales de Géographie*, Vol.108, n°609. p. 603-614.
- LE GARS Claudine, MENAULT Jean. 1985. Paysages ruraux, structures sociales et structures agraires à Vert. *La Grande Lande : histoire naturelle et géographie historique* ; sous la dir. d'André Klingebiel et Jean-Bernard Marquette. Bordeaux : Centre National de la Recherche Scientifique, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. p.41-64.
- LE SPHINX. 2006. *Analyse lexicale avec le Sphinx : Manuel d'utilisation*. [s. l.] : Sphinx Développement. [p. mult.]
- LE TACON François, BONNEAU Maurice, GELPE Jacques, BOISSEAU T., BARADAT Philippe. 1994. Le dépérissement du Pin maritime dans les Landes de Gascogne à la suite des introductions de graines d'origine ibérique et des grands froids des années 1962-1963 et 1985. *Revue Forestière Française*, Tome XLVI, n°5. p. 474-484.

- LORENTZ Bernard. 1855. *Cours élémentaire de culture des bois*, complété et publié par Adolphe Parade, 3^{ème} éd. Nancy : Imprimerie Grimblot et veuve Raybois. 652. p. En ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k55649147.r=lorentz+cours.langFR> [Consulté en octobre 2010].
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis. 2000. *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris : L'Harmattan. 272 p.
- LOUSTAU Denis, BERT Didier, TRICHET Pierre. 1999. Fonctionnement Primaire et productivité de la forêt landaise : implications pour une gestion durable. *Revue Forestière Française*, Tome LI, n°5. p. 571-591.
- LUGINBÜHL Yves. 2006. Paysage et bien-être individuel et social. *Paysage et développement durable : les enjeux de la Convention européenne du paysage*. Strasbourg : Éditions du Conseil de l'Europe. p. 33-55.
- LUGINBÜHL Yves. 1992. Nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité. *Du milieu à l'environnement : Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance* ; sous la dir. de Marie-Claire Robic. Paris : Éditions Economica. p. 12-56.
- LUSSAULT Michel. 2003. Valeurs spatiales *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés* ; sous la dir. de Jacques Lévy et Michel Lussault. Paris : Belin. p. 973-974.
- MAIZERET Christian. 2005. *Les Landes de Gascogne*. Paris : Delachaux et Niestlé. 256 p.
- MANCIET Bernard. 2005. *Le Triangle des Landes*. Pau : Les Éditions de l'Atelier In8. 245 p.
- MARTIN Maurice. 2005 [1906]. *La Côte d'Argent : sur le littoral de Gascogne*, rééd. Hossegor : Éditions lac et lande. 196 p.
- MARTRES Jean-Louis. 2003. *De la faiblesse de la forêt cultivée*. Mémoire soumis au XII^e Congrès forestier mondial, Canda, Québec. En ligne : <http://www.fao.org/docrep/ARTICLE/WFC/XII/0977-A5.HTM> [Consulté en février 2009].
- MARTRES Jean-Louis. 2001. La forêt cet obscur objet de désirs. *Patrimoine et paysages culturels*, Actes du colloque international de St-Emilion 30 Mai 1^{er} Juin 2001. Bordeaux : Éditions Confluences. p.31-36.
- MARTY Pascal. 2004. *Forêts et sociétés : logiques d'actions des propriétaires privés et production de l'espace forestier*. Paris : Publication de la Sorbonne. 383 p.
- MAURIAC François. 2010 [1927]. *Thérèse Desqueyroux*, rééd. Paris : Le livre de Poche. 189 p.
- MÉTAYER Sylvie. 1994. Tourisme en pays sensible. *La forêt landaise : une aventure de l'homme et de son milieu* ; sous la dir. de Jean Montané. Toulouse : Éditions Privat. p.161-189.
- MEYER Anne-Marie, Ballesta Olivier. 2010. Bordeaux et le Bassin d'Arcachon, un couple indissociable. *Le Bassin d'Arcachon un milieu naturel menacé ?*; sous la dir. De Teddy Auly et Jésus Veiga. Bordeaux : Éditions Confluences. p.165-171.
- MICOUD André, PERONI Michel. 2000. *Ce qui nous relie*. La Tour d'Aygue : Editions de l'aube. 373 p.
- MICOUD André. 2005. Patrimonialisation : redire ce qui nous relie?. *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?* ; sous la dir.

- de Christian Barrère, Denis Barthélemy, Martino Nieddu et Franck-Dominique Vivien. Paris : L'Harmattan. p.81-96.
- MICOUD André. 2004. Des patrimoines aux territoires durables : Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises. *Ethnologie française*, Tome XXXVII, n°2. p. 13-22.
- MICOUD André. 2002/2003. Éternelles campagnes ?. *Écologie & politique*, n°26. p. 75-87.
- MICOUD André. 1992. Les grands sites naturels et la géographie du beau pays de France. *Tourisme et environnement* ; France, Ministère de l'Environnement et Ministère du Tourisme. Paris : La documentation française. p.103-111.
- MILIAN Johan. 2004. *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées* ; sous la dir. de Monique Barrué-Pastor. Thèse de Géographie et Aménagement : Dynamiques rurales : Université de Toulouse-le Mirail. 900 p.
- MONTGOLFIER De Jean. 1990. La gestion patrimoniale des ressources naturelles. *Patrimoines en folie* ; sous la dir. d'Henri-Pierre Jeudy. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. p. 21-28.
- MONTGOLFIER De Jean, BERTIER Patrice. 1980. Tentatives pour poser le problème forestier en termes de patrimoine. *Revue Forestière Française*, n° spéciale « Sociétés et Forêts ». p. 115-125.
- MORA Olivier, BANOS Vincent, CARNUS Jean-Michel, REGOLINI Margot (coord.) *Le massif des Landes de Gascogne à l'horizon 2050 : rapport de l'étude prospective commandité par le Conseil Régional d'Aquitaine et l'INRA*. [s.l.] : Conseil Régional Aquitaine, INRA. 291 p.
- MORINIAUX Vincent. 1999. *Les français face à l'enrésinement : XVI^e-XX^e siècles*. Sous la dir. de Jean-Robert Pitte. Thèse de Géographie : Université de Paris IV Sorbonne. 568 p.
- MORINIAUX Vincent. 1997. Le refus de l'enrésinement en forêt domaniale dans la presse locale (Orne). *Forêt : perceptions et représentations* ; sous la dir. d'Andrée Corvol, Paul Arnould et Micheline Hotyat. Paris : L'Harmattan. p. 173-180.
- MOUHALI Karim. 2007. Toujours plus de salariés domiciliés loin de leur lieu de travail. *Les quatre pages INSEE Aquitaine*, n°170. 4 p.
- MOUHALI Karim. 2005. *Littoral aquitain : Diagnostic de territoire*. Bordeaux : INSEE Aquitaine. 45 p.
- MOURIER Pierre-François. 2000. *Les cicatrices du paysage : après la tempête, essai d'écologie scientifique*. [s. l.] : Actes Sud, ENSP, Centre du paysage. 91 p.
- NEREY Régis. 2004. Du monument isolé au « tout patrimoine ». *Géocarrefour*, vol. 79, n° 3. p. 231-237. En ligne, mis en ligne le 12 mars 2008 : <http://geocarrefour.revues.org/index746.html> [Consulté en octobre 2009].
- NOAILLES Mikaël. 2010. La construction d'une économie touristique sur la Côte Aquitaine sous la Ve République (1958-1988). *Sud-Ouest Européen*, n°29. p.37-42.
- NOUGARÈDE Olivier. 2010. *Les racines des conflits sur le statut du massif forestier bellifontain*. Colloque « Un parc national à Fontainebleau : quelle faisabilité ? » Association de la Réserve de biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais, Mairie d'Avon ? 7 avril 2010. 29 p. En ligne : http://www.biosphere-fontainebleau-gatinais.fr/wiki/_media/approfondir:les_racines_des_conflits_bellifontains.pdf [Consulté en septembre 2011].

- NOUGARÈDE Olivier. 1995. *Discours sur la Grande Lande*. Ivry-sur-Seine : INRA. 287 p.
- NOUGARÈDE Olivier. 1995. Paysans et forestiers. *La Forêt, les savoirs et le citoyen : regards croisés sur les acteurs, les pratiques et les représentations* ; sous la dir. de Daniel Veiller et Paul Vannier. Chalon-sur-Saône : Éditions ANCR, 1995. p.273-282.
- NORA Pierre. 1992. L'ère de la commémoration. *Les lieux de mémoire*, Tome III ; sous la dir. de Pierre Nora. Paris : Gallimard. p.977-1012.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre. 1995. La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. *Les terrains de l'enquête* ; sous la dir. de Jean-Claude Passeron. Marseille : Éditions Parenthèses. p.71-109.
- ONF (Office National des Forêts). 2006a. *Directive Régional d'Aménagement : Dunes littorales de Gascogne*. 117 p.
- ONF (Office National des Forêts). 2006b. *Schéma régional d'Aménagement : Plateau landais*. 104 p.
- ONF (Office National des Forêts). 2011. *Reconstitution des forêts publiques du plateau landais après la tempête Klaus : Charte de bonnes pratiques*. 38 p.
- OST François. 1995. *La nature hors la loi : l'écologie à l'épreuve du droit*. Paris : Éditions La Découverte. 346 p.
- OZOUF-MARIGNIER Marie-Vic. 1992. L'environnement vu par des notables locaux à la fin du XVIII^e siècle. *Du milieu à l'environnement : Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance* ; sous la dir. de Marie-Claire Robic. Paris : Éditions Economica. p. 57-88.
- PAILHÉ Joël. 1995. L'Aquitaine, un modèle localisé. *Mappemonde*, n°3. 5 p.
- PAJOT-TAUZIN Marie-Josèphe. 1995. Un certain équilibre de vie au XVIII^e siècle. *Une histoire du Bassin : Arcachon, entre landes et océan* ; sous la dir. de Charles Daney et Michel Boyé. Bordeaux : Mollat Éditeur. p. 33-44.
- PALU Pascal. 1996. Le « patrimoine naturel » comme mode de gestion d'un paradoxe. *L'alchimie du patrimoine : Discours et politiques* ; sous la dir. d'Yvon Lamy. Talence : Éditions de la Maison de Sciences de l'Homme d'Aquitaine. p.157-167.
- PAPY Louis. 1978. *Les landes de Gascogne et la côte d'argent*. Toulouse : Privat. 191 p.
- PAPY Louis. 1977. Les Landes de Gascogne : la maîtrise de l'eau dans la « lande humide ». *Norais*, n° 95. p. 199-210.
- PAPY Louis. 1973. Le « désert landais ». *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 44, n°23. p. 129-149.
- PARDE Jean. 2000. Il y a cent ans... Une crainte : allait-on manquer de bois d'œuvre ?. *Revue Forestière Française*, Tome LII, n°2. p.172-177.
- PARDE Jean. 1957. Il y a 100 ans... Le reboisement des Landes de Gascogne. *Revue Forestière Française*, n°12. p.901-902.
- PAYS BASSIN D'ARCACHON VAL DE L'EYRE. 2004. *Charte du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre 2010*. 39 p.
- PAYS DES LANDES DE GASCOGNE. 2010. *L'Élan de Gascogne*. n°9. 4 p.
- PAYS DES LANDES DE GASCOGNE. 2009. *Analyse des impacts de Klaus sur les finances locales*. 14 p.

- PAYS DES LANDES DE GASCOGNE. 2009. *La tempête du 24 janvier 2009 : déclaration des élus*. 2 p. En ligne : <http://www.pays-landesdegascogne.org/Le-pays-en-action/Tempete-KLAUS/Declaration-des-elus>, consulté le 16 mars 2009 [Consulté en mars 2009].
- PAYS DES LANDES DE GASCOGNE. 2003a. *Pour un Pays vivant, attrayant et accueillant : Les orientations stratégiques*. 93 p.
- PAYS DES LANDES DE GASCOGNE. 2003b. *Pour un Pays vivant, attrayant et accueillant : Diagnostic territorial*. 60 p.
- PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT. 2003a. *Pays Landes Nature Côte d'Argent : Diagnostic*. 58 p.
- PAYS LANDES NATURE COTE D'ARGENT. 2003b. *Pays Landes Nature Côte d'Argent : Charte de Pays*. 26 p.
- PAYS MÉDOC. 2003. *Charte forestière du territoire : diagnostic*. 27 p.
- PAYS VAL DE GARONNE GASCOGNE. 2003. *Charte du Pays Val de Garonne-Gascogne*. 56 p.
- PEARSON Chris et PONCHARAL Bruno. 2012. La politique environnementale de Vichy. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 113, p. 41-50.
- PETIT-BERGHÈM Yves. 2005. Formes de perception et gestion des forêts dunaires françaises depuis leur création. *La forêt : enjeux comparés des formes d'appropriation, de gestion et d'exploitation dans les politiques environnementales et le contexte d'urbanisation généralisée* ; sous la dir. de Mohamed Taabni. Poitiers : Université de Poitiers, Région Poitou-Charentes. p.273-282.
- PIJASSOU René. 1985. Structures foncières, société rurale et occupation du sol à Saint-Symphorien du XVIII^e siècle au milieu du XIX^e siècle. *La Grande Lande : histoire naturelle et géographie historique* ; sous la dir. d'André Klingebiel et Jean-Bernard Marquette. Bordeaux : Centre National de la Recherche Scientifique, Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. p. 269-286.
- PINAUD Anne-Marie. 1973. La forêt landaise : une forêt en mutation. *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 44, n°23. p. 207-224.
- PINTON Florence, ALPHANDÉRY Pierre, BILLAUD Jean-Paul., DEVERRE Christian, Fortier Agnès, GESNIAUX Ghislain. 2007. *La construction du réseau Natura 2000 en France*. La Documentation française. 254 p.
- PLAISANCE Georges. 1979. *La Forêt Française*. Paris : Éditions Denoël. 373 p.
- PNRF (Parcs Naturels Régionaux de France). 2006. *La forêt dans les Parcs : en chemin vers la gestion durable*. Paris : PNRF. 63 p.
- PNRLG (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne). 2011. *Avant-projet de Charte 2012-2024*. 251 p.
- PNRLG (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne). 2000. *Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne*. 88 p.
- POLTON Jean-Claude. 2007. *La forêt apprivoisée*. Conférence à l'auditorium des Archives départementales de Seine-et-Marne, 13 mars 2007. En ligne : <http://archives.seine-et-marne.fr/la-foret-apprivoisee> [Consulté en octobre 2011].
- POTTIER Aude. 2011a. Quelles conceptions patrimoniales pour le massif forestier des Landes de Gascogne au lendemain de la tempête Klaus ? *La sélection patrimoniale* ; sous la

- dir. de Martin Drouin et Anne Richard-Bazire. Montréal : Éditions MultiMondes. p.351-373.
- POTTIER Aude. 2011b. Le massif forestier des Landes de Gascogne, un patrimoine naturel. Le regard des gestionnaires. Communication au colloque international *Patrimonialiser la nature : valeurs et processus*, Pau, le 7-8-9 septembre 2011. [À paraître].
- POTTIER Aude. 2010a. Quand la forêt devient patrimoniale : les enjeux du cadre forestier du Bassin d'Arcachon. *Sud-Ouest Européen*, n° 30. p. 125-138.
- POTTIER Aude. 2010b. Les ambiguïtés des paysages forestiers des Landes de Gascogne. *Projet de Paysage*, n°3, Revue scientifique en ligne, publié le 18 juillet 2010. En ligne : http://www.projetsdepaysage.fr/fr/les_ambiguities_du_paysage_forestier_des_landes_de_gascogne
- POULOT Dominique. 1998. Le patrimoine et les aventures de la modernité. *Patrimoine et modernité* ; sous la dir. de Dominique Poulot. Paris: L'Harmattan., p.279-289.
- Préfecture de la Région Aquitaine, Mission Littorale et Conseil Régional d'Aquitaine. 2002. *Le littoral aquitain : état des lieux : Livre Bleu*. Bordeaux : Préfecture de la Région Aquitaine, Mission Littorale. 111 p.
- PRO SILVA. 2009. *La sylviculture naturelle et continue*. 4 p. En ligne : <http://www.pijouls.com/blog/wp-content/uploads/2009/12/La-Sylviculture-Naturelle-et-Continue.pdf> [Consulté en mai 2012].
- PUYO Jean-Yves. 2010. Les suberaies d'Aquitaine : entre enjeux patrimoniaux et relance économique. *Sud-Ouest Européen*, n°30. p. 53-66.
- PUYO Jean-Yves. 2001a. Enseignement forestier et sciences sociales : « le grand nulle part » (1824-1914). *Les Études Sociales*, n°134. p.7-22.
- PUYO Jean-Yves. 2001b. Sur le mythe colonial de l'inépuisable des ressources forestières (Afrique occidentale française / Afrique équatoriale française, 1900-1940). *Cahier de géographie du Québec*, vol. 45, n° 126. p. 479-496.
- PUYO Jean-Yves. 1999. La science forestière vue par les géographes français, ou la confrontation de deux sciences « diagonales » (1870-1914). *Annales de Géographie*, vol. 108, n°609-610. p. 615-634
- PUYO Jean-Yves. 1996. *Aménagement forestier et enjeux scientifiques en France de 1820 à 1940*. Sous la dir. de Vincent Berdoulay. Thèse de Géographie : Université de Pau et des Pays de l'Adour. 601 p.
- RAGOT Jacques. 1985. *Bailliettes et transactions et droits d'usages sur la forêt usagère de la Teste de Buch*. 182 p. [non publié].
- RAMEAU Jean-Claude, OLIVIER Louis. 1991. La biodiversité forestière et sa préservation : intérêt patrimonial de la flore, de la végétation et des paysages forestiers. *Revue Forestière Française*, Tome XLIII, numéro spécial « Patrimoines naturels forestiers ». p. 19-27.
- RAUCH André. 1995. Les vacances et la nature revisitée (1830-1939). *L'avènement des loisirs 1850-1960* ; sous la dir. d'Alain Corbin. Paris : Aubier. p. 105-153.
- RAUTENBERG Michel. 2004. La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle. *L'effet géographique : construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques* ; sous la dir. de Bernard Debardieux et Marie-Christine Fourny. Grenoble : Maison des sciences de l'homme-Alpes. P.71-87.

- RAUTENBERG Michel. 2003. *La rupture patrimoniale*. Bernin : À la croisée. 173 p.
- RECLUS Élisée. 1881. *Nouvelle Géographie Universelle* ; Tome 2 : la France. Paris : Librairie Hachette et Compagnie. 1013 p.
- RECLUS Élisée. 1866. Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes. *Revue des deux mondes*, n° 63. p.352-381. En ligne : http://classiques.uqac.ca/classiques/reclus_elisee/sentiment_nature_soc_modernes/sentiment_nature.html [Consulté en mars 2010].
- RIBÉREAU-GAYON Marie-Dominique. 2011. La légitimité de la forêt des Landes de Gascogne du XIX^{ème} siècle à la tempête de 2009. *Tempête sur la forêt landaise : Histoires, mémoires* ; sous la dir. de Jean-Jacques Taillentou. Langon : Atelier des Brisants. p.165-178.
- RIBÉREAU-GAYON Marie-Dominique. 2001. *Chasseurs de traditions : L'imaginaire contemporain des Landes de Gascogne*. Paris : Éditions du CTHS. 388 p.
- RIBÉREAU-GAYON Marie-Dominique. 1997. Entendre, voir, sentir, aménager : les Landes de Gascogne. *Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et Mesures* ; sous la dir. de Patrick Baudot, Daniel Bley, Bernard Brun, Hélène Pagezy et Nicole Vernazza-Licht. Châteauneuf de Grasse : Éditions Bergier. p.55-68.
- RIEGL Aloïs. 1984 [1903]. *Le culte moderne des monuments : son essence et sa genèse*. Paris : Édition du Seuil. 122 p.
- RIVAILLON P. 1964. De l'amour de la forêt... et du métier de forestier. *Revue Forestière Française*, n°11. p.869-870.
- ROCHEL Xavier. 2008. Vers une approche culturelle du patrimoine forestier : le modèle britannique. *Revue de Géographie de l'Est*, Vol. 48, n°1-2. En ligne, mis en ligne le 21 décembre 2009 : <http://rge.revues.org/1077> [Consulté en février 2011].
- RODARY Estienne, CASTELLANET Christian, ROSSI Georges (dir.). 2003. *Conservation de la nature et développement : L'intégration impossible ?*. Paris : Karthala : GRET. 308 p.
- RODARY Etienne, CASTELLANET Christophe. 2003. Les trois temps de la conservation. *Conservation de la nature et développement : L'intégration impossible ?*, sous la dir. d'Etienne Rodary, Christian Castellanet et Georges Rossi. Paris : Karthala : GRET. p.5- 44.
- ROGER Alain. 1997. *Court traité du paysage*. Paris : Éditions Gallimard. 199 p.
- SAINT-AMANS BOUDON DE Jean Florimond. 1818. *Voyage agricole, botanique et pittoresque dans une partie des Landes de Lot-et-Garonne, et de celles de la Gironde*. Agen : Prosper Nobel. 214 p.
- SAMANOS Elio. 1864. *Traité de la culture du pin maritime*. Paris : Librairie agricole de la maison rustique. 166 p.
- SARGOS Jacques. 2004. *Histoire de la forêt landaise : du désert à l'âge d'or* ; 3^e éd. Cahors : L'Horizon Chimérique. 559 p.
- SGARD Anne. 2010. Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun. *Développement durable et territoires*, Vol. 1, n° 2. En ligne, mis en ligne le 23 septembre 2010 : <http://developpementdurable.revues.org/8565> [Consulté en octobre 2011].
- SGARD Anne. 2008. Entre l'eau, l'arbre et le ciel. *Géographie et cultures*, n°66. p. 121-138.
- SCHMITHÜSEN Franz. 1999. Percevoir la forêt et gestion forestière. *Annales de Géographie*, Vol. 108, n°609. p. 479-508.

- SEBERT Julien. 2009. *Un massif forestier remis en question après le passage de Klaus ? Enquête auprès des sylviculteurs de la commune de Labrit (40)*. Sous la dir. de Bernard Rouchaléou, Mémoire de Stage : Bordeaux III. 42 p.
- SELMY Adel. 2009. L'émergence de l'idée de parc national en France : De la protection des paysages à l'expérimentation coloniale. *Histoire des parcs nationaux : Comment prendre soin de la nature ?* coord. par Raphaël Larrère, Bernadette Lizet et Martine Berlan-Darqué. Paris : Éditions Quae. p.43-58.
- SESSI. 2008. Le bois en chiffres. *Production Industrielle*, Hors-série, Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. 16 p.
- SIMON Laurent. 2005. Conclusion : « Oui ». *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* ; sous la dir. de Paul Arnould et Éric Glon. Paris : Publications de la Sorbonne. p. 263-267.
- SIMON Laurent. 1997. La traversée de la forêt. *Histoire de forêts : la forêt française du XIII^e au XX^e siècle* ; sous la dir. du Centre historique des Archives nationales. p. 142-153.
- SMOUTS Marie-Claude. 2001. *Forêts tropicales, jungle internationale : les revers d'une écopolitique mondiale*. Paris : Presses de Science Po. 347 p.
- SOL Marie-Pierre. 2007. La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme : de quelques modalités dans les Pyrénées catalanes. *Tourisme et patrimoine : un moment du monde* ; sous la dir. d'Olivier Lazzarotti et Philippe Violer. Angers : Presses de l'Université d'Angers. p. 161-175.
- SYBARVAL. 2009. *Schéma de Cohérence Territoriale Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre : Diagnostic territorial*. Bordeaux : Aurba. 296 p.
- TIMBAL Jean, MAIZERET Christian. 1998. Biodiversité végétale et gestion durable de la forêt landaise de pin maritime : bilan et évolution. *Revue Forestière Française*, Tome L, n°5. p. 403-423.
- THIVEAUD Jean-Marie (dir.). 1992. *La Compagnie des Landes : deux siècles d'aménagement d'une région*. Paris : Éditions P.A.U. 256 p.
- THIVOLLE-CAZAT Alain, NAJAR Mohamed. 2001. Évolution de la productivité et de la récolte du pin maritime dans le massif landais : Évaluation de la disponibilité future en Gironde. *Revue Forestière Française*, Tome LIII, n°3. p. 351-355.
- TOULGOUAT Pierre. 2002 [1975]. *La vie rurale dans l'ancienne Lande*. Mont-de-Marsan : L'atelier des Brisants. 107 p.
- TRAIMOND Bernard. 1992. L'irruption d'une maladie : la pellagre dans les Landes de Gascogne au XIX^e siècle. *Ethnologie Française*, Tome 22, n°1. p. 43-55.
- TRAIMOND Bernard. 1986. Le voyage dans les Landes de Gascogne ou la traversée du Sahara français. *Études rurales*, n°103-104. p.221-234.
- TRAIMOND Bernard. 1983. Mythologie de l'aménagement des Landes. *Milieu naturel, techniques, rapports sociaux* ; sous la dir. de Claude Raynaud. Paris : Éditions du CNRS. P.39-47.
- TRAIMOND Bernard. 1980. Le feu dans la lande ou l'incendie comme fait social. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Sociétés et forêts ». p.333-343.
- TRICHET Pierre, JOLIVET Claudy, ARROUAYS Dominique, LOUSTAU Denis, BERT Didier, RANGER Jacques. 1999. Le maintien de la fertilité des sols forestiers landais dans

- le cadre de la sylviculture intensive du pin maritime. *Étude et gestion des sols*, Vol. 6, n°4. p.197-216.
- TURCKHEIM DE Bernard. 1990. L'intensivité en sylviculture : quelques réflexions sur l'orientation de la gestion dans nos forêts. *Revue Forestière Française*, Tome XLII, n°5. P.475-492.
- UICN (UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE). 2010. *Les espaces protégés français : une pluralité d'outils au service de la conservation de la biodiversité*. 99 p.
- VESCHAMBRE Vincent. 2009. Entre luttes identitaires et instrumentalisation consensuelle : enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la mise en mémoire des lieux. *Géographie et cultures*, n°72. p.63-79.
- VESCHAMBRE Vincent. 2007. Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. *Annales de géographie*, Tome 4, n° 656. p. 361-381.
- VIEILLARD Jeanne. 1963. *Le Guide du Pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle*. Paris : Macon. 152 p.
- VIGIER Philippe. 1980. Les troubles forestiers du premier XIXe siècle français. *Revue Forestière Française*, n° spécial « Sociétés et forêts ». p.128-135.
- VIVIEN Franck-Dominique. 2005. Et la nature devient patrimoine. *Réinventer le patrimoine : De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*; sous la dir. de Christian Barrère, Denis Barthélemy, Martino Nieddu et Franck-Dominique Vivien. Paris : L'Harmattan. p.45-70.
- VLÈS Vincent. 2006. *Politiques publiques d'aménagement touristique : objectifs, méthodes, effets*. Pessac : Presses universitaires de Bordeaux. 483 p.
- WALTER François. 2004. *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (16^e-20^e siècle)*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. 521 p.
- WIEBER Jean-Claude. 1988. La forêt dans le paysage. *Paysages, aménagement, cadre de vie : mélanges offerts à Gabriel Rougerie*. Paris : Université de Paris VII : Association française de géographie physique. p.109-120.
- WWF (WORLD WILDLIFE FUND). 2001. *La protection des forêts en Europe*. Rapport WWF. 35 p.
- YELLES Nacima. 1997. Visite guidée d'une forêt d'image : les Landes de Gascogne. *Forêt : perceptions et représentations* ; sous la dir. d'Andrée Corvol, Paul Arnould et Micheline Hotyat. Paris : L'Harmattan. p. 173-180.

TABLE DES FIGURES

| | |
|--|-----|
| Figure 1 : Représentation schématique de l'organisation des principaux pédopaysages des Landes de Gascogne | 62 |
| Figure 2 : Le milieu naturel et l'habitat de la commune de Vert en 1760 | 63 |
| Figure 3 : Les emblématiques bergers de la lande | 70 |
| Figure 4 : Illustration tirée du <i>Manuel de l'Arbre</i> | 79 |
| Figure 5 : La filière bois en Aquitaine | 91 |
| Figure 6 : Caractéristiques de la structure de la propriété forestière privée (hors landes)..... | 96 |
| Figure 7 : Volumes de résineux sur pied entre 1978 et 2009..... | 100 |
| Figure 8 : Dépliant touristique de 1937 : le « Far-West Français » | 118 |
| Figure 9 : Esquisse de 1937 : des pirogues landaises | 119 |
| Figure 10 : Inscrire le territoire dans son histoire et dans la modernité | 120 |
| Figures 11 : Communication sur le pin landais par l'intercommunalité mimizanaise..... | 148 |
| Figure 12 : Répartition des entretiens en fonction des catégories d'enquêtés | 164 |
| Figure 13 : Répartition des enquêtés par échelle d'analyse | 171 |
| Figure 14 : Exemple de l'utilisation faite de l'analyse lexicale | 185 |
| Figure 15 : Échelles de la définition du patrimoine en fonction des catégories d'enquêtés .. | 191 |
| Figure 16 : Champs lexicaux les plus employés dans la définition du patrimoine | 192 |
| Figure 17 : Échelles de la définition du massif forestier des Landes de Gascogne en tant que patrimoine..... | 193 |
| Figure 18: Poids des catégories d'acteurs dans les modalités d'énonciation de la valeur économique..... | 198 |
| Figure 19 : Poids des modalités d'énonciation de la valeur culturelle en fonction des catégories d'acteurs | 236 |
| Figure 20 : Une mise en avant d'une forêt familiale sur le site Internet du SSSO. | 243 |
| Figure 21 : Poids des modalités d'énonciation de la valeur naturaliste en fonction des catégories d'acteurs | 276 |
| Figure 22 : Couverture du recueil de poèmes « Rose des Bois »..... | 358 |
| Figure 23 : Cartes postales et slogan de « La KatasKlaus » | 359 |
| Figure 24 : Affiche du forum-débat des « Automnales de Sabres » après Klaus | 359 |
| Figure 25 : Plaquette publicitaire « La forêt des Landes me tient à cœur » de l'opération « Ensemble, replantons la forêt » du groupe Gascogne. | 386 |
| Figure 26 : Plaquette promotionnelle du CIPM « Sauvons la forêt des Landes de Gascogne » | 386 |
| Figure 27 : Des pressions multiples vues avec ironie par le SSSO..... | 400 |
| Figure 28 : Centrale photovoltaïque du Gabardan | 405 |

| | |
|--|-----|
| Figure 29 : Le triptyque au sein des logos des communes côtières | 411 |
| Figure 30 : La forêt intégrée dans un « tout naturel » | 412 |
| Figure 31 : Valorisation touristique de la forêt productive sous la valeur sensible et naturaliste | 413 |
| Figure 32 : La déambulation au sein de la pinède pour apprécier la nature..... | 414 |
| Figure 33 : Une image valorisante pour les opérateurs privés | 414 |

TABLE DES CARTES

| | |
|---|-----|
| Carte 1 : Présentation du massif forestier des Landes de Gascogne | 60 |
| Carte 2 : Répartition du réseau hydrographique d'arrière-dunes | 61 |
| Carte 3 : Répartition de la lande humide au sein des Landes de Gascogne | 62 |
| Carte 4 : Carte général de la France n°137 : dunes boisées en Pays de Buch et de Born | 66 |
| Carte 5 : La forêt du département des Landes à la veille de la loi de 1857 | 67 |
| Carte 6 : Évolution du boisement des Landes de Gascogne de 1750 à 1936..... | 76 |
| Carte 7 : Évolution du boisement du massif landais entre 1936 et 1947 | 84 |
| Carte 8 : Surfaces en maïs irrigué dans les départements des Landes, Gironde et Lot-et-Garonne..... | 88 |
| Carte 9 : Les 20 plus grands établissements selon l'activité | 92 |
| Carte 10 : Localisation des emplois du secteur des industries du bois et du papier..... | 93 |
| Carte 11 : Répartition du statut foncier au sein des régions forestières du massif des Landes de Gascogne..... | 94 |
| Carte 12 : Répartition des forêts relevant du régime forestier sur le massif des Landes de Gascogne..... | 94 |
| Carte 13 : Taux moyen de dégâts par commune en pin maritime..... | 99 |
| Carte 14 : Occupation du sol au sein des Landes de Gascogne (CORINE Land Cover, 2006) | 102 |
| Carte 15 : Densités en 2006 au sein du massif forestier landais | 104 |
| Carte 16 : Évolution du bâti sur le Bassin d'Arcachon entre 1935 et 2005 | 107 |
| Carte 17 : Espace bâti au sein de la Gironde..... | 107 |
| Carte 18 : Accroissement migratoire des cantons des Landes de Gascogne entre 1968-1975 et 1999- 2006 | 108 |
| Carte 19 : Surface et destination des défrichements dans le département des Landes de 1998 à 2009..... | 109 |
| Carte 20 : La patrimonialisation institutionnelle au sein du massif forestier des Landes de Gascogne..... | 122 |
| Carte 21 : Localisation des terrains d'étude | 134 |
| Carte 22 : Inscription territoriale de la commune de la Teste-de-Buch au sein du Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre | 137 |
| Carte 23 : Présentation de la commune de la Teste-de-Buch..... | 138 |
| Carte 24 : Les différents statuts du massif forestier testerin | 140 |
| Carte 25 : Principaux zonages de la patrimonialisation officielle au sein des espaces forestiers testerins | 142 |
| Carte 26 : Localisation de la Communauté de Communes de Mimizan..... | 143 |

| | |
|---|-----|
| Carte 27 : Présentation de la Communauté de Communes de Mimizan..... | 144 |
| Carte 28 : Principaux zonages de la patrimonialisation institutionnelle au sein de la Communauté de Communes de Mimizan..... | 150 |
| Carte 29 : Localisation de la commune de Sabres en Aquitaine..... | 151 |
| Carte 30 : Densités de population communales au sein du PNRLG lors de sa création..... | 153 |
| Carte 31 : Présentation de la commune de Sabres | 154 |
| Carte 32 : Inventaires et zonages de protection sur la commune de Sabres..... | 155 |
| Carte 33 : Localisation de la commune de Sauméjan en Aquitaine..... | 156 |
| Carte 34 : Présentation de la commune de Sauméjan | 157 |
| Carte 35 : Statuts forestier et évolution du site classé de la Teste | 394 |
| Carte 36 : Extensions spatiales des sites classés des étangs de Carcans-Hourtin et Lacanau (Gironde)..... | 396 |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|---|-----|
| Tableau 1 : Pourcentage de forêts au sein d'espaces protégés en France (mers et estuaires exclus)..... | 42 |
| Tableau 2 : Surfaces et propriétés privées (hors landes) au sein du massif forestier landais... | 95 |
| Tableau 3 : Les 11 communes les plus peuplées du littoral aquitain | 105 |
| Tableau 4 : Effectif et densité (hab./km ²) de la population de la commune de la Teste-de-Buch (1876-2006) | 139 |
| Tableau 5 : Effectif de la population (1968-2006), superficies et densité de population (2006) de la Communauté de Communes de Mimizan..... | 144 |
| Tableau 6 : Nombre total de logements et part des résidences secondaires en 2008 sur la Communauté de Communes de Mimizan | 147 |
| Tableau 7 : Effectif et densité de la population de la commune de Sabres (1876-2006)..... | 153 |
| Tableau 8 : Évolution de la population de la commune de Sauméjan (1876-2006) | 157 |
| Tableau 9 : Présentation des enquêtés par catégories | 167 |
| Tableau 10 : Les acteurs « multi-casquettes »..... | 170 |
| Tableau 11 : Présentation du guide d'entretien | 173 |
| Tableau 12 : Contexte de rencontre des enquêtés | 175 |
| Tableau 13 : Exemple de tableau d'analyse du contenu effectué sous Excel | 182 |
| Tableau 14 : Énonciation spontanée du terme de patrimoine par catégorie d'enquêtés | 190 |
| Tableau 15 : Patrimoine, un terme spontanément associé à des références multiples | 190 |
| Tableau 16 : Réponses à la qualification du massif forestier en tant que patrimoine | 193 |
| Tableau 17 : Présence de la valeur économique par catégorie d'enquêtés au sein des entretiens | 195 |
| Tableau 18 : Modalités d'énonciation de la valeur économique en fonction des catégories d'acteurs | 196 |
| Tableau 19 : Présence de la valeur économique dans la partie de l'entretien pourtant sur le massif forestier en tant que patrimoine | 225 |
| Tableau 20 : Présence de la valeur culturelle par catégorie d'enquêtés au sein des entretiens | 234 |
| Tableau 21 : Modalités d'énonciation de la valeur culturelle en fonction des catégories d'acteurs | 235 |
| Tableau 22 : Niveaux de référence identitaire en fonction des catégories d'enquêtés et de l'origine géographique..... | 255 |
| Tableau 23 : Présence de la valeur culturelle dans la partie de l'entretien portant sur le massif forestier comme patrimoine..... | 264 |
| Tableau 24 : Le massif landais comme patrimoine : les déclinaisons de la valeur culturelle | 265 |
| Tableau 25 : Présence de la valeur naturaliste par catégorie d'enquêtés au sein du discours. | 274 |

| | |
|--|-----|
| Tableau 26 : Modalités d'énonciation de la valeur naturaliste en fonction des catégories d'acteurs | 274 |
| Tableau 27 : Présence de la valeur naturaliste dans la partie de l'entretien portant sur le massif forestier comme patrimoine..... | 304 |
| Tableau 28 : Présences des valeurs esthétique et d'ambiance au sein des catégories d'enquêtés..... | 315 |
| Tableau 29 : Présence du regard critique sur l'esthétique et l'ambiance du massif landais par catégories d'enquêtés..... | 316 |
| Tableau 30 : Modalités d'énonciation de la valeur d'ambiance..... | 317 |
| Tableau 31 : Secteurs préférés par catégorie d'enquêtés. | 334 |

TABLE DES PHOTOS

| | |
|---|-----|
| Photo 1 : Maïsculture au sein de la forêt landaise..... | 87 |
| Photo 2 : La géométrie comme « marque de fabrique » de la forêt landaise..... | 89 |
| Photo 3 : Un paysage dévasté entre chablis et volis..... | 99 |
| Photo 4: Aire de stockage sous aspersion | 100 |
| Photo 5: Attaques parasitaires suite à la tempête Klaus..... | 101 |
| Photo 6 : Pinède aux abords de la N10..... | 111 |
| Photo 7 : « Lotissement forestier » au pied de la dune du Pilat | 119 |
| Photo 8 : Vue sur la dune du Pilat depuis un quartier installé en forêt dunaire | 140 |
| Photo 9 : De l'océan atlantique à l'océan forestier, triptyque depuis la dune du Pilat | 140 |
| Photo 10 : La garluche comme marque du passé métallurgique de Pontenx-les-Forges..... | 146 |
| Photo 11 : La papeterie du groupe Gascogne à Mimizan | 146 |
| Photo 12: Logo de la CC de Mimizan et promotion touristique de la forêt industrielle..... | 148 |
| Photo 13 : Des œuvres d'art « forestières » au cœur de l'espace public sabrais..... | 155 |
| Photo 14 : L'airial classé de « Bernine » à Sauméjan..... | 158 |
| Photo 15 : Pin bouteille en forêt usagère de la Teste | 241 |
| Photo 16 : Diversité forestière en forêt usagère | 281 |
| Photo 17 : Des pins « jusqu'au pied de l'église » de Giscos (Gironde)..... | 325 |
| Photo 18 : Une forêt « graphique » | 332 |
| Photo 19 : Les lieux de diversité comme fractures paysagères..... | 335 |
| Photo 20 : Paysages d'après-tempête | 353 |
| Photo 21 : Témoignage anonyme sur un panneau signalétique (Sabres)..... | 355 |
| Photo 22 : Campagne d'affichage du département landais pour l'année internationale des forêts de 2011 | 369 |
| Photo 23 : Découragement et rancœur affichés en bordure de routes..... | 372 |
| Photo 24 : Panneaux de communication de la DFCI | 383 |
| Photo 25 : Slogans lors de la manifestation de Bordeaux en Avril 2009..... | 384 |
| Photo 26 : Communication après-tempête du SSSO..... | 385 |
| Photo 27 : Sensibilisation « au respect de la nature » par la mairie de Lège Cap-Ferret..... | 410 |
| Photo 28: Un ennemi identifié : la sylviculture ! | 420 |

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

ADDU-FU : Association de Défense des Droits d'Usage de la Forêt Usagère
ADPPM : Association de Défense et de Promotion de Pyla-sur-Mer
AIRIAL : Association Interdépartementale pour le Renouveau, l'Industrialisation et l'Aménagement de la Haute Lande
ASA DFCI : Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre l'Incendie
BAE : Bassin Arcachon Écologie
CA : Chambre d'Agriculture
CACG : Compagnie d'Aménagement des Landes de Gascogne
CAF : Club Alpin Français
CAFSA : Coopérative Agricole et Forestière Sud-Atlantique
CC : Communauté de Communes
CCHL : Communautés de Communes de la Haute Lande
CCM : Communauté de Communes de Mimizan
CIPM : Comité Interprofessionnel du Pin Maritime
CG : Conseil Général
CDT : Comité Départemental de Tourisme
CEBA : Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon
CETEF : Centre d'Études Techniques et Économiques Forestières
CIPM : Comité Interprofessionnel du Pin Maritime
COBAS : Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud
COBAN : Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord
CR : Conseil Régional
CRLG : Commission Régionale des Landes de Gascogne
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CUB : Communauté Urbaine de Bordeaux
DFCI : Défense de la Forêt Contre les Incendies
DOCOB : Document d'objectifs
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
ENGREF : École Nationale du Génie Rural des Eaux et des Forêts
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCBA : Forêt Cellulose Bois construction Ameublement
FFC : Fédération Française de Cyclotourisme
FFN : Fond Forestier National
GIP : Groupement d'Intérêt Public
IDF : Institut pour le Développement Forestier
IFN : Inventaire Forestier National
INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ONF : Office National des Forêts
PEFC : Programme for the Endorsement of Forest Certification
PNR : Parc Naturel Régional
PNRLG : Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne
MIACA : Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine
RBD : Réserve Biologique Dirigée

RBI : Réserve Biologique Intégrale

RNN : Réserve Naturelle Nationale

RNR : Réserve Naturelle Régionale

RTM : Rénovation des Terrains de Montagne

SAU : Surface Agricole Utile

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SEPANSO : Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SIC : Site d'Intérêt Communautaire

SSSO : Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest

TCF : Touring Club de France

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UT : Unité Territoriale

ZPS : Zone de Protection Spéciale

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|--|----|-----------|
| REMERCIEMENTS..... | 1 | |
| INTRODUCTION GÉNÉRALE | 3 | |
| PREMIÈRE PARTIE. | | |
| VALEURS ET PATRIMONIALISATION DES ESPACES FORESTIERS : MISE EN PERSPECTIVE AVEC LE MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE | | 15 |
| CHAPITRE 1. FORÊT ET PATRIMOINE : REGARD SUR L'ÉVOLUTION DES VALEURS | | 17 |
| 1. Un objet à préserver et admirer : ressource, écologie, identité et esthétique | 18 | |
| 1.1. Préserver la ressource : les fondements d'une volonté de protection | 18 | |
| 1.2. Reboiser les montagnes : les prémices de la valeur écologique des forêts | 23 | |
| 1.3. L'affirmation de la valeur esthétique et artistique: l'emblématique forêt de Fontainebleau | 27 | |
| 2. La patrimonialisation institutionnelle comme reflet de l'évolution des valeurs associées aux forêts | 31 | |
| 2.1. L'institutionnalisation en normes des valeurs | 31 | |
| 2.1.1. Le cas français | 31 | |
| 2.1.2. D'autres exemples internationaux | 35 | |
| 2.2. Le repositionnement contemporain des valeurs : la montée en puissance de la valeur naturaliste | 37 | |
| 2.2.1. Les fondements de la volonté de protection | 38 | |
| 2.2.2. Forêts et espaces protégés | 42 | |
| 3. Des valeurs qui dépassent les instances patrimoniales..... | 44 | |
| 3.1. Une volonté de préservation généralisée de l'espace forestier | 44 | |
| 3.2. Confrontation des valeurs : la valeur économique et ses détracteurs..... | 47 | |
| 3.3. De la forêt récréative à la forêt « archétype de la nature » : des valeurs sensibles ambivalentes..... | 51 | |
| 4. Retour sur les valeurs | 54 | |
| CHAPITRE 2. L'AVÈNEMENT DU MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE : ÉMERGENCE DES VALEURS D'UN TERRITOIRE | | 59 |
| 1. Aux origines d'une « nouvelle forêt »..... | 59 | |
| 1.1. Des caractéristiques physiques bien particulières | 59 | |
| 1.2. La société agro-pastorale..... | 63 | |

| | |
|--|------------|
| 1.3. Les forêts d'avant « la » forêt..... | 65 |
| 2. Retour sur la « mise en valeur » des Landes de Gascogne | 68 |
| 2.1. Aux fondements : un « mauvais pays »..... | 68 |
| 2.2. De la rhétorique de la forêt « salvatrice » : émergence des valeurs de la pinède..... | 72 |
| CHAPITRE 3. LA MONTÉE D'ENJEUX PATRIMONIAUX AU SEIN DU MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE..... | 83 |
| 1. Enjeux territoriaux d'une forêt sous pression | 83 |
| 1.1. Les mutations du massif forestier landais : le tournant des années 1940-1950 | 83 |
| 1.1.1. Les « grands incendies » et l'arrivée de l'agriculture..... | 83 |
| 1.1.2. Intensification, débouchés et emplois d'une « forêt industrielle » | 88 |
| 1.2. Le statut foncier du massif forestier landais comme reflet de l'histoire | 93 |
| 1.3. La tempête Klaus : un nouvel aléa climatique dans un contexte économique particulier | 98 |
| 1.4. Un massif qui n'en porte que le nom ? Occupation du sol et pressions foncières .. | 102 |
| 1.4.1. Un massif plus diversifié qu'il n'y paraît | 102 |
| 1.4.2. Les évolutions démographiques et foncières..... | 103 |
| 2. Du stéréotype de « l'usine à bois » à la patrimonialisation institutionnelle : les ambiguïtés du massif forestier landais | 110 |
| 2.1. Le massif forestier des Landes de Gascogne : l'anti-patrimoine naturel ? | 110 |
| 2.2. Un écrin forestier pourtant valorisé..... | 115 |
| 2.3. La diversité comme point d'ancrage de la patrimonialisation institutionnelle | 121 |
| DEUXIÈME PARTIE. | |
| QUELLES VALEURS POUR LA FORÊT LANDAISE ? FAIRE PARLER LES ACTEURS..... | 129 |
| CHAPITRE 4. LE CHOIX DES ÉCHELLES DE LA RECHERCHE : DU MASSIF À QUATRE TERRAINS LOCAUX | 131 |
| 1. Entre échelle massif et locale : le choix de l'approche du massif forestier landais | 131 |
| 1.1. Les échelles de l'enquête..... | 132 |
| 1.2. Les critères de sélection des terrains d'étude : tenter de rendre lisible la diversité du massif forestier landais..... | 132 |
| 2. Présentation des terrains d'étude..... | 136 |
| 2.1. La commune de la Teste-de-Buch : l'exceptionnalité forestière au sein d'un territoire sous pressions..... | 136 |
| 2.2. La Communauté de Communes de Mimizan : une intercommunalité au double visage..... | 143 |
| 2.3. La commune de Sabres : une collectivité en quête de renouveau | 151 |

2.4. La commune de Sauméjan : un territoire rural en situation d'interface..... 156

CHAPITRE 5 UNE DÉMARCHE QUALITATIVE POUR IDENTIFIER LES VALEURS DU MASSIF FORESTIER LANDAIS POUR SES ACTEURS 159

1. L'entretien semi-directif comme méthode d'enquête auprès des acteurs du massif forestier des Landes de Gascogne 160

2. Le regard de l'acteur 162

 2.1. Le choix des enquêtés 162

 2.2. Présentation des enquêtés : les acteurs du massif forestier landais rencontrés 164

3. Préparation et déroulement de l'enquête de terrain..... 172

 3.1. Le guide d'entretien 172

 3.2. De la prise de contact à la retranscription : cadrages autour de la pratique de l'enquête..... 174

4. Identifier et analyser les valeurs du massif forestier landais : une démarche d'analyse 178

TROISIÈME PARTIE.

VALEURS ET PATRIMOINE : REGARDS CROISES DES ACTEURS DU MASSIF 189

CHAPITRE 6. LA VALEUR ÉCONOMIQUE : DE LA VALORISATION D'UN MODÈLE À SA REMISE EN QUESTION 195

1. Énonciation de la valeur économique 195

2. Construction et valorisation d'un modèle sylvicole autour de la valeur économique.... 199

3. La valeur économique et ses « fêlures »..... 211

4. Perception de l'influence de la valeur économique sur le statut forestier de la pinède . 217

5. Valeur économique et patrimoine : quelles relations ? 224

CHAPITRE 7. LA VALEUR CULTURELLE : UNE PLURALITÉ D'APPROCHES AUTOUR DE L'INDIVIDU ET DU COLLECTIF 233

1. Énonciation de la valeur culturelle..... 234

2. Histoire et ancienneté comme légitimité..... 237

3. L'attachement au bien forestier..... 242

 3.1. Sphère forestière privée et attachement familial 242

 3.2. Forestiers publics et élus gestionnaires 247

4. Identité et attachement au lieu forestier 252

 4.1. L'identification extérieure..... 253

 4.2. Identité collective 254

 4.3. Identité personnelle 260

5. Patrimoine et valeur culturelle : un lien profondément marqué..... 264

CHAPITRE 8. DES ÉCHELLES ET DES VISIONS DIFFÉRENCIÉES AUTOUR DE LA VALEUR NATURALISTE 273

1. Énonciation de la valeur naturaliste 273

2. À grande échelle : les spécificités écologiques 277

2.1. Entre importance intrinsèque et utilité de la diversité 278

2.1.1. Le regard naturaliste 278

2.1.2. Importance de l'utilité de la diversité 282

2.2. Une diversité d'approches au sein du milieu forestier 286

2.2.1. L'homme pivot de la diversité : regards de la sphère forestière privée 287

2.2.2. ONF : entre directive, utilité et sensibilité à la forêt littorale 289

3. À petite échelle : les vertus naturalistes de la plus grande forêt française 296

3.1. De la forêt comme protection 296

3.2. Un bloc forestier à valeur naturaliste globale 300

4. Patrimoine et valeur naturaliste : la forêt landaise un patrimoine naturel ? 304

CHAPITRE 9. ENTRE ESTHÉTIQUE ET AMBIANCE : LA VALEUR SENSIBLE COMME APPROCHE PERSONNELLE À LA FORÊT LANDAISE 313

1. Énonciation de la valeur sensible 314

2. L'ambiance au cœur de la relation sensible des acteurs 317

2.1. Qualités de l'ambiance forestière de la forêt landaise 317

2.2. L'ambiance forestière en négatif 322

2. Ambiguïté autour de l'esthétique de la pinède 326

2.1. Impact de la valeur économique sur la qualité esthétique 327

2.2. Regards esthétiques sur la pinède 330

3. Les lieux « préférés » ou la diversité comme consensus 334

4. Le patrimoine face aux valeurs sensibles : une valeur trop personnelle ? 341

**QUATRIÈME PARTIE.
LES ENJEUX DU MASSIF FORESTIER DES LANDES DE GASCOGNE À L'AUNE
DES VALEURS 349**

CHAPITRE 10. LA TEMPÊTE KLAUS COMME CATALYSEUR DES VALEURS DU MASSIF FORESTIER LANDAIS..... 351

1. Les valeurs de la forêt landaise portées aux nues 352

1.1. L'émotion face à la perte 352

| | |
|--|------------|
| 1.2. Actions de la société civile comme expression de l'émotion | 356 |
| 2. Saisissement d'une problématique privée par la sphère publique..... | 360 |
| 2.1. L'affirmation d'un bien commun par les instances patrimoniales : l'exemple du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne | 360 |
| 2.1.1. Le paradoxe de la patrimonialisation d'un espace forestier sans sa forêt..... | 361 |
| 2.1.2. Le saisissement après-tempête d'un patrimoine ordinaire par le PNRLG | 363 |
| 2.2. Soutien publique et politique à la forêt privée | 365 |
| 3. La reconstitution : un enjeu à la croisée des valeurs culturelles, naturalistes et économiques..... | 370 |
| 3.1. L'affirmation de questionnements | 370 |
| 3.2. Investissement et débats : quand les valeurs se confrontent | 376 |
| 4. L'écologie comme nouvelle légitimité ?..... | 382 |
| CHAPITRE 11. REGARDS CROISÉS SUR LES PRESSIONS FONCIÈRES..... | 391 |
| 1. « Haro sur le mitage » : des convergences entre monde forestier, associations environnementales et PNRLG..... | 391 |
| 1.1. Instances patrimoniales : de la préservation de l'exceptionnel à l'ordinaire | 392 |
| 1.2. Sphère privée et associations environnementales : une ligne de rencontre..... | 399 |
| 2. Le jeu ambigu des collectivités territoriales..... | 403 |
| 2.1. La volonté au défi de la nécessité..... | 404 |
| 2.2. Le paradoxe de la valorisation d'un espace de « Nature »..... | 408 |
| 3. La pression urbaine et touristique comme confrontation de valeurs entre groupes sociaux : une appropriation localisée et différenciée de l'espace forestier | 415 |
| 3.1. « Cachez cette coupe que je ne saurais voir » | 416 |
| 3.2. Une difficile cohabitation des valeurs au sein des territoires sous pression urbaine | 417 |
| 4. L'impact de la patrimonialisation institutionnelle et conflits de valeurs | 423 |
| 4.1. Le positionnement du monde forestier..... | 423 |
| 4.2. Des points de vue ambivalents sur la patrimonialisation institutionnelle | 426 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE..... | 433 |
| BIBLIOGRAPHIE | 449 |
| TABLE DES FIGURES | 473 |
| TABLE DES CARTES | 475 |
| TABLE DES TABLEAUX..... | 477 |
| TABLE DES PHOTOS | 479 |
| LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES | 480 |
| TABLE DES MATIÈRES..... | 483 |

La forêt des Landes de Gascogne comme patrimoine naturel ? Échelles, enjeux, valeurs

Résumé : Ce travail de thèse en Géographie Humaine a pour objectif d'identifier et d'analyser les valeurs qui font entrer le massif forestier des Landes de Gascogne dans un processus dit de patrimonialisation au travers des discours et actions de ses acteurs. Affecter des valeurs à un espace forestier, le patrimonialiser ne correspond plus simplement à la mise en place d'espaces protégés où le « exceptionnel » est adoubé. Le processus ne se définit plus par la simple protection officielle qui soustrait à l'action humaine des éléments jugés remarquables : des objets et des espaces de plus en plus communs et quotidiens sont également appropriés par des groupes sociaux variés tout autant spécialistes qu'« amateurs ». Le massif forestier des Landes de Gascogne constitue, selon nous, un espace exemplaire pour traiter de cette appropriation d'un espace forestier « ordinaire », qui n'a, *a priori*, rien de « remarquable », du moins, selon les critères de la patrimonialisation institutionnelle. Forêt d'origine artificielle à vocation de production en grande majorité privée, le massif forestier landais a toujours été plus ou moins décrié pour sa gestion intensive remettant en cause sa capacité à être porteuse de valeurs autres qu'économique et pouvant aller jusqu'à remettre en question son statut de forêt. Pour autant, bien que la vocation productive de ce massif soit sa raison d'être, la forêt landaise est aussi porteuse de valeurs culturelles, naturalistes et sensibles qui la font entrer dans une volonté de préservation qui dépasse, et parfois se confronte, à sa simple importance économique. La dernière tempête Klaus de Janvier 2009, a permis d'à la fois révéler et catalyser ses valeurs qui, face à un tel bouleversement, s'exacerbent. Aborder la patrimonialisation de cet objet forestier à part entière, partagé entre nature et culture, permet ainsi de questionner l'idée même de patrimoine naturel et le processus qui le sous-tend. La thèse s'appuie sur l'analyse d'une centaine d'entretiens semi-directifs effectués auprès de différents acteurs du massif (sphère forestière privée et publique, élus, collectivités territoriale, Parc Naturel Régional, milieu associatif) et menés selon une double échelle d'analyse (de l'échelle « massif » à l'analyse plus localisée de quatre terrains d'étude).

Mots clés : patrimoine naturel, patrimonialisation, forêt, valeurs spatiales, enquête qualitative, acteurs territoriaux, tempête, pressions foncières.

The forest of Landes de Gascogne as a natural heritage ? Scales, stakes, values

Abstract: This thesis in Human Geography aims to identify and analyze the values which imply an heritage process through the words and actions of its actors. To associate a forest with values, to launch an heritage process does not mean only to set it as a protected area where the exceptional character of this area is acknowledged. This process cannot be reduced to official protection, preserving from human activities some elements considered as remarkable: more and more common areas and elements are equally owned by different social groups, specialists just as much as amateurs. With this regards, the forest of Landes de Gascogne constitutes a good example of heritage process of a common and ordinary forest, with nothing "remarkable" at first sight, at least according to the usual criteria of institutional natural heritage. This artificial forest has a production purpose and is privatized for its vast majority. Therefore, this forest has always been more or less pointed out for its intensive exploitation, questioning its ability to circulate values outside economic ones, and even the legitimacy of its status as a forest. Nevertheless, and however its production purpose is its first determination, this forest is also carrying cultural, natural and sensible values which generate a willingness of preservation going beyond, or even confronting the simple economic concern. The last storm in January 2009, Klaus, enabled to unveil and catalyze those valued, which, in front of such an event, became clearer. To consider the heritage process of this forest as a whole, shared between nature and culture, also allows pondering over the idea of natural heritage in itself and the process behind. This thesis has been written thanks to the analysis of a hundred of semi-structured interviews of different actors of the forest (private and public areas, elected representatives, local communities, Regional Natural Parc, associations) and realized according to a double-scale analysis (from the whole forest scale to the more localized analysis of four different field studies).

Key words : natural heritage, heritage process, forest, spatial values, qualitative inquiry, territorial stakeholders, storm, land pressure.